

LA GIBERNE

PUBLICATION MENSUELLE ILLUSTRÉE
EN NOIR ET EN COULEURS

Uniformes et récits militaires

2^e série
N° 2

1^{er} AOUT 1900



REDACTION ET ADMINISTRATION
6, rue Victor Massé
PARIS

TABLE DES MATIÈRES

Récits.

	Pages
Une famille d'artilleurs. — Mémoire de A. L. Le Pelletier.....	1, 35, 65, 97
Un soldat laboureur par le capitaine Bottet.....	33
Biographie du maréchal Ney par Guilbert (1843).....	49
Relation de la fête donnée par le ministre de l'intérieur le 12 frimaire an 13.....	56
Proclamation du lieutenant-général Clausel (26 juin 1815).....	74
Bataille de Mars-la-Tour (16 août 1870) par L. Fallou.....	78
Lettre adressée aux maires (5 mai 1804).....	115
Dragon d'Egypte par le Commandant M. 131, 161, 210, 228, 260, 313, 329, 358	147
Proclamation du duc d'Otrante (1815).....	147
Une petite guerre au camp de Lunéville, communication du lieutenant Ch. Denis.....	176
Lettre d'un carabinier d'infanterie légère, communication du capitaine Bottet.....	193
Lettre d'un brigadier de chasseurs à cheval de la garde impie (1 ^{er} em- pire), communication de M. Ehrmann.....	197
Stofflet, communication de M. Baguenier-Désormeaux.....	203
Proclamation du 21 ventôse, an 8, communication de M. G. Dubet.....	241
Souvenirs de 1814, communication de M. Allart de Mesguigny.....	292

Descriptions d'uniformes.

Infanterie de ligne (1806) par L. F.....	13
Feuille de contrôle d'une Cie du régiment de Normandie (1762), commu- nication de M. le Cante A. — 2. de Clermont-Tonnerre.....	16
Musiciens des grenadiers à pied de la Garde (1804) par L. F.....	17
Tambour-major et tambours des gendarmes à pied de la Garde (1854-1869) par L. F.....	19
Nos hussards par L. Fallou. 23, 59, 90, 119, 154, 189, 221, 248, 279, 320, 346, 360	34
Lieutenant du 11 ^e chasseurs 1809 par L. F.....	48
Infanterie de ligne (1813) par L. F.....	48
Chasseurs d'Afrique par L. F.....	54
Régiment des dromadaires par L. F.....	72
Légion d'élite de la gendarmerie (1804-1815) par L. F.....	76
Orléans-Dragons par L. V.....	112
Drapeau des grenadiers de la garde.....	174
Trompette de Brissac-cavalerie par L. Vallet.....	195

Chasseurs à pied (1840) par L. Bernadin.....	216
La dragonne par le capitaine Bottet.....	225
Tambour de Dillon-infanterie par D. Vallet.....	227
Description des shakos de toutes armes (1810-1811).....	2.8, 273
Cuirassiers de la Garde (2 ^e empire) par L. Bernadin.....	245
L'épaulette des off. de troupe (1789-1815) par le capitaine Bottet.....	257
Chasseurs à cheval de la garde (2 ^e empire) par L. Bernadin.....	277
L'épaulette (troupe, compagnies d'élite, états-majors) de 1786 à 1815, par le capitaine Bottet.....	289
Légion de la Vistule (1808-1814) par L. Bernadin.....	303
Des distinctions honorifiques de l'uniforme sous la monarchie et l'empire par le capitaine Bottet.....	321
Le 7 ^e dragons (1807 par M.....	322
Confédération du Rhin par R. L.....	324
Trompettes de carabiniers (1693-1870) par L. Bernadin.....	339
Chasseurs à pieds et chasseurs à cheval à la veille de la révolution par le capitaine Bottet.....	353

Errata.

Mots.....	64, 96, 224, 256, 288, 352
Uniformes.....	64, 96, 128, 192, 288, 352

TABLES DES PLANCHES

Hors-texte.

Pagination pour le relieur.

	Pages (en regard)
Infanterie de ligne (sergent de voltigeurs, (1806), par E. Chaperon.....	14
Musiciens des grenadiers à pied de la garde (1805), par M. Orange.....	19
Tambour-major et tambours de la gendarmerie à pied de la Garde (1858) par Ch. Morel.....	20
Trompette de l'artillerie à cheval de la Garde (grande tenue 1854) par L. Vallet.....	23
Officier du 11 ^e chasseurs (tenue de route 1809) par H. Dupray.....	34
Infanterie de ligne (compagnie du centre 1813) par H. Dupray.....	48
Chasseurs d'Afrique (maréchal des logis 1843) par Ch. Morel.....	54
Hussard (7 ^e régiment 1795) par L. Vallet.....	63
Hussard (2 ^e régiment, sous-officier, 1795) par L. Vallet.....	64
Régiment de dromadaires (1805) par M. Orange.....	72
Légion d'élite de la gendarmerie (1805) par M. Orange.....	76

Cantinière des zouaves de la Garde (1859) par L. Vallet.....	88
Tambours (Orléans-Dragons, 1730), par L. Vallet.....	112
Trompette des grenadiers à cheval du Roi (1814-1815) par H. Dupray....	117
Trompette des chevaux-légers de la Garde du Roi (1814-1815), par H. Dupray.....	119
Carabinier d'infanterie légère (1801) par H. Dupray.....	145
Timbalier de la gendarmerie d'élite (1805) par M. Orange.....	149
Officier du 4 ^e dragons (Cie d'élite, 1810) par L. Vallet.....	151
Brigadier des douanes impériales (1812) par L. Vallet.....	153
Infanterie de ligne (sergent de voltigeurs, 1812), par M. Orange.....	172
Trompette du 3 ^e cheval-légers lanciers de la Garde (1812) par L. Vallet.	176
Infanterie de ligne (compagnie du centre, 1837) par H. Dupray.....	187
Trompette des guides de la Garde (1866) par H. Dupray.....	189
Trompette du 9 ^e hussards (1805) par L. Vallet.....	190
Trompette de Brissac-cavalerie (1745) et soldats de Bonac-Infanterie par L. Vallet.....	196
Aide-de-camp 1806 par L. Vallet.....	202
Plaque de garde de chasse portée par Stofflet.....	209
Chasseur à pied (1841) par M. Orange.....	218
Officier et tambour d'infanterie de ligne (tenue d'hiver, 1809) par M. Orange.....	220
Tambour de Dillon-infanterie (1744) par L. Vallet.....	227
Officiers de marine (1 ^{er} empire) par M. Orange.....	240
Trompette des cuirassiers d'Orléans (1815) par L. Vallet.....	243
Premier régiment de cuirassiers de la Garde (1860) par H. Dupray.....	246
Trompette des premiers carabiniers (1810) par L. Vallet.....	273
Infanterie de ligne (voltigeur, 1806) par M. Orange.....	276
Lieutenant de chasseurs à cheval de la garde (2 ^e empire) par Ch. Morel.	278
Grenadier de la Garde (1866) par H. Dupray.....	280
Trompette du 4 ^e cuirassiers (tenue de route, 1810) par L. Vallet.....	292
Régiment de la Vistule (grenadier, 1812) par M. Orange.....	309
Trompette des chasseurs à cheval de la Garde (1861) par L. Vallet.....	313
Officier du 7 ^e dragons (grande tenue, 1805) par Ch. Morel.....	324
Trompette de carabiniers (grande tenue, 1806) par L. Vallet.....	342
Trompette des carabiniers de Monsieur (tenue de route, Restauration) par L. Vallet.....	343
Trompette du 2 ^e carabiniers (grande tenue, Louis-Philippe) par L. Vallet	344
Trompette des carabiniers de la Garde (grande tenue, 1869) par L. Vallet	345
Officier d'infanterie (régiment de Béarn, 1777) par M. Orange.....	356
Caporal d'infanterie de ligne (1796) par M. Orange.....	353
Cornet d'infanterie légère (14 ^e léger, 1808) par M. Orange.....	354
Infanterie légère (carabinier, 1812) par M. Orange.....	373

Dessins en noir.

Dans le texte.

	Pages
Boutons.....	18, 47
Ornements de coiffure.....	22, 203, 226, 240, 244, 247, 280, 312, 319
Plaques de ceinturon.....	22, 73, 89, 114, 118, 146, 152, 175, 188, 302
Gibernes et ornements	58, 203, 220, 290
Epinglettes de tir,.....	272
Plaque de gendarmerie impériale de Paris (2 ^e empire).....	328
Ornements de harnachement.....	22, 58, 276, 338, 345, 355, 357
Carabinier du 14 ^e léger (1809).....	193
Chasseur à cheval de la Garde (1805).....	197

Napoléon jugé par un Anglais, par l'auteur du *Cabinet secret de l'Histoire*, le D^r CABANÈS : ce seul titre en dit assez pour piquer la curiosité, mais le livre vaut mieux encore que ce qu'il promet.

A bord du vaisseau qui emmenait Napoléon à Sainte-Hélène, se trouvait un chirurgien de la marine britannique, le D^r Warden, qui, pour occuper les loisirs d'une longue traversée, eut l'heureuse idée d'*interviewer* — l'interview, comme on voit, ne date pas d'hier ! — le personnage illustre qu'une bonne ou plutôt une mauvaise fortune avait mis à sa merci.

Ces « *Lettres de Sainte-Hélène* », comme elles s'appelèrent dans leur version originale, produisirent, dès leur apparition, une vive sensation. Napoléon lui-même s'en montra fort préoccupé et prit la peine d'en entreprendre la réfutation : il dicta, en réponse aux « *Lettres de Sainte-Hélène* » les « *Lettres du Cap* », que l'on trouvera intégralement reproduites dans l'ouvrage du D^r Cabanès.

Mais le D^r Cabanès ne s'est pas contenté de faire œuvre de traducteur ; ce qui augmente singulièrement la valeur du volume auquel il a attaché son nom, ce sont les nombreuses notes dont il a enrichi le texte, et surtout les articles qui, sous le titre modeste de *Pièces justificatives* et d'*Appendice*, sont de véritables problèmes historiques, élucidés avec compétence et autorité et qui ne sauraient manquer de soulever d'ardentes controverses entre partisans et détracteurs du grand homme. A signaler notamment les chapitres intitulés : *Bonaparte a-t-il fait étrangler Pichegru ?* une énigme désormais déchiffrée ; les responsables de la *mort du duc d'Enghien* ; l'*empoisonnement des pestiférés à Jaffa* fut-il ordonné par Bonaparte ? les prétendues paroles prononcées par le maréchal Lannes mourant ; et nous ne parlons pas des nombreux articles anecdotiques qui rendent la lecture de cet ouvrage si captivante : *Napoléon à table*, *Le sommeil de Napoléon*, *Lavie à Sainte-Hélène*, etc., etc.

Tous les fervents de l'épopée, tous les napoléonisants voudront posséder cet ouvrage, suite obligée du livre de lord Rosebery, qu'il complète si heureusement.

In-8, de près de 500 pages, orné de trois belles gravures, chez l'éditeur Vivien, 51, rue Blanche, Paris.

Directeur-gérant : L. FALLOU.

Mayenne, Imprimerie CH. COLIN. — Spécialité de publications périodiques.

Une famille d'Artilleurs

Mémoires du Lieutenant-général LE PELLETIER

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur présentant une étude sur un ouvrage d'une réelle importance pour l'histoire de l'ancienne armée ; les Mémoires de Louis-Auguste, Le Pelletier, seigneur de Glatigny, lieutenant-général des armées du roi et inspecteur général du corps de l'Artillerie (1). Ils offrent cet intérêt particulier d'être la première publication faisant connaître d'une façon pittoresque et vivante l'organisation, l'esprit et les usages du corps de l'artillerie ; ils montrent combien sont anciennes les belles traditions qui sont encore aujourd'hui l'honneur de cette arme.

L'auteur, né en 1696 est devenu officier dès l'âge de 9 ans, il a servi dans l'artillerie pendant plus de 60 années, et tous ses proches sans exception, y ont également servi dans le cours des XVII^e et XVIII^e siècles. On compte parmi eux plusieurs officiers généraux qui ont exercé de grands commandements, un cordon rouge et 12 chevaliers de St-Louis.

Les mémoires embrassent une période d'environ cent trente ans de 1635 à 1765, on y trouve un état détaillé des campagnes de l'auteur, un résumé de celles de son frère, de son père et de son aïeul ; ils exposent les modifications apportées au corps de l'artillerie sous Louis XIV et Louis XV, et peignent l'impression qu'elles ont produite parmi les officiers de cette arme, qui formaient un monde à part, dont les traditions, l'esprit et les usages sont bien mis en lumière.

Le manuscrit des Mémoires appartient à l'un des descendants de l'auteur, M. le baron Le Pelletier, qui conserve en outre l'ensemble complet des pièces justificatives à l'appui des faits qui y sont relatés. Des brevets, certificats, commissions, lettres et ordres de service au nombre de plus de deux mille, signés des grands Maîtres de l'artillerie et de leurs lieutenants, ou de généraux célèbres

(1) Une famille d'artilleurs. *Mémoires de Louis Auguste Le Pelletier*, un vol. in-8° avec portraits et fac-simile d'ancienne gravure, chez Hachette.

tels que Turenne, Condé, Villars, Maillebois constituent des archives dont l'intérêt exceptionnel est encore accru par une suite de portraits curieux au point de vue du costume militaire. Six d'entre eux et un grand nombre de pièces justificatives sont reproduits dans le volume que nous analysons.

Voici les principales figures de cette galerie d'artilleurs :

Le premier en date est Michel Le Pelletier, Garde général de l'artillerie sous Louis XIII. Bien qu'il ait porté l'épée et la cuirasse pendant 54 ans, qu'il se soit trouvé à 75 sièges et à onze batailles, et ait été grièvement blessé plusieurs fois, son portrait, placé au Musée historique de Versailles (1), le représente revêtu d'un manteau de velours noir qui lui donne l'aspect d'un magistrat plutôt que d'un homme de guerre.

Son fils, Lieutenant-général d'artillerie sous Louis XIV a commandé en chef en plusieurs occasions notamment à Friedlingen en 1702, il est peint en habit rouge et en cuirasse et porte la croix de St-Lazare de Jérusalem et de N. D. du Mont-Carmel, et la croix de St-Louis, ayant été l'un des premiers chevaliers de cet ordre.

Ses deux fils ont été lieutenants généraux des armées du roi. Le puîné Michel-Laurent seigneur de Woillemont s'est distingué aux sièges de Kehl, Philipsbourg, Fribourg à la prise de Prague et à la célèbre retraite qui a suivi, et a commandé en chef l'artillerie pendant la guerre de Sept Ans. Il est représenté en grand uniforme de lieutenant-général, le bâton de commandement à la main, le cordon rouge qu'il gagna en contribuant à la victoire de Bergen s'étale sur sa cuirasse, et dans le fond on aperçoit une ville assiégée, sur laquelle une batterie fait pleuvoir des bombes.

Enfin son frère aîné Louis-Auguste, l'auteur des Mémoires, a été peint deux fois, à l'âge de 9 ans quand il fut nommé enseigne au Régiment de Royal Roussillon avant de passer dans l'artillerie, puis à la fin de sa carrière avec l'habit bleu tout chamarré d'or de lieutenant-général.

Pour l'étude de ses mémoires qui sera faite par voie d'analyse et de citations, une division se présente tout naturellement à l'esprit :
I. *Organisation de l'artillerie.* — II. *Récits de sièges et de batailles.* — III. *Peintures des mœurs des familles militaires.*

(1) Salle 165, n° 4318.

I. — ORGANISATION DE L'ARTILLERIE.

Un incident d'heureux présage signala les débuts de la carrière de Louis Auguste Le Pelletier (l'auteur des Mémoires). Cet artilleur est entré dans la vie au bruit du canon.

« J'ay eu pour parrain, raconte-t-il, Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine et d'Aumale, comte d'Eu, Grand-Maître de l'artillerie, et pour marraine Louise-Bénédicté de Bourbon, duchesse du Maine (1).

« Comme on tira le canon de la place de Mont-Royal à l'occasion du baptême, les villes tenues par les Allemans dans le voisinage prirent l'alarme et envoyèrent chacune de son costez des détachemens reconnoître vers le Mont-Royal. Leur apparition troubla la feste que M. de Grésillement, mon grand-père, qui aimoit la dépense avait fait préparer ; chacun courut aux armes et alla à son poste ; les détachemens allemans aiant sçu qu'il n'étoit question que d'un baptême se retirèrent et on se remit à table. »

Les deux frères font leurs études à Paris au collège de la Marche, mais de temps en temps ils vont rejoindre l'équipage d'artillerie que commande leur père sur les côtes de Bretagne. Ils sont accompagnés d'une sorte de gouverneur, qui a quitté le petit collet pour prendre l'épée ; mais ils ne commencent à servir effectivement qu'en 1718, l'aîné en qualité de commissaire ordinaire (capitaine), le second avec le grade de commissaire extraordinaire (lieutenant).

Il est nécessaire d'expliquer ici l'organisation de l'ancienne artillerie, et d'indiquer les principaux changements qu'elle a subis jusqu'au moment où l'auteur des Mémoires a terminé sa carrière.

L'artillerie était à l'origine complètement indépendante de l'armée. C'est au xvi^e siècle qu'elle avait commencé à être constituée régulièrement par des mesures d'ensemble ; des déclarations et édits de François I^{er} des 10 février 1536, 15 septembre 1538 et 19 février 1546 règlent les fonctions et définissent les privilèges des officiers d'artillerie. Le personnel du corps se

(1) Fille de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, et d'Anne de Bavière, et petite-fille du Grand Condé.

composait du Grand Maître et de son lieutenant-général, du contrôleur représentant l'administration, du garde général, chargé de la conservation et de l'entretien du matériel. Il avait sous ses ordres onze gardes ou commis, c'est-à-dire un pour chacune des provinces de l'artillerie (1). Vingt-quatre commissaires ordinaires remplissaient les fonctions dévolues actuellement aux officiers supérieurs ou aux capitaines, et les canonniers ordinaires étaient chefs de pièces et pointeurs. En temps de guerre, des commissaires et canonniers extraordinaires venaient augmenter les cadres.

L'organisation était restée la même sous Louis XIII et au commencement du règne de Louis XIV. Un équipage de siège et de campagne de trente bouches à feu, correspondant à une armée de trente mille hommes, était alors commandé par un lieutenant du Grand Maître et quatre commissaires ordinaires, ayant sous leurs ordres environ cent canonniers. Il n'y avait pas de troupes d'artillerie, mais quinze cents pionniers, recrutés en grande partie parmi les soldats de divers régiments, étaient employés moyennant salaire comme travailleurs ou servants.

Le capitaine de charroi dirigeait un nombreux personnel chargé du transport des pièces et des munitions.

La garde de l'artillerie en campagne était habituellement confiée aux bandes d'infanterie suisse.

Le Grand Maître avait d'importants privilèges et jouissait d'une autorité presque absolue sur le corps dont il était le chef. Il nommait à la plupart des charges et disposait de tous les emplois.

Charles de la Porte, duc de Meilleraye, devint Grand Maître en 1634 et ce fut de lui que Michel Le Pelletier reçut son brevet de commissaire ordinaire.

A cette époque où les grades les plus élevés de l'armée semblaient presque exclusivement réservés à la noblesse de cour, les charges de l'Artillerie étaient recherchées par les gentilshommes de province, la haute bourgeoisie parisienne, et certains membres de familles parlementaires qui voulaient prendre le parti des armes.

Les officiers d'artillerie, souvent alliés entre eux, formaient un

(1) C'étaient l'Ile-de-France, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, le Dauphiné, le Piémont, la Provence, le Languedoc, la Guyenne, la Bretagne et la Normandie.

monde à part ; probes, instruits pour l'époque, remarquables par la dignité de leur vie et l'austérité de leurs mœurs, ayant un sentiment élevé de leurs devoirs, mais très jaloux de leurs prérogatives, ils présentaient plus d'un point de ressemblance avec les familles de Parlement. Tout en payant bravement de leur personne dans les sièges et les batailles, ils affectaient des allures peu militaires ; c'est ainsi que Michel Le Pelletier, qui a porté l'épée et la cuirasse pendant cinquante-quatre ans, s'est fait peindre revêtu d'un manteau de velours noir, qui lui donne l'aspect d'un magistrat plutôt que d'un homme de guerre (1).

Celui qui s'était distingué dans l'artillerie avait de grandes facilités pour y avancer ses enfants ; aussi voit-on souvent les membres d'une même famille y servir de père en fils. Mais personne n'a montré cet esprit de suite et ce respect des traditions à un plus haut degré que les Le Pelletier, et c'est ce qui donne aux *Mémoires* que nous analysons un véritable intérêt. L'auteur a été élevé dans ce monde spécial ; il en a pris toutes les idées, il est en état d'en bien décrire les mœurs, d'expliquer les changements considérables qu'il a vu apporter, vers la fin du règne de Louis XIV, à un corps dont il ne prononce le nom qu'avec importance et respect.

Sous Louis XIV, l'organisation de l'artillerie ne répondait plus aux besoins, car la guerre de siège venait d'être transformée par Vauban, et sur les champs de bataille, depuis les essais tentés par Gustave-Adolphe, les mouvements de troupes commençaient à être appuyés par des pièces légères.

Dans ces circonstances, on jugea nécessaire d'incorporer l'artillerie à l'armée royale et de donner au service une forme plus militaire.

Le roi chercha d'abord à assurer son autorité par le choix du Grand Maître. Armand-Charles de la Meilleraye, duc de Mazarin, qui avait succédé à son père en 1648, dut se démettre en 1671, en faveur du duc du Lude, premier gentilhomme de la chambre. Celui-ci eut pour successeur, en 1685, un maréchal de France, le duc d'Humières, et enfin le 10 septembre 1694, la charge fut conférée, au duc du Maine, le fils de prédilection de Louis XIV, c'est-à-dire que le roi était désormais le véritable Grand-Maître.

(1) Portrait placé au musée historique de Versailles, salle 165, n° 4.318.

Louis XIV voulait créer un corps modèle se suffisant à lui-même et assurant à la fois le service et la garde des batteries ; il n'y arriva, tant était grande la force de la routine, que progressivement et par des moyens détournés.

Une ordonnance du 4 février 1671 avait créé, sous le nom de Fusiliers du Roi, un régiment d'infanterie qui eut d'abord pour destination unique la garde de l'artillerie. Deux ordonnances des 15 avril 1693 et 25 novembre 1695 en opérèrent la fusion avec douze compagnies de canonniers de nouvelle création, pour faire comme elles le service des pièces et des batteries. Telle fut l'origine du Régiment de Royal-Artillerie. Une autre ordonnance de 1684 avait créé le régiment de Royal-Bombardiers, affecté au service des mortiers et grosses pièces de siège.

L'ancien corps d'artillerie subsistait et constituait l'Etat-major, mais pour mettre fin aux contestations qui s'élevaient souvent entre ses officiers et ceux des régiments auxiliaires de nouvelle formation, une ordonnance du 13 décembre 1686 régla le rang qu'ils devaient avoir entre eux. Les officiers de troupe devaient obéir au commandant de l'artillerie à l'armée, quelle que fût sa charge ; les commissaires provinciaux avaient rang de lieutenants-colonels ; les commissaires ordinaires, de capitaines ; les commissaires extraordinaires, de lieutenants.

Une des conséquences de cette assimilation fut que les lieutenants du Grand-Maitre qui commandaient l'artillerie aux armées devinrent souvent officiers généraux. Avant 1650 on n'en comptait que cinq qui eussent obtenu des brevets de maréchaux de camp ; c'était (1) Montmartin, le marquis de la Barre, Du Bourdet, le comte d'Oradour et le comte de Cossé-Brissac. Mais depuis cette date la liste en est plus longue, et jusqu'en 1789 on compte vingt et un artilleurs parmi les lieutenants généraux des armées et soixante au nombre des maréchaux de camp.

Les mesures qui viennent d'être analysées avaient uniquement pour objet le bien du service, mais après la mort de Louvois, fut

(1) *De Montmartin* (Isaïe de Mur), lieutenant d'artillerie en Touraine en 1590, maréchal de camp le 1^{er} octobre 1591 ; *Marquis de la Barre* (Henri de Chivré), lieutenant d'artillerie sous Henri IV, maréchal de camp le 15 avril 1638, tué devant Saint-Omer ; *du Bourdet* (Pierre), maréchal de camp le 27 mars 1649 ; *Comte d'Oradour* (Georges de Bermondet), maréchal de camp le 29 avril 1649 ; *Comte de Cossé-Brissac* (Timoléon) maréchal de camp le 6 septembre 1650.

rendu, au mois d'août 1702, un édit qui contient des dispositions d'un caractère très différent.

Il supprime tous les anciens offices créés depuis le commencement du xv^e siècle et en institue de nouveaux. Ce qu'on a appelé depuis l'Etat-major particulier de l'artillerie se compose du Grand-Maitre, d'un premier lieutenant-général ayant pour département l'Alsace, de sept lieutenants-généraux, placés à la tête d'autant de départements (1). Il y a vingt-cinq charges de lieutenants provinciaux (colonels), trente commissaires provinciaux lieutenants-colonels et cent cinquante commissaires ordinaires (capitaines).

Ce qui était sujet à critique dans l'édit, c'est que toutes les charges étaient constituées en offices héréditaires et qu'elles étaient vénales. L'auteur des *Mémoires* fait ressortir les inconvénients de ces mesures dont son père eut cruellement à souffrir. Celui-ci était alors lieutenant d'artillerie au département de la Meuse et de la Moselle ; il avait servi pendant trente-quatre ans et avait commandé en chef l'artillerie, au siège de Rhinfeld, à la bataille de Spire et à la bataille de Friedlingen, à la suite de laquelle il avait enlevé en vingt-quatre heures le fort de l'Etoile. En exécution de l'édit de 1703, il fut mis en demeure de financer de la somme de 60.000 livres, afin de conserver le département de Meuse et Moselle, qu'il avait conquis par ses services, et comme il avait hésité assez longtemps à se soumettre à cette dure nécessité, on donna à un autre ce département, qui était le premier après celui d'Alsace, pour assurer un commandement aux armées.

Le Grand-Maitre sentit si bien l'injustice de ce procédé qu'il fit créer, spécialement pour Le Pelletier, par l'édit de mai 1704, un huitième département général, celui de Bretagne ; mais cet incident n'en fait pas moins ressortir les dangers, au point de vue du service, d'une mesure inspirée par des manœuvres des traitants, qui y trouvaient leur compte.

Si l'édit de 1703 souleva de vives critiques, il dut aussi avoir de chauds partisans dans le corps de l'artillerie, parce qu'il consacrait l'hérédité des charges et tendait à faire des officiers de cette arme une caste privilégiée, comme ces familles de Parlement, dont ils se rapprochaient déjà, par les traditions et le caractère. Mais

(1) C'étaient les départements de l'Île-de-France, de Meuse et Moselle et de la Sarre, des Flandres, des côtes septentrionales, des côtes occidentales, de Roussillon et Languedoc, et de Dauphiné, Lyonnais et Provence.

à la suite des *Mémoires* fait immédiatement ressortir les inconvénients de l'hérédité pour les charges militaires.

Laurent-Michel Le Pelletier meurt, et son fils aîné hérite de la charge de lieutenant-général au département de Bretagne, mais il n'en peut avoir l'exercice, parce qu'il n'est âgé que de dix-sept ans ; il est suppléé par un brigadier des armées, le chevalier de Jaucourt, avec qui il partage les dix mille livres qu'elle rapporte. En même temps, il est officier pointeur (sous-lieutenant), puis commissaire extraordinaire (lieutenant), et il doit avancer dans l'artillerie, jusqu'au moment où il aura atteint le grade de sa charge, qu'il aura, à cause de la possession de celle-ci, beaucoup plus tôt que tout autre officier.

Cette situation bizarre est brusquement simplifiée : le 1^{er} avril 1716, les charges d'artillerie sont supprimées et remboursées en billets, qui, par l'effet du système de Law sont totalement dépréciés. Louis-Auguste Le Pelletier perd donc à la fois son argent et ses chances d'avancement rapide. Après un moment de mauvaise humeur bien excusable, il prend bravement son parti, il gagne lentement et régulièrement tous ses grades, et on verra que pour y arriver il ne s'est point ménagé.

La suppression des charges fut suivie de grandes réformes. Malgré les ordonnances, la fusion n'était pas accomplie entre les différents éléments dont se composait d'artillerie, entre les officiers de troupes et ceux de l'Etat-major.

« Les officiers d'artillerie proprement dits, renfermés dans l'étude scientifique de la construction et de l'emploi du matériel, et encouragés dans cette voie par la prépondérance qu'avait prise la guerre de siège, avaient peu de tendance à s'initier au service des troupes. Les officiers de Royal-Artillerie, de leur côté, mécontents de la position secondaire qui leur était faite, intimidés peut-être par un sentiment exagéré de leur infériorité, étaient peu disposés à faire part à leurs camarades du fruit de leur expérience militaire (1). »

Une ordonnance du 5 février 1720 eut pour but d'opérer la fusion de ces deux éléments.

Cinq écoles d'artillerie furent organisées la même année (2) à

(1) Général Susane, *Histoire de l'artillerie*.

(2) Instructions des 5 février, 23 juin et 29 octobre 1720.

la Fère, Metz, Strasbourg, Grenoble et Perpignan. Des volontaires y étaient admis et pouvaient, après examen, en sortir officiers pointeurs.

L'édit du 22 mai 1722 confirma une fois de plus l'assimilation des grades de l'ancien corps d'artillerie avec ceux des bataillons de Royal-Artillerie.

En même temps le même uniforme fut imposé à tous : habit bleu, parements, veste et culotte rouges, couleurs qui sont restées depuis celles de l'artillerie française. Le régiment de Royal-Artillerie avait auparavant l'habit blanc à revers bleus. Quant à l'ancien corps, depuis longtemps il ne portait plus son uniforme écarlate avec parements de velours noir et brandebourgs se terminant en trèfles, « car il coûtoit trop (1), et étoit mal conçu pour un métier où on est toujours dans la fumée de la poudre ».

Les réformes de 1720 produisirent dans l'Artillerie une agitation extraordinaire. Ce n'est pas le passage le moins intéressant des *Mémoires* que celui où Le Pelletier trace un tableau de l'école de la Fère à son ouverture. A côté d'hommes jeunes comme lui et ses deux frères on voyait, sur les bancs, des officiers qui avaient déjà fait la guerre et étaient chevaliers de Saint-Louis ; quelques-uns portaient déjà des lunettes et leur mémoire était déjà sans doute quelque peu rebelle. Tous se mettaient à l'étude avec plus d'ardeur et de docilité que les écoliers des collèges. « Les portes (2), les contrevents, les assiettes d'étain des auberges étoient jonchez de figures de mathématiques, car si tost qu'un officier avoit saisi la proposition qui avoit quelquefois été superficiellement démontrée le matin à la salle, si tost les camarades couroient comme au feu autour de luy », et il la démontrait où il se trouvait, avec de la craie ou avec la pointe d'un couteau.

L'ordonnance du 8 décembre 1755 acheva d'unifier et de militariser l'Artillerie. Elle porte suppression de la charge de Grand-Maître, dont le dernier titulaire fut le comte d'Eu, fils du duc du Maine. Les dénominations de commissaires provinciaux, ordinaires et extraordinaires disparurent en même temps ; il n'y eut plus que des colonels, lieutenants-colonels, capitaines et lieutenants.

Cette ordonnance est vivement critiquée par Le Pelletier, qui ne pouvait voir sans chagrin disparaître l'ancien corps auquel le rattachaient de si respectables traditions. Il estime qu'elle a dépassé

(1) *Mémoires*, chap. IV.

(2) *Mémoires*, chap. IV.

le but, chaque officier pouvant désormais être indifféremment employé, sans tenir compte de son instruction ni de son origine, au service de l'artillerie, de l'infanterie ou du génie.

On fit donc la réunion des trois corps, et un beau matin, sans que nous nous en fussions doutés en la moindre chose chacun se trouva en mesme temps ingénieur, officier d'infanterie et officier d'artillerie. L'ordonnance du Roy le portoit, *ab hoc et ab hac* on était employé au hazard en ces différentes qualités, comme cela se trouvoit.

Ce miracle n'eût pu se faire que par le Saint-Esprit, comme il en fit un, lorsque descendant par des langues de feu, il est dit dans les saints livres que sur-le-champ les Apôtres parlèrent différentes langues, *loquebantur variis linguis*. L'opération de l'ordonnance n'eût pas un effet si miraculeux et l'on se fût bien aperçu de l'erreur, s'il eût eu bien des sièges considérables à faire dans cette malheureuse guerre. Aussi il paroît surprenant qu'après la guerre de 1743 où l'artillerie de France avoit fait des miracles dans quantité de sièges des plus fortes places de l'Europe, on eût imaginé de donner une nouvelle constitution à des corps qui avoient fait des preuves aussi éclatantes de leur bonne forme, et que nos ennemis et enfin le Roy luy-mesme avoient avoué gagner la supériorité sur tous les corps d'artillerie étrangers.

Aussi depuis, on a remis le génie dans sa forme première et on a fait tant et tant de changements dans l'artillerie, qu'il n'y a qu'à suivre la lecture des ordonnances pour voir toutes les erreurs, puisque continuellement l'une détruit l'autre.

Enfin l'ordonnance du 13 août 1765, inspirée par Gribeauval, réorganisa l'artillerie et la divisa en sept régiments de vingt compagnies. Ils formaient un effectif total de 8.500 hommes et portaient les noms des villes où ils étaient en garnison en 1765 : la Fère, Metz, Strasbourg, Grenoble, Besançon, Auxonne et Toul.

Par l'effet des ordonnances de 1720, 1755 et 1765, l'incorporation de l'artillerie à l'armée était devenue complète, mais il n'en subsiste pas moins, entre les officiers de cette arme et ceux d'infanterie et de cavalerie, des différences que les *Mémoires* mettent bien en lumière.

L'officier d'artillerie n'est pas astreint, à faire ses preuves de noblesse comme celui d'infanterie, cavalerie de ligne, ou dragons; mais, il a dû, sauf de rares exceptions, entrer comme surnumé-

raire dans l'une des écoles et satisfaire aux examens de sortie. Il en résulte que le corps royal est ce qu'il y a de plus instruit dans l'armée, et qu'à côté de gentilshommes de vieille noblesse, on y trouve un certain nombre de représentants d'honorables familles bourgeoises, et même l'homme sorti du peuple a plus de chance que dans tout autre arme d'y faire son chemin ; tel M. Guille, qui fut soldat dans une compagnie d'ouvriers et devint brigadier des armées.

Un autre avantage était le privilège exclusif de l'artillerie, l'avancement y était à l'ancienneté (1), sauf certains tours de choix justifiés par des actions d'éclat et des services exceptionnels. Et afin que les chances fussent égales pour tous, quand tout le personnel n'était pas employé, chacun faisait campagne à son tour, et à la guerre, les officiers étaient commandés suivant leur rang à marcher. On peut juger de la puissance de ces usages, à l'énergie des protestations qui s'élèvent quand par hasard ils sont violés et dont on trouve dans les *Mémoires* le fidèle écho suivant :

Ce fut dans ce tems là, que m'arriva mon espèce de querelle avec M. de Saint-Périer.

Il est vray que tout le corps avoit lieu d'être mécontent de luy. Il venoit encore de détacher M. de Labinon, son protégé, pour couler à fond des galiotes qui vogoient sur le Pô, quoyque ce ne fut pas son tour d'être détaché. En toute occasion il en fesoit de même pour les officiers qu'il avoit amenés avec luy de Flandres, mais ce qui affligeoit le plus le corps, c'est que M. Bailly, aiant été fait lieutenant d'artillerie à l'occasion de la retraite de M. de la Chaubrière (2) et commandant en 3^e de l'équipage, on sçut que M. de Saint-Périer avoit demandé la Majorité de l'équipage pour M. de Mouy (3), neveu de sa femme, bien qu'il ne fut que des derniers commissaires ordinaires, ce qui arrestoit l'avancement de chacun.

Nous avions avec nous M. d'Albert, commissaire provincial, à qui cela fesoit tort : il ameuta tous les officiers et ils écrivirent à

(1) Tout au moins pour les officiers sortis des écoles, c'est-à-dire pour la grande majorité. D'après l'organisation de 1776, les officiers sortis des rangs restaient lieutenants en second.

(2) *La Chaubrière* (Alphonse de Leston de), brigadier le 20 février 1734.

(3) *Ansard de Mouy* (Pierre François), aide de parc en 1720, brigadier en 1748, mort lieutenant-général en 1771.

M. le duc du Maine. Je n'étois en rien de cette émeute et ne me suis jamais trouvé dans leurs assemblées. Cependant, un beau jour que j'évois à l'ordinaire M. de Saint-Périer, dont j'étois peu content, et que je me promenois à l'écart, j'entendis tout d'un coup du bruit derrière moy : c'étoit M. de Saint-Périer qui reprochoit à ces Messieurs qu'ils avoient écrit contre luy à la Cour. Ils luy répondirent qu'il étoit juste qu'ils empeschassent qu'il leur fit tort en nommant M. de Moüy à la Majorité, lorsqu'il en étoit éloigné par son grade inférieur et son peu d'ancienneté. M. de Saint-Périer répondit que c'étoit parce qu'il avoit un mérite supérieur qu'il le proposoit. M. d'Albert répondit qu'il n'en connoissoit pas d'autre que d'estre le neveu de sa femme. Le général, étourdi de la réponse sèche du Provençal, dit pour espèce d'excuse que personne des commissaires provinciaux ne vouloit de cette charge, et m'apercevant dans le moment il dit : « Demandez à M. Le Pelletier que voilà, s'il en veut » Ho alors ! la Picardie me monta à la teste et sans luy manquer de respect, je luy en dis assez pour luy faire voir tout mon mécontentement, vu que cet employ mesme m'étoit promis par M. le comte de Borstel, après M. Bailly, s'il eût commandé l'équipage. M. de Saint-Périer n'eut rien à répondre, mais croiant que je devois estre de ceux qui avoient écrit au sujet de la Majorité, il s'imagina d'écrire contre moy à M. le Secrétaire général, en disant cependant que j'étois un bon officier, mais que je venois de prendre un travers contre luy.

Je m'en doutay et manday mon soupçon à ma femme qui étoit à Paris. Elle fut chez M. de Gormond qui luy dit que M. de Saint-Périer avoit écrit contre moy pour qu'il montrât la lettre au Prince, mais qu'il n'en feroit rien, que le général étoit injuste de vouloir faire passer ses neveux devant tout le monde ; il promit de penser à me retirer de tout embarras et, effectivement, je passay l'année d'ensuite à l'armée d'Allemagne où je fus fait commissaire du parc d'un équipage de 120 pièces au lieu de 20 en Italie. Ainsy, sans le vouloir, le général avoit contribué à mon mieux être. Ce que je ne renouvelle icy que pour faire voir qu'il ne se faut pas désoler lorsqu'on nous dessert à la Cour sans l'avoir mérité.

Il en résulte que tandis que dans l'infanterie et la cavalerie il falloit être comme on disoit alors, un des Grands de la Cour, pour devenir officier général, tout officier pointeur pouvait se bercer

de l'espoir d'être un jour, à condition de montrer un réel mérite, maréchal de camp ou lieutenant-général.

Certes les promotions n'étaient pas fréquentes, et des périodes de quinze années se passent sans la nomination d'un seul lieutenant-général; mais les compensations venaient quand une guerre ramenait l'attention sur l'artillerie; en 1744 et 1748 notamment, les éclatants services qu'elle venait de rendre furent largement récompensés.

Toutes ces causes contribuaient à former un corps d'officiers d'une valeur exceptionnelle, possédant, dès le xvii^e siècle et le xviii^e siècle, les hautes qualités morales qui depuis se sont perpétuées sans interruption dans la même arme : l'intégrité, le savoir joint à la modestie, le culte du devoir et de la discipline aussi bien que de l'honneur. Les officiers de l'ancien corps d'artillerie ont eu pour successeurs immédiats les Sénarmont, les Eblé, les Lariboisière, les Drouot, qui, formés par leurs leçons ou leurs exemples, ont à leur tour transmis aux artilleurs d'aujourd'hui ces nobles traditions.

Ici le présent se relie donc bien réellement au passé, par une chaîne dont aucun anneau n'est rompu.

(A suivre).

Infanterie de Ligne

1806

L'indigo devenant de plus en plus rare, Napoléon résolut d'y suppléer en habillant l'infanterie de ligne en blanc

C'est ainsi que par décret daté du 25 avril 1806, il prescrit que les régiments d'infanterie de ligne portant les numéros : 3, 4, 8, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 24, 25, 27, 28, 32, 33, 34 et 36, seront habillés en drap blanc, et que les remplacements commenceront en 1807, de manière à ce que l'habillement en blanc soit complet en 1809.

L'article 4. de ce décret dit que l'habillement de l'infanterie

consistera en un *habit* et une *veste* de drap, une *culotte* de tricot et une *capote* ou *redingote* de drap beige.

Le 24 juillet suivant, un nouveau décret règle les couleurs distinctives affectées aux régiments ci-dessus désignés pour prendre l'habit blanc.

Les régiments furent d'abord divisés en séries de huit, et les couleurs distinctives furent réglées de la manière suivante :

1 ^{er} 5 ^e	}	<i>collet, parements, revers</i> de la couleur affectée à la série.		
2 ^e 6 ^e			}	<i>parements, revers</i>
3 ^e 7 ^e	}	<i>collet et revers</i>		
4 ^e 8 ^e			}	<i>collet et parements</i>

Les couleurs étaient :

Pour la 1^{re} série, *vert impérial*.

- 2^e — *panne noire*.
- 3^e — *écarlate*.
- 4^e — *capucine*.
- 5^e — *violet*.
- 6^e — *bleu céleste*.
- 7^e — *rose*.
- 8^e — *aurore*.
- 9^e — *bleu foncé*.
- 10^e — *jonquille*.
- 11^e — *vert-pré*.
- 12^e — *rouge-garance*.
- 13^e — *cramoisi*.
- 14^e — *gris-fer*.

Les quatre premiers régiments de chaque série ont les boutons jaunes et les pattes de poches en travers.

Les quatre autres ont les boutons blancs et les pattes de poches en long.

Les pattes du parement sont de la couleur du collet.

Pour tous les régiments, les passepoils, la doublure et les retroussis sont blancs, Les boutons sont plats et timbrés du numéro du régiment.

Comme les 20 régiments désignés ont été les seuls qui aient porté l'habit blanc, nous croyons utile, afin de simplifier les recherches du lecteur, de résumer tout à la fois dans le tableau suivant :

N ^{os} des régiments	Collet	Parements	Revers	Pattes de Poches	Boutons
3 ^e	vert imp ^l	vert imp ^l .	en travers.	jaunes.
4 ^e	vert imp ^l .	vert imp ^l	en travers.	jaunes.
8 ^e	vert imp ^l .	vert imp ^l	en long.	blancs.
12 ^e	panne noire.	panne noire.	en travers.	jaunes.
14 ^e	panne noire.	panne noire.	en long.	blancs.
15 ^e	panne noire.	panne noire.	en long.	blancs.
16 ^e	panne noire.	panne noire.	en long.	blancs.
17 ^e	écarlate.	écarlates.	écarlates.	en travers.	jaunes.
18 ^e	écarlates.	écarlates.	en travers.	jaunes.
19 ^e	écarlate.	écarlates.	en travers.	jaunes.
21 ^e	écarlate.	écarlates.	écarlates.	en long.	blancs.
22 ^e	écarlates.	écarlates.	en long.	blancs.
24 ^e	écarlate.	écarlates.	en long.	blancs.
25 ^e	capucine.	capucine.	capucine.	en travers.	jaunes.
27 ^e	capucine.	capucine.	en travers.	jaunes.
28 ^e	capucine.	capucine.	en travers.	jaunes.
32 ^e	capucine.	capucine.	en long.	blancs.
33 ^e	violet.	violet.	violet.	en travers.	jaunes.
34 ^e	violet.	violet.	en travers.	jaunes.
36 ^e	violet.	violet.	en travers.	jaunes.

Le collet et les parements de la veste étaient de la couleur distinctive pour les régiments qui avaient le collet et les parements de la couleur distinctive, et blancs pour ceux chez qui ces derniers étaient blancs.

Le bonnet de police était en drap ou en tricot blanc, sans galon, avec houpette de couleur distinctive.

Distinctions.

Fusiliers. — Shako en feutre noir; pourtour et chevrons en cuir verni noir; plaque à l'aigle; cordon en laine rouge avec plaque et glands de même couleur; jugulaire en métal; pompon à la couleur de la compagnie.

Epaulettes en drap du fond de l'habit avec tête à trois pointes; passepoil de la couleur distinctive.

Grenadiers. — Bonnet à poil avec plaque en cuivre estampée d'une grenade en relief; cordon en laine écarlate avec une plaque à deux glands de même couleur; calot en drap *mosaïque* rouge et bleu traversé par une croix en fil blanc; plumet écarlate.

(C'est à cette époque que dans certains régiments le bonnet à poil fut remplacé par le shako dit *de grenadier*. Ce shako était du modèle général avec le pourtour supérieur, les chevrons de côté et le bourdalou en galon écarlate; cordon et plumet écarlates).

Epaulettes et franges en laine écarlate.

Voltigeurs. — Les marques distinctives des voltigeurs sont assez difficiles à déterminer exactement. Le décret de formation des compagnies de voltigeurs leur donnait simplement le collet chamois, le reste de la tenue entièrement semblable à celui des fusiliers: mais cette distinction n'était plus possible avec l'habi-

blanc, puisque le collet était distinctif du régiment. Il est donc probable que les distinctions des compagnies de voltigeurs étaient laissées à l'arbitraire des chefs de corps. Les plus généralement admises étaient les suivantes :

Shako semblable à celui des grenadiers sauf que tout ce qui était écarlate à ces derniers, était jonquille pour le voltigeur. Plumet vert et jaune.

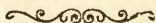
Epaulettes vertes à tournantés jaunes.

Ces marques distinctives ne devinrent pas réglementaires. Il existe en effet une circulaire ministérielle de 1809 prescrivant d'imputer aux chefs de corps, les achats d'épaulettes vertes pour les voltigeurs faites en violation du décret de formation et rappelant que le collet chamois était la seule distinction des voltigeurs. Il est à noter qu'à l'époque de cette circulaire ministérielle, l'habit bleu était déjà rétabli comme nous le disons ci-après.

Les distinctions des officiers étaient en or ou en argent suivant le bouton.

On raconte que le lendemain de la bataille d'Eylau, l'Empereur en parcourant le champ de bataille fut tellement frappé par la vue du sang sur les cadavres qui portaient l'uniforme blanc, qu'il ordonna la suppression de l'habit blanc et rétablit l'habit bleu par décision du 26 juin 1807.

L. F.



Noms de Guerre

Des hommes de la compagnie de Beaucorroy.

RÉGIMENT DE NORMANDIE,

Relevés sur une feuille de contrôle pour l'an 1762, communiquée par M. LE COMTE A. TILLETTE de Clermont-Tonnerre.

Denis,	} sergents.	<i>présent.</i>
Bellerose,		p ^t
Laforest,	tambour.	p ^t
S ^t Louis,	} caporaux.	p ^t
Jolibois,		p ^t
Vindamour,		p ^t
Laroche,	} amd. (1)	p ^t
Sanfaçon,		<i>au dépôt de Valenciennes</i>
Jamègre,		p ^t

(1) Anspessades.

La feuillade,	<i>avec M. de Cloqueville.</i>
S' Pierre,	p ^t
Jasemin,	p ^t
Brindamour,	p ^t
Baron,	p ^t
Amicar,	p ^t
La liberté,	p ^t
Flamant,	p ^t
Lagiroflée,	p ^t
Belleamour,	p ^t
S' Marie,	p ^t
Rioud,	p ^t
Poind'amour,	p ^t
Béthune,	p ^t
Alaise,	p ^o
S' Aubin,	p ^t
Villeroy,	<i>ath. de tout du 2 janvier.</i>
Fleurdépiné,	p ^t
Laprerrie.	p ^t
Jolicœur,	<i>par congé.</i>
Laviolette,	p ^t
Cœurderoy,	p ^t
Latendresse,	<i>déveret du 3 nov.</i>
Vadeboncœur,	p ^t
La forme,	<i>par congé.</i>
La jeunesse,	p ^t
Bellephine,	p ^t
Belle fleur,	p ^t
Lajoix	p ^t

Les noms cités ci-dessus sont reproduits textuellement d'après le manuscrit original. Nous les donnons à titre curieux et documentaire.



Garde Impériale

UNIFORME DES MUSIENS DES GRENADIERS
A PIED

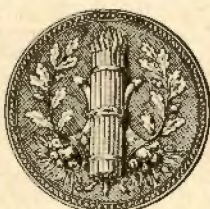
1804-1812

Quoique l'uniforme des musiciens des grenadiers à pied de la garde impériale soit connu, et que la planche ci-jointe de M. Orange soit exacte en tous points, nous donnerons néanmoins les quelques lignes nécessaires pour en compléter la description afin de n'y pas revénir.

PREMIER EMPIRE



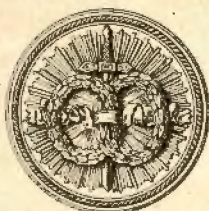
1



2



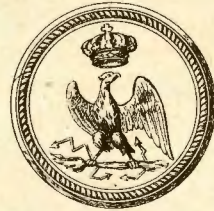
3



4



5



6



7



8



9



10



11



12

- | | |
|--|----------------|
| 1. — (Militaire invalide) argenté. | 7. — Argenté. |
| 2. — (Inspecteur aux revues) argenté. | 8. — Argenté. |
| 3. — (Infanterie de la garde) cuivre. | 9. — Argenté. |
| 4. — (Pensionné) doré. | 10. — Doré. |
| 5. — (Ecole du génie et d'artillerie) argenté. | 11. — Argenté. |
| 6. — (Dragon de la garde) argenté. | 12. — Doré. |

Lorsque, par suite du décret du 29 juillet 1804, la *Garde consulaire* prit le titre de *Garde impériale*, les musiciens des grenadiers à pied furent portés au nombre de 46 indépendamment du chef de musique. Ce dernier, qui avait rang de sergent-major, reçut la solde de 5 francs par jour; chaque musicien eut 2 fr. 22.

L'uniforme des musiciens était le suivant :

Grande tenue : habit bleu-impérial, de même coupe que celui des grenadiers, avec revers, parements, collet, passe-poils et pattes de manches cramoisis, bordés d'un galon d'or de 10 lignes de large à *bâton simple*; les retroussis de l'habit, de même couleur que le collet, étaient bordés d'un même galon. Sur les revers, sept brandebourgs en or à franges simples : mêmes brandebourgs aux plis et aux boutons de poches. Sur chaque épaupe, trèfle en or sur cramoisi.

Veste et culotte blanches; bottes à retroussis.

Chapeau bordé en galon d'or, à *bâton* et à *crêtes*, orné de ganses et de glands à franges d'or : l'intérieur garni de plumes rouges et blanches. Plumet blanc avec panache de plumes écarlates et blanches à sa base.

Petite tenue : Surtout de grenadier galonné en or au collet, aux parements et aux retroussis qui étaient écarlates; écussons de galon d'or à la taille.

Chapeau uni, avec la ganse de cocarde et les marrons en or et le plumet rouge.

En hiver : pantalon bleu et bottes à la Souvarow.

En été : pantalon de nankin et mêmes bottes.

Epée.

L. F.

❧

TAMBOUR-MAJOR

Tambours et Fifres

des Gendarmes à pied de la Garde Impériale

(1854-1869).

GRANDE TENUE

Tambour-major.

Habit bleu impérial à plastron écarlate; collet en drap du fond orné tout autour de deux galons d'argent dont l'un, extérieur, large de 22 millimètres, l'autre, au-dessous et à 3 millimètres du premier, large de 15 millimètres; parements et pattes de parements en drap du fond, passepoilés d'écarlate : de plus, les parements sont ornés des mêmes galons que ceux du collet, celui de 22 millimètres placé au-dessus du plus étroit; galons de grade de maréchal-

des-log is chef en argent, de 22 millimètres de largeur, placés sur les avant-bras ; les revers ont six boutons chacun, chaque boutonnière est garnie d'un galon d'argent de 15 millimètres, régnant de chaque côté et formant à l'extrémité une pointe rectangulaire tournée vers le milieu du plastron ; une septième boutonnière en même galon est placée à la pointe en haut du revers ; les pattes des poches sont ornées de trois boutons également en argent et formant la pointe à leur extrémité, et suivant à leur naissance le dessin du passe-poil ; les retroussis écarlates sont ornés chacun d'une grenade brodée en cannetille et paillettes d'argent ; la taille est ornée d'un écusson en galon d'argent tournant autour des boutons et formant une pointe ; les boutons sont argentés et demi-bombés avec une aigle couronnée. autour, la légende *garde impériale*, et, au bas, le mot *gendarmerie* ; trèfles et les aiguillettes portés à droite en argent et un tiers de laine écarlate. (Quoique le règlement indique pour la grande tenue du tambour-major, des trèfles et aiguillettes du modèle décrit ci-dessus, ce dernier n'en fit guère usage : en réalité, les trèfles furent remplacés par des épaulettes à grosses torsades en argent et soie écarlate, semblables, comme modèle, à celles dont faisaient usage les tambours-majors des grenadiers et des voltigeurs de la garde impériale ; les trèfles étaient réservés pour la petite tenue).

Pantalon bleu-clair orné d'un passepoil écarlate entre deux bandes en galon d'argent.

Capote en drap bleu impérial ayant pour tout ornement les galons de grade aux manches et le double galon au collet.

Colbach en peau d'ours noir avec flamme mobile en drap bleu-clair ornée de chamarrures en tresses d'argent et terminée par un gland en grosses torsades d'argent bruni, calot en cuir verni noir légèrement renfoncé ; sur le devant est un gousset, porte-plumet auquel est adapté un pompon cocarde de forme elliptique, en chardon de laine, aux couleurs nationales ; le plumet est en plumes blanches de vautour, accompagné aux bas de quatre plumes d'autruche de couleur écarlate ; le pied du plumet est garni d'une olive en métal argenté ; jugulaires en chaînettes de cuivre doré.

Baudrier en buffle léger recouvert de drap écarlate, doublé de même ; il est bordé d'un galon d'argent, laissant en dehors un passepoil de drap. Ce galon est garni en dedans d'une crête en argent. Sur le devant, à hauteur de poitrine, est appliqué un petit écusson porte-baguettes en cuivre ciselé et doré avec baguettes en ébène et ivoire. L'intervalle que laissent entre eux les galons et leur crête est rempli par des grenades estampées et argentées mates et brunies. De la grenade qui surmonte immédiatement l'écusson, part une chaînette qui se rattache à la tête des petites baguettes, faite en forme de couronnes dorées. Le coulant du baudrier se termine en pointe d'écusson. Il est bordé du même galon avec crête intérieure. Le milieu, recouvert de drap écarlate, est orné du chiffre impérial : un N couronné, exécuté en cuivre ciselé et argenté.

Sabre du modèle spécial affecté aux tambours-majors. Les crochets d'attache sont disposés pour s'introduire dans le coulant du baudrier ainsi que le fourreau.

Canne du modèle général avec pomme et chaîne en argent.

Gants en peau de daim blanchie.

Brigadier-tambour.

Même tenue que le tambour-major, sauf les différences suivantes :

Habit, un seul galon de 15 mil. au collet et aux parements, même galon à la taille ; grenades en argent et laine écarlate aux retroussis et au collet ; galons de brigadier ; aiguilletes et trèfles 1/3 argent et 2/3 laine écarlate ; pas de galons aux boutonnères des revers.

Pantalon en drap bleu clair à bandes de drap bleu foncé.

Colbach, la flamme est ornée d'une soutache en laine rouge et argent sans chamarrure et terminée par un gland en laine écarlate recouvert de franges d'argent ; plumet à tête arrondie en plumes de coq dont les 2/3 supérieurs sont blancs et le 1/3 inférieur écarlate : tulipe en métal argenté et même pompon que le tambour-major.

Baudrier jaune bordé de blanc avec plaque en cuivre, portant dans un écusson, une aigle sur un fond sablé avec ces mots pour légende : *gendarmérie impériale*, et pour exergue sur un cartouche ou soubassement : *sûreté publique*.

Canne du modèle général, sans chaîne, avec pomme et bout en argent ; cordon de canne en laine écarlate et argent.

Tambours.

Même tenue que le brigadier-tambour, seulement les galons de *l'habit* n'ont que 11 mil. de large ; que les trèfles sont en laine écarlate, le milieu de la patte est traversée par un tissu d'argent de 12 mil. de largeur : la partie de laine qui forme le nœud est également traversée par un tissu d'argent de 6 mil. de largeur ; les aiguilletes sont formées d'un cordon portant alternativement 20 mil. de filé d'argent et 60 mil. de laine écarlate.

Le *bonnet à poil* est en peau d'ours noir sans calote avec plaque en cuivre estampé à l'aigle ; les jugulaires en chaînettes de cuivre. Pompon cocarde placé à gauche, surmonté d'un plumet en plumes de coq écarlates.

Veste et *capote* en drap bleu impérial, la première sans galon ; la seconde porte un galon au collet seulement.

Pantalon comme celui du brigadier-tambour.

La *caisse* des tambours est du modèle général ; le fût est orné d'une aigle en relief appliquée sur la partie antérieure, la caisse étant suspendue au collier. Cette aigle est entourée de quatre grenades. Les cercles sont peints en bleu de ciel foncé, avec des festons blancs surmontés de grenades peintes, la bombe jaune ombrée et la flamme rouge au naturel.

Le *collier de caisse* est jaune bordé de blanc ; une grenade en cuivre de 70 mil. de hauteur est fixée à 20 mil. au-dessus de l'écusson porte-baguettes.

Les *brnelles de caisse* sont d'un seul morceau de buffle piqué et entretenu en blanc.

Les *caissières* sont en buffle entretenu en blanc.

Les *baguettes* du modèle général avec deux rangs de hachures parallèles près du bord de la douille en cuivre.

Le *hâvre-sac* et le *baudrier de sabre* sont du modèle adopté pour les gendarmes.

SECOND EMPIRE

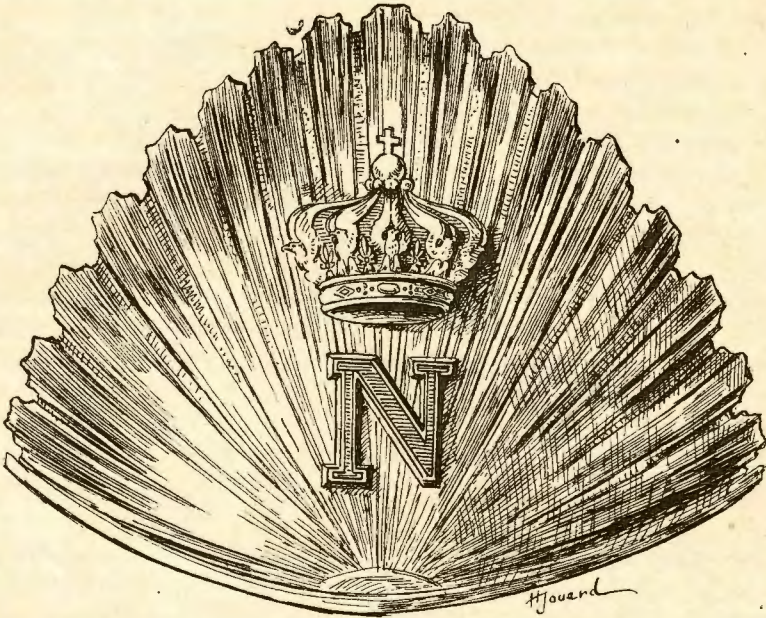


Fig. 1

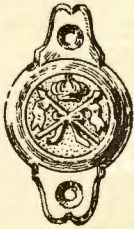


Fig. 2

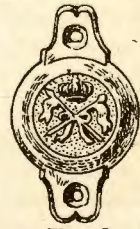


Fig. 2

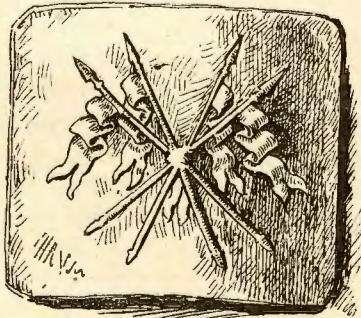


Fig. 3

LANCIERS DE LA GARDE

- 1. — Plaque de schapska, cuivre.
- 2. — Bossettes de mors, cuivre.
- 3. — Plaque de ceinturon, cuivre.

} moitié de leur grandeur

Fifres.

Même tenue que les tambours.

(Le bonnet des fifres a la même forme mais il est confectionné sur trois tailles : la jugulaire et le plumet sont proportionnés à ces tailles).

L. F.

Trompette de l'artillerie à cheval de la Garde 1854

GRANDE TENUE

Dolman en drap blanc orné de cinq rangées de boutons de cuivre, tresses, parements et cordon fourragère écarlates ; au collet et aux parements, galon de trompette tricolore.

Pantalon bleu foncé avec bandes et passepoil écarlates.

Talpack en peau de phoque teinte en noir avec flamme écarlate ornée de soutaches tricolores et terminée par un gland tricolore, pompon de forme elliptique en chardon de laine rouge et blanc, le rouge au centre, jugulaires en chaînette de cuivre.

Grande trompette (par exception, cette dimension n'étant pas réglementaire mais tolérée dans les régiments de la garde) en métal argenté et flamme bleu foncé avec l'*N couronné*, franges et galon de bordure écarlates, cordon et glands tricolores.

Sabretache en drap bleu foncé avec galon de bordure écarlate et plaque à aigle en cuivre.

Buffletterie blanche.

Chabraque bleu foncé, bordée d'écarlate et ornée aux angles du chiffre N couronné écarlate ; couronne impériale de même couleur sur le devant de la housse ; siège en peau de mouton noir.

Porte-manteau bleu foncé, les ronds bordés d'un galon écarlate et ornés de la couronne impériale de même couleur que le galon.

Cette tenue est la première que les trompettes d'artillerie de la garde aient portée. Nous nous réservons de nous étendre plus longuement plus tard sur la seconde tenue et la description complète de la troupe.

L. F.

NOS HUSSARDS

DEUXIÈME PÉRIODE. — RÉVOLUTION

(1^{er} janvier 1791. — 16 mai 1804).

1791

Extrait du règlement du 1^{er} avril, concernant les Hussards.

« Les six régiments de hussards (comme tous les autres corps), quitteront leurs noms actuels et ne seront désignés à l'avenir que par le numéro de leur rang de création ainsi qu'il suit, savoir :

« Le régiment Bercheny prendra le nom de 1^{er} régiment de Hussards.
 — Chamborant — 2^e —
 — Esterhazy — 3^e —
 — Saxe — 4^e —
 — Colonel-général — 5^e —
 — Lauzun — 6^e —

« Chaque régiment sera formé de 4 escadrons et d'un état-major ;
 l'escadron, de 2 compagnies.

Composition de l'État-major.			Composition d'une compagnie.		
	à pied	montés		à pied	montés
Colonel	»	1	Capitaine	1	»
Lieutenans-colonels	»	2	Lieutenant	1	»
Quartier-maitre trésorier	»	1	Sous-lieutenans	2	»
Aumônier	1	»	Maréchal-des-logis en chef	1	»
Chirurgien-major	1	»	Maréchaux-des-logis	2	»
Adjudans	»	2	Brigadier-fourrier	1	»
Trompette-major	»	1	Brigadiers	4	»
Maitre-maréchal	»	1	Appointés	4	»
Maitre-sellier	1	»	Cavaliers (1)	50	»
Maitre-armurier	1	»	Cavaliers	»	4
Maitre-tailleur	1	»	Trompette	1	»
Maitre-bottier	1	»	(1) parmi lesquels un maréchal-ferrant		
Maitre-culottier	1	»			

Tableau de la formation d'un escadron.

1 ^{re} DIVISION	2 ^e DIVISION
Formée de la 1 ^{re} compagnie	Formée de la 2 ^e compagnie
1 Capitaine.	1 Capitaine.

SUBDIVISIONS

Première	Seconde	Première	Seconde
1 Lieutenant.	2 sous-lieuten.	1 Lieutenant	2 sous-lieuten.
Un maréchal-des-logis en chef.		Un maréchal-des-logis en chef.	
Un brigadier-fourrier.		Un brigadier-fourrier.	
1 ^{er} mar.-des-logis	2 ^e mar.-des-logis	1 ^{er} mar.-des-logis	2 ^e mar.-des-logis

ESCOUADES

	1 ^{re} .	2 ^e .	3 ^e .	4 ^e .	1 ^{re} .	2 ^e .	3 ^e .	4 ^e .
Brigadiers.	le 1 ^{er} .	le 2 ^e .	le 2 ^e .	le 4 ^e .	le 1 ^{er} .	le 3 ^e .	le 2 ^e .	le 4 ^e .
Appointés .	le 1 ^{er} .	le 3 ^e .	le 2 ^e .	le 4 ^e .	le 1 ^{er} .	le 3 ^e .	le 2 ^e .	le 4 ^e .
Cavaliers .	14	13	14	13	14	13	14	13
Force de chaque Escouade.	16	15	16	15	16	15	16	15

Les cavaliers seront distribués dans les escouades de manière qu'elles soient également mêlées d'anciens et de nouveaux.

« Chaque escadron aura un étendard d'une couleur distinctive et cette couleur restera affectée au dit escadron : ces couleurs seront fixées par le règlement qui sera rendu concernant l'habillement et l'équipement.

« Les cravates des étendards seront aux couleurs nationales.

« L'étendard sera porté par un des maréchaux des logis de la 1^{re} division de l'escadron.

« Le titre de bas-officier sera supprimé, et il y sera substitué celui de sous-officier ; sous cette dernière dénomination, on comprendra à l'avenir les maréchaux-des-logis en chef, trompette-major, maréchaux-des-logis, brigadiers-fourriers et brigadiers.

« ... Le maître maréchal, le maître tailleur et le maître sellier auront le rang de maréchaux-des-logis. Les autres maîtres ouvriers auront celui de brigadiers et porteront les marques distinctives du grade qui leur est affecté.

Instruction du même jour, concernant les uniformes des troupes à cheval.

« Les régiments de toutes armes se conformeront, pour la confection de l'habillement et de l'équipement des hommes et des chevaux, aux dispositions du règlement du 1^{er} octobre 1786, en tout ce qui ne sera pas contraire à celle de la présente instruction.

« Il ne sera rien changé au costume des hussards ; le 5^e régiment ci-devant *Colonel-Général* ; ne portera plus le galon de 5 lignes qu'il avait pour distinction particulière à l'extrémité extérieure des ganses, formant les boutonnières sur la pelisse et le dolman ; le colbach et les plumes de héron sont défendues.

« Les trompettes, seront vêtus en drap bleu ; les galons des habits des trompettes seront à la livrée du roi.

« Les marques distinctives de brigadier fourrier, dans les troupes à cheval, seront les mêmes que celles du grade de brigadier. Il sera de plus ajouté une bande de galon d'argent fin, de 10 lignes de large, cousue en travers sur le dehors de la manche, au-dessus du pli du bras.

« *Le gilet d'écurie*, qui sera de la couleur du fond de l'habit, sera doublé de cadis blanc. Les poches seront ouvertes, mais sans pattes ; elles seront seulement garnies à chaque ouverture, par une bande de tricot d'un pouce de large ; elles seront en toile, le collet renversé, et les parements faits en botte ; l'un et l'autre seront de la couleur distinctive ; le gilet sera garni sur le devant de deux rangées de petits boutons uniformes, de métal, de dix chacune ; il sera tenu assez long de taille pour dépasser d'un pouce le 1^{er} bouton de la culotte.

« *Le bonnet de police*, pour toutes les armes, sera de la couleur du fond de l'habit ou du dolman : il sera façonné à la dragonne ; sa largeur sera proportionnée à la grosseur de la tête : il aura vingt et un pouces de hauteur, du bas à la pointe, le tour étant relevé. Ce tour aura 4 pouces de hauteur, et sera bordé à plat d'un galon de fil ou de laine blanche de 6 lignes de large. Le tour du bonnet sera ouvert sur le devant, pour pouvoir être rabattu sur les oreilles, dans les temps froids et humides, et être rattaché sous le menton par des

agrafes. Cette ouverture sera cachée par un écusson en drap, de quatre pouces et demi de hauteur, au milieu duquel sera cousu une fleur de lis pour les hussards, ... Le bonnet., sera garni dans le bout d'en haut, d'une petite houpe en fil blanc dans les troupes à cheval ; cette houpette n'aura que 20 lignes de hauteur...

« *Les porte-manteaux...* des hussards seront en tricot de la couleur du dolman, bordé d'un galon de fil ou de laine, de 9 lignes de large, de la couleur du bouton... Les extrémités arrondies auront 8 pouces de diamètre, non compris les coutures ; le numéro du régiment sera formé en petit galon de 3 lignes de large, dans le milieu du rond de chaque côté...

« *L'équipement du cheval...* des hussards sera façonné à la hongroise, (comme précédemment). Le numéro du régiment sera gravé sur la garniture en cuivre qui est au croissant de la bride, ainsi qu'au poitrail. Les mors de bride seront sans bossettes.

« La *schabraque* sera de peau de mouton blanche, garnie au pourtour d'une bande de tricot festonnée, de 2 pouces de large, de la couleur distinctive affectée à chaque régiment.

« Il sera fourni des *bottes* et un *porte-manteau* aux hussards..., non montés.

. »

Le 1^{er} avril, un règlement additionnel porte que sur le pied de guerre il y aura 144 hussards montés, 8 à pied et 2 trompettes par escadron, ce qui portera les escouades à 18 brigadiers et hussards chacune.

Le 30 juin, l'Assemblée nationale décrète que le premier étendard des régiments de hussards portera désormais les couleurs nationales ; les autres étendards seront de la couleur affectée à l'uniforme de chaque régiment.

Les étendards porteront d'un côté l'inscription suivante : *discipline et obéissance à la loi*, et de l'autre le n° du régiment. Les cravates de tous les étendards seront aux couleurs nationales.

D'après le commandant Dupuy, l'étendard des hussards était le suivant :

La hampe surmontée d'une pique, l'étoffe en soie blanche de forme rectangulaire fendue du côté opposé à la hampe en deux pointes arrondies. Sur la première face était brodée une large couronne de chêne entourant un faisceau de licteur, surmonté d'un bonnet phrygien. Les mots *République Française* étaient inscrits en lettres d'or sur deux devises, encadrant, en dessus et en dessous, la couronne. Sur l'autre face, se trouvait le griffon couché des hussards, avec deux devises portant en lettres d'or, la supérieure, les mots : *Discipline et obéissance à la loi* ; celle de dessous : *Vigilance*, tel régiment de hussards. Sur chaque face, une large bande formée de parties bleues, blan-

ches et rouges, entourait l'étendard, et un feuillage vert courait tout autour de cette bande (1).

Le 6 août paraît une loi qui abolit les chevrons.

1792

Le 15 janvier, une circulaire prescrit que dorénavant le collet du gilet d'écurie, sera droit au lieu d'être renversé et qu'il aura 12 lignes de hauteur.

Le 5 avril, une instruction provisoire porte qu'en entrant en campagne, il sera fourni une tente par 8 cavaliers, et que chaque tente sera accompagnée d'une marmite avec son couvercle et son sac, une gamelle, un petit baril garni de sa banderole, et 4 outils garnis de leur étui, propres à être adaptés à la selle ; savoir, une pelle, une pioche, une hache et une serpe : il sera fourni en outre par chaque tente, une faux, sa pierre et son coffre, un marteau et une petite enclume.

Il sera fourni de plus à chaque sous-officier ou cavalier, soit de compagnie ou de l'état-major, un petit bidon, et en outre, 3 bidons par compagnie pour contenir du vinaigre, lesquels seront portés, les jours de marche, par les maréchaux des logis.

Les cavaliers montés ayant leurs manteaux il ne leur sera pas délivré de couvertures ; mais il en sera fourni une par deux hommes à pied (2 par compagnies) ; ces couvertures ne seront délivrées que dans l'arrière-saison.

Il sera fourni à la même époque, 5 couvertures pour les hommes non montés du petit état-major.

Il sera fourni à chaque cavalier deux cordes à fourrages.

Il sera de plus fourni par compagnie, deux cordes à piquets pour attacher les chevaux ; ces cordes auront chacune 42 toises de longueur et 9 lignes de grosseur, et un piquet ferré par chaque cheval, tant pour ceux des compagnies que pour ceux de l'état-major.

Le 4 mai, le 4^e régiment de hussards, ex-Saxe, émigra presque en entier. Le 4^e escadron seul resta.

Le 1^{er} juin, ce quatrième escadron forma, avec un escadron, également resté fidèle à notre drapeau, du régiment de cavalerie Royal-Allemand émigré, le noyau d'un corps qui prit le nom de *Légion de la Moselle* ou de *Kellermann*.

Dans un règlement concernant le service intérieur des troupes à cheval, en date du 24 juin, nous relevons ce qui suit :

« Les gardes d'écurie seront toujours en bonnet de police, surtout, gilet, pantalon et en sabots ou mauvais souliers.

« Les queues des chevaux seront rafraîchies pendant l'été, et on les tiendra à quatre doigts au dessous de la chataigne.

(1) Historique des hussards par le chef d'escadrons R. Dupuy.

« Tous les chevaux seront marqués du n° du régiment sur la fesse gauche.....

Tenue des officiers.

« Les cheveux des officiers seront attachés près de la tête et liés en queue, couverte d'un ruban de soie noire, qui sera simplement arrêté par une épingle et sans rosette ; les cheveux des faces seront noués à la hongroise. La queue ne pourra excéder la longueur de 8 pouces, et le bout des cheveux ne pourra dépasser le ruban de plus d'un pouce.

« La coiffure habituelle des officiers sera le chapeau.

« Lorsqu'ils seront de service, ils porteront le bonnet ou shako.

« Ils porteront la cravate noire, sans nœud apparent.

« Ils ne seront tenus de porter la pelisse et le dolman que les jours d'inspection générale et lorsque le commandant du régiment l'ordonnera.

« Habituellement ils porteront le surtout. Ils porteront en tout temps, la veste, la culotte et les bottes à la hongroise.

« Pendant l'été, les officiers pourront porter la veste et la culotte de basin uni ou de toile de coton blanche ; mais elles devront être façonnées dans les mêmes proportions que celles réglées pour la veste et la culotte de drap.

« Les deux crochets du surtout, sur la poitrine, seront toujours agrafés ainsi que les retroussis.

« Lorsque les officiers seront en bas, ils porteront les boucles uniformes qui sont maintenant en usage.

« De service à cheval et pour les manœuvres, les officiers porteront le sabre à la ceinture ; pour le service à pied, ils le porteront en bandoulière ; en parade, ils porteront la dragonne en or affectée à leur grade ; hors le cas de service elle sera en fil blanc.

« MM. les officiers de hussards porteront en tout temps le sabre.

« Les officiers de service soit à pied, soit à cheval, seront en bottes et éperons.

« Les selles seront toujours garnies de leurs fontes. Pour le reste du harnachement, se conformer à ce qui est arrêté pour l'uniforme particulier de leur régiment, par le règlement d'habillement. (Règlement que nous n'avons pu nous procurer).

Tenue des sous-officiers et hussards.

« Les hussards porteront les moustaches qu'il leur est défendu de cirer et mettre aucune drogue ni matière grasseuse, l'usage en étant malpropre et malsain. Les cheveux seront attachés près de la tête et liés en queue, couverte d'un ruban de laine noire dont les bouts seront noués. La queue ne pourra dépasser la longueur de 8 pouces et le bout des cheveux ne pourra dépasser le ruban de plus d'un pouce (Cette queue avait le grand avantage de garantir des coups de sabre et, en outre, on raconte que les hussards prirent l'habitude de s'en servir pour cacher les pièces d'or qu'ils pouvaient posséder). Les cheveux des faces noués à la hongroise.

« Les sous-officiers et cavaliers auront pour coiffure, le bonnet ou shako placé droit sur la tête.

« Ils porteront les cravates au lieu de cols, sans nœud apparent.

« Les jours d'inspection générale et lorsque le commandant du régiment l'ordonnera, ils porteront la pelisse et le dolman uniformes affectés à leur régiment. Habituellement, ils porteront le surtout et le gilet d'écurie.

« Les deux premiers crochets sur la poitrine, du surtout, seront toujours agrafés ainsi que les retroussis. Les manches seront tirées par le bas pour qu'on ne voie pas les poignets de la chemise.

« La veste sera boutonnée dans toute sa longueur et bien tirée en bas, pour qu'elle emboîte les hanches.

« Les sous-officiers et hussards porteront en tout temps, la culotte hongroise ; elle sera soutenue au-dessus des hanches par la courroie.

« Ils porteront également en tout temps, les bottes hongroise.

« Ils porteront toujours le sabre hors du service.

« Pour le service à pied, ils le porteront en bandoulière ; à cheval, il sera à la ceinture.

« Les chevaux des sous-officiers et cavaliers seront équipés pour les inspections et les manœuvres, suivant l'ordre qu'il en sera donné par le commandant du régiment. Si cet ordre est pour être changé, on prendra le porte-manteau et le manteau.

« Le porte-manteau ne pourra jamais contenir d'autres effets que ceux d'équipement dont le cavalier doit être pourvu.

« Le manteau sera toujours ployé de la manière dite en *portefeuille*.

« Les selles seront toujours garnies de leurs fontes et les hussards feront en tout temps usage de la schabraque.... »

LOI

« Relative à la création de deux corps de troupes légères à cheval, sous la dénomination de *Hussards de la Liberté*.

« Donnée à Paris, le 2 septembre 1792.

« DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

n° 2293.

« Du 2 septembre 1792, l'an quatrième de la liberté.

« L'ASSEMBLÉE NATIONALE ne voulant négliger aucuns moyens d'augmenter le nombre et la bonne espèce des troupes légères si utiles pour protéger le développement et l'action régulière des forces nationales ;

« Considérant que son empressement à seconder les efforts des citoyens qui se dévouent à la défense de la patrie en danger, doit être égal à leur zèle et à leur courage ; après avoir entendu le rapport de son comité militaire, et les propositions du ministre de la guerre, décrète qu'il y a urgence.

« L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

« Article premier.

« Il sera créé deux corps de troupes légères à cheval, sous la dénomination de *Hussards de la Liberté* ; ces corps seront composés en tout chacun de 400 hussards.

II

« Le ministre de la guerre est autorisé à accepter les propositions faites par les sieurs Louis Ruttau, citoyen de Paris, et Louis Dumon, citoyen de Lille, qui offrent à la nation de lever chacun un de ces deux corps.

III

« L'état-major de chacun de ces deux corps, sera composé d'un lieutenant-colonel, un quartier-maître, un adjudant, un chirurgien, un maréchal-expert.

IV

« Chaque corps sera partagé en deux divisions, quatre escadrons et huit compagnies.

« La Compagnie sera divisée en deux pelotons et quatre sections, commandés et formés de la manière ci-après :

- 1 Capitaine.
- 1 Lieutenant.
- 1 Sous-lieutenant.
- 1 Maréchal-des-logis en chef.
- 2 Maréchaux-des-logis en second.
- 1 Fourrier.
- 4 Brigadiers.
- 1 Trompette.
- 48 Hussards.

V

« Les officiers seront nommés par les hussards, à l'exception de l'état-major et des capitaines qui, pour cette fois seulement, seront nommés par le pouvoir exécutif.

VI

« Pour accélérer la levée, l'armement et l'équipement de ces deux corps, le ministre est autorisé à traiter avec les sieurs Louis Dumon et Louis Ruttau, à raison d'une somme qui ne pourra pas excéder 800 livres pour chaque hussard reçu et jugé propre au service par le commissaire chargé de suivre la formation, engagé pour la durée de la guerre, habillé, armé, monté, équipé, homme et cheval, conformément aux modèles présentés.

VII

« Les appointemens, solde et masse de ces nouveaux corps, seront payés sur le même pied que dans les régimens de hussards, et les routes de recrues seront aussi payées conformément à la loi sur le recrutement.

VIII

« Il ne sera reçu dans ces corps, que des hommes qui ayant déjà servi dans les troupes légères ou dans la ligne. Dans quelque lieu que soient contractés les engagements, ils devront être constatés par les municipalités ; et le hussard engagé, ne sera reçu qu'autant qu'il sera porteur d'un certificat de civisme dans la forme prescrite par les lois antérieures.

« AU NOM DE LA NATION, le Conseil exécutif provisoire mande et ordonne

à tous les corps administratifs et tribunaux, que les présentes ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs départements et ressorts respectifs, et exécuter comme loi. En foi de quoi nous avons signé ces présentes, auxquelles nous avons fait opposer le sceau de l'Etat.

« A Paris, le deuxième jour du mois de septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté. *Signé* Clavière. *Contresigné* Danton. Et scellées du sceau de l'Etat. »

Le premier des deux corps de *hussards de la liberté* levés par la loi ci-dessus, prit le nom de 7^e *hussards bis*, sous les ordres du citoyen Louis François Ruttan; le deuxième, sous les ordres de Louis Dumon, prit celui de 8^e *hussards*.

Pour l'uniforme de ces deux nouveaux régiments, et pour ceux des autres corps de hussards créés jusqu'en 1796, se reporter à cette dernière date, où ils sont tous décrits. Nous avons mis les uniformes des anciens et nouveaux régiments à la date précitée, pour faciliter les recherches à cause des changements de numéros des régiments de hussards, très fréquents pendant la période de 1792 à 1796.

Par une loi en date du 9 septembre l'assemblée nationale autorise le sieur Andrieux à lever des compagnies de chasseurs à cheval sous la dénomination de *Hussards braconniers*. Nous avons jugé utile de signaler ce corps à cet endroit, à cause de sa dénomination. Il n'eut du reste que peu de durée, sous son titre, car en 1794, il servit à former le 21^e chasseurs à cheval.

Le 1^{er} octobre, un corps de cavalerie légère est créé et formé à Nancy par le colonel Fabrefond, sous le nom d'*Eclaireurs de Fabrefond* (voir 26 février de l'année suivante).

Le 2 novembre, un corps franc à cheval est levé par le citoyen Mairiaux, sous la dénomination de *Hussards noirs du département du Nord ou Hussards de Jemmapes*.

Par décret du 23 même mois, la Convention ordonne que le corps de 200 hommes, levé par le citoyen Boyer, le 2 septembre précédent, sous le titre de *Défenseurs de la liberté et de l'égalité*, formerait un régiment de hussards sous le n^o 7.

Le même décret, autorise le citoyen Benoît-Lamothe à former un régiment de hussards sous le n^o 8. Ce régiment fut formé à Compiègne et organisé comme les autres régiments de l'arme.

Le 10 décembre, un décret de la Convention autorise le corps de la *Légion des ardennes*, levé en juillet par autorisation du général Dumouriez, à conserver son nom et qu'il sera formé de deux bataillons d'infanterie légère et de quatre escadrons de hussards.

Ces derniers furent divisés chacun en 2 compagnies ; la compagnie forte de 4 officiers, 126 sous-officiers et hussards.

1793

Par une loi en date du 21 février, les régiments de hussards sont portés à cinq escadrons.

Le 26 du même mois, les *éclaireurs de Fabrefond* forment le 9^e de hussards.

Le 5 mars, un décret prescrit que les compagnies franches dites *Hussards de la mort* et de *l'égalité*, seront réunies et incorporées aux hussards de la légion de *l'armée du midi*, dite *légion des Alpes*, et formeront dès maintenant, avec d'autres corps, le 13^e chasseurs à cheval.

Les *hussards de la mort* et de *l'égalité* avaient un uniforme, dont on en trouvera la description au tableau synoptique de 1796, qui justifiait bien son titre. Ils avaient été créés deux ou trois mois avant le décret précité qui porte leur suppression.

Le 25 du même mois, la Convention nationale décrète que le corps de hussards, connu dans l'armée de Belgique sous le nom de *hussards de la liberté* (2^e corps), sera compris dans le nombre des régiments de hussards sous le n^o 10.

Le 16 mai, un décret prescrit que les deux escadrons de cavalerie légère du *Calvados*, formés par décret du 8 octobre dernier, formeront à l'avenir le dernier régiment de hussards ; et que les hussards du 1^{er} régiment qui sont restés fidèles à la patrie lors de la défection de ce corps (la plus grande partie des hussards de *Bercheny* étaient partis, à la suite de Dumouriez, grossir les rangs des émigrés), seront réunis aux escadrons de cavalerie légère du *Calvados* pour former ce régiment.

Le 21 mai, un décret suspend celui du 16 mai ci-dessus, après que la Convention eut entendu le citoyen Becker lieutenant-colonel du 1^{er} de hussards.

Enfin, le 31 du même mois, un décret prescrit que les deux escadrons de la cavalerie légère du *Calvados* seront réunis au 1^{er} régiment de hussards, connu sous le nom de *Bercheny*.

La Convention maintient le décret précédent par le décret suivant :

(à suivre)

L. FALLOU.

Directeur-Gérant : L. FALLOU.



INFANTRIE DE LIGNE
(Sergent de Voltigeurs)
1806



M. O.

MUSICIEN DES GRENADIERS A PIED
de la Garde Impériale
1805



TAMBOUR-MAJOR & TAMBOURS DES GENDARMES
à pied de la Garde
1858



L. V. A. E.
1900.

TROMPETTE DE L'ARTILLERIE A CHEVAL DE LA GARDE
(Grande tenue)

Un Soldat-laboureur



Nous devons à Monsieur Dobremez sergent-major au 51^e, la communication de la plaque de schako et de la cocarde représentées en noir ci-contre.

Ces deux objets de petit équipement ayant appartenu à son grand-père, sont par eux-mêmes fort intéressants : la cocarde n'est pas commune et plus rare est la plaque en losange, au simple numéro portée sous les Cent Jours.

Mais une même dégradation assemble les deux objets et leur donne un vrai caractère de relique militaire. C'est à la Haye Sainte qu'une balle transperça le schako de Dobremez Florent-Victor, fusilier au 19^e de ligne. Certes celui-ci ne gagna jamais de bataille, mais ce fut un de ces humbles dont le courage naturel et l'obscur dévouement sont la cheville ouvrière des nations militaires et caractérisent particulièrement le soldat français.

Pourquoi Dobremez demeurant à Conchy, canton de Novion, fut-il incorporé au 19^e de ligne à l'âge de quarante-deux ans, il est assez difficile de le savoir exactement ; toujours est-il que, d'après un passe-port de 1820, il était grand, fort, le visage un peu dur et grêlé, tête énergique de picard mêlé d'artésien.

Le vieux conscrit ne perdit point de temps à ses classes. Le corps sitôt rejoint il était en route pour Bernbourg et y recevait le baptême du feu, de là à Glozau, Bautzen, Lutzen et Dresde. Là il sauve le capitaine Gruin attaque par cinq Russes : avec un de ses camarades il en tue deux et fait les autres prisonniers. Il reçoit un coup de biscaïen à l'épaule et huit jours après il était en route pour Friedberg et Leipsick. Prisonnier à la suite de cette

Bataille, il est emmené en Russie et s'évade avec six de ses camarades.

Trois mois, il erre chez l'ennemi, passant par toutes les rigueurs de la misère, n'ayant d'autre refuge que les bois pour y prendre quelque repos, puis il est repris de nouveau et conduit à Ingolstadt. La première restauration le libère et le voilà en France, réincorporé au 19^e de ligne.

Au retour de l'île d'Elbe, Dobremez fit partie avec son régiment de l'armée du Nord. A Waterloo il fut, raconte-t-il, de l'attaque d'une ferme située sur la gauche de la route de Bruxelles. Là une balle traversa le genou droit, une autre la main gauche, une troisième la plaque de son schako. Il faisait chaud ce jour-là !

Il fut évacué sur l'ambulance d'Amiens et libéré le 11 juillet 1815.

Voilà trois années bien remplies et cependant les quelques lettres que Dobremez envoie à sa famille, par la plume de ses camarades, sont empreintes d'un merveilleux esprit de discipline et de modestie. Parti par coup de tête, il s'inquiète souvent de savoir si sa famille ne lui en veut plus. C'est avec une simplicité épique qu'il raconte son évasion et ses misères et quand il demande un léger secours, la pensée ne vient certes pas à la carotte habituelle du troupier.

Dobremez fut de cette forte lignée de soldats qui fit faire au drapeau tricolore le tour du monde. A ce titre il mérite que son nom soit tiré de l'oubli. A raconter son exemple, nous nous plaisons à nous rappeler que le soldat d'aujourd'hui est l'héritier de lui et de ses frères d'armes, et n'attend que l'occasion de prouver qu'il en est digne.

CAPITAINE BOTTET.

Lieutenant du 11^e chasseurs à cheval

(tenue de route)

1809

Pour cet uniforme, nous nous contenterons de dire que la tenue de route portée par les officiers du 11^e régiment de chasseurs n'était pas réglementaire ; elle se portait seulement comme petite tenue et tenue de campagne ; sa forme, sa couleur et ses ornements variaient suivant les régiments.

L. F.



A. Dupray

OFFICIER DU 11^e CHASSEURS
(Tenue de Route)
1809

Une famille d'Artilleurs

Mémoires du Lieutenant-général LE PELLETIER

(Suite).

Les mémoires de Le Pelletier ne contiennent pas seulement des détails sur l'organisation du corps de l'artillerie, son esprit et ses usages, on y trouve aussi de nombreux récits de sièges et de batailles. L'auteur raconte bien les faits dont il a été témoin ; dans une action militaire, il sait relever le détail pittoresque, l'anecdote qui en fixe la physionomie ; son style un peu lourd et solennel est intéressant jusque dans ses incorrections.

Est-il besoin de dire qu'il parle savamment des choses de l'artillerie ? Il sait de son métier tout ce qu'on pouvait en apprendre alors, et connaissant les ressources de son arme, il ne cesse de demander qu'on s'en serve, non seulement dans les sièges où on est habile à l'employer, mais dans les batailles, où les généraux en chef négligent souvent l'aide puissante qu'ils pourraient en tirer.

Sauf en ce qui a trait à l'artillerie, Le Pelletier ne se mêle guère de discourir sur la stratégie ; cependant les manœuvres dont il est témoin lui inspirent parfois des réflexions dont il est impossible, même à ceux du métier, de ne point sentir la justesse : celles par exemple qu'il fait au sujet de la belle charge de cavalerie qui assura la victoire de Guastella, où nos escadrons gris ou de cavalerie légère, bien espacés de façon à évoluer librement et chargeant à l'arme blanche, culbutèrent les cuirassiers de l'Empereur, deux fois plus nombreux, mais trop pressés et faisant usage des armes à feu. Sans doute, comme dans bien d'autres mémoires, tout ici n'est pas également intéressant, mais il est impossible de ne pas reconnaître que les récits des sièges de Pizzighetone, la Quenocque, Fribourg, de la surprise de la Sésia, de la mobilisation de l'artillerie au commencement de la campagne de 1744, présentent des tableaux pleins de vie et de couleur. Le siège de Furnes offre un bel exemple d'abnégation et d'attachement au devoir.

Dans un décor tout militaire, au milieu de la fumée du canon, dans l'animation du parc encombré de chevaux et d'affûts, au fond des tranchées où pleuvent les boulets, on voit passer tous les

officiers d'artillerie qui sous Louis XIV et Louis XV ont eu quelque notoriété.

En 1702, le chevalier Le Pelletier reçut par ordre daté du 6 juillet, le commandement de l'équipage d'artillerie de l'armée de la Moselle. Il fut employé sous les ordres de M. le marquis de Villars, lieutenant général, « lequel voulant gagner le bâton de maréchal de France, s'empara de Neubourg sur le Rhin, ce que n'avoit osé faire M. le maréchal de Catinat, de l'armée duquel M. de Villars commandait un détachement, trouvant l'entreprise téméraire. Ensuite M. de Villars alla chercher le prince Louis de Bade en passant le Rhin à Huningue, les ennemis l'attendant de l'autre costé avec tout l'avantage. »

Ce fut dans ces circonstances que M. Douville (1), lieutenant d'artillerie, vint rejoindre la petite armée de Villars avec quelques brigades de la grande armée du Roy. Il prétendit, étant le plus ancien, commander l'équipage. Le chevalier Le Pelletier répondit « qu'ayant le commandement de l'artillerie de l'armée de M. de Villars par un brevet particulier, personne ne pouvoit lui ôter ce commandement sans être revêtu d'une commission pareille à la sienne. Ces deux officiers disputèrent leurs droits devant toute l'armée, en présence du marquis de Villars, avec tant de politesse et de bienséance, que cela leur fit infiniment d'honneur, et l'on cita longtemps cet incident pour exemple en pareil cas ».

Le marquis de Villars donna gain de cause au chevalier Le Pelletier et M. Douville se retira, après avoir laissé son artillerie dont on avait besoin.

« Peu d'instants après se donna la bataille de Friedlingue (Friedlingen). M. de Villars la gagna par la bonne conduite de M. de Magnac, mareschal de camp, qui commandoit la première ligne de la cavalerie. L'infanterie avoit bien de la peine à gagner les hauteurs où étoit celle des ennemis, estant obligée de passer au travers des vignes et des échalias, et la position des Allemans étoit si avantageuse, qu'ils crioient au nôtre : « Au Rhin, au Rhin ! voulant leur dire qu'ils alloient les y jeter, L'infanterie avoit reculé au commencement pendant que l'ennemi reculoit de son costé.

« Mais M. de Magnac monta la montagne fort doucement avec sa cavalerie, et estans parvenu sur la hauteur sans mettre ses

(1) D'Houville (Bernadin du Pré), brigadier le 30 mars 1703, tué à Turin en 1706.

chevaux hors d'haleine, il fonça sur la cavallerie ennemie et la mit en déroute, puis retournant sur l'infanterie il la fit plier.

« Le Pelletier aida autant qu'il put à reformer les troupes lorsqu'elles descendaient la montagne en s'enfuyant, et à leur refaire une teste et une ligne.

« Le marquis de Villars coucha sur le champ de bataille dans le manteau de Pelletier à qui il demanda, tant il étoit incertain du succès : « Hé bien, monsieur, nous avons gagné la bataille ? — Je vous le dirai demain, mon général, répondit Le Pelletier, parce que je viens d'un tel costé où, si les ennemis se reforment, nous pouvons bien encore être battus ». M. de Villars eut attention d'y remédier, et l'ennemi ne revint pas étant en déroute.

« Il est parlé de cette bataille dans l'histoire des campagnes de Louis XIV, mais peut-être moins naturellement qu'icy.

« Le lendemain, Le Pelletier fut chargé de prendre le fort de l'Etoile que les ennemis avaient construit, il l'enleva en 24 heures, à coups de canon mis à barbette et tirés à ricochet (1), sans ouvrir la tranchée, ce qui luy fit honneur. Il y fut blessé estant à cheval pour courir d'une batterie à l'autre et tout animer. M. de Villars lui envoya dire plusieurs fois de se retirer parce qu'il s'exposoit trop ».

En 1733, Le Pelletier est nommé commissaire de parc pour la campagne d'Italie. En conséquence il est chargé, avec l'aide de M. Bailly nommé major d'équipage, de préparer à Grenoble l'équipage de campagne de 20 pièces de canon de 4, c'est-à-dire toutes les voitures et attirails et munitions en conséquence.

Lorsque tout fut prêt, il quitta Grenoble le 1^{er} novembre pour aller en Italie.

En arrivant à Turin, ici nous lui laissons la parole, « je pensai avoir une querelle à l'auberge avec un Gênois qui méprisoit fort nos grenadiers et nos soldats, parce que les premiers n'avoient pas de bonnets de peau d'ours, comme ceux de l'empereur, et qu'aucun n'avoit de moustaches. Je relevai cette parole d'un bout de la table à l'autre en luy demandant s'il n'avoit jamais vu de chats. Surpris, il me dit que ouy. — « En ce cas, lui dis-je, vous avez donc eu grand' peur, car les chats ont de plus longues moustaches que les grenadiers de l'empereur, et si le poil vous fait tant d'impression, celui des chats a dû vous paroître bien redoutable ». Ce potentat de Genève se tut, rougit et baissa les yeux ».

(1) Le tir à ricochet étoit alors une nouveauté, Vauban venait de l'inventer.

Quittant Turin pour le siège de Pizzighettone. « J'arrivay au bourg de Malet, près *Pizzighettone*, dont le siège venoit de commencer et j'y retrouvai les officiers de ma brigade. Comme nos bagages étoient restés derrière et qu'ils n'arrivèrent qu'après le siège, avec le parc et l'équipage de campagne, nous n'avions rien au monde. Nous étions couchés sur la paille dans uneasure toute découverte, près d'y être grillés par le feu de la cheminée qui étoit tout contre, n'ayant que la place de nous coucher tous sept sur le costé comme des harengs, sans sièges qu'un seul qui servoit de table, et un seul pot de terre pour faire notre soupe, le tout par un froid considérable et beaucoup de neige et de pluie.

« Nous sortions de notre espèce de cachot pour aller en batterie, celles pour ruiner les défenses avoient été faites par M. de Gaudechart (1) et autres du régiment de Royal-artillerie, qui étoient arrivés avant nous avec les drapeaux. Je tombai à la batterie qui battoit en bresche le bastion gauche de l'attaque de Gera, faubourg de Pizzighettone, de l'autre côté de l'Adda qu'on jugea à propos d'attaquer avant la ville. La fortification en étoit bonne, il y avoit dans ses bastions des cavaliers parallèles aux faces et aux flancs, ce qui faisoit un double feu partout, de plus un bon chemin couvert avec un fossez plein d'eau en avant, qui nous donna des difficultés pour le passer avec notre canon. M. de Montlaur, fils de feu M. de Sallière, lieutenant d'artillerie et brigadier, eut à faire la batterie de l'autre brèche sur la droite. Il me fallut faire des traverses de deux pièces en deux pièces, parce que j'étois plongé par les cavaliers du bastion opposé, et élever mon épaulement parce que l'étois aussi par le cavalier du bastion que je battois. Je n'avois sur cette batterie de contrescarpe que très peu de terre, mais je m'étois pourvu de beaucoup de fascines qui y suppléèrent. Je rehaussay la nuit avec des fascines et piquets le haut de l'épaulement, les ennemis qui remontoient la nuit du petit canon sur leurs cavaliers et tiroient dans ma batterie voioient seulement dans l'obscurité le haut de l'épaulement et leurs coups partoient bien par-dessus moy. D'ailleurs j'avois des fusiliers à droite et à gauche de ma batterie qui leur tiroient à force dans leurs embrasures. J'avois aussi placé des gens sur mes costés pour observer si le mineur ennemi ne viendrait pas mettre

(1) *De Gaudechard d'Hennevillé* (Louis Antoine), sous-lieutenant dans Royal-artillerie en 1705, brigadier le 20 mars 1-47.

le feu à quelque fougasse et j'avois fait faire un puits pour tâcher d'éventer la mine, dont le bruit sourd nous mettoit la puce à l'oreille.

« Une autre difficulté fut de faire passer aux pièces l'avant-fossé quand il fallut les mettre en batterie. M. Guille, capitaine de la Compagnie d'ouvriers, me fit faire un pont sur cet avant-fossé, mais comme il étoit fort étroit, que la file de bœufs qui trainoient notre grand canon de 24 étoit embarrassante, et que d'ailleurs il étoit nuit, M. Guille et moy et quelques officiers de ma brigade allâmes au devant de nos pièces pour les recevoir et faire enfler le pont par les bœufs, et bien nous en prit, car à la batterie de Montlaur ils en culbutèrent trois dans le fossé qui étoit très profond

« Pendant que nous faisons cette opération en plein champ et bien exposés sûrement aux coups de fusil, M. de Maillebois, depuis mareschal de France (1), arriva dans ma batterie, et n'y voiant que quelques officiers qui y restoient, commença à me demander et à jurer contre moi de ce qu'il ne me trouvoit pas, (car il étoit plus que colère). On luy dit que j'étois aller chercher mon canon et en même tems il me vit arriver tenant le premier bœuf par la corne et le piquant d'une bayonnette pour conduire ma pièce moy-mesme en batterie, et bien exposé aux coups de fusil ; pour lors au lieu de continuer sa gamme, il me loua bien fort et en dit de bonnes aux officiers qui n'étoient pas allés m'aider. Puis voiant un détachement du régiment du roy qui étoit assis dans un boyau de tranchée, il tança vivement le capitaine qui le commandoit. Mais je m'approchay pour lui dire que ce détachement s'étoit mis là par mon ordre, qu'il étoit pour travailler à ma batterie, mais que n'en aians pas besoing dans le moment présent, je l'avois placé à l'abri, parce que le feu qu'on faisoit les auroit tous détruits avant que j'eusse pu m'en servir. M. de Maillebois fit quelque excuse au capitaine et applaudit à ma précaution et depuis il m'a toujours fait politesse et amitié. Il faut avouer que c'étoit un homme bien brusque.

« Je fus près de quatre jours en cette batterie-là sans fermer l'œil aussy étois-je, sur la fin, ivre de sommeil, et ce n'est que n'en pouvant plus que je me couchois derrière les pièces au risque de me faire écraser par le recul, aimant mieux tout risquer que de rester droit sur mes jambes qui fléchissoient sous moy.

(1) J. B. François Desmarets, marquis de Maillebois, maréchal de France en 1741.

« J'étois dans cet état quand Gara se rendit ».

« La gauche de notre armée, que formoient les Piedmontois, étoit appuyée sur le Pô, le centre étoit au village de Guistel, que fortifia comme il put M. Robert, lieutenant dans Picardie, aujourd'hui commandant à Toulon. Ce fut ce travail qui le fit connoître et causa son avancement. La droite de l'armée étoit à un hameau où fust logé le maréchal de Broglie, la cavallerie étoit campée de ce costé là et formoit une partie de notre droite. La difficulté des fourrages fit qu'on renvoya presque toute la cavallerie, à l'exception du régiment de Chepy et des dragons de... qui furent cantonnés sur nos derrières du costé de Guastalle, ce qui dégarnit toute cette aïse droite et y laissoit un vuide très considérable. Les ennemis en profitèrent et partant de leur camp de Revere et de Guagentinolli, marchèrent de nuit, passèrent à gué la *secia* et vinrent enlever la garde du mareschal de Broglie, qui se sauva de chez luy par une porte de derrière avec ses enfants, sans perruque, ayant un petit bonnet blanc et un vieux chapeau par-dessus, en pantoufles et sans collet. Et cependant je ne l'ai jamais vu si grand que ce jour-là pour faire marcher les troupes, pour estre actif et se porter de tous les costés. Il ne s'en fallut guère dans le premier moment qu'il ne fût pris. Les ennemis culbutèrent la brigade de Dauphin qui se trouvoit réduite à peu de chose par la quantité de travailleurs qui étoient hors du camp, puis marchèrent sur les brigades voisines dont cinq se rassemblèrent pour leur faire teste, sçavoir : Champagne, Auvergne, le Roy, Dauphin et la Reine ou Souvray. Celle de Picardie, le régiment de Chepy-Cavallerie et les houzards de Rask aiant été séparés de l'armée se retirèrent sous Guastalle.

« La brigade d'artillerie de Clugny étoit sur la chaussée, à droite de Guistelle, et la mienne étoit à la gauche aussy sur la chaussée, nous n'avions ordre d'y laisser qu'un officier la nuit, de sorte que ce jour-là j'étois allé me coucher dans ma tente, mais par ma vivacité ordinaire, aiant entendu tirer quelques coups de fusil du côté de M. de Broglie, l'inquiétude me prit, je m'habillay et fus droit à ma batterie. En passant à celle de Clugny, comme le feu redoubloit à la droite, je jugeai convenable de faire tirer les coups d'alerte, et en arrivant à ma batterie je continuai à toujours faire tirer quelques coups à poudre de distance en distance. Le roy et les généraux vinrent à ma batterie et me dirent

pourquoy je tirois n'ayant pas d'ennemis alors devant moy. Je leur dis que c'étoit pour faire revenir nos chevaux d'artillerie qui étoient à la pâture à 2 lieues de là peut-être et que si j'eusse cessé, les charretiers auroient cru que c'étoit quelque houzarderie et ne branleroient pas. Ils m'approuvèrent, et je crois effectivement n'avoir pas rendu un si léger service dans ces circonstances de faire revenir nos chevaux en toute hâte.

Peu après un corps considérable d'ennemis vint masquer Guistelle où nous avions des picquets de toute l'armée. Je fis tirer mes 5 pièces de canon à la fois, chargées de 2 boulets; dans une trouée vis-à-vis de laquelle passoit une troupe dorée, ce qui fit faire un écart considérable à cette troupe dont plusieurs furent tués, et entre autres (à ce que l'on a dit) un prince de Waldeck. Mais en mettant deux boulets dans les pièces, il en creva une par la volée.

« Le nombre des ennemis arrivant en ordre de bataille s'augmentant toujours, nos 5 brigades se retiroient du costé de larges fossés derrière lesquels notre armée se reformoit. Nous abandonnâmes ainsi notre camp, laissant nos tentes et nos équipages. Tout fut pillé, heureusement un domestique m'amena mes chevaux de selle à ma batterie.

« Nos troupes se retirant toujours me passèrent, et j'étois à 500 pas d'elles, lorsqu'enfin mes chevaux pour le canon arrivèrent, je ne perdus pas de tems à faire atteler et à faire ma retraite. Tous les officiers vouloient que je prisse le grand chemin, je décidai que j'en prendrois un autre que j'avois reconnu selon ma coutume, en établissant ma batterie. Cette précaution sauva mon canon, car le sieur Le Blanc et le baron de Saint-Michel ayant voulu aller par le chemin qu'ils indiquoient, le premier fut pris prisonnier et l'autre, qui étoit à cheval, n'eut que l'instant de nous rejoindre. Le chemin par où je me retirois étoit couvert par des jardins qui me cachoient et j'entray heureusement derrière les trois fossés où l'armée se rassembloit, d'où je vis piller ma tente, mes équipages et ceux de l'artillerie et le parc. Il est dit, dans un livre qui est intitulé « La guerre présente de 1733 », que les ennemis nous prirent 75 pièces de canon ; or il n'y en avoit, avec les Piedmontois, que 50 en total, et je puis protester que les ennemis n'en prirent pas une seule, mais bien le parc de d'artillerie où il n'y avoit que des outils et munitions et des pontons de cuir de bœuf.

« Le lendemain on se canonna le matin, et les ennemis firent la plus lourde faute de nous tenir face. Ils devoient envoyer la nuit

un gros corps sur Saint-Benedict et s'emparer du quartier général où étoit le roy et nous enfermer dans nos fossés où nous n'avions ny painny fourrage ; il eût fallu capituler et la guerre étoit finie. Mais l'ennemi voulant percer par une colonne le long de la Secia, nous tirâmes sur la teste de cette colonne que formoit un régiment habillé de blanc et rouge, et ils furent obligés de reculer, ce qui donna la facilité à toute l'armée de se retirer sur Saint-Benedict, puis sur Guastalle, où étoit notre cavallerie, dont quelques régiments vinrent nous rejoindre la nuit.

« M. de Maillebois fit l'arrière-garde, fut souvent attaqué, mais ne se laissa pas pénétrer. Nous marchâmes toute la nuit, l'armée mourant de faim ; l'artillerie fit une petite halte pour faire boire les chevaux dont la plupart moururent en chemin, n'en aians plus que deux au plus sur chaque pièce et voiture. Pendant que l'armée défilait toujours, je ne sais comment cela se fit, mais tout le monde s'étoit endormi de fatigue, charretiers et soldats. Cependant l'arrière-garde, commandée par M. le marquis d'Avaray, colonel de Nivernois commençoit à défiler. Lorsque je m'en aperçus, j'allay à M. d'Avaray, pour le prier d'arrêter un peu, il le fit et nous réveillâmes tout notre monde à coups de fouet et nous mîmes en marche. Il est sûr que si nous avions laissé passé l'arrière-garde, l'ennemi, qui la suivoit, avoit bon marché de tout l'artillerie.

« Nous arrivâmes à Guastalle à 7 heures du matin, je faisois l'avant-garde ; la première chose que je fis fut d'aller acheter du pain et d'en remplir mes poches et celles de mon domestique et de manger et de boire. Je mourais d'inanition, il y avoit 48 heures que toute l'armée n'avoit mangé. Puis j'allay acheter une redingote, n'ayant sur moy qu'une veste de bazin et un habit uniforme en camelot, c'étoit la 13^e de 14 qui venoit de se vendre. N'ayant d'ailleurs ni tente ny marmite, ainsy que la plus grande partie de l'armée, je fus 10 à 12 jours dans cette misère, et les nuits sont froides dans ce pais là.

« Le dimanche 19 septembre 1734, les ennemis, commandés par M. de Konisseck, viurent nous attaquer. Comme on avoit couché sur le champ de bataille, on rectifia sur la pointe du jour les positions. La cavallerie de l'aisle gauche étoit entre une chaussée et le fleuve, dans une petite plaine en avant de l'ouvrage de la teste du pont. L'infanterie au centre, et la cavallerie de la droite sui-

voit après, mais elle ne fit rien. On en sortit des régiments ainsi que de l'infanterie de la droite, pour renforcer notre gauche contre laquelle l'ennemi portoit toutes ses forces. Il y avoit 4 brigades de canon dispersées à la teste de la ligne, la mienne étoit tout à fait sur la gauche, près du Pô, et eut été plus avantageusement placée, si le commandant en second qui étoit là, m'eut voulu laisser avancer, parce qu'ayant été reconnoître de près un régiment qui terminoit la droite de l'ennemi et qu'on avoit placé dans un petit bois pour prendre le flanc de la cavallerie, j'aurois pris cette troupe en flanc et l'aurois bien incommodée. Mais apparemment qu'on vouloit réserver ma brigade pour la défense du retranchement. Je ne laissay pas d'envoyer à cette troupe quelques coups de canon dans l'éloignement. Mais j'étois au désespoir qu'on ne voulût pas me laisser profiter d'une si belle occasion (1).

« Les ennemis avoient avancé un picquet d'infanterie dans un bateau qui étoit à sec sur le bord du fleuve et qui fusilloit à l'aise les carabiniers. Mais M. de Bouvet, capitaine de carabiniers, mit pied à terre avec une partie de ses soldats et alla égorger tous ces gens-là dans leur bateau et par là se délivra d'eux le sabre à la main. Ils puoient l'eau-de-vie à l'outrance, prisonniers et morts. Les carabiniers et les dragons d'Armenonville arrivoient de l'aisle droite.

« Dans ce tems là, notre cavallerie de l'aisle gauche qui n'étoit que de 14 escadrons, presque tous régiments gris, culbuta par deux ou trois fois celle des ennemis qui étoit nombreuse du double, et tous cuirassiers de l'empereur. Leurs généraux, avant l'affaire, leur avoient ordonné de faire le mouvement d'aiguiser leurs sabres,

(1) M. de Moüy a mis dans ses Mémoires que si on eût fait passer du canon sur l'autre rive du Pô et si on l'avoit placé à hauteur de la ligne des ennemis pour les prendre en flanc, on eût eu, à la bataille de Guastalle, l'avantage que M. de Vallière avoit eu à l'affaire du Mein, si on l'eut laissé faire. Je luy demande d'où l'on auroit pu tirer ce canon, car il falloit du 24 pour traverser le Pô qui est très large. Cela étoit donc impossible, puisqu'il auroit fallu en faire venir de très loin, des places fortes, et que l'ennemi ne nous eût pas donné le tems. Il eût pu mieux trouver en disant qu'à la bataille de Parme nous avons eu la mesme situation que M. de Vallière sur le Mein, le long de ce large fossé que je parle cy-dessus. Ce fut là qu'il devoit donner son conseil à M. de Saint-Périer, comme je le fis alors. — Qu'on y prenne garde, il est peu de longues guerres, où il ne puisse se trouver l'occasion de prendre l'ennemi en flanc dans les situations de rivières sinueuses entre deux armées. (Note de l'auteur des Mémoires).

pour nous donner de la terreur. Un colonel de notre cavallerie pour y répondre ordonna à sa troupe de tirer leurs peignes de leurs poches pour ajuster leurs cheveux.

« Je ne crois pas qu'il puisse se faire un plus beau spectacle que celui de notre cavallerie, qui plia celle de l'ennemi en très peu de tems, quoyque moins nombreuse de moitié.

« Je remarquay que ce qui causa la perte des cuirassiers de l'empereur, c'est qu'en se mettant en bataille, ils se serrèrent trop près et n'avoient point laissé d'intervalle entre les escadrons et que notre cavallerie en avoit beaucoup et pouvoit faire facilement ses caracoles et mouvemens.

« Les cavaliers qui avoient leurs chevaux tués, venoient rejoindre l'infanterie et demandoient un rang dans le bataillon. On ne vit jamais tant de bonne volonté. On dit qu'un cavalier picard qui n'avoit encore jamais veu le feu, demanda à son capitaine ce qu'il falloit faire le jour d'un combat. Il luy dit qu'il n'avoit qu'à s'avancer dans la troupe de l'ennemi et à donner force coups de sabre de tout costé. Mon Picard n'oublia pas le commandement, il s'enfonça dans les escadrons ennemis et frappait en sourd à droite et à gauche, tournant la teste vers son capitaine en luy criant : « Mon capitaine, fasons-je ben? — Oui, lui répond-on, va toujours ton train ». Ce qu'il fit et très bien.

« Je remarquay encore que ce qui contribua à l'avantage de notre cavallerie est qu'elle chargea sans tirer un coup de pistolet ni de carabine, au lieu que l'ennemi fit sa décharge de ces armes à feu qui surprit et ébranla ses chevaux, et nos cavaliers percèrent, le sabre à la main, les chevaux ennemis étant déjà à moitié retournés pour fuir.

« Du costé de l'infanterie, il y eut quelques régiments qui plièrent assez honnestement, sur ce que s'étant un peu débandés pour poursuivre les ennemis qui fesoient déjà leur retraite, ceux-ci lâchèrent une trentaine de volontaires cavaliers qui à toute bride entrèrent pes'e-mesle dans cette troupe et y causèrent de la confusion. Ces régiments avoient déjà beaucoup gagné de terrain par derrière, lorsque je vis un officier major monté sur un petit cheval, qui cria de toute sa force aux drapeaux d'arrester, et qui prenant par le dos un tambour, l'arresta par sa caisse et le fit rappeler; d'autres tambours se joignirent à luy et rappelèrent aussy, la troupe éparse s'arresta à ce bruit de tambour, puis fit volte-face et marcha sur le champ reprendre son poste. Tant il

est vray qu'il ne faut qu'un rien pour gagner une bataille ou pour la perdre. — J'ai oublié de dire qu'à la bataille de Parme un cri de « vive le Roy » comme on étoit ébranlé, lorsque la colonne ennemie perça, rassura tout le monde et empescha la retraite que plusieurs vouloient faire. — Enfin les ennemis se retirèrent à Luzara et nous passâmes la nuit sur le champ de bataille.

Guerre de Corse.

« Je partis au mois d'avril 1739, avec M. de Bassat et M. de Lucas, capitaine de canonniers, pour gagner Antibes, en m'embarquant sur l'Isère à Grenoble et ensuite sur le Rhône, à Valence, de là à Avignon, puis à Aix et enfin à Antibes. Nous nous y embarquâmes et restâmes quelque tems en rade dans le golfe Jouan. Le vent estant favorable, tout notre flotte mit à la voile.

« Elle étoit considérable en bâtimens de transport et étoit escortée par la frégate « La Flore », commandée par M. de Crussol, jeune capitaine de vaisseau mort quelque tems après. J'étois dans une tartane avec toute l'artillerie, MM. Bassat, Lucas, etc. Notre pilote voulant s'écarter de la division pour arriver plus tôt, M. de Crussol lui fit lâcher deux ou trois boulets pour le faire rejoindre, dont un nous passa très près sur la teste. Cela n'empescha pas notre Provençal de suivre sa route comme il voulut.

« La nuit vint, il s'éleva une furieuse tempeste, nos matelots eurent peur et disoient fort dévotement des litanies. Le spectacle d'une mort prochaine, les vagues horribles d'une mer en courroux, dans lesquelles à tout moment nous croïons nous engloutir, et qui nous couvraient d'eau, nous fit passer une des plus cruelles nuits qu'on peut s'imaginer. Enfin le jour vint et la mer se calma ; nos pieux matelots qui étoient si dévots pendant la nuit dernière se remirent à jurer les uns contre les autres à la provençale et à tirer leurs couteaux pour se pourfendre. On les mit d'accord et enfin nous arrivâmes dans le golfe de Saint-Florent en Corse, au commencement de may, deux jours après notre départ d'Antibes.

« Je trouvay le baron de Saint-Michel à Calvy avec un détachement et quelques pièces de canon ; on nous logea dans le faubourg de Calvy. Il n'y avoit que des troupes génoises dans la citadelle,

qui est assez fortifiée pour ce pays là, et où commandoit M. de Galeane, Génois, mais nous avions aussy dans le faubourg un régiment d'infanterie française. M. le marquis de Maillebois partit aussy de la Bastia quelque tems après moy, avec toutes les troupes qu'il avoit là, et l'autre moitié de l'artillerie, qui étoit restée à M. Bassat et marcha du costé de Corte, où les rebelles étoient le plus en force.

« On auroit dit que nous marchions contre une armée de capucins, les Corses ayant un manteau avec un cocluchon pointu de mesme drap et couleur que la robe des capucins, la plupart laissant aussy croistre leur barbe. Ils sont armés d'une escoupette et d'un poignard, et d'un ou deux pistolets, avec un cartouchier, dans lequel sont des charges de fer blanc, où on met d'un costé la poudre et de l'autre la balle, et ils ne font que rouler l'une et l'autre dans le fusil. Leur façon la plus ordinaire de faire la guerre est de se coucher derrière un rocher et s'y cacher, puis de tirer clandestinement, puis de se recoucher et recharger ensuite le fusil dans cette position, en mettant la crosse le long de la jambe, arrêtée par le bout du pied et le chargeant toujours couchés.

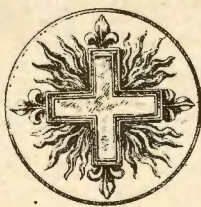
(A suivre).



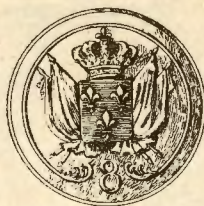
RESTAURATION



1



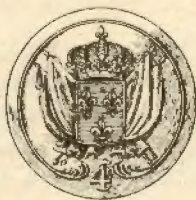
2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12

1. — (Général de division) doré.
2. — (Mousquetaire noir) argenté.
3. — (Infanterie de la garde) blanc.
4. — (Grenadiers à cheval) blanc.
5. — (Infanterie de la garde) blanc.
6. — Blanc.

7. — Cuivre.
8. — Blanc.
9. — Blanc.
10. — Argenté.
11. — Doré.
12. — Doré.

Infanterie de Ligne

Soldat d'une compagnie du centre

(1813)

L'uniforme porté par les compagnies du centre en 1813, était le suivant :

Habit-veste, bleu-impérial à collet écarlate liseré de bleu, pattes d'épaules en drap du fond liserées d'écarlate, revers blancs liserés d'écarlate, parements écarlates liserés de blanc, pattes de parement étroites, bleues, liserées d'écarlate, poches figurées, en long liserées d'écarlate, retroussis blancs ornés d'une N couronnée en drap bleu, boutons plats, jaunes, timbrés du numéro du régiment.

Gilet à manches en drap blanc à collet, pattes d'épaules, parements en drap de la couleur du fond de l'habit.

Pantalon en tricot blanc.

Capote en drap bège à collet et parements de même drap, croisant et se boutonnant sur la poitrine au moyen d'une rangée de cinq boutons d'étoffe.

Bonnet de police en drap du fond de l'habit, passepoilé d'écarlate, orné d'un écusson en drap du fond portant au centre le numéro du régiment en drap découpé de couleur distinctive.

Shako en feutre noir à calotte, bourdalou et visière en cuir noir, jugulaires à écailles en cuivre, plaque en cuivre estampé représentant un aigle couronné placé sur un soubassement portant au centre le numéro du régiment encadré d'un filet à fleurons, cocarde tricolore le bleu au centre, le rouge ensuite, et le blanc en dehors, houpette ronde, plate sans numéro, à la couleur des compagnies :

vert foncé pour la 1^{re} compagnie,

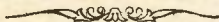
bleu céleste — 2^e —

aurore — 3^e —

violet — 4^e —

Cet uniforme ne subit aucune modification jusqu'à la fin de l'empire.

L. F.





H. Dupray

INFANTERIE DE LIGNE
(Compagnie du Centre)
1813

Précis authentique sur la naissance et la mort DU MARÉCHAL NEY

DÉDIÉ AUX RÉPUBLICAINS

PAR

Anaxagore Guilbert.

de Rouen (1).

MICHEL NEY naquit le 10 janvier 1769, à Sarrelouis, d'un simple artisan qui cependant ne négligea rien pour donner à son fils une éducation soignée. Destiné d'abord au barreau, il passa plusieurs années dans l'étude d'un notaire; mais son ardeur et son amour pour les armes le forçaient souvent à négliger les actes du notariat, qui ne lui fournissaient pas un aliment suffisant à l'activité de son caractère. Il présageait la révolution; en 1787 il s'engagea dans un régiment de hussards.

En deux ans de temps il avait parcouru tous les grades de sous-officier; il était sous-lieutenant aux premiers jours de la révolution de 1789, dont il fit les deux premières campagnes avec le titre d'aide-de-camp du général Lamark.

Rentré à Paris, on le nomma capitaine; enfin, peu de temps après, dans la même année, son régiment demanda qu'il fût nommé chef d'escadron. Choisi par Kléber, qui savait apprécier les hommes, il lui confia le commandement d'un corps de partisans, à la tête duquel il rendit de grands services à la République comme soldat. Il était aussi bon que sévère, aussi juste qu'humain; il était aimé de ceux qu'il commandait, et il savait se rendre digne de l'estime de ses supérieurs. Adjudant-major général en 1796, il montra dans les combats de Diesdorff et de Bendorff ce qu'il devait être dans l'avenir. A la tête de cent hommes, il fit capituler Wurtzbourg, où il fit deux mille Autrichiens prisonniers. Dans la même année, la prise de Forsheim lui vaut le grade de général de brigade, qu'il reçut sur le champ de bataille, aux acclamations des troupes. Dès ce jour, il fit partie de l'armée de Hoche, où il prit une part glorieuse aux combats de Neuwied et de Giessen, où il fut fait prisonnier par les Autrichiens après des prodiges de valeur. Accablé par le nombre, épuisé de fatigues, il tomba sous les baïonnettes. Echangé à la demande du général en chef, il reprit son poste jusqu'au traité de Léoben.

A la reprise des hostilités, il fait partie de l'armée de Bernadotte; il prend la ville de Manheim par un coup d'audace, et fait toute la garnison prisonnière. Cette action le fit passer général de division à l'armée du Danube, en l'an XII; il prend part aux combats de Fraenfelde, d'Altikoff et de Winthertor, où il est blessé deux fois.

A l'armée du Rhin, il commande l'avant-garde, bat l'ennemi à Stuttgart,

(1) Brochure intéressante parue à Paris en 1848, chez l'auteur, rue des Marais-Saint-Germain. Communiquée par M. G. Dubet.

secourt Manheim, repousse l'archiduc Charles, prend le commandement en chef de l'armée, oblige les ennemis à diviser leurs forces triples des siennes à la victoire de Zurich, remportée par Masséna. Après cette bataille, il s'empara de Francfort, de Hochstadt, et passa la Nidda pour rejoindre le général en chef Lecourbe, chargé du commandement de l'aile gauche; il marcha sur Souabe, soutint à Lauffen un combat meurtrier contre l'archiduc Charles, où il fut blessé.

En 1800, il commanda par intérim l'armée du général Moreau qui plus tard devait périr dans les rangs ennemis; il prit une part glorieuse dans les affaires Burkeim, Kirchberg et d'Ingolstadt.

Le lendemain de la bataille de Marengo, il fit partie de l'armée du Rhin, il eut la plus grande part à la victoire de Hohenlinden. Il devait rendre des services d'un autre genre, mais aussi précieux, pendant la paix de Lunéville. Envoyé par le premier consul comme ministre plénipotentiaire auprès de la république helvétique, théâtre de toutes les intrigues et de toutes les trames ourdies contre la France, par son talent et sa fermeté il prépara le traité de médiation du 19 février 1803. Après cette importante mission, il prit le commandement du camp de Boulogne, sixième corps de l'armée qui devait assurer la paix continentale en soumettant l'Angleterre.

Une nouvelle carrière va se présenter à notre intrépide républicain : Napoléon a ceint son front de la couronne impériale, et décerne à ses compagnons d'armes les honneurs et les distinctions monarchiques que de nombreux et de périlleux exploits avaient abolis. Ney est nommé maréchal de l'Empire et grand-aigle de la Légion d'Honneur. L'Autriche recommence une lutte pour venger ses revers. Ney, pour y prendre part, quitte, à la tête de son corps, le camp de Boulogne, passe le Rhin, se rend maître de tous les débouchés du Danube. Après plusieurs combats opiniâtres, il s'empare de la formidable position d'Elchingen, la clef du plateau qui domine la ville d'Ulm et en fait toute la force. Il culbute l'ennemi; le force à se renfermer dans la ville, dont il se rend maître. Ce fait d'armes est un des plus glorieux de notre révolution.

Avec 30,000 hommes, il marche à la droite de la grande armée, qui se dirige sur Vienne, pour faire tête aux corps autrichiens qui occupaient le Tyrol. Il chasse de cette province l'archiduc Jean, s'empare d'Innsbruck, de Hall, où les ambulances de l'ennemi et de nombreux magasins tombent en son pouvoir. C'est dans cette place que le 76^e retrouve un de ses drapeaux perdu dans la campagne précédente. Ce sujet a été traité par des artistes d'un grand mérite.

La paix de Presbourg, résultat de la victoire d'Austerlitz, fait poser les armes à la France; mais l'agression de la Prusse en 1803 vient fournir de nouveaux trophées à la République. A la tête du 6^e corps de la grande-armée, le maréchal Ney prend part aux opérations de cette campagne, qui se termina par la bataille d'Iéna, dont les brillants résultats firent rayer la Prusse du rang des puissances de l'Europe. Le talent qu'il déploya à la bataille de Friedland, où il commandait l'aile droite, lui valut les félicitations de Napoléon qui exalta sa belle conduite; en lui attribuant l'honneur de la journée. L'armée, après cette affaire, lui décerna le surnom de Brave des Braves.

Napoléon venait d'envahir la péninsule Ibérique. Une insurrection générale appelle aux armes toutes les populations. Cette agression pouvait devenir fa-

tale au conquérant, dont tout jusqu'alors semblait seconder les vastes projets.

Ney, toujours à la tête du 6^e corps d'armée, s'empare de Madrid, et soumet plus tard la Galice et les Asturies. En 1809, la victoire de Wagram donne l'espérance de reconquérir le Portugal, évacué l'année précédente. Masséna est chargé de cette conquête, à laquelle le 6^e corps est chargé de prendre part. Ney signala ses premiers pas par la prise de Ciudad-Rodrigo, d'Almeida. Après six mois d'occupation, l'armée manquant de vivres, fut obligée d'effectuer la retraite. Le 6^e corps, réduit à 6,000 hommes, forma l'arrière-garde, arrêta les progrès de l'armée anglo-portugaise, forte de 40.000 combattants. Une mésintelligence survenue entre les deux maréchaux priva l'armée des secours de Ney. Rentré en France, il prend le commandement du 3^e corps de la grande armée dans la guerre contre la Russie. Ici commencent les plus beaux titres de gloire du maréchal Ney.

Dans les affaires de Liady, Smolensk et de la Moskowa, il se surpassa lui-même. C'est là, devant toute l'armée que Napoléon lui défera le titre de prince de la Moskowa : c'est toujours sur le champ de bataille qu'il obtint ses grades : ce fut pendant la retraite qu'il déploya cette énergie et cette force d'âme qui ne fléchissent point devant les revers. Séparé du reste de l'armée après le combat de Crasnoë, n'ayant plus sous ses ordres, d'un corps brillant et nombreux, que 7,000 hommes exténués de fatigue et de privations il arrive au bord du Uniéper, le côtoie et le franchit à travers mille dangers, en abandonnant l'artillerie et les bagages qu'il avait préservés jusqu'alors.

Réduit à 3,000 hommes foudroyés par une artillerie nombreuse, ce corps découragé, manquant de tout, accablé par la misère, la faim, les fatigues, est prêt à déposer les armes, n'ayant pas la force de s'en servir. Engourdis par le froid, ils allaient être massacrés, quand Ney leur crie : « Soldats, la France est devant vous ; derrière vous, une affreuse captivité ; abandonnez votre général, il va mourir libre et Français : vous, vous allez mourir esclaves ». A ces mots, il se précipite à la tête de sa troupe ; les rangs ennemis sont rompus. Après avoir lutté plusieurs jours contre des bandes trois fois plus nombreuses, il rejoint l'armée française qui les croyait captifs ou ensevelis dans les neiges.

Il fallait voir la joie et la douleur peintes sur toutes les physionomies. Napoléon, touché jusqu'aux larmes, dit à Ney, en le pressant dans ses bras : « Brave des braves, ton nom et ceux de tes camarades ne périront qu'avec le monde ». Peu de temps après, le passage de la Bérésina s'effectua ; Ney eut la gloire de sauver les débris d'une armée qui, presque anéantie, devait cependant soutenir dans deux campagnes sa brillante renommée et la gloire de la France.

Ici nous voyons Ney défendre la France envahie par les alliés ; on l'a vu céder pied à pied le sol vendu par la trahison. C'est dans ces glorieuses et douloureuses campagnes qu'on l'a vu, après tant d'exploits et de titres acquis sur les champs de bataille, et son sang versé pour la patrie, contraint de céder à la trahison et à trois cent mille Etrangers, tandis que le Sénat déclarait la déchéance.

Le prince de la Moskowa, le duc de Tarente et le duc de Vicence étaient

chargés par l'Empereur de traiter de la paix avec les puissances étrangères, au nom de la régence. On sait par quels motifs ultérieurs Alexandre fut porté à rejeter, toute autre condition ; Ney se montra fort empressé pour déterminer Napoléon à cette mesure, qu'il regardait comme le seul moyen de salut.

Louis XVIII éleva le maréchal Ney à la dignité de pair, lui donna le commandement en chef du corps royal de cavalerie et le gouvernement de la 6^e division militaire.

Quand Ney apprit que Napoléon touchait le territoire de la France, pour éviter les désastres, il disait : « Il faut couper le mal dans la racine et se porter à marches forcées au-devant de Napoléon pour l'empêcher de gagner du terrain ».

Dans ces dispositions, il part de Paris et promet à Louis XVIII de repousser l'invasion ; il ne croyait pas que le peuple et l'armée étaient encore soumis à Napoléon ; il put s'en convaincre. Le 10 mars, à Besançon, déjà avant l'arrivée du maréchal Ney, les troupes s'étaient rangées sous les ordres de l'Empereur ; l'aigle reprenait son vol, et le drapeau de la monarchie était foulé aux pieds. Les souvenirs de gloire, de liberté, d'honneur et de patrie avaient ranimé les hommes.

Le 14, Ney apprenant la nouvelle de la fuite des Bourbons et l'insurrection dans l'armée, se déterminera à se joindre l'empereur qu'il avait juré de combattre. Napoléon lui donna des marques d'oubli, et le maréchal lui rendit compte de sa conduite. Napoléon ne tarda pas à réorganiser son armée mutilée. Ney reçut le 12 juin le commandement de l'aile gauche. Après la bataille de Ligny, il marche sur les Quatre-Bras, attaque l'armée anglaise, la met en déroute ; mais au moment de remporter une victoire éclatante, un renfort de 25.000 hommes prussiens l'obligea à se maintenir dans la position de Frasmes, où s'engagèrent des combats multipliés, dans lesquels les Français eurent toujours l'avantage. Le 17, le maréchal se met en marche, arrive le soir au déboucher de la forêt de Soignes, et le lendemain, jour de bataille de Waterloo, par ses opérations aux Quatre-Bras, il devait sauver la France. Ney, après des prodiges de valeur, se mit à 7 heures du soir à la tête des braves qui n'avaient pu succomber ; ils allaient faire un dernier effort ; vaincre ou mourir, c'était leur devise. Mais la bataille était perdue ; il prend le commandement de huit bataillons de la jeune garde qui furent entièrement détruits, sans que leur chef pût trouver la mort glorieuse due à son intrépidité. Il eut dans la journée cinq chevaux tués sous lui. Poussé par les troupes, il se rendit à Avesnes, ensuite à Paris, où Napoléon était arrivé la veille. Il se rend à la chambre haute. On déclare la nécessité d'une seconde abdication, et d'envoyer des commissaires au-devant des troupes alliées.

Labédoyère, dans cette séance orageuse, s'éleva avec énergie contre cette opinion, défendit la cause de Napoléon, et leur dit : « Il y a peu de jours encore, vous étiez aux pieds de l'empereur ; au jour du malheur on ne songe qu'à l'abandonner ».

Ney le rappela à l'ordre, représenta l'armée comme anéantie, et dit qu'on ne pouvait sauver la France que par une suspension d'armes. L'abdication est prononcée par la majorité contre la minorité énergique. Le maréchal Ney se rend à Lyon ; le duc d'Albuféra commandait la ville. Il propose à Ney de le

faire escorter jusqu'en Suisse, il refuse. Il se retire à Bessonis auprès d'un de ses parents, où on l'arrête le 5 août 1815. Depuis son arrestation jusqu'à son arrivée à Paris, on lui proposa de le faire évader, il refusa : rien n'a pu affaiblir son courage dans son adversité, on l'a vu avec sa fermeté accoutumée attendre le coup qui devait l'absoudre ou le tuer.

Une ordonnance du 12 novembre le renvoya devant la cour des pairs. Cette cause mémorable fut défendue par les courageuses paroles de MM. Dupin et Berryer. Le 4 décembre, les témoins furent entendus. Un décret, qui mettait le maréchal hors de cause, fut invoqué. Les commissaires qui l'avaient signé déclarèrent « que les articles 11 et 12 étaient impératifs, qu'en ne pouvait y « faire le moindre changement sans rompre les négociations ». Malgré ces articles, le maréchal fut condamné à la majorité de 169 contre 17. Aussitôt l'arrêt prononcé, Ney rentra dans sa prison, dina comme si rien n'était changé pour lui. Il dormit d'un sommeil tranquille. Le lendemain, il demanda à voir sa famille, qui, le désespoir dans l'âme, l'arrosait de ses larmes. Déjà ses amis, joints à ses parents, couraient se mettre aux pieds de Louis XVIII pour demander sa grâce ou recevoir ses derniers adieux. Pendant qu'ils sollicitaient, le roi ordonnait sa mort, le 7 décembre 1815.

Le maréchal, avec le calme et le sang-froid qu'il avait déployés dans tant de combats, monta dans une voiture qui l'attendait à la porte du Luxembourg pour le conduire au lieu de l'exécution. C'était le Champ-de-Mars. Mais un motif qu'on ne connaît pas, mais une trahison fit changer cette disposition. La voiture s'arrêta en dehors de la grille du Luxembourg, qui fait face à l'Observatoire. Le maréchal descendit, se plaça à quelques pas du piquet qui devait le frapper. et dit : « Je déclare, en face de Dieu des hommes, que je n'ai jamais « été traître à ma patrie ! Puisse ma mort la rendre heureuse ! Vive la France ! ». A ces mots, il découvre sa poitrine, commande le feu et tombe percé de dix balles. Ainsi périt l'un des plus illustres guerriers des temps modernes, à l'âge de quarante-sept ans. La France reconnaissante vient, après trente-trois ans, recueillir les balles qui l'ont frappé pour les montrer aux partisans des lâches monarques qui l'ont assassiné ! le fer et le plomb ennemis n'avaient pu l'atteindre, il fallait qu'un roi se fit bourreau pour le tuer. O Ney ! nous avons planté sur la terre teinte de ton sang l'arbre symbole de notre liberté ! Nous t'avons vengé, nous n'oublierons jamais que, pendant trente ans tu as combattu pour nous ; nous veillerons sur ta tombe. Soldats de la République, nous venons après toi ; nous ne faisons qu'un vœu : que notre République vive aussi longtemps que ton nom. Elle t'élève un monument pour narguer tes bourreaux, pour qu'ils se rappellent que c'est là que tu rendis le dernier soupir.

Le 16 mars 1848, nous avons versé des larmes où trente-trois ans auparavant tu as versé ton sang pour nous. Tous les ans nous y reviendrons. Adieu.

Passants, quand vous irez au Luxembourg, sortez par la grille qui fait face à l'Observatoire, regardez à votre gauche, vous verrez, trente pas au-delà d'une porte gothique, un arbre : découvrez-vous, et ne foulez pas la terre rougie du sang du maréchal Ney !!! (1)

(1) Imprimerie BAILLY, DIVRY et C^{ie}, place Sorbonne, 2.

Chasseurs d'Afrique

(1831 à 1847)

Une ordonnance royale du 17 novembre 1831, créa pour l'Algérie, deux régiments de cavalerie légère, sous la dénomination de *Chasseurs d'Afrique*.

Ces deux régiments furent immédiatement organisés, le premier à Alger, le deuxième à Oran.

Le 27 novembre 1832, une décision ordonne la formation, à Bône, d'un troisième régiment sous le même titre.

Enfin, le 31 août 1839, une ordonnance royale réglant l'organisation de la cavalerie française et indigène d'Afrique, porte la création à Bône, d'un nouveau régiment portant le numéro 4, et prescrit que :

« Les 1^{er} et 2^e régiments seront chacun de six escadrons français et de deux escadrons de spahis, composés d'indigènes et de Français.

« Les 3^e et 4^e régiments seront chacun de cinq escadrons et d'un escadron de spahis, composé d'indigènes et de Français.

« Les escadrons de spahis prendront la gauche de leur régiment.....

Les chasseurs d'Afrique reçurent l'uniforme suivant :

Habit-capote bleu-céleste, à la polonoise, boutonnant droit sur la poitrine au moyen d'une rangée de neuf gros boutons sphériques en étain, à basques tombantes en forme de jupon, à gros plis de ceinture, croisant par devant et ouvert par derrière, à collet :

- 1^{er} régiment, jonquille, passepoilé bleu céleste.
- 2^e — bleu-céleste, avec pattes à trois pointes jonquille.
- 3^e — jonquille, avec pattes à trois pointes bleu-céleste.
- 4^e — bleu-céleste, passepoilé, jonquille.

Parements :

- 1^{er} — jonquille.
- 2^e — bleu-céleste.
- 3^e — jonquille.
- 4^e — bleu-céleste ;

brides d'épaulettes bleu-céleste, contre-épaulettes en chaînette de cuivre, ornées sur le dessus d'un cor de chasse également en cuivre, et montées sur un cuir de vache noir.

Ceinture à tissu et à cinq bandes de couleurs opposées en laine garance et bleu-céleste.

Pantalon garance, à larges plis de ceinture par devant, à brayette, à poches

de côté et à fausses bottes, passepoilé de bleu-céleste sur les coutures extérieures.

Czapska à bombe en cuir verni, sans plaque, visière horizontale, cimier recouvert en drap garance, avec galon et soutaches en laine bleu-céleste ; cordon de *czapska* en laine garance ; pompon demi sphérique à la couleur de l'escadron ; chaînette de cuivre.

Buffleries blanches.

Manteau en drap blanc piqué de bleu, sans manches et à petite rotonde.

Gants à crispins blancs.

Phécy ou calot égyptien en tricot feutré de laine garance, avec houpette en soie bleu-céleste.

Equipage du cheval : schabraque garance, bordée du large galon et d'un passe-poil bleu-céleste, ornée du chiffre du régiment de même couleur que le galon aux angles en pointe ; siège en peau de mouton blanc.

Porte-manteau garance bordé d'un passe poil bleu céleste et orné au centre des ronds, d'un corps de chasse bleu céleste.

Officiers.

Même tenue que la troupe sauf les épaulettes du grade, cordon de *czapska*, boutons, cor-de-chasse du porte-manteau et numéro du régiment à la schabraque en argent, la ceinture en argent et bleu céleste et qu'ils portaient le pantalon sans fausses-bottes, orné de bandes bleu-céleste ; buffletererie en cuir verni.

NOTA. — Lorsque à leur formation les trois premiers régiments étaient à quatre escadrons, chaque régiment avait les deux premiers escadrons armés du fusil et du sabre et les deux derniers étaient armés du sabre et de la lance à flamme rouge et bleu-céleste. Mais cette dernière, vu son peu d'efficacité dans la manière de combattre les Arabes, fut remplacée, en 1836, par le fusil.

Observations.

Cette tenue, quoiqu'elle fût toujours réglementaire, n'a pas été portée très longtemps. La casquette des troupes d'Afrique, adoptée en 1833 et modifiée en 1840, ornée d'un pompon et d'un cordon, bien que ces accessoires ne fussent pas réglementés, remplaçait le plus souvent le *czapska*.

En tenue ordinaire et en tenue de campagne, les officiers remplaçaient généralement la tunique par un dolman spencer orné de tresses flottantes et de chamarrures en poil de chèvre noir et sur lequel le grade était indiqué par des nœuds hongrois sur les manches. Ils portaient en outre, à cheval, un pantalon à fausses bottes semblable comme forme, à celui des hommes et orné de bandes analogues à celles du pantalon de grande tenue.

Pour les hommes, la veste à collet et parements semblables à ceux de la tunique remplaçait le plus souvent cette dernière.



1^{er} CHASSEURS D'AFRIQUE
(Maréchal des logis)
1843

Fête donnée par le Ministre de l'Intérieur

LE 12 FRIMAIRE, AN 13

« La journée du 12 frimaire, désignée par Son Excellence le Ministre de l'Intérieur pour commencer les fêtes qui devaient être données à l'occasion du couronnement de LL. MM. II., eut tout l'éclat dont elle était susceptible.

« Le temps était superbe : le soleil après avoir dissipé tous les nuages, parut à onze heures et brilla sans interruption jusqu'à la nuit. La fête occupait tout le terrain depuis la place de la Concorde jusqu'à la porte St-Antoine. Des mâts de cocagne, à l'extrémité desquels pendaient des montres, des couverts, des timbales, des tasses d'argent, ainsi que plusieurs autres prix, étaient placés de distance en distance sur les boulevards et offraient à la force et à l'adresse des moyens de se signaler : des jeux de bagues décorés de guirlandes de verdure et des lanternes de différentes couleurs, présentaient encore un autre genre de divertissement : des orchestres établis près de ces jeux, les animaient et les sons des instruments se mêlant aux cris des vainqueurs et aux applaudissements d'une multitude innombrable répandaient partout la joie la plus vive et la plus soutenue.

« A midi, quatre ballons placés aux quatre coins de la place de la Concorde, s'élevèrent dans les airs ; un cinquième représentant un aigle qui soutenait le monde partit aussi du milieu de la place et plana longtemps parmi les nuages ; au même instant, 300 musiciens exécutèrent un magnifique concert et prirent ensuite la route des boulevards, en précédant des chars de triomphe dans lesquels des chanteurs faisaient entendre et distribuaient des chansons populaires (1) parmi lesquelles la suivante mérite d'être citée.

V'LA C'QUE C'EST D'AVOIR DU CŒUR CHANSON

Air : *V'la c'que c'est d'aller aux bois.*

Napoléon est Empereur

V'la ce que c'est d'avoir du cœur ;

C'est l'fils aîné de la valeur ;

(1) Extrait d'un ouvrage paru en 1805, sans nom d'auteur, sur l'histoire de Napoléon I^{er} jusqu'à l'époque de son couronnement. Communiqué par M. G. Dubet.

Il est l'Espérance
Et l'appui de la France
Il lui rendra tout'sa splendeur :
V'là c'que c'est d'avoir du cœur.

Il était né pour la grandeur,
V'là ce que c'est d'avoir du cœur ;
Dès son enfance, plein d'ardeur,
Elevé pour la guerre,
A l'Ecole militaire,
C'était Alexandre en sa fleur :
V'là c'que c'est d'avoir du cœur.

Il brûlait d'être au champ d'honneur.
V'là ce que c'est d'avoir du cœur ;
Le canon ne lui fait pas peur ,
Par des faits de marque
Bientôt on l' remarque,
Il atteint un grade supérieur :
V'là ce que c'est d'avoir du cœur.

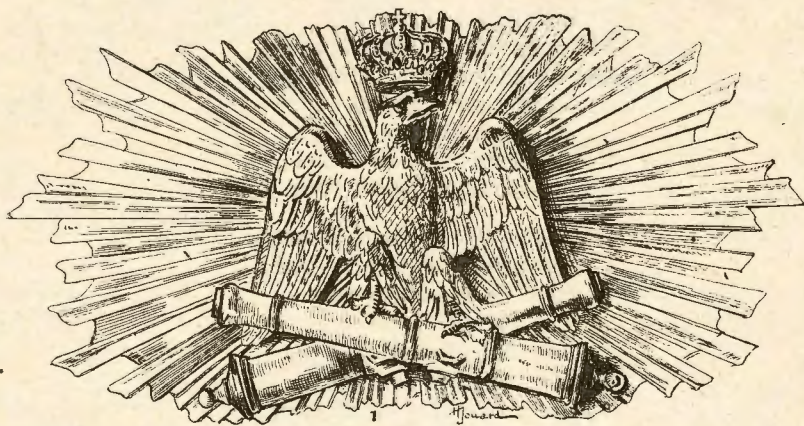
On le nomme général en grand chœur,
V'là ce que c'est d'avoir du cœur ;
Il s' rend digne de c' titre flatteur,
Et dans l'Italie
Sa gloire établie,
Fait qu' tout' la France chante en chœur,
V'là c' que c'est d'avoir du cœur.

R' venant d' Egypte, il prend d' l' humeur,
V'là c' que c'est d'avoir du cœur ;
Il voit chacun dans la stupeur,
Et partout la France,
Dans la décadence ;
Il s' dit : Faut que j' sois son sauveur :
V'là c' que c'est d'avoir du cœur.

Il monte à cheval avec vigueur,
V'là c' que c'est d'avoir du cœur ;
Puis à St-Cloud, tout en douceur,
Le dix-huit Brumaire,
Il arrange l' affaire ;
C'était l' auror' de notre bonheur,
V'là c' que c'est d'avoir du cœur.

Des honnêtes gens il est l' vengeur,
V'là c' que c'est d'avoir du cœur ;
Il rétablit les loix, l' honneur,
La religion chrétienne ;
Et pour que c' la tienne,
Nous le proclamons Empereur :
V'là c' que c'est d'avoir du cœur.

SECOND EMPIRE



ARTILLERIE DE LA GARDE

1. — Plaque de giberne (officier) dorée (réduite d'un tiers).
2. — Bossette de mors grandeur nature, jaune.

NOS HUSSARDS

DEUXIÈME PÉRIODE. — RÉVOLUTION

Décret de la Convention Nationale.

Du 4 juin 1793, l'an second de la République française, contenant le tableau des bataillons d'infanterie légère, etc., et des régiments de hussards.

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu le rapport de son comité de la guerre, approuve le tableau ci-après :

Numéros des régiments	Anciennes dénominations	Dates de leur création
HUSSARDS		
1 . . .	Bercheny et Calvados.	} au lieu de Saxe qui a émigré
2 . . .	Chamboran	
3 . . .	Esterhazy.	
4 . . .	Colonel général.	
5 . . .	Lauzun	} 23 nov. 1792.
6 . . .	(1)	
7 . . .	(2)	} 26 février 1793.
8 . . .	Eclaireurs (3)	
9 . . .	Hussards de la liberté (4)	
10 . . .	Hussards noirs du département du Nord.	25 mars

(1) Hussards de Boyer : *Défenseurs de la liberté et de l'égalité* ; formés sous le n° 7.

(2) Hussards de Lamothe : formés sous le n° 8.

(3) Eclaireurs de Fabrefond : formés sous le n° 9.

(4) Hussards de la liberté, 2^e corps : sous le n° 10, décret du 25 mars 1793.

Le 1^{er} corps des Hussards de la liberté conserve son titre de 7^e régiment *bis*.

Le même jour, un second décret licencie le 10^{me bis} de hussards. Ce régiment avait été formé au commencement de l'année, avec un corps de troupes franches levé en 1792, sous le nom de *Hussards de Hainaut*. Pour la constitution et l'uniforme de ce corps il nous est impossible de les donner, n'ayant pu trouver de documents les concernant malgré des recherches les plus laborieuses.

Un décret de la Convention nationale, en date du 28 juillet, porte que le 24^e régiment de chasseurs à cheval, nouvellement formé avec des hommes tirés de la *légion germanique* qui avait été licenciée, composera le 11^e régiment de hussards.

Ce nouveau 11^e de l'arme fut formé à Amboise. (Voir son uniforme au tableau de 1796).

Le 15 août paraît un décret de la Convention, relatif à une aiguillette en fer, destinée à garantir des coups de sabre sur les bras des cavaliers. Cette aiguillette, inventée par le citoyen Jean Godefroy Mecklein l'aîné, a été mise à l'essai dans les compagnies de hussards faisant partie des avant-gardes des différentes armées; dix hommes seulement par compagnie, en étaient munis, Cet essai n'eut pas de suite.

Le 10 septembre, la *légion des Ardennes* (voir 10 décembre 1792) forme le 23^e régiment de chasseurs à cheval.

En vertu d'un arrêté du 6 novembre, un escadron de hussards est organisé à Orthez : peu de temps après, un deuxième escadron est formé à Sainte-Foy et un troisième à Libourne. Le 15 du mois suivant, ces trois escadrons sont réunis en un régiment qui prend le nom de *hussards de la montagne*.

La même année, les colonels prennent le titre de *chefs de brigade*.

1794

Le 21^e jour de nivôse, an second de la République Française (10 janvier), paraît un décret concernant l'organisation de la cavalerie, lequel prescrit ce qu'il suit pour les hussards :

« Les onze régiments de hussards sont compris sous la dénomination de *Cavalerie Légère*.

« Ceux des régiments de hussards, où les cinquième et sixième escadrons ne sont pas encore formés en conformité de la loi du 21 février dernier, seront portés au nombre de six escadrons.

« Chaque régiment sera par conséquent composé de six escadrons, divisés en douze compagnies.

« Chaque compagnie sera composé d'un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, un maréchal-des-logis en chef, quatre maréchaux-des-logis, un brigadier-fourrier, huit brigadiers, deux trompettes et quatre-vingt-seize hussards, dont un maréchal-ferrant.

« La force de chaque compagnie sera de cent seize hommes.

« La réunion des deux compagnies formera un escadron.

(1) Le décret du 5 mars prescrivant que plusieurs compagnies franches de hussards (voir page 32 du numéro précédent) seraient réunies pour former le 13^e chasseurs, ne fut pas complètement exécuté. Les Compagnies réunies à Fontainebleau le 23 avril et organisées en un régiment le 14 mai, reçurent le titre de 14^e chasseurs ; le numéro 13 était porté depuis le 21 février précédent par l'ex légion des américains et de celle du midi. Note communiquée par le capitaine Descaves du 13^e chasseurs.

Force des huit Escouades	208
Maréchaux-des-logis et brigadiers-fourriers.	12
Officiers	8
Force d'un escadron.	<u>228</u>

Force d'un régiment de Cavalerie légère, de six escadrons.

ÉTAT-MAJOR		Officiers	Cavaliers	
Chef de brigade	1	} 8		
Chefs d'escadrons.	3			
Quartier-maître-trésorier	1			
Porte-guidons	3			
Chirurgien-major.	} 2.	} 2		
Aide-chirurgien				
Adjudants-sous-officiers.	3	} montés		
Maître-maréchal	1			
Maître-sellier	1			
Maître-armurier-éperonnier	1		} à pied.	} 32
Maître-tailleur.	1			
Maître-bottier	1			
Trompettes	24	} 24 montés.		
ESCADRON				
Capitaines	2	} 8	} 48	
Lieutenants	2			
Sous-lieutenants.	4			
Maréch.-des-logis-en-chef	2			
Maréchaux-des-logis	8			
Brigadiers-fourriers	2			
Brigadiers	16			} 220
Hussards, y compris deux maréchaux-ferrants.	192			
Total de la force de l'escadron	} hommes 228 } chev. de troupe. 220			
Totaux		58	1352	
Complet d'un régiment en	} hommes 1410 } chevaux 1404	} 56 d'officiers } 1348 de } hussards.		

Le 9 février, le comité du Salut Public approuve la nomination des *hussards de la Montagne* comme 12^e régiment de hussards (voir 6 novembre 1783).

Le 23 juin, le 7^e régiment, qui s'était vu réduit à deux escadrons par suite des détachements qu'il avait fournis pour compléter d'autres corps, fut réorganisé et porté à 12 compagnies, par l'incorporation de la *légion de la Moselle* ou de *Kellermann*.

Le 2 fructidor an II (19 août 1794), paraît une loi relative à l'habillement et équipement des troupes de la République, de laquelle nous extrayons le tableau suivant, relatif à l'arme des hussards.

DÉSIGNATION des EFFETS.	DURÉE des EFFETS.	OBSERVATIONS
Pelisse.	3 ans.	
Dolman.	3 ans.	
Culotte à la Hongroise.	12 mois.	
Gilet de drap.	3 ans.	
Surtout de drap.	24 mois.	
Gilet d'écurie.	30 mois.	
Pantalon d'écurie	12 mois.	
Echarpe.	4 ans.	
Manteau	6 ans.	
Schakos.	3 ans.	
Bonnet de police	18 mois.	

ÉQUIPEMENT

Ceinturon	10 ans.
Giberne.	10 ans.
Porte-giberne.	10 ans.
Bretelle de mousqueton	10 ans.
Porte-manteau	6 ans.
Bottes	3 ans.
Sabretache.	4 ans.

HARNACHEMENT DU CHEVAL

Selle complète à la hussarde	8 ans.	Y compris bride, bridon et [licol.]
Couverture de laine	4 ans.	
Schabraque	4 ans.	

Dans le PETIT ÉQUIPEMENT nous relevons :

Col noir ou cravate.	6 mois.
Souliers	12 mois.
Sac à avoine	12 mois.
Gants à parements dits à la Crispin.	18 mois.
Cocarde aux trois couleurs	6 mois.

Nota. — Les officiers n'ont point droit à ces fournitures.

Les adjudans-sous-officiers ne recevront pas celles de petit équipement.

Par la même loi, la Convention établit d'après les dessins du peintre David, la disposition des couleurs du drapeau :

Le bleu à la hampe, le blanc au milieu, le rouge flottant.

Le 28 fructidor (14 septembre), le Comité de salut public arrête :

1° Que les culottes destinées aux soldats de toutes armes seront à l'avenir garnies de peau entre les cuisses ; 2° que dans le vêtement militaire, le gilet sera substitué à la veste.

Le 16 frimaire (6 décembre), un arrêté autorise l'arme des hussards à prendre les chevaux de la taille de 4 pieds 4 pouces et demi à 5 pouces, lorsque d'ailleurs ILS AURONT UNE BONNE CONSTITUTION ET UNE TOURNURE DISTINGUÉE.

1795

En février, un nouveau régiment de hussards est créé et formé

à Vienne (Isère), sous le numéro 13, avec deux compagnies des *hussards des Alpes* (ci-devant dragons de la légion de la Montagne créée en novembre 1793 à Marseille), quatre compagnies de hussards, (organisées au dépôt de Vienne en août 1794), une partie la compagnie des guides à cheval de l'armée des Alpes et une compagnie de cavaliers de correspondance (organisée pour l'armée des Alpes avec des hommes du 5^e de cavalerie, et versée bientôt du 13^e de hussards dans le 9^e régiment de dragons).

1796

Au commencement de l'année, l'uniforme des régiments de hussards était le suivant :

(à suivre).

L. FALLOU.

Errata.

Nous sommes heureux de constater que plusieurs lettres de rectifications nous sont parvenues. Plusieurs erreurs de désignation avaient été commises, nous l'osons dire, à dessein, et ne se renouveleront pas.

C'est ainsi qu'à la page 18, du numéro précédent, dans les désignations des boutons, le numéro 2, au lieu de : inspecteur aux revues, lire : *Commissaire de Guerres*; n° 4, au lieu de : pensionné, lire : *officier pensionné*; n° 5, au lieu de : école du génie d'artillerie, lire : officier du génie; n° 6, au lieu d'argenté, lire : cuivre.

A la page 41, paragraphe 4, au lieu de : autorise le sieur Andrieux, lire: autorise le sieur *Landrieux*.

La tenue des trompettes de l'artillerie à cheval de la garde, décrite page 23, a été portée jusqu'à la suppression du régiment. Il y eut bien quelques modifications de détails telles que la suppression du talpalk vers 1860, mais le dolman blanc fit toujours partie de la grande tenue. La grande trompette est celle de gala. Les trompettes étaient montés sur des chevaux noirs.

L. F.

Directeur-gérant : L. FALLOU.



L. VALET

HUSSARD
(7^{me} Régiment)
1795

Une famille d'Artilleurs

Mémoires du Lieutenant-général LE PELLETIER

(Suite).

« Je fus chargé d'aller bombarder un village nommé Montemajor, près du couvent d'Alciprate, que nous devions attaquer avec des troupes et deux grosses pièces de canon que j'amenai de Calvy. L'affût du mortier s'en alloit presque en morceaux, mais c'étoit la meilleure de la place.

« L'année précédente on avoit déjà mené ce mortier contre le village, mais le baron St-Michel qui y avoit tiré quelques bombes ne réussit pas, parce que ces bombes tombant sur les roches, cela fesoit sauter la fusée qui ne mettoit pas le feu, de sorte que les rebelles, qui n'avoient jamais veu de bombes ne laissèrent pas de remarquer qu'il y avoit dedans de la poudre, et la ramassoient très bien, croiant que c'étoit le ciel qui la leur envoyoit, parce qu'effectivement ils en manquoient.

Ils alloient après placer la bombe dans leur église en *ex-voto*, comme une relique venue par miracle.

« Comme j'appris cette histoire, je m'avisay de faire au haut de la fusée un petit chanfrein ou trait de scie pour maintenir un fil d'archal que je serray en double par un nœud de bombardier, puis j'en attachai les quatre bouts aux deux anses, de sorte que, quand la bombe tomboit sur les roches, la fusée se maintenoit dans la bombe et la faisoit crever. Les premiers qui arrivèrent pour recueillir avidement la poudres'en trouvèrent mal. Je jouois en même tems des deux pièces. Le tout intimida les rebelles et ils se rendirent, ainsy que les villages de Ziglia, Cassany et Giargia que nous attaquions aussy.

« Nous étions logés dans le couvent d'Alciprate, où nous reçumes les députés de ces 4 villages, qui venoient, un mouchoir blanc à la main, pour signe qu'ils vouloient capituler.

On les reçut à condition qu'ils livreroient toutes leurs armes, mais comme on ne se fioit pas à eux et que, du tems que les troupes de l'Empereur étoient dans l'isle, ils avoient assassiné de leurs fenêtres, à coups de fusil, les détachements qui étoient entrés dans le village pour recueillir leurs armes, on retint à Alci-

prate un des deux otages de chaque village, et on renvoya l'autre avec une petite troupe et un sergent, pour que les rebelles déposassent leurs armes à la première maison du village, où on alla les prendre.

« A Luciane, il nous vint trouver un homme qui nous demanda la permission d'assassiner un autre homme, qui, disoit-il, avoit eu l'effronterie d'épouser la veuve d'un de ses parents sans luy en demander la permission. On voit, par là, qu'ils font leurs assassinats ou vindètes pour un rien.

« Nous primes un frère Recollet qui s'étoit eschappé de son couvent d'Aregnio, nous l'envoyâmes à M. Maillebois, qui avoit fait défense aux moines de sortir de leur couvent, et il le fit pendre sur le champ avec quelques autres moines dans le mesme cas. Car ces gens-là étoient pour les rebelles. Le pauvre frère ne méritoit pas trop la mort, mais dans les tems que les troupes de l'Empereur étoient dans ce pais-là, et qu'ils attaquèrent son couvent, on dit que ce frère avoit beaucoup tué de soldats, tirant très bien par les fenêtrés.

« Nous apprenions tous les jours quelques cruautés de ces Cor-ses, ils empoisonnoient les uns, massacroient les autres, et je ne finirois pas sur leurs histoires. Ils ont de l'esprit, mais vindicatifs comme il n'y a pas de peuple au monde, ne vivant que de châ-taignes plutôt que de cultiver leurs terres, passant toute leur vie avec une escoupette en main et gardant leurs troupeaux, presque toujours debout et immobiles, reposés sur leur armes comme des termes...

MOBILISATION DE L'ARTILLERIE AU COMMENCEMENT DE LA CAMPAGNE DE 1744.

« La guerre s'étant tournée du costé de la *Flandre*, où le Roy voulut commander luy-mesme son armée, j'ay reçu mes ordres du 23 janvier 1744 pour y être employé en qualité de commandant en second de l'Artillerie, sous M. de Vallière. M. le mareschal de Noailles commandoit l'armée sous les ordres de Sa Majesté.

« Le samedi 9 may, je partis de Douay pour l'Isle avec 100 canonniers, 1.500 chevaux d'artillerie, et le gros canon de 33. Le 10, mon frère partit de même pour l'Isle avec 50 pièces de canon de 24. Le 12 may, on commença l'embarquement de toute l'artillerie sur la Lys.

« Quoique cet attirail fut des plus nombreux qu'il se fut fait

alors, nous exécutâmes cette opération avec la plus grande diligence. M. de Vallière, qui se doutoit bien de l'impatience d'un jeune roy qui fait la guerre pour la première fois, me pressoit vivement, et j'eus la satisfaction de recevoir une lettre très obligeante de lui, qui ne louoit guère, par laquelle il me marqua qu'il ne s'attendoit pas que j'eusse pu faire exécuter si tost cette besogne. Il s'étoit muni de tout en si grande abondance qu'on peut dire qu'après les sièges de Menin, Ypres, la Quenocque et Furnes, il nous restoit encore autant au parc qu'il nous eût fallu pour faire encore autant de sièges. Quand la cour lâche la main au général d'artillerie pour se munir de tous ses besoins, tout va au mieux. Celui qui est chargé de brusler la poudre doit mieux savoir ce qu'il luy en faut que ceux qui ne sont pas du métier.

« Comme quelques-uns des miens pourront avoir à faire pareilles opérations, je diray quelque chose par digression au sujet de ce qui peut accélérer cette besogne.

« Il est de la dernière importance pour l'artillerie d'user de toute diligence, pour ne pas retarder les mouvements de la campagne par la lenteur de ce corps, si pesant par luy-mesme. Ce n'est pas assez d'avoir un nombre considérable de chevaux, il faut s'aider de bien d'autres moyens. Il faut profiter des rivières et canaux qui peuvent nous approcher nos munitions, sçavoir le poids que chaque bateau peut porter, le tems qu'il faut à tel bateau pour faire telle course, la ressource qu'on peut avoir des chevaux de paysans, ce que portent leurs charrettes, de combien de chevaux elles sont attelées, combien de charretiers, afin de pourvoir à la nourriture des hommes et des chevaux par des commissaires, et qu'elle se trouve où il faut.

« Il faut sçavoir combien de pionniers on peut espérer pour les embarquements et débarquements et surtout raccommoder les chemins, en remplissant les trous de fascines recouvertes de terre.

« Il faut se munir de beaucoup de madriers pour pouvoir faire des espèces de ponts pour aller au bateau et le charger par trois ou quatre endroits à la fois. Il faut avoir des espèces d'augets pour rouler les boulets dans le bateau; ce qui avance beaucoup leur chargement.....

« Ma digression seroit trop longue, j'ajouteray seulement qu'il convient d'arranger bien ses idées préliminairement pour faire exécuter avec plus d'aisance et de promptitude, bien distribuer et expliquer la besogne à chaque officier, se procurer des chefs

aux charretiers et pionniers paysans, sujets à désertier (etc.).

« L'on avoit au parc 90 pièces de canon, dont 12 du calibre de 33, 60 de 24, 10 de 16 et 12 de 8 ; plus 30 mortiers de 12 pouces et 20 de 8 pouces, 15.000 bombes de 12 pouces et 1.000 de 8 pouces.

« Le 18 mai 1744, Menin fut investi par le mareschal de Noailles (1).

« La difficulté la plus considérable du siège étoit que les ennemis, ayant formé des inondations aux environs, il ne restoit que le seul pont de Warwic pour passer l'armée, l'artillerie, le roy et sa suite et maison, les vivres, enfin tout. Ce pont étoit même en fort mauvais état ; les grandes pluies de l'hiver avoient rendu les chemins impraticables, il y avoit de distance en distance des trous à y faire entrer plusieurs maisons.

« Ces trous immenses furent comblés d'une quantité de fascines très longues et recouvertes de terre, il fallut plus de 1.200 voitures du païs pour les transporter, et des pionniers pour les couper à proportion.

« On n'avoit pas pourvu à la subsistance de ces malheureux, de sorte que plusieurs moururent d'inanition et qu'un grand nombre désertèrent, enfin je manœuvray tant et criez tant, qu'on nomma un commissaire des guerres pour s'occuper de ce service, et que l'ordre s'y mit un peu mieux.

« Ce qui étoit très essentiel étoit de faire passer tout l'artillerie, et tout le parc de siège, sur le seul pont que nous avions. M. de Vallière, voyant le Roy déjà arrivé au camp, sentoit combien il étoit important d'accélérer le transport. Une preuve qu'il en jugeoit ainsi, c'est que luy, que ne louoit jamais personne, m'accueilloit et me caressoit beaucoup, disant qu'étant l'ancien des commandants en second, j'étois son bras droit et qu'en conséquence il falloit que je me charge de faire passer toute l'artillerie et le parc en une seule nuit sur le pont.

« Le Roy estant parti un jour trop tost de l'Isle, avoit fait arrêter toutes les voitures dans le chemin pour pouvoir passer luy et sa suite nombreuse. Elles avoient été dételées où elles se trouvoient, et il y en avoit depuis l'Isle jusqu'à Warwic. C'étoit la nuit et chacun dormoit près de ses chevaux. On me donna deux compagnies de mineurs, un gros détachement de Royal-Artillerie

(1) Adrien-Maurice, duc de Noailles, maréchal de France en 1734.

et une compagnie d'ouvriers. Je les fis séparer en un grand nombre de petits détachements avec ordre de se succéder de distance en distance pour aller éveiller et faire marcher jusqu'au dernier les différents pelotons de voitures épars le long du chemin.

« Comme ces pelotons se suivoient à des intervalles souvent assez longs, on en profitoit pour relever le pont et le réparer, et pendant ce tems, il passoit sur la rivière ce qu'il s'en pouvoit de bateaux chargés de munitions et ainsy successivement.

« Au delà du pont il y eut un grand travail pour raccommo-der les chemins, mais enfin, à la pointe du jour, toutes les voitures d'artillerie et les bateaux étoient arrivés et le pont bien raccom-odé.

« J'en allay rendre compte à M. de Vallière, qui étoit dans l'in-quiétude, mais ce qui me surprit c'est que M. le mareschal de Noailles estant arrivé chez luy, parce qu'il étoit aussy inquiet de la chose, M. de Vallière rendit compte très exactement de toutes mes opérations, comme si c'eût été luy-même en personne qui les eût exécutées, et il ne dit pas un mot de moy qui estois là pré-sent. Cependant c'étoit une belle occasion de me faire connoistre du mareschal, et je crois que c'étoit au-dessous de luy de s'attri-buer l'espèce de mérite de cette opération et des difficultés que j'avois surmontées.

« M. de Malézieux et M. Du Brocard fesoient toujours beaucoup valoir les officiers qui étoient sous leurs ordres, c'étoit tout le contraire avec M. de Vallière. Je crois que, comme il étoit déjà fort vieux et put à peine aller une ou deux fois à la tranchée, il pouvoit appréhender que comme nous étions alors fort jeunes et alertes, les généraux qui nous voyoient toujours à la tranchée ne prissent confiance en nous.

« Le 5 juin commença l'investissement d'*Ypres* sous les ordres de M. le comte de Clermont. On commanda 3.000 pionniers pour faire les chemins de Menin à *Ypres* pour l'artillerie, et comme M. de Vallière se servoit de ses commandants en second à toutes sauces, je fus chargé de cette direction et peux dire que j'ai bien construit 60 ou 80 lieues de chemins dans ces 2 sièges.

« Le 14 juin, on ouvrit la tranchée en plein jour à l'abri des haies et arbres fruitiers que les Hollandais avoient eu la négligen-ce de ne pas faire couper.

« Le 21, le Roy vint pour la première fois à la tranchée, le feu

de la place étant ralenti, et toute notre artillerie tirant avec une grande vivacité. Je le rencontray à la droite de la tranchée, un seigneur me nomma à luy et me présenta. Dans ce moment il passa un boulet de canon sur nos testes qui sifflait beaucoup. Il me demanda ce que c'étoit que cela et c'étoit sûrement le premier boulet qu'il avoit entendu. Je lui dis que c'en étoit un, mais que c'étoit le dernier de cette décharge. Il me demanda comment je savois cela. Je luy dis que dans cette batterie qui tiroit, il n'y avoit que trois pièces, que ce boulet étoit de la troisième pièce, les deux autres étant passés avant qu'il arrivât ; qu'ils étoient longs à recharger, et que les embrasures de ces pièces étant trop hautes, les boulets passaient toujours par dessus notre tranchée, comme il venoit de le voir. L'on ne voulut cependant pas que le Roy allât plus loing de ce côté-là.

« Le logement du chemin couvert fut fait de vive force ; on y perdit beaucoup de monde, M. le marquis de Beauvau y fut tué... Comme il ne se trouvoit personne dans la basse ville qui fit feu, on y entra par une poterne le 15 juin, on établit, sur le rempart qui fait face à la ville, deux pièces de canon et six mortiers. M. le marquis de Fénélon étoit de jour. Il étoit toujours à ces pièces-là où il ne faisoit pas bon, quoy que je fisse tout ce que je pouvois pour l'empescher de s'exposer si indiscrètement. Ce fut lui qui reçut la capitulation. Il nous aimoit beaucoup et il avoit épousé une demoiselle Pelletier de la famille du premier président. Il nous chargea avec ses deux fils de faire les honneurs de la halte qu'il donna à la tranchée. Mon frère y resta, mais moy je fus commandé pour aller faire le *siège de la Quenocque* sous les ordres de M. le duc de Boufflers.

« Le 2 juillet, j'eus ordre de partir avec mon artillerie et le régiment de Montboissier-Infanterie pour le *siège de Furnes*... J'avois tout préparé pour faire les batteries près du chemin de Dixmude au-delà du petit canal, lorsque M. le comte de Clermont, prince, notre général, me dit que l'attaque devoit se faire de l'autre côté du canal, et m'ordonna de me disposer en conséquence... Je dois la justice à tout ce qu'il y avoit d'officiers avec moy, que chacun fit des prodiges de diligence, et en moins de 24 heures mon nouveau parc fut établi très-heureusement de l'autre côté du canal où on le vouloit.

« Le 8 juillet, M. Du Brocard, commandant de l'artillerie, arriva de grand matin ; il parut extrêmement surpris de nous voir si

avancés et qu'il n'étoit arrivé aucun accident à nos pièces de 24, qui avoient eu à traverser un mauvais pont, enfin que tout fût près. Il me tira à l'écart, et me dit en m'embrassant qu'il étoit outré de douleur, de ce qu'après d'aussi bonne besoigne, il avoit à m'apprendre que je ne commandois plus l'artillerie de cette attaque, que M. le mareschal de Noailles, excité par M. le duc de Penthièvre, Grand Amiral, avoit demandé au Roy, qui étoit à Dunkerque, que ce fussent les officiers de Marine qui eussent ce poste là. Qu'ils alloient arriver, qu'il falloit donc leur céder, mais sans marquer de mécontentement. Je le luy promis. Je fis préparer le meilleur dîner que je pouvois, et pendant qu'on y travailloit, je fis un mémoire par lequel je donnois à ces messieurs connoissance de toutes mes dispositions pour les batteries et autres ressources que je m'étois ménagées, que je signay pour ma justification, et que je donnay à son arrivée à M. de Belougat, qui commandoit les marins. Il avoit avec lui MM. Du Vergier, Verdier, le chevalier d'Oo, Cirfontaine, bombardier, le chevalier de Serisy, Beauregard, Bouville et les canonniers marins. Après dîner, je m'en retournay rejoindre M. Du Brocard avec mes 200 canonniers et officiers d'artillerie, laissant à ces messieurs toute notre artillerie, les ouvriers, les conducteurs de charrois, les chevaux d'artillerie, et le régiment de Montboissier.

« Le 9 juillet, à 8 heures du soir, M. de Clermont estant encore à la tranchée, il luy arriva une lettre de M. le marquis de Chabannes, qui commandoit la tranchée de l'attaque de la porte d'Ypres, par laquelle il luy mandoit que les batteries des Marins n'avançoient pas, qu'ils y perdoient un nombre infini de canonniers sans que rien finit et que le 1^{er} ingénieur de ce costé-là, (il l'appeloit Seroux et étoit de Compiègne) disoit qu'il avoit poussé sa tranchée tout au plus loin qu'elle pouvoit aller, mais qu'on ne prenoit pas les places avec des pelles et des pioches, et que si le canon ne tiroit pas, on feroit tuer bien du monde sans rien faire, M. le comte de Clermont lut cette lettre à M. Du Brocard qui luy répondit que puisque M. le mareschal de Noailles avoit mis là des marins pour l'Artillerie, il pouvoit les faire agir. J'entendis cette réponse, je tiray M. Du Brocard en arrière, et luy dis qu'au fait, il falloit prendre cette place, et que je m'offrois d'y aller aider ces Messieurs, de bonne volonté, sans demander aucun commandement sur eux. M. Du Brocard l'alla tout de suite dire au Prince qui vint m'embrasser et me dit qu'il avoit toujours eu estime de

moy, mais qu'il voyoit que j'étois un Romain, ce sont ces propres termes, de vouloir aller ainsi secourir des gens qui m'avoient déplacé de mon commandement; il me pria d'y aller, et jè pris avec moy MM. Bely de Moutonvilliers et X.... Nous arrivâmes à minuit à la queue de la tranchée et nous y rencontrâmes tout le gros canon et les mortiers à la file, en attendant des ordres; les charretiers couchés sur leurs chevaux, immobiles, pour éviter les coups de fusil, l'ennemi faisant très grand feu au clair de lune, et il s'y tuoit du monde et des chevaux à l'aise.

(à suivre).

Uniforme du régiment des dromadaires

1800

Grande tenue.

Dolman et culotte hongroise bleu de ciel; par-dessus le dolman, une dalmatique ou tunique rouge à manches courtes, ornée de brandebourgs et trois rangs de boutons blancs.

Ceinture de hussard bleu à coulants blancs.

Comme coiffure : toque de turban recouverte de drap rouge : une visière était adaptée à cette toque au moyen de deux crochets placés de chaque coté; des plumes d'autruche de différentes couleurs ornaient le sommet de la toque.

Burnou blanc.

Bottes à la hongroise.

Giberne d'infanterie.

Harnachement : tapis de selle en cuir gaufré de différentes couleurs, agrémenté d'ornements arabes; tapis de schabraque : sur le devant, sac recouvert de pendeloques de toutes couleurs.

Armement : fusil de dragon et sabre de cavalerie légère attaché à la turque par un cordon rouge passé par dessus l'épaule droite.

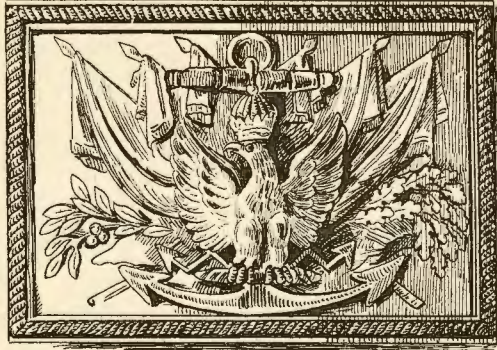
L. F.

La planche en couleurs de M. Orange a été exécutée d'après un document communiqué par M. Gaillardot ex-bey du Caire.



RÉGIMENT DES DROMADAIRES
(1800)

PREMIER EMPIRE



GRANDEUR NATURE

N. — Le temps matériel nous ayant fait défaut pour faire les recherches nécessaires, nous remettons la désignation exacte de ces plaques au numéro d'octobre.

PROCLAMATION

AUX HABITANTS

DES 11^e ET 20^e DIVISIONS MILITAIRES

ET AU CORPS D'OBSERVATION

Des Pyrénées-Occidentales

TANDIS que nos braves Armées veillent au salut de l'Empire et à la conservation de son indépendance ; que la France entière, par de généreux sacrifices, seconde leurs nobles efforts, leur Auguste Chef, voulant tout tenter par lui-même, pour rendre la paix à notre Patrie, vient de terminer ses longs travaux par le sacrifice le plus héroïque.

Il renonce au rang suprême, et force ainsi les ennemis à montrer s'ils ont été sincères dans leurs déclarations, et si c'est, en effet, à sa personne seule qu'ils ont déclaré la guerre.

Si l'Europe consent à la paix, la France la devra à *Napoléon* ; si nos ennemis ont été perfides dans leurs proclamations, s'ils continuent une injuste guerre, s'ils veulent nous dicter des lois, nous effacer du rang des premières nations, nous ferons encore de nobles sacrifices : nous avons des bras, des armes, et nous sommes français ! Une nation qui défend ses droits, ne saurait être subjuguée. Réunis, comme une grande famille, par nos plus chers intérêts, nous confondrons nos sentiments et nos efforts ; ralliés dans le sanctuaire sacré de la Patrie et de l'indépendance, nous serons inaccessibles aux coups de l'étranger ; sous l'égide de la liberté, armés du glaive de l'honneur, nous nous précipiterons encore dans les rangs de nos ennemis, et nous y porterons l'épouvante. C'est les armes à la main, et en déployant toute notre énergie, qu'il nous faut conquérir la paix : des bras qui depuis longtemps portent si glorieusement des armes, ne sont point faits pour porter des chaînes. Jurons de mourir plutôt que d'être esclaves, ou de commettre la moindre faiblesse qui puisse blesser la dignité nationale. Après le sacrifice héroïque qui vient d'être fait par un Prince magnanime, dont le nom restera à jamais immortel, celui de notre vie est le seul que nous puissions faire encore à la haine implacable de nos ennemis, s'ils en voulaient à notre chère Patrie.

(1) Communiquée par M. G. Dubet.

Interprète des sentimens dont sont pénétrés les Habitans des 11^e et 20^e divisions militaires, et les Braves du corps d'observation des Pyrénées occidentales, j'ai fait connaître au Gouvernement leurs nobles et justes regrets pour la perte que la France vient de faire une seconde fois, et je l'ai assuré qu'il pouvait compter sur le patriotisme et le dévouement des Citoyens et des Soldats, pour le seconder dans les mesures qui seront prises pour le maintien de notre indépendance. Les Représentans de la Nation inspirent une trop grande confiance, pour que tous les Français ne prouvent encore, par les plus grands sacrifices que le feu sacré de l'amour de la Patrie n'est point éteint parmi nous. L'armée, suivant l'exemple sublime de son chef, saura, comme lui, se sacrifier en achetant, au prix de son sang, le repos de la France et la conservation de sa gloire ; elle gardera les couleurs nationales qu'elle a repris avec tant d'enthousiasme et qu'elle a juré de défendre jusqu'à la mort ; elle trouvera dans son attachement pour la France et pour son nouveau Souverain, dans le nom chéri du Fils du *Grand Napoléon*, ce talisman qui la rendit si souvent victorieuse, qui fait encore aujourd'hui sa force, et qui la fera triompher, si nos ennemis persistaient à vouloir nous donner des fers.

Que les malveillans, s'il en est encore dans le sein de la France, ne croient pas le moment favorable pour faire éclater des projets criminels : plus que jamais ils ont à redouter la rigueur des lois. On veillera au maintien de l'ordre public ; il sera fait des exemples frappans sur les premiers audacieux, et le repos des Citoyens sera assuré par des mesures à la fois justes et rigoureuses.

Soldats ! vos sentimens pour la personne du *Grand-Napoléon* sont louables ; j'en suis moi-même vivement pénétré, et je me fais gloire de les professer dans ce moment même où la fortune l'abandonne. Puisons, comme lui, dans l'amour de la Patrie, toute l'énergie qui nous est nécessaire, et ne perdons jamais de vue ces dernières paroles de sa vie politique : « *Unissez-vous tous pour le salut public et pour rester une nation indépendante* ».

Bordeaux, le 26 juin 1815.

Le Lieutenant-général, Commandant supérieur des 11^e et 20^e Divisions militaires, Général en chef du corps d'observation des Pyrénées occidentales.

CLAUSEL.

Garde Impériale

LÉGION D'ÉLITE DE LA GENDARMERIE (1804-1815).

L'article 20 du décret du 20 juillet 1804, portant organisation de la Garde impériale, prescrit qu'un corps de gendarmerie sera compris dans la dite organisation sous la dénomination de : *Légion d'élite de gendarmerie*, et que ce corps sera composé d'un état-major, de deux escadrons de chacun deux compagnies de gendarmes à cheval, et d'un demi-bataillon formé de deux compagnies de gendarmes à pied.

L'article 21 donne la composition de l'état-major de la légion d'élite de la manière suivante :

Etat-major.

2 Colonel, <i>chef de légion</i> .	1 Porte-drapeau.
1 Major.	1 Artiste vétérinaire.
2 Chefs d'es. dont 1 pr. l'inf ^e	12 Musiciens.
1 Quartier-maitre.	1 Maitre tailleur guêtrier.
1 Adjudant major.	1 Maitre sellier.
2 Sous-adjud.-majors, 1 pr. l'inf ^e	1 Maitre culottier.
2 Officiers de santé.	1 Maitre bottier.
2 Porte-étendard.	1 Maitre armurier-éperonnier.

L'article 22 dit que chaque compagnie de gendarmes à cheval sera composée de :

2 Lieutenants en premier.	6 Brigadiers.
1 Maréchal-des-logis chef.	72 Gendarmes.
3 Maréchaux-des-logis.	2 Trompettes.
1 Fourrier.	1 Maréchal-ferrant.

L'article 23 donne la composition de chaque compagnie de gendarmes à pied :

1 Capitaine.	1 Fourrier.
2 Lieutenants.	10 Brigadiers.
1 Maréchal-des-logis chef.	100 Gendarmes.
5 Maréchaux-des-logis.	2 Tambours.

L'article 24 du décret du 15 avril 1806 réorganisant la garde prescrit que : « les quatre compagnies de gendarmerie d'élite » auront la même organisation et seront de la même force que la « compagnie d'un régiment de la cavalerie de la garde ». Nous en concluons que les deux compagnies de gendarmes à pied sont supprimées à partir de ce moment puisque les états nominatifs des années suivantes n'indiquent plus de gendarmes à pied comme faisant partie de la légion d'élite.

Licenciée après la première abdication de Napoléon, la légion d'élite fut à nouveau comprise dans la garde impériale par le décret du 8 avril 1815, lors du retour de l'Empereur sur le trône de France. Elle ne comprit plus qu'une compagnie pendant les cent jours.

Voici, d'après Marco Saint-Hilaire, le portrait du gendarme d'élite à cheval :

« Le gendarme d'élite, considéré isolément, et abstraction faite de sa position dans la Garde, pouvait être confondu avec le grenadier à cheval ; c'était à peu de chose près la même figure, la même gravité ; cependant sous cette visière de cuir verni qui s'abaissait de son bonnet à poil sur ses sourcils, on voyait luire le regard pénétrant du soldat investi d'une mission de confiance ; il y avait quelque chose d'inquisitorial et de soupçonneux dans ce regard incessamment inquiet. Il semblait observer toujours, et sa vigilance était rarement en défaut. C'est qu'il était spécialement chargé de veiller à la sûreté de la personne de l'Empereur ; c'était le soldat obligé des résidences impériales ; c'était lui qui faisait respecter et exécuter les ordonnances du souverain et qui appréhendait au corps, quel que fût leur grade ou leur position dans l'armée, ceux des délinquants qui encourageaient la sévérité ou la disgrâce du maître. Quoique le gendarme d'élite fût un peu l'homme de police du grand quartier général, sur le champ de bataille, il n'en combattait pas moins dans les rangs de la vieille garde ».

Uniforme

Du gendarme d'élite à cheval.

Habit bleu-impérial à revers, parements et retroussis écarlates ; poches figurées en travers, liserées d'écarlate ; grenades blanches aux retroussis ; aiguillettes (à gauche) et trèfles blancs ; boutons blancs.

Veste et culotte de peau jaune.

Gants jaunes à crispins.

Bonnet d'oursin à visière en cuir verni noir ; au sommet du bonnet, grenade blanche sur fond écarlate ; plumet blanc ; jugulaires en cuivre.

Giberne garnie d'une aigle en cuivre.

Buffleterie jaune bordée de blanc.

Plaque de ceinturon ornée d'une aigle en cuivre.

Sabre des grenadiers à cheval.

Marques distinctives des grades en argent.

Harnachement du cheval :

Selle à la dragonne ; housse en drap bleu-impérial bordé d'un double galon blanc, et ornée de couronnes en blanc, aux angles postérieurs. Chaperons à



LÉGION D'ÉLITE DE LA GENDARMERIE
(1805)

triple étage en même drap, bordés de même galon que la housse. Bride de grosse cavalerie et mors à bossettes portant une grenadé. Frontal et rosettes de tête et de queue en laine écarlate.

L. F.

Nous aurons l'occasion de revenir sur la description de l'uniforme des gendarmes à pied et des tambours.

BATAILLE DE MARS-LA-TOUR

16 AOUT 1870

Le 16 août au matin, la garde impériale, les 2^e, 3^e, 4^e, et 6^e corps, l'artillerie et les divisions du Barail et de Forton, étaient réunis sur la courbe formée par les villages de Rezonville, Villers-aux-Bois, St-Marcel et Bruville, sous le commandement en chef du maréchal Bazaine.

Nos troupes se reposaient en toute confiance en attendant le moment de se replier sur Verdun, ainsi que l'ordre en avait été donné par l'empereur au maréchal Bazaine après les désastres de Forbach et de Wissembourg.

Vers neuf heures du matin, nos soldats se croyant pour l'instant à l'abri du feu de l'ennemi, prenaient tranquillement leur repas ou nettoyaient leurs armes, les cavaliers menaient boire leurs chevaux, tout cela avec toute l'insouciance qui caractérise le soldat français même aux plus dures épreuves. Tout-à-coup, le canon prussien tonne et les boulets éclatent au milieu des cavaliers de la division de Forton, tuant cuisiniers et chevaux, renversant et pulvérisant les marmites. Les hommes surpris, s'enfuient épouvantés et se débandent de tous côtés. En un instant le désordre est à son comble ; il est encore augmenté par des conducteurs civils qui venaient rejoindre la division et encombraient les rues du village et qui, à l'aspect de l'affollement subit qui s'est emparé de nos meilleures troupes, n'hésitent pas à couper immédiatement les traits des chevaux pour se sauver au grand galop.

Le mouvement aurait pu prendre des proportions considérables, si les officiers n'avaient conservé leur sang-froid en se jetant dans ce pêle-mêle indescriptible, cherchant par tous les moyens possibles à ramener leurs hommes dans le devoir et éviter un sauve-qui-peut général. Ils crient, tempêtent et menacent de leurs armes ceux qui ne veulent pas faire face à l'ennemi. Mal-

heureusement, les obus font rage et éclatent au milieu de ce brouhaha en faisant de nombreuses victimes. Bientôt la déroute va s'accroître et c'en est fini. Un escadron de dragons est prêt à se débâter lorsqu'il est arrêté par le général de Forton qui s'était porté un des premiers sur le lieu de la panique.

Le prince Murat se précipitant l'épée haute devant les fuyards en leur criant :

« — Eh bien ! les enfants, c'est comme cela que l'on se sauve devant les Prussiens ? Allons, en avant, avec votre général ! »

Au son de cette voix énergique et connue, nos fuyards s'arrêtent, se ressaisissent et vont se rallier derrière Vionville.

Le général Frossard prend alors ses positions de combat. Il fait successivement réoccuper Vionville, Flavigny et les hauteurs situées à gauche de ce dernier village par sa division, pendant que la division Vergé et la brigade Laposset s'étendent du bois de Vionville à Rezonville.

Bientôt la bataille va s'engager sur toute la ligne.

Vingt batteries de notre artillerie vont se mettre en position et commencent à répondre aux vingt-et-une batteries allemandes qui dirigeaient tout leur feu sur Vionville et Flavigny.

Le 12^e bataillon de chasseurs et le 1^{er} bataillon du 23^e de ligne qui avaient pu se maintenir dans Vionville, malgré la pluie de projectiles ennemis et le feu qui dévorait les maisons, furent attaqués, vers onze heures et demie, par les 20^e, 35^e et 64^e régiments prussiens de trois côtés à la fois. Ces derniers croyant s'emparer du village presque sans coup férir, furent surpris de la résistance héroïque de nos fantassins et de nos vitriers qui repoussèrent trois fois leur charge. Ils croyaient en avoir facilement raison après le bombardement de leur artillerie et voilà qu'ils allaient être contraints de se replier devant cette poignée d'hommes : Mais de nouveaux renforts ne tardèrent pas à leur arriver et l'attaque de Vionville recommença de plus belle. Nos valeureux soldats, bientôt envahis de toutes parts, manquant de cartouches, les baïonnettes de leurs fusils tordues ou brisées, ne purent tenir longtemps ; ils durent évacuer le village après avoir laissé un tiers des leurs morts ou blessés.

Du côté de Flavigny, la bataille n'était pas moins rude. Ce village occupé par l'infanterie du général Bataille plus le 3^e bataillon de chasseurs et les 32^e et 55^e de ligne, reçut, vers midi et demi,

le choc de la colonne d'infanterie allemande commandée par le général Alvensleben. On se battait ferme des deux côtés lorsque « au plus fort de l'action, l'infanterie allemande, placée en face de deux bataillons du 32^e de ligne, met la crosse en l'air. Les officiers font chorus avec les soldats car ils tiennent ostensiblement la pointe en bas. Les nôtres, confiants dans cette démonstration pacifique, cessent de tirer : mais les Allemands abaissent aussitôt leurs armes et les déchargent sur nos malheureux soldats dont un grand nombre tombent foudroyés. Le commandant Collignon et le capitaine Malcor qui marchent en tête sont frappés mortellement. Un cri de rage s'échappe alors de la poitrine de nos soldats :

— « A la baïonnette et pas de quartier ! crie-t-on de tous côtés (1) ».

Nos soldats rendus furieux par l'hécatombe de leurs camarades, foncent tête baissée sur l'ennemi qui recule et est rejeté dans le ravin.

Malheureusement, et comme à Vionville, de nombreux renforts arrivent aussitôt au secours des Allemands et les 32^e et 55^e sont forcés de se replier sur Rezonville. Dans ce combat, le 32^e perd 15 officiers et 320 hommes : le lieutenant-colonel Guyot et le chef de bataillon Lapasset sont blessés à mort. Le général Bataille est lui-même dangereusement blessé.

Les 3^e et 25^e d'infanterie qui défendaient une autre partie du village contre les attaques réitérées des ennemis, ne peuvent plus résister aux obus allemands qui tombent continuellement au milieu d'eux et font de terribles ravages. Ceux qui restent sont menacés d'être rôtis par le feu qui se propageait rapidement à toutes les maisons.

Le général Frossard, en voyant que malgré leur courage héroïque nos soldats vont se trouver dans l'impossibilité de tenir plus longtemps, envoie demander au maréchal Bazaine l'ordre de faire charger les cuirassiers de la garde et le troisième lanciers afin de dégager ses troupes, les reformer et les maintenir à leur place de bataille. Le maréchal confirme l'ordre immédiatement et le général du Preuil se plaçant en tête de ces deux régiments, fait sonner la charge.

Les lanciers partent les premiers; ils sont bientôt arrêtés par

(1) Osvald Leroy. *Mars-la-Tour*, 16-18 août 1870, page 9.

le feu nourri des Allemands. Les cuirassiers qui se sont placés sur la droite s'ébranlent alors et, dans un galop endiablé de leurs chevaux, aux flancs battus par les fourreaux et éperonnés jusqu'au sang, le sabre au poing, la pointe en avant, debout sur les étriers, le corps penché sur l'encolure, ils se précipitent sur l'ennemi aux cris de : « Vive l'empereur ! »

Cette charge hélas ! sans être complètement inutile ne rendit pas tous les services que l'on en attendait. Elle avait été ordonnée trop loin de l'ennemi. Nos cuirassiers devaient parcourir au moins un kilomètre avant de pouvoir aborder les carrés allemands flanqués d'artillerie et de cavalerie. A peine avaient-ils franchi quelques centaines de mètres, qu'ils furent canonnés et fusillés. Les premiers rangs abattus, les autres tombèrent sur leurs camarades formant en un instant un véritable monceau de cadavres.

22 officiers, 244 sous-officiers et soldats, 250 chevaux jonchent le terrain. Les 200 survivants de ce magnifique régiment, leurs chevaux fourbus, purent à grande peine se retirer sur Rezonville.

Néanmoins ce sacrifice permit à nos lignards de se ressaisir et de boucher les vides ; de plus, il arrêta l'ennemi.

Le maréchal Bazaine qui suivait en ce moment la bataille de près afin d'apprécier le résultat de la charge, se trouva tout-à-coup entouré par les hussards de Brunsvrick qui étaient parvenus à tourner la ligne de bataille. Le maréchal met aussitôt l'épée à la main. Les officiers de son état-major et la faible escorte qui l'accompagnaient se plaçant devant lui, s'apprêtaient à défendre sa vie et la leur le plus chèrement possible lorsque le 3^e bataillon de chasseurs, qui avait aperçu le danger que courait le maréchal et ses officiers, accourut les dégager et dispersa les hussards ennemis, bientôt taillés en pièces par un escadron du 5^e hussards français arrivé à la rescousse.

Notre centre formé par la division des grenadiers de la garde, se maintient énergiquement dans ses positions. La droite, commandée par le général de Ladmirault reçoit plus particulièrement le choc de l'ennemi qui se porte sur ce côté, voulant à toute force le contourner. Mais la résistance de notre infanterie et le terrible ravage que notre artillerie porte dans les rangs des colonnes allemandes, obligent le général von Bruddenbrock à faire charger le 6^e corps français par la brigade de cavalerie du général von Bredow. Ce dernier détacha le troisième escadron du 7^e cuirassiers

et le premier du 16^e uhlands sur son aile gauche, puis il forme ensuite les six escadrons qui lui restent sur deux lignes, à une centaine de mètres de distance l'une de l'autre. Les cuirassiers de Magdebourg forment la première ligne ; le 16^e uhlands la seconde.

Ces deux régiments commencent alors la charge fameuse, appelée par les Allemands : *Todtenritt* (la chevauchée de la mort), contre notre artillerie. Ils vont atteindre nos batteries ; ils sont arrêtés à temps par une violente fusillade exécutée par l'infanterie de la division de Forton qui se venge ainsi de la surprise du matin. D'autre part, le prince Murat à la tête de sa brigade, arrive sur le lieu du combat, charge les ennemis à fond et les met en déroute.

« Dans ce brillant combat de cavalerie, les cuirassiers et les uhlands furent anéantis. Le lendemain, leurs débris formaient à peine un escadron ! Il revenait du 7^e régiment de cuirassiers allemands, 7 officiers et 70 hommes ; du 16^e uhlands, 6 officiers et 80 hommes (1).

A quatre heures du soir le prince Frédéric-Charles entre en ligne pour soutenir l'armée du général von Steinmetz décimée par la lutte de la journée. De notre côté, la cavalerie du général de Forton pousse une charge sur l'armée prussienne afin de dégager notre droite pendant que le maréchal Lebœuf jette le désordre sur le flanc de l'ennemi.

En même temps, la ferme de Grizières, située sur le plateau de Bruville, est occupée par les troupes de la division Garnier qui la mettent immédiatement en état de défense. Des créneaux sont percés dans tous les murs ; les portes fermées et barricadées ; en quelques instants tout est mis en œuvre pour résister à l'assaut qui se prépare. Il était temps. Trois bataillons du 16^e régiment hessois commandés par le général von Wedell et le colonel von Brixen, ayant à leur droite deux bataillons du 57^e d'infanterie prussienne, débouchent de Mars-la-Tour en poussant un triple hurrah ! Deux compagnies de pionniers appuient de leur feu le mouvement en avant. La distance qui séparait alors l'ennemi du ravin que surplombait la ferme était d'environ douze cents pas.

Nos mitrailleuses font rage sur l'ennemi et le fauchent par files entières ; mais rien n'arrête l'assaillant qui avance toujours. Bientôt il n'est plus qu'à deux cents mètres de nos pièces qui, mena-

(1) Osvald Leroy. *Mars-la-Tour*, 16-18 août 1870, page 12.

cées, exécutent une dernière décharge et se retirent derrière l'infanterie.

Un bataillon du 16^e hessois se précipite au ravin d'où il dirige un feu à volonté sur notre 43^e de ligne qui est décimé et obligé de se replier. A cette vue les allemands crient déjà victoire et font retentir l'air de bruyants hurras, lorsque le 20^e bataillon de chasseurs arrive au pas de course et se déployant rapidement, rétablit le combat. La division de Cissey vient aussitôt se mettre en ligne derrière les chasseurs : la brigade de Goldberg forme la droite, la brigade Brayer la gauche, et le 20^e bataillon, le centre.

Cinquante mètres séparent à peine les troupes adverses. On se fusille avec acharnement de part et d'autre. Le général de Ladmirault se distingue entre tous en bravant la mitraille au premier rang. Le général de Brayer a son cheval tué sous lui et, au moment où il met l'épée à la main et ordonne la charge, il tombe mortellement frappé à côté du capitaine de Saint-Preux, son aide de camp, gisant, blessé à mort.

La charge retentit — « En avant ! crient les colonels. — « En avant ! hurient les soldats ivres de fureur.

« Et tandis que le canon gronde, tous les régiments de la division, emportés dans un élan indescriptible, se ruent en avant, leurs drapeaux déployés en tête. C'est un spectacle magnifique. En quelques bonds ils sont sur l'ennemi, la baïonnette menaçante. En voyant ses soldats tomber par centaines, embrochés par les furieux coups de baïonnette de nos chasseurs et de nos lignards, le général von Schwartzkoppen fait sonner la retraite.

« Il est trop tard : les Français couronnent les crêtes du ravin et culbutent ceux qui sont parvenus à le franchir. Ce grand ravin de Grizières devient le théâtre d'une lutte sanglante. Les rangs de la brigade von Wedell tourbillonnent et s'écrasent sous les décharges furieuses de nos chassepots. Le massacre est épouvantable : la masse des Allemands, engouffrée au fond du ravin, foudroyée, broyée — c'est le mot — par le feu des Français, reflue désespérément en tous sens.

« Depuis un quart d'heure déjà on s'entre-tue ; depuis un quart d'heure, nos soldats ont rejeté l'ennemi dans le grand ravin, et ce ravin, est comblé de cadavres. Le général von Wedell tombe blessé. Presque au même moment, le colonel von Brixen est frappé à mort.

« Cet engagement terrible, succédant à une marche de 45 ki.

lomètres a totalement épuisé les soldats de la brigade von Wedel, quatre cents d'entre eux ne peuvent remonter l'escarpement opposé et sont faits prisonniers. Le sol est jonché de fusils brisés, de casques défoncés, de baïonnettes tordues et gluantes de sang, car de nombreux Allemands se sont enferrés sur les baïonnettes de leurs camarades, en roulant du haut de l'escarpement dans le fond du ravin.

« C'est à ce moment que le sous-lieutenant Chabal du 57^e de ligne, s'empare du drapeau du 16^e régiment hessois.

« La brigade française de Goldberg, remonte la pente opposée du ravin et s'établit sur un plateau à l'abri des obus ennemis qui font rage du côté de Mars-la-Tour.

« La brigade von Wedell était presque détruite. Sur 95 officiers et 4546 hommes que les 5 bataillons de cette brigade comptaient, 72 officiers et 2,542 hommes avaient été mis hors de combat ou faits prisonniers.

« La brigade de Goldberg avait éprouvé de son côté des pertes sensibles. Le 57^e de ligne comptait 10 officiers tués, 13 blessés, 97 hommes tués, 177 blessés et 5 disparus.

« Le 73^e de ligne comptait 5 officiers tués, 13 blessés et 347 hommes tués, blessés ou disparus (1) ».

En voyant les restes de l'infanterie hessoise et westphalienne fuir dans le plus grand désordre et, par là-même, l'aile gauche prussienne menacée, le général von Voigts-Rhetz, donne l'ordre aux dragons de Brandebourg, de charger la brigade de Golberg quelque peu désorganisée à la suite de cette lutte. Les dragons se précipitent. Le premier bataillon du 43^e, le 73^e de ligne et le 20^e bataillon de chasseurs se forment aussitôt en carrés et reçoivent les dragons à coup de fusil. Le premier escadron s'abat littéralement foudroyé ; les deux autres font demi-tour et s'enfuient. Le colonel von Aueswald est blessé mortellement. Deux escadrons du 2^e dragons de la garde qui arrivent à la rescousse subissent le même sort et se retirent en laissant leur colonel tué.

Le général von Voigts-Rhetz en voyant ce triste résultat, décide de lancer sa cavalerie sur notre flanc droit. Il donne l'ordre au général von Barby de se porter en avant, à la tête des 4^e cuirassiers, 13^e, 16^e et 19^e dragons, 10^e hussards, 13^e uhlands, de deux escadrons des dragons de la garde et d'une batterie à cheval.

(1) Osvald-Leroy, *Mars-la-Tour*, 16-18 août, 1870, page 14.

L'artillerie s'avance la première, masquant toute cette masse de cavaliers, jusqu'à la hauteur de Grizières. Elle se met en batterie et va commencer le feu lorsque le général du Barail, à la tête du 2^e chasseurs d'Afrique, escadrons déployés en fourrageurs, se lance dessus, la traverse en sabrant les canonniers et, à l'aspect de la cavalerie allemande, il rallie ses hommes au coin d'un petit bois sur la route de Jarny à Mars-la-Tour d'où il fait ouvrir un feu très nourri sur les cavaliers ennemis qui commençaient à s'ébranler.

Ici nous laisserons la parole à M. Alfred Duquet :

« Les dragons prussiens osent pousser en avant ; Ladmirault les arrête net, en couvrant le 2^e chasseurs d'Afrique par les 2^e et 7^e hussards, le 3^e dragons, les lanciers de la garde et les dragons de l'impératrice. De son côté, le prince Frédéric-Charles, effrayé de tous ces mouvements qui ne lui présagent rien de bon, fait partir au galop toute la cavalerie réunie entre Tronville et Puxieux.

« La brigade allemande Barby passe à l'ouest de Mars-la-Tour, emmenant avec elle le 16^e dragons et le 10^e hussards, et précède du 13^e dragons qui suit la route de Mars-la-Tour à Jarny.

« Les hussards français de Montaigu s'abattent sur ce dernier régiment avec la rapidité de l'éclair, le sabrent et le traversent de part en part. Malheureusement cette charge avait été mal préparée ; nos régiments n'étaient pas à même de se soutenir immédiatement, et nos hussards ont peine à lutter contre les cavaliers allemands. Le 3^e dragons, de la brigade de Gondrecourt, survient alors pendant que le restant de la brigade Barby et le 18^e hussards prussiens volent au secours de leur régiment d'avant-garde.

« Superbe, à la tête de ses cavaliers, le général Legrand galope, brandissant son épée et répétant d'une voix retentissante son fameux cri : « Au sabre ! Au sabre ! »

« Un choc effrayant allait se produire entre les trois régiments français et les six régiments allemands. Il est environ six heures trois quarts : les deux lignes de cavalerie s'abordent sur tout leur front avec la plus grande impétuosité. Vainqueurs sur un point, rompus sur un autre, les escadrons des deux partis s'efforcent, chacun pour son compte, de gagner le flanc de l'adversaire. Un épais nuage de poussière s'élève bientôt et voile cette furieuse mêlée. Mais nos deux régiments de hussards ne sauraient résister à la nuée de cavaliers qui les entoure. Le général de Montaigu,

grièvement blessé, est fait prisonnier. Le général Legrand s'élançe, avec le 3^e dragons, au secours de ses soldats vivement ramenés ; mais c'est en vain ! la mort, une mort digne d'un cavalier, vient le frapper au milieu de ces inutiles efforts.

« Le général de France n'avait pas jugé opportun d'appuyer la division Legrand ; il attendait la cavalerie ennemie, sans même achever le déploiement des dragons de l'impératrice, et ne se décida à entrer en action qu'après l'échec du général Legrand, lorsque les Allemands ne sont plus qu'à 150 pas de lui. Il précipite alors ses lanciers sur les lanciers d'Oldenbourg. D'un élan irrésistible, nos escadrons traversent les rangs allemands ; malheureusement, ils vont donner dans la droite du général Legrand et sont pris, à cause de leurs habits bleus, pour les Prussiens. Nos cavaliers égorgent les lanciers, sans les entendre, sans les reconnaître, malgré leurs cris d'angoisse : « Ne frappez pas nous sommes Français ».

« Témoins de cette méprise, les uhlands bousculent un escadron de lanciers, mais les dragons de l'impératrice se jettent à leur tour, sur le flanc des uhlands. La mêlée devient indescriptible, furieuse ; au milieu de cette poussière qui aveugle, on n'y voit plus ; les sabres frappent sans relâche, tuent presque au hasard. Dans cette masse confuse qui tourbillonne et se mêle à ce point qu'on ne peut distinguer les Français des Prussiens, les hussards, puis les cuirassiers allemands font de larges trouées, tandis que nos infatigables chasseurs d'Afrique se précipitent au plus épais de la mêlée. Huit mille cavaliers s'entretuent au milieu des hourras et du choc formidable du fer ».

C'est sur des cadavres qu'on galope, écrit Dick de Loulay, qu'on se cherche, qu'on se poursuit et se tue. Ce ne sont plus que coups de sabres et coups de lances, détonations de revolvers et de mousquetons ; toutes les armes agissent à la fois. On entend les cris et les commandements et aussi les gémissements dans les deux langues.

Depuis dix minutes que la mêlée durait, le carnage semblait pouvoir se continuer encore lorsque le général de France l'arrêta en faisant sonner le ralliement. L'acharnement est tel que l'on se résigne difficilement à abandonner la lutte et nos cavaliers ne s'arrachent de cette cohue qu'après avoir donné encore maints coups de sabres. Les chasseurs d'Afrique parviennent à se rallier à gauche tandis qu'à droite, des cavaliers démontés tirent sur

l'ennemi et qu'un bataillon d'infanterie posté sur la pente du ravin de Grizières, tient à distance les escadrons allemands qui se retirent bientôt et rapidement.

Ainsi se termina ce combat de cavalerie dans lequel les régiments ennemis laissèrent 443 hommes et 391 chevaux.

Du côté de Vionville, le 93^e de ligne ne peut soutenir les attaques des 6^e cuirassiers, 13^e et 15^e uhlands ; il est enfoncé, perd un aigle et un canon. L'ennemi victorieux pousse en avant et arrive à l'ambulance de la division de cavalerie du 2^e corps où le médecin en chef Beurdy est tué au milieu des blessés. La cavalerie de Valabrègue descendant au galop des hauteurs de Rezonville, sabre les Prussiens et leur reprend le drapeau et le canon qu'ils venaient d'enlever, en même temps que la division Levassor-Sorval commence une vigoureuse offensive contre Vionville et que le général Bourbaki dirige le feu de 54 pièces qui sèment la panique dans les rangs ennemis.

Enfin la nuit met fin à la lutte, pas avant toutefois que le Prince Rouge ne tente un effort désespéré avec les 3^e et 16^e régiments de hussards, soutenus par le 9^e dragons sur nos lignes. Mais ces régiments sont reçus vigoureusement par les zouaves de la garde et quelques voltigeurs qui les forcent définitivement à battre en retraite.

Les pertes de cette journée étaient énormes.

Nous avons perdu 879 officiers et 16.123 soldats dont 6 généraux et 9 colonels ; les Allemands 15.795 hommes et 715 officiers, dont 3 généraux et 11 colonels.

Nous restions maîtres du champ de bataille mais à quel prix ? (1)

L. FALLOU.

(1). Nous adressons un pressant appel à nos lecteurs qui possèderaient des photographies, gravures, tableaux, livres, armes, objets d'uniformes, etc., ayant appartenus ou rappelant le souvenir des valeureux combattants des journées des 16 et 18 août 1870, ou des autres batailles livrées sous Metz et en Alsace-Lorraine, de bien vouloir les adresser à M. l'abbé Fallier, curé de Mars-la-Tour, qui les recevra avec plaisir et les réunira à la précieuse collection qu'il a déjà pu recueillir, afin de former un musée patriotique attendant à l'église. Nous ne saurions trop encourager nos lecteurs à venir en aide dans la mesure du possible à ce vénérable abbé dont l'idée généreuse mérite tous éloges et dont les louables efforts dans le but poursuivi sont dignes d'être couronnés de succès:

Cantinière aux Zouaves de la garde impériale

(2^e EMPIRE)

Grande tenue.

Chècheia rouge à gland jonquille ; turban blanc rayé de soie jaune.

Veste bleue à la *zouave*, garnie de tresses et chamarrures jaunes.

Gilet oriental bleu : sur le devant, une rangée de petits boutons sphériques dorés.

Ceinture de soie bleu céleste.

Jupe bleu de roi garnie par le bas de trois bordures en tresse plate de soie jaune.

Tablier de soie noire.

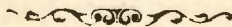
Pantalon bouffant garance.

Jambières de cuir jaune.

Guêtres blanches.

Sabre oriental suspendu, au côté gauche par un ceinturon à double bélière, en métal doré et soie noire.

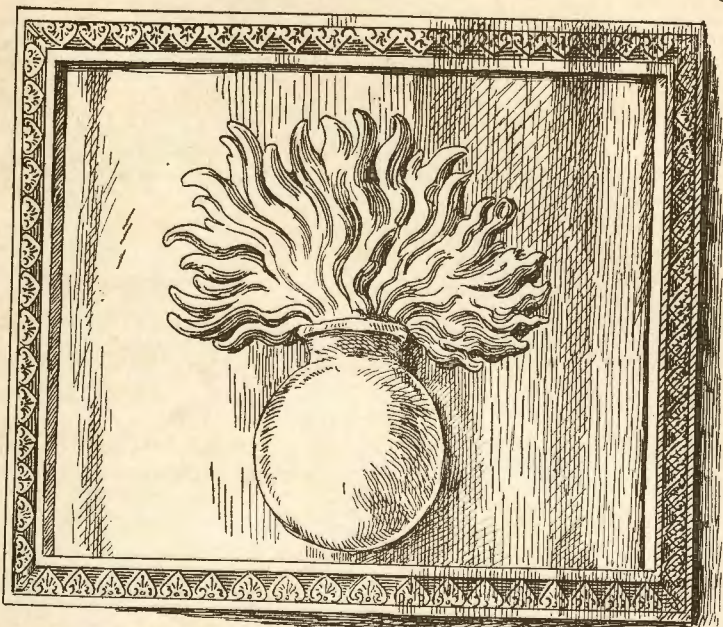
L. F.





CANTINIÈRE DES ZOUAVES
de la Garde Impériale
(1859)

PREMIER EMPIRE



Houard



GRANDEUR NATURE

N. — Le temps matériel nous ayant fait défaut pour faire les recherches nécessaires, nous remettons la désignation exacte de ces plaques au numéro d'octobre.

SARDS

— RÉVOLUTION

— 16 mai 1804.

l'uniforme des Hussards

DES CORPS

7 ^e rég. Lamothe	7 ^e rég. bis Hussards de la liberté, 1 ^{er} corps	8 ^e rég. Fabrefonds	9 ^e rég. Hussards de la liberté, 2 ^e corps	10 ^e rég. Hussards no rs du Nord	11 ^e rég. créé à Amboise	12 rég. Hussards de la Montagne	13 ^e rég. forme à Vienne	Hussards de Jemmapes (1793)	Hussards de la Mort (1793)
vert foncé blanc noir jaunes	bleu national blanc noir jaunes	vert foncé blanc noir blancs	bleu céleste blanc noir jaunes	bleu de ciel blanc noir blancs	vert blanc noir blancs	bleu de ciel blanc noir blancs	écarlate blanc noir jaunes	noir blanc blanc blancs	noir blanc noir mêlés noir et blanc blancs
jaunes	jaunes	blancs	jaunes	blancs	blancs	blancs	jaunes	blancs	blancs
vert foncé écarlate idem jaunes	écarlate bleu nat. idem jaunes	vert foncé écarlate idem blancs	écarlate bl. de ciel idem jaunes	bleu de ciel écarlate idem blancs	vert gris-fer idem blancs	brun- marron bleu cé. idem blancs	bleu de ciel écarlate idem jaunes	noir idem écarlates blancs	noir idem idem mêlés noir et blanc blancs
jaunes	jaunes	blancs	jaunes	blancs	blancs	blancs	jaunes	blancs	blancs
vert foncé idem jaunes	bleu national idem jaunes	vert foncé idem blancs	bleu céleste idem jaunes	bleu de ciel idem blancs	vert idem blancs	bleu de ciel idem blancs	bleu de ciel écarlates jaunes	noir écarlates blancs	noir idem blancs
vert foncé jaunes	bleu national jaunes	vert foncé blancs	bleu céleste jaunes	bleu de ciel blancs	écarlate blancs	bleu de ciel blancs	écarlate jaunes	noir blancs	noir blancs
cramoisi jaunes	cramoisi jaunes	cramoisi blancs	cramoisi jaunes	cramoisi blancs	cramoisi blancs	cramoisi blancs	cramoisi jaunes	cramoisi jaunes	blanc noirs
écarlate jaune idem	bleu national jaune idem	écarlate blanc idem	bleu céleste jaune idem	bleu de ciel blanc idem	gris-fer blanc idem	bleu de ciel blanc idem	bleu de ciel jaune idem	noir blanc idem	noir noir et blanc idem

Tableau synoptique de

Parties de l'uniforme		INDICATION					
		1 ^{er} rég ^t . Bercheny	2 ^e rég ^t . Chamborant.	3 ^e rég ^t . Esterhazy	4 ^e rég ^t . Colonel-général	5 ^e rég ^t . Lauzun	6 ^e rég ^t . Boyer
Sabretache	drap du fond	écarlate	écarlate	écarlate	écarlate	écarlate	écarlate
	galon de bordure	blanc	bleu de ciel	blanc	jaune	citron	jaune
	intérieurement et à 3 mil. du galon de bordure, petite ganse	idem	idem	idem	idem	idem	idem
	au centre, faisceau de licteur surmonté d'un bonnet phrygien	idem	blanc	idem	idem	idem	idem
	De chaque côté du faisceau, une branchè de laurier forme un cercle	idem	idem	idem	idem	idem	idem
	L'intérieur de ce cercle est en drap	idem	idem	idem	blanc	blanc	blanc
	ayant au centre et en noir	R.	R.	R.	R.	R.	R.
Sous le faisceau, se croisent deux branches de chêne en	1	2	3	4	5	6	
	blanc	blanc	blanc	jaune	citron	jaune	
Bottes en cuir noir, avec cravate et gland.	blancs	blancs	rouges	jaunes	citron	jaunes	
Ceinturon en	buffle blanc	buffle blanc	cuir noir idem	buffle blanc idem	buffle blanc idem	buffle blanc idem	
Bandoulières en	idem	idem		idem	idem	idem	
Porte-manteau	fond	rouge	rouge	rouge gris argentin	bleu national	bleu de ciel	rouge
	galon autour des ronds	blanc	brun marron		jaune	citron	jaune
Schabraque.	de peau de mouton	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc
	avec galon festonné en bordure	bleu céleste foncé	brun marron	rouge	écarlate	bleu céleste	écarlate

l'uniforme des Hussards (suite).

DES CORPS

7 ^e rég ^t . Lamothe	7 ^e rég ^t . bis Hussards de la liberté, 1 ^{er} corps	8 ^e rég ^t . Fabrefonds	9 ^e rég ^t . Hussards de la liberté, 2 ^e corps	10 ^e rég ^t . Hussards noirs du Nord	11 ^e rég ^t . créé à Amboise	12 ^e rég ^t . Hussards de la Montagne	13 ^e rég ^t . formé à Vienne	Hussards de Jemmapes (1793)	Hussards de la Mort (1793)
écarlate jaune	écarlate jaune	écarlate blanc	écarlate jaune	écarlate blanc	écarlate blanc	écarlate blanc	écarlate jaune	cuir rouge blanc	noir blanc
idem	idem	idem	idem	idem	idem	idem	idem	»	»
idem	idem	idem	idem	idem	idem	idem	idem	»	»
idem	idem	idem	idem	idem	idem	idem	idem	»	»
blanc	blanc	idem	blanc	idem	idem	idem	blanc	»	»
R. 7	R. F.	R. 8	R. 9	R. 10	R. 11	R. 12	R. 13	»	»
jaune	jaune	blanc	jaune	blanc	blanc	blanc	jaune	»	»
jaunes	jaunes	blancs	jaunes	blancs	blancs	blancs	jaunes	blancs	blancs
buffle blanc idem	buffle blanc idem	buffle blanc idem	buffle blanc idem	buffle blanc idem	buffle blanc idem	buffle blanc idem	buffle blanc idem	buffle blanc idem	cuir noir buffle blanc
vert jaune	bleu national jaune	vert blanc	bleu céleste jaune	bleu de ciel blanc	gris blanc	bleu de ciel blanc	rouge jaune	noir rouge	noir blanc
blanc écarlate	blanc bleu national	blanc écarlate	blanc écarlate	blanc écarlate	blanc gris	blanc bleu de ciel	blanc rouge	blanc rouge	blanc noir

OBSERVATIONS

Pour tous les régiments, le pourtour du dolman, du collet et la partie supérieure des parements étaient garnis d'une tresse de la couleur des brandebourgs, ainsi que les coutures dudit dolman, comme il est prescrit dans le règlement du 1^{er} octobre 1786. Le pantalon garni de peau, ou pantalon de cheval, se portait en tenue de campagne, afin de ménager la culotte hongroise pour la grande tenue ; il se portait par-dessus la botte, et la basane dont il était garni, se terminait en pointe sur le ventre, au-dessous de la ceinture, c'est-à-dire sur le pont-levis, et formait manchette au bas de la jambe ; souvent le bord de cette basane était dentelé. Il était de plus, sur la couture de la jambe, orné d'une large bande de drap de la couleur distinctive du corps, sur laquelle bande étaient placés, en une rangée, 18 gros boufons d'uniforme.

La plupart des hussards adaptaient au bas du shako et sur le devant, une petite visière en cuir noir qu'ils enlevaient à volonté.

Tant qu'aux sabretaches, d'après plusieurs documents et d'après celle authentique qu'a bien voulu nous prêter M. Maurice Orange, elles devaient être conformes à celles décrites dans le tableau dernier.

Les hussards de la mort avaient sur le milieu de chaque manche de la pelisse et du dolman et au centre de la sabretache, une tête de mort au-dessus de deux os croisés, le tout en blanc ; de plus, à la sabretache il y avait, en galon blanc, la légende suivante : République une indivisible ou la mort.

Les officiers de tous les régiments avaient les tresses, galons, chevrons, nœuds hongrois, cordons, coulants et glands, en argent ou en or, suivant le bouton d'uniforme ; exception était faite pour les officiers du 3^e régiment dont les tresses sont de même couleur que celles de la troupe ; la fourrure de leur pelisse et le kolback sont en martre et leur schabraque en peau de tigre.

(à suivre)

L. FALLOU.

Errata.

C'est par erreur que la plaque de baudrier des tambours et gendarmes à pied de la garde, décrite à la 12^e ligne, page 21, (1^{er} numéro) porte la désignation suivante : *gendarmérie impériale* et pour soubassement : *sûreté publique* ; c'est la légende : *Garde impériale* (autour de l'aigle couronnée) et, au bas, le mot : *Gendarmerie* qu'il faut lire.

Une erreur typographique s'est glissée dans un des errata signalés à la page 64 (2^e numéro), deuxième avant-dernière ligne. Au lieu de : *suppression du talpak vers 1860*, lire : *suppression du cordon de talpak vers 1860*.

Directeur-Gérant : L. FALLOU.



SOUS-OFFICIER DU 2^{me} HUSSARDS
(1795)

Une famille d'Artilleurs

Mémoires du Lieutenant-général LE PELLETIER

(Fin).

« Nous fumes rejoindre M. le marquis de Chabannes à sa baraque, où je trouvay M. de Bèlougat ; je luy dis que nos batteries étant toutes en jeu à l'attaque de M. Du Brocard, je venois comme camarade du mesme métier luy offrir avec ces deux officiers mes services, sans vouloir prendre aucun autre rang avec MM. les Marins que celui de leurs amis et compagnons.

« Il parut très content de sa bonne rencontre et me dit qu'il suivroit volontiers mes avis. Je luy demanday alors ce qu'il vouloit faire de toute cette artillerie qui étoit à la file, à la queue de la tranchée. Il me dit que les conducteurs de charrois étoient tous des coquins, qu'il leur avoit ordonné de mener le canon en batterie et qu'il ne sçavoit pourquoy il étoit encore là. — Je luy demanday s'il avoit fait faire des ponts sur les fossés et canaux qui se rencontroient sur la route des batteries. Il me dit que non, — à quoy je répliquay, comment il vouloit que le canon arrivât, puisqu'il ne pouvoit passer à la nage. Et tout de suite je détachay mes deux officiers pour faire des ponts. Je luy demanday à visiter les batteries et je n'en trouvay aucune où il n'y eût encore beaucoup à travailler. En les voyant je ne fus plus surpris qu'on y eût perdu tant de monde. La plupart de ces batteries étoient en gabions dans lesquels il n'y avoit point de terre.

« Cette visite générale étant faite, j'allay moi-mesme chercher les pièces pour les placer, c'étoit vers les 8 ou 9 heures du matin, par conséquent au grand jour. Elles arrivèrent malgré mille obstacles dans une tranchée mal préparée pour les recevoir. Il y en eut sept qui versèrent par des chevaux ou charretiers tués et par d'autres épouvantés du plein jour. Les quatre premières furent bientôt relevées, mais les trois dernières tinrent plus de tems. Cependant tout le canon qui étoit arrivé en batterie tiroit vigoureusement et j'avois desjà relevé deux des trois dernières pièces, lorsque M. le mareschal de Noailles arriva à la tranchée.

« La première chose qu'il vit fut cette pièce versée et moy occupé à la faire relever. Il crut apparemment que par rancune

de ce que ces MM. m'avoient ôté mon commandement, j'avois exprès fait verser cette pièce et il me demanda pourquoy cela étoit arrivé et que je l'avois apparament fait exprès, mais qu'il m'ordonnoit de ne pas sortir de la tranchée qu'elle ne fût relevée.

« Je lui répondis que j'étois venu icy de bonne volonté pour aider MM. les marins, que si cette pièce étoit versée je n'y pouvois mais, et que nous n'étions pas d'ailleurs assez sots ny idiots pour verser des pièces la nuit, afin de les relever en plein jour à la barbe de l'ennemi comme je le faisois.

« Cette réponse ne luy plut pas. Dans le moment les ennemis arborèrent le drapeau blanc, ce qui l'empescha peut-être de me répliquer. Mais j'étois outré et je peux dire toute la tranchée et les généraux qui m'avoient veu manoeuvrer et qui disoient mille choses flatteuses sur mon arrivée à cette attaque.

« Si tost que le drapeau fut arboré, je laissay là la pièce, le mareschal, les marins, et je montay à cheval avec mes camarades et m'en rentournay à notre camp.

« Cette boutade de M. le mareschal fit bruit. M. Du Brocard l'ayant su, et se trouvant à souper chez le prince de Clermont, ne put s'empescher de dire à M. le mareschal qu'il avoit tançé à la tranchée l'officier qui méritoit le moins de l'estre et tout le contraire. Le mareschal, picqué de ce reproche en pleine table, luy dit de se taire, et que s'il luy raisonnoit il l'enverroit en prison dans une citadelle. Il fallut que M. du Brocard se tût. M. le comte de Clermont étoit outré contre le mareschal et avoit dit qu'il s'en plaindroit au Roy. Je ne sçavois trop ce qu'il en seroit, quand j'appris par M. de Loyauté, notre major, que le prince Charles de Lorraine ayant passé le Rhin, le Roy alloit en Alsace au secours de M. le mareschal de Coigny et que M. d'Aboville, mon frère et moy étions nommés par le mareschal de Noailles, pour accompagner le Roy.

« Le mareschal, qui avoit été mieux instruit, sembloit estre vraiment mortifié de son quiproquo. Aussy, si tost qu'il m'aperçut chez lui à Metz au milieu d'une grande foule d'officiers, il m'adressa la parole et me dit : « M. Le Pelletier, c'est moy qui vous ay demandé icy et non aucun autre ; c'est moy au moins, c'est moy », et me fit d'ailleurs mille politesses. Voilà le monde. Bien d'autres moins religieux que luy n'eussent pas réparé la chose.

« Je partis avec 1.400 chevaux d'artillerie escortés par le bataillon de Gaudechart et j'arrivay à Metz le 3 août...

« A la fin de l'année 1744, commença le *siège de Fribourg*. M. de Vallière père y vint commander l'artillerie, au grand désagrément de M. de Malézieux qui ne avoit fait tous les préparatifs et qui étoit commandant en titre de l'artillerie de l'armée et dans la province d'Alsace. Ce chagrin luy vint d'une querelle qu'il eut avec M. de Brou, aujourd'huy chancelier (1) et alors intendant d'Alsace. On fit venir M. de Vallière comme l'homme du jour. M. de Malezieux souffrit cette disgrâce en vray philosophe et n'en donna pas moins tous ses soins quoyqu'en second, comme s'il eût esté toujours chef, pour la réussite du siège dont il avoit fait tout le travail et les préparatifs. C'étoit un homme droit, plein d'esprit, de religion et de grande probité.

« L'artillerie étoit la plus nombreuse qu'il y eût eu jusqu'alors. Elle étoit commandée par M. de Vallière, qui de tout le siège ne put, par ses infirmités et blessures, aller une seule fois à la tranchée, mais sur les plans qu'il avoit et les comptes que les commandants et aide-majors luy rendoient, il la conduisit avec son expérience ordinaire. Il y avoit pour le servir les bataillons de Fontenay, de Pombeç (2) et de Gaudechart, de Royal-Artillerie et trois bataillons d'infanterie dont deux de Bourbon...

Les ingénieurs commandés par M. le comte d'Aumale firent un canal fort long pour décharger les eaux de la rivière et la saigner ; ce canal pensa nous être fatal, parce qu'il coupoit notre attaque en deux parties. On y avoit établi des ponts très dangereux, n'y ayant pour les couvrir que de longues fascines mises droites dans des gabions, qui ne couvroient guère les allans et venans, d'ailleurs les coups de fusil passaient au travers. Il ne laissa pas que d'y avoir beaucoup de gens tués sur ces ponts ; mais comme les travailleurs et troupes en usoient perpétuellement, le nombre en fut très médiocre, eu égard à ce qu'il pouvoit être. Les ponts furent aussi fréquemment emportés par des crues et les communications rompues.

« M. de Vallière ne voulut pas qu'on commençât à tirer que tout le canon ne fût prêt en même tems à jouer de toutes les batteries. Ce retard enhardit les bourgeois et les dames et les moines à nous venir insulter sur les remparts, en nous disant que nous

(1) Ou plutôt Garde des Sceaux. M. Feydeau de Brou devint Garde des Sceaux en 1762.

(2) De *Pumbeçques* (Alexandre-Eugène de l'*Echaute*) lieutenant Royal-Artillerie en 1704, brigadier le 2 mai 1741, maréchal de camp le 1^{er} janvier 1748.

avons apparemment vendu nos pièces pour avoir de la poudre, dont ils croioient que nous manquions. Mais ils furent bien surpris quand tout commença à tirer à la fois ; nous n'eûmes plus depuis ce tems là de promeneuses sur le rempart, et si au lieu de commencer nos salves sur les midy où chacun étoit allé dîner, nous l'eussions fait plus tost ou plus tard, il y eût eu du sang femelle répandu.

« On verra par les relations de ce siège combien il dura et combien on eut de tems contraire et de fatigue et d'obstacle ; l'eau étant dans toutes les tranchées, où on en avoit jusqu'au genou, la gelée et la neige en sus. On se seroit rebuté et on eût levé le siège, si la présence du Roy, rétably de sa maladie, n'avoit forcé à le continuer. Il alla plusieurs fois voir le siège de dessus une montagne qui découvroit tout. Un jour que mon frère et moy étions de tranchée, nous redoublâmes beaucoup notre feu, le Roy fut surpris de cette vivacité d'artillerie. Un seigneur luy dit :

« Sire, faut-il s'en étonner, c'est MM. Le Pelletier frères qui sont aujourd'huy de tranchée ». Nous venions de faire les sièges de Flandre avec le Roy, il n'est pas étonnant que nous fussions alors plus connus à la Cour que les officiers que nous avions rejoints en Allemagne. Il est vray que sortant de sous les ordres de M. de Vallière, sous lequel nous fûmes connus à Menin, Ypres, Furnes, nous avons acquis une réputation. M. de Malezieux me gronda d'avoir trop usé de boulets et de poudre ; je luy dis que le Roy estant à la tranchée j'avois cru qu'il étoit de son honneur comme du nostre de faire grand feu.

« Ce siège fut très long et meurtrier, entrepris d'ailleurs dans l'arrière-saison, qui fut mauvaise ; on y perdit beaucoup d'ingénieurs et 77 officiers d'artillerie.

« Un jour je causois dans une batterie avec plusieurs officiers, lorsque je fus surpris de les voir me quitter précipitamment pour s'enfoncer dans la batterie ; c'étoit une bombe qui vint tomber très près de moy et d'un baril de poudre découvert. Je me couchay pour la laisser achever de fuser et crever, ce qu'elle fit sans mettre le feu au baril de poudre, et j'en fus quitte pour un caillou qui frappa la forme de mon chapeau et dont je ressentis des douleurs pendant 3 mois. Ces accidents sont communs aux sièges et je ne parle de celui-cy que parce qu'il me revient en idée.

« Nous perdîmes à ce siège notre neveu M. Le Féron, qui étoit

déjà, quoyque tout jeune, dans une grande réputation de valeur. Il avoit déjà été blessé 3 fois à ce siège. Enfin la veille ou sur-veille de la Toussaint, estant à la batterie du chemin couvert de M. de la Pelouze, son brigadier, il s'amusa à tirer des coups de fusil sur des officiers de la garnison cuirassés avec des pots en teste, qui fusilloient dans nos batteries. Un d'eux luy perça trois fois son chapeau par une balle, mais sans le toucher. Cet avertissement ne l'affecta point et il recommença encore à tirer le lendemain. C'étoit son dernier jour de tranchée, et il alloit être relevé ; on avoit envoyé des dragons pour tirer sur ces gens là et on luy dit de descendre pour leur faire place. Il demanda un fusil pour tirer seulement encore un coup, et dans le moment il reçut trois balles dans la teste au travers de son chapeau déjà criblé.

« Il fut enterré dans un jardin près de la chapelle de notre quartier, qui étoit déjà rempli entièrement d'officiers tués.

« C'étoit un des plus braves et des plus déterminés jeunes officiers qu'on puisse voir à cet âge là. On ne parloit que de son intrépidité et de ses actions de valeur en nombre de rencontres. M. le comte d'Eu, notre Grand-Maitre, le regretta beaucoup et accorda que mon fils aîné (1) fût reçut surnuméraire quoyqu'il n'eût pas l'âge, comme espèce de consolation pour la perte que nous faisons.

« La ville rendue, nous ramenâmes notre artillerie à Strasbourg, d'où je partis dans ma chaise à deux, y donnant une place à M. d'Aboville, et j'arrivay à Compiègne, où je trouvay Mme Le Féron, ma sœur, dans la plus extrême affliction qu'on puisse comprendre. Il lui reste un autre fils tout aussy brave et aussy méritant, aujourd'huy capitaine aux dragons de Caraman.

« Je fus fait le 1^{er} novembre 1744 brigadier des armées du Roy. »

III

Les récits militaires occupent la plus large place dans les mémoires du lieutenant-général Le Pelletier, mais on y trouve aussi des anecdotes, des réflexions, des traits de mœurs, renseignements précieux sur la vie aux xvii^e et xviii^e siècles dans un milieu assez peu connu.

Souvent des tableaux, qui ne manquent ni d'originalité, ni de couleur, montrent combien étoient forts les liens qui unissaient

(1) Il était né le 2 décembre 1735.

alors les membres d'une même famille, quels soins les parents donnaient à l'éducation de leurs enfants et avec quelle simplicité ces derniers suivaient une voie toute tracée, sans que l'idée leur vint d'en chercher une autre.

Bien que Le Pelletier se soit arrêté avec moins de complaisance aux peintures de mœurs qu'aux récits de guerre, et qu'il les ait seulement esquissées d'un trait rapide, elles n'en présentent pas moins un vif intérêt, et contribuent mieux que tout le reste à faire bien comprendre le caractère de l'auteur.

On lui trouve des points de ressemblance avec les bons militaires d'autres époques ; mais son éducation, les événements de la vie journalière, l'opinion ayant cours dans le milieu où il a vécu, ont influé sur son esprit et modifié quelque peu les lignes de sa physionomie.

Tout d'abord on peut le donner pour le type de l'artilleur modèle ; il est probe, il est instruit, ayant appris dans les écoles où il a passé de longues années comme élève, puis en qualité de commandant, tout ce qu'on pouvait apprendre alors. Il n'est pas seulement militaire, mais ingénieur et administrateur, construisant des routes, des ouvrages, de fortification, assurant l'approvisionnement et la mobilisation. Il est brave, de la bravoure spéciale au canonnier, bien définie par ce général d'artillerie à qui on demandait s'il n'entendait pas siffler les boulets : « Je ne prends pas garde à ceux qui viennent, je ne fais attention qu'à ceux qui s'en vont ».

« Quelques aventures qui luy sont arrivées (à Michel Le Pelletier) paroissent assez singulières pour être rapportées icy.

« Alors qu'il demouroit quay d'Alençon, dans l'isle Saint-Louis, il sortit un soir avec un homme (le sieur Loyauté de Béthisy) qu'il avoit nommé garde d'artillerie, pour le présenter au Grand Maître qui logeoit à l'arsenal. En passant quay des Célestins il fut enlevé et jeté dans un carroce par des gens masquez qui lui bandèrent les yeux. On le fit longtemps rouler dans Paris pour le dépaïser, après quoi on le fit entrer dans une maison où des gens masquez vinrent le reconnoistre, ne luy disant mot ; il luy servirent cependant à souper de façon à lui faire croire qu'il n'étoit pas dans une maison du commun. Le lendemain des gens masquez entrèrent dans sa chambre une femme masquée qui pleuroit à gros sanglots et à qui on le fit voir, mais elle dit seulement : « Ce n'est pas luy. », et le lendemain les gens masquez le

remirent les yeux bandez dans un carroce et après l'avoir promené encore bien longtemps, le déposèrent dans la place où il avoit été enlevé.

« On a toujours cru que comme il étoit bel homme de guerre et qu'il se mettoit toujours très bien, on l'avoit pris pour un seigneur du quartier à qui il pouvoit ressembler, et qui avoit eu quelque aventure avec une fille de qualité. La famille avoit sans doute formé le projet d'enlever ce gentilhomme pour le contraindre à épouser la demoiselle éplorée ou l'assassiner s'il refusoit. Ces enlèvements dans le tems des guerres civiles étoient assez fréquents.

« Une autre fois que Le Pelletier revenoit de la guerre avec son ami, M. de Camlers, commissaire d'artillerie, il apprit à Soissons qu'un capitaine de cavalerie dont la compagnie avoit été réformée à la paix, avoit débauché une partie de ses cavaliers, et qu'ils s'étoient mis à piller et à voler, de sorte que les chemins n'étoient pas libres et qu'il fesoit très dangereux d'aller plus loin. Plusieurs maréchaussées s'étoient jointes pour prendre ces gens ; mais elles avoient été mises en déroute. Néanmoins les deux officiers d'artillerie s'hazardèrent d'aller chez eux voir leurs familles qui étoient à Saint-Sauveur, à sept ou huit lieues de là. Ils laissèrent seulement à Soissons leurs valets et équipages, et résolus et bien montés, connoissant le pais et prêts à se défendre en cas d'aventure, ils poursuivirent leur route. Ils n'étoient pas à deux lieues de Soissons qu'ils virent venir de loin deux cavaliers qui avoient en trousse beaucoup de hardes, et qu'ils reconnurent au portrait qu'on leur avoit fait, pour être le capitaine et son lieutenant. Ils prirent aussitôt la résolution d'attaquer les premiers, voyant bien que s'ils suivoient leur route, ils ne manqueroient point de tomber dans une plus grande bande. Ils allèrent donc jusqu'à ces hommes et tout-à-coup s'écartant à droite et à gauche de la chaussée, et mettant le pistolet sous la gorge des voleurs, ils les arrestent, leur font mettre pied à terre, et les conduisent à Soissons en les veillant de près. Ce fut une grande joie dans tout le pais que la prise de ces gens-là ; les deux voleurs furent rouez et brûlez, parce qu'ils avoient pris beaucoup de vases sacrez. On m'a dit que cette aventure étoit écrite dans les annales de Soissons ; il y a encore à la maison un sabre de damas et une carabine rayée prise à ce capitaine de cavalerie qui étoit, paroît-il, homme de condition.

« Je vais reprendre icy le récit d'une aventure qui est arrivée à Laurent-Michel Le Pelletier, fils du précédent :

« Laurent-Michel Le Pelletier revenoit, après la campagne terminée par la paix de Nimègue, lorsque se trouvant près de Laon, il laissa ses équipages suivre la grande route avec ceux de ses camarades, et alla seul à Notre-Dame-de-Liesse, à laquelle il avoit toujours eu beaucoup de dévotion. S'en retournant ensuite à la Fère, il vit par hasard des grives dans une haye, chargea ses pistolets de petit plomb et s'amusa à tuer une grive d'un coup qu'il ne rechargea point. Plus loin, il rencontra un cabaret, nommé l'Ange gardien, à la porte duquel 8 ou 10 cavaliers buvoient. Il y avoit une mare d'eau en avant du cabaret, et il y fit entrer sans défiance son cheval pour le faire boire. Mais à peine y étoit-il, qu'il entendit derrière lui un cheval entrer dans l'eau, et se retournant il vit le cavalier qui, tirant de dessous son manteau un pistolet de ceinture, lui demanda « la bourse ». Le Pelletier qui étoit fort vif lui dit : « Tiens la voilà ! » En même temps, il lui tire dans le ventre, le seul pistolet qu'il avoit de chargé à petit plomb, puis il franchit la mare en deux coups d'éperons et enfile le chemin de la Fère.

« Au bruit du coup de feu et aux cris du blessé, ses camarades se mettent à la poursuite de Pelletier de toute la force de leurs chevaux, tirant sur luy toutes leurs armes, pistolets et mousquetons, lesquelles ils rechargeoient et tiroient encore. Mais ny lui ny son cheval ne furent touchés, et comme il étoit bien monté, il fut au bout d'un certain temps hors d'atteinte.

« Il sçut depuis que ces hommes étoient des cavaliers de plusieurs régiments qui s'étoient attroupés pour voler.... »

Un peu plus loin, Louis-Auguste Le Pelletier, rapporte les événements de sa vie, et peint bien ce qu'étoit l'enfance des jeunes militaires à cette époque, leurs distractions, etc.

.....
« Comme Louis XIV n'avoit fait bâtir le Mont-Royal dans un endroit extrêmement avantageux que pour tenir en bride toute l'Allemagne, une des premières conditions de la paix de Ryswick, en 1697, fut de démolir cette place, ce qui fut exécuté ; on y laissa pas pierre sur pierre et ce lieu n'est plus couvert aujourd'hui que de ronces et d'épines.

« Mon père se retira à Saarlouis, puis à Verdun, qui devint le chef-lieu du département d'artillerie qu'il commandoit, nous y

restâmes de 1700 à 1703, mais pendant ce tems-là, mon père faisoit toutes les campagnes à l'armée.

« Son beau-père M. de Grésillemont, étoit commissaire ordonnateur des guerres à Mont-Royal ou il fesoit les fonctions d'intendant, il fut nommé à Luxembourg. La tendresse de mon grand-père pour sa famille lui aiant fait désirer de l'avoir avec luy, ma mère, quatre fils et deux filles qu'elle avoit alors, et ma grand-mère Le Pelletier vinrent s'établir à Luxembourg pendant que mon père suivoit son service.

« M. de Grésillemont étoit porté à rendre service et il ne fut jamais cœur si généreux, sa maison étoit nombreuse en équipage et domestiques de toute espèce, si bien qu'à sa mort il s'en trouva 27 à payer et qu'on fut obligé de renoncer à sa succession. Il avoit fait venir chez lui non seulement sa fille et ses petits-enfants, ce qui étoit assez naturel, mais je ne sais combien de parents, neveux, cousins de tous les côtés, de sorte qu'on disoit que sa maison ressembloit assez à l'arche de Noé.

« Nous trouvâmes chez lui ; sa seconde fille Lucrèce de Grésillemont (1) ; le fils de son frère, M. de Grésillemont de Caufry, officier au régiment de Berwick, et ses sœurs ; la demoiselle de Cavanac, sœur de leur mère, Irlandoise de grande naissance, mais fort pauvre ; un cousin, M. d'Armançourt, et quelques-unes de ses sœurs. Bref, mon grand-père rassembloit chez lui tous les parens qui vouloient bien y venir ou avoient besoin de luy tous d'ailleurs étoient aimables et bien élevés, rien en particulier n'étoit plus plein d'esprit et de mérite que la famille Grésillemont de Caufry.

« Par son crédit mon grand-père fit avoir des emplois à bon nombre de ses parents et de ceux de sa femme.

« Mais s'il étoit bon et généreux, il sçavoit aussy se montrer ferme à l'occasion.

« Un colonel petit-maitre de la Cour, passant en revue devant luy, ne voulut mettre ny hausse-col ny uniforme, il s'étoit vanté qu'il n'en mettroit pas, exprès. M. de Grésillemont le porta absent quoyqu'il fût à son régiment, et la Cour luy en sçut gré.

« Après la démolition de Mont-Royal, les gens du païs qui étoient luthériens firent abattre la croix, comme à peine les François étoient sortis ; il revint avec un détachement et la leur fit relever. Il est mort à Luxembourg en 1709.

(1) Mariée depuis à M. Boileau de Saint-Pau, dont la famille a fourni de nombreux officiers d'artillerie.

« Nous avons, mes frères et moi, pour précepteur M. Reith, de Mañance, qui nous montrait le latin et l'allemand il nous quitta pour être secrétaire de mon père quand il passa au département général de Bretagne, puis il le quitta à Brest pour se faire corsaire, et, par le plus grand hazard, mon frère le reconnut à son œil de verre, en 1735, au camp de Dalheim ; il étoit alors officier de justice de l'Electeur de Mañance, il nous fit mille caresses et nous dit dans une extase d'amitié allemande qu'il désireroit que nous fussions prisonniers ou blessez à Mañance pour nous recevoir chez luy comme ses enfans. Il fit plusieurs voyages pour nous venir voir à notre camp en nous apportant des jambons et des meilleurs vins du païs.

« Ce fut dans notre séjour à Luxembourg, en 1705, que le marquis de Ximène, colonel de Royal-Roussillon, me nomma à l'enseigne colonelle de son régiment, j'avois alors environ 9 années. Mais les veues de mon père étoient de nous mettre dans l'artillerie, et nous fusmes faits, mon frère le chevalier et moy, officiers pointeurs, *ad honores* dans l'équipage qu'il commandoit en Bretagne. Nos commissions sont datées du 30 mars 1706.

« Mon père nous mena à Brest avec luy, nous donnant pour espèce de gouverneur M. Loliveau, qui quitta le petit collet pour prendre l'épée, ne convenant guère d'avoir un abbé pour servir de précepteur à des officiers. Comme nous étions toujours en voyage il ne nous apprit que très peu de choses. C'étoit un fort honnête homme et très propre à estre gouverneur de jeunes militaires. Je n'oublie que pour nous donner l'horreur de la passion du jeu, il nous mena à Rennes, à l'académie où l'on jouait les jeux de hazard, où les fureurs, les jurements et les contorsions d'un abbé qui perdoit beaucoup, me donna plus d'aversion pour les jeux de hazard que toutes les leçons qu'il m'eût pu faire. Il est vray que me dégoûtant de toute espèce de jeux, je les ay si peu appris que, quand j'ay été obligé de les jouer par nécessité, pour pouvoir cultiver les bonnes compagnies, j'ay souvent perdu mon argent en dupe, faute de savoir le deffendre.

« Mon père nous mit au collège de la Marche. Nous demeurions tout près, dans notre maison de la Montagne Sainte-Genève, et nous fismes ainsi notre sixième et notre cinquième ; nous avions pour précepteur un fort digne ecclésiastique, bachelier de Sorbonne, nommé M. Robin.

« Quoique nous fissions nos études au collège, nous fusmes

toujours employés sur l'état de l'équipage d'artillerie que mon père commandoit en Bretagne, de sorte que je fus fait officier peinteur en pied en 1707, et commissaire extraordinaire en 1708, et nous continuâmes ainsi jusqu'en 1713 que cet équipage fut licencié à cause de la paix qui se fit avec l'Angleterre. Cette paix, qui devint ensuite générale, fit que, quoique toujours officiers dans le corps, nous ne fûmes point employés dans aucune place ni résidence qu'en 1718, ce qui nous donna le loisir de poursuivre nos études.

« On voit par ce qui est dit cy-dessus combien alors on procuroit de facilités aux fils des anciens officiers.

« Nous fîmes encore, mon frère le chevalier et moy, notre quatrième en 1709 et notre troisième en 1710 au collège de la Marche, mais ensuite mon père nous fit aller tous à Saint-Sauveur en Picardie, les tems estans devenus très malheureux, parce qu'on ne touchoit point un sol des appointemens et biens de chez le Roy. Notre précepteur, qui étoit alors M. Michel, nous faisoit continuer nos études. Le père de M. Michel, avoit été deux fois fermier général et avoit culbuté aussi deux fois, il s'étoit retiré en Hollande et y faisoit des livres, entre autres *Pluton mallôtier* et autres de cette espèce. Ses enfans étoient restés misérables en France, et mon père, par bon cœur, recueillit celui-là qui étoit l'ainé et vouloit se faire bénédictin. Tant que M. Michel a été avec nous il étoit dans la plus grande dévotion, il nous faisoit garder la moitié de notre déjeuner, pendant le grand hiver de 1709, pour nourrir un pauvre étudiant et une vieille femme qui étoit dans la dernière misère.

« Depuis, par la protection de M. de la Jonchère, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, qui le prit dans son bureau, il devint trésorier à la Rochelle, puis dans le tems des actions, c'est-à-dire de l'agio, il gagna si prodigieusement qu'il accepta la charge de receveur général des finances de Montauban, le marquisat de Montpezat, une belle maison rue de Richelieu, etc., il maria son fils aîné à la fille de M. Chopin, un des plus fameux avocats de Paris. Mais il se livra à tant de faste et de dépense que sa fortune en fut culbutée et qu'il fut obligé d'aller dans le pays étranger et de tout abandonner.

« Nous revînmes faire deux années de rhétorique au collège de la Marche; elles furent interrompues en ce que mon père me mena, en 1712, avec luy en Bretagne. Il eut l'idée de m'y ma-

rier, quoyque je n'eusse encore que seize ans, avec la fille d'un riche habitant de Saint-Malo, nommé M. de la Fosse du Hamel, qui avoit achepté une charge dans l'artillerie M. de Bonneveau, commandant l'artillerie à Saint-Malo, ancien camarade de mon père, et qui avoit été un de ses seconds au duel qu'il y eut entre les officiers du régiment de Champagne et de l'artillerie, luy avoit donné cette idée, mais ma trop grande jeunesse et la mort de mon père quelques tems après rompit le projet.

.....
« C'est dans l'année 1719 que M. le duc d'Orléans régent déclara la guerre à l'Espagne, et qu'on fit les sièges de Fontarabie, Saint-Sébastien, Roze et Urgelle. Mon frère le chevalier et moy estions sur l'état de la Cour pour faire cette campagne, quand l'influence d'un cy-devant secrétaire-général de l'artillerie fit servir à notre place M. de Clugny, son parent, et un autre.

« On donna une action de la compagnie des Indes par gratification aux officiers de mon grade qui firent cette guerre.

« Ce fut dans ce tems-là qu'on créa les billets de banque, système de l'invention de M. Law Anglois, pour rembourser les dettes du Roy et les actions de la compagnie des Indes.

« Ma mère prit de ces dernières pour plus de 30.000 livres, dont par la suite nous ne retirâmes en tout que 3.000 livres, après des supplémens appelés *nourritures* qu'on fesoit donner de tems en tems aux actionnaires. Ce fut ainsi dans ce tems-là que nous fûmes remboursés, en billets, de tous les effets que nous avions chez le Roy, qui se montoient, tant en charges qu'en contrats de rente sur l'hôtel-de-ville, intérêts de nos charges et appointemens de rentes, à la somme de 150.000 livres. De tout cela, je ne vois d'existant aujourd'hui que 600 livres de rente sur l'hôtel-de-ville et 30.000 livres données en billets, en mariage, à Mme Le Féron, ma sœur, qui les a placés dans la suite, par l'acquisition du fief de Grand Outreval, à Pierrefond en Vallois.

.....
« La proximité où nous étions de Saint-Sauveur nous occasionna d'avoir de tems en tems des congés pour y aller. Ce fut dans un de ces voïages que je levai le plan du château de Saint-Isve et que j'en fis présent à M. le marquis de Vieux-Pont, seigneur du dit lieu, lieutenant-général des armées du Roy et gouverneur de Douay, qui aimoit beaucoup notre famille. Il fut si touché de ce petit travail qu'il me pressa de luy dire en quoy il pourroit me

rendre service. Je luy demanday une sous-lieutenance des chasses *ad honores* de la capitainerie de Compiègne, comme MM. de Chevreuse et de Lorme, gentilshommes du voisinage en avoient. Il ne tarda pas à m'envoyer la commission, datée du 28 octobre 1724, qu'il obtint de M. le duc d'Humières, oncle de Mme de Vieux Pont, gouverneur et capitaine des chasses de la forest de Compiègne. Je dus à ce talent de lever et dessiner le plan, l'agrément de la chasse que j'eus depuis dans cette forest, qui dans ma jeunesse fesoit la félicité de ma vie. Ce n'est pas que sur une permission par escrit du mesme duc d'Humières accordée à mon père, la chasse ordinaire ne nous fut permise dans la forest, mais les gardes qui comptoient nos coups de fusil en fesoient des rapports au lieutenant des chasses et mettoient sur notre compte ceux qu'ils tiroient eux-mêmes. Il y avoit toujours à craindre quelque tracasserie de ces gens-là sur lesquels nous n'avions aucune autorité, et au premier voyage du roi à Compiègne c'eut été un prétexte pour nous ôter notre permission, que nous avons conservée comme officiers des chasses.

« Cependant ce titre ma pensè plus d'une fois coûter la vie, par la fureur que j'avois d'attaquer les braconniers, si tost que j'en sçavois, et c'est à dieu seul que je dois de n'y avoir pas attrappé quelque coup de fusil.

« En 1725, nous perdîmes M. des Prez, notre grand-oncle, cy-devant capitaine dans la Vieille-Marine, puis dans Charolois, et étoit frère de notre grand-mère de Grésillemont, de mesme que l'abbé des Prez. C'étoit un très brave mais très borné capitaine, s'étant abruti par la boisson, d'ailleurs fort dévot. Il étoit monté trois fois de suite à la brèche d'une place et on l'avoit trouvé presque étouffé sous la quantité de morts qui étoient tombé sur luy, mais il en étoient revenu. Il avoit une pension du Roy. Il avoit toujours la plus belle troupe du régiment, et quand un soldat luy demandoit un habit ou un chapeau, il leur donnoit ses hardes quoyque toutes neuves, n'ayant d'autre souci que d'avoir une belle et bonne troupe. Il avoit encore un frère qui avoit beaucoup plus de conduite que luy et étoit extrêmement estimé, qui fut tué en Italie à la défense d'un pont qu'il reprit deux fois, mais à la troisième, il reçut un coup de fusil au-dessous de son haussecol qui le tua raide sur le pont qu'il venoit de prendre.

.....
« Vers le mois de décembre 1727, je fus blessé d'un sanglier

monstrueux, dont je pensay rester estropié et boiteux pour toute ma vie, car après l'avoir touché de 2 ou 3 coups de fusil, et revint sur moy avec tant de furie que d'un coup de sa défense il me perça une giestre double, ma culotte de peau de chamois, me cassa la pointe de mes ciseaux dans ma poche et me fendit le bas de la cuisse entre les nerfs, me faisant une très longue blessure. Comme cet accident m'arriva dans la forest de Compiègne, dans un triage appelé le « Bosquet-Gras » qui est à plus d'une lieue du village Saint-Sauveur, j'eus beaucoup de peine à revenir chez moy, soutenu d'un costé par un nommé Jourdain, garde-chasse, et de l'autre par mon fusil. Heureusement j'étois alors bien fort et vigoureux, cependant je perdus une quantité considérable de sang et, arrivé chez moy, l'hémorrhagie me reprit de plus fort quand je fus tranquille. Je fus très mal pendant 24 heures, et restai plusieurs mois sans pouvoir marcher.

« Cette aventure pensa encore avoir une autre suite, c'est que le Roy, venant quelque temps après à Compiègne, les officiers du vautrait ne trouvant que très peu de sangliers dans la forest, s'en plaignoient dans l'antichambre du Roy ; alors un bourgeois de Compiègne qui bayoit là en bon Picard, coupa la parole à M. d'Equilly, capitaine du vautrait, et luy dit qu'il s'étonnoit qu'il ne trouvat pas de sangliers, puisqu'un gentilhomme du voisinage en avoit esté blessez d'un, il n'y avoit pas longtems. A propos de quoy M. d'Equilly dit qu'il se plaindroit au Roy de ce que les gentilshommes riverains détruisoient les sangliers, ce qui nous eut fait une affaire. Mais heureusement M. de Villers-Fransure se trouvant là, le pria de n'en rien faire, que cette aventure étoit arrivée à un de ses parents, qui n'étoit pas braconnier, mais officier des chasses, et il n'en fut plus parlé. Voilà comme un bavard tel que mon Picard de Compiègnais, pouvoit me causer du chagrin, sans que j'eusse peut-être averti de ce qu'on auroit décidé contre moy.

.....
« Je fus fait commissaire provincial, alors aïans titre de lieutenant-colonel, le 23 mars 1732, et commandant en second à la place de M. Bailly, qui eut le commandement en chef de l'école de Besançon, et M. de Guiol de Guiran eut ma place en 3^e à Grenoble.

« Cette ville étoit très coûteuse et très dangereuse pour le jeu et les femmes. Quoyque je n'eusse en 3^e que 1,700 livres d'ap-

pointements et 1.900 lorsque j'étois en second, je vécus avec tant de conduite que je n'y ay point déranger mes affaires, aians la meilleure auberge avec les lieutenant-colonel et capitaines en 1^{er} de Royal-Artillerie, donnans de tems en tems de grands repas au gouverneur et à M. de Borstel, lieutenant général d'artillerie, mais pas souvent et prians toujours les officiers de l'école tour à tour, surtout quelques jours après que je les avois mis aux arrests.

.....
« Je fus fait lieutenant-général de la promotion du 20 février 1761. J'ai toujours cru en avoir l'obligation à M. le marquis de Cremilles, qui étoit depuis quelques années Directeur général et comme Ministre de l'Artillerie. Cette distinction d'estre le seul qui fut fait lieutenant général, me fit beaucoup d'honneur et répara mes disgrâces passées. M. de Cremilles vouloit que je continuasse de commander l'équipage du Bas-Rhin ; je l'en remerciai, luy faisant remarquer que je n'aurois que du chagrin et des désagrémens avec M. le prince de Soubise, qui venoit d'être nommé commandant de cette armée, et dont les créatures me procureroient mille déplaisirs.

« J'étois content d'estre lieutenant général, car le soir que la promotion se fit, je fus présenté au Roy, avec mon fil aîné et mon troisiéme, comme il sortoit de la faire, avec M. de Choiseul, et de ces seigneurs qui disent sçavoir tout, assuroient qu'il n'avoit pas fait d'officier général de ce grade. Mais le lendemain mes fils apprirent la nouvelle au château. La Reine, à qui je fus présenté, me gracieusa beaucoup en me disant que je remarque bien que je l'avois été tout seul.

.....
« En 1763, je demanday et obtins l'Inspection d'Alsace; mon frère eut celle des Trois-Eveschez. Les appointements des Inspecteurs généraux étoient de 12.000 livres. »

.....
En 1765, à Compiègne, « Le roi me dit qu'il avoit fait une perte en feu mon frère. — Je lui répliquai que mes enfans, mes neveux et moi, étions encore, du même nom, cinq actuellement dans son artillerie et trois prêts d'y entrer dès qu'ils auroient l'âge. »

Cette réponse contenait un engagement qui fut largement tenu,

la famille n'a cessé à chaque génération de fournir des militaires parmi lesquels nombre d'artilleurs et douze chevaliers de Saint-Louis, et elle est encore honorablement présentée dans l'armée (1).

En sorte que depuis 1614, sept générations de soldats se sont succédé parmi lesquelles on compte : trois officiers généraux, deux officiers supérieurs et deux capitaines. L'un d'eux est mort sur le champ de bataille et cinq autres ont été blessés, dont un sept fois et un autre cinq fois.



Orléans-Dragons

(de 1718 à 1762).

Créé le 1^{er} avril 1718 pour la Maison d'Orléans, prend le numéro sept des Dragons.

Il a pour Mestre de camp le Duc d'Orléans et sous lui, comme Mestres de camp-lieutenants, sous Louis XV :

- 1718, C^{te} de la Fare ;
- 1719, M^{te} de Fresnel ;
- 1726, M^{te} de Clermont Gallerande ;
- 1734, C^{te} de Castellane ;
- 1737, M^{te} de Boufflers Remiencourt ;
- 1749, C^{te} de Pons St.-Maurice ;

Uniforme.

Habit et manteau rouges, doublure, parements et *veste* bleus, boutons d'étain montés sur bois et boutonnières de fil blanc.

Bonnet de guerre à flamme rouge bordée de blanc.

Culotte rouge ; *bas* bleus ; *houzeaux* de cuir à bouclés de cuivre.

Chapeau bordé d'argent fin et cocarde noire.

Ceinturon de peau fauve piqué de blanc.

Equipage du cheval rouge bordé de bleu avec le chiffre d'Orléans.

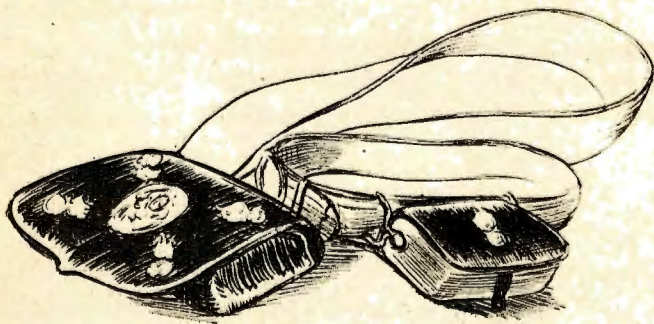
(1) M. Le Pelletier de Woillemont, chef de bataillon au 161^e régiment d'infanterie, a pour trisaïeul le frère de l'auteur des *mémoires*, le lieutenant général Michel-Laurent Le Pelletier, seigneur de Woillemont, qui a commandé l'artillerie en second à Prague et en chef à Bergen.

Les tambours, 4 par compagnies, étaient habillés tout de rouge avec galons à la livrée d'Orléans, c'est-à-dire *tricolores*.

Le régiment était composé de 42 officiers, de 4 escadrons à 4 compagnies de 25 dragons, plus un maréchal-des-logis. Chaque escadron possédait un guidon de soie rouge semée de fleurs de lys ; un hercule au milieu avec des lauriers et ces mots : « NOMEN LAUDESQUE MANEBUNT » et le chiffre d'Orléans couronné avec franges d'or et d'argent.

Leur quartier était à Nancy mais pendant la régence, le Duc d'Orléans qui désirait avoir sous la main des troupes à lui, en garda 3 escadrons à Paris. Ce sont ces trois escadrons qui firent partie de l'escorte de l'ambassadeur de Turquie en 1721 et qui se firent remarquer par leur admirable tenue.

L.V.

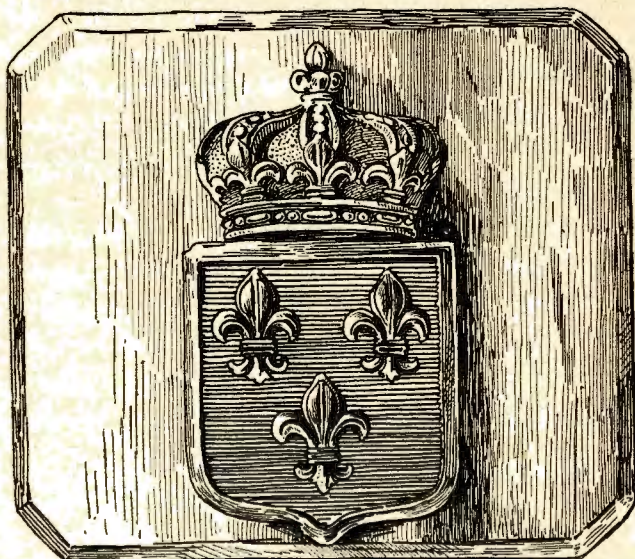


Le mois prochain, nous commencerons la publication du
« DRAGON d'EGYPTE ».



TAMBOURS
de la Colonelle d'Orléans — Dragons
1730

RESTAURATION



Jouard



Jouard

GRANDEUR NATURE
PLAQUES DE CEINTURON

1. — (Officier de cuirassiers et officier de dragons de la garde), dorée.
2. — (Officier des cent-suisse), armes et couronne dorées, fond acier (1).

(1) Collection Allart de Mesgrigny.

LETTRE

Adressée aux Maires des communes de France, le 5 mai 1804, pour soumettre à l'acceptation du peuple la proclamation du général Napoléon Bonaparte empereur des Français sous le nom de Napoléon 1^{er}.

A la suite de cet appel, 3.521.675 suffrages furent exprimés.

Périgueux, le 5 Prairial an 12 de la République.

LE PRÉFET du département de la Dordogne.

AUX MAIRES des communes.

Les destinées de la France, Citoyen Maire, reposaient tout entières sur la vie et les vertus du Grand Homme dont elles sont l'ouvrage ; la Constitution de l'Etat n'assurait ni la stabilité du Gouvernement, ni l'inviolabilité des droits du Peuple. On réclamait de toutes parts, des institutions plus fortes, plus appropriées à la grandeur de la Nation, à ses mœurs, à son caractère. Le vœu national est enfin rempli par le Sénatus-consulte organique du 28 floréal dernier que vous recevrez dans le bulletin des lois ; il bannit à jamais toutes les espérances contraires au but de la révolution ; il en consacre tous les principes, et nous assure irrévocablement tous les biens dont nous lui devons la conquête.

*Le peuple par des Représentans de son choix, fait les lois et vote les impôts ; la liberté civile est à l'abri des actes arbitraires ; l'égalité des droits est consacrée ; la féodalité pros-
crite sans retour et les ventes de domaines nationaux immua-
blement confirmées. Mais vainement la liberté publique, le
bonheur et la gloire du Peuple reposeraient-ils sur les plus
sublimes institutions, si ces institutions elles-mêmes n'avaient
une base immuable, et lorsque le Sénat déclare qu'il ne peut
en exister d'autre que l'hérédité du Pouvoir Impérial dans la
famille de NAPOLÉON BONAPARTE, quel est le Français qui ne
s'applaudisse de trouver dans son cœur un vœu que provoquent
la raison et l'expérience ?*

Oui, Citoyen Maire, cette disposition du Sénatus-consulte était depuis longtemps un vœu public; il est à la fois un sentiment de besoin, d'affection et de reconnaissance. Hâtons-nous de le recueillir, et pressons le moment où cet acte de la Souveraineté nationale pourra être présenté aux Français comme le gage de la prospérité de l'empire.

Le Décret Impérial ci-joint, vous sera porté extraordinairement par la gendarmerie. Dès sa réception, vous le publierez avec solennité, et vous ouvrirez immédiatement un registre destiné à recevoir les votes.

Ce registre sera conforme au modèle ci-joint, et en papier de même dimension; je vous prie d'inviter à s'y conformer les juges de paix et les notaires qui peuvent résider dans votre commune.

Il demeurera ouvert pendant douze jours, à compter de la date de cette lettre, époque de la publication du décret impérial au chef-lieu du Département.

Le 19 de ce mois, vous réunirez tous les registres qui auront dû être ouverts dans votre commune, et vous formerez, de leurs résultats, un relevé conforme au modèle annexé au Décret Impérial.

Vous vous hâterez de transmettre le tout, soit au sous-préfet, soit à la Brigade de gendarmerie la plus voisine, pour qu'elle en fasse le transport avant le 23 du courant.

Je suis bien assuré, Citoyen Maire, que dans cette grande occasion vous ne négligerez rien pour recueillir les votes de tous vos administrés, et que vous ne serez pas moins exact à faire l'envoi qui vous est prescrit. Je ne saurais trop vous y engager, puisque je ne puis étendre le délai fixé par le Décret impérial pour remplir les obligations qu'il m'impose (1).

J'ai l'honneur de vous saluer,

RIVET.

(1) Lettre communiquée par M. G. Dubet.

TROMPETTE

Des Grenadiers à cheval du roi.

(1814-1815).

Grande tenue.

Habit écarlate à revers, pattes de parements et retroussis bleu de roi ; collet écarlate ; boutons, boutons, galons et épauettes en argent ; aiguillettes à droite mélangées argent et écarlate.

Pantalon blanc.

Bonnet de peau d'ours noir, plaque à écusson de France argentée ; cordon de bonnet argent ; plumet blanc ; au sommet du bonnet : rond écarlate portant au centre une grenade en argent ; jugulaires en chaînette de cuivre doré.

Gants à crispins blancs.

Bottes fortes à l'écuyère.

Flamme de trompette bleu de ciel portant au centre l'écusson de France bleu céleste et or, orné de galons et franges d'argent. Cordon de trompette et glands bleu céleste et argent.

Harnachement du cheval ;

Chabraque, chaperons et porte-manteau cramoisis galonnés d'argent (voir la planche ci-contre).

L. F.





TROMPETTE
des Grenadiers à cheval du Roi
1814-1815



Jouard



GRANDEUR NATURE
PLAQUES DE CEINTURON

1. — Officier de gendarmerie. Ecusson argenté, monté sur plaque dorée.
2. — (Officier de grenadiers à cheval de la garde), Fleur de lis bronzée encadrée d'une bordure et branches de laurier dorées, fond acier (1).

(1) Collection Allart de Mesgrigny.



TROMPETTE
des Cheval-Légers de la Garde du Roi
1814-1815

TROMPETTE

Des Cheval-Légers de la Garde du Roi

(1814-1815).

Grande tenue.

Habit bleu de roi, collet et parements cramois, galonnés d'or, boutonnieres en galon d'or et boutons dorés, épauettes or et argent, aiguillettes à droite mélangées cramois et or.

Culotte cramoisie à double bande d'or.

Casque à bombe noire, cimier, ornements et jugulaires dorés, chenille rouge, plumet blanc.

Flamme de trompette bleu céleste, ornements et franges or et argent.

Harnachement du cheval.

Schabraque bleu de roi, ornements dorés, bordée d'un large galon argent.

Portemanteau bleu de roi, galonné d'argent autour des ronds.

L. F.

NOS HUSSARDS

DEUXIÈME PÉRIODE. — RÉVOLUTION

(1^{er} janvier 1791. — 16 mai 1804)

(Suite)

Les hussards de la *Liberté*, 2^e corps (9^e régiment), avaient reçu lors de leur création (1792), l'uniforme suivant :

Habit bleu national, de coupe dite : à la française, orné de tresses blanches disposées en brandebourgs, s'ouvrant sur un gilet écarlate à tresses blanches, collet rabattu et parements écarlates, doublure des basques et revers écarlates, coutures du dos de l'habit recouvertes d'une ganse en laine blanche se terminant, au-dessous des hanches, par une patte d'oie longue sur chaque basque.

Culotte bleue à double bande blanche, et chevrons à la houzarde de même couleur sur les cuisses.

Colbach d'ours noir, flamme écarlate liserée et passepoilée en blanc, plume droit noir à la base et écarlate dans le haut.

Les officiers portaient l'épaulette d'argent et l'insigne du grade en chevron sur la manche.

Les cheveux des officiers et des hommes étaient ramassés en *catogan* et poudrés à l'amidon.

Le harnachement du cheval d'officier de troupe était à la hongroise : la schabraque d'officier en drap bleu, bordée d'une large bande tricolore ; celle des hommes en peau de mouton blanc, bordée d'un galon écarlate, avec le porte-manteau bleu-national, galonné de blanc.

Le 21 avril de la même année (1796), le 13^e hussards qui servait en Italie, est licencié et ses escadrons sont répartis entre les autres corps de cavalerie légère.

1797.

Au mois d'avril, le 12^e hussards reçoit par incorporation, les débris du corps provisoire des *Chasseurs de la Vendée* (formé le 1^{er} germinal (21 mars précédent) par le général Hoche, pour utiliser 7 compagnies de guides créées à diverses époques pendant la guerre de Vendée.

Par circulaire ministérielle du 9 frimaire (29 novembre), les régiments de hussards sont remis à 4 escadrons. La dite circulaire donne, ainsi qu'il est dit dans le tableau ci-après, la force et la composition d'un régiment :

Etat-major		Escadron	
	Offic. Caval.		Offic. Caval.
Chef de brigade.. 1 } Chefs d'escadron. 2 } Quartier - maître } trésorier. 1 } Chirurgien-major . . } Aide-chirurgien. . . } Adjudants sous- } officiers 2 } montés 3 Artiste vétérin.. 1 } Maître sellier . . 1 } Maître armurier } éperonnier. . . . 1 } Maître tailleur. . 1 } Maître bottier . . 1 } Trompettes dont } 1 brigadier. . . . 16 }	4 2 3 20	<i>D'autre part.</i> 6 23 Capitaines 2 } Lieutenants. . . . 2 } 8. . . . 32 Sous-lieutenants 4 } Maréchaux des } logis en chef. . . 2 } Maréch. des logis 8 } Brigadiers-four- } riers 2 } 220. 880 Brigadiers 16 } Hussards, y com- } pris 2 maré- } chaux-ferrants 192 } Total de la } force { Hommes 228 de l'es- } Chev. de cadron { troupe. 220	38 903
Totaux.	6 23		
Composition d'un régi- ment en.	hommes. 941 } chevaux. 935 }	36 d'offic. 899 de huss.	

Nota : Les porte étendards étant supprimés, les fonctions doivent être remplies, seulement lorsque le régiment est en bataille, par les maréchaux des logis en chef les plus anciens de grade, qui doivent rentrer ensuite dans leurs compagnies respectives.

Dans une circulaire adressée aux chefs de corps, le 28 frimaire (18 décembre), le ministre de la guerre s'exprime ainsi :

« Je suis informé que plusieurs fourriers demandent à être rangés dans la classe des maréchaux des logis. Ils se fondent sur ce que la loi du 23 floréal dernier (12 mai) sur la solde des troupes les assimile à ce grade pour la solde.

« Je vous engage à leur faire connaître que l'intention du législateur, en leur donnant la même solde qu'aux maréchaux des logis, a été seulement de les dédommager, par cette solde, des peines qu'ils se donnent dans les fonctions qui leur sont attribuées ; mais qu'ils ne peuvent se considérer, par cette raison, rangés dans le grade de maréchal des logis. »

1798

Un arrêté du directoire exécutif, du 27 février (9 ventôse), supprime le corps des *Guides de l'armée d'Allemagne* ou *Hussards d'Augereau* ; ses compagnies sont versées dans les 7^e, 8^e et 11^e régiments de hussards.

Ce corps qui aurait été organisé par le colonel Fournier, sous les ordres d'Augereau, avec un escadron déjà existant et deux escadrons de la Légion Noire qui avaient été destinés à l'expédition d'Irlande, avait porté l'uniforme suivant :

Pelisse jaune à fourrure noire, tresses blanches et cinq rangs de boutons jaunes ; dolman vert à parements écarlates, tresses et boutons comme à la pelisse, le galon de pourtour de la couleur des tresses ; gilet jaune ; ceinture cramoisie à boutons blancs ; culotte écarlate avec nœuds hongrois blancs ; manteau vert ; bottes noires à la hongroise à cravate et glands blancs ; shako de feutre noir à flamme jaune et plumet droit noir ; sabretache écarlate bordée d'un galon blanc, portant au centre les lettres R. F. dans une branche de chêne et de laurier bordées en blanc ; buffleterie blanche ; portemanteau vert.

Équipage à la hussarde ; schabraque de peau de mouton noir avec bande jaune. La schabraque des officiers de ce corps, était en drap écarlate, bordée de jaune, avec le chiffre R. F. dans les angles.

Une circulaire ministérielle en date du 24 germinal (13 avril), supprime l'usage des tresses ou cadenettes dans les régiments de cavalerie légère, cet usage ayant occasionné des rixes entre les militaires de l'infanterie et les cavaliers légers, et prescrit que désormais les cheveux des faces des officiers ne formeront qu'une seule boucle qui descendra à hauteur du milieu de l'oreille ; que pour les sous-officiers et soldats, ils seront à la manière dite *d'avant-garde*, et ne pourront dépasser le milieu de l'oreille. Malgré cette circulaire, l'usage des tresses ne fut pas abandonné par les hussards qui les conservèrent pendant toutes les guerres de l'empire.

Par arrêté du 3 thermidor (21 juillet) le directoire exécutif, considérant qu'il est nécessaire que les drapeaux des troupes de la république soient uniformes, ordonne ce qui suit :

« Tous les drapeaux ou étendards sur lesquels il se trouve des légendes annonçant les différentes actions où les corps se sont trouvés, seront déposés entre les mains des conseils d'administration des corps auxquels ils auront été accordés comme un monument de leurs exploits, et il leur en sera délivré de nouveaux en échange.

1799

Le 25 décembre, un arrêté des consuls institue les armes d'honneur pour les militaires des troupes à cheval qui se distingueront par une action d'éclat.

Ces armes d'honneur consistaient en mousquetons ou carabines garnis en argent. Aux trompettes, une trompette d'honneur en argent. Les sabres d'honneur n'étaient donnés qu'aux officiers et aux soldats qui s'étaient distingués par des actions d'une valeur extraordinaire ou qui rendaient des services extrêmement importants. Les noms des militaires auxquels ces armes étaient données, étaient inscrits dessus ainsi que l'action pour laquelle ils les avaient obtenues.

Vers la même époque, « bien que la Révolution eut introduit un « grand relâchement dans la tenue des troupes, le 1^{er} de hussards « avait toujours conservé la sienne aussi exacte que lorsqu'il était « Bercheny ; aussi, sauf les dissemblances physiques imposées par « la nature, tous les cavaliers devaient se ressembler par leur « tenue, et comme les régiments de hussards portaient alors non « seulement une queue, mais encore de longues tresses en cadettes sur les tempes, et avaient les moustaches retroussées, on « exigeait que tout ce qui appartenait au corps eut moustaches, « queue et tresses. Or, comme je n'avais rien de tout cela, mon « mentor (maréchal des logis Pertelay) me conduisit chez le perruquier de l'escadron, où je fis emplette d'une fausse queue et de « cadettes qu'on attacha à mes cheveux déjà passablement « longs, car je les avais laissés pousser depuis mon enrôlement « (3 septembre 1799). Cet accoutrement m'embarrassa d'abord ; « cependant je m'y habituai en peu de jours, parce que je me « figurais qu'il me donnait l'air d'un vieux hussard ; mais il n'en « fut pas de même des moustaches : je n'en avais pas plus qu'une « jeune fille, et comme une figure imberbe aurait déparé les rangs « de l'escadron, Pertelay, se conformant à l'usage de Bercheny,

« prit un pot de cire noire et me fit avec le pouce deux énormes
« crocs qui, couvrant la lèvre supérieure, me montaient presque
« jusqu'aux yeux. Et comme à cette époque les shakos n'avaient
« pas de visière, il arrivait que pendant les revues, ou lorsque
« j'étais en vedette, positions dans lesquelles on doit garder une
« immobilité complète, le soleil d'Italie, dardant ses rayons brû-
« lants sur ma figure, pompait les parties humides de la cire
« avec laquelle on m'avait fait des moustaches, et cette cire en se
« desséchant tirait mon épiderme d'une façon très désagréable !
« cependant je ne sourcillais pas ! j'étais housard ! (1)... »

1800

Le 17 ventôse an 8 (mars 1800), un arrêté des consuls porte la création d'une légion sous le nom de *Volontaires de Paris*.

Les *Volontaires de Paris*, que l'on appela aussi *Hussards volontaires de Bonaparte* ou encore *Volontaires de la réserve*, furent définitivement formés le 20 mars.

La légion des *volontaires de Paris* fut composée presque en entier de jeunes gens riches ayant échappé à prix d'argent aux appels de la conscription, et placée sous les ordres du chef de brigade Labarbée. Elle comprenait trois escadrons de hussards et un bataillon d'infanterie légère.

Le journal militaire de l'année décrit ainsi qu'il suit, l'uniforme des *volontaires de Paris* :

TROUPES A CHEVAL

Tenue d'écurie.

Bonnet de police, le tour bleu de ciel, la queue jaune chamois, avec un feston losangé de trèfles carrés moitié bleu de ciel, moitié blanc ;

Gilet d'écurie bleu de ciel, large et aisé ; collet et parements chamois, poches sur le côté, une seule rangée de boutons ;

Pantalon d'écurie bleu de ciel, garni en peau de basane noire, les bandes de côté chamois, ainsi que les pattes des goussets ;

Grande tenue.

Pelisse jaune chamois, bordure noire, courte, de poil frisé, trois rangées de boutons blancs, moitié fil blanc, moitié fil bleu de ciel ; nœuds à la hongroise sur la manche, sans galons ; tresses carrées marquant la taille et nœuds à la hongroise *idem* ;

Dolman jaune chamois, parements et collet bleu de ciel, trois rangées de boutons, ganse comme à la pelisse, nœuds à la hongroise *idem* ;

Ceinture en poil de chèvre bleu céleste, nœuds d'agrèments jaunes, cordons et houpettes de même ;

(1) Mémoires du général baron de Marbot, tome 1, page 61.

Gilet bleu céleste, tresses carrées, mélangées fil bleu et blanc ; trois rangées de boutons blancs ;

Culotte à la hongroise, ceinture à courroie ; tresses carrées, mélangées bleu et blanc, sur les coutures ; nœud à la hongroise sur les cuisses ;

Surtout bleu céleste, paremens chamois, collet montant, avec une petite patte bleu céleste et un bouton, manches ouvertes dessous avec 3 boutons ; la doublure comme le dessus, passe-poil jaune, habit retroussé ;

Shakos (en feutre noir), sept pouces et demi de hauteur, évasé ; retroussis bleu céleste, cordons mélangés bleu et blanc, ganse d'argent, et gousset sur le devant pour le plumet ;

Panache rouge ;

Bottes en veau, talons à la hongroise élevés, ferrées avec éperons bronzés, bordure et glands poil de chèvre noir ;

Manteau gris de fer ;

Porte-manteau gris de fer ; ganses ci-dessus désignées, sur les coutures des bouts.

Harnachement.

Bride à la hussarde, mors à longues branches ; tresses en cuir au frontail et aux tempes ; *idem* à la croupière et au poitrail. Schabraque de peau d'ours noire, bordée de bleu céleste festonné ;

Sabretache fond bleu céleste, galons blancs en poil de chèvre, trophée militaire, ceint de deux branches de laurier en sautoir, surmonté d'une couronne renfermant le chiffre de la république.

Équipement d'après le tarif qui suit la présente description :

Giberne... Porte-giberne en buffle, avec agrémens. Porte-mousqueton en buffle. Ceinture, en buffle, Cordon de sabre, en buffle. Gants ordinaires en daim ou buffle.

Armement.

Les volontaires se pourvoient d'armes de modèle et de calibre uniformes ; il en sera fourni à ceux qui n'auraient pas pu s'en procurer.

Au sujet de cette dernière phrase, il est bon de dire que les *volontaires de Paris* devaient être montés, équipés et habillés à leurs frais.

A titre de renseignement complémentaire, nous reproduisons le texte du dit journal militaire, concernant l'uniforme de l'infanterie légère attachée à la légion précitée :

Infanterie légère.

Habit bleu de ciel, revers et paremens chamois, boutons blancs ; gilet blanc croisé à six pouces, avec deux rangées de boutons ; pantalon blanc, demi-guêtres, comme l'infanterie légère ;

Chapeau rond, à petit bord, et à forme haute, et un peu évasé, surmonté d'une peau d'ours en cimier ; un côté du chapeau un peu retroussé, avec un panache bleu de ciel, terminé par une touffe noire.

Équipement. — Giberne... Porte-giberne en buffle fin. Bretelle de fusil. Baudrier.

Le public avait donné aux hussards de ce corps le surnom de *canaris*, à cause de leur coquette pelisse jaune.

Le 13 floréal an 8 (3 mai 1800), un arrêté du premier consul ordonne la formation de deux bataillons de hussards à pied dans les 14^e, 15^e et 17^e divisions militaires, de la façon suivante :

Bonaparte, 1^{er} consul de la République, sur le rapport du ministre de la guerre, arrête :

Art. 1^{er}. — Il sera formé deux bataillons de hussards à pied, dans les 14^e, 15^e et 17^e divisions militaires.

II. — Le 1^{er} sera organisé à Orléans, le 2^e à Caen.

III. — Chacun de ces bataillons sera organisé à l'instar de ceux de l'infanterie légère.

IV. — La solde sera la même que celle accordée à l'infanterie légère.

V. — L'uniforme de ces bataillons, est réglé de la manière suivante :

Cet uniforme est reproduit dans le tableau ci-après.

	1 ^{er} bataillon	2 ^e bataillon	
Dolman	Drap du fond	gris de loup	gris de loup
	Tresses et galon de bordure	cramoisie	bleu de ciel
	Collet et parements	cramoisie	bleu de ciel
	Cinq rangs de boutons	blancs	blancs
Gilet	cramoisie	bleu de ciel	
	cramoisie	bleu de ciel	
Ceinture	cramoisie	bleu de ciel	
	gris	gris	
Culotte	gris de loup	gris de loup	
	cramoisie	bleu de ciel	
Bonnet polonais	cramoisie	bleu de ciel	
	noire	noire	
Bordure de la guêtre	cramoisie	bleu de ciel	

Chaque homme recevra un dolman, un gilet, deux pantalons, un bonnet de police, un bonnet polonais, deux cocardes, trois chemises, deux paires de bas, un col noir, deux cols blancs, deux paires de souliers, deux paires de guêtres en cuir, un sac de peau, un sac à distribution, un ceinturon, une giberne, un briquet, un fusil garni de sa baïonnette, un tourne-vis, une épinglette.

VI

Ces deux bataillons furent licenciés en mai 1801, et versés dans les 12^e, 14^e, 87^e et 104^e de ligne.

La même année, la cavalerie est dotée d'armes d'un nouveau modèle :

Mousqueton, modèle an 9 (1800). Canon long de 75 c. 77, à 5 pans courts allant se perdre insensiblement vers la bouche et ayant 1 c. 71 de calibre intérieur ; platine ronde ; bassinet en cuivre ; l'embouchoir, le porte-vis, le pontet de la sous-garde, l'écusson et la plaque de couche sont en cuivre ; la grenadière, la tringle et le battant en fer. Bague d'acier à tête en cône tronqué renversé. Bayonnette de 48 c. 73 de lame et la douille forée au même calibre.

Pistolet, modèle an 9. Canon de 20 c. 07 de longueur, à 5 pans, ayant le même calibre que le mousqueton ; platine ronde ; bassinet en cuivre ; l'embouchoir, le porte-vis, le pontet de la sous-garde et la calotte sont en cuivre ; l'écusson et la bride de poignée en fer ; bague d'acier à tête de clou.

Sabre, modèle an 9. Lame en acier à pans creux, longue de 88 c., cambrée à 5 c. 2 mil. de flèche ; poignée garnie en basane sans filigrane avec deux boutons demi olive ; garde sans coquille, à quillon avec une branche principale et deux S latérales, et la calotte se prolongeant dans toute la poignée, en cuivre ; fourreau en tôle de fer avec fût en bois et cuvette à vis.

Le 27 messidor an 8 (16 juillet 1800), un arrêté prescrit aux officiers réformés qu'ils porteront un habit bleu national avec les marques distinctives de leur grade, mais sans aucune espèce de galon ni broderie ; ils auront le parement et le collet cramoisis.

D'après une circulaire ministérielle du 2 avril 1803, il est ajouté à la description ci-dessus, que l'épaulette désignée pour chaque grade sera la seule marque distinctive des officiers réformés depuis le sous-lieutenant jusqu'au général de division qui portera deux étoiles.

Ainsi qu'il résulte d'une lettre adressée par le général Menou, commandant en chef l'armée d'Égypte, au ministre de la guerre en date du 24 septembre 1800, le 7^e bis de hussards, qui faisait la campagne d'Égypte, avait adapté une visière au shako pour se garantir du soleil ; et il était monté sur des chevaux arabes avec des selles et des brides à la Mamelouck.

A cette place qu'on nous permette de citer l'extrait suivant :

« D'ancienne date, l'idée le tourmente (Bonaparte) puisque dès « l'an IX (fin 1800), il fait armer de lances un escadron du 3^e « hussards qu'il passa minutieusement en revue à une parade du « quintidi. Mais ces hussards n'avaient ni tradition ni instruction, « ni sentiment de la lance. Ils ne tenaient pas une arme, ils portaient une gaule. Le 1^{er} consul, en ce temps avait donc dû dé- « tourner son projet (1). »

1801

Le 14 avril, les *volontaires de Paris* sont licenciés.

Par arrêté du 23 juin, les régiments de hussards, à l'exception du 7^{me} bis, ont 3 chefs d'escadrons au lieu de 2. L'un de ces trois chefs d'escadrons est chargé de la police et de la discipline, ainsi que de la surveillance de tout ce qui concerne l'habillement et l'équipement.

(1) Frédéric Masson. — *Les cavaliers de Napoléon*, page 171.

1802

En 1802, Bonaparte donna de nouveaux étendards à la cavalerie. Ces étendards étaient de forme demi-ellipse allongée, et le bleu était à la partie inférieure. Sur une face il y avait un aigle, sur l'autre face, le numéro du régiment.

Par une décision du 21 juillet, Bonaparte fait revivre les chevrons. Un chevron indiquait dix années de service, deux chevrons quinze et trois chevrons vingt.

Equipement et harnachement des régiments de hussards (1).

Equipement :

Schako. — Hauteur 6 pouces 8 lignes, longueur du haut 8 pouces, la forme couverte d'un fort cuir noir, la coiffe en toile teinte, la flamme ou le turban garni d'une serge de la couleur propre au régiment, bordé du haut et du bas d'un bord de poil de chèvre bien frappé, de 10 lignes de large, porte plumet en cuir, visière en cuir bouilli non estampé de 2 pouces 3 lignes de large, garnie de trois agrafes, cordon en fil blanc de 7 pieds de long, aux deux bouts une tresse nattée de 2 pouces 3 lignes de diamètre terminée par un gland de 21 lignes à l'extrémité de la flamme. (Le cordon et le gland devaient être de la couleur des tresses, le journal n'en fait pas mention).

Le *plumet* en plumes de coq teintées de la couleur propre au régiment, garni de plumes dans la longueur d'un pied, la lige de baleine longue de 3 pouces. (Le plumet est à la charge du cavalier).

Giberne. — Le coffret cintré percé de 20 trous à cartouche, haut de trois pouces, large de 9, recouvert en vache à grains, les côtés en vache parée forte, enchapant un fort anneau de cuivre à double couture ; deux oreillons en vache à grains couvrant le bois ; la patelette en 2 pièces de 8 pouces et demi de hauteur, tenant par une couture avec un jonc, et bordée en vache noire ; pour fermer la giberne, un contre-sanglón en vache à grains avec une boucle en cuivre à ardillon de fer, enchapée dans une courroie et prise dans la couture de la couverture.

Porte-giberne. — En buffle ; en deux pièces arrêtées à deux rangs de couture dans les anneaux de la giberne, largeur 21 lignes ; boucle à ardillon, coulant et agrément en cuivre bruni.

Porte-carabine. — En buffle : de trois pouces de largeur, avec boucle carrée et deux ardillons, passant et agrément en cuivre ; un fort porte-mousqueton en fer et deux passants en buffle.

Ceintures. — En buffle, large de 16 lignes ; la bande en trois pièces ; garniture en cuir à la hongroise de même largeur (16 lignes) ; deux forts anneaux cousus à double couture ; un troisième anneau qui forme la branche des deux pièces, cousu à la traverse prise entre les deux premiers anneaux ; deux bélières en deux pièces chacune, avec boucles et ardillons de cuivre, dont la première de 21 pouces de long, la seconde de 33 pouces.

(1) *Journal militaire*, 1802.

Sabretache. — La poche en basane, couverte en-dessus d'un drap de la couleur affectée au régiment et doublée d'une toile écrue avec sa patte. Le drap bordé en laine de couleur tranchante, d'un écusson portant le chiffre de la République et du numéro du corps, et galonné aux couleurs distinctives du corps ; dans le haut de la sabretache, trois anneaux pris dans sa bordure ; le dessus de la longueur de 13 pouces, largeur du bas 1 pied, et du haut 8 pouces ; trois courroies de buffle, portant deux pieds de long, pour la suspendre aux anneaux du ceinturon.

Echarpe. — Composée de 44 cordons en laine torse cramoisie, de huit pieds de long, avec 20 nœuds pour unir les cordons, un gland et une olive de la couleur distinctive du régiment.

Bottes. — A la hussarde ; tige en veau bordée en basane, avec gland en cuir ; le contrefort garni d'un porte-éperon, le talon, d'un pouce de haut garni d'un fer à cheval.

(A suivre).

L. FALLOU.

Erratum.

Les boutons du surtout et du gilet de l'officier du 11^e chasseurs (1809), planche de Dupray (2^e numéro), étaient argentés.

Désignation des plaques de ceinturon dessinées et insérées dans le numéro précédent, provenant de la collection de M. Allart de Mesgrigny :

Page 73. — Celle du haut, *officier de marine* (dorée).

Page 73. — Celle du bas, *médecin* (dorée).

Page 89. — En haut, *carabiniers*, (grenade et cadre en cuivre, fond acier).

Page 89. — En bas, *dragons de la garde* (cuivre).

Directeur-Gérant : L. FALLOU.



TROMPETTE
du 9^{me} Régiment de Hussards
1805

Dragon d'Égypte ⁽¹⁾

14^e DRAGONS

CHAPITRE PREMIER

Le 14^e dragons est désigné pour faire partie d'une expédition sous les ordres du Général Bonaparte. — Préparatifs d'embarquement. — Départ de Gènes. — Contre-ordre. — Retour au port. — Prise de Malte. — La flotte jette l'ancre en vue d'Alexandrie.

MONZA, 15 Avril 1798.

Dans les premiers jours de ce mois, le général Berthier, commandant en chef de l'armée d'Italie, envoya au régiment l'ordre de se tenir prêt à s'embarquer, au premier signal, pour une expédition, dont le but est encore inconnu.

La nouvelle en fut accueillie par tous avec la joie la plus vive, car, à dire vrai, la vie de garnison dans les petites villes de Lombardie, ruinées par la guerre, nous est devenue insupportable. Mais de grosses difficultés se sont présentées quand il a fallu exécuter les ordres venus de Milan.

Le harnachement doit être mis en excellent état, les armées réparées, chaque dragon pourvu d'un habit neuf, d'un gilet, d'une culotte et d'une paire de bottes, par les soins du corps; or, la masse du régiment n'a pas cinquante livres en caisse, l'incurie des commissaires des guerres, l'absence absolue de numéraire et le peu de cas fait ici du papier de la République française, nous ont réduits à un dénuement facile à comprendre, quand on songe que, depuis cinq ans, nous n'avons cessé de faire campagne à l'armée de Sambre-et-Meuse, puis à celle d'Italie.

L'activité du citoyen Duvivier, notre chef de brigade, la bonne volonté de tous ont triomphé de ces obstacles. Le 12, le général Murat vint s'assurer que les ordres étaient en bonne voie d'exécution et ce qu'il a vu a dépassé ses espérances, il a fait choix

(1) En vente chez Edmond Dubois, libraire éditeur, 18, rue des Grands-Augustins, Paris.

des chevaux que leur âge et leur constitution rendaient le plus propres à supporter de longues fatigues, puis il s'est rendu à Lodi, où se trouvent les 3^e et 4^e escadrons, et il y a procédé aux mêmes opérations. Nous avons de la sorte une centaine de chevaux désignés pour être embarqués, le reste doit être réparti entre les différents régiments de Cavalerie et de Dragons qui tiennent garnison dans la Cisalpine.

Au moment d'entrer en campagne, le régiment est fort de 480 hommes environ, sans compter les officiers. La plupart de nos dragons ont fait, depuis 1792, toutes les campagnes en Belgique, sur le Rhin et sur le Danube, avec le général Jourdan. Je puis dire avec orgueil qu'ils ne le cèdent à personne pour la bravoure, la discipline et le dévouement à leurs chefs.

Pendant que nous terminions nos préparatifs de départ, j'ai été désigné par le chef de brigade pour aller à Gênes, auprès du général Baraguey d'Hilliers, qui désire avoir dans son état-major un officier susceptible de diriger l'aménagement des bâtiments destinés à transporter les chevaux. Je pars en poste, aujourd'hui même.

GÈNES, 18 Avril.

Il règne ici une animation qui n'est pas croyable, les bâtiments des nations les plus diverses qui s'y trouvaient rassemblés, ont été mis sous l'embargo et l'on choisit pour les nolisier au compte de la République, ceux qui semblent le plus propres à transporter les troupes.

Aussitôt arrivé, je me rendis au palais occupé par le général Baraguey d'Hilliers, qui a le commandement de la division de Gênes, mais dès les premiers mots, je m'aperçus que les difficultés dont nous avons eu raison au régiment, se présentent ici presque insurmontables.

Les ordres du Directoire prescrivent de mettre en état près de 300 bâtiments, de les approvisionner largement en vin, lard, eau-de-vie, riz, fromage, etc... Mais pour tout cela il faudrait de l'argent et il n'y en a point du tout. Or, les négociants Génois sont trop prudents pour accepter les traites qui leur sont offertes sur la République et qu'ils craignent de ne point voir payer.

Dans cette circonstance, le citoyen Belleville, chargé des affaires de France près de la République Ligurienne, a déployé le plus grand zèle et s'est avisé d'un expédient qui lèverait toutes

les difficultés. Ce serait la vente des diamants, saisis à Rome pour l'expédition qui alla venger l'odieux assassinat du général Duphot.

GÈNES, 22 Avril.

Comme je l'avais prévu, la vente des bijoux a couvert toutes les dépenses que nécessitait l'approvisionnement du convoi ; aujourd'hui l'abondance succède à la détresse, l'arriéré de solde a été payé dans tous les corps destinés à être embarqués. Chaque officier a reçu, suivant son grade, une gratification en numéraire variant de 60 à 100 livres, ce qui nous a permis de faire les acquisitions dont nous avons le plus grand besoin, car faute de solde depuis près de six mois, nous ne pouvions remplacer nos bottes sans semelles et nos vêtements en guenilles.

J'ai visité tous les bâtiments du port, très peu se prêtent à l'embarquement des chevaux, et l'on est obligé de restreindre de plus en plus le nombre de ceux qui pourront être emmenés par l'état-major, la cavalerie ou l'artillerie, les cales les plus vastes ne peuvent contenir plus de 12 à 16 chevaux, mais on embarquera tous les harnachements et l'on se remontera sans nul doute dans le pays même.

GÈNES, 27 Avril.

Hier soir, le 14^e Dragons est arrivé ici et il a été cantonné dans le faubourg Saint-Pierre d'Arena, je me suis porté aussitôt à la rencontre de mes frères d'arme qui m'ont accueilli avec l'expression de la joie la plus vive. Sans savoir exactement où nous allons, nous ne doutons point de cueillir de nouveaux lauriers puisque le général Bonaparte est à notre tête. Nous avons échangé de gais propos et bu à nos futures victoires jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

Dès le matin, l'embarquement a commencé par les chevaux de la cavalerie et s'est poursuivi avec la plus grande rapidité, mais les ressources sont si restreintes que le régiment a dû laisser la plupart des chevaux qui avaient été conduits ici. 20 chevaux d'officiers et 17 de troupe ont seuls trouvé place sur les bâtiments destinés à ce transport. Avant la nuit, le 14^e Dragons tout entier était à bord, attendant le moment du départ.

28 Avril (à bord de la *Sérieuse*).

Une frégate française, deux galères liguriennes escortent 66 bâtiments de transport qui portent huit mille républicains. A la voix de la Patrie, ils ont monté sur les vaisseaux avec autant de gaieté qu'on les a vus si souvent voler à la victoire, et ils ont laissé aux spectateurs attendris le double sentiment de respect et de l'admiration.

1^{er} Mai (à bord de la *Sérieuse*).

Pendant que nous cinglions vers Toulon, un aviso a rejoint, toutes voiles dehors, venant de Gênes. Son commandant a remis un paquet de lettres au général Baraguey d'Hilliers, et tout aussitôt l'ordre fut donné de faire les signaux pour que le convoi entier vire de bord. Comme le temps était assez brumeux et les bâtiments éloignés les uns des autres, une partie a obéi aux signaux, une partie ne l'a pas fait. Le capitaine de la frégate l'*Aceste*, qui commande le convoi, a envoyé dans cette position une felouque au commandant des armes, à l'effet de lui rendre compte et de prendre les ordres.

Les vents d'Ouest ont tourné à l'Est et l'on s'est porté aux îles d'Hyères pour profiter du premier vent favorable.

5 Mai (à bord de la *Sérieuse*).

Le 2, le général Baraguey d'Hilliers a écrit au citoyen Belleville qu'il avait reçu l'ordre de rétrograder sur Gênes, ce qu'il ferait le 7 ou le 8.

Le 14^e Dragons doit débarquer et cantonner à Saint-Pierre d'Arena les 480 cavaliers qui étaient à bord de l'escadre. A cette nouvelle, le découragement le plus profond succède à l'enthousiasme des premiers jours.

Cette campagne s'ouvre sous de fâcheux auspices. Les aménagements pour les chevaux étaient insuffisants, malgré tous les soins qu'on en a pris, et beaucoup sont déjà en très mauvais état.

Nous sommes arrivés devant Gênes, mais nous n'avons pas encore débarqué.

22 Mai (à bord de la *Sérieuse*).

Toutes nos craintes étaient vaines, et le 20 nous nous réunissons enfin aux escadres parties de Toulon, de Marseille et de Civita-Vecchia.

Revenus à notre point de départ, nous sommes restés sur les bâtiments et l'on s'est borné à renouveler la provision d'eau, débarquer les malades et faire quelques modifications urgentes dans la répartition des troupes à bord ; cela nous a retenus jusqu'au 14 ; nous avons cinglé de nouveau vers les côtes de la Corse et, à hauteur du cap Melle, nous avons rallié le reste de la flotte.

Le coup d'œil est admirable et l'ordre qui règne dans la marche charme les regards : Chaque escadre se distingue par une couleur particulière et chaque navire a une disposition spéciale de ses flammes, ce qui permet aux yeux exercés de reconnaître les divers bâtiments de la flotte. Ainsi la *Sérieuse*, sur laquelle je suis embarqué, fait partie de la 3^e escadre, qui est rouge et blanche, et elle ne porte son pavillon qu'au grand mât et à la misaine, sans flamme à l'artimon.

En vue de l'île de Malte, 15 juin (à bord de la *Sérieuse*).

Les vents nous ont portés sans encombre vers l'île de Malte, et aussitôt que nous avons été en vue des côtes, le général en chef a donné ordre à tout le convoi parti de Gênes de se rallier à la frégate la *Sérieuse* et de se porter entre la Calle des Vieilles-Salines ou de Melléha et la Calle du port de Saint-Paul pour débarquer au point le plus avantageux.

Le capitaine de la *Sérieuse* était aux ordres du général Baraguey d'Hilliers pour cette opération. J'eus le bonheur d'obtenir la permission d'en faire partie et, à un signal donné, nous nous sommes embarqués sur les canots armés en guerre, pendant que quelques bâtiments du convoi s'approchaient de la terre en faisant signe qu'ils désiraient prendre de l'eau.

Les détachements qui étaient descendus dans les canots avaient été pris dans la 2^e et la 29^e demi-brigade légère qui fait partie de la division. Les grenadiers de la 13^e et de la 69^e de bataille devaient appuyer leur mouvement.

Le débarquement se fit fort promptement et par surprise ; cependant les habitants ne se montrèrent point trop effrayés et nous firent assez bon accueil. Les gardes du grand Maître tentèrent de défendre les batteries de Melléha quand ils virent nos tirailleurs s'avancer ; mais, après quelques coups de feu, ils se décidèrent à évacuer les ouvrages et entrèrent en composition.

Il y eut de semblables attaques sur l'île de Cozzo et la ville de

la Vallette. Tous les forts ont été occupés sans grande résistance. Les chevaliers de Malte sont pour la plupart français et beaucoup ont demandé à servir dans l'expédition que dirige le général Bonaparte. Celui-ci leur a accordé de grand cœur, et il leur a assigné, pour les embarquer, le *Dubois*, le *Causse* et le *Patriote*.

Beaucoup de Maltais, qui formaient le corps des chasseurs, ont aussi manifesté le désir de combattre dans nos rangs. Tout cela s'est passé en quelques jours à peine. Les détachements de dragons ont promptement ramassé le fourrage nécessaire aux chevaux embarqués, l'infanterie a renouvelé la provision d'eau et nous sommes prêts à mettre de nouveau à la voile.

Les bruits que l'on avait fait courir sur une expédition dans les Indes sont dénués de fondement. De Malte, nous nous dirigeons, en cherchant à éviter les croisières anglaises, vers les côtes de l'Égypte où, paraît-il, nous allons délivrer les habitants de la tyrannie des Mamelucks.

29 Juin (à bord de la *Sérieuse*).

Notre brave général vient de nous quitter, sa santé ne lui permettant pas de continuer une campagne dont les fatigues seront trop rudes pour lui; il retourne à Toulon avec les dépêches du général Bonaparte. Son départ nous a causé un vif chagrin, car nous l'aimions autant que nous l'estimions. C'est la frégate la *Sensible* qui est chargée de le ramener en France, et la *Sérieuse* a reçu l'ordre d'aller prendre à bord de l'*Aquilon* le général de division Menou qui remplace le général Baraguey d'Hilliers. En même temps, les troupes de la division de Gênes ont reçu différentes affectations; d'après les instructions du général Bonaparte, nous faisons brigade avec le 15^e dragons, sous le commandement du général Murat. Davoust a sous ses ordres le 18^e Dragons, et ces trois régiments forment la réserve de cavalerie ayant à sa tête le général de division Dumas.

Ces différents ordres ont été envoyés, aujourd'hui même, du vaisseau l'*Orient* qui porte le général en chef et son chef d'état-major, le général Berthier.

Nous aurons sans doute quelque mission particulière à remplir, car le général Bonaparte a donné l'ordre que l'on attache à notre corps 6 pièces d'artillerie légère et nous avons reçu avec nous un commissaire des guerres particulier et un chef des différentes administrations.

Après avoir eu connaissance de l'île de Candie, nous nous dirigeons vers Alexandrie qui est le port le plus accessible de l'Égypte. Chaque convoi marche maintenant d'une manière distincte et avec les plus grandes précautions, car l'escadre anglaise de la Méditerranée cherche à rencontrer notre flotte et à la combattre, mais le général en chef s'est efforcé de lui dérober nos mouvements pour effectuer son débarquement sur la côte égyptienne.

Nous touchons au but, fasse le ciel que notre entreprise soit couronnée de succès !

CHAPITRE II

Premières Etapes. — Rosette. — Les Dragons à pied restent dans les divers postes pour y être montés. — Attaques incessantes des Bédouins. — Combat de Chobrakit.

Alexandrie, 5 Juillet.

Le 2 Juillet, nous étions en vue du Pharos, et le général en chef prit aussitôt ses dispositions pour enlever la ville d'Alexandrie, avec les premières troupes débarquées.

Le mouvement s'est effectué pendant la nuit et nous avons eu le chagrin de rester sur les transports pendant que les régiments désignés dans les divisions Menou, Kléber et Reynier, descendaient dans les canots et abordaient à la pointe du jour, sur la côte africaine, leur audacieuse attaque contre la ville a été couronnée de succès, et la valeur française a promptement eu raison de l'aveugle fanatisme des Arabes.

Nos pertes ont été assez légères, cependant le chef de la 32^e demi-brigade a été tué en escaladant la muraille de la ville, les généraux Kléber et Menou ont été blessés, le général en chef a couru les plus grands dangers, par la faute du pilote de sa demi-galère, qui s'est égaré dans la nuit.

Dès que la place d'Alexandrie fut en son pouvoir, le général Bonaparte donna l'ordre de débarquer les troupes restées à bord, ce qui s'est fait dans la journée du 3 et la matinée du lendemain.

Les quelques chevaux que nous avons amenés ont été aussitôt sellés, mais le nombre en était bien faible et tous sont très fatigués.

Les harnachements que nous avons embarqués à Gênes ont été transportés à terre par nos dragons et rangés dans notre bivouac ; nous ne devons pas séjourner ici et nos hommes seront montés

au fur et à mesure que l'on pourra se procurer des chevaux. Beaucoup d'officiers en avaient acheté aux habitants dès qu'ils avaient été à terre, mais le général Bonaparte qui en a été instruit, leur a donné l'ordre de les faire conduire chez le général Dumas, pour le service de la cavalerie, sous peine de se les voir enlever sans paiement. C'est grâce à cette mesure que je viens de recevoir comme monture un petit cheval du pays, qui me semble vigoureux et adroit, ses longs crins et son air vif, ses mouvements pleins de grâce, contrastent avec l'allure un peu lourde de nos chevaux d'Italie ; cette race est sobre et très résistante à ce qu'il paraît. Mais nos selles sont trop grandes et trop massives, il faudra prendre de grandes précautions pour éviter de blesser les chevaux dans les routes.

Le général Murat a reçu l'ordre de partir ce soir à cinq heures pour se rendre à Rosette en passant par Aboukir, les deux régiments de la brigade doivent marcher avec la division Kléber dont le général Dugua prend, par intérim, le commandement pendant que le général Kléber restera à Alexandrie, pour guérir la blessure qu'il a reçue à la tête.

Les dragons ont été prévenus que tous ceux qui emporteront leurs selles avec eux seront montés les premiers.

Les autres embarqueront leurs harnachements sur des bâtiments du pays que l'on appelle *Djermes* et le général Andréossy conduira ce convoi par le Nil, vers le Kaire, qui est la capitale du pays et le but de nos premières marches.

Les bivouacs de cavalerie présentent déjà l'aspect le plus varié et le plus animé. Les légers hussards en dolman vert à tresses jaunes et pantalon écarlate, fraternisent avec leurs camarades les chasseurs uniformément habillés de vert des pieds à la tête. Les dragons plus nombreux se distinguent par la couleur des revers d'habit. J'aperçois l'écarlate du 3^e dragons et le jonquille du 20^e. En dehors de cela beaucoup de revers roses, qui, avec de légères différences dans la couleur du collet ou la forme des poches appartiennent aux 14^e, 15^e et 18^e dragons.

Les indigènes se pressent sans crainte autour de nous. Nos casques de cuivre étincelant au soleil, nos lourds habits de drap et nos culottes (1) enfoncées dans de grosses bottes forment un contraste étrange, avec leurs vêtements de laine blanche légers et flottants, bien mieux appropriés que les nôtres à ce climat brûlant.

(1) De peau (note de l'auteur).

En comptant le nombre de chevaux qui ont été débarqués du convoi et ceux qui nous ont été remis à Alexandrie hier, nous avons environ soixante dragons montés. L'ordre leur a été donné de ficeler pour deux jours de fourrages. Le 18^e dragons qui bivouaque avec nous ne partira que demain avec le général Davoust. Nous commençons donc aujourd'hui nos étapes sur la terre d'Égypte. La colonne vient de se former ; en tête nos soixante hommes à cheval, puis un nombre à peu près égal de cavaliers à pied qui ont consenti à porter leur selle dans l'espoir d'être montés à Rosette, ils ont fait un ballot de leur selle, bride et casque, et portent le tout sur la tête. Ils ploient à demi sous le faix mais leur gaieté n'en est point altérée et les plaisanteries qu'ils échangent montrent que la joie est dans tous les cœurs. Le chef de brigade Duvivier monte son beau cheval noir sur lequel il a fort grand air. C'est bien là l'intrépide cavalier qui, il y a deux ans, au combat d'Anghiari, provoquait en présence des deux régiments, le colonel des chasseurs hulans de Merfeld qui se trouvait en face de lui, le tuait de sa main en combat singulier et chargeant ensuite avec les escadrons du 9^e dragons, enfonçait la ligne des Autrichiens éperdus.

Rosette, le 7 juillet.

La colonne s'est mise en marche le 5 au soir se dirigeant d'Alexandrie sur Aboukir. Pendant la première heure nous avons traversé les ruines de l'ancienne Alexandrie et nous nous sommes ensuite enfoncés dans le désert, derrière les guides que le général Dugua s'était fait procurer. La route, peu montueuse, traverse des dunes d'un sable mobile qui brûle les pieds. Au bout d'une demi-heure, nous avons rencontré une maison isolée avec un petit enclos où se cultivent les figuiers, les concombres, les pastèques et le raisin, la soif devenait intolérable et nous ne pûmes trouver qu'un mauvais puits plein d'eau saumâtre. La route se dirige ensuite vers la lac Béhiré et le côtoie sur un assez long parcours, mais le sentier est si étroit qu'il y a peine place pour un cheval de front ; puis nous revinmes le long de la côte et vers neuf heures, nous trouvions, entre le lac et les dunes, deux citernes d'une eau excellente où nos dragons se désaltèrent longuement. Aboukir était tout près et nous n'avons pas tardé à découvrir cette misérable bourgade de 1.000 habitants environ, dont le château menace ruine.

Le bivouac fut aussitôt installé au-dessous du village. Nous avons eu d'abord la précaution de rappeler à nos hommes, que le citoyen Desgenettes, médecin en chef, a recommandé de se couvrir la vue pendant la nuit pour éviter les ophtalmies qui sont très fréquentes et douloureuses dans ce pays ; chacun s'établit de son mieux sur le sable et bientôt le plus profond silence régna parmi tous ces hommes épuisés par une marche si fatigante.

Le 6, la colonne s'est réunie à la pointe du jour sur la langue de terre Est du détroit qui s'élargit subitement et devient plus praticable : Au bout d'une heure de marche, nous avons rencontré un caravansérail, sorte d'asile construit pour les voyageurs. C'est un bâtiment carré de 20 toises de face qui renferme une bonne citerne, la route est toujours déserte et suit le bord de la mer. Enfin nous tirons vers la droite en suivant onze colonnes ruinées qui indiquent la route et nous ne tardons pas à apercevoir Rosette, dont les minarets blancs se mélangent agréablement avec la verdure des palmiers ; la ville est construite sur une colline dont les avenues sont difficiles à cause des dunes mouvantes.

Nos cavaliers démontés étaient harassés de fatigue et se traînaient avec peine. Heureusement ils trouvèrent dans les dunes quelques puits de très bonne eau qui soulagea leur soif ardente. Vers six heures du soir, nous entrions enfin dans la ville après quarante-huit heures de la marche la plus pénible à travers les sables brûlants où plusieurs soldats sont tombés morts de soif et de fatigue.

Damanhour, 9 Juillet.

La journée du 7 a été employée à remettre un peu d'ordre dans nos détachements que ces premières étapes par de si grosses chaleurs ont un peu désorganisés. La moitié de nos hommes à pied reste sous le commandement du capitaine Caumont qui est le plus ancien pour fournir la garnison de la place. Cela doit soulager momentanément le service de l'infanterie et nos dragons rejoindront par fraction de dix hommes montés au fur et à mesure que le général Menou, qui va commander ici, aura réquisitionné des chevaux.

Tous les régiments de cavalerie sont déjà bien éparpillés ; il ne reste pas actuellement plus de 50 dragons montés avec le chef de brigade. Le 8 au matin, nous avons reçu l'ordre de prendre avec

le 15^e l'avant-garde de la division Dugua. La 2^e demi-brigade légère a marché avec nous.

De deux heures du matin à huit heures nous avons suivi un chemin très fatigant jusqu'à Deyrouth, qui est un gros village, en face de Foueh sur le Nil. Là, nous avons fait une longue halte qui a permis aux hommes de se reposer et de se rafraîchir aux citernes qui sont nombreuses. Nous primes ensuite la route de Damanhour, mais le général Murat a fait partir en avant un officier du 15^e dragons avec quelques cavaliers pour annoncer au général en chef qui doit déjà y être rendu que nous arriverions dans la soirée. Il est admirable de voir avec quelle gaieté nos hommes supportent des marches aussi pénibles, les bédouins rôdent de loin autour de nous sans oser nous attaquer, mais les ordres les plus sévères ont été donnés pour qu'aucun homme ne s'écarte de la colonne, car la mort est l'inévitable suite de leur imprudence, nous laissons de nouveau à Damanhour des détachements d'hommes à pied, que le général Zaonschek a mission de remonter, et nous devons partir après-demain à deux heures du matin.

La division Dugua et la réserve du général Dumas forment maintenant l'arrière-garde de l'armée. Cette mission nous impose des luttes continuelles avec les traînards qui trouvent toujours quelque bon motif pour rester en arrière. Le pillage est l'unique but de ces mauvais soldats, mais outre le déplorable exemple que donne une pareille conduite dans un pays que nous venons délivrer de ses oppresseurs, les imprudents paient journellement de leur vie la moindre course à l'écart des gros détachements.

Ouardan, 18 Juillet.

Ramanieh a été fouillé par nos patrouilles, et nous nous sommes rendus à Miniet-Salamé le 12; le quartier général s'y trouvait déjà. Nous sommes en relation avec la flotille qui porte nos munitions, nos hanachements et une partie de nos hommes à pied. Chaque soir, le général Andréossy a été obligé de les faire débarquer et coucher au bivouac avec les gardes ordinaires par crainte des habitants qui surprennent les embarcations endormies et pillent les chargements après avoir massacré l'équipage.

Il n'y avait encore eu aucune attaque des Mamelucks ni des habitants dans notre marche. Le général en chef a prescrit de respecter les propriétés et défendu de couper les arbres qui sont une des richesses du pays. Quelques hommes s'amusaient à tirer

des coups de feu sur des oiseaux ou des animaux sauvages qui s'approchaient à portée de fusil, ils ont ainsi causé de fréquentes alertes, chacun croyait à quelque attaque inopinée, aussi le général a défendu de décharger les armes sans motif dans les colonnes ; mesure d'autant plus sage que nous devons être presque en présence de l'ennemi, car les habitants du pays annoncent une réunion considérable de Mamelucks aux environs. Mourad et Ibrahim-Bey veulent disputer l'entrée de l'Égypte à notre général en chef, et nous allons demain peut-être nous mesurer avec ces cavaliers fameux dans le monde entier.

Le 15 nous avons couché à Nighlé et le 16 à Koum-Schérif. Le 17, le général Dugua arrivant à Al-Kam a reçu l'ordre de se porter sur Ouardan où l'armée a fait séjour pour se préparer au combat, les armes ont été mises en état, la rosée très abondante pendant la nuit et le sable fin du désert détériorant promptement les fusils.

Le combat de Chobrakit que l'avant-garde a livré aux Mamelucks de Mourad a déjà habitué nos fantassins aux attaques rapides de ces cavaliers dont les armes étincelantes et les chevaux fougueux n'ont pu ébranler la fermeté de nos carrés. Le général Bonaparte n'a point voulu nous engager contre cette redoutable cavalerie, pensant que le nombre de nos dragons montés est trop faible pour qu'ils puissent accepter en ligne la charge des Mamelucks. Cette prudence, peut-être justifiée, a causé une vive mortification parmi les cavaliers qui appellent de tous leurs vœux le moment où ils pourront mesurer leurs lattes contre les cimenterres des musulmans.

Cependant nos cavaliers ont déjà eu affaire avec les bandes de maraudeurs qui pillent et massacrent tout ce qui s'écarte de la colonne, ces bandits ont fui promptement à l'approche de nos braves dragons et plusieurs ont payé de leur vie la témérité de leur agression. Ils sont généralement montés sur des chevaux très rapides qu'ils manient avec la plus grande aisance et ils n'ont pas eu de peine à échapper par la fuite aux coups de nos patrouilles un peu lourdes dans leurs allures et pour lesquelles ce genre de combat est absolument nouveau.

CHAPITRE III

Bataille des Pyramides. — Occupation du Caire. — Combats autour d'Alexandrie et belle conduite du dragon Cordier. — Installation de la cavalerie à Boulacq. — Désastre d'Aboukir.

Le Caire, 28 juillet.

Les prévisions de notre général n'ont point été déçues et le 21 nous avons enfin vu face à face ces terribles cavaliers dont les sabres, disait-on, coupent un homme dans sa hauteur. Ils se sont précipités avec des cris sauvages sur les carrés de nos divisions mais tout leur élan est venu se briser contre les baïonnettes de nos grenadiers. Les cavaliers ont dû demeurer dans l'intérieur des carrés, faisant le coup de feu avec les fantassins jusqu'au moment où las de leurs infructueuses attaques, les Mamelucks de Mourad ont tourné bride et suivi leur chef fuyant dans le désert. Nous avons alors eu l'autorisation de nous lancer à la poursuite des vaincus dont nous n'avons pu sabrer qu'un très petit nombre, car ils étaient montés sur d'admirables chevaux dont la vitesse a déjoué tous nos efforts. Tournant alors notre ardeur contre les défenseurs des retranchements d'Embabeh, nous avons taillé en pièce les bandes d'Arabes qui cherchaient à en défendre les batteries pendant que les canonnières du général Andréossy victorieuses des Chébecs de l'ennemi couvraient de mitraille les défenseurs d'Embabeh pris à revers. Tout a fui ou a été noyé ; ce riche pays est purgé de la présence odieuse de ses oppresseurs et les notables du Caire sont venus apporter à notre général les clefs de cette antique et immense cité contemporaine des Pyramides près desquelles nous avons bivouaqué après la victoire.

Les cantonnements ont été aussitôt établis dans la ville. Nos hommes, sur les dépouilles des Mamelucks, ont touché de grosses sommes, bourses remplies d'or, armes précieuses et riches habits qui ont été partagés entre les vainqueurs ; aussi l'allégresse la plus entière règne parmi les troupes qui se dédommagent maintenant de leurs fatigues et des privations de la route.

Du reste les vivres sont bon marché ici et les habitants nous

apportent volontiers leurs provisions. Le général en chef a fait publier un tableau comparatif de nos monnaies et de celles de ce pays, ce qui évite toute contestation avec les indigènes. Une oie se paie couramment 26 sols ou 35 parats, un poulet 15 sols, une paire de pigeons 18, 3 œufs 3 liards ou un parat, le plus difficile à obtenir est la viande; cependant la livre de bœuf ne vaut que 6 sols et celle de mouton 8.

Beaucoup de nos hommes ont eu de grosses parts de butin qu'ils dépensent avec la plus folle prodigalité. Ils ont pour la plupart de petits ânes du pays qui sont fort agiles, et c'est un spectacle réjouissant de voir de grands et forts dragons galoper à toute vitesse sur leurs bourricos, comme on les appelle dans le pays. Ils s'en vont ainsi à travers les rues qui sont étroites et très accidentées, le fusil avec la baïonnette sur le dos, recroquevillant leurs jambes qui traînent à terre.

Le général en chef a dû prendre des arrêtés pour empêcher ces courses effrénées dans lesquelles bon nombre de gens étaient housculés.

Nous avons eu quelques hommes blessés à l'affaire du 24, que le général Bonaparte a appelé bataille des Pyramides à cause de ces antiques monuments au pied desquels nous avons mis en fuite les Mamelucks. On a organisé à Gizeh, à la maison de Mourad, un hôpital dans lequel les soins les plus attentifs ont été donnés à ces braves.

Plusieurs courriers sont déjà arrivés de Rosette et d'Alexandrie. Caumont nous écrit que tout le monde pille dans son détachement pour y chercher des ordonnances et leur faire panser les chevaux malgré les ordres du général en chef.

Il paraît que l'autre jour notre camarade a eu une altercation si vive avec le général Menou qu'il a été obligé de lui faire ensuite des excuses sur son mouvement d'emportement.

Les dragons qu'il avait dû mettre à la disposition du général pour le pansement des chevaux, voyant qu'on ne leur donnait ni foin ni avoine pour les nourrir, n'ont plus voulu y retourner; la difficulté est devenue si grande, que Caumont fut forcé de payer de sa poche des cavaliers pour y aller, et encore n'ont-ils point voulu s'y rendre quand ils ont su ce qui en était. Là-dessus il s'est emporté avec une grande vivacité en donnant ses explications au général, ce qu'il l'a obligé ensuite d'exprimer tout le regret qu'il avait de la grande chaleur avec laquelle il lui avait

parlé et lui représenter que vingt-six ans de bons services prouvaient qu'il ne se départirait jamais de la subordination et de la justice.

Avec ces petites misères de l'occupation, le courrier nous a apporté le récit des combats que notre chef de brigade a mis à l'ordre et qui a fait battre d'orgueil notre cœur, en nous prouvant que le 14^e dragons se montre déjà digne sur ces plages lointaines de la renommée qu'il a acquise en Allemagne et en Italie.

Les bandes de Bédouins et d'Arabes n'ont pas tardé à assaillir les voyageurs, les isolés, et marauder jusqu'aux portes d'Alexandrie. Dans ces circonstances, le général Dumuy fut chargé avec une colonne mobile de purger les environs de ces hordes malfaisantes. Le maréchal-des-logis Moyen a montré pendant cette petite expédition autant de bravoure que de prudence à conduire sa troupe ; malheureusement quelques traînards furent massacrés et les effets pillés ; le général Kléber qui commande à Alexandrie prescrivit au chef d'escadron Rabasse, de 3^e dragons, de prendre avec lui 50 dragons du 14^e qui se trouvaient déjà montés et d'aller tendre une embuscade aux Bédouins ce qu'il fit d'une façon si heureuse qu'il put les charger en plaine et leur tuer 43 hommes pendant qu'il n'avait lui-même que 3 cavaliers blessés. Il prit à ces pillards des fusils à la turque, des pistolets, des sacs de poudre et de plus quelques effets de Français, ceintures, chemises et des paquets de cartouches qui prouvaient que ces bandits avaient dévalisé la colonne Dumuy.

Le commandant Rabasse s'est loué tout particulièrement du courage et du sang-froid du maréchal-des-logis Moyen qu'il a employé dans cette affaire.

Il y a de plus rendu compte en ces termes au général Kléber d'une action du citoyen Cordier, dragon au régiment. Le général l'a fait parvenir ainsi qu'il suit à notre chef de brigade :

« C'est rendre un service à la République, de la mettre à même de distinguer ses plus braves défenseurs. Aussi crois-je vous faire plaisir en vous rendant compte de l'action du citoyen Cordier, dans la reconnaissance qui a eu lieu sous les ordres du général Dumuy.

« Un détachement du 14^e régiment de dragons s'étant trouvé cerné par les Bédouins, le maréchal des logis qui le commandait fut obligé de diviser sa troupe en deux parties pour se faire jour à travers ces brigands.

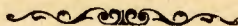
La troupe qu'il détacha se fit passage, mais celle qu'il avait conservée avec lui ne put empêcher ce brave militaire et le citoyen Cordier, dragon, de rester aux mains des ennemis. Après la plus vigoureuse résistance, le maréchal des logis perdit la vie, et le citoyen Cordier tomba percé de huit blessures différentes.

« Le lendemain, le même détachement s'étant trompé, obligé de charger les Bédouins, le dragon Cordier quoique affaibli par la perte de beaucoup de sang voulut partager l'honneur de ses camarades, et eut encore le courage de charger l'ennemi ».

Le 24, le général Dugua reçut l'ordre de quitter le Caire pour se rendre à Boulacq où nous l'avons suivi. Les détails arrivaient peu à peu sur la bataille des Pyramides où tout le monde s'est conduit avec la plus grande valeur. Les citoyens Monge, Berthollet et Bourienne qui suivaient à cheval l'état-major du général Bonaparte, ont montré que lorsqu'il s'agissait de combattre les ennemis de la patrie, tout Français était soldat.

Com^t M....

(A suivre).



Infanterie légère

(1801)

A la fin de l'année 1801, il y avait 31 demi-brigades d'infanterie légère. La trente et unième venait d'être créée (26 août 1801) et formée de deux bataillons avec des troupes piémontaises.

Vingt demi-brigades, les 1^e, 2^e, 4^e, 6^e, 7^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 19^e, 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 27^e, 30^e, étaient composées chacune de trois bataillons à neuf compagnies, savoir : une d'élite dite de *carabiniers* et huit de *chasseurs*.

Les 3^e, 5^e, 8^e, 16^e, 18^e, 20^e, 25^e, 26^e, 28^e et 29^e demi-brigades avaient été réduites à deux bataillons le 9 fructidor an VIII (27 août 1800).

Uniforme.

Habit-veste bleu, collet et pattes de parements écarlates, revers, parements et retroussis en drap du fond, le tout bordé d'un passepoil blanc. Passepoil bleu au collet, pas de passepoil aux pattes de parements. Boutons jaunes avec numéro. Pattes d'épaule en drap du fond liserées de blanc. (*Pour les carabiniers, ces pattes étaient remplacées par des épaulettes à franges*). (*Pour les chasseurs les pattes d'épaule étaient réglementaires mais, généralement, elles étaient remplacées par des épaulettes vertes, à franges, à tournantes rouges*). Les retroussis étaient ornés de grenades blanches pour les *carabiniers* et de cors de chasse blancs pour les *chasseurs*. Les revers étaient coupés en pointe et les pattes de poche étaient en forme de soubise liserées de blanc.

Gilet bleu boutonnant droit au moyen d'une rangée de boutons jaunes.

Culotte collante bleue.

Shako en feutre noir, évasé, à visière, pourtour et bourdaloue en cuir verni noir; cordon écarlate, terminé par une raquette et un gland écarlate de grande dimension, se rattachant à la partie supérieure du shako du côté droit. Un grand panache de crin rouge était placé au-dessus du point d'attache du cordon. Pas de jugulaires apparentes ni d'autre ornement sur le shako.

Dans un certain nombre de demi-brigades, les carabiniers portaient encore le bonnet d'oursin, sans plaque, au sommet écarlate traversé par une croix en fil blanc et orné du même plumet et du même cordon que ceux du shako décrits ci-dessus.

Pour les chasseurs, la coiffure était, suivant les demi-brigades, un shako analogue à celui des carabiniers avec cordon vert, plumet vert ou vert et rouge, ou encore, le chapeau du modèle de l'infanterie, ou même le casque à chenille en cuir bouilli qui était encore, à cette époque, en usage dans quelques corps de troupes à pied; leur existence n'a d'ailleurs été officiellement supprimée qu'en 1802. Avec la dernière coiffure, le plumet était également vert ou vert et rouge.

Demi-guêtres noires avec cravate et glands écarlates.

Bufleterie blanche; sabre-briquet avec dragonne écarlate.

Le carabinier du document original, du temps, que nous a communiqué un de nos abonnés, porte, au lieu de guêtres, des bas bleus rayés de blanc et des escarpins; de plus, sous le gilet et retombant sur le devant de la culotte, un cordon rouge (en forme de dragonne) auquel tenait probablement la montre.

L. F.



CARABINIER
d'Infanterie légère
(1801)

PLAQUES DE CEINTURON



1

H. Jourd'



2

H. Jourd'

1848

- 1. — Officier (*dorée*)
- 2. — Cuirassiers et dragons (cuivre).

ACTES DU GOUVERNEMENT

Paris, le 24 juin 1815.

PROCLAMATION

DE LA COMMISSION DE GOUVERNEMENT AUX FRANÇAIS

FRANÇAIS !

Dans l'espace de quelques jours, des succès glorieux et un revers affreux ont de nouveau agité vos destinées.

Un grand sacrifice a paru nécessaire à votre paix et à celle du Monde: *Napoléon* a abdiqué le pouvoir impérial; son abdication a été le terme de sa vie politique; son fils est proclamé.

Votre constitution nouvelle, qui n'avait encore que de bons principes, va recevoir tous ses développemens, et ces principes mêmes, vont être épurés et agrandis.

Il n'existe plus de pouvoirs jaloux l'un de l'autre; l'espace est libre au patriotisme éclairé de vos représentans; et les pairs sentent, pensent et votent comme vos mandataires.

Après vingt-cinq années de tempêtes politiques, voici le moment où tout ce qui a été conçu de sage, de sublime, sur les institutions sociales, peut être perfectionné encore dans les vôtres.

Que la raison et le génie parlent, et de quelque côté que se fasse entendre leur voix, elle sera écoutée.

Des plénipotentiaires sont partis pour traiter au nom de la Nation, et négocier avec les puissances de l'Europe cette paix qu'elles ont promise à une condition qui est aujourd'hui remplie.

Le Monde entier va être attentif comme vous à leur réponse; leur réponse fera connaître si la justice et les promesses sont quelque chose sur la terre.

Français! soyez-unis; ralliez-vous tous dans des circonstances si graves.

Que les discordes civiles s'apaisent ; que les dissentimens mêmes se taisent en ce moment, où vont se discuter les grands intérêts des nations.

Soyez unis du Nord de la France aux Pyrénées, de la Vendée à Marseille.

Quel qu'ait été son parti, quels que soient ses dogmes politiques, quel homme né sur le sol de la France pourrait ne pas se ranger sous le drapeau national pour défendre l'indépendance de la Patrie !

On peut détruire en partie des armées ; mais l'expérience de tous les siècles et de tous les peuples le prouve, on ne détruit pas, on ne soumet pas sur-tout une nation intrépide, qui combat pour la justice et pour sa liberté.

L'Empereur s'est offert en sacrifice, en abdiquant.

Les membres du Gouvernement se dévouent en acceptant de vos représentans les rênes de l'Etat (1).

Signé, le duc d'OTRANTE, président.

Pour copie conforme :

Le secrétaire adjoint au ministre secrétaire d'état,

Signé, T. BERLIER.

Garde Impériale

LÉGION D'ÉLITE DE LA GENDARMERIE

(1804-1815).

Comme nous le faisons prévoir dans le troisième numéro, page 78, à la fin de l'article de la *légion d'élite de la Gendarmerie*, nous revenons aujourd'hui sur la description de l'uniforme porté par le reste de la troupe composant ce beau corps d'élite.

Gendarmes à pied.

Les gendarmes à pied (dont les principales fonctions se résument à la garde des résidences impériales) avaient le même uniforme que leurs collègues à cheval sauf les différences suivantes :

(1) Communiqué par M. G. Dubet.

Des épaulettes écarlates remplaçant les trèfles ; pas d'aiguillettes.
La guêtre noire montant au-dessus du genou au lieu des bottes ; le briquet.

L'officier portait la même tenue, sauf l'épaulette du grade, l'épée et les bottes à retroussis.

Tambours.

Les tambours avaient *l'habit* écarlate à collet, revers, retroussis, parements et pattes de parements bleu de ciel galonnés d'argent ; sur les revers, boutonniers en galon d'argent : trèfles en laine blanche sur nid d'hirondelle bleu de ciel et blanc.

Gilet et *culotte* jaunes.

Guêtres noires.

Chapeau noir, l'intérieur garni de plumes rouges et blanchet, plumet 2/3 écarlate et 1/3 blanc à sa partie supérieure :

Collier de caisse jaune bordé de blanc.

Trompette

des gendarmes à cheval.

Habit rouge à collet, revers, parements, pattes de parements et retroussis bleus galonnés de blanc ; boutonniers blanches sur les revers, trèfles et aiguillettes blancs. (Le plumet du bonnet comme celui des tambours).

Culotte, gilet, bonnet d'oursin, comme les gendarmes.

L'équipage du cheval bleu bordé d'un large galon blanc, passepoilé de rouge.

Timbalier.

Quoique le décret de formation n'indique point de timbalier parmi l'effectif de la gendarmerie d'élite, il est pourtant certain que ce corps en possédait un répondant au nom de LEMAIGRE.

Le document qu'a bien voulu nous communiquer S. A. R^{le} M^{sr} le Duc de Guise en fait foi.

Notre collaborateur M. Orange, en a fait une aquarelle dont la reproduction est exacte en tant que couleurs de la tenue. (Voir la planche ci-jointe).

L'uniforme de ce timbalier est à peu de chose près semblable à celui des trompettes :

L'habit est écarlate avec retroussis, collet, parements et doublure bleus, galonnés d'argent.

Toutes les coutures de l'habit sont recouvertes d'un galon d'argent ; les poches sont galonnées d'argent ; les boutonnieres des revers, les grenades des retroussis et les épaulettes sont en argent ; mais ces dernières ont le dessus bleu galonné d'argent.

Culotte et gilet jaunes.

Il n'y a pas de patte aux parements.

Chapeau noir, l'intérieur garni de plumes rouges et blanches, plumet, 2/3 écarlate et 1/3 blanc à sa partie supérieure : cocarde tricolore.

Timbales : partie supérieure écarlate, partie inférieure bleue galonnée et frangée d'argent.

Sur la partie supérieure, galon d'argent sur lequel sont brodés en or les mots : *gendarmerie d'élite* ; sur la partie bleue, galon d'argent sur lequel sont brodés en or les mots : *force à la loi*, et grenade dorée entourée de branches de laurier en argent. Cordons et glands en argent.

Equipage du cheval bleu galonné et frangé d'argent : aux angles en arrière, ornement en argent. (Voir la planche ci-jointe).

Nœud écarlate à la queue du cheval.

Observations.

Les brigadiers et sous-officiers des gendarmes à cheval, et à pied avaient les trèfles et aiguillettes mélangées de bleu et d'argent.

C'est donc par erreur que le brigadier de gendarme à cheval (planche du n° 3), a les trèfles et aiguillettes entièrement blanches. Nos abonnés peuvent rectifier eux-mêmes à l'aide de couleurs à l'eau.

L. F.



TIMBALIER
de la Gendarmerie d'élite
(1806)

4^e Dragons

(1810).

Grande tenue.

Troupe. — *Habit* long vert-dragon, collet, revers, parements, pattes de parements, passepoils et retroussis écarlates ; poches en long ; grenades vertes aux retroussis ; pattes d'épaule en forme d'écusson, vertes liserées d'écarlate ; boutons plats, blancs portant le numéro du régiment dans un fleuron.

Gilet blanc.

Culotte de peau.

Bottes fortes.

Casque de cuivre à houpette et crinière noires, turban en peau tigrée, plumet noir à sommet écarlate.

Gants blancs à crispins.

Buffleterie blanche.

Compagnie d'élite. — Même tenue sauf les différences suivantes : *bonnet* à poil avec cordon en fil blanc natté et plumet écarlates, sommet écarlate traversé par deux galons en fil blanc formant une croix ; *épaulettes* en laine écarlate à franges.

Officiers. — Même tenue que les hommes ; les parties métalliques argentées ou dorées ; *épaulettes* du grade en argent.

Petite tenue.

Troupe. — *Veste* d'écurie en tricot vert avec boutons d'uniforme ; *pantalon* de cheval en drap gris, basané en cuir, avec boutons sur le côté ; *bonnet de police* en drap ou tricot vert avec gland et passepoil écarlates.

Officiers. — *Frac* vert avec parements, retroussis et collet semblables à ceux de l'habit.

Chapeau du modèle général.

Surculotte en drap gris.

En tenue de ville, les officiers portaient le même frac avec *épaulettes* du grade, plumet porté sur le chapeau, culotte courte, bas blancs et épée.

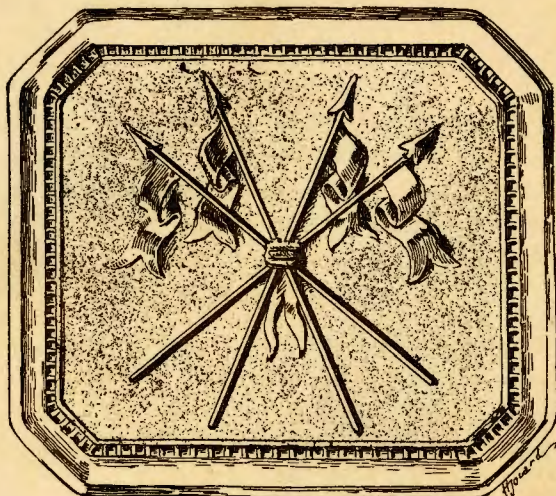
Trompettes.

Couleurs inversées ; *casque* à houpette et crinière blanche, plumet blanc et écarlate.



OFFICIER
du 4^e Régiment de Dragons
(Compagnie d'élite)
(1810)

PLAQUES DE CEINTURON



1. — **Second Empire.** — Officier de lanciers (*dorée*).
2. — **1848.** — Officier d'infanterie (*attribut argenté sur plaque dorée*).

Brigades à cheval des douanes impériales

(1812)

Chapeau du modèle général avec ganse et galons blancs, cocarde tricolore avec zone blanche argentée, glands blancs dans les cornes ; plumet blanc avec tiers inférieur vert foncé.

Habit-surtout vert-chasseur boutonnant droit au moyen de boutons argentés, liseré blanc au devant aux retroussis et aux parements en pointe, collet, parements et retroussis en drap du fond. Au collet, pattes en drap du fond liserées de blanc et portant un petit bouton d'uniforme. Trèfle blanc sur l'épaule gauche.

Gilet vert à tresses blanches.

Culotte hongroise verte avec ganse de côté et nœud sur les cuisses blanches.

Pas de moustaches.

Bottes à la hongroise avec cravate et glands blancs.

Porte-giberne et ceinturon blancs du modèle des chasseurs à cheval.

Col noir à liseré blanc.

Sabre de cavalerie légère à fourreau de cuivre, gants jaunes.

Schabraque en peau de mouton noir bordée de dents de loup écarlates.

Harnachement de cavalerie légère.

Marques distinctives des grades en argent.



BRIGADIER
de la Brigade de Cavalerie des Douanes Impériales
(1842)

NOS HUSSARDS

DEUXIÈME PÉRIODE. — RÉVOLUTION

(1^{er} janvier 1791. — 16 mai 1804)

(Suite)

Harnachement.

Selle. — L'arçon à fourche, sans ferrure, lacé aux extrémités des montures en cuir de hongrie.

Loup ou faux siège. — En cuir de hongrie, lacé de 5 lanières entrant les unes dans les autres.

Fontes. — La paire de fontes en bois, couvertes en vache noire....

Sangle. — En cuir de hongrie, de 3 pouces de large, la boucle et rouleau en fer forgé, ainsi que son ardillon et une attache en cuir de hongrie, le contre-sanglon de même largeur que la sangle, portant son attache de cuir noir de 18 lignes de large....

Etriers. — La paire d'étrivières en cuir de hongrie de 14 lignes de large, avec boucle en fer et ses deux passans; la paire d'étriers en fer étamé de 5 pouces de haut sur 4 de large, la plate-forme pleine, de 3 pouces sur 2 et demi de diamètre.

Croupière. — En cuir noir lissé; deux courroies de manteau de 9 lignes de large, deux lanières pour la cuillère à pot devant et derrière.

Poitrail. — En cuir lisse, avec sa boucle en fer au petit côté, le grand côté d'un pouce de large, garni de deux rangs de même cuir, portant deux lanières en cuir de hongrie, pour assujettir le manteau; la martingale de cuir lisse, garnie de sa boucle et de son passant, avec un cœur en cuivre poli, de 2 pouces et demi sur tous sens...;

Surfaix. — Un grand surfaix de cuivre lisse de 30 lignes de large, garni d'un passant, et deux anneaux en fer, avec une grande courroie de 15 lignes de large, et une petite courroie de même largeur et de même cuir que la grande courroie et le surfaix, une courroie en cuir de 11 lignes de large.

Tétière de bride. — La tétière de bride comprend le dessus de tête, le frontal, la sous-gorge, les deux montants, la muserolle, les deux croissants cousus au frontal,... les rênes, le tout en cuir lisse passé au suif, garni des boucles en fer forgé, limé et étamé et de passans, la bride revêtue de son crapaud et d'une chaîne dans le dessus de tête avec un bouton en cuir, la fonte composée d'un croissant, un rond en cuivre, 2 boutons en cuivre sur le frontal, d'un pouce chacun, et garnis de deux pointes, un fouet au bout des rênes, natté en quatre, avec deux boutons.

Mors. — Le mors à gorge de pigeon, garni de sa chaîne, gourmette et anneau, le tout en fer forgé, limé et étamé, ayant dans sa largeur, 4 pouces d'embouchure, dans la longueur de ses autres branches, 3 pouces et demi, et dans la hauteur de l'embouchure à l'œil, 2 pouces.

Filet. — En cuir lisse, garni de ses rênes portant 6 pieds et demi de long, y compris ses enchapures et sa boucle à martingale, le dessus de tête, le montant du bridon, le frontal, le tout de la largeur de 11 lignes, garni de son embouchure en fer forgé, limé et étamé de 6 pouces de long, compris les boutons, à chaque bout, un anneau en fer pareil à celui de l'embouchure.

Licou de parade. — En cuir lisse passé au suif, le dessus de tête, le dessus de nez, la longe avec son porte-mors, le porte-mors avec sa boucle, le licou garni de quatre anneaux, dont deux ronds emmaillotés et deux carrés, les cuirs portant un pouce de large.

Licou d'écurie. — En cuir de hongrie avec sa sous-gorge et sa longe, ses deux anneaux et ses boucles.

Bridon d'abreuvoir. — En cuir de hongrie, avec ses rênes, son dessus de tête, sa sous-gorge et une olive ; le mors en fer forgé, limé et étamé.

Schabraque. — De peau de mouton en laine, doublée en toile écruée, bordée d'un tricot écarlate de 2 pouces de hauteur, dentelé d'un pouce, portant 4 pieds de long sur 2 pieds et demi de large dans les bras et par en bas 37 pouces.

Couverture de laine. — Blanche du poids de 8 livres.

La même année, Bonaparte supprime les musiques de cavalerie.

1803

Le 1^{er} vendémiaire an XII (24 septembre 1803), paraît un décret sur l'organisation de la cavalerie.

Les 7^{me} bis, 11^{me} et 12^{me} régiments de hussards deviennent les 28^{me}, 29^{me} et 30^{me} dragons.

Le même décret crée une compagnie d'élite dans chaque régiment de hussards, (les cavaliers de cette compagnie reçurent le colback comme coiffure et c'est à eux qu'était confiée la garde de l'étendard), et détermine les uniformes des 10 régiments de hussards, comme suit :

		1 ^{er} rég ^t .	2 ^e rég ^t .	3 ^e rég ^t .	4 ^e rég ^t .	5 ^e rég ^t .	6 ^e rég ^t .	7 ^e rég ^t .	8 ^e rég ^t .	9 ^e rég ^t .	10 ^e rég ^t .	
Pelisse.	Drap du fond	bleu de ciel foncé	brun-marron	gris-argenté	écarlate	blanche	bleue	vert foncé	vert foncé	bleu de ciel	bleu de ciel	
	Doublure de peau de mouton	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	blanc	
	Bordure de peau de mouton	noir	noir	noir	noir	noir	noir	noir	noir	noir	noir	
	Tresses	blanches	blanches	écarlates	jaunes	citron	jaunes	jaunes	jaunes	blanches	jaunes	blanches
	Cinq rangs de boutons	blancs	blancs	blancs	jaunes	jaunes	jaunes	jaunes	jaunes	blancs	jaunes	blancs
Dolman.	Drap du fond	bleu de ciel foncé	brun-marron	gris-argenté	bleu de roi	bleu de ciel	écarlate	vert foncé	vert foncé	bleu de ciel	bleu de ciel	
	Collet	idem	idem	idem	idem	idem	idem	écarlate	écarlate	bleu de ciel	écarlate	
	Parements	écarlates	bleu de ciel	écarlates	écarlates	blancs	idem	idem	idem	bleu de ciel	idem	
Gilet de drap.	Tresses et boutons comme à la	pelisse écarlate	pelisse bleu de ciel	pelisse gris-argenté	pelisse blanc	pelisse bleu de ciel	pelisse écarlate	pelisse écarlate	pelisse écarlate	pelisse bleu de ciel	pelisse écarlate	
	Culotte	bleu de ciel foncé	idem	idem	bleu de roi	idem	idem	idem	idem	idem	bleu de ciel	
Ceinture.	Echeveau	cramoisi	cramoisi	cramoisi	cramoisi	cramoisi	cramoisi	cramoisi	cramoisi	cramoisi	cramoisi	
	Coulants	blancs	blancs	blancs	jaunes	citron	jaunes	jaunes	blancs	jaunes	blancs	
	Fond	noir	noir	noir	noir	bleu de ciel	écarlate	noir	noir	noir	noir	
Shako évasé à visière noire.	Plumet.	entièrement haut	noir	»	noir	noir	»	noir	»	»	»	
		bas	»	bleu de ciel	»	»	rouge	noir	rouge	jaune	rouge	
Shako	Cordon et gland	blancs	blancs	écarlates	jaunes	citron	jaunes	jaunes	blancs	jaunes	blancs	
	Cocarde	tricolore	tricolore	tricolore	tricolore	tricolore	tricolore	tricolore	tricolore	tricolore	tricolore	
	Jugulaire en métal	blanc	blanc	blanc	jaune	jaune	jaune	jaune	blanc	jaune	blanc	

La coupe de l'uniforme ne varia pas ; le galon de bordure du dolman, et celui de la pelisse de la couleur des tresses ainsi que les chevrons de la culotte ; la sabretache, ceinturon, etc., comme nous l'avons décrit en 1802 ; la cocarde du shako entourée d'un galon de la couleur des tresses ; le pompon de petite tenue, à la couleur affectée à chaque escadron. Tant qu'aux bottes, malgré la description de l'année précédente, elles continuaient à être ornées d'une cravate et d'un gland de la couleur des tresses du dolman, et celles des officiers, qui pouvaient être de cuir rouge, noir ou vert en grande tenue, étaient de plus ornées d'un galon or ou argent, selon le bouton d'uniforme, sur les coutures.

La compagnie d'élite avait le colback d'ours noir avec flamme de la couleur distinctive du régiment, bordée d'un galon de la couleur des tresses, et au bout de laquelle pendait un gland de la même couleur que le galon ; il était orné d'un plumet comme celui du shako des hommes du corps.

D'après un dessin conservé au dépôt de la guerre, voici ce que devait être l'étendard des hussards à cette date :

De forme allongée, arrondi par le bout, coupé bleu en haut et rouge en bas, entouré d'une riche broderie en or et en argent ; deux trophées antiques sont aux angles ; au centre, est un médaillon blanc entouré d'une couronne de chêne verte, liée d'un ruban tricolore ; dans le médaillon, un coq de couleur naturelle qui tient dans ses pattes une trompette d'or à laquelle est lié un ruban tricolore portant l'inscription : *République Française* ; franges d'or, cravate tricolore à franges d'or.

Le décret du 24 septembre redonne aux chefs de corps leur ancien titre de *Colonel* et supprime celui de chef de brigade.

Le même jour paraît un règlement ministériel qui décrit l'uniforme des officiers réformés de la façon suivante :

Les officiers réformés porteront l'habit, la veste et la culotte en drap de la couleur de l'uniforme du corps dans lequel ils étaient titulaires au moment de leur réforme, en y ajoutant pour seule distinction, les parements et le collet en velours cramoisi. Cet habit sera sans revers, boutonnant sur la poitrine, dégagera sur les cuisses, les pans seront agraffés derrière, les poches en travers et à trois pointes, le collet droit, les parements et la manche ouverts en dessous et fermés par deux petits boutons ; il en sera mis 9 gros sur le devant du côté droit, 3 à chaque poche, 2 aux hanches et 2 dans les plis. Les officiers réformés auront sur l'habit, la veste et la culotte, le bouton uniforme du corps d'où ils sont sortis. Le chapeau sera uni sans panache, plumes ni plumet ; la ganse en galon d'or sera arrêtée par un bouton, et la cocarde nationale. Les épauettes et la dragonne des grades respectifs. L'épée du modèle général.

Il est fait défense aux officiers réformés de porter d'autre uniforme que celui qui est prescrit ci-dessus.

Le même règlement décrit aussi l'uniforme des officiers jouissant de la solde de retraite comme il suit :

Les officiers jouissant de la solde de retraite, de toutes les armes et de tous les grades, auront un uniforme composé d'un habit de drap bleu national, doublé en serge écarlate ; veste blanche ; culotte bleue. Cet habit sans revers boutonnera sur la poitrine, le collet et les paremens seront en drap bleu ; ce collet sera droit ; les paremens formés en botte ; les poches en travers et à trois pointes, garnies de trois boutons ; trois sur les paremens, neuf sur le devant, un sur chaque hanche et deux au bas des plis. Cet habit ne sera point retroussé derrière.

La veste et la culotte seront garnies de petits boutons uniformes.

Le chapeau uni sera orné de la cocarde nationale, d'une ganse en or arrêtée par un bouton, et bordé d'un galon de poil de chèvre de la largeur de 6 centimètres.

Le bouton uniforme sera en métal doré, et timbré de *deux couronnes de chêne et de laurier entrelacés*.

L'épée de l'arme dont on sera sorti.

Les épaulettes et la dragonne du grade respectif.

TROISIÈME PÉRIODE. — PREMIER EMPIRE

(16 mai 1804. — 11 avril 1814).

1804

Le 21 juin, une circulaire ministérielle prescrit le moyen d'empêcher la perte fréquente des pistolets dans les troupes à cheval, lorsque ces dernières chargent l'ennemi. Ce moyen consistait à fixer les pistolets par une courroie attachée, d'une part, à un anneau mobile enchassé dans un piton à vis, à tête ronde percée, lequel doit être placé au pommeau de la selle, et d'autre part, à un second anneau ou grenadière, qui doit être fixé à la crosse du pistolet.

D'après un extrait de l'ordonnance du 1^{er} vendémiaire an 13 (23 septembre 1804), voici de quelle manière étaient placés les effets dans le porte-manteau des hussards :

Les deux chemises doivent être dépliées et mises en long dans le porte-manteau, ensuite la culotte à la hongroise retournée et pliée en quatre (pour la route, les exercices ou les corvées, les hussards faisaient usage du pantalon de cheval) par dessus ; on placera le gilet retourné et plié en deux ; la cravate et les mouchoirs seront fourrés dans les coins.

Il ne sera permis de mettre dans le porte-manteau que les effets désignés ci-dessus, dans la crainte de blesser les chevaux en en faisant entrer davantage.

Manière de charger.

Le surtout et le gilet d'écurie, dans lequel sera placé le bonnet de police seront pliés en quatre et placés sur le grand sac, plié lui-même de manière à ce qu'il ne dépasse le porte-manteau ; ils seront liés ensemble par les deux bouts avec les courroies de charge, de manière qu'ils soient fermement tenus. Le porte-manteau sera placé de manière que les trois boucles puissent faire face aux deux extrémités de la selle. Les bottes seront placées séparément sous le couvercle du porte-manteau, les tiges vis-à-vis l'une de l'autre ; les deux éperons seront couverts d'une espèce d'étui en cuir noir, fixé aux extrémités d'une courroie qui empêchera les bottes de se séparer et de se perdre.

Les deux musettes devront être attachées à la tête du pommeau de la selle par leurs courroies et dans leur centre par des lanières attachées aux ronds de fonte qui fixent les extrémités du manteau : ces musettes ne dépasseront d'aucun côté les bouts du manteau.

Dans celle de gauche seront placés :

- 1° Les effets de pansement ;
- 2° Les brosses avec la boîte à graisse ;
- 3° Le sac à poudre.

Celle de droite sera destinée à recevoir la ration d'avoine du cheval ainsi que celle du pain.

Au côté gauche et dans les courroies du porte-manteau on fera passer la corde à fourrage, tortillée en cercle, et nouée de façon qu'elle puisse être déplacée sans déranger le porte-manteau.

L'empereur rétablit le grade de Colonel-général pour chacune des armes de la cavalerie, et ce fut Junot qu'il nomma pour remplir les fonctions de celui des hussards.

Les uniformes des Colonels-généraux étaient splendides et d'une incomparable richesse, et celui des hussards n'était pas des moins beaux comme l'on pourra juger par la description suivante : Pelisse bleu de roi, à fourrure blanche, tresses, cinq rangs de boutons, cordon et gland et galons en chevrons entremêlés de broderies, le tout en or ; dolman blanc, à collet et parements écarlates, le collet couvert de broderies découpées d'or, tresses et cinq rangs de boutons et galons comme à la pelisse ; ceinture cramoisie à coulants d'or ; culotte bleu de roi galonnée sur toutes les coutures d'or, ayant sur le devant des cuisses des chevrons et broderies en or, comme ceux des manches du dolman et de la pelisse ; shako noir, sans cocarde ni ganse, ayant au pourtour supérieur une large broderie en or, le bourdaloue en broderie d'or, la visière dorée, les cordons et glands en or, tulipe dorée, aigrette blanche avec, à la base, plusieurs grandes plumes d'autruche également blanches ; bottes rouges avec cravate, gland et galon sur les coutures en or ; ceinturon de cuir de russie bordé d'or ; sabretache bordée de grosses torsades d'or et doublée en maroquin rouge ; sabre à poignée et fourreau dorés.

Le cinq décembre, l'empereur remit solennellement à tous les régiments, ou à leur députation, réunis au Champ de mars, les nouveaux drapeaux et étendards qu'il venait de changer par suite de son avènement au trône.

Le nouvel étendard donné à chaque régiment de hussards était de forme quadrangulaire, en soie blanche, ayant un carré inscrit et entouré d'un feuillage d'or. Sur ce carré on y lisait, en lettres d'or : *l'Empereur des Français au ...^{me} régiment de hussards*. A chaque angle se trouvaient des triangles dont les deux opposés étaient rouges, et les deux autres bleus; dans chacun de ces triangles, était brodé en or, le numéro du régiment entouré d'une couronne de feuillage également en or. La bordure était en franges d'or. La hampe était surmontée d'une aigle déployée en cuivre doré; au-dessous de l'aigle était attachée une cravate tricolore à franges d'or.

(à suivre)

L. FALLOU.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs qu'à partir du prochain numéro, notre ami et collaborateur L. Vallet se propose de faire une étude toute spéciale sur les uniformes de trompettes, clairons et tambours depuis le xviii^e siècle.

Nous serons très reconnaissants à ceux de nos lecteurs qui auraient des documents particuliers sur le sujet, de vouloir bien nous les communiquer.

Directeur-gérant : L. FALLOU.

Dragon d'Egypte

14° DRAGONS

(Suite).

Après les chaleurs excessives et les fatigues que nous avons supportées et qui passent toute expression, nous nous dédommions avec délices dans les cantonnements que nous occupons.

Pendant plus de quinze jours nous n'avons pu avoir une bouchée de pain et nous avons vécu uniquement de viande, de fèves et de melons d'eau que l'on faisait cuire à cause de leur peu de salubrité. L'eau salubre du Nil apaisait seule notre soif ardente et procurait chaque jour un bain nécessaire, cette eau est si saine qu'aucun soldat n'en a été incommodé quoiqu'ils en aient tous bu avec excès.

Nos camps de Boulacq sont très bons, les habitants se sont promptement familiarisés avec nous et nous remercient de les avoir délivrés des Mamelucks. Les hommes et les femmes sont très basanés ; les hommes grands et forts, les femmes petites, maigres et hideuses, tous se peignent en bleu quelque figure sur le visage et sur les bras et laissent les enfants courir tout nus jusqu'à huit ou neuf ans.

Nos hommes à pied, sauf ceux qui sont avec le général Zayonchek, se sont rendus le 27 à la ferme de Mourad sur la rive gauche du Nil, à une demi-lieue de Gizeh. Ils doivent être envoyés dans les différentes provinces, dès qu'elles seront complètement purgées des bandits qui les infectent, et seront montés en chevaux de réquisition.

Le Caire, 3 août.

Le général en chef pousse avec beaucoup d'activité la remonte de la cavalerie, dont on a grand besoin pour chasser un ennemi qui se dérobe par la fuite aux coups de l'infanterie et va recommencer un peu plus loin ses pillages.

La difficulté de se procurer des chevaux est assez grande ; les officiers et employés qui en ont acheté les cachent avec soin pour éluder les prescriptions du général Berthier, aussi a-t-il été ordonné de faire à l'improvisiste des patrouilles de cavalerie qui enlèvent

aux employés les chevaux qu'ils ont en trop; dans les premiers jours d'août un certain nombre a été, grâce à cette mesure, dirigé sur le dépôt de Boulaq.

De plus les provinces doivent contribuer à cette remonte; l'adjudant général Jullien a reçu l'ordre de partir avec une compagnie du 3^e bataillon de la 25^e demi-brigade, d'emporter six jours de vivres et de prendre à Menouf, où se trouve le général Zayonchek, cent dragons à pied de notre régiment. Il se rendra ensuite à Mehallet-el-Kébir, dans la province de Garbieh, pour l'organiser suivant les prescriptions du général en chef.

Le général Murat quitte le commandement de la brigade qui est divisée elle-même; le 15^e dragons part avec le général Leclerc. Quant à nous, nous avons l'ordre de nous rendre au Caire pour y faire le service de la place et nous passons sous les ordres du général Davoust avec le 18^e dragons. Le général Murat avec de l'infanterie est chargé d'organiser la province de Kélioubé, un autre se rend dans le Bahiré; enfin le général Desaix embarque sa division et va poursuivre, dans la haute Egypte, Mourad et ses Mamelucks qui s'y sont réfugiés.

Le Caire est une ville immense car outre que sa population est de près de 600.000 habitants, les maisons n'y sont pas serrées et occupent plus de place que dans une ville d'Europe; les gens du Caire ne semblent pas nous voir d'un mauvais œil, cependant il y a toujours parmi eux des misérables fanatiques qui peuvent exciter leur aveugle colère contre la poignée de Français perdus au milieu d'une si nombreuse population. Afin de parer à ce danger qui n'est que trop à prévoir, des ordres ont été donnés, en cas d'insurrection, de tirer huit coups de canon de minute en minute. A ce signal tout le monde doit se rendre en armes sur la place d'Esbequieh pour y recevoir des instructions.

Les distributions se font ici avec assez de régularité, mais nous n'avons ni vin, ni eau-de-vie, tandis que l'on assure qu'à Rosette et à Alexandrie la garnison en touche des rations jusqu'à trois fois la semaine. Nos chevaux mangent sept livres de foin et deux tiers de boisseau d'orge ou de fève, ce qui remplace l'avoine d'Europe. Les dragons ont droit à 16 onces de pain, mais on ne peut pas toujours assurer les distributions et l'on remplace alors par du riz ou des légumes le pain qui manque. Le général en chef a réduit aussi la ration de viande, cette nourriture étant malsaine dans les grandes chaleurs.

Le Caire, 10 août.

Un malheur irréparable vient de frapper notre armée. La flotte anglaise est venue assaillir nos vaisseaux le 1^{er} août dans la rade d'Aboukir, et après une résistance héroïque, la plupart des bâtiments de guerre ont été pris ou coulés.

L'Orient, ce magnifique navire qui portait notre général en chef a été incendié et a sauté avec une partie de l'équipage. Le jeune fils du brave Casabianca n'a point voulu, à ce que raconte un marin échappé au désastre, abandonner son père. Cet enfant de 9 ans a eu le courage de dire que l'honneur lui commandait de rester près de lui et il a partagé sa mort glorieuse. On cite bien d'autres faits qui prouvent la valeur de nos marins, mais la fortune les a abandonnés. A peine reste-t-il quelques bâtiments à moitié désemparés, tels que le *Causse* et l'*Alaste*, que l'amiral Villeneuve a pu dérober aux coups de l'ennemi. On pense qu'il s'est dirigé sur Malte. Tout le reste a péri misérablement.

Le général en chef en portant ces faits à la connaissance de l'armée ne paraissait point ébranlé. Il se bornait à flétrir la conduite du commandant du *Franklin* qui, croyait-il, avait amené son pavillon sans avoir éprouvé de graves avaries. Mais on a su depuis que la conduite du *Franklin* avait été à l'abri de tout reproche ; ses batteries étaient entièrement démontées et ses mâts hachés par la mitraille, l'équipage réduit à une poignée d'hommes lorsque le capitaine de frégate Martinet s'est rendu aux Anglais.

Nous voilà pour ainsi dire abandonnés dans ce pays lointain, car la patrie ne pourra d'ici longtemps mettre à la mer une flotte capable de disputer la souveraineté de la Méditerranée aux escadres anglaises. Eh bien, nous sommes prêts à affermir ici la domination de la France ou à mourir glorieusement. Le malheur, loin de nous abattre, a exalté tous les courages. L'Égypte deviendra française malgré tous les efforts des Anglais et je m'habitue sans peine à l'idée de demeurer dans ce pays si loin pourtant de notre chère patrie.

La nécessité de subvenir à tous les besoins d'une armée aussi nombreuse dans un pays dénué des ressources les plus ordinaires a décidé le général en chef à demander aux corps les ouvriers nécessaires à toutes les entreprises. Chacun reprend ici le métier qu'il exerçait avant d'avoir l'honneur de porter les armes pour la

défense de la République. En dehors de leur service des postes, nos dragons seront redevenus maçons pour construire les fours qui manquent absolument, d'autres sont terrassiers, d'autres boulangers, imprimeurs, corroyeurs. Tous se sont soumis de bonne grâce aux exigences d'une situation si nouvelle, chacun sent qu'il doit aider ses semblables pour obtenir d'eux du retour. Au reste, les habitants que l'on emploie comme auxiliaires dans tous les travaux ne manquent point d'intelligence ; c'est le despotisme des Mamelucks qui les avait amenés à ce point de barbarie.

CHAPITRE IV

Poursuite d'Ibrahim-bey vers Belbeis, combat de Salehié.
— Organisation des légions nautiques et maltaises, et de corps indigènes. — Fêtes données par le Général en chef pour l'inondation du Nil. — Organisation de l'habillement et des remontes. — Expédition de Junot. — Le 14^e Dragons au Caire.

Le Caire, 20 août.

Le général en chef ne pouvait souffrir plus longtemps la présence d'Ibrahim-bey qui s'était rejeté du côté de Belbeis après la bataille des Pyramides.

Il envoya d'abord le général Régnier vers L. Anka et le 9 il se mit en route avec ce qu'il avait de cavaliers montés disponibles à Boulacq.

Le 3^e et le 15^e dragons ont fourni avec le 7^e hussards et le 22^e chasseurs, 300 chevaux ce qui, en y ajoutant les guides à cheval commandés par le chef de brigade Bessières, formait un total de 400 chevaux. Nous avons eu la douleur de ne point partager les fatigues et la gloire de nos frères d'armes.

Le Général en chef a voulu conserver au Caire un peu de cavalerie pour affermir une fidélité encore douteuse.

Après deux jours de marche, l'avant-garde de notre cavalerie atteignait à Salehié l'arrière-garde d'Ibrahim composée de mille Mamelucks d'élite. Ces braves gens sans compter le nombre se précipitèrent sur l'ennemi avec lequel ils engagèrent un furieux combat. Le chef d'escadron La Salle du 7^e hussards s'y couvrit de gloire, toujours au plus épais de la mêlée et il se conduisit en

héros, mais les hussards et les guides étaient trop peu nombreux pour supporter l'effort d'une si formidable cavalerie et déjà ils commençaient à plier malgré la présence du Général en chef au milieu d'eux, quand les dragons du 3^e et du 15^e accoururent et vinrent rétablir le combat. Bientôt les Mamelucks furent contraints de tourner bride abandonnant plusieurs étendards, deux pièces de canon et du bagage.

C'était le premier combat dans lequel la cavalerie à elle seule décidait du succès malgré l'infériorité du nombre. Ainsi ces Mamelucks si renommés ne peuvent à trois contre un supporter le choc de nos dragons. Ce premier succès est le gage certain des plus considérables. Désormais l'appréhension qu'inspiraient les cavaliers de l'Orient s'est évanouie pour toujours.

Après cette rencontre Ibrahim s'enfonça dans le désert avec les débris de sa troupe. On pense qu'il va se réfugier auprès du pacha d'Acre.

Dès son retour, le Général en chef, pour soulager le service des troupes françaises, décida l'organisation dans les différentes provinces de corps indigènes.

On a déjà créé à Alexandrie une compagnie de janissaires pris parmi les habitants de bonne volonté ; cette troupe compte trente hommes à cheval et autant à pied, commandés par un capitaine et un lieutenant.

Le capitaine a 80 livres de traitement par mois et le lieutenant 50, ils touchent de plus deux rations par jour.

Les hommes n'ont point de solde à proprement parler, mais l'ordonnateur en chef leur fait payer 7 médins par jour pour leur nourriture, et 10 pour la nourriture des chevaux.

Ceux qui sont montés ont deux maréchaux des logis et quatre brigadiers ; ils sont armés de sabres et de pistolets. Les fantassins ont également deux sergents et quatre caporaux. Ils portent un bâton ferré pour toute arme.

Le général en chef prescrit en même temps d'organiser sous le nom de Légion nautique les marins de la flotte qui se sont échappés d'Aboukir ou que les Anglais ont renvoyés sur parole. Ceux-là ne pourront servir qu'à l'intérieur du pays. Le capitaine de frégate Martinet qui en a pris le commandement pense pouvoir, avec des embauchages parmi les matelots étrangers napolitains, maltais ou espagnols, porter la légion nautique à 1.000 hommes.

Le reste des marins doit être employé à la navigation sur le

Nil. Ce service exige un grand nombre de bâtiments puisque tous les transports s'opèrent par voie d'eau.

Les Maltais qui ont suivi l'expédition à son départ de La Valette formeront une légion sous les ordres du citoyen Mac-Sheedy, mais je doute qu'il fasse jamais belle besogne avec ces gens-là qui sont à peu d'exceptions près pillards, lâches et paresseux.

Les routes ne sont pas encore assez sûres pour que le service des diligences établies par le Général en chef, puisse se passer d'escorte, plusieurs avaient été déjà pillées par les bandits du désert, dans les dernières semaines ; aussi forme-t-on au Caire, des compagnies turques et grecques qui auraient pour mission de les protéger.

L'organisation de ce pays où la civilisation semblait éteinte, marche rapidement grâce à l'admirable activité et au génie de Bonaparte, aussi habile politique que grand général.

C'est ainsi qu'il se concilia l'amitié des habitants du Caire, par la solennité qu'il a donnée à l'ouverture du canal pour les inondations du Nil.

Le 18, au lever du soleil, il se rendait à cheval, suivi de tous les généraux et des grands de l'armée, du lieutenant du Bacha, de l'aga des janissaires et des membres du Divan à l'endroit où se trouve le Nilomètre. Les habitants du Caire, sans nombre, se réjouissaient et se promenaient sur le bord du Nil comme dans un jour de fête. La troupe sous les armes, les bateaux ornés et embellis avec des bandelettes de toutes les couleurs formaient un coup d'œil admirable et ravissant. A l'arrivée du général en chef et de sa suite au Nilomètre, les troupes qui étaient sous les armes ont fait une décharge en signe d'allégresse.

Pendant qu'on travaillait à l'ouverture du canal, les tambours, la musique française et la musique arabe jouaient en même temps. Dans ce moment, le Nil, ce fleuve bienfaisant s'est élevé tout d'un coup et est entré dans le canal comme un torrent impétueux.

Par la bonté divine, toutes les terres ont été inondées dans l'instant. Le général en chef répandait des médins par milliers sur le peuple, il a distribué aussi des pièces d'or en grande quantité aux personnes qui sont entrées les premières dans le canal.

Il a revêtu ensuite le Cadi-Laskar d'une pelisse de martre, le représentant des Schérifs d'une pelisse sans martre et les principaux de sa suite, de trente-huit caftans.

De là ils sont revenus à la place de l'Esbekié suivis des habi-

tants innombrables qui criaient en chantant la louange du prophète et celle de l'armée française. Ils ont accablé de malédictions les tyrans de Beys.

« Dieu, disent-ils, vous a donné la victoire, et l'inondation du Nil, est la plus complète que l'on ait vue de cent ans, ce sont là des preuves de sa protection et de sa faveur ».

Les embellissements et la joie règnent encore pendant ces jours à cause de la fête de la naissance du prophète.

Cette solennité a duré quatre jours et pendant la nuit, la maison du général en chef, celle du général Dupuy et celle du Cheik El Bakri étaient illuminées.

Les Musulmans se promenaient dans la ville jusqu'à minuit, chantant des poèmes à la louange du prophète et priaient Dieu, des cierges à la main et en se balançant.

Au jour précédent tous les grands fonctionnaires de l'armée se sont rendus chez le Cheik El Bakri, avec des cierges allumés et accompagnés de la musique militaire, et à leur entrée et à leur sortie de chez le Cheik, les soldats faisaient feu en signe de joie.

Le général en chef après avoir donné un repas magnifique dans le goût des gens du pays, s'en est retourné chez lui et à son retour on a commencé d'allumer un feu d'artifice, fait par des artistes du pays et joliment travaillé.

Après ces fêtes, le général Bonaparte s'occupa de pousser activement les services de l'armée, principalement celui de l'habillement pour lequel on emploie maintenant les étoffes du pays plus légères que nos draps; les vêtements que nous avons apportés avec nous ont été promptement usés et brûlés par les routes ou les bivouacs; beaucoup de dragons sont presque en guenilles; mais nous devons recevoir les draps nécessaires pour la confection de cinquante habillements complets; on a de plus donné aux hommes des pantalons de toile amples et des gilets d'écurie pour le pansement des chevaux, ce qui ménage les habits; les bonnets de police sont remplacés aussi par des bonnets de cuir à la maltaise, plus appropriés au service sous ce climat.

Nous commençons à recevoir les chevaux provenant des réquisitions faites à Rosette, à Menouf et dans le Garbieh; ils sont aussitôt répartis dans les corps, harnachés à la dragonne ou à la hussarde, suivant leur affectation et donnés aux plus anciens cavaliers.

Leurs allures sont très différentes de celles de nos chevaux européens, leur galop est si aisé que les plantons en abusèrent promptement et le général en chef dut prendre un arrêté ordonnant que tout cavalier qui sera trouvé à galoper son cheval sans que sa dépêche l'y oblige sera démonté sur le champ, et le cheval remis à celui qui doit être monté après lui.

Les Arabes ne laissent guère nos bivouacs en repos. Ils rôdent sans cesse la nuit pour voler nos chevaux mais les palefreniers et les dragons mettent la plus grande vigilance à les observer, car tout cavalier qui laissera voler son cheval sera condamné à le payer ce qu'il sera estimé par le capitaine de la compagnie et il ne lui en sera fourni un que lorsque tout le régiment en aura eu.

Le Caire, 29 août.

Quelques expéditions ont déjà eu lieu aux environs du Caire, pour chasser les bandes de Bédouins qui les infestent. Le 28, le chef de brigade Junot, emmena avec lui un détachement de 160 hommes, pris dans le 3^e, le 20^e et le 14^e dragons, et poussa du côté de Nagel, vers la mer Rouge ; les bandits, prévenus sans doute, avaient fui à notre approche et nous n'en pûmes capturer aucun.

On s'est borné à laisser à Horra, sur notre passage des proclamations du général en chef pour réprimer le brigandage.

En même temps, le régiment, attaché à la division Bon, fut envoyé au Caire, où nous avons rejoint le 3^e et le 20^e dragons qui s'y étaient déjà rendus. Les escadrons du régiment ont été établis dans les maisons des Mamelucks, du côté de La Coubé. Les hommes et les chevaux s'y trouvent fort bien et nous oublions dans cette vie facile les fatigues des derniers jours.

Com' M....

(A suivre).



Infanterie de ligne

(1812)

Avant de parler de l'uniforme de l'infanterie de ligne en 1812, nous jugeons utile et intéressant pour nos lecteurs, de donner la composition des régiments d'infanterie à cette époque.

Un décret, paru le 18 février 1808, donne cette composition ainsi qu'il suit :

Art. 1^{er}. — Nos régiments d'infanterie de ligne seront à l'avenir composés d'un état-major et de cinq bataillons; les quatre premiers porteront la dénomination de bataillons de guerre, et le cinquième, celle de bataillon de dépôt (1).

Art. 2. — Chaque bataillon de guerre, commandé par un chef de bataillon ayant sous ses ordres un adjudant-major et deux adjudans sous-officiers, sera composé de six compagnies, dont une de grenadiers, une de voltigeurs, et quatre de fusiliers; elles sont toutes d'égale force.

Art. 3. — Chaque bataillon de dépôt sera composé de quatre compagnies.

Le major sera toujours attaché à ce bataillon : un capitaine désigné par le ministre, sur la présentation de trois candidats faite par le colonel, commandera le bataillon de dépôt sous les ordres du major; il commandera en même temps l'une des quatre compagnies.

Il y aura près du dépôt un adjudant-major et deux adjudans-sous-officiers.

Art. 4. — La force de l'état-major et celle de chaque compagnie de grenadiers, de voltigeurs ou de fusiliers, est déterminée ainsi qu'il suit :

(1) Plusieurs régiments d'infanterie furent composés de 6 et même de 7 bataillons. Un décret impérial du 25 décembre 1811, relatif aux aigles, drapeaux et étendards, en fait foi puisqu'il porte que « le premier bataillon de chaque régiment d'infanterie portera pour enseigne l'aigle du régiment; les autres bataillons auront des fanions sans inscription, et auxquels il ne sera attaché aucune importance ni rendu aucuns honneurs.

« Le fanion du deuxième bataillon sera blanc;

« Celui du troisième sera rouge;

« Celui du quatrième sera bleu;

« Celui du cinquième sera vert;

« Celui du sixième sera jaune. »

et celui du septième sera violet ainsi que le prescrit un autre décret du 12 février 1812.

Les fanions avaient trente pouces carrés, et la hampe avait 2 mètres 60, sans franges ni cravate. Ils étaient portés par un sergent-major et avaient également une garde.

Compagnie.

Capitaine.....	1	Caporal-fourrier.....	1
Lieutenant.....	1	Caporaux.....	8
Sous-lieutenant.....	1	Grenadiers, voltigeurs, fusiliers.	121
Sergent-major.....	1	Tambours.....	2
Sergens.....	4	Total.....	140

Etat-major.

Colonel.....	1	Sous-aides.....	5
Major.....	1	Adjudans-sous-officiers.....	10
Chef de bataillon.....	4	2 ^e et 3 ^e porte-aigles.....	2
Adjudans-majors.....	5	Tambour-major.....	1
Quartier-maitre-trésorier.....	1	Caporal-tambour.....	1
Officier-payeur.....	1	Musiciens, dont un chef.....	8
Porte-aigle.....	1	Maitres ouvriers.....	4
Chirurgien-major.....	1	Total.....	50
Aides-chirurgiens.....	4		

Ainsi, la force de chaque régiment sera de 3.970 hommes, dont 708 officiers, et 3.862 sous-officiers et soldats.

Il est bon d'ajouter ici que par suite du décret impérial du 3 juillet 1811, il fut adjoint un second caporal-tambour au petit état-major de chacun des 16 régiments qui composent le corps de l'armée d'Allemagne où il a été formé une école de tambours par le même décret. Indépendamment des deux tambours attachés au service de chaque compagnie, le décret ordonna qu'il y aurait deux élèves tambours par compagnie, ce qui faisait 12 tambours par bataillon, 36 par régiment; et pour tout le corps d'armée une école de 576 tambours. Le même décret ordonnait que les tambours seraient choisis par les colonels parmi les jeunes gens ayant 16 ans au moins, et 20 ans au plus. Les caisses devaient être prises d'abord parmi celles devenues inutiles au service des gardes bourgeoises de Hambourg, de Brême et de Lubeck; le surplus devait être fabriqué à Hambourg. L'article 2 de ce décret prescrivait l'attachement à chacun des 5^e bataillons de dépôt de toute l'armée, indépendamment des tambours nécessaires pour le service des 4 compagnies, une réserve de 12 tambours avec leurs caisses, destinés à être recrutés pour les bataillons de guerre. La sonnerie devait être uniforme.

De plus, il fut créé par décret impérial du 14 octobre de la même année, l'emploi d'un adjudant-major capitaine dans l'état-major de chaque régiment d'infanterie. Cet officier était spécialement chargé de l'habillement du corps et résidait au dépôt.

Le même décret augmentait d'un sous-lieutenant le nombre de sous-lieutenants par compagnie de dépôt. Les sous-lieutenants du dépôt étaient envoyés occuper les emplois vacants du même grade dans les bataillons de guerre.

Encore, un décret impérial daté du 9 mars 1811, porte la création de quatorze colonels en second et vingt places de majors en second d'infanterie :

« Art. 5. — Il y aura par bataillon de guerre, quatre sapeurs, qui seront choisis dans la compagnie de grenadiers, dont ils continueront à faire partie, ainsi que le caporal, qui commandera tous les sapeurs du régiment.

« Art. 6. — En bataille, la compagnie de grenadiers, tiendra la droite du bataillon ; celle des voltigeurs, la gauche.

« Art. 9. — La Compagnie de grenadiers qui devra être formée dans les régimens actuellement à trois bataillons, sera prise sur la totalité du corps parmi les hommes les plus propres par leur taille au service de grenadiers lorsque cela se pourra.

Nul ne pourra, lors de la première formation, y être admis s'il n'a quatre ans de service, ou s'il n'a fait deux des quatre campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna ou de Friedland.

« Art. 12. — Il y aura dans chaque régiment 8 capitaines de première classe, dix de seconde et dix de troisième ; 14 lieutenants de première classe, quatorze de seconde.

Les quatre plus anciens capitaines de première classe commanderont chacun, la première compagnie de fusiliers de chaque bataillon.

Le capitaine de grenadiers sera au choix du colonel, et inscrit toujours comme capitaine de première classe, quel que soit son rang d'ancienneté...

« Art. 13. — Il pourra être admis deux enfans de troupe par compagnie...

« Art. 17. — Chaque régiment aura une aigle qui sera portée par un porte-aigle ayant le grade de lieutenant ou de sous-lieutenant, et comptant au moins dix ans de service, ou ayant fait les quatre campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland.

Deux braves pris parmi les anciens non lettrés, qui, par cette raison, n'auront pu obtenir d'avancement, ayant au moins dix ans de service, avec le titre, l'un de second porte-aigle et l'autre de troisième porte-aigle, seront toujours placés à côté de l'aigle ; ils auront rang de sergent ; ils porteront quatre chevrons sur les deux bras.

L'aigle restera toujours là où il y aura le plus de bataillons réunis.

Les porte-aigles feront partie de l'état-major du régiment ;

Ils sont nommés tous les trois par nous, et ne peuvent être destitués que par nous.

Art. 18. — Chaque bataillon de guerre aura une enseigne portée par un sous-officier choisi par le chef dans une des compagnies de ce bataillon.

Le bataillon de dépôt n'aura aucune enseigne.

Art. 19. — Les régiments de ligne ont seuls des aigles pour drapeaux ».

Le nombre des régiments d'infanterie depuis 1803 jusqu'à la fin de l'empire, fut variable. C'est ainsi qu'en 1803, il y avait 112 régiments d'infanterie de ligne dont 22 numéros vacants ; en 1813 156 régiments ; enfin à l'ouverture de la campagne de 1814, il y avait effectivement 135 régiments plus 21 numéros vacants.

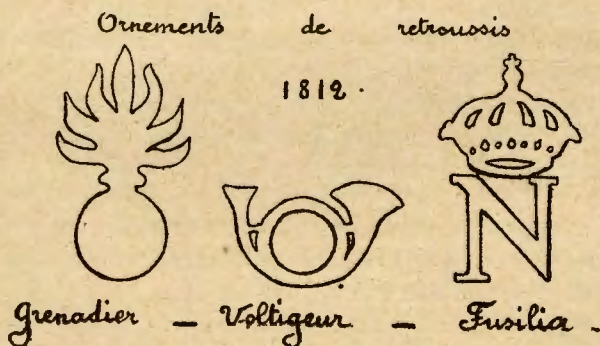
Uniforme.

(1812)

Par le décret impérial relatif à l'habillement des régiments d'infanterie de ligne, du 19 janvier 1812.

L'habillement des sous-officiers et soldats de ces régiments était composé d'un *habit-veste*, d'un *gilet à manches*, d'un *pantalon* de tricot, d'un *caleçon* de toile, d'un *pantalon* de toile, d'une *capote*, d'un *shako* et d'un *bonnet de police*.

L'*habit-veste* en drap bleu foncé ; à collet droit bordé d'un passepoil de la couleur du fond de l'habit ; aux revers blancs, carrés (substitués aux revers arrondis), garnis d'un passepoil de la couleur distinctive, doublés de drap de la couleur du fond de l'habit, afin qu'on puisse, à volonté les croiser et les doubler sur la poitrine, chaque côté garni de 7 petits boutons d'uniforme : un passepoil de la couleur du retroussis règne depuis le bas des revers jusqu'à la naissance du retroussis ; aux basques doublées de cadis de la couleur distinctive, coupées carrément par le bas ; aux retroussis en drap blanc ornés d'une grenade en drap rouge pour les grenadiers, d'un cor de chasse en drap jaune pour les voltigeurs (1), et d'une N surmontée d'une couronne impériale, en drap bleu, pour les fusiliers ;



Les habits des sous-officiers et soldats des compagnies de fusiliers étaient garnis de deux épaulettes en drap du fond de l'habit, et placées sur le milieu de l'épaule : chaque épaulette était terminée en écusson, passepoilée de drap de

(1) Il y a, à propos de la couleur de cet ornement, contradiction formelle entre le texte du décret et le tableau qui suit, qui indique que l'ornement de retroussis des voltigeurs était chamois. Cette dernière couleur fut celle admise et le jaune s'il fut porté, ce fut rarement.

la couleur tranchante, cousue par l'extrémité supérieure à la naissance du collet, son autre bout terminé en écusson s'attachait à un petit bouton placé près de la couture de l'emmanchure, et doublée en drap du fond de l'habit.

Pour les voltigeurs, l'art. 34 du décret prescrit que leur uniforme ne différera de celui des grenadiers et des fusiliers, que parce qu'il aura le collet et les épaulettes chamois (1) garnis d'un passepoil bleu, le retroussis garni d'un cor de chasse chamois.

Les parements étaient en drap écarlate passepoilés de blanc : une patte en drap de la couleur du fond de l'habit, percée de trois boutonnières, boutonnant au moyen de trois petits boutons d'uniforme, garnie d'un passepoil écarlate, était adaptée sur l'ouverture de chacun des parements.

Les poches étaient figurées à l'extérieur par un passepoil écarlate et garnies de trois gros boutons d'uniforme.

Au bas de la taille il y avait deux gros boutons.

Les boutons de l'habit étaient jaunes, plats et timbrés du n° du régiment.

Le *gilet*, à manches était en drap blanc, de la taille plus courte de 15 mil. que les revers de l'habit avec poche ouverte à droite et fausse poche à gauche, boutonnant droit sur la poitrine au moyen de dix petits boutons d'uniforme ; ayant le collet en drap de la couleur du fond de l'habit, une patte de drap de même couleur sur chaque épaule dont la partie supérieure coupée en rond était attachée à un petit bouton d'uniforme fixé au-dessous de la couture du collet ; les parements de même couleur que le collet, ouverts à la couture extérieure de la manche, sans patte ni passe-poil et dont la fermeture s'opérait au moyen de deux boutons d'uniforme, l'un placé au milieu du parement, le deuxième à 25 mil. au dessus du parement.

Le *pantalon* était en tricot blanc et à grand pont-levis, ouvert par le bas porté par dessus les guêtres.

La *capote* était de drap beige avec collet et parements de même drap, croisant et boutonnant sur la poitrine au moyen de cinq boutons d'étoffe : sur chaque épaule, épaulettes en même drap ; parements en bottes.

Le bonnet d'oursin est remplacé définitivement par le *shako* pour les grenadiers ; ce shako était plus élevé de 15 mil. que celui des fusiliers.

Le *shako* du modèle général prescrit par les circulaires du 9 novembre 1810 et du 21 février 1811. (La description complète de cette coiffure pour toutes les armes à ces deux dates pouvant intéresser nos lecteurs, nous la donnerons dans le numéro suivant.

Le *bonnet de police* était en drap de la couleur du fond de l'habit, avec les passepoils et le numéro du corps en drap découpé, sur le devant, de la couleur distinctive.

(1) Les épaulettes des voltigeurs étaient laissées à l'arbitraire des chefs de corps ; généralement elles étaient vertes à tournantes jaunes.

		Grenadiers	Fusiliers	Voltigeurs
Fond de l'habit		bleu	bleu	bleu
Collet	Fond	écarlate	écarlate	chamois
	Liseré	bleu	bleu	bleu
Epaulettes.	Fond	rouge	bleu	chamois
	Liseré	»	écarlate	bleu
Revers.	Fond	blanc	blanc	blanc
	Liseré	écarlate	écarlate	écarlate
Parements.	Fond	écarlate	écarlate	écarlate
	Liseré	blanc	blanc	blanc
Pattes de parements	Fond	bleu	bleu	bleu
	Liseré	écarlate	écarlate	écarlate
Poches figurées	Position	en long	en long	en long
	Liseré	écarlate	écarlate	écarlate
Retroussis.	Fond	blanc	blanc	blanc
	Liseré	blanc	blanc	blanc
Doublure	Partie supérieure du corps	toile	toile	toile
	Taille et basques	cadis blanc	cadis blanc	cadis blanc
Ornements	Espèce	grenade	N. couronnée	cor de chasse
	Couleur	rouge	bleu	chamois
Boutons	Forme	plate	plate	plate
	Couleur	jaune	jaune	jaune
	Ornements	n°	n°	n°

L. F.

Le drapeau des Grenadiers de la Garde

Des controverses s'étant élevées dans la presse du département de l'Aisne sur le rôle du général Jeanningros au moment de la destruction du drapeau du 1^{er} grenadiers de la garde, le chef de bataillon en retraite de la Forest-Divonne vient de rétablir les faits :

« C'est le colonel Péan qui refusa de livrer le drapeau à l'artillerie qui, sur l'ordre de Bazaine, devait le brûler avec les autres à l'arsenal, et le fit apporter, escorté de sa garde, le 27 octobre 1870, dans sa tente au Ban Saint-Martin. Là, cette relique fut lacérée et une parcelle fut donnée à chaque officier et à chaque sous-officier du 1^{er} régiment de grenadiers.

Du reste, le colonel Péan n'aurait pas pris cette initiative que son régiment entier se serait soulevé comme un seul homme et aurait interdit que personne ne touchât à son drapeau de Magenta ; jamais les Allemands ne l'auraient eu.

M. Péan venait de remplacer le colonel Théologue à la tête du 1^{er} grenadiers, et il est mort, il y a à peine quelques années, à Paris, général de brigade en retraite ».



INFANTERIE DE LIGNE
(Sergent de Voltigeurs)
(1812)



1

H. Jourd



2

H. Jourd

1. — Plaque de ceinturon des Gardes du corps du Roi (1814 à 1830), argentée.
2. — Plaque de ceinturon d'officier d'état major (1830-1855) dorée.

TROMPETTES

Du 3^e régiment de chevau-légers-lanciers
de la Garde impériale.

(1812-1813).

Kurka cramoisie à collet, revers, parements et retroussis blancs ; galon d'or en bordure du collet et des revers ; passepoils de laine jaune sur toutes les coutures ; épaulette, contre-épaulette, aiguillettes et cordon de trompette en laine cramoisie et jaune.

Pantalon bleu impérial avec bandes et pique en galon plat, sur les cuisses, en laine jaune.

Gants à crispins blancs.

Schapska carré, blanc et cannelé, avec soleil en cuivre portant un N sur le centre en métal blanc ; visière garnie d'un cercle de cuivre ; bombe bordée à sa partie supérieure, d'un galon d'or ; cordon en laine cramoisie et jaune, plumet cramoisi.

Buffleterie blanche.

Porte-manteau cramoisi, les ronds bordés d'un galon de laine jaune.

La *schabraque* du cheval est cramoisie, bordée d'un large galon de laine jaune et ornée aux angles en pointe, d'un aigle couronné en laine jaune.

L. F.

Une petite guerre au camp de Lunéville (1)

Tel était le titre d'un manuscrit écrit en 1838, acheté par le regretté général de Ganay ex-commandant de la division d'Oran, à la vente de la bibliothèque du général Mellinet (2) généreusement offert par l'acquéreur à la bibliothèque de garnison de Lunéville. Il est du format in-12, comprend 133 pages de texte, non compris le titre enluminé et est illustré de lithographies et de gravures au trait, découpées dans des livres et dans des journaux de l'époque. Une aquarelle représentant un lancier (l'auteur sans doute) pied à terre, qui écrit en se servant de son schapska comme

(1) Bibliothèque de la Réunion des officiers. AAX-18.

(2) N° 112 du catalogue.



TROMPETTE
du 3^{me} Cheval-légers de la Garde
(1819)

pupitre, est collée au verso du faux-titre et tient lieu de frontispice.

Cette composition ne manque pas d'originalité : le cavalier assis sur une souche, est séparé de sa monture par une pyramide de coiffures, d'armes et de drapeaux, au pied de laquelle est couché un lévrier tenant dans sa gueule une banderolle qui porte ces mots :

**Au duc
de Nemours.**

**Au prince royal
duc d'Orléans.**

Au-dessus du personnage principal, un amour planant tient de la main droite un flambeau allumé et de la gauche un papier sur lequel est inscrit le nom « Elisa ». Les chiffres couronnés des princes mentionnés sur la banderolle, surmontent le tout ; au loin, on aperçoit les tours de l'église Saint-Jacques de Lunéville.

L'auteur, Louis-Auguste Gendarme, cavalier au 5^e régiment de lanciers, devait être un fricoteur et un soldat indiscipliné (v. p. 65, 89 et suivantes) ; il avait certainement reçu une bonne instruction et son récit ne manque pas de piquant, bien que prétentieux, incorrect et gâté par des citations souvent erronées, empruntées à l'histoire.

La 1^{re} page porte la dédicace suivante, calligraphiée en caractères d'imprimerie :

Dédié
A MON PÈRE
L^s A^e GENDARME

Le récit, divisé en chapitres, roule sur une manœuvre de garnison, d'une durée de deux jours, exécutée au Nord de Lunéville, sur le fameux plateau de Serres et aux environs.

Les deux partis en présence ont la composition suivante : 5^e et 6^e lanciers, 3^e cuirassiers, 1^{er} carabiniers et 1 batterie d'artillerie commandés par le duc d'Orléans et le Général Gusler, opposés aux 6^e, 7^e et 8^e cuirassiers, 2^e et 3^e dragons, 2^e carabiniers et 1 batterie d'artillerie sous les ordres du duc de Nemours et des Généraux de Castelbajac et Desaix.

Les divers épisodes qui se succèdent au cours de l'action n'offrent pas grand intérêt ; l'auteur s'étend avec complaisance sur les orgies qu'il a faites avec d'autres loustics de son régiment et,

de sa narration, il n'y a guère à retenir que le passage où il nous montre qu'à cette époque les manœuvres tournaient quelquefois au tragique :

« Un escadron ennemi arrêté par pelotons, l'étendard au centre, occupe justement la place où nous devons passer pour exécuter l'ordre que nous avons reçu. S'obstinant à rester immobile, notre colonel nous envoie au galop pour les mettre en déroute (sinon les prendre). Ce qui fut bientôt fait; avant qu'ils se soient mis en bataille, ils étaient entourés de lanciers.

« Vous êtes pris, s'écrie-t-on. Pas encore ! disent les cuirassiers. Alors chacun de nous saisit un cheval par la bride en disant tu es mon prisonnier ? — Nous ne voulons pas l'être par des *batteurs de pommes* !

« Vous voyez pourtant le contraire, tas de *cavaliers de plomb* ! Et si nos dards glissent sur vos *chaudrons* et vos *écailles de tortue*, nous savons trouver une place accessible aux coups de pointe. Alors les épithètes de *têtes carrées*, de *ventres de fer*, de *têtes de vert-de-gris* et autres injures soldatesques volent de bouche en bouche.

« Les officiers ne prévoyant pas le danger, semblent s'amuser de cette dispute absurde, en l'excitant par des sarcasmes.

« — Ne voyez-vous pas les *fantassins à cheval* qui viennent bêtement se mêler dans nos querelles?... Vos fusils de munitions sont trop rouillés ! *Pauvres tourlourous* !

« — Pas assez pour ne pouvoir brûler vos moustaches de coton *milice de blondins* !

« — Pourtant les blondins lissent leurs cheveux avec votre graisse, *têtes de citrouilles* !..... etc.

« Et les cavaliers n'entendent plus l'ordre des chefs, rompent les rangs pour procéder à l'escrime dans la mêlée.

« Déjà l'étendard est entraîné par quatre lanciers, mais ils sont entourés de cuirassiers et de dragons, et une lutte générale s'engage entre les partis. Ne cherchant d'abord qu'à se désarmer ou se démonter, ils s'arrachent les sabres, les fusils et les lances. Ceux dont les armes vont leur être enlevées, perdant espoir de résister plus longtemps se vengent par un stratagème, en poussant le sabre ou la lance sur leurs agresseurs, lesquels tirant de toutes leurs forces se renversent eux-mêmes de cheval. Ne pouvant plus combattre, les désarmés de chaque parti, semblables aux lutteurs, s'empoignent corps à corps pour se démonter ; animés par la

discorde et l'espoir de vaincre, ils abandonnent les rênes, se tiennent enlacés et se balancent au-dessus de l'abîme jusqu'à ce que leur monture s'emportant à droite et à gauche, les précipite sous le ventre des autres chevaux, pour être foulés aux pieds.

« Parmi les blessés, ceux dont la jambe est meurtrie ou qui ont le bras entamé d'un coup de sabre répandent de l'animosité en faisant retentir les airs de leurs cris de vengeance. Les officiers qui s'aperçoivent trop tard que le terrain de manœuvres est devenu le théâtre d'un spectacle épouvantable, nous ordonnent de cesser le carnage en nous menaçant les uns et les autres des tortures de la discipline militaire. Ils ne sont point écoutés et le simulacre de la guerre devient un massacre horrible.

« Les combattants, irrités par le sang, les menaces et les rançunes, sont bouillonnants de colère, frappent impitoyablement sur tout ce qui les entoure ; les coups de feu et de sabre tombent comme la grêle et les armes volent en éclats (Moi-même dans cette rixe dangereuse, pour me venger d'un coup de sabre sur la tête, je brûlai la figure de mon ennemi avec une cartouche).

« Aveuglés de fureur et de rage, ceux dont les chevaux sont fougueux et indomptés, tirent les rênes en serrant les jambes pour leur déchirer la bouche et leur crever les flancs, les forçant par cette atrocité à devenir furieux, ils s'en servent comme d'un instrument de destruction en brisant par des ruades tout ce qui les environne, et ne marchent plus dans leur carrière que sur les membres sanglants, les débris de casques de schapska, de fusils, de lances, de pistolets et de sabres dont la terre est jonchée.

« Semblables aux flots d'une mer agitée par la tempête, les chevaux effrayés du bruit de cette ferraille, entravés de cette litière d'hommes et de coursiers, ne posent plus à terre. Persuadés que la mort est là, rien ne peut les contenir ; leur mors blanchi ne sert plus qu'à les irriter ; le nez au vent les naseaux ouverts, l'œil en feu, les crins hérissés, ils se ruent les uns contre les autres en nous couvrant d'écume.

« Tous les témoins de cette scène affreuse, saisis de crainte et d'épouvante, mêlent leurs cris d'alarme aux gémissements des victimes pour en instruire l'armée ».

.....
Plus haut (p. 19). Gendarme laissait entendre que ce dénouement était prévu :

..... « Je vous fais grâce des cinquante conscrits qui suivent l'armée avec des civières, pour ramasser les blessés ».

Nous passerons sous silence les diatribes contre l'armée (p. 89 à 99), la description de la maison Tellier (p. 117 à 121) et nous laisserons la parole à l'auteur pour décrire Lunéville et son château, les Bosquets, les lieux de réunion des officiers, enfin, la vie d'intérieur de ses camarades (p. 101) :

Lunéville. Le Château.

« Lunéville, séparé du tumulte d'un camp, jouit généralement d'une douce tranquillité. Le faubourg de Viller est si monotone qu'il semble ignorer l'existence des troupes de la garnison.

« Quelques cavaliers aimant la solitude parcourent à de longs intervalles sa large rue déserte pour aller rêver sur les bords silencieux de la Meurthe. On voit aussi parfois les spadassins querelleurs et sanguinaires, avec tous les accessoires d'un duel, qui vont se couper la gorge pour la possession d'une prostituée. Mais ils ne s'y arrêtent pas, et les joyeux épicuriens n'y rencontrent jamais leur marotte.

« C'est le faubourg de Nancy qui est le plus fréquenté et le quartier favori des militaires et des ouvriers compagnons. C'est là que se font les diners de fête, les parties fines et les orgies dans cinquante maisons de prostitution, qui sont les lieux de rendez-vous, des émeutes populaires, des querelles, des bagarres, des exploits judiciaires, des procès criminels, des prises de corps, des délations, exhibitions, protestations et récriminations. Et le laboratoire du procureur du Roi, des huissiers, des juges, des mouchards, des records, des patrouilles, des agents de police et des gendarmes.

« Or, cette catégorie intéressante ne sortant point de là, l'intérieur de la ville se félicite de son absence et les habitants coulent des jours paisibles au milieu du commerce et de leurs travaux. Le pacifique artisan peut passer devant les casernes fermées et traverser librement la cour du château sans être arrêté à chaque instant par des escadrons de cavalerie qui obstruent le passage, et le sexe féminin peut errer avec sécurité dans les allées solitaires du Bosquet, sans que des discours cyniques viennent alarmer ses chastes oreilles, sans être obligé de rougir et de baisser les yeux sous les regards lascifs des hommes armés. L'observateur curieux

peut aussi, sans être importuné, s'arrêter devant le château, pour en remarquer la structure.

« Il est construit au milieu et sur le point le plus élevé de la ville et se présente sur la grande rue par la grille d'une cour parallélogramme dont la pente raide s'arrête au bâtiment de face qui la coupe transversalement. Les deux ailes latérales sont prolongées du côté de la rue par deux casernes de cavalerie qui leur sont contiguës comme pour lui donner plus d'importance.

« La façade se compose de deux corps enclavés entre trois pavillons dont les toits aigus, couverts d'ardoises et armés de paratonnerres qui élancent dans les rues les aiguilles aimantées, dominent ceux des ailes.

« Celui du centre se distingue par ses trois portiques à travers lesquels on ne voit que le ciel de quelque côté qu'on se trouve et par ses quatre colonnes corinthiennes qui supportent un fronton du même ordre où sont sculptées, en bas-relief, les armes des ducs de Lorraine. Il est surmonté d'une horloge encadrée dans des enroulements de festons et de volutes; il se distingue encore par un belvédère sur son toit octogone. Les pavillons et les ailes sont surmontés d'un attique et couronnés d'une balustrade de pierres dont les socles, détachés en saillie, portent des vases enflammés que les brouillards et l'air ont enduit d'une couche épaisse de crasse grise et de mousse. Et les impostes des fenêtres sont ornées de mascarons, de palmettes et de guirlandes pour complément du style de la Renaissance (1).

« Du côté du Bosquet qui forme le plateau de la ville, le château ne montre qu'une aile qui fait angle avec sa façade; quelques encoignures, sortant de la muraille du pavillon de droite, attestent le projet de construire une autre aile parallèle. . . .

« C'est dans le château de Lunéville que Stanislas éleva un tronc de bienfaisance en y faisant sa résidence après avoir régné sur la Pologne.

« Et si l'observateur veut questionner les habitants il sera convaincu qu'ils conservent toujours comme religion, un sentiment de reconnaissance à la mémoire des bienfaits de cet homme vertueux.

« Ils devraient être heureux et ne le sont pas : cette paix conjugale qu'aucun nuage ne vient troubler, cet état d'inertie que

(1) Lire du Louis XIV.

leur imposent des travaux uniformes, loin de faire leur bonheur, sont les sujets de leurs plaintes. La ville est trop déserte, le commerce n'est pas assez florissant, on est privé de sensations. La vie était plus belle sous le règne des ducs.

« Tant il est vrai que le monde regrette le passé, médite le présent et met tout son espoir dans l'avenir.

« Enfin, grâce au château et à une plaine propice aux démonstrations militaires des Princes, des Maréchaux, des généraux et une armée, doivent habiter la ville pendant trois mois, et les rues vont être encombrées et étourdies du fracas de dix mille chevaux. Les habitants de Nancy pourront encore une fois sécher de jalousie et convoiter en vain l'honneur de renfermer dans leur ville moderne, l'apanage d'une cour princière.

« Sur ce on badigeonne les maisons, on restaure les hôtels, on meuble les chambres à louer. La peinture et le vernis couvrent les boutiques, les cafés se décorent, tout se revêt d'un nouveau lustre et les étrangers affluent de toutes parts. Un arc de triomphe élevé en charpente et couvert de toile, est décoré par les pinces de M. H... Ce sont des trophées d'armes extraits des combats d'Alexandre que les burins italiens nous ont transmis d'âge en âge, peints au-dessus des portes latérales. Et des vers à la gloire du Prince sont écrits en lettres d'or au-dessus de l'arc.

« Le Prince en arrivant reçoit le panégyrique préparé depuis longtemps par les magistrats et s'avance entre deux haies formées de gardes nationaux, de pompiers et des troupes de la garnison, au bruit des acclamations du peuple revêtu de ses habits de fête. Après avoir conduit le cortège au château, les habitants joyeux se retirent le cœur plein d'espérance et vont attendre selon leur rang, les preuves de sa munificence.

« Le commerçant déjà englouti dans un océan de chiffres, multiplie ses capitaux, s'ouvre un crédit chez tous les financiers et voit tripler son comptoir.

« L'ouvrier fait doubler son salaire, l'homme en place postule les grandeurs en se mettant en évidence.

« Les femmes coquettes ne rêvent que bals et triomphes et les jeunes filles éprouvent une secrète émotion dont elles ne peuvent se rendre compte.»

L'arrivée de la classe.

« Lorsque les conscrits arrivent dans les escadrons, les anciens militaires se pressent autour d'eux pour leur débiter des comptes sur les obligations imposées par les règlements, et les préparer à payer la bienvenue d'une manière irréprochable. Quand ils se sont acquittés de cette dette, on leur fait vendre leurs habits et leurs montres, en leur prouvant la nécessité de dépenser cet argent avec les anciens pour apprendre en peu de temps les devoirs des soldats ».

« Le lendemain de leur arrivée au corps les conscrits sont soumis aux épreuves de la mystification et les farceurs épais se chargent de diriger la plaisanterie. Il s'agit d'abord de tailler le harnachement du cheval à la mesure de leur corps. Pour ce on leur met une selle sur le dos en les faisant marcher sur les mains et un cavalier monte sur la selle pour l'essayer ; si elle ne va pas on leur en met une autre, et on recommence de nouveau.

« Ensuite on les envoie chez le maître sellier, affublés d'une schabraque, pour lui prouver qu'elle va bien ; celui-ci les renvoie chez le maître bottier et ainsi de suite.

« Quelques-uns assez sots se laissent brider comme des ânes, et ainsi de mille autres folies, jusqu'à ce qu'ils comprennent qu'on en veut à leur argent. Le soir, quand ils sont couchés, et que les chefs endormis ne sont plus à craindre on procède à la revue de santé dont l'action est d'une extrême immoralité.

« Celui qui remplit les fonctions de chirurgien-major, toujours doué d'un physique repoussant, se promène dans les chambres dans la tenue toute simple de notre père Adam, armé seulement d'un sabre et escorté de six hommes en tenue de garde, qui doivent conduire les rebelles en prison.

« Il passé indifféremment en revue chaque individu pour s'assurer qu'il n'y a pas de vénériens parmi eux. Mais quand il arrive près des conscrits tout tremblants, son attention redouble et se montre inexorable. La visite ayant pour objet de s'assurer que les recrues ont, ou n'ont point d'argent, il veut voir toutes les parties du corps, surtout les flancs qui sont souvent ceints d'une ceinture de cuir servant de bourse.

« S'ils n'en ont pas, le faux docteur déclare que le nommé un tel, est atteint d'une apoplexie foudroyante. En conséquence un

remède efficace est aussitôt administré au malade. C'est un emplâtre composé d'ocre jaune et de blanc d'Espagne dont on se sert pour les buffleteries et de cirage broyés ensemble, qu'on lui applique sur le bas-ventre et que l'on fixe avec un sac à avoine et des courroies. Si le jeune soldat se révolte, il est accusé de démence et attaché sur son lit avec une corde à fourrage et ses cris sont étouffés par les ris bruyants et les railleries de messieurs les farceurs. Mais comme il arrive toujours quelque dénonciation fâcheuse à la suite de ces aimables plaisanteries, le délateur est signalé par les plaisants punis pour être victime de toutes les méchancetés futures ».

« Lorsque le malade a des ressources pécuniaires, on lui fait grâce du remède, mais l'esculape lui fait payer les frais de visite de gré ou de force. Et la cure se termine par d'abondantes libations, auxquelles on a pourvu par des cruches pleines de vin provenant des cantines, puis on l'amuse par d'autres gentillesse jusqu'à ce qu'il soit endormi.

« Il est assiégé le lendemain par l'élite des escroqueurs et des ivrognes qui ne lui laisse de repos que quand il n'a plus d'argent et que d'autres en ont encore !

.

Le Bosquet.

« Sous les rameaux touffus d'une triple rangée d'ormes centenaires formant l'avenue principale du château, s'élèvent deux orchestres de grandeur colossale que la musique militaire vient occuper deux fois la semaine.

« Et chaque soir, des concerts d'harmonie exécutent des sonates et des ouvertures sur les degrés du perron, devant les fenêtres du pavillon occupé par les princes à l'heure du dîner.

« Lorsque le globe ardent meurt pour notre monde et renaît pour un autre, la lumière est remplacée par les illuminations. Une multitude de lampions décorent le château en parcourant toutes les lignes de son architecture pour lui prêter l'aspect d'un palais de feu. Les verres de couleur serpentent en guirlandes d'arbre en arbre, depuis le pérystile où s'exécutent les symphonies, jusqu'à la grille du bosquet qui conduit au Champ-de-Mars et forment des chaînes d'étoiles qui paraissent se joindre par un effet d'optique. Des ifs éblouissants encadrent les quadrilles et les

orchestres sont éclairés par des réverbères. Et chaque bout de l'avenue est orné d'une porte étincelante des feux de mille lumières et surmontée de drapeaux et de transparents bariolés de devises patriotiques ».

Le café des officiers.

« C'est le café Lhuillier qui est le plus distingué et le plus confortable de Lunéville. Il est située entre les deux ponts, sur la presque île formée des deux bras de la Vésouze à un kilomètre de son confluent avec la Meurthe. Il se distingue par un store qui s'avance dans la rue pour ombrager les groupes d'officiers de toutes classes qui entourent les tables rondes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. « Le café des officiers se distingue encore par une multitude de désœuvrés qui font cercle autour des petits savoyards, par les musiciens ambulants et par les séduisantes créoles qui s'arrêtent de préférence en cet endroit pour charmer les amateurs avec les cordes d'une mandoline et un minois agaçant »

Carrousel de 1838 (1).

« Le manège est construit dans un rectangle formé par l'angle du château, (construit en équerre de ce côté), et par les piédestaux et les statues qui forment une ligne de séparation entre ce rectangle et le bosquet.

« Des estrades élevées en planches et disposées en amphithéâtre sur trois faces, sont palissées jusqu'à l'appui de branches d'arbres, de pampres et de feuilles de lierre.

« La tribune des princes et de l'Etat-major est adaptée à une fenêtre comme un immense balcon et se remarque par les riches draperies tricolores et par les guirlandes de fleurs qui couvrent la balustrade, et par un dôme de drapeaux au-dessus du trône.

« Les angles du manège sont indiqués par des faisceaux d'armes qui s'élèvent au-dessus des galeries comme des obélisques et un vaste orchestre fait place au pèrystile.

« Les princes paraissent à la tribune, les personnes privilégiées ont pris place aux fenêtres du château, et la foule enfiévrée et

(1) Cf. *Moniteur universel* du 10 octobre 1835.

curieuse se pousse violemment par toutes les issues pour pénétrer jusqu'aux estrades.

Le spectacle commence et l'auditoire haletant retient son haleine pour ne pas perdre un son des trois cents instruments qui doivent faire bondir les coursiers ».

A défaut d'autre mérite, ces mémoires primesautiers prouvent que les temps ont changé pour nos soldats, à leur avantage.

Sans parler des brimades, qui sont sévèrement interdites, quelle différence entre la vie pittoresque de nos grandes manœuvres et les épisodes sanglants ou burlesques qui se déroulaient au cours des *petites guerres* de jadis.

Cependant le tempérament combatif du soldat français est resté le même et sans les sages prescriptions du règlement de manœuvres, on verrait encore se renouveler les scènes belliqueuses d'autrefois.

Mais ce qui n'a pas changé, c'est le cadre où se passait l'action rappelée par notre auteur : Lunéville est restée la cité paisible d'autrefois, qui ne semble vivre que par sa garnison ; le Château et les Bosquets charment toujours le promeneur ; seul, le camp, cette école d'instruction qui réunissait chaque année un certain nombre de régiments de cavalerie, a fait place à une garnison importante, avant-garde toujours prête à se mettre en mouvement au premier signal.

L' CH. DENIS.

INFANTERIE DE LIGNE

(1837).

TROUPE

Grande tenue.

L'habillement de l'infanterie de ligne à cette date était le même que celui prescrit par la décision du 26 juillet 1829, à part la petite différence qui fut introduite dans la couleur des pompons dont nous parlerons plus loin.

L'uniforme de l'infanterie de ligne était ainsi composé :

Habit en drap bleu de roi, boutonnant droit sur la poitrine au moyen de neuf gros boutons en cuivre jaune, estampés en relief du numéro du régiment, entouré d'une baguette terminée à chaque bout par un fleuron ; à *basques* en drap du fond, ornées d'une patte de poche verticale à trois pointes, simulée par un *paspepoil* garance : chacune des pointes est ornée d'un gros bouton d'uniforme ; à *retroussis* garance *paspepoilés* en drap du fond portant comme ornements en drap du fond de l'habit :

Une *étoile* pour les compagnies du centre,

Une *grenade* pour les grenadiers,

Un *cor de chasse* pour les voltigeurs.

Le collet est en drap garance, *paspepoilé* du fond de l'habit ; les *parements* garance, ouverts en dessus avec patte rectangulaire en drap du fond de l'habit, *paspepoilée* garance, se boutonnant avec trois petits boutons d'uniforme.

Les *contre-épaulettes* en drap garance, *paspepoilées* du fond, pour les compagnies du centre ;

Epaulettes écarlates, pour les grenadiers ;

Epaulettes jonquilles, pour les voltigeurs.

Brides d'épaulettes garance.

L'habit est *paspepoilé* de couleur garance sur le devant.

Pantalon garance.

Shako en feutre noir avec calot, bourdalou et visière en cuir noir ; pourtour supérieur en galon *cul de dé* de 20 mil, en laine garance ; cocarde tricolore ; jugulaires à écailles de cuivre ; plaque de cuivre représentant un coq placé sur une double branche de chêne et de laurier, avec le numéro du régiment découpé , pompon ellipsoïde, pour les *fusiliers* :

1^{er} bataillon, bleu de roi avec numéro du régiment ;

2^e — garance — —

3^e — jonquille — —

Compagnies hors rang : garance, sans numéro ;

Grenadiers, sphère en passementerie à chardon surmontée d'une flamme rouge taillée en champignon et maintenue par un coulant guipé en laine de même couleur ; la même, jonquille, pour les voltigeurs.

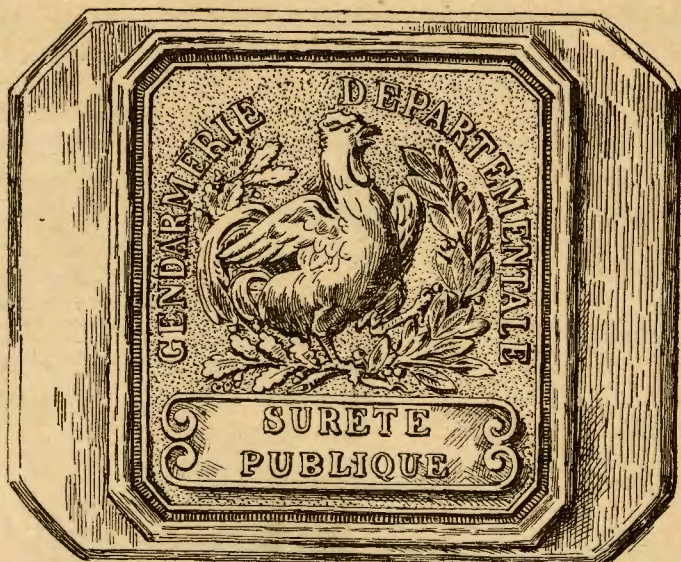
Bufileterie blanche.

Cette tenue n'a été modifiée que par une décision ministérielle du 29 février 1844.

L. F.



INFANTERIE DE LIGNE
(Compagnie du Centre)
(1837)



1

Houard



2

1. — Plaque de baudrier de Gendarme à cheval (1830-1848), cuivre.
2. — Plaque de ceinturon d'officier d'infanterie (1830), dorée, attribut argenté.



TROMPETTE
des Guides de la Garde Impériale
(1866)

TROMPETTE

DES GUIDES DE LA GARDE IMPÉRIALE

(SECOND EMPIRE).

Grande tenue.

Pelisse écarlate bordée de fourrure noire avec galon tricolore autour des manches, et soutaches et tresses en laine jaune d'or.

Dolman écarlate, collet en drap du fond bordé (haut et bas) d'un galon tricolore ; parements verts, en pointe, bordés également d'un galon tricolore ; cinq rangs de tresses et soutaches jaune d'or ; boutons jaunes (1).

Pantalou vert foncé avec passepoil écarlate entre deux bandes en galon jaune d'or.

Gants blancs.

Cordon de trompette tricolore ; flamme verte à franges et ornements jaune d'or.

Colback en peau d'ours à flamme écarlate galonnée en tricolore ; cordon fourragère écarlate supprimé par arrêté du 20 mars 1860 ; plumet blanc aux 2/3 inférieurs et écarlate au tiers supérieur ; jugulaires en cuivre.

Sabretache écarlate galonnée en jaune d'or, avec plaque en cuivre aux armes impériales.

Porte-manteau écarlate, galonné en jaune d'or autour des ronds qui portent en leur centre la couronne impériale en jaune d'or.

Schabraque du cheval écarlate, galonnée et passepoilée en jaune d'or, ornée aux angles en pointe d'un N couronné de même couleur que le galon.

L. F.

NOS HUSSARDS

TROISIÈME PÉRIODE. — PREMIER EMPIRE

(16 mai 1804. — 11 avril 1814).

(Suite).

1805

Uniforme de grande tenue d'un trompette du 9^e de hussards, d'après le lieutenant-colonel E. Titeux, exécuté en couleurs dans le n° 4 (oct. 1900) par L. Vallet.

(1) Généralement le galon tricolore du collet et des parements était remplacé par un galon d'or.

Pelisse écarlate bordée de fourrure noire et ornée de tresses et cinq rangs de boutons jaunes ; dolman jaune à collet et parements rouges, tresses noires, mêmes boutons qu'à la pelisse ; ceinture cramoisie à coulants noirs ; culotte rouge à tresses noires, shako bleu de ciel à visière et bourdalou noirs, galon de pourtour supérieur, cordon et glands orange, plumet jaune, cocarde tricolore bordée d'une ganse orange et au centre de laquelle était placé un bouton d'uniforme ; gants à crispin ; sabretache rouge bordée d'un galon orange, ornée au centre, d'un aigle couronné en métal jaune dans un feuillage vert ; ceinturon noir ainsi que le dragonne et les courroies de la sabretache ; bottes noires à la hongroise avec cravate et glands orange, cordon de trompette et glands verts.

Le pistolet de cavalerie modèle an 9 est changé quant à l'embouchoir auquel on substitue une capucine en cuivre sans coulisse, dont le bord inférieur est placé à 9 c., 17 du derrière du canon, et qui est tenue par une bride du même métal. Cette bride va jusque sous la tête de la grande vis du devant de la platine.

1807

Le 21 avril, un décret impérial fixe la taille des conscrits et des enrôlés volontaires, à 1 m. 651 au moins pour l'arme des hussards.

Uniforme d'un trompette du 4^e de hussards, d'après Edouard Detaille :

Pelisse bleu impérial, tresses et cinq rangs de boutons jaunes, fourrure noire ; dolman écarlate à parements bleu impérial, tresses et boutons comme à la pelisse ; ceinture cramoisie à coulants jaunes ; culotte bleu impérial avec tresses jaunes ; shako sans pompon ni plumet, eramoisi, galon de pourtour noir, cocarde tricolore (le blanc en dehors), ganse de cocarde jaune, plaque de cuivre en forme de losange avec n° 4, visière noire, vernie, cerclée de cuivre ; schabraque de peau de mouton noire à dents de loup écarlate ; le reste comme la troupe.

Le shako des hussards (en 1807) est orné d'une plaque en losange à numéro du corps découpé à jour, de la couleur du bouton d'uniforme et placée entre la cocarde et le bourdalou.

D'après des gravures de l'époque (n'ayant rien pu trouver d'officiel), voici quelle était la couleur des shakos et des plumets, affectée à chaque régiment de hussards, et celle des pompons, affectée à chaque compagnie de chaque escadron de chaque régiment :

	Shako	Plumet		Pompon
1 ^{er} rég.	noir	noir	Etat major.	blanc.
2 ^e .	noir	1/3 inférieur noir,	1 ^{er} escad.	1 ^{re} compagnie d'élite.
3 ^e .	noir	2/3 supérieurs bl. de ciel		2 ^e compagnie.
4 ^e .	noir	noir	2 ^e .	écarlate.
5 ^e .	bleu de ciel	1/3 inférieur jaune,		3 ^e .
6 ^e .	noir	2/3 supérieurs noir	4 ^e .	bleu céleste.
7 ^e .	noir	noir	3 ^e .	et blanc.
8 ^e .	noir	2/3 inférieurs noir,		5 ^e .
9 ^e .	noir	1/3 supérieur jaune	6 ^e .	rose et blanc.
10 ^e .	noir	noir	4 ^e .	7 ^e .
		2/3 inférieurs noir,		8 ^e .
		1/3 supérieur jaune		souci et blanc
		1/3 inférieur noir,		
		2/3 supérieurs rouge		

La sabretache était à cette époque la même que celle réglementée en 1812.

Il est utile de faire remarquer que sous la Révolution et le premier empire beaucoup de hussards portaient des boucles d'oreilles.

La même année, un cinquième escadron est créé à titre de dépôt dans chaque régiment.

Les hussards n'emportaient pas leurs étendards en campagne; à cette époque, les cuirassiers étaient la seule troupe de cavalerie qui avait cette faveur.

1808

Le 13 janvier paraît un décret portant création d'un 3^e régiment de hussards provisoire. Par ordonnance du 10 mars suivant, ce régiment fut formé à Saint-Omer, et composé de 680 hommes tirés des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 7^e, 8^e, 9^e et 10^e régiment de hussards.

Il resta attaché au camp de Boulogne jusqu'en 1812, époque à laquelle il fut licencié et ses compagnies réparties entre les régiments de l'arme.

Indépendamment de ce troisième régiment de hussards, provisoire, il en avait été créé deux autres, également provisoires, sous les numéros 1 et 2, destinés à renforcer l'armée d'Espagne. Ces deux régiments furent envoyés en Espagne, où, l'année suivante, ils formèrent le 31^e chasseurs.

La même année, le 1^{er} de hussards a la culotte hongroise écarlate, ainsi que l'attestent les inventaires de magasin d'habillement et les peintures du temps.

Il est intéressant de donner à cet endroit, l'uniforme à la hongroise, que portaient les officiers d'ordonnance du prince Ber-

thier, lors de l'entrée de Napoléon dans Madrid (8 décembre 1808), dont le général Lejeune, dans ses mémoires, nous en raconte ainsi la description :

« Les aides de camp du prince major-général avaient été pris parmi les fils « des grandes familles de France, et, par hasard, ou par choix, nous étions « tous d'une belle taille et d'une heureuse figure. Le prince m'avait chargé, « quelques années auparavant, de désigner pour nous un uniforme spécial. « J'indiquai la forme du vêtement à la hongroise : la pelisse en drap noir, le « dolman blanc avec tresses d'or et fourrure, le large pantalon et le shako de « drap écarlate, surmonté d'une aigrette blanche en plumes de héron. Ces « diverses pièces de vêtement étaient enrichies de galons et de nombreuses « torsades et boutons en or. Une riche ceinture en soie noire et or, une petite « giberne, une sabretache, un sabre en damas, complétaient le costume. Nos che- « vaux de parade étaient de race arabe, gris-blanc, aux crins longs, soyeux et « flottants, et portaient la bride à la hussarde, en galons et glands d'or ; une « peau de panthère, festonnée d'or et d'écarlate, couvrait la selle (1)... »

« De 1808 à 1814, le nombre des escadrons par régiment fut très variable ; certains corps en comportaient six, sept et même huit. Les uns étaient à la grande armée, les autres à l'armée d'Espagne ou du Portugal ; de telle sorte que le même régiment pouvait avoir son numéro représenté sur plusieurs points du théâtre de la guerre. Ce sont ces escadrons supplémentaires qui servirent à la formation des régiments provisoires (1) ».

Nous nous rangeons à cet avis, dans une certaine mesure en ce qui concerne la création des trois régiments de hussards provisoires, mais, ces derniers une fois formés, il n'était plus besoin d'escadrons supplémentaires dans les régiments. Du reste la circulaire du 18 janvier 1810, insérée ci-après, nous édifie complètement à ce sujet.

(à suivre)

L. FALLOU.

(1) Mémoires du général Lejeune. *De Walmy à Wagram*, page 116.

Erratum

Page 145 1^{re} ligne : au lieu de pattes de parements écarlates, lire : *pattes de parements en drap du fond et parements écarlates* au lieu de *parements en drap du fond*.

En cas d'erreurs dans les planches, prière à nos lecteurs de s'en rapporter aux descriptions et de rectifier eux-mêmes à l'aide de couleurs à l'eau.

Directeur-gérant : L. FALLOU.

Mayenne, imprimerie CH. COLIN. — Spécialité de publications périodiques.



A Madème

Duroux de Rumilly, arrondissement d'Annecy.

Département du Mon Blanc, Rumilly.

à Rumilly.

A Rome, le 30 août 1809.

Ma très chère Mère et cher frère,

J'ai l'honneur de mettre la main à la plume pour vous faire

assavoir l'état de ma santé laquelle est bonne Dieu mercy. Je soète que la présente vous trouve de même ainsi que ma tante et cousine. Je vous dirai que nous sommes partis de Rome le 12 juin pour aller dans la Calabre, et quand nous sommes arrivés, nous avons passé la revue du roi de Naple. De là nous avons reçu un contreordre pour retourné d Rome, et maintenant je vous dirois que le 4^e batalion est reparti le 8 d'août pour aller d Vienne en Autriche et nous attendont de jour en jour de les aller rejoindre.

Ma chère Mère, je vous dirai que je suit maintenant dans le 3^e batalion et je suit entré dans les carabiniers. Tous les plus grands ont en formé une compagnie de carabiniers. Vous voyé sy dessus laditte lettre, mon uniforme telle que je suis habillé. Je vous diray que nous devront beaucoup d'aller d la Grande Armé, guard nous sommes dans un pay guère sain. Il fait trop chaud et il y en a beaucoup qui tombe malade et beaucoup qui meurent par la challeur qu'il fait, et pour cela, nous voudrion changer de pay, mais je crois que nous ne tarderont pas de partir, d ce que londit. Rien de nouveau pour le présent d vous faire part.

.....

Je finis en vous embrassant de tout mon cœur. Votre fils.

Duroux Jean-Pierre. Pour mon adresse, Jean Pierre Duroux, carabinier au 3^e batalion, 14^e régiment d'Infanterie légère en garnison d Rome.

J'ai transcrit assez fidèlement la lettre de feu Pierre Duroux, en corrigeant souvent son ortographe. Il n'était pas le seul à cette époque à ne pas connaître les règles élémentaires de la grammaire, et il eut de nobles émules. Cependant le carabinier Duroux devait être au 3^e batalion un lettré. La missive est de sa main et peut-être aussi l'en-tête.

Car il est curieux ce dessin presqu'informe.

L'uniforme est celui de l'infanterie légère avec les distinctions des carabiniers, mais la coiffure est tout un poème.

C'est le fameux shako à flamme, interdit par les règlements, et renaissant toujours, et nous n'en connaissons pas d'autre reproduction.

Autour du Bourdaloue du modèle général s'enroule une flamme rouge à trois tours, terminée par un gland de couleur blanche.

L'ensemble est complété par une fourragère à une seule raquette blanche également, et par une plaque en laiton jaune, probablement du modèle général.

Les détails historiques de cette lettre sont également intéressants. La revue de Naples est des premières que passa Murat après le départ de Joseph en Espagne. La division Müller isolée en Italie sous la ferme direction de son chef, contenait à la fois les Napolitains et le pape.

Le 4^e bataillon du 14^e léger arriva probablement à Wagram. Le 30 août, date de la lettre, il était trop tard pour le 3^e bataillon.

Jean-Pierre Duroux mourut-il de la malaria? Revint-il à Remilly faire souche de bons Savoyards qui redevinrent de bons Français. Je ne le sais ? Mais il me semble qu'il y a une petite cousine dans la lettre et le Dieu de la guerre protège les amoureux.

C^{ne} Bottet

Nos lecteurs pourront facilement d'après les indications suivantes colorier la planche :

Plumet rouge. Cocarde impériale.

Raquette blanche. Flamme écarlate à gland blanc.

Plaque à l'aigle en laiton.

Collet rouge.

Epaulette rouge à tournante blanche.

Baudrier blanc dragonne rouge.

Habit bleu, passepoil blanc, pattes écarlate.

Culotte bleue.

Gilet blanc.

Bottines à passepoil et gland écarlate.

TROMPETTE DE BRISSAC-CAVALERIE

1744

Le Rég^t de Brissac cavalerie, avait été créé en 1682 sous Louis XIV pour M. le comte de Tallard, qui fut son premier mestre de camp; en 1697 il devient Duras, puis Villequier en



OFFICIER & TAMBOUR D'INFANTERIE DE LIGNE
(Tenue d'hiver)

1809

1702, Lamotte-Hondancourt en 1723. Enfin Brissac en 1734. Le duc de Brissac en est propriétaire jusqu'en 1747, époque à laquelle le Rég' prend le nom de Larochefoucauld.

En 1763, ce régiment qui était le 42^e dans la cavalerie est réuni au 55^e (Preissac) pour former le Royal-Champagne.

En 1744, Brissac cavalerie porte l'uniforme suivant : habit et manteau gris-blanc, doublure, parements et petits revers de drap rouge, un grand collet blanc et par dessus, un petit collet rouge, manches à l'allemande, boutons blancs de Strasbourg larges et plats, buffle bordé de noir à boutons de cuivre, bandoulière blanche piquée, culotte de peau et chapeau bordé d'un grand galon d'argent fin ; équipage rouge bordé.

Il est composé de 22 officiers, 8 maréchaux des logis et de 200 maîtres y compris les brigadiers, trompettes et timbalier. Il ne forme donc que 2 escadrons de 4 compagnies chacun.

Les 4 étendards sont de soie jaune bordée de noir, soleil d'or brodé au milieu, franges d'or.

Son quartier était à Hesdin en Artois.

Le trompette représenté par notre planche porte selon l'usage, la livrée de Brissac aux couleurs jaune, noir et argent.

Durfort-Duras infanterie

(Cossé-Brissac en 1749)

Levé en mars 1674 par le Maréchal d'Albert, commandant en Guyenne, Gandelus en 1678, Clérambaut en 1679, Mirabeau en 1697, Gensac en 1711, Durfort-Duras en 1734, Bonnac en 1743 et enfin Cossé-Brissac en 1749. Il prit le nom de Vivarais en 1763.

Cossé-Brissac infanterie, portait l'uniforme suivant : habit gris blanc, parements rouges col et gilets rouges à boutonnieres blanches, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or.

Il ne comprenait qu'un bataillon de 40 officiers et de 510 soldats. De ses trois drapeaux, l'un, le colonel était blanc et les deux autres, rouges, jaunes, verts et noirs par opposition le tout surmonté d'une croix blanche.

Son quartier était à Navarreins.



FONTENÓY

Trompette de Brissac — Cavalerie (1745)
Soldats de Bonac — Infanterie,
(en 1749) Cossé — Brissac — Infanterie

LETTRE D'UN BRIGADIER DE CHASSEURS A CHEVAL

DE LA GARDE IMPÉRIALE

*adressée à ses parents à propos
de la bataille d'Austerlitz (1)*

AU QUARTIER GÉNÉRAL DU 1^{er} CORPS
DE LA GRANDE ARMÉE



*Budweiss en Bohême,
le 24 décembre 1805,*

Enfin mes chers père et mère, je puis vous donner de mes nouvelles. Depuis notre départ de Hanovre, c'est aujourd'hui le deuxième jour que nous sommes tranquilles, je vais employer cette journée à m'entretenir avec vous.

Si j'é voulais entrer dans les détails sur tout ce qui nous est arrivé, il me faudrait plus de huit jours pour les écrire, lorsque j'aurai le bonheur de vous revoir je vous raconterai tout, et je suis sûr de vous amuser longtemps, je me contenterai de vous écrire les choses les plus remarquables telle que la fameuse bataille D'Austerlitz.

(1) Communiquée par M. Ch. Ehrmann.

Ce fut le 27 fructidor que nous quittâmes Hanovre et le pays, et le 30 nous traversâmes le pays de hesse-cassel, et de D'amstat, par des marches forcées jusqu'à Francfort, ensuite remontant le Main nous entrâmes en Prusse, et continuant toujours la rapidité de notre marche, nous arrivâmes à Ingolstadt, au grand étonnement des Autrichiens qui n'étaient pas instruits de notre arrivée et nous empêchâmes par ce moyen la jonction de l'armée russe avec les Autrichiens. D'Ulm, d'Ingolstadt, nous poursuivâmes les ennemis jusqu'à Munich qu'ils évacuèrent le 20 vendémiaire à 6 heures du matin. Notre compagnie y entra avec M. le Maréchal à 9 heures, aux acclamations de toute la ville. Ce fut à Munich que nous perdîmes le nom d'armée de Hanovre pour le titre pompeux de premier corps de la grande armée. L'armée bavaroise fut remise à notre corps sous les ordres de M. le Maréchal Bernadotte. L'empereur arriva quelques jours après, il nous avait alors détruit l'armée ennemie près d'Ulm. Enfin après quelques jours de repos tous les corps de notre formidable armée se mirent en marche.

Embrassant tout le pays depuis la Prusse jusqu'en Italie, notre corps avait alors l'aile droite, et nos Bavaois balayaient le Tyrol avec le corps du Maréchal Ney; les armées russes et autrichiennes réunies alors fuyaient devant nous, coupant et brûlant tous les ponts pour arrêter l'impétuosité de notre marche. Ce fut alors que nous eûmes beaucoup à souffrir; les ennemis brûlaient et ravageaient leur propre pays pour nous empêcher de subsister; les premières troupes qui arrivaient, achevaient de détruire le peu qu'il y avait, de sorte que depuis Salzbourg jusqu'à Vienne, je n'ai pas vu de bourgeois dans les logements. Tous les paysans s'étaient sauvés dans les bois, abandonnant tout ce qu'ils possédaient. Ce pays est ruiné pour toujours, on n'a pas laissé un meuble entier dans les maisons; enfin cela faisait horreur. Quand de froid je m'étais logé, avec mon escouade, dans une de ces maisons abandonnées, ces femmes nous demandaient à genoux un morceau de pain. A Lembach où j'étais logé, cette maison était très riche avant le pillage, nous n'avions absolument rien pour manger qu'un peu de mauvais pain. Vers minuit, j'entends quelque chose dans la cave, je prends mon sabre et une chandelle pour descendre, je trouve sur l'escalier le bourgeois de la maison pâle, et me suppliant de lui laisser emporter une douzaine de pommes de terre qu'ils avaient encore dans la

cave ; je tâchais de consoler ce malheureux et le persuader de rentrer dans sa maison. C'était un vieillard de 70 ans, il retourna dans les bois chercher sa famille et ils arrivèrent le lendemain matin avant notre départ. Comme on nous avait distribué le pain et la viande, je leur en ai laissé quelques livres ; ils me remercièrent mille fois. Eh bien, même désolation partout, enfin, nous arrivâmes au Danube à dix lieues de Vienne, lorsque le Maréchal recut l'ordre de passer ce fleuve et d'entrer dans la Moravie. Ce fut là que nous eûmes l'armée russe en tête, et dans les petits combats qu'on leur livrait, nous vîmes bien qu'ils se battaient mieux que les Autrichiens ; nous parcourûmes la Moravie dans tous les sens en attendant la grande bataille qui se préparait. L'Empereur prit la ville de Brunn, et l'armée ennemie prit les positions à deux lieues de là. Elle reçut encore une colonne de 40.000 Russes ; leur armée se montait alors à 115.000 hommes commandés par les empereurs russe et autrichien ; notre corps se trouvait à Iglau, à 24 lieues de Brunn ; en un jour et demi nous fîmes cette route, et nous nous réunîmes le 1^{er} décembre ou le 10 frimaire vers les deux heures de l'après-midi.

Bataille d'Austerlitz.

Comme cette bataille est la plus mémorable qu'on ait vue, je vais vous détailler tout ce qui s'y passa. Ce fut donc le 10 frimaire que nous fîmes jonction avec la Grande-Armée. Comme elle était en bataille, nous prîmes de suite notre place ; c'était un spectacle magnifique de voir cent mille Français, rangés en bataille sur les hauteurs et dans les vallons, sur une étendue de terre d'environ 2 lieues ; vers la nuit, on alluma les feux pour le bivouac et ce fut alors que je demeurais extasié de voir plus de vingt mille feux allumés ; à neuf heures toute l'armée alluma des brandons de paille et les enlevèrent ensuite. L'armée cria toute ensemble : « Vive l'empereur » : c'était la veille de l'anniversaire de son couronnement. La nuit se passa tranquillement, j'étais de garde ce jour-là, et je devais, par conséquent, escorter M. le Maréchal ; il monta à cheval à 6 heures, il me prit avec lui et deux gardes, et il me donna l'ordre de ne pas le quitter un instant. Vous devez juger si j'étais content, je n'aurais pas donné cette journée pour cent louis. Enfin, nous voilà partis au galop nous quatre, pour aller au bivouac de l'Empereur ; observez que l'Empereur couchait au camp, et sur la paille comme les

soldats. Nous arrivâmes à 7 heures; nous le trouvâmes près de son feu, les pieds dans la boue et avec le costume suivant : Capote de gros drap gris roussi et brûlé en plusieurs endroits, des petits trous au coude et sous les bras, un chapeau retapé comme celui de mon père du dimanche, un pantalon de même que sa capote, de grosses bottes toutes crottées et une petite cravate qui pouvait valoir quinze sols. Tel était l'Empereur Napoléon, le plus beau jour de sa vie. J'eus le plaisir de le considérer une heure entière et de l'escorter une partie de la journée. Il passa notre corps en revue; après avoir donné ses derniers ordres, il monta à cheval à huit heures précises. L'attaque commença, ce ne fut pas par des tirailleurs, toute l'armée s'est portée en avant. Au même instant, le feu le plus terrible commença sur tous les points du champ de bataille qui avait environ quatre lieues de front d'une aile à l'autre; nous occupions le centre, et nous avions en tête la garde impériale russe, à pied et à cheval; vers onze heures, les Russes observant qu'il nous manquait de la cavalerie, chargèrent sur le 4^e régiment de ligne et sur le 24^e d'infanterie légère. Comme des lions, ils culbutèrent et enfermèrent ces deux régiments; douze pièces de huit achevèrent la déroute. Nous nous trouvions justement au milieu de ce régiment, M. le Maréchal et nous trois; des nuées de boulets, d'obus et de balles tombaient sur nous. Un colonel de dragons, aide de camp du Maréchal fut tué là; un autre eut un biscayen à la cuisse; le Maréchal fit alors avancer nos régiments d'Hannovre au pas de charge, les Russes crurent les enfoncer comme les autres, mais ces braves régiments les reçurent avec intrépidité; cette terrible cavalerie impériale russe chargea pour la troisième fois, passa dans les intervalles de nos bataillons, et essaya encore de les enfoncer; le 27^e régiment léger, le 94^e et 95^e de ligne formèrent des bataillons carrés et firent un feu si bien soutenu qu'ils ne purent jamais les entamer; au même instant, notre compagnie, les grenadiers et les chasseurs à cheval de notre garde impériale les chargèrent à leur tour avec une telle furie que dans 10 minutes, les Russes furent enfoncés, culbutés et obligés de se sauver. A ajouter que dans la poursuite notre artillerie acheva de les détruire; le champ de bataille était affreux; presque tous les Russes qui étaient morts l'étaient de coups de sabre; nous leurs primes dix pièces de canons et tous les bagages de la garde impériale Russe.

Leur empereur était alors au château d'Austerlitz, à une demie lieue du champ de bataille et a pu voir la défaite de sa garde, le feu le plus terrible continuait cependant toujours à l'aile droite et à l'aile gauche jusqu'à 4 heures du soir, enfin après des efforts incroyables de valeur de part et d'autre, l'aile droite parvint à tourner l'aile gauche de l'ennemi et lui prit 20 mille hommes et..... passage..... illisible..... ; là ce fut incroyable, les Russes résistèrent huit heures à la baïonnette et ceux qui ne furent pas pris ou tués se noyèrent dans le lac ; l'aile gauche prolongea le combat jusqu'à huit heures du soir, elle obtint le même succès qu'au centre et à l'aile droite. Le résultat de cette célèbre bataille fut 30.000 prisonniers, 120 pièces de canons, vingt généraux, les étendards de la garde russe, presque tous leurs bagages. Toute l'armée coucha sur le champ de bataille ; jamais je n'ai passé de nuit aussi affreuse ; nous étions obligés de détourner les morts et les blessés pour avoir de la place pour nous et nos chevaux ; je couchai dans une petite place entre Russes qui faisaient peur ; ajoutez à cela que le temps qui avait été beau dans la journée, se changea et il tomba de la pluie toute la nuit, on ne pouvait faire un pas sans glisser et tomber sur les morts, et pour nous achever, nous n'avions rien à manger, pas même de l'eau à boire ; enfin le lendemain matin nous quittâmes ce beau logement pour nous mettre à la poursuite de l'ennemi. Nous entrâmes dans Austerlitz à 9 heures du matin. Les Russes voulaient se retirer par la route de Hongrie, mais nous les atteignîmes à l'entrée de la nuit. Nous bivouaquâmes dans la boue et le lendemain au moment de les attaquer, l'empereur d'Autriche envoya un parlementaire au maréchal pour le prier de ne pas avancer et qu'il voulait la paix. Le maréchal en instruisit notre empereur sur le champ, ils convinrent d'une entrevue qui se fit près d'un moulin entre les deux armées. L'empereur Napoléon y vint avec sa capote grise, mais il l'ôta quand François II arriva, après une demie heure d'entretien ils se séparèrent. Deux jours après nous retournâmes à Iglau, et enfin nous prîmes nos cantonnements dans la Bohême où nous sommes passablement. La nouvelle vient d'arriver que la paix était conclue, ainsi je crois que notre armée retournera dans le pays de Hanovre, du moins le maréchal nous l'a promis. Si le hasard voulait que nous passions à Pragues, j'irai voir notre vieil oncle ; nous serions à 30 lieues plus loin, ainsi il serait possible que nous y passions.

A présent, je n'ai d'autre inquiétude que sur votre santé et celle de mes sœurs; pour moi je me porte bien et n'ai pas une minute de maladie. Je n'ai pas encore fini mes affaires avec le commandant de la compagnie; sitôt que j'aurai terminé je vous enverrai ce que je vous ai promis. Ma petite malle doit être arrivée à présent; celui qui en était chargé a écrit à son père pour vous l'envoyer; je vous prie de m'en accuser réception.

Adieu, mes chers parents, je vous embrasse et toutes mes sœurs et suis toujours

Votre dévoué fils

PÉROT.

Mon adresse : à M. Pérot, brigadier dans la garde de M. le Maréchal Bernadotte, au quartier général du 1^{er} corps de la Grande Armée, à Budweiss en Bohême (1) :

Aides-de-Camp

1806.

L'uniforme des aides-de-camp a toujours été très varié sous le premier Empire.

Généralement il était conçu avec une fantaisie telle qu'il est impossible de le définir, puisque celui qu'ils devaient porter, suivant les règlements en vigueur, ne le fut jamais. Chaque aide-de-camp choisissait une tenue différente de ses collègues et ne conservaient, comme effet réglementaire, que l'habit, le dolman, ou le pantalon qu'il avait en quittant l'arme à laquelle il était affecté avant de passer dans cette fonction enviée. Il n'y a donc pas lieu de s'appesantir plus longtemps à ce sujet et nous prions le lecteur de vouloir bien porter son attention sur la superbe composition ci-jointe, de notre collaborateur Vallet, laquelle présente un aide-de-camp chargeant à la tête d'un régiment vers lequel il a été envoyé.

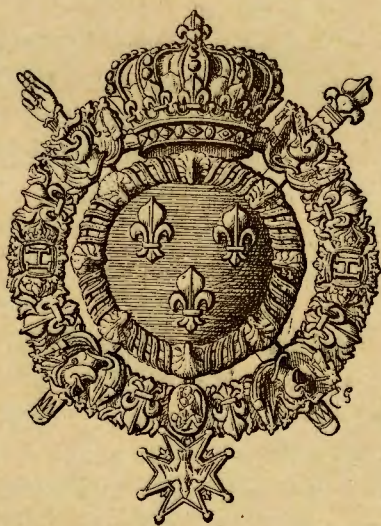
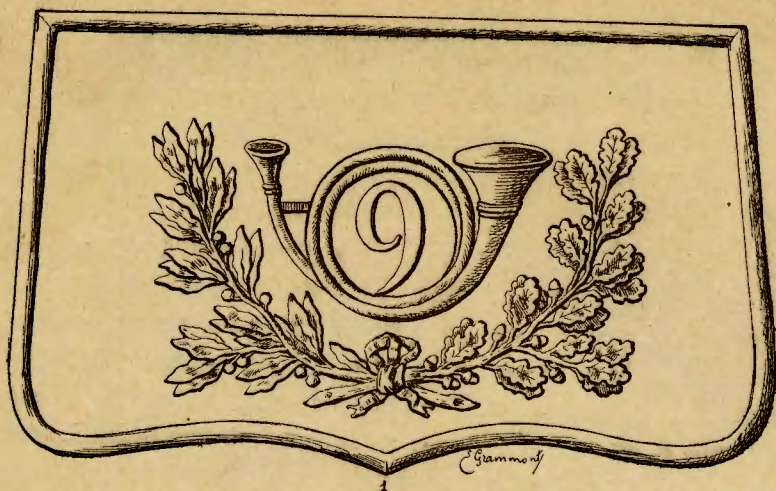
L. F.

(1) Le brigadier Pérot est mort à Smolensk.



AIDE-DE-CAMP

1806



1. — Giberne d'officier de chasseurs, 1^{er} empire, cuir noir, ornements en argent.

2. — Plaque de calot de bonnet à poil des grenadiers à cheval de la garde royale, en argent.

STOFFLET

Le rôle très important joué dans la Guerre de Vendée par l'ancien soldat lorrain, Stofflet, suffirait à lui seul, si cela était nécessaire, à prouver que cette guerre ne fut pas uniquement un soulèvement de « paysans », comme on l'a prétendu. M. l'abbé Bossard a démontré d'ailleurs, documents en mains, que les « paysans », au sens d'*hommes de la terre*, donné ordinairement à ce mot, ne furent pas en majorité dans les armées vendéennes et que celles-ci furent surtout composées d'ouvriers de tous ordres, de petits bourgeois et de citadins.

Jean-Nicolas Stofflet est né le 3 février 1753 à Bathélemont lès-Banzemont, petit village de l'arrondissement de Lunéville, désormais bien rapproché de la frontière. Son père était menuisier. Le futur général vendéen s'engagea, le 10 novembre 1770, dans Lorraine-Infanterie, — aujourd'hui le 47^e de ligne — ; grenadier du 16 août 1773, il reçut son congé le 10 novembre 1778. Devenu garde des chasses des officiers supérieurs de la Gendarmerie de Lorraine, aux environs de Lunéville, il s'engagea de nouveau dans son ancien régiment, le 15 octobre 1779.

Arrivé au corps le 23 mars 1780, il est caporal le 10 novembre 1784. Le comte Colbert de Maulévrier, qui déjà, avait à son service une sœur du caporal, acheta le congé de ce dernier le 17 septembre 1787 et le fit « garde des bois et commis-facteur » sur ses terres de l'Anjou et des Marches poitevines, aux appointements de 250 livres par an, « logé et chauffé, le gibier payé 5 sols la pièce ». On montre encore dans la maison qui sert actuellement de presbytère à la paroisse d'Yzernay (Maine-et-Loire) la chambre où fut logé, dès lors le nouveau garde.

Malgré la rudesse de celui-ci, son parler grossier et aux trois quarts tudesque, malgré la brutalité avec laquelle il exerçait sa surveillance et sévissait contre les braconniers et les maraudeurs de bois, les habitants du terrain se départirent rapidement à son égard de leur défiance native, pourtant si grande, contre tout ce

qui est étranger. Le fait est rare et paraît en contradiction flagrante avec le caractère et les sentiments de nos populations de l'ouest. Aussi l'un des plus connus parmi les agents provocateurs du mouvement vendéen, Mercier du Rocher, auquel incombe pour une très large part la responsabilité de ce mouvement et des atrocités qui en furent la conséquence, a-t-il cru nécessaire, de prétendre que « cet aventurier venu d'Allemagne en France s'était acquis une grande réputation parmi les paysans du canton par l'adresse avec laquelle il escamotait et faisait mille tours de jonglerie. Il avait quelques connaissances physiques, ajoute Mercier, et, au moyen de l'aimant, il exécutait des choses qui le firent longtemps regarder comme sorcier ». (1) Et un historien récent qui, le premier, s'est fait l'éditeur de cette théorie n'a pas hésité à la prendre à son compte en enchérissant encore !

J'ignore si Stofflet, se livra jamais aux pratiques dont il s'agit ; j'avoue que j'en doute. Aucune des personnes qui l'ont connu n'en a dit un mot. Il suffit d'ailleurs de connaître l'esprit de nos paysans pour se rendre compte que de telles manœuvres, si elles étaient de nature à faire craindre leur auteur, auraient, en même temps, détruit toute confiance et toute affection pour la frayeur haineuse et la répulsion bien connues inspirées encore de nos jours, dans nos campagnes, par les prétendus sorciers. Or il est constaté par son propre entourage que Stofflet, « aux talents militaires joignait l'art de plaire et d'aimer » (2) ; qu'il « faisait agir avec douceur, avec amitié les paysans » (3), qu'il jouissait de « la plus grande confiance des soldats » (4), Mercier du Rocher, lui-même, aussitôt après cette accusation de jonglerie, déclare qu'« aimé de la troupe il savait se faire respecter par la noblesse » (5). La vérité me semble beaucoup moins compliquée que Mercier ne voudrait le laisser croire.

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire des Guerres de la Vendée*, pages 54 et 55 du tome III de la Revue intitulée : *Souvenirs et Mémoires*.

(2) LANDRIN : *Notice sur la vie de Stofflet*, publiée par M. G. Guermon-Lamerie, p. 16.

(3) COULON : *Notes sur les événements de la Vendée*, p. 219, de « *Mémoires et documents* ».

(4) GIBERT, *Précis historique sur la Guerre de la Vendée*, p. 46 du même recueil.

(5) Dans la revue *Souvenirs et Mémoires*, III, p. 56.

En vrais Celtes qu'ils sont, les habitants de l'Ouest aiment les exercices du corps, les fêtes bruyantes et les chansons; ils sont chasseurs et braconniers dans l'âme, adorent les parades et les réjouissances à allures militaires. Ils n'ont point de réunion, si modeste soit-elle, qui puisse se bien passer sans que chacun des assistants chante, à tour de rôle, un couplet. Ils ne sauraient célébrer dignement un personnage ou un évènement important sans faire parler la poudre; c'est pour eux le meilleur moyen de témoigner leur joie et d'honorer quelqu'un. Au plus fort de la première Vendée, au mois de juin 1793, après que la grande armée catholique et royale se fût emparée des immenses approvisionnements réunis à Saumur, les chefs durent interdire, par un ordre spécial, de tirer sans raison un coup de fusil ou un coup de canon, tant était prodigieuse la quantité de poudre dépensée en quelques jours, en pure perte, sur tous les points du pays, par les vainqueurs uniquement occupés à manifester leur allégresse. Encore aujourd'hui, une fête quelconque, civile ou religieuse, n'est pas complète si elle n'est pas accompagnée de manœuvres militaires et de décharges de mousqueterie.

Le rude lorrain était un excellent tireur, un chasseur expérimenté; il sut, dès l'abord, gagner la considération de ses voisins, par sa hardiesse, son habileté remarquable à manier les armes et les chevaux. La haute stature et la vigueur de ses poings contribuèrent, sans aucun doute, à accroître cette considération. Le portrait donné de lui par Landrin, qui l'a beaucoup connu, indique un physique de nature, dans son ensemble, à s'imposer aux gens au milieu desquels il était destiné à vivre. Il était grand, sec, avait les cheveux noirs, clairs et plats, la figure longue et brune, les yeux roux et vifs, le col long; ses jambes légèrement brancales lui auraient donné une tournure un peu heurtée, quand il était à pied, si son attitude martiale, et sa démarche cadencée n'eussent corrigé ce défaut. Sa belle tenue à cheval, son grand air, l'auraient fait prendre facilement pour un homme de haut rang. En dépit de sa rudesse et de sa grossièreté, il savait, à propos, se montrer aimable et gai. Il témoigna de l'intérêt aux paysans, les guida, les jours de grandes chasses au cerf, au sanglier ou au loup, auxquels tous les tenanciers étaient convoqués. Aux repos et autres réunions de campagne, il savait également tenir sa place et chantait agréablement sa chanson. Il augmenta encore sa popularité, en organisant une fête quasi-militaire lors

de la naissance de l'un des enfants du seigneur. Dans ce but, il exerça à la manœuvre les gars du domaine et les organisa en deux compagnies qui firent cortège au nouveau-né le jour de son baptême.

La droiture et la loyauté dont Stofflet fit preuve, jusqu'au milieu des emportements les plus violents, achevèrent de lui gagner l'estime des habitants du pays et d'asseoir son influence. Il n'eut donc pas besoin pour cela de recourir à des jongleries hypothétiques.

Soldat dans l'âme, il avait un esprit d'ordre et de détail qui ne lui laissait rien échapper ni négliger des intérêts dont il avait le soin. Lorsqu'il vit la Révolution porter atteinte aux biens confiés à sa garde, il considéra comme un devoir strict de pourvoir à leur défense et il fut fidèle à cette mission jusqu'à la mort. Pas un seul instant, il ne l'a oubliée ni ne s'en est départi. Même au plus fort de la lutte, alors qu'il commandait en chef incontesté une armée relativement considérable, occupant un territoire de plus de deux cents kilomètres carrés ; même lorsqu'il traitait d'égal à égal avec les commissions de la Convention et le général Hoche, même lorsque le comte de Provence — le Roi — le traitait en général de ses armées, et le faisait chevalier de Saint-Louis. Et lorsqu'il se soumet, le 2 mai 1795, il est tellement bien imprégné de cette idée-là, qu'il demande spécialement la radiation du nom de son maître sur la liste des Emigrés et la réintégration de celui-ci dans tous ses biens.

Bien plus, le traité du 2 mai lui ayant octroyé une garde territoriale formée de deux mille hommes, choisis parmi ses meilleurs soldats, il fait aussitôt démarches sur démarches auprès du comte de Maulévrier, pour que celui-ci vienne à sa place prendre le commandement de cette force armée.

Enfin, lorsqu'il faut reprendre les armes, les objurgations du Comte d'Artois « lieutenant-général du Royaume », ne parviennent pas à l'y décider. Il faut que le frère de son maître vienne, en personne, lui en apporter l'ordre, et le général tient à ce qu'on le sache bien en haut-lieu. « Chargé par Votre Altesse Royale de nous transmettre vos ordres, monsieur le Chevalier de Colbert retourne vers vous, écrit-il à Monsieur, et vous rendra compte du succès de sa mission (1) ».

(1) *Correspondance secrète*, I. 84.

Alors il reprend la campagne, bien que sachant parfaitement qu'il « marche vers l'échafaud ». Dans le conciliabule même, qui précéda de quelques instants le guet-apens où il fut pris, il venait encore de faire désigner le comte de Maulévrier comme agent général de toutes les armées royalistes de l'intérieur auprès du Roi et des Puissances.

Des différents rapprochements que je viens de faire, il ne faudrait pas inférer que Stofflet fut un instrument dans la main de la noblesse et qu'il fut un simple agent d'exécution des projets de son maître ou des amis de celui-ci. On commettrait, je crois, une erreur singulière. Non pas, si cela était, que je le trouverais blâmable ; mais la vérité historique me paraît tout autre. M. de Maulévrier était un gentilhomme à tendances libérales ; il avait, l'un des premiers et bien avant la nuit du 4 août, fait l'abandon volontaire d'une grande partie de ses privilèges seigneuriaux. Il s'était déclaré tout disposé à remettre à l'administration les fameux canons génois, dont l'enlèvement souleva si fort les colères de son garde-chasse et fut la cause de la haine de celui-ci contre le Nouveau Régime.

Il ne faut pas oublier, par ailleurs, combien en général ce plébéien montra peu de déférence pour la noblesse. Il ne passait aucune négligence aux officiers et réprimandait souvent avec beaucoup d'aigreur ceux auxquels leur naissance pouvait suggérer des prétentions non justifiées par leur valeur personnelle. En eût-il été ainsi, si Stofflet avait été réellement l'homme de main de la Noblesse ? Il est permis tout au moins d'en douter. « Les « marquis et les comtes se rangèrent sous ses enseignes et voulurent qu'il fût leur inférieur, écrit Mercier du Rocher, témoin « peu suspect, mais il leur déclara fièrement qu'il combattait « pour la religion qui rendait les hommes égaux, et la confiance « dont il jouissait le maintint au grade de général en chef de « l'armée catholique royale. Il avait d'ailleurs trop de caractère, « pour se laisser enlever le fruit de ses travaux... On ne sait ce « qu'il serait devenu si le parti de Louis XVII eût triomphé ; mais « s'il eût combattu pour la Liberté, dans le grade de général, il « eût mérité la couronne républicaine (1). »

L'état d'esprit éminemment honorable que j'ai signalé chez l'ancien caporal lorrain domine toute l'intervention de celui-ci

(1) Mercier du Rocher : *loc. cit.* 55, 56.

dans la guerre vendéenne. Il explique pourquoi, aussi longtemps que possible, Stofflet conserva et porta ostensiblement, comme un symbole ; la marque la plus irrécusable des fonctions qui l'attachaient au seigneur de Maulévrier.

C'est une plaque ovale, en cuivre jaune assez grossièrement repoussée au marteau et doublée, au revers, d'une feuille de fer battu, dans laquelle étaient maintenus, par un garnissage à l'étain, quatre tenons ou boucles servant à la fixer sur un vêtement ou une courroie. Elle porte l'écusson des Colbert: *d'Or à la Bisse ou Couleuvre d'azur*, surmonté d'une couronne de comte, les deux licornes formant supports y sont posées d'une façon quelque peu fantaisiste. Le plus grand diamètre de cet insigne mesure 95 millimètres, son plus petit en a 75.

Quelque temps avant la fin de la lutte un des tenons qui servaient à attacher cette plaque étant venu à se briser, le général la confia, pour la réparer, au fermier de la Fromentinière, en Trémentines (Maine-et-Loire), qui passait pour avoir une certaine habileté dans ce genre de travail. Mais Stofflet fut pris peu après, et le détenteur cacha l'insigne avec soin. Plus tard, il le donna au dessinateur Tom Drake, quand celui-ci parcourait le pays, afin de réunir les éléments de son *Album Vendéen*.

L'artiste le remit, comme une relique, au marquis de Maulévrier fils du maître de l'ancien garde-chasse, lors de la mort du marquis, en 1859, il fut, conformément à la volonté du défunt, rendu à Tom Drake. Je le tiens moi-même de sa veuve. Il a fait partie de l'exposition rétrospective organisée en 1896, à Niort, par la *Société d'Ethnographie Nationale et d'Art Populaire* ; un dessin à la plume, assez médiocre et peu exact de M. Bonneault en a été publié dans le compte-rendu de cette remarquable manifestation provinciale.

H. BAGUENIER DÉSORMEAUX.

Par suite de l'abondance des matières, nous ne commencerons la description des shakos de toutes armes, annoncée dans le numéro précédent, que dans le numéro de février.



Dragon d'Egypte

14° DRAGONS

(Suite).

CHAPITRE V

Réquisition des chevaux pour la cavalerie. — Incorporation de Mamelucks dans les régiments français. — Fêtes de l'établissement de la République au Caire. — Puniton des maraudeurs à Alexandrie. — Etablissement de la cavalerie à Boulacq. — Relation de la bataille de Sédimann.

Le Caire, 4 septembre.

Le Général en chef a ordonné que les différentes provinces de l'Egypte fourniraient suivant leur importance des chevaux pour la cavalerie à titre de présents d'usage.

Il en faut environ 1700 à 1800 pour monter la plus grande partie des hommes à pied, mais afin d'obtenir un bon recrutement, il a été prescrit de ne recevoir que des chevaux en âge et en état de servir. Pour éviter toute fraude, le procès-verbal de réception est signé par le commissaire des guerres, le général et l'officier commandant la cavalerie.

Le général en chef avait bien prévu que les Etats-Majors chercheraient à s'en approprier, mais comme il les destine uniquement à la cavalerie qu'il veut remonter promptement, il a expressément défendu d'en détourner ou d'en changer aucun sous quelque prétexte que ce soit.

Nous avons déjà reçu de Mit-Kamar un détachement de 12 hommes et de 32 chevaux qui sont assez beaux mais en mauvais état par manque de nourriture et de pansement.

Je ne sais pas trop quand le régiment pourra se trouver réuni et monté, et tous les autres sont en pareille condition. Beaucoup de généraux ou d'employés ont retenu des dragons pour leur service malgré les ordres exprès du général Berthier. De plus nous avons un gros détachement à pied avec le général Menou à Rosette et le général Kléber a gardé 50 cavaliers montés du 14^e dragons pour faire de petites expéditions autour d'Alexandrie ; il y a dans les environs des escarmouches très fréquentes qui tiennent les hommes en haleine, mais l'inondation qui fertilise l'Egypte entrave beaucoup notre action et ne permet l'emploi de la cavalerie que sur très peu de points.

Le général en chef, qui veut utiliser toutes les ressources, incorpore les jeunes Mamelucks dans nos régiments à raison de 9 par bataillon et de 4 par escadron ; ceux au-dessous de quatorze ans serviront comme tambours. On va les habiller de suite à l'uniforme de corps et les instruire à la française. Nous aurons là d'agiles et vigoureuses recrues.

Le Caire, 22 septembre.

Les préparatifs de la fête du 1^{er} Vendémiaire qui est l'époque de l'établissement de la République ont été faits avec la plus grande solennité et de manière à frapper l'imagination des Musulmans, tout en exaltant le patriotisme des bons Français.

Le général en chef avait ordonné que l'on dressât au milieu de la place d'Esbequieh une pyramide à sept faces destinée à recevoir les noms des braves qui sont morts à la conquête de l'Egypte. Les cinq premières contenaient les noms des hommes des cinq divisions d'infanterie, la sixième était destinée à la marine ; la septième pour l'état-major général, la cavalerie, l'artillerie et le génie.

A sept heures du matin les troupes en garnison au Caire se disposèrent dans l'ordre arrêté par le général Berthier. Le côté du carré de l'arc de triomphe était occupé par les hommes non montés de troupes à cheval ; et la cavalerie en bataille était sur les deux ailes au commandement du général Dumas.

Après la revue que passa le général en chef, les troupes exécutèrent quelques manœuvres et des mouvements dont la préci-

sion frappèrent d'admiration tous les spectateurs. Puis à un signal donné les troupes des divisions Bon et Lannes, avec la cavalerie formèrent seize colonnes qui s'avancèrent au pas de charge vers la pyramide et s'arrêtèrent à quinze toises environ. Tous les drapeaux reçurent alors les inscriptions qu'ils doivent porter après la campagne d'Égypte et qui sont : Alexandrie, Chebreiss et les Pyramides.

Une députation par bataillon ou escadron se porta ensuite en dehors de la ville pour aller planter le drapeau tricolore sur la plus haute Pyramide.

Une ration de café et une de vin avaient été accordées pour les jours complémentaires et les soldats se répandirent dans la ville en chantant des hymnes patriotiques tels que le *Chant du Départ* ou la *Marche des Marseillais*.

La place d'Esbequieh avait été disposée par les soins du général Berthier de façon qu'on y put faire des courses à cheval et à pied.

Elles eurent lieu à quatre heures et offrirent beaucoup d'intérêt pour les spectateurs. La distance était de treize cents toises environ et on y avait engagé quatre chevaux dont un français seulement.

Personne ne doutait que les chevaux arabes qui sont beaucoup plus vifs ne le laissâssent de beaucoup en arrière ; mais contre toute attente, ce cheval qui appartenait au citoyen Sucy, ordonnateur en chef, arriva le premier après avoir fait son tour en quatre minutes tout juste, le cheval du général Berthier n'arriva que 15 secondes après, celui du citoyen Junot encore en arrière. Et les chevaux arabes paraissaient harassés tandis que le cheval français ne semblait point fatigué ni en sueur.

Les courses à pied furent aussi fort belles, et l'on distribua aux vainqueurs des timbales et d'autres objets. Enfin le soir, la ville était toute illuminée et en liesse. Le général Bonaparte prononça une allocution qui fut ensuite imprimée et qui remplit d'ardeur tous les cœurs vraiment français. Il rappelait les exploits des cinq années précédentes en Italie et sur le Rhin et il finissait par ces mots : « Aujourd'hui sur les bords du Nil, au centre de l'ancien continent, cette armée fixe les regards de toutes les nations ; elle y périra avec gloire ou rentrera en France couverte de lauriers. »

Boulacq., 10 Octobre

Oui, la prédiction de notre général en chef se réalisera, j'en ai pour garant les exploits de nos compagnons d'armes, assez heureux pour se mesurer avec nos ennemis. Le 2 de ce mois, à Chouara, dans la province de Charkié, un petit détachement de 4 à 500 Français, dont quelques dragons du 18^e, fut assailli pendant qu'il allait aider aux réquisitions, par plus de 10.000 Arabes. Charger cette vile multitude et la disperser à coups de baïonnettes fut pour ces braves l'affaire d'un moment. Ils les poursuivirent jusqu'au Nil, et en tuèrent ou noyèrent près de 1.500. Deux canons, trois drapeaux furent les trophées de ce brillant succès. Parmi ceux qui se distinguèrent le plus, l'ordre du jour mentionne le nom du citoyen Pampeno, de la 4^e Cie du 18^e Dragons, qui enleva un drapeau à l'ennemi; nous n'avons eu à déplorer la perte que d'un seul tué et quatre blessés.

Notre chef de brigade, Duvivier, m'envoya à Alexandrie, le 4 de ce mois, pour y prendre une cinquantaine de selles à notre magasin, et ramener un détachement de dragons montés. Pendant mon court séjour dans cette ville, je fus témoin d'une de ces exécutions que les vols et les pillages continuels rendent trop souvent nécessaires.

Deux voleurs de dattes étaient promenés, deux fois le jour, à travers le camp d'Alexandrie, portant ostensiblement les grappes de dattes, leur habit retourné et sur la poitrine un écriteau avec cette inscription : « Maraudeur ».

Le général Kléber est très sévère pour ces sortes de fautes jugeant, avec raison, que les pillards nous alièneront une population qui paraît assez douce et qu'ils nous rendent semblables dans son esprit aux brigands que nous sommes venus détruire.

Au reste, le pays est toujours très peu sûr, aussi le général Berthier vient-il de prescrire que tous les officiers, non seulement de l'infanterie, mais de l'état-major et de la cavalerie devront se munir sans retard de carabines, en attendant que les magasins puissent leur en fournir.

Cette précaution est nécessaire pour repousser les agressions des Bédouins qui massacrèrent récemment les adjoints Gallois et Jullien, tout près de postes qui ne les entendirent point.

A mon retour, j'appris que nous quitions le Caire où le 3^e Dragons restera seul pour faire le service, et que nous allions dans l'île de Boulacq., occuper une vaste construction appelée

l'Okel des Riz. Les bâtiments en briques forment autour d'une cour centrale un rectangle d'environ cinquante toises sur vingt de profondeur, les voûtes sont assez épaisses pour rendre l'intérieur des écuries frais ; il faudra peu de transformations pour rendre l'Okel susceptible de loger cinq cents hommes montés.

Je suis, pour ma part, très satisfait de cette mesure, car si l'inondation du Nil empêche encore longtemps des marches de cavalerie, à travers le pays, il importe de rassembler les hommes dans les mêmes bâtiments pour les ramener à une discipline plus exacte et les exercer à la manœuvre, au fur et à mesure que nous recevrons des chevaux. La nécessité d'employer les soldats de l'expédition à divers métiers, pour subvenir aux premiers besoins de l'armée, a forcément relâché la discipline et le pillage des biens des Mamelucks n'y a pas peu contribué non plus.

Il est arrivé au Caire des lettres du général Desaix, qui a été chargé de poursuivre Mourad bey dans la haute Egypte. Le rapport sur la victoire de Sedinan, qu'il vient de remporter, montre que la fougue aveugle des Mamelucks viendra toujours se briser contre le calme intrépide de nos soldats.

« Tirez donc », disait Desaix aux grenadiers de la 61^e de bataille, en voyant un gros de Mamelucks fondre sur eux. « Qu'à vingt pas, mon général », lui répondirent-ils et, dans le fait, ils attendirent le commandement de leur chef de bataillon, le citoyen Eppler, qui leur fit exécuter le feu comme au terrain d'exercice.

« Feu à dix pas et croisez la baïonnette », criait plus loin le citoyen Valette, capitaine des chasseurs de la 21^e. Les Mamelucks sont déjà sur lui ; dans leur rage de ne pouvoir rompre les rangs de ces braves, ils font cabrer leurs chevaux au-dessus des chasseurs et leur jettent des fusils, pistolets, sabres, poignards et masse d'armes. Quelques chasseurs tombent assommés sous leurs coups, mais la mitraille délivre enfin ce petit carré, trop brave, qui n'a voulu se battre qu'à la baïonnette.

Quelle entreprise ne peut tenter un général comme Bonaparte lorsqu'il commande de tels hommes.

Ici nous vivons d'une façon fort calme et n'était l'ardeur du soleil et la diversité des arbres et des costumes, on pourrait se croire dans quelque petite garnison de France. Les prescriptions du service de place ont été remises en vigueur et les journées se passent à faire l'exercice à pied et les manœuvres à cheval.

Dépendant il fait toujours bon veiller, car l'autre nuit un maréchal des logis et trois hommes du 7^e régiment se sont laissés voler leurs chevaux. Le général en chef appliquant la décision qu'il avait prise récemment a cassé le maréchal des logis et infligé dix jours de prison aux hommes qui paieront de plus 200 livres sur leur solde à raison de 3 sous par jour.

La tenue de tous les trompettes de l'armée est aujourd'hui des plus brillante. Le premier que j'ai vu dans le nouvel uniforme, c'est Echmann notre trompette major sanglé dans le dolman bleu de ciel par lequel le Général en chef a remplacé l'ancien habit. Ce vêtement est d'un bel aspect et nos trompettes sont très fiers de cette distinction. J'espère qu'ils sauront la mériter en nous sonnant bientôt la charge au plus épais des rangs ennemis.

Cela ne tardera point à en juger par les mesures que prend le général Bonaparte. Il a donné l'ordre au général Berthier de faire rentrer à Boulacq tous les détachements du 14^e qui se trouvaient épars dans les provinces, en ne laissant que 100 dragons à Rosette et 50 à Alexandrie. Encore cette mesure est provisoire et le régiment tout entier doit être réuni d'ici peu à l'Okel.

Le général Lanusse qui a remplacé à Menouf le général Zayonchek a reçu l'ordre de hâter la levée des chevaux dans sa province. Nos selles sont arrivées et les selliers travaillent jour et nuit à y faire les modifications que le chef de brigade Duvivier a prescrites pour les approprier aux chevaux que nous recevons. Les eaux du Nil baissent rapidement et le général Bonaparte veut avoir maintenant un corps de cavalerie, imposant pour en finir avec les insurrections des tribus et les bravades de Mourad-bey.

Tous les hommes qui étaient détachés sont rentrés à leurs corps et il a été défendu aux officiers, principalement à ceux du 20^e dragons, d'employer des cavaliers pour leur service, parce qu'ils les exemptent de différentes corvées lorsque les peines et les fatigues doivent porter également sur chacun.

Tous les corps auxquels il manquait des fusils, ont reçu ordre de toucher leur complément, et le sous-lieutenant St-Jean, est allé à l'arsenal du vieux Caire, où le général Dommartin, lui a remis 150 fusils, pour les régiments de dragons qui sont à Boulacq.

Com^t M....

(à suivre).

CHASSEURS A PIED

(1840-1848).

La guerre d'éparpillement que nous soutenions en Algérie avait démontré la nécessité d'une véritable infanterie légère, spécialement recrutée, entraînée à la marche, composée de bons tireurs, sachant s'embusquer et combattre en tirailleurs.

Les zouaves remplissaient bien ce but mais ils n'étaient pas assez nombreux, et en cas d'une guerre européenne il ne nous aurait pas été possible de les retirer d'Afrique pour les opposer aux chasseurs prussiens, recrutés parmi les fils de gardes-chasses, ou aux chasseurs tyroliens de l'Autriche.

Nous avons bien alors 21 Régiments d'Infanterie légère, mais ce n'était une infanterie légère que de nom, recrutée et armée comme l'infanterie de ligne et n'en différant que par des détails insignifiants.

Le duc d'Orléans, dont la prépondérance était grande pour les affaires militaires, s'était convaincu lui-même de cette nécessité d'une véritable infanterie légère durant ses campagnes d'Afrique et ses voyages en Allemagne, aussi insista-t-il, secondé en cela par le maréchal Soult, pour qu'on instituât un corps spécial de tirailleurs habiles.

Après un premier essai datant de 1833, pour créer dans chaque département une compagnie de « Francs tireurs », essai qui n'aboutit pas, une ordonnance royale, datée du 28 octobre 1836, décida l'organisation d'un bataillon sous la dénomination de « Bataillon de Tirailleurs d'Afrique ».

Ce bataillon reçut uniforme, armement, équipement semblables à ceux des régiments d'infanterie de ligne, le schako seul fut remplacé par le képi, et le bouton eut, au lieu d'un numéro, la légende « Tirailleurs d'Afrique ».

Son effectif était de 30 officiers, 810 sous-officiers, caporaux et soldats, 8 enfants de troupe.

Comme l'indiquait son nom, ce bataillon était destiné à être employé dans nos possessions du nord de l'Afrique. Il y prit part à la seconde expédition de Constantine.

Son existence fut courte, car il fut dissout par décision royale du 2 mars 1838.

Pendant que ce bataillon existait, une compagnie indépendante avait été organisée à Vincennes en 1837.

Elle reçut un armement spécial, la carabine rayée Delvigne-Poncharra, en même temps qu'une tenue et un équipement appropriés aux services que l'on attendait d'elle : tunique à plis, qui plus tard devait être donnée à toute l'infanterie, pantalon gris de fer, moins voyant que le pantalon garance, sac noir, fournement également noir, grande giberne.

Soigneusement recrutée, exercée et entraînée, cette compagnie fut présentée au roi le 22 avril 1838 et fort admirée ; aussi le 14 novembre de la même année une nouvelle décision royale prescrivit la formation provisoire d'un nouveau bataillon, dont la compagnie précitée fit partie, et qui par une autre ordonnance du 28 août 1839, fut définitivement constitué comme corps isolé, s'administrant séparément, sous la dénomination de « Bataillon de Tirailleurs ».

Son effectif fut celui du bataillon supprimé en 1838, 24 officiers, 824 hommes de troupe, répartis en un état-major, une section hors rang, 6 compagnies.

Les tambours étaient remplacés par des clairons ; il n'y avait pas de compagnie d'élite, mais 22 « carabiniers » par compagnie en tenaient lieu.

La guerre venant de se rallumer en Afrique, quatre compagnies y furent envoyées à la fin de janvier 1840 ; dès leur arrivée elles entrèrent en campagne, et en onze mois elles prirent part à quatre expéditions et livrèrent huit combats, se distinguant par leur excellente discipline, leur entraînement, la précision de leur feu.

Pendant ce temps des complications se produisaient en Europe et la France fut sur le point d'avoir à tenir tête à quatre grandes nations coalisées, aussi l'armée fut-elle augmentée d'un certain nombre d'unités.

Une ordonnance royale du 28 septembre 1840 créait dix bataillons de Chasseurs à pied, numérotés de un à dix, et devant être composés chacun de 31 officiers et 1249 sous-officiers, caporaux et soldats répartis en un état-major (7 officiers, 3 hommes de troupe), 8 compagnies (chacune de 3 officiers et 150 hommes), d'une section hors rang (46 hommes).

Le bataillon de tirailleurs institué en 1839, prit la dénomination de 1^{er} bataillon de chasseurs à pied. Il fut appelé en France pour être complété et servir de type aux neuf autres bataillons qui prirent leurs numéros d'après l'ancienneté des chefs de bataillon destinés à les commander.

Le duc d'Orléans, en sa qualité de lieutenant-général, fut chargé de l'organisation de ces bataillons qui eut lieu au camp de Saint-Omer pendant l'hiver de 1840.

Il fut activement secondé par le général Rostolan et le duc d'Aumale, qui lui se chargea spécialement du tir.

Composés d'officiers éprouvés, jeunes, dont plusieurs devaient arriver aux sommets de la hiérarchie militaire, de soldats de bonne volonté, âgés de moins de trente ans, déjà exercés, tirés de tous les corps d'infanterie et dont un grand nombre avaient fait campagne en Afrique, de conscrits spécialement choisis et déjà dégrossis, les dix bataillons de chasseurs furent rapidement prêts, et au milieu d'avril 1841, ils furent tous dirigés sur Paris.

Le 4 mai 1841 ils faisaient leur entrée dans la capitale et étaient présentés au roi aux Tuileries, par le duc d'Orléans.

Alertes, robustes, bien exercés, entraînés par l'escrime à la baïonnette, la gymnastique, les manœuvres exécutées au pas gymnastique, toutes choses alors nouvelles, les chasseurs à pied eurent grand succès ; ils formaient une véritable troupe d'élite rappelant, avec plus de souplesse, les régiments de fusiliers de la Garde Impériale, en 1812, aguerris par les campagnes d'Autriche et d'Espagne.

Un drapeau pour l'arme entière fut confié au 2^e Bataillon, qui eut Vincennes pour garnison, d'où le nom de « Chasseurs de Vincennes » donné par le populaire aux chasseurs à pied, mais ce nom n'eut rien d'officiel ni d'administratif. Le surnom de « Vitriers » leur fut aussi donné parce que dans les marches, au repos, ils accotaient leur sac sur leur carabine, comme les vitriers accotent leur porte-vitres sur leur règle.

L'uniforme des chasseurs à pied fut le suivant :

Capote tunique bleu de roi, fermant sur la poitrine et croisant au moyen de sept gros boutons ; collet fond et doublure bleus ; passe-poil du collet, du devant et de la ligne des poches, jonquille ; parements à pointe, fermés par deux boutons, passe-poil jonquille

Veste bleue.

Pantalon gris-de-fer, passe-poil jonquille.

Manteau bleu de roi.

Épaulettes vertes avec torsades jonquille, doublure bleue ; brides d'épaulettes fond bleu.

Boutons blancs avec cor de chasse au milieu et le numéro du bataillon.

Schacko : manchon de drap bleu, passe-poil jonquille sur les côtés, galon jonquille au sommet, bourdaloue noir. Pompon ; pour la grande tenue, plumet en plumes de coq vertes.

Armement : la carabine rayée, sabre-baïonnette.

Equipement : le sac en toile cirée noire, plus léger que celui de l'Infanterie ; fourniment noir.

Comme pour le bataillon de tirailleurs, des clairons au lieu de tambours.

La huitième compagnie de chaque bataillon, fut dénommée « Compagnie de Carabiniers », et armée d'une carabine plus lourde, mais à plus longue portée que celle des autres compagnies.

Le quart de l'effectif du bataillon était de 1^{re} Classe ; un huitième formait la compagnie de carabiniers, l'autre huitième était réparti dans les 7 autres compagnies.

Le signe distinctif de la compagnie de carabiniers était une grenade jonquille, placée au collet de la tunique et de la veste.

Aucun privilège ne fut accordé aux chasseurs à pied ; les tarifs de solde, les prestations de tous genres furent les mêmes que pour l'infanterie ; il en est encore ainsi aujourd'hui.

La situation politique extérieure s'étant éclaircie, les 3^e, 5^e, 6^e, 8^e, 10^e bataillons furent envoyés en Afrique dès le mois de Mai 1841 ; le 9^{me} suivit en Avril 1843.

La précision de leur tir, leur agilité, les firent rapidement redouter des Arabes, qui pour les distinguer des « Grandes capotes » les surnommèrent les « lascars négros », les soldats noirs.

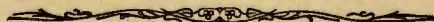
Les 3^{me}, 6^{me}, 9^{me}, 10^{me} bataillons étaient à la bataille d'Isly, 14 août 1844 ; quant au 8^{me} il devait acquérir aux 3 journées de Djemaâ-Ghazouat, ou de Sidi-Brahim, 23, 24, 25 septembre 1845, une gloire immortelle.

Pendant tout le règne de Louis-Philippe, il n'y eut aucun changement digne de remarque dans la constitution, l'armement, l'uniforme des bataillons de chasseurs à pied.

Après la mort du duc d'Orléans, le roi voulant commémorer la part qu'il avait prise à la formation des chasseurs à pied leur donna, par décision du 18 août 1842 le nom de Chasseurs d'Orléans.

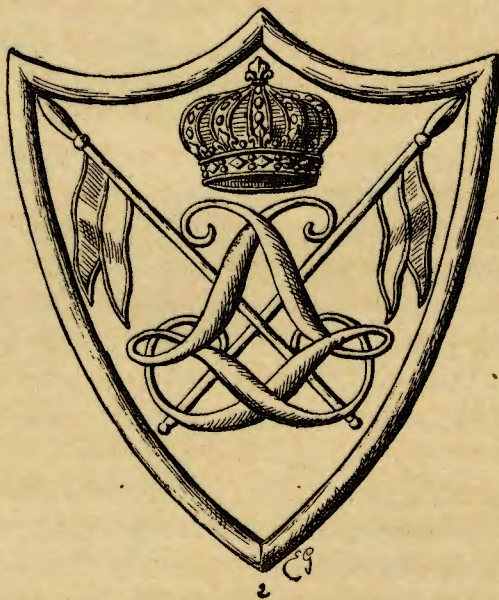
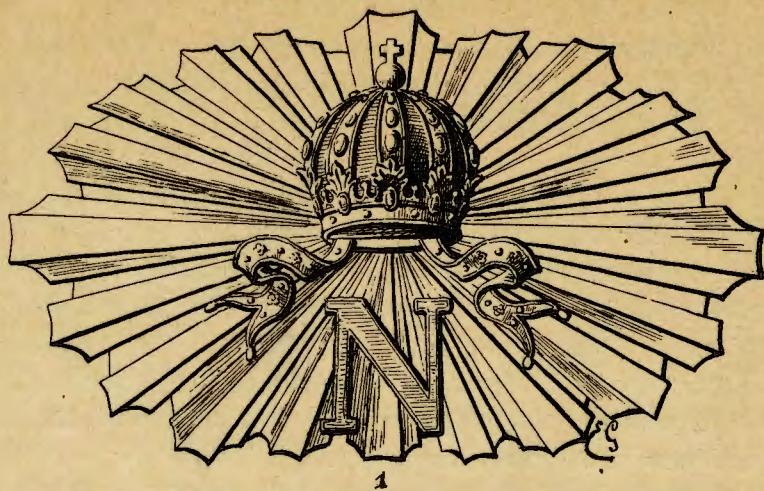
Un des premiers actes du gouvernement provisoire de 1848 fut de leur rendre leur nom primitif de Chasseurs à pied.

L. BERNARDIN.





CHASSEUR A PIED
1841



1. — Plaques de giberne des Guides (2° empire),cuivre.
2. — Ecusson de banderolle des lanciers de la Garde royale, cuivre.

NOS HUSSARDS

TROISIÈME PÉRIODE. — PREMIER EMPIRE

(16 mai 1804. — 11 avril 1814).

(Suite).

1809

Le 21 juillet, une circulaire porte l'adoption du pantalon de drap basané en cuir pour les régiments de hussards.

Uniforme d'un trompette du 1^{er} de hussards, d'après E. Detaille :

Shako noir, pompon d'escadron, plaque en losange portant un aigle, en cuivre estampé, jugulaires en cuivre. Dolman écarlate, collet et parements bleu de ciel, tresses et boutons blancs. Pélicette écarlate, fourrure noire, mêmes tresses et boutons qu'au dolman. Culotte bleu de ciel à tresses blanches. Schabraque de peau noire avec dents de loup écarlates. Cordon de trompette rouge.

Sous l'empire, les officiers de hussards devaient porter en ville la tenue suivante :

Surtout, collet, parements, de la couleur du dolman, avec passe-poils de la couleur distinctive, boutonnant droit sur la poitrine au moyen d'une rangée de 9 boutons d'uniforme ; culotte blanche à pont-levis ; bas blancs et souliers à boucles ; gants jaunes ; chapeau (modèle général) orné d'une ganse en or ou en argent suivant le bouton, d'une cocarde et du pompon d'escadron ; le col noir. Les grades étaient indiqués par des épaulettes du modèle général, en or ou en argent, comme le bouton, sauf le mélange pour certains grades. Mais cette tenue était rarement prise par les officiers, même pendant le peu de temps qu'ils restaient en séjour dans le même endroit, lui préférant de beaucoup la grande tenue, la seule véritable.

1810

Le 18 janvier, une circulaire ministérielle dissout les 9^{es} compagnies ou compagnies de dépôt des régiments de hussards, et prescrit que pendant 1810, les régiments seront maintenus au complet de 4 escadrons en officiers ; chaque escadron au complet de 240 hommes, trompettes et sous-officiers compris, et 200 chevaux ; au total 960 hommes et 800 chevaux par régiment, non compris les chevaux d'officiers.

Le premier septembre, un décret ordonne la création du 11^e régiment de hussards. Ce régiment fut formé à Arras avec le régiment de hussards Hollandais, ancien hussards Bataves, levé

(1) *Revue de Cavalerie.*

par le comte de Salm en 1784, et ayant toujours servi dans les armées françaises.

L'uniforme pris par le 11^e régiment est décrit dans le tableau de 1812 qui sera inséré dans un numéro prochain.

Circulaire du 9 novembre. — La plupart des régiments ayant fait dans la forme du shako des changements qui ont détruit l'uniformité et la simplicité qui doivent caractériser les vêtements des militaires, etc., etc., Son Excellence le Ministre de la guerre, prescrit les dispositions suivantes :

1^o Le cordon de shako est supprimé pour tous les grades ;

2^o Il sera remplacé, pour les officiers, par un ou deux galons d'or ou d'argent suivant le grade et les marques distinctives de l'arme, placés en haut de cette coiffure.

Ce galon sera de 34 mil. pour le colonel, avec un second galon de 14 mil., placé au-dessous à 20 mil. de distance du premier.

Les autres grades n'auront qu'un seul galon ; il sera de 34 mil., pour les majors ; 27 mil., pour les chefs d'escadron ; 20 mil., pour les capitaines ; 18 mil., pour les lieutenants ; 14 mil., pour les sous-lieutenants.

3^o Les plumets sont supprimés, excepté pour les colonels, les majors et les chefs d'escadron.

Celui des colonels sera blanc ;

Celui des majors, moitié rouge et moitié blanc, le rouge occupant la partie supérieure.

Celui des chefs d'escadron sera entièrement rouge.

Pour les autres grades et pour les sous-officiers et hussards, les plumets sont remplacés par des houpettes en laine, des couleurs suivantes :

Etat-major.	blanche.
1 ^{er} Escadron.	{ 1 ^{re} Compagnie.	d'élite. rouge.
	{ 2 ^e idem. vert-foncé.
2 ^e idem.	{ 3 ^e idem. bleu céleste.
	{ 4 ^e idem. bleu céleste et blanche.
3 ^e Escadron.	{ 5 ^e Compagnie aurore.
	{ 6 ^e idem. aurore et blanche.
4 ^e idem.	{ 7 ^e idem. violette.
	{ 8 ^e idem. violette et blanche.

Celles qui ont deux couleurs, le blanc se trouve au milieu.

4^o La mentonnière ou jugulaire fera partie du shako.

5^o Il ne sera plus placé de chevrons en cuir sur la partie latérale du shako.

6^o Les shakos à flamme sont interdits.

7^o Le feutre, ayant été reconnu préférable au cuir, on l'emploiera à la confection du shako. Sa partie supérieure sera en cuir de vache ciré.

8^o Le shako n'aura dans son intérieur qu'une coiffe flottante en toile, et un couvre-nuque en basane.

9^o La plaque et la mentonnière ou jugulaire des shakos seront en cuivre jauné.

10^o La forme de la plaque, comme il est dit plus loin.

11^o Le numéro du régiment, comme il est dit plus loin.

12^o La ganse qui paraissait soutenir la cocarde sera supprimée.

Description du shako.

Corps. — Le corps du shako est un feutre de 22 cent. de hauteur ; il est couvert par une calotte en cuirhede vachciré, très fort, d'un diamètre de 27 cent., rabattue et cousue sur le feutre à une hauteur de 4 cent. ; au bas du feutre est un bourdalou en cuir de vache uni, de 27 mil., ayant sur le derrière une boucle en cuivre, avec son ardillon aussi en cuivre ; sous cette boucle est un gousset en veau souple pour faciliter le jeu du bourdalou ; une visière en cuir de vache très fort, verni et attaché au devant du shako ; elle a 6 cent. de hauteur au-dessous, et cinq cent. 4 mil. en dessus ; elle fait le demi-cercle, et sa rondeur est de 32 cent.

Intérieur. — Comme il est dit à l'art. 8 précédent.

Accessoires.

Plaque. — Une plaque de cuivre jaune du poids de 34 grammes, de 13 cent. de hauteur et de 10 cent. de largeur, représentant un aigle couronné ayant la tête tournée de gauche à droite, posé sur un soubassement autour duquel règnent deux filets et au milieu le numéro du régiment, est placée sur le devant du shako.

Cocarde et gousset pour la houpette. — Au-dessus de la plaque est assujettie sur le feutre, au moyen d'un point de laiton de chaque côté, une cocarde aux trois couleurs de 7 cent. de diamètre. Sous la cocarde est un gousset pour la houpette, attaché par une couture sur le feutre ; ce gousset a 11 cent. de haut, 41 mil. de largeur, et 2 cent 7 mil. à sa base.

Jugulaire. — De chaque côté du shako est placée une jugulaire composée d'une lanière en basane double, sur laquelle sont montées quatorze écailles en cuivre jaune, non compris une quinzième de forme circulaire à l'extrémité. La première écaille a 36 mil. ; la seconde un peu moins, et ainsi en diminuant jusqu'à la dernière qui a 16 mil. : toutes ces écailles sont arrêtées par un fil de laiton plat ; la dite jugulaire est assujettie par un gros bouton de cuivre jaune de 4 cent. de diamètre. Au milieu de ce bouton est une étoile, et autour un seul filet estampé ; au bout de chaque oreillon est un cordon de fil d'un centimètre de large, et de 16 cent. de longueur, pour attacher la jugulaire sous le menton.

Observation. — La circulaire ci-dessus dit, comme on a pu le voir, que l'ornement du shako et la jugulaire sont en cuivre jaune ; d'après elle, ce serait pour tous les régiments. D'après les gravures de l'époque, les régiments qui avaient le bouton d'uniforme blanc, avaient les deux objets ci-dessus également de métal blanc. Il est certain que l'aigle et la jugulaire du shako étaient de métal de la couleur du bouton. Le shako du 5^e était de feutre bleu de ciel celui du 5^e rouge et pour les autres régiments noir.

En parlant des uniformes de hussards sous le premier empire, il n'est pas possible de passer sous silence, les costumes de fantaisie portés par les généraux et officiers d'état-major ou tout au moins de n'en pas citer un.

La plupart des officiers généraux ayant commandé un régiment de hussards avaient un uniforme rappelant celui de leur ancien corps. Parmi ceux-ci, on peut citer celui du général comte Fournier Sarlovèze, ancien colonel du 12^{me} de hussards, vers 1800. (Uniforme cité par le maréchal de Castellane, dans ses mémoires, et rendu célèbre par le portrait du général peint par Gros, qui se trouve au Salon carré du Louvre).

La description que nous donnons est prise d'après ce tableau :

Le dolman est brun-marron, (couleur distinctive de l'ancien 12^e de hussards, et est orné de brandebourgs d'or, portant cinq rangs de boutons dorés ; les parements et le collet sont ornés de broderies d'or ; au milieu de celles des manches se trouvent les étoiles d'argent de général. La pelisse est semblable au dolman et est doublée de soie rouge et bordée entièrement de fourrure noire. La culotte à la hongroise est rouge, ornée de broderies d'or sur le devant des cuisses, et de galons d'or sur les côtés. La ceinture est bleu de ciel, recouverte d'une seconde ceinture de général en or avec glands également en or ; au-dessous s'aperçoit un ceinturon en galon d'or soutenant le sabre et la sabretache. Cette dernière est en drap rouge, bordée d'un galon et de franges à grosses torsades d'or ; elle porte au centre un aigle d'or, et au-dessous les étoiles de général. Leshako est en drap rouge, avec fond en cuir noir ; le pourtour supérieur est orné d'un large galon en broderie ; la visière est également recouverte de drap rouge. Le shako est orné d'une cocarde, et d'un plumet blanc à base noire, sortant d'une tulipe dorée : les jugulaires en cuivre doré. Les bottes à la hussarde avec cravate et gland en or.

(à suivre)

L. FALLOU.

Errata

Page 176, ligne 21, au lieu de tel était le titre..., lire tel est... ; page 181, ligne 31, au lieu de tronc de bienfaisance... ; lire : de trône... ; page 183, ligne 32, au lieu de...fait place..., lire : fait face.

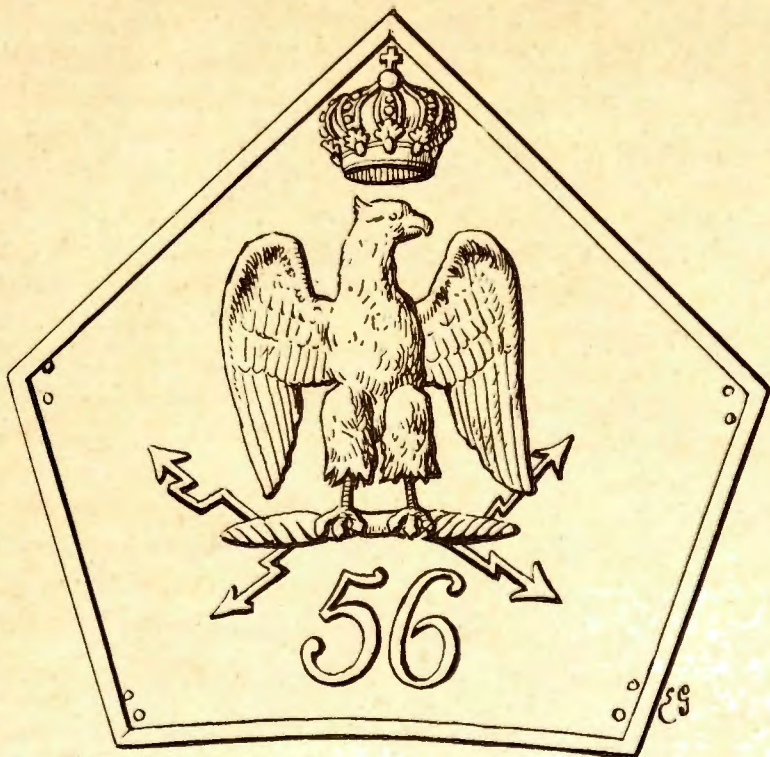
Directeur-gérant : L. FALLOU.



PLAQUE DE GARDE-CHASSE AUX ARMES DES COLBERT-MAULÉVRIER

Portée par STOFFLET, général vendéen

COLLECTION DE M. H. BAGUENIER DESORMEAUX



Plaque de shako, 56^e de ligne, grandeur réelle, cuivre, 1809.
Collection Grammont.

La Dragonne

de 1789 à 1815.

Dans l'historique de nos héroïques défroques militaires la dragonne mérite une place spéciale. Je ne crois pas qu'elle ait jamais été l'objet d'une description suivie qui peut être intéressante à plusieurs titres à nos lecteurs. Ce n'est point, en effet, un simple accessoire d'uniforme : la dragonne est un insigne, celui des officiers et des compagnies d'élite quand elle n'est pas le complément obligé de l'arme du cavalier, le cordon de sabre.

Issue d'une nécessité d'escrime et compliquée par la mode, ce fut d'abord un nœud élégant de ruban aux bouts terminés par des bouffettes. Déjà aux dernières années de la monarchie, elle était devenue l'insigne de l'officier et par une tradition encore conservée dans l'armée française, elle était d'or quelle que fût la couleur du bouton.

Le règlement de 1792 la définit en or pour le service, en fil

blanc hors du service. La dragonne de fil blanc disparut pendant la révolution, remplacée par une dragonne en laine aux couleurs nationales que, par une affectation de simplicité assez fréquente à l'époque, portèrent en campagne les généraux et les officiers supérieurs.

Le règlement du 26 prairial An VIII sur l'uniforme des états-majors définit une dragonne spéciale pour les adjudants-généraux. Il est muet sur celle des généraux. Ceux-ci portant régulièrement un glaive.

Aussi, les dragonnes dont ils accompagnèrent leurs sabres de campagne, offrent-elles de nombreuses variantes.

Le règlement de l'An XII sur l'uniforme des états-majors définit le cordon affecté à chaque service, cependant que les officiers des troupes continuaient à porter la dragonne à cordon plat cul-de-dé, le gland un peu plus grand que celui des débuts de la révolution; leurs grades se distinguant toujours par des franges de filé ou de graines d'épinard et les généraux par deux, trois ou quatre étoiles.

La campagne d'Égypte introduisit une nouvelle forme caractérisée par un gland à monture ronde et un cordon rond soit métallique, soit en cuir tressé ou non d'un fil métallique. Cette dragonne, munie du cordon de sabre turc, ne fut jamais réglementaire sous l'empire, mais l'usage finit par l'imposer à la fin de la restauration. Elle est encore réglementaire dans l'armée française.

Dans la cavalerie, le cordon fut en buffle, le gland formé d'abord de deux pièces allongées puis d'une bouffette de buffle. La cavalerie légère porta, au moins pendant l'empire, un cordon en buffle terminé par un gland de laine. Dans l'infanterie, lorsqu'on y porta le sabre, la dragonne fut l'insigne des campagnes d'élite. Un arrêté de 1807 la met à la charge de la masse d'habillement. Mais il serait impossible d'indiquer d'une façon exacte quelle en fut la couleur dans les différents corps. La seule chose que nous pouvons affirmer, c'est que grenadiers et carabiniers la portèrent rouge, les voltigeurs jaune et l'infanterie légère verte. Les sous-officiers l'agrémentèrent d'une tournante de métal.

Dans la garde elle se porta comme dans la cavalerie légère à un cordon de buffle. Il paraît constant que les chasseurs à cheval de la garde, la portèrent à la turque, ronde, en laine blanche. Il y aurait là toute une étude que ne manquera pas de faire M. Fallou, dans l'ouvrage qu'il prépare sur la garde.

En terminant, j'insiste sur la façon dont se porta la dragonne. A considérer les portraits de l'époque, il faudrait une patience de bénédictin pour reconstituer les nœuds compliqués qui, entourant la branche de la poignée du sabre et de l'épée avec une régularité parfaite, ne laissent pendre le gland que d'environ huit centimètres. Au reste, ce mode d'arrangement variait suivant les corps où il devait devenir de tradition. Ce serait une grave erreur que de représenter un soldat de l'empire, avec une dragonne tombante ou attachée à la diable.

Les vieux troupiers sont plus soigneux, et c'est dans ces détails que se distingue le soldat de métier, des formations hâtives ou des Gardes nationales.

Capitaine M. BOTTET.

Dillon-infanterie

En 1692 le Roi Louis XIV recueille en France les débris de l'armée de Tyrconnel et prend à sa solde les Irlandais restés fidèles au Roi Jacques II. Ces régiments furent portés au nombre de 8 en 1750 pour redescendre à 2 en 1775.

Le Rég^t. Dillon-infanterie qui portait le numéro 83 dans l'armée Française, reste dans la famille de Dillon pendant le règne de Louis XIV et tout celui de Louis XV. — En 1738 il est composé d'un bataillon de 40 officiers et de 510 soldats sergents et tambours, soit : 17 compagnies dont une de grenadiers (DISONS A CE PROPOS QUE DANS LE RÉG^t DE BULKELEY, IRLANDAIS, C'EST LE MARQUIS DE MAC-MAHON QUI EN 1739 EST CAPITAINE DE LA COMPAGNIE DE GRENADIERS).

Dillon-infanterie a comme uniforme : habit rouge, parements noirs, veste à plastron noir, boutons de cuivre, culotte rouge, chapeau galonné d'or. Il a 3 drapeaux dont 1 blanc, colonel, avec une couronne d'Angleterre en or dans chaque angle et une harpe en or au milieu ; les 2 autres drapeaux sont rouge et noir avec croix rouge bordée de blanc avec également à chaque angle la couronne d'Angleterre et la harpe d'or au milieu. Sur les bras de la croix la devise : *In hoc signo vinces*. Son quartier général est à St-Omer.

L. V.



TAMBOUR DE DILLON INF^{te}
(Irlandais au service de la France)
(1744)

Dragon d'Égypte

14^e DRAGONS

(Suite).

CHAPITRE VI

Expéditions contre des tribus insoumises. — Révolte du Caire. — Mort du général Dupuis et de l'aide de camp Sulkowski. — Belle conduite des guides à pied. — Tentatives de débarquement des Anglais à Aboukir. — Installation de la cavalerie à l'Okel-des-Riz. — Affluence d'engagés. — Projets de Desaix pour la campagne d'hiver.

Okel-des-Riz, 27 octobre.

Quelques expéditions ont été faites du 15 au 20 de ce mois, pour réprimer les insurrections des tribus qui refusaient de livrer des chevaux, ou de payer l'impôt.

Le général Dumas est allé avec un détachement du 15^e et du 20^e de dragons, enlever près d'El Anka, les chameaux et autres bêtes de somme d'une tribu arabe insoumise, et de protéger l'arrivée d'un convoi que le général Reynier envoyait de Belbeis.

L'opération fut parfaitement conduite, la petite colonne bivouaqua la nuit à Mata-rield et le lendemain elle tombait à l'improviste sur les Arabes qu'elle a dispersés. Le lendemain elle est rentrée à Boulacq, escortant un nombreux convoi qui provenait de ses prises.

Le 19, le général Davoust prit une cinquantaine de dragons au régiment et autant au 18^e pour une escorte de convoi à Salehieh; ils restèrent cinq jours absents et c'est durant ce temps que se produisit au Caire une insurrection furieuse dont rien ne pouvait faire prévoir l'explosion.

Dès le 20, des bandes de fanatiques se formèrent du côté de la grande Mosquée et parcoururent les quartiers de la ville, menaçant les Européens, et pillant les maisons; une grosse troupe vint de

la sorte assaillir la demeure du citoyen Monge, qui se défendit avec un courage extraordinaire et repoussa à coups de fusil tous ceux qui tentèrent de forcer sa porte ; le général Dupuy, commandant de la place, sortit aussitôt que l'alarme fut donnée et se porta avec une patrouille, du côté où on lui disait que s'élevaient des barricades. Comme il s'y rendait, une bande de furieux s'avança vers lui en poussant des cris horribles, et l'un de ces fanatiques lui donna un grand coup de lance sous l'aisselle, le général tomba de cheval, et ne vécut pas plus de huit minutes.

Des compagnies d'infanterie furent promptement réunies avec ordre de balayer les rues et de détruire les barricades, en employant du canon si cela était nécessaire. Le bruit de la fusillade et les flammes qui s'élevaient du côté du Caire, donnèrent l'alarme à Boulacq, et nous reçûmes aussitôt l'ordre de seller nos chevaux, ce qui fut avantageux pour la rapidité de notre départ car peu après un officier de l'Etat-Major vint au galop prévenir que la cavalerie devait se rendre de suite au Caire, et faire main basse sur tout ce qui résisterait.

Nous partons brida abattue et le spectacle que nous présenta cette malheureuse cité me fait encore frémir. Beaucoup de maisons étaient la proie d'incendies, que des mains criminelles avaient allumés. A travers les rues étroites et mal pavées, coulaient des ruisseaux de sang ; mais le fracas le plus horrible partait du côté de la grande Mosquée où de nombreux insurgés s'étaient réfugiés et se défendaient avec la fureur du désespoir.

Nos chevaux, au milieu de tout ce tumulte, semblaient aspirer avec joie l'odeur du sang et de la poudre. Nous parcourûmes des ruelles sombres, massacrant impitoyablement tout ce qui se présentait, les armes à la main, quelques-uns de nos dragons pénétrèrent même à cheval dans les allées des maisons et achevèrent à coups de sabre quelques bandits qui s'y étaient réfugiés pour mourir.

L'infortuné Sulkowski, aide de camp du général en chef, conduisait une de nos patrouilles quand son cheval glissa si malheureusement sur le pavé humide qu'il roula par terre avec lui. Il touchait à peine le sol, qu'il fut assailli et percé de mille coups sans que les dragons pussent faire autre chose que venger sur ces assassins la mort de ce noble jeune homme.

Peu après, le chef de bataillon Pépin, de la 19^e demi-brigade, qui arrivait de Belbeis, tombait sous les coups de ces forcenés,

lorsque les citoyens Claude Fillon et Joseph Ray, de la compagnie des guides à pied volèrent à son secours, l'arrachèrent des mains des insurgés et le portèrent dans la maison d'un Turc ami des Français.

Pendant deux jours les fanatiques essayèrent de briser la porte et de piller cette maison, mais les deux guides repoussèrent avec une bravoure invincible toutes les attaques et sauvèrent le citoyen Pépin d'une mort affreuse. Leur belle conduite fut mise à l'ordre du jour.

Toute la nuit se passa dans le même désordre ; la maison du général Caffarely fut enfoncée et pillée et tous les papiers de ce savant officier devinrent la proie des flammes.

Le ralliement fut alors sonné pour la cavalerie et nous reçûmes l'ordre de nous rendre du côté de la Coubé, en dehors de la ville avec une pièce de canon pour disperser des attroupements, qui étaient accourus des environs. Ces Arabes s'enfuirent à notre approche et nous passâmes la nuit sur les hauteurs, la bride au bras, contemplant cette ville immense d'où partaient par intervalle des éclats de fusillade et des cris furieux.

Au matin, le grondement sourd du canon vint nous faire connaître que l'on attaquait les bandits dans leur dernier repaire. Le général Dommartin, reçut l'ordre de faire avancer quelques pièces et d'abattre à coups de boulets les colonnes de la Mosquée. Bientôt les murs s'écroulèrent ensevelissant sous leurs décombres les misérables qui avaient allumé une si sanglante révolte.

Il n'y eut de quartier pour aucun de ceux qui s'étaient retranchés dans la grande Mosquée ; mais dès que le calme fut un peu rétabli, le général en chef fit afficher partout une proclamation en arabe et en français, annonçant que les fanatiques auteurs de l'insurrection avaient payé de leur vie leurs forfaits et que plus de 1.200 avaient été tués, qu'il pardonnait maintenant à ceux qui s'étaient laissés tromper et que tout rentrerait dans l'ordre grâce à la clémence des Français si justement irrités de l'ingratitude des habitants.

La proclamation ajoute qu'une dizaine d'employés et de soldats ont été tués mais je crois qu'il y en a eu un plus grand nombre, car la révolte a éclaté si soudainement que beaucoup de gens ont été pris sans défense.

Enfin le général en chef pour honorer les malheureuses victimes de l'insurrection, a décidé que les forts qui ont été construits

près du Caire porteront les noms de fort Dupuy et fort Sulkowski.

Le capitaine de frégate Dumanoir Le Pelley, qui commande les débris de nos forces maritimes rendit compte presque en même temps de l'apparition d'une nouvelle escadre anglaise devant Alexandrie et il assura que ces bâtiments communiquaient avec les Arabes de la côte au moyen de signaux. N'y aurait-il point là autre chose qu'une simple coïncidence de temps et ne seraient-ce point des émissaires anglais qui auraient fomenté cette révolte et soudoyé ces fanatiques ?

Le courage inaltérable des Français, à la suite du désastre naval d'Aboukir, a rempli de rage le cœur de nos ennemis séculaires ; ils frémissent de colère en nous voyant maîtres de ces riches contrées et je ne doute pas qu'ils ne reculent devant aucun moyen pour nous en arracher la possession.

Au reste leurs tentatives seront infructueuses. En vain, ils se sont approchés des côtes pour débarquer, la prudence du général Menou et la valeur de la légion nautique a déjoué leurs projets.

Le 23, ils ont tenté de jeter quelques détachements à terre, près du château d'Aboukir, mais le capitaine de frégate Martinet, qui commande la légion nautique, les fit accueillir par un feu violent de canonnade, puis s'avança au pas de charge avec deux compagnies qu'il avait embusquées derrière de petites collines qui sont à la tête de la digue et les força de se jeter à la mer.

Le général Murat fut envoyé du côté d'Aboukir, avec la djerme la *Styrie*, menant du renfort de la 19^e demi-brigade, trois bataillons de la 75^e, une pièce de huit et un obusier pour s'opposer à toute tentative des Anglais.

Il paraît qu'outre les bâtiments Anglais on en aperçut de Russes et d'Albanais qui croisaient aussi en vue de la côte, mais sans rien tenter de sérieux.

D'autre part, le général Kléber qui est maintenant tout-à-fait guéri de sa blessure vient remplacer le général Dupuy, comme commandant du Caire ; cet homme, ferme et intègre, semble tout à fait propre à apaiser les dernières révoltes et rendre le calme à cette grande cité.

Les travaux de l'Oker-des-Riz, ont été poussés avec une grande activité par le génie, et maintenant, les bâtiments contiennent outre les 14^e, 15^e et 18^e dragons, les dépôts du 7^e hussards et du 22^e chasseurs dont les escadrons sont à Salehié et à Belbeis.

Le 20^e dragons est parti avec le général Veaux qui se dirige

sur Menouf pour aider le général Lanusse dans ses réquisitions. Ils doivent coucher à Kélioubé, passer le Nil à Farounie pour favoriser la levée des chevaux par l'appui de colonnes volantes et parcourir le pays pendant 8 à 10 jours

Boulacq, 12 novembre.

Depuis quelque temps beaucoup d'hommes sont venus se proposer pour être engagés dans les régiments de cavalerie de Boulacq ; malgré que nous soyons loin d'être remontés, les colonels ont généralement accepté tous ceux qui semblaient propres à l'arme mais on vient de découvrir que beaucoup de ces volontaires appartenaient déjà à l'armée et qu'ils avaient quitté leurs corps pour servir dans une arme plus à leur convenance.

Des plaintes ont été adressées de divers côtés au général en chef qui a prescrit les mesures nécessaires pour renvoyer à leurs régiments ceux qui les avaient abandonnés et diriger sur les différents corps de l'armée ceux qui n'étaient pas militaires.

Cette décision a causé un grand désappointement parmi les engagés qui désiraient servir dans la cavalerie ; cependant elle est fort juste, car tant que nous n'aurons pas plus de chevaux, il vaut mieux employer de vieux cavaliers que de former des recrues qui rendent peu de services et sont plutôt un embarras.

Nous ne tarderons pas à jouer sans doute un rôle considérable dans les opérations qui vont recommencer dès que l'inondation du Nil aura cessé d'être un obstacle à nos marches.

Le général Desaix désire ardemment en finir avec Mourad et pour cela il réclame beaucoup de cavalerie, comme plus propre à chasser les Mamelucks sans leur laisser de repos.

Il demande douze cents cavaliers et huit ou dix pièces de canon, avec lesquels il se fait fort de pousser à toutes jambes les Mamelucks et les chasser promptement dans le désert. Son infanterie est, paraît-il, très fatiguée car pendant tout le temps de l'inondation du Nil, elle n'a cessé de marcher et de combattre. Mais elle est pleine d'ardeur, endurcie aux fatigues, et si nous allons la rejoindre à Benisouef pour combattre Mourad, nous aurons de rudes compagnons dans les fantassins de la division Desaix.

CHAPITRE VII

Arrivée du 22^e Chasseurs à Boulacq. — Expédition des généraux Lanusse et Veaux dans le Delta. — Arrivée de chevaux de réquisition. — Vols faits dans le convoi du général Lanusse. — Retour du 14^e Dragons à l'Okel-des-Riz. — Expédition de Davoust à la pointe du Delta. — Revue de la Cavalerie par le général en chef.

Le Caire, 20 novembre....

Il y a eu, ces jours-ci, différents mouvements de cavalerie. Le 3^e dragons est parti du Caire pour aller relever à Belbeis le 22^e de chasseurs. Ce poste est très mauvais : la nourriture des hommes et des chevaux n'est assurée que par des convois qui partent d'ici, et l'on n'a presque pas de ressources sur place.

Les officiers du 22^e chasseurs, qui viennent de rentrer à Boulacq, se croient en paradis ; le général en chef leur a fait donner le meilleur casernement à l'Okel-des-Riz, leurs distributions sont régulières et comportent la ration entière, soit sept livres de foin et deux tiers de boisseau de fèves, aussi comptent-ils que leurs chevaux seront promptement en état mais ils sont arrivés ici fort amaigris. Ils avaient bivouaqué sans interruption, pendant trois mois, et chaque jour ils étaient obligés d'envoyer de fortes patrouilles, à quatre ou cinq lieues, pour nettoyer les environs de leur poste, autrement, les Arabes venaient jusqu'à leurs tentes pour voler des armes, des chevaux ou les bêtes de somme.

De plus, il n'y avait, pour ce détachement, que deux fours à Belbeis, et comme ils avaient été construits, fort rapidement, par des ouvriers inhabiles, ils se sont promptement écroulés, et depuis lors, on n'y a plus consommé que du biscuit.

L'adjudant général Leturcq, qui commande la province du Bahireh, vient d'envoyer à Boulacq un détachement de 50 chevaux qui sont fort bons, mais trop faibles pour les dragons, de sorte qu'ils ont tous été donnés aux chasseurs, qui comptent maintenant deux cents chevaux environ.

Le 3^e dragons partant pour Belbeis, le régiment a dû fournir un détachement pour la ganison du Caire ; j'y ai été envoyé de nouveau et, comme le service est assez doux, j'en profite pour visiter en tous ses détails, cette ville étrange, dont la population offre

un mélange de toutes les races, depuis le noir lybien jusqu'au grec astucieux et au juif toujours rapace.

Le général en chef a donné des ordres pour qu'il ne reste à Rosette, près du général Menou, que cent hommes du 14^e Dragons officiers et sous-officiers compris ; quant aux cinquante qui étaient à Alexandrie, et dont les chevaux dépérissaient, faute de soins, il les fait rentrer au Caire.

J'ai été envoyé près de lui, un matin, et je l'ai trouvé fort irrité de ce que la réquisition n'était pas terminée dans la province de Rosette, où le général Menou dispose de forces considérables dont la présence rend facile la tâche de monter ses dragons et de faire payer les impositions. A Kelioubé, au contraire, où le général Murat n'avait que peu de monde, il a obtenu très promptement le nombre de chevaux nécessaires pour deux escadrons complets du 20^e dragons.

Les deux escadrons sont remontés avec de fort beaux chevaux, aussi ont-ils été employés de suite, sous les ordres de Lanusse et de Veaux. Ces deux généraux commandent une colonne, composée d'un bataillon d'infanterie, deux cents cavaliers du 20^e dragons et quelques pièces d'artillerie, avec laquelle ils parcourent le Delta, pour en chasser les Arabes qui l'infestaient.

Cette poursuite a été d'autant plus fructueuse, que le général Fugières a fait partir deux cents hommes de Mehallet el Kebir et a pris entre deux feux les hordes de bandits.

Dans cette expédition, le frère du général Davoust, qui servait comme volontaire depuis l'âge de seize ans, a été nommé sous-lieutenant au 20^e dragons, et il a rendu les plus grands services ; c'est un officier brave, actif, que l'exemple de son frère a enflammé de la plus noble émulation.

Celui-ci commande notre brigade et a reçu en outre du général Dumas l'invitation de s'occuper de la cavalerie. La triste santé de notre général de division ne lui permet guère de quitter son lit. A force d'énergie, il est parvenu à monter à cheval pour quelques expéditions aux environs de Boulacq, mais il paie cher ses imprudents efforts. Je doute qu'il puisse rester longtemps parmi nous ; du reste, je crois qu'il a demandé au général en chef de rentrer en France, et il n'est point le seul. Plusieurs de nos officiers ont été tellement affaiblis par le climat et les fatigues de cette campagne, qu'ils ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes. Mais beaucoup d'autres, qui se portent à merveille, demandent à rentrer en

France. La conduite de ces militaires est indigne. Je ne comprends pas que l'on ose désertir son poste dans de pareilles conditions, et plus les périls sont grands, plus les fatigues sont dures, plus les officiers, vraiment dignes du nom français, doivent se resserrer autour de leur général et mettre de zèle à le seconder dans l'œuvre admirable qu'il a entreprise de conquérir et de civiliser l'Égypte.

Malgré les ordres que le général en chef avait donnés, beaucoup d'officiers ont fait la sourde oreille et n'ont point renvoyé les dragons dont ils se servent comme ordonnances, trouvant plus commode d'employer des militaires que leurs domestiques au pansement de leurs chevaux. Les généraux Menou, Marmont et le chef d'état-major lui-même ont reçu l'ordre de renvoyer de suite les dragons du 14^e qu'ils avaient retenus. Je pense que cette fermeté du général Bonaparte finira par triompher de l'habitude prise par beaucoup d'officiers d'employer à leur service des militaires détachés au lieu des domestiques qu'ils ont engagés au départ de l'expédition et dont beaucoup sont d'ailleurs détestables.

En ce moment tous les hommes sont nécessaires car il ne se passe pas de jour où il n'arrive des détachements ramenant les chevaux de réquisition ; le général Donzelot a envoyé 83 chevaux du Fayoum. Ils ont tous assez de taille et sont propres à monter les dragons. Il est arrivé de la même province 60 juments pour l'artillerie qui en a le plus grand besoin, car presque tous les chevaux amenés d'Europe et qui attelaient les pièces sont morts de fatigue et de privations.

Le général Lanusse a aussi envoyé un détachement de chevaux pris dans le Delta ; mais il est arrivé une assez plaisante aventure. Comme il n'avait pas joint le signalement des bêtes, elles ont été toutes changées dans le trajet, de sorte qu'en arrivant à Boulacq le détachement se composait de trois juments dont une portait la marque de l'artillerie et de huit ou dix chevaux usés, provenant de nos réformes et portant encore des fers français. Le général en chef s'est fâché et a demandé des explications. Que pouvait-on lui répondre, sinon que les chevaux avaient été substitués en route. Il paraît que ce vol est assez ordinaire dans le pays si l'on ne prend pas soin d'envoyer avec le cheval son signalement exact.

Okel-des-Riz, 25 novembre.

L'expédition du Delta étant terminée, l'adjudant-général Veaux a ramené de Menouf au Caire les chevaux de réquisition et l'artillerie escortés du 20^e dragons. Ce régiment a pris le service de la ville et nous sommes retournés à Boulacq dans nos anciennes casernes. Le dressage des chevaux qui ont été reçus est poussé avec beaucoup d'activité, car l'on pense que le général en chef va envoyer beaucoup de cavalerie à la division de la Haute-Egypte et tout le monde espère en faire partie.

Depuis que les remontes suffisent à nos besoins, le général Bonaparte a pris une mesure qui nous est très favorable. Il a ordonné qu'il serait livré des dépôts : un cheval à chaque officier de cavalerie en même temps qu'aux soldats qui composent sa compagnie.

Les officiers qui s'étaient procuré des carabines et des tromblons suivant l'ordre, ont reçu ces chevaux en gratification et pour leur tenir lieu de la dépense qu'ils ont faite.

La retenue est de 120 livres pour les officiers qui ne s'étaient pas procuré de carabines, et la somme, à raison de 20 livres par mois, doit être versée dans la caisse du corps pour être affectée aux dépenses extraordinaires.

Le bruit court que le général en chef passera prochainement la revue de la division Bon qui est toujours au Caire et de toute la cavalerie et dès aujourd'hui l'on se met en mesure.

Dans ces derniers jours il est rentré au régiment 40 hommes montés venant de Rosette, de sorte qu'il n'y reste plus que 60 dragons du 14^e. Le général Fugières qui devait remonter la plus grande partie du régiment et qui a près de lui le lieutenant Firschbach comme officier de cavalerie, nous envoie dix par dix nos hommes avec leurs chevaux. Il y a de la sorte, à la caserne de l'Okel-des-Riz environ mille chevaux des différents régiments ; les écuries étaient trop petites pour loger un nombre aussi considérable et on a été obligé d'en mettre une partie dehors, attachés au piquet, ce qui ne présente aucun danger à cause de la douceur du climat et du tempérament robuste de nos chevaux.

Le 23, nous recevions l'ordre de partir vers cinq heures avec le général Davoust pour une expédition à la pointe du Delta ; il prit avec lui 300 chevaux et nous avons marché toute la nuit pour enlever par surprise les chameaux d'une horde d'Arabes qui campait là.

Lorsqu'ils ont cherché à s'enfuir, ils étaient déjà cernés par les dragons. Malgré leurs prières et leurs malédictions, nous leur avons enlevé au moins quinze cents chameaux, un grand nombre de moutons et une trentaine de buffles. Cette tribu avait déjà plusieurs fois refusé de payer le miri et fuyait toujours à l'approche des détachements d'infanterie, qui venaient pour la contraindre, mais nos dragons ont les jambes longues et quelques coups de plat de sabre ont mis les mutins à la raison. Ils n'ont guère cherché à résister, quand ils ont vu que la retraite était coupée de tous les côtés, ils ont livré leurs chameaux et tout le bétail; seules les femmes criaient et s'arrachaient les cheveux, nous maudissant avec une incroyable volubilité. Toutes leurs menaces ne nous ont point empêchés de former le convoi dans le plus grand ordre, et le 25 nous sommes rentrés à Boulacq avec un riche butin.

La compagnie turque d'Omar, qui s'était embarquée sur des djermes, a coupé à ces Arabes la retraite du côté du fleuve. Ces turcs sont très bons soldats, bien armés, bien équipés et durs à la fatigue. Omar, leur capitaine, est fort intelligent et mène à merveille la compagnie qu'il a levée. Ce sont là de précieux auxiliaires qui sont parfaitement acclimatés, connaissent bien le pays et détestent les Arabes dont ils avaient souvent à souffrir.

Au reste, toutes les créations de corps indigènes, que le général Bonaparte a décidées, ont beaucoup allégé le service des troupes françaises. Ainsi les trois compagnies grecques, qui ont été formées pour l'escorte des diligences, en ont assuré la sécurité. Les janissaires ont joué du bâton ferré avec grand enthousiasme, pour faire rentrer les impôts des récalcitrants et le général Caffarely dresse et instruit en ce moment une compagnie de sapeurs égyptiens qui suppléera d'ici peu à l'insuffisance des soldats du génie trop peu nombreux pour le service de l'expédition.

Le médecin en chef Desgenettes, a formé un détachement de 40 hommes la plupart aveugles qui vont être renvoyés en France, et il ne nous est parvenu jusqu'ici aucun renfort; les Anglais sont toujours maîtres de la mer, et empêchent les convois d'arriver de France.

Boulacq, 30 Novembre.

Le 27, le général en chef, a passé la revue de toute la cavalerie, qui s'était rendue au Caire pour onze heures. Les guides à pied et à cheval étaient aussi présents avec leur artillerie. La réunion était sur la place vis-à-vis la maison d'Ibrahim-bey.

Pour se rendre un compte exact de la force actuelle de sa cavalerie, le général Bonaparte avait voulu que tous les hommes habillés ou non fussent présents à cette revue, les ouvriers et autres formant les dépôts étaient aussi sous les armes.

Le général inspecta minutieusement les chevaux, les armes et l'habillement et il a semblé fort satisfait. Il fit quelques compliments sur la tenue principalement au chef de brigade Bron, du 3^e dragons, dont le détachement était très beau, le général a ordonné ensuite quelques mouvements.

Je dois reconnaître qu'ils n'ont point été exécutés avec la précision ordinaire ; ces chevaux arabes dont beaucoup étaient à peine dressés, étant plus vifs que nos chevaux français, ne se soumettent point encore aux mouvements exacts de la manœuvre, cependant cela a été assez satisfaisant et nos cavaliers n'ont pas trop perdu de leurs qualités pendant les longs mois où ils ont été démontés.

La revue s'est terminée par une charge qui a été admirable ; dès que les cavaliers eurent rendu la bride à leurs chevaux, ceux-ci se sont élancés à toute vitesse, semblant dévorer l'espace, tandis que les sabres étincelaient au soleil.

Le spectacle que présentait cette revue donne pleinement raison au général Desaix.

Devant cette cavalerie aussi brave qu'infatigable, les derniers beys dont la présence souille encore le sol de l'Égypte, ne tarderont pas à disparaître au plus profond du désert.

(à suivre)

Com^t M...

SHAKOS DE TOUTES ARMES ⁽¹⁾

(Circulaires 1810 et 1811).

- I. — *Circulaire du ministre directeur de l'administration relative aux changements apportés dans le shako et contenant un devis descriptif de cette coiffure.*

Du 9 novembre 1810.

« PAR ma circulaire du 19 juillet dernier, j'ai fait connaître, messieurs, aux chefs de corps de toutes les armes, que l'intention expresse de Sa Majesté est que les corps ne s'écartent, en aucune manière, de l'uniforme qui leur est

(1) A la suite de nombreuses demandes nous donnons les 2 circulaires concernant cette coiffure et ses accessoires, extraites de la *législation militaire* par H. Berriat, pages 237 et suivantes du tome III.

assigné par les réglemens militaires, et que toute dépense de luxe soit sévèrement rejetée.

« La plupart des régimens ayant fait dans la forme des shakos des changemens qui ont détruit l'uniformité et la simplicité qui doivent caractériser les vêtemens des militaires, j'ai dû fixer plus particulièrement mon attention sur cette coiffure après avoir pris l'avis des colonels, des majors et des chefs des corps de la garnison de Paris, son excellence, le ministre de la guerre, par ses décisions des 9 et 23 mai, sur mes propositions, a prescrit les dispositions suivantes :

« 1° Le cordon du shako est supprimé pour tous les grades.

« 2° Il sera remplacé, pour les officiers, par un ou deux galons d'or ou d'argent, suivant le grade et les marques distinctives de l'arme, placés en haut de cette coiffure.

« Ce galon sera de trente-quatre millimètres (15 lignes) pour le colonel, avec un second galon de quatorze millimètres (6 lignes) placé au-dessous, à vingt millim. (9 lignes) de distance du premier.

« Les autres grades n'auront qu'un seul galon, il sera de trente-quatre millim. (15 lignes) pour les majors.

« De vingt-sept millim. (12 lignes) pour les chefs de bataillon ou d'escadron ;

« De vingt millim. (9 lignes) pour les capitaines ;

« De dix-huit millim. (8 lignes) pour les lieutenans ;

« De quatorze millim. (6 lignes) pour les sous-lieutenans.

« 3° Les plumets sont supprimés, excepté pour les colonels, les majors et les chefs de bataillon ou d'escadron.

« Celui des colonels sera blanc ;

« Celui des majors, moitié rouge et moitié blanc : le rouge occupera la partie supérieure ;

« Celui des chefs de bataillon ou d'escadron sera entièrement rouge.

« Pour les autres grades, et pour les sous-officiers et soldats, les plumets seront remplacés par des houpettes en laine. Ces houpettes seront blanches pour l'état-major, rouges pour les grenadiers et carabiniers, jaunes pour les voltigeurs, et de couleurs diverses pour les autres compagnies.

« 4° La mentonnière ou jugulaire fera partie du shako dans toutes les armes.

« 5° Il ne sera plus placé de chevrons en cuir sur la partie latérale du shako.

« 6° Les shakos à flamme sont interdits à tous les corps.

« 7° Le feutre ayant été reconnu préférable au cuir, on l'emploiera à la confection du corps du shako. Sa partie supérieure sera en cuir de vache ciré.

« 8° Le shako ne doit être doublé d'aucun papier ni carton ; il n'aura dans son intérieur qu'une coiffe flottante, en toile, et un couvre-nuque en basane.

« 9° La plaque et la mentonnière ou jugulaire des shakos seront en métal blanc pour tous les corps, tant d'infanterie que de cavalerie, qui ont l'épée, les épaulettes et les boutons blancs ; en métal jaune pour les autres.

« 10° La plaque de toute l'infanterie aura la forme d'un losange ; un aigle estampé et découpé sera réservé pour les troupes à cheval qui portent des shakos ; cet aigle sera placé sur un soubassement.

« L'artillerie et le génie auront une grenade pour distinction (1).

(1) Les corps de l'artillerie et du génie ont pareillement été autorisés à conserver l'empreinte de l'aigle sur la plaque du shako (*Circul. du 13 juillet 1811*).

« 11. Toutes les plaques porteront le numéro du régiment.

« Le numéro sera, pour l'infanterie de ligne, dans le milieu de la plaque ; dans un cor de chasse, pour l'infanterie légère ; dans le soubassement de l'aigle, pour la cavalerie légère, et pour l'artillerie et le génie dans la partie de la plaque que surmonte la grenade.

« 12. La ganse qui paraissait soutenir la cocarde, sera supprimée.

« J'ai, en conséquence, fait établir des modèles de shakos pour toutes les armes auxquelles cette coiffure est affectée.

« J'en joins ici le devis descriptif, et je vous recommande particulièrement de tenir la main à ce que, sous aucun prétexte, on ne cherche à s'en écarter ; je rendrai d'ailleurs les conseils d'administration pécuniairement responsables de toute infraction à cet égard.

« Au moyen des marchés que j'ai passés, les shakos seront fournis aux prix ci-après,

Savoir :

« Shakos pour les troupes à pied de toutes armes, shakos emballage et transport compris	Fr. 9 40 cent.
« Shakos pour les troupes à cheval de toutes armes, emballage et transport compris	Fr. 10 15 (1)
	(à suivre).

(1) Le prix du shako sans couvre-nuque a été réduit à 8 fr. 05 pour les corps à pied qui se trouvent dans la même résidence que le fournisseur.
Circul. du 24 novembre 1811.



Plaque de shako (*réduite d'un tiers*), cuivre, 1837
Collection Grammont.



OFFICIER DE MARCHÉ
en tenue de mer

OFFICIER DE MARINS
Garde Impériale

SOUS-COMMISSAIRE DE LA MARINE
(Administration)

Premier Empire

PROCLAMATION

Du 21 Ventose, an 8 de la République une et indivisible

LE MINISTRE DE LA GUERRE AUX RÉQUISITIONNAIRES ET CONSCRITS

Nous avons conquis la liberté ; il nous reste à conquérir la paix.

Ils sont passés ces temps de discorde et de vexations politiques, où l'imprévoyance et l'ignorance favorisaient nos ennemis.

Tous les Français sont appelés à l'honneur de combattre : il n'est plus de partis ; c'est la grande nation réunie.

Bonaparte dirige les armées ; son génie, votre valeur, vous répondent de la victoire.

Quand cette paix si désirée aura cimenté la liberté, et prouvé à l'univers l'esprit de modération du Gouvernement, qui ne sera pas orgueilleux d'y avoir contribué ?

Non, Français, vous ne laisserez pas échapper cette dernière occasion de participer à tant de gloire (1).

ALEX. BERTHIER.

CUIRASSIERS D'ORLÉANS

(1815-1830)

Le régiment de Cuirassiers d'Orléans a été formé en décembre 1815 avec le fonds des 5^e et 11^e régiments de cuirassiers licenciés, des engagés volontaires et des hommes de l'ancienne armée rappelés au service.

Il avait le cinquième rang dans l'arme des cuirassiers.

D'après l'ordonnance du 30 août 1815, le régiment devait être composé comme suit : »

(1) Communiquée par M. G. Dubet.

Etat-major :

Colonel	1
Lieutenant-colonel	1
Chefs d'escadrons.	2
Major.	1
Adjudants-majors	2
Trésorier	1
Officier d'habillement	1
Porte-étendard	1
Chirurgiens.	2
Adjudants sous-officiers	2
Maréchal vétérinaire en 1 ^{er}	1
Maréchal vétérinaire en 2 ^e	1
Maréchal des logis trompette.	1
Brigadier	1
Maitre-tailleur.	1
Maitre-bottier.	1
Maitre-sellier	1
Maitre-armurier éperonnier	1
	<hr/>
	22 hommes.

4 Escadrons comprenant chacun :

Capitaines	2
Lieutenants.	2
Sous-lieutenants	4
Maréchal des logis-chef	1
Maréchaux des logis	8
Brigadier-fourrier	1
Brigadiers	16
Cavaliers montés.	97
Cavaliers non montés	12
Trompettes.	2
Force de l'escadron	<hr/>
	145 hommes.

L'ensemble du régiment devait donc être de :

Etat-major	22
4 Escadrons de 145 hommes	580
	<hr/>
	602 hommes.

Mais cet effectif, par suite de l'état précaire des finances, fut loin d'être atteint à la formation ; une circulaire ministérielle du 20 avril 1819 fixe le complet provisoire des régiments de cuirassiers à 240 hommes, une autre circulaire du 9 octobre de la même année porte cet effectif à 300 hommes.

L'escadron n'était pas subdivisé en deux compagnies comme sous l'empire, il formait unité administrative.

L'ordonnance royale du 27 février 1825, ajouta au nom de Cuirassiers d'Orléans, celui de 5^e Régiment de Cuirassiers. La

même ordonnance augmenta le régiment de 2 escadrons qui devaient être formés lorsque les ressources du budget le permettraient ; à la fin de la Restauration, ces 2 escadrons n'étaient pas encore formés.

Trois escadrons du régiment ont fait la campagne d'Espagne en 1823.

Le 11 août 1830, le régiment perd son nom de Cuirassiers d'Orléans et garde celui de 5^e Régiment de Cuirassiers.

Nous donnons aujourd'hui l'uniforme porté par les trompettes, nous réservant pour l'avenir de donner ceux portés par les officiers et la troupe.

Grande tenue.

Casque à la romaine, bombe en acier, turban garni de peau de veau marin teintée en noir ; cimier en cuivre estampé sur les ailerons d'une branche de chêne et sur le masque d'une feuille d'acanthé ; au bas du cimier les armes de la maison d'Orléans.

Chenille blanche ; pompon à la couleur de l'escadron ; jugulaire à chaînettes en cuivre.

Habit-veste rouge, collet blanc ; cinq boutonnères, branlebourgs en galons blancs ; galons blancs aux parements, et au-dessous de la taille, figurant poches.

Retroussis blancs avec grenade rouge.

Epaulettes blanches.

Chevrons d'ancienneté blancs.

Pantalon collant blanc.

Bottes à genouillères.

Buffleteries blanches ; cordon de trompette, rouge et blanc.

Cravate noire.

Gants blancs à crispins.

Boutons blancs, estampés aux armes d'Orléans.

Cette tenue n'a été portée, croyons-nous, que très peu de temps ; au commencement de 1816, les trompettes étaient habillés à la livrée du colonel. On ajouta donc aux parties de l'uniforme décrit ci-dessus, des galons en chevrons sur les manches, et au collet. Ces galons étaient à la livrée du duc d'Orléans, colonel titulaire du corps, c'est-à-dire tricolores ; de plus, les galons en brandebourg, furent remplacés par d'autres galons de mêmes couleurs que celles des chevrons.

En 1827, les boutonnères en galon sont supprimées. Seuls, les galons de collet, parements et du dessous de la taille subsistent.

Le maréchal-des-logis et le brigadier-trompette, portent les

galons de leur grade ; de plus le maréchal-des-logis a un galon d'argent autour du collet et des parements.

Les épaulettes blanches ont été portées depuis la formation du régiment en 1816, mais elles n'ont été réglementaires que vers 1821.

Pour la petite tenue, pantalon long gris bleu avec passepoil rouge, basané en veau et tombant par dessus la boîte, remplacé en février 1829 par le pantalon basané garance.

En 1825, le casque à la romaine est remplacé par le casque à la Minerve, bombe en acier, turban cuivre, cimier cuivre, avec brosse et crinière en crin rouge, plumet.

La schabraque était bleu foncé, bordée d'un galon blanc et liserée d'un passepoil jaune. Siège en peau de mouton blanc bordé de dents de loup jaunes.

L. BERNARDIN.



Plaque de shako du 2^e de ligne, grandeur réelle, cuivre, 1809.

Collection Grammont.



TROMPETTE DES CUIRASSIERS D'ORLEANS
(1815)

CUIRASSIERS DE LA GARDE IMPÉRIALE 1854-1870

Le régiment de cuirassiers de la Garde Impériale a été formé à Saint-Germain-en-Laye, suivant le décret du 1^{er} mai 1854 rétablissant la Garde Impériale.

Il fut formé à 6 escadrons avec des sous-officiers et hommes de troupe tirés des régiments de carabiniers, cuirassiers, dragons, lanciers, remplissant une des conditions suivantes :

Décorés de la Légion d'honneur ou de la Médaille militaire ;

Dans la 7^e année de leur service, ayant de bons antécédents et contractant un réengagement de 7 ans.

Sous-officiers et brigadiers faisant remise de leurs galons.

Cavaliers qui, quoique ayant moins de 6 ans de service et non décorés s'étaient distingués.

Il reçut aussi un certain nombre de militaires retirés du service, âgés de moins de 35 ans, reconnus dignes de faire partie de la garde, et qui contractèrent un engagement minimum de 3 ans.

Le minimum de taille était pour la troupe de 1 m. 76, excepté pour les musiciens, trompettes et ouvriers.

Le 20 décembre 1855, la Garde Impériale, ayant été augmentée, la création d'un 2^e régiment de cuirassiers fut ordonnée.

Il fut organisé à Meaux en mai 1856, à 6 escadrons comme le premier régiment et avec des éléments semblables.

Les deux régiments ont pris part à la campagne d'Italie sans avoir l'occasion de combattre.

Le 15 novembre 1865, le 2^e régiment fut supprimé et réparti entre le régiment de cuirassiers restant, qui fut alors porté à 8 escadrons, et les dragons et les lanciers de la garde.

Par décret du 6 février 1867, le régiment fut ramené à 6 escadrons.

En 1870, comme toute la garde, les cuirassiers firent partie des armées du Rhin et de Metz dont ils suivirent le sort.

Ils ne furent engagés qu'à Rezonville, 16 août, où ils furent abimés, mais où ils firent essuyer de sanglantes pertes aux Allemands.

Supprimé, comme toute la Garde, par décret du 28 octobre 1870, le régiment devint par décret du 4 février 1871, le 12^e régiment de cuirassiers actuel.

La portion du régiment qui n'avait pas fait partie des armées

du Rhin et de Metz avait concouru à la formation des régiments suivants :

12 Septembre 1870, 2^e régiment de marche de cuirassiers, (qui devait prendre primitivement le nom de régiment de marche de cavalerie de la Garde Impériale).

29 Octobre 1870 5^e régiment de marche de cuirassiers :

1^{er} Décembre » 7^e » » »

15 Janvier 1871 9^e » » » »

11 Février 1871 11^e » » » »

Le régiment de cuirassiers de la Garde Impériale a porté depuis sa formation jusqu'à sa suppression, soit comme régiment unique, soit comme 1^{er} régiment, l'uniforme suivant :

Capote-tunique en drap bleu foncé, boutonnant droit sur la poitrine au moyen de neuf gros boutons ; collet rouge à passepoil bleu foncé ; parements bleus coupés droits, pattes de parements écarlates percées de trois boutonnieres pour autant de petits boutons ; les devants de la tunique passepoilés en drap écarlate, la jupe doublée en drap écarlate ; pattes de ceinturon en drap de fond, passepoilées écarlate ; boutons en étain estampés d'un aigle couronné et autour la légende « Garde Impériale » ; épaulettes en fil blanc, doublées en drap bleu, les brides en galon de fil blanc également doublées en drap bleu. Aiguillettes en fil blanc.

Pantalon de grande tenue demi-collant, en étoffe de laine blanc mat, porté dans la botte.

Pantalon d'ordonnance en drap garance, passepoil bleu aux coutures latérales, (passepoil remplacé plus tard par une bande en drap).

Pantalon de cheval semblable au pantalon d'ordonnance, en différant un peu par la forme, basane en drap garance.

Veste en drap bleu.

Bonnet de police en drap bleu, passepoilé écarlate, galon blanc, avec grenade brodée en fil blanc sur drap du fond et gland en fil blanc.

Manteau en drap garance, patte de fermeture drap garance.

Porte-manteau en drap bleu, passepoil des ronds blanc.

Schabraque du cheval bleue, galon de fil blanc, façon à lézarde, ornements brodés en fil blanc.

Casque à bombe en tôle d'acier ; visière, couvre-nuque en tôle d'acier bordés de cuivre : bandeau de cuivre occupant le devant de la bombe, estampé d'un N couronné accompagné en bas de deux rameaux de laurier. Cimier cuivre se terminant en haut par une tête de Méduse en relief. Crinière en crin noir ; jugulaires cuivre montées sur âme en vache vernie ; plumet en plumes de coq écarlates sur olive en chardon de laine de la couleur de l'escadron.

Cuirasse en tôle d'acier.

Ceinturon en buffle blanc, plaque en cuivre avec grenade en relief.

Giberne en cuivre noir, patelette encadrée d'une baguette demi-ronde en cuivre, au milieu, plaque en cuivre figurant les armées impériales entourées de rayons en buffle blanc et dragonne en buffle blanc.

Gants à la crispin en mouton blanc.

Bottes de grande tenue à hautes tiges raides et à genouillère, éperons en fer poli.

Bottes de petite tenue du modèle général, portées sous les pantalons d'ordonnance et de cheval, éperons en fer limé.

Armement des sous-officiers, brigadiers, cavaliers : pistolet de cavalerie, sabre de cavalerie de ligne.

2^m régiment.

L'uniforme du 2^m régiment se distinguait de celui porté par le 1^{er}, par la couleur du drap qui était bleu ciel foncé. La patte de fermeture du manteau était bleu de ciel foncé.

Le passepoil des ronds de porte-manteau était écarlate.

Le casque portait la couronne et l'inscription 2 C ; celui du 1^{er} régiment ne portait pas d'inscription.

Pour les officiers des deux régiments, ce qui était en fil et galon blanc pour la troupe était en argent et ce qui était cuivre était doré ; l'uniforme était le même sauf quelques petites exceptions.

Nous donnerons ultérieurement les uniformes des trompettes des deux régiments.

L. BERNARDIN.



Plaque de shako, infanterie, 1845, cuivre, réduite d'un sixième.
Collection Grammont.



H. Dupuy

1^{er} RÉG^t DE CUIRASSIERS
Garde Impériale
(1860)

NOS HUSSARDS

TROISIÈME PÉRIODE. — PREMIER EMPIRE

(16 mai 1804. — 11 avril 1814).

(Suite).

Tenues des trompettes de hussards (1).

« Les tenues des Hussards sous le 1^{er} Empire sont tellement variées et intéressantes, qu'on peut revenir indéfiniment sur leurs descriptions sans pouvoir se flatter d'épuiser la question et de donner le dernier mot. C'est ce qui nous permet de donner à la suite des articles si intéressants publiés par M. Fallou sur les hussards, le tableau ci-après contenant la description des tenues des trompettes de plusieurs régiments.

« S'il paraît y avoir contradiction entre certaines de ces tenues et celles déjà décrites, il n'y a pas lieu de s'en effrayer : de 1803 à 1812, époque où les uniformes des trompettes ont été théoriquement unifié; il s'est usé plus d'un dolman et la fantaisie des colonels a pu changer plus d'un plumet. Contentons-nous pour le moment de constater ces diverses tenues qui nous sont transmises et espérons qu'un jour où l'autre on arrivera à mettre les dates en regard de chacune d'elles. »

(1) Communication de M. Margerand dont nous sommes heureux de faire profiter nos lecteurs.

Tableau des tenues de trompettes de Hussards

Numéros des régiments	Plumets		Coiffure	Dolman				Cordon de trompette	Pelisse			Culotte		Schabraque		Observations
	base	sommet		Fond	Collet	Parements	Tresses		Fond	Tresses	Fourrure	Fond	Tresses	Fond	Dentelure	
1 ^{er}	noir		shako noir	rouge	bleu	bleu	blanches	rouge	bleu	blanches	noire	bleu	blanches	mouton	rouge	
1 ^{er} Cie d'Elite	rouge		cordons blanc colback noir flamme rouge	id.	bleu céleste	bleu céleste	id.	id.	bleu céleste	id.	id.	bleu céleste	id.	mouton blanc	id.	
3 ^o	rouge		id.	gris	gris	gris	rouges	id.	gris	rouges	id.	gris	rouges	mouton	id.	
4 ^o	noir		id.	gris argentin	bleu argentin	bleu argentin	jaunes	id.	bleu argentin	jaunes	id.	bleu argentin	jaunes	mouton noir	id.	
5 ^o	rouge noir		id.	blanc	bleu de roi	bleu de roi	id.	id.	bleu de roi	id.	id.	bleu de roi	id.	id.	bleu céleste	
6 ^o	noir		id.	bleu de roi	bleu céleste	bleu céleste	id.	id.	bleu de roi	id.	id.	bleu de roi	id.	id.	bleu céleste rouge	
7 ^o	blanche rouge		shako vert cordons jaune	rouge	vert	vert	id.	id.	id.	id.	id.	id.	id.	mouton blanc	id.	
9 ^o	noire jaune		colbach noir flamme jaune	jaune	rouge	rouge	noires	id.	jaune	noires	id.	bleu céleste	jaunes	mouton noir	id.	
13 ^o	vert		colbach noir flamme verte	marron	vert	vert	blanches	id.	marron	blanches	id.	verte	blanches	id.	id.	
14 ^o	noir		colbach noir flamme bleu céleste	id.	bleu céleste	bleu céleste	id.	id.	id.	id.	id.	bleu céleste	vertes	id.	id.	

Décision ministérielle du 21 février relative aux ornements des shakos des officiers et hussards :

1° Il ne sera rien changé à la matière, à la forme ni aux dimensions des co-cardes. Le bleu doit être placé au centre, le rouge ensuite, et le blanc à la circonférence.

2° Le plumet des officiers supérieurs, qui ont seuls le droit d'en porter, sera sans aigrette, et de la hauteur de 56 centimètres, non compris la partie de la tige qui entre dans le fourreau. Rien de particulier n'est prescrit pour la forme.

3° La couleur des houpettes est déterminée par ma circulaire du 9 novembre dernier. Les houpettes seront rondes plates, de 5 centimètres et demi de diamètre, et d'un centimètre d'épaisseur, sans numéro. Les officiers porteront la houpette de la couleur fixée pour leur compagnie.....

4° Les galons d'or ou d'argent des shakos des officiers, seront unis, sans dessin, de la largeur fixée pour chaque grade, par la circulaire précitée.

Les adjudants sous-officiers auront à leur shako le même galon que les sous-lieutenans, avec cette différence qu'il devra être mélangé de fils de soie rouge croisés en losange.

.....
Dans une lettre du colonel Christophe, commandant le 4^e régiment de hussards, datée d'Alcanaz (Espagne), du 15 septembre 1811, insérée dans un numéro de la *revue de cavalerie*, nous relevons ce qui suit :

« Ma compagnie d'élite est formée de 400 hommes superbes, comptant « tous 12 ou 15 ans de services. Hier, j'étais suivi de cinq hussards d'ordon-
« nance, tous portant la croix.

« Toute ma compagnie d'élite est montée sur des chevaux du plus beau
« noir, schabraques noires... Les hommes ont pour coiffure des kolbacks avec
« la flamme rouge, des grenades en cuivre ainsi que les aigles. Quand je les
« passe en revue, on dirait qu'ils sortent d'une boîte. Il faudrait s'étudier pour
« les trouver en faute.

Le 25 décembre, un décret impérial prescrit que les régiments de cavalerie n'auront qu'une aigle et que tous les deux ans, ou lorsque l'étendard qui est actuellement attaché aux aigles aura été usé par le temps, il leur sera proposé l'envoi d'un nouvel étendard, sur lequel sera brodé, d'un côté, L'EMPEREUR NAPO-LÉON à tel régiment ; et de l'autre, le nom des batailles de la grande armée, auxquelles ce régiment se sera trouvé ; savoir les batailles d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, d'Eck-mul d'Essling et de Wagram.

Par une circulaire du 30 décembre, Napoléon 1^{er} prescrit que le vert dragon sera la couleur de la pelisse et du dolman des trom-pettes et des musiciens.

1° Que la pelisse et le dolman des trompettes seraient garnis d'un galon de laine de 2^c 70 de largeur, lequel serait placé sur le dolman et la pelisse, conformément à ce qui est prescrit par le règlement du 1^{er} octobre 1786.

2° Que le dolman des trompettes-majors, musiciens-maitres, et ceux des autres musiciens, ne seraient plus galonnés en or ni en argent : que les trompettes-majors, ne seraient distingués ainsi que les musiciens-maitres, que par un double bordé en galon d'argent sur les paremens, de 2^c 25 de largeur, et les simples musiciens, par un seul bordé de même largeur, aussi en argent et placé de même.

La doublure du dolman, les paremens, les revers, le collet, la veste ou le gilet, la culotte ou le pantalon, conservant d'ailleurs les couleurs affectées à chaque corps.

Il n'est rien changé non plus au reste de l'uniforme.

Le 8 janvier, le 9^m bis de hussards est créé et formé à Aragon avec les 2^o, 3^o et 4^o escadrons du 9^e de hussards qui avaient été envoyés successivement en Espagne. Le colonel Alphonse de Colbert prit le commandement de ce nouveau régiment.

L'uniforme que porta le 9^e bis, était le suivant :

Pelisse bleu de ciel à tresses et cinq rangs de boutons blancs, la bordure de peau noire ; dolman rouge à collet et paremens de même couleur, tresses et boutons comme à la pelisse ; ceinture cramoisie à coulants blancs ; hongroise bleue à chevrons blancs sur les cuisses ; shako noir, aigle en métal blanc, cocarde nationale (blanc en dehors), pompon d'escadron, jugulaires en métal blanc ; sabretache de cuir noir, ornée d'un aigle couronné au-dessus du numéro du régiment en métal blanc ; buffleterie blanche ; bottes à la hongroise, cravate et glands blancs.

Le 7 février, paraît un décret qui porte la description de l'uniforme des hussards de la façon suivante :

Description de l'uniforme des hussards.

Manteau. — Confectionné en drap vert, fermé sur la poitrine, au moyen de quatre boutons et boutonnières, le premier à 70 mil. de distance de la couture du collet, et les autres également espacés. Les bords du devant sont parementés en drap semblable.

Le collet a 90 mil. de hauteur, par devant il est plus bas de 40 mil. Il est adapté à la couture une rotonde qui a trois boutons et trois boutonnières également espacés, pour fermer sur le devant. Le collet est fixé par deux petites pattes avec bouton et boutonnière.

Les manches... ont les paremens façonnés en botte de 130 mil. de hauteur.

Veste d'écurie. — Ronde et à manches, en tricot vert, assez longue pour emboîter les hanches, avec collet de 70 à 80 mil. de hauteur, de même couleur. Elle ferme par dix boutons d'uniforme ; elle a à sa droite une poche ouverte en travers à 150 mil. du bas du gibet, et à gauche une poche simulée. La patte de poche a 40 mil. de largeur ; elle est à 55 mil. des boutons. La

manche de la veste d'écurie est ouverte à la couture extérieure à 110 mil. de hauteur, et fermée par deux petits boutons d'uniforme.

Culotte hongroise. — En drap, ayant les coutures, l'échancrure et les coutures du côté, garnies d'une ganse plate de 10 mil. de largeur, semblable à celle dont il est fait usage pour la pelisse ; la ganse placée sur la couture, joignant circulairement en arrière ; la culotte fermée au moyen d'un petit pont bordé de tresse pareille à celle des coutures, figurant une pointe de lance renversée ; cette ouverture est fermée, en son milieu, par une agrafe placée à 10 mil. de la pointe. La culotte monte à 80 mil. au-dessus des hanches et est supportée avec des bretelles. Il est placé un gousset à droite et au milieu de la ceinture, recouvert d'une petite patte ; le bas de la culotte est ouvert et retenu par un sous-pied en lisière.

Pantalon de treillis. — Le pantalon de treillis monte à la même hauteur que le pantalon de drap, et une poche faite de même ; il descendra à 110 mil. de terre ; il est ample et peut se mettre par-dessus la botte.

Pantalon de cheval. — En tricot, large, se boutonnant du haut en bas, par dessus les bottes, au moyen de 18 boutons d'os placés de chaque côté ; il a un pont-levis...

Le pantalon est bordé sur les côtés d'un liseré de couleur tranchante, et retenu au moyen d'un sous-pied...

Ceinture du pantalon ; large de 80 mil., son bord supérieur monte à 160 mil. plus haut que le creux des hanches ; elle porte des boutons d'étoffe pour les bretelles, elle n'a point de poches.

Peau d'entre-jambes ; en veau, cousue du haut en bas, entre les cuisses et les jambes, garnissant le pantalon. Elle part à l'enfourchure, à 135 ou à 160 mil. du haut du pont, et se prolonge en couvrant bien les genoux, de manière à arriver à 40 mil. des boutons du bas du pantalon, au pourtour duquel il règne une manchette de même peau qui a 110 mil. de hauteur. La peau d'entre les jambes est en arrière cousue de 270 à 325 mil. du haut de la ceinture, et couvre le drap de manière à arriver de 55 ou 80 mil. du bas.

Pelisse. — Plus longue de 30 mil. que le dolman, elle est doublée de flanelle en totalité, et bordée de peau de mouton. La manche est ouverte, en-dessus, de 80 mil. non compris la bordure. La bordure de toute la pelisse, hormis le collet, à 35 mil. apparent ; celle du collet a 80 mil. de hauteur par derrière et 70 mil. par devant.

Manches. — En-dessus de la manche, qui n'a qu'une seule couture, il est simulé une ouverture de 130 mil. non compris la bordure, laquelle est recouverte de la peau de mouton formant boudin de 130 mil. au-dessus de la bordure. Cette ouverture simulée est garnie de chaque côté, d'une même tresse, entourant le bas de la manche, laquelle se prolonge en forme d'écusson, et se termine en pointe, à 60 mil. au-dessus du boudin. Il y a d'une pointe à l'autre de cette tresse, 90 mil. Les pointes latérales de l'écusson sont à la hauteur de l'extrémité supérieure du boudin ; l'ouverture est fermée par deux agrafes.

Poches. — Il y a de chaque côté de la pelisse, une poche ouverte sur la longueur, de 110 mil. d'ouverture ; cette ouverture est garnie de la même à la hauteur de 200 mil. jusqu'à la pointe supérieure de l'écusson ; les deux poches sont recouvertes d'un boudin de 160 mil. de haut.

Taille. Sur les deux coutures de la taille, il est placé une tresse pareille, qui se prolonge jusqu'à la couture de l'emmanchure et descend jusqu'au bas du gousset, joignant la bordure. La taille est terminée par deux petits sabots placés au milieu d'un écusson ; ces sabots ont 35 mil. de large sur 45 mil. de hauteur ; chaque gousset est garni de quatre gros boutons.

Tresse. Tout le tour de la pelisse, excepté l'encolure, est garni d'une tresse pareille.

Devant. — Le dessin que forme sur le devant de la pelisse la ganse carrée, a 160 mil. de largeur ; les côtés extérieurs de la tresse se terminent en rond simple ; la ganse du haut et du bas se termine par un trèfle.

Boutons. — Des deux côtés, il est placé deux rangs de 18 boutons moyens, et de plus, un rang de 18 gros boutons du côté droit, destiné à fermer la pelisse ; il règne un espace de 55 mil. entre les rangées de boutons. Ces boutons sont espacés entr'eux en raison de la taille de l'homme. Il y a sur le devant, à la couture gauche du collet, un double cordon fort de la couleur de la tresse, avec trois nœuds arrêtés ; il sert à fermer la pelisse, en se joignant à une olive portée par un double cordon fort, attaché à droite ; le bas du côté droit du devant de la pelisse finit en une pointe horizontale, qui croise de 35 à 40 mil. sur le côté gauche.

Collet. — Le collet de la pelisse joint sans agrafe.

Ganse d'épaulettes. — Sur le milieu de l'épaule gauche, en guise de l'épaulette, est placée une double ganse carrée, terminée par un trèfle, cousue sur l'emmanchure et fixée par un bouton cousu au bas de la couture du collet ; cette ganse est montée sur une bande de drap de la couleur du fond de la pelisse.

Dolman. — Le dolman est bordé d'une tresse de la couleur du bouton, et à la pointe horizontale de droite conforme à celle de la pelisse. La manche qui n'a qu'une couture, est ouverte au bas de cette couture, dans une longueur de 80 mil., fermée par trois agrafes. Le dolman est doublé de toile en entier ; le pourtour par le bas est recouvert d'un morceau de peau rouge maroquinée de 160 mil. de hauteur.

Parements. — Le parement, dont tout le pourtour est garni d'une tresse plate, a dans la plus grande partie de ce pourtour, 50 mil. de hauteur, y compris sa tresse. Ce parement se prolonge en pointe sur le milieu du dessus de la manche. Cette pointe s'étend à 110 mil. y compris sa tresse.

Collet. — Le collet, doublé en drap, a deux tresses plates. Il a y compris ses tresses, 70 à 80 mil. ; il est, sur le devant, plus court de 10 mil., et ferme par trois agrafes.

Devant. — Les garnitures du devant, quant aux ganses et aux boutons, ont les mêmes formes et dimensions que celles de la pelisse ; il est ménagé un espace de 45 mil. entre la dernière ganse inférieure et le bas du dolman.

Taille. — La taille, garnie de deux tresses sur la couture, est terminée par deux goussets ; il n'est point placé de boutons ; le bas de la taille, de chaque côté, se termine par un écusson et par un gousset sur lequel la tresse finit en rond.

Poches. — Il est figuré en travers, sur chaque côté, par une tresse plate, une poche simulée, dont la hauteur est, y compris la tresse, de 90 mil., et

dont la largeur sera de 190 mil. ; la tresse qui borde cette fausse poche, joint par le milieu, et s'écarte des deux côtés en forme de double lance, de manière à ne s'éloigner dans son plus grand écartement, qu'à une distance de 45 mil. en-dessous du dolman. Il est ouvert deux poches dans la doublure, à 25 mil. au-dessus de la peau.

Gilet. — Sans manches, et de la couleur indiquée au tableau suivant la présente description ; il a deux poches qui sont simulées au moyen de pattes de 25 mil. de hauteur, sur 160 mil. de largeur. Chaque patte est placée à 80 mil. du bas du gilet et à 55 mil. du centre des boutons. Le gilet est garni de 10 boutons d'étoffe ; il est échancré par le bas, de 55 mil. ; le collet de la couleur du fond du gilet, est sans agraphes ; il monte carrément et a 15 mil. de moins que celui du dolman.

Porte-manteau. — De forme cylindrique, confectionné en tricot et doublé en treillis, a ses extrémités, de forme circulaire, plates et bordées au pourtour d'un galon de 20 mil. de largeur, attachées en forme de bourrelet. Elles sont garnies intérieurement d'un cuir fort, recouvert en toile. Sa longueur est de 550 mil., son diamètre de 140 mil.

Sur les deux bouts du porte-manteau, est mis le numéro du régiment. Les chiffres sont faits en tresse pareille à celle du pantalon.

L'ouverture du porte-manteau est de 280 mil. et se ferme avec six boutons de tricot et six boutonnières.

La patte de recouvrement se ferme au moyen de trois courroies de cuir noir ; elles sont attachées, l'une au milieu, et chacune des autres à 25 mil. de l'extrémité latérale de la patte. Ces courroies se rattachent à trois boucles de fer étamé, à rouleau.

Effets particuliers.

Shako. — Se reporter à la description du 9 novembre 1810.

Ceinture. — De laine cramoisie, a ses glands et ses nœuds de la couleur des boutons. Elle a 2 mètres 600 mil. de longueur (8 pieds environ). Le corps de la ceinture est composé d'une ganse ronde à trois branches, formant cinquante doubles, et partagées en deux parties de 25 doubles chacune.

Les nœuds de la ceinture, dont neuf sont accouplés et dont deux sont simples, sont de la couleur de la ganse. Les nœuds accouplés, qui sont coulants et joints par une couture, ont 45 mil. de longueur. Leur diamètre intérieur dans lequel coule la ganse ronde est de 15 mil. Chaque extrémité est arrêtée par le nœud isolé qui n'est point coulant, et qui est rempli par la totalité de la ganse ronde ; ce nœud est à 40 mil. de l'extrémité.

A l'une des extrémités de la ceinture, est un cordon formant ganse carrée de la même couleur que les nœuds, et portant une olive de 40 mil. de même couleur. Cette olive a sa ganse arrêtée par un nœud coquillé de la couleur du fond de la ceinture ; à l'autre extrémité de la ceinture, s'attache une double ganse carrée de la couleur des nœuds. Cette ganse, qui a un mètre de longueur, y compris les glands qui ont 60 mil. y compris la tête coquillée, est

carrée et est arrêtée par cinq nœuds coquillées ; le premier nœud est tout contre l'extrémité de la ceinture ; les trois suivants espacés également, ont entr'eux 40 mil. ; le dernier nœud à 100 mil. de la tête des glands.

Sabretache. — Confectionnée en vache noire lissée, elle se compose de deux parties : le dessus et la poche. Le dessus se compose d'un cuir de vache doublé en basane. Sa partie inférieure se termine en accolade ; sa plus grande hauteur, mesurée au-dessous de l'anneau du milieu jusqu'à la pointe inférieure, a 30 mil. ; sa largeur par le bas est de 310 mil. ; par le haut, sa largeur est de 230 mil. ; il est entouré d'une bordure en veau large de 10 mil.

La poche, dont le dessus est en basane, et le dessous en vache noire lissée, est bordée en veau et doublée en toile. Son ouverture est fermée par une sous-pattelette de basane également bordée en veau.

Le dessus est orné d'un aigle de métal blanc ou jaune, suivant la couleur des boutons. (*Les hussards portaient cette sabretache avec cet ornement, depuis 1807 environ*). Cet aigle est placé à 130 mil. ; au-dessus de la pointe inférieure de la pattelette. Au-dessous de l'aigle, à 15 mil., est placé le numéro du régiment, en métal pareil. Ce numéro a 50 mil. de hauteur.

La sabretache est suspendue au moyen de trois anneaux de cuivre enchassés de veau et cousus en passant à travers la bordure supérieure de la sabretache ; le centre de chaque anneau des extrémités est à 35 mil. du bord latéral de la sabretache. Le troisième anneau fixé juste au milieu entre les deux.

Ceinturon. — La sabretache est supportée par un ceinturon de buffle blanc, qui s'agrafe en avant de l'homme, au moyen d'un crochet et de son agrafe ; le ceinturon étant agrafé, il existe un espace de 70 mil. entre les parties du buffle.

Ce ceinturon de 40 mil. de largeur, est composé de quatre pièces, savoir : un grand et un petit côté, et deux pièces d'anneaux. Le grand côté s'allonge et se raccourcit au moyen d'une boucle de retraite en cuivre. Les parties du buffle qui tiennent les anneaux, dont il est fait mention ci-après, sont jointes entr'elles et jointes aux parties appelées petit et grand côté, au moyen de trois anneaux.

Le sabre est porté au moyen de deux courroies-bélières. La petite bélière s'attache à l'anneau du devant, faisant partie des anneaux dont il vient d'être parlé. Cette petite bélière, qui a 340 mil. de longueur et 55 mil. de largeur, se rattache à la pièce nommée *le boucleteau du petit côté*, lequel est long de 160 mil. et porte une boucle de forme carré-long ; cette boucle portant arduillon en cuivre a son passant en buffle. La grande bélière a 970 mil. de longueur sur 35 mil. de largeur. Le boucleteau de la grande courroie est pareil à celui de la petite.

Les trois courroies de sabretache sont de même dimension. Chacune d'elles passe par l'anneau du ceinturon et par l'anneau correspondant de la sabretache ; elles ont 900 mil. de longueur sur 25 mil. de largeur.

Une des extrémités de ces courroies porte une boucle carrée à angles arrondis, avec arduillon en cuivre et enchapure avec passant double en buffle.

Marques distinctives des trompettes.

Dolman. — Les trompettes portent le dolman en drap vert ; il a les mêmes couleurs distinctives que celui des sous-officiers et hussards ; il en diffère en ce qu'il y est placé du galon aux armes de l'empereur, à toutes les parties qui sont garnies de tresses plates. Le devant du dolman est garni d'une ganse carrée, pareille à celle employée pour les hussards ; les manches du dolman portent sept chevrons, non compris celui du parement.

Pelisse. — La pelisse, qui est de drap vert, diffère de celle des hussards, en ce que toutes les parties de celle-là qui sont garnies d'une tresse plate, sont, à la pelisse des trompettes, garnies d'un galon aux armes de l'Empereur. La couture du collet est également garnie d'un pareil galon. Les manches sont garnies de sept galons, non compris celui du parement.

Nota. — Le galon aux armes de l'empereur est vert-foncé portant un aigle et une N de couleur verte sur un écusson jaune.

Le shako est en feutre noir pour tous les régiments, sauf pour le 7^{me} hussards qui, de noir qu'il était, prit la couleur verte qu'il conserva jusqu'après les 100 jours (1815).

Les bouteilles clissées remplacent les petits bidons dont était précédemment porteur chaque sous-officier et soldat.

(à suivre)

L. FALLOU.

Errata.

Quelques erreurs de typographie se sont glissées dans le numéro précédent à la lettre de Jean Pierre Duroux.

Lire à la 2^e ligne du texte explicatif, page 194, au lieu de *ortographe*, lire orthographe ; à la 7^e ligne de la page 195, lire *Miolis* au lieu de Muller.

La planche en noir encartée dans le numéro représentant la plaque de garde-chasse portée par Stofflet, général vendéen, doit être placée dans l'article « Stofflet » inséré dans le numéro précédent, sous la signature de M. Baguenier-Désormeaux.

Directeur-gérant : L. FALLOU.

L'ÉPAULETTE DES OFFICIERS DE TROUPE

(de 1789 à 1815).

Dans le dernier numéro, *la Giberne* donnait une rapide étude de la dragonne que je compléterai aujourd'hui par celle de l'épaulette. Nous poussons aujourd'hui la critique anecdotique jusqu'à chicaner les maîtres sur des erreurs auxquelles l'épaulette a souvent donné lieu. Cependant son histoire est récente et se trouve définie en trois règlements 1786, 1815 et 1822. Celui de 1815 n'étant que la consécration des traditions de l'empire. Les premières épaulettes datent du ministère Choiseul, 1759, fort petites à l'origine, et consistant principalement en un galon ou tresse d'environ 18 lignes de large terminé par une frange d'un pouce. L'origine de cet insigne est le nœud de rubans aux couleurs de Colonel que portaient sur l'épaule les officiers.

L'institution fut assez mal accueillie. Les officiers y virent une sorte de livrée royale, les colonels une diminution de leurs prérogatives ; le mot guenille à la Choiseul est resté légendaire.

L'épaulette changea peu sous la monarchie. Le règlement de 1786 sur l'habillement et l'équipement la définit pour tous les grades à peu près telle qu'en 1759.

1786. — Mestre de camp Commandant, de chaque côté une épaulette de tresse ou galon en or ou argent suivant la couleur du bouton, de 24 lignes, la longueur ne dépassant pas la couture de la manche, ornée d'une frange à graine d'épinards et de corde à puits de la longueur de deux pouces, toute espèce de paillette ou broderie étant interdite.

Mestre de camp en second, et mestre de camp à la suite, même épaulette sur chaque épaule traversée d'une raie de soie couleur feu pour le premier, de deux pour le second.

Lieutenant-Colonel, à gauche une seule épaulette pareille à celle du Mestre de Camp Commandant.

Les officiers du grade de brigadier des armées portant l'épaulette ornée d'une étoile d'or ou d'argent contrairement au bouton.

Major, une épaulette de chaque côté ornée de graine d'épinards seulement.

Capitaine-commandant, une seule épaulette pareille à celle du Major.

Capitaine-commandant ou capitaine de remplacement, une épaulette semblable à celle du capitaine-commandant traversée d'une raie de feu pour le premier, de deux pour le second.

Lieutenant en premier et lieutenant en second, une épaulette losangée de carreaux de soie feu, traversée d'une raie de feu pour le second, frange de filé.

Sous-lieutenant, épaulette à fond de soie couleur de feu avec des carreaux brodés métal, la frange mélangée de soie et de plis métal. Le sous-lieutenant de remplacement la portant traversée d'une raie de métal.

Quartier-maître trésorier, épaulette de lieutenant ou sous-lieutenant.

Porte-drapeau, épaulette à fond de soie couleur feu liserée métal, franges assorties.

Adjudant, épaulette à fond de soie couleur feu traversée dans la longueur de deux cordons métal.

De plus tous les officiers portaient pour retenir le baudrier de l'épée sur l'épaule droite une contre-épaulette semblable à l'épaulette du grade, mais sans frange ni bordure, terminée carrément par le bas, comme à la couture de la manche et se boutonnant par un petit bouton uniforme.

La dragonne définie par le règlement de 1786 est formée d'un cordon mêlé de filé d'or et de soie couleur feu et d'un gland garni d'une frange conforme à celle réglée par le grade.

Il est assez difficile de suivre l'épaulette dans ses transformations pendant la révolution et l'empire. La forme varia peu à part la largeur du crapaud. Le galon de tresse fut remplacé par un galon cul de dé. Dès la révolution l'épaulette fut à très peu près celle définie en 1815 par un arrêté qui confirma les décisions de l'empire dont malheureusement je n'ai pu retrouver la trace.

1815. — Colonel, deux épaulettes pleines à torsades.

Lieutenant-colonel, deux épaulettes de même frange le corps de métal opposé au bouton.

Chef de bataillon et major, une épaulette à torsade, et une contre-épaulette.

Capitaine en premier, une épaulette à graine et une contre-épaulette.

Capitaine en second, la même épaulette le corps traversé d'une raie de feu.

Lieutenant en premier, la même losangée de soie.

Lieutenant en second, la même losangée et traversée d'une raie de soie.

Sous-lieutenant, la même à double losange ; les adjudants portant l'épaulette de soie traversée de deux raies de métal.

En somme, à part les colonels et lieutenants-colonels, tous les officiers ne portèrent sous la révolution et l'empire qu'une seule épaulette à gauche à l'exception des majors, des adjudants-majors et des quartiers-maitres qui la portèrent à droite. Cette épaulette accompagnée d'une contre-épaulette sauf pour les chasseurs et les hussards en frac.

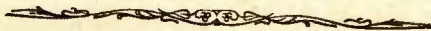
Ce n'est qu'en 1822 que fut arrêté le port actuel d'alors. Raconter l'histoire de l'épaulette ce serait sans intérêt, si ce n'était raconter en même temps celle de tous ceux qui l'ont portée à l'épaule ou dans leur giberne.

« Je n'en ai plus la place » disait tristement l'adjudant du 101^e au colonel qui l'accordait enfin au brave et loyal serviteur dont le dévouement retardait toujours l'avancement. Il ne fut pas le seul qui ne fit que l'entrevoir en rêve la guenille à la Choiseul, que les galons n'ont jamais remplacée.

Après une disparition de 10 ans, son retour a été salué par toute l'armée française qui a vu revenir avec joie une vieille amie.

Une fâcheuse expérience avait consisté à habiller en hussard tous les officiers de notre armée, et aujourd'hui par un contre-coup bizarre, ceux-ci rompent avec leurs traditions, tandis que seuls les officiers des services héritent des tresses des Chamborant et des Bercheny en attendant que celles-ci aillent rejoindre leur compagne regrettée la sabretache.

Capitaine BOTTET.





INFANTERIE DE LIGNE
Voltigeur
(1806)

Dragon d'Egypte

14^e DRAGONS

(Suite).

CHAPITRE VIII

Départ de la cavalerie pour la Haute-Egypte, sa composition. — Concentration du reste à Boulacq. — Mourad abandonne son camp du Bahr-Joseph. — Prise de sa flottille. — Retards de la nôtre. — La cavalerie va à son secours. — Combat de Sohaig. — Engagement près de Tantha. — Cantonnement de la Division à Girgeh. — Bataille de Samanhout.

Okel des Riz, 6 décembre.

Les corps qui doivent fournir des escadrons à la division Desaix, furent désignés à la fin de novembre à la suite de la revue passée par le général en chef. Le 14^e dragons détacha cent hommes montés formant un escadron avec le chef d'escadron Villemet. Les régiments de cavalerie légère, 7^e hussards et 22^e chasseurs sont partis presque en entier; après eux, c'est le 15^e dragons qui fournit le plus de cavaliers. Il y a aussi des escadrons du 18^e et du 20^e, seul le 3^e dragons n'envoie aucun homme dans la Haute-Egypte. Comme il occupe les points de Belbeis, de Salehieh, de Kathié, et qu'il a des postes jusque vers Suez, le général en chef n'a pas voulu diminuer la force des détachements qui jalonnent la route de Syrie, par où Ibrahim s'est enfui et d'où Djezzar-Pacha menace sans cesse de déboucher.

J'aurais été bien attristé de ne point faire partie de l'escadron qui va dans la Haute-Egypte, avec le commandant Villemet, si je ne savais que le général en chef, prépare une expédition en Syrie, pour en finir avec les entreprises des pachas d'Acre et de Damas et qu'il mènera avec lui presque tout ce qui restera de cavalerie,

Le Caire, 15 décembre, 1799.

Le général Bonaparte, a constitué d'une manière définitive le corps de cavalerie qu'il attache à la division Desaix. C'est le géné-

ral Davoust qui en a le commandement ; le général Dumas, à qui il avait été offert, ayant dû refuser à cause de sa mauvaise santé.

L'adjudant général Rabasse et dix officiers supérieurs des différents corps marchent sous ses ordres, les citoyens Pinon chef de brigade du 15^e dragons, Duplessis, du 7^e chasseurs et Lassalle, du 22^e chasseurs, commandent leurs régiments. L'arsenal de Gizeh, a fourni les fusils, les baïonnettes, les pistolets et les sabres qui manquaient encore à l'armement de la cavalerie, et trois pièces d'artillerie légère qui lui sont affectées, lui permettront d'agir isolément à l'occasion.

Avant leur départ qui fut fixé au 4 décembre, le général en chef, a fait paraître un ordre de jour relatif à la part que nos escadrons sont appelés à prendre à cette campagne.

Après avoir félicité la cavalerie de sa belle tenue et de ses qualités manœuvrières, le général Bonaparte termine en disant : « C'est à la cavalerie qu'est réservée la gloire de détruire sans retour les Mamelucks. Ce que le général en chef a vu faire aux régiments qui composent la cavalerie de l'armée, dans les campagnes d'Europe, lui est un sûr garant d'un prompt succès. »

Les guidons déteints ou déchirés, qui flottaient au-dessus de nos escadrons, ont été remplacés avant le départ par des neufs portant les noms des victoires de la campagne d'Égypte. Le citoyen Villemet, sera le premier à mener le sien au feu et à y ajouter quelque nouvelle et glorieuse inscription.

Depuis la fin de novembre, la concentration de la cavalerie sur Boulacq et le Caire, s'est continuée d'après les ordres du général en chef; Marmont a reçu avis de ne garder à Rosette, qu'un maréchal des logis et 10 hommes du 14^e dragons, pour l'escorte et les plantons, et de renvoyer toutes les selles et équipages du régiment au dépôt de Boulacq.

Le général Lanusse, ne doit conserver que ce même nombre d'hommes du 20^e dragons à Menouf, et le reste se rend au Caire; le général Fugières, a reçu des ordres analogues, à Méhallet-el-Kébir.

Les détachements des corps de cavalerie, au fur et à mesure qu'ils sont organisés, se dirigent sur Beni-Souef, où le général Davoust, doit rassembler un millier de chevaux destinés à la conquête de la Haute-Égypte.

Le Caire, 25 janvier 1800.

Le 16 décembre, la cavalerie était au complet et elle quitta au point du jour Beni-Souef pour marcher contre Mourad, qui était campé sur la rive gauche sur Bahr Joseph. Lorsque ses émissaires lui apprirent l'approche d'une troupe aussi considérable, le bey décampa au plus vite et ne voulut point essayer d'engager le combat. La cavalerie le pressa sans lui donner un instant de repos et se dirigea à marches forcées sur Girgeh.

Le camp que Mourad avait établi au Bahr Joseph, en face de Feshue, était appuyé par des djermes, armées en guerre et qui portaient ses vivres et ses munitions.

La rapidité de la poursuite fut si grande que cette flottille ne put le suivre et tomba dans nos mains, à Meniet et à Syout.

La cavalerie de Davoust, avait pris dans cette première opération plus d'une journée d'avance sur l'infanterie, bien que celle-ci fut rompue à la marche et endurcie à toutes les fatigues ; mais la rosée qui est très abondante sur les bords du Nil, détériore la chaussure au point que beaucoup de fantassins n'eurent plus de souliers au bout de quelques jours. De plus la flottille qui portait les vivres et les munitions de la division Desaix ne paraissait pas malgré qu'elle fût partie en même temps que la colonne de Beni-Souef. L'ordre fut alors donné de s'arrêter à Girgeh, pour l'attendre et de consommer sur place les vivres que la petite armée portait avec elle.

La division toute entière se trouva réunie à Girgeh le 26 décembre. Outre la cavalerie, elle se composait de la 21^e légère, avec le général de brigade Belliard, et des 61^e et 88^e de bataille sous le général Friant. Le chef de brigade La Tournerie commandait l'artillerie.

Au bout de quelques jours, le général Desaix, inquiet de n'avoir aucune nouvelle de sa flottille, et craignant, avec juste raison, qu'elle n'eût été attaquée en route par les populations hostiles des bords du Nil, prescrivit au général Davoust de remonter le cours du fleuve avec sa cavalerie, et de dégager, s'il était nécessaire, les djermes en danger.

Le corps de Davoust partit le 3 janvier de Girgeh, et reconnut bien vite, à l'attitude des paysans, combien les prévisions du général Desaix étaient fondées. Le 12, comme l'on n'avait encore aucun renseignement sur la position de la flottille, Davoust se

décida à s'arrêter à Sohaig, et à envoyer de fortes patrouilles en reconnaissance, ne doutant pas que les djermes du convoi ne fussent tout proche. A ce moment, des paysans qui s'étaient attroupés en arrière de la colonne, aperçurent un gros de cavaliers, fort d'environ 600 à 800 chevaux, qui descendait des hauteurs. Ils attendaient sans doute leur arrivée pour entamer les hostilités, car les pierres et les coups de fusils commencèrent à pleuvoir sur la queue de la colonne qui était composée des 14^e et 20^e Dragons.

Ceux-ci, dédaignant de répondre à cette misérable foule, firent demi-tour avec le plus grand ordre et marchèrent à la rencontre des Mamelucks, deux fois plus nombreux.

Dans cette affaire, suivant le rapport du général Davoust, l'on put voir les services que rend l'arme des dragons. A l'approche de l'ennemi, ils exécutèrent des feux de pelotons si nourris et si bien ajustés que jamais ils ne purent être attaqués.

Toute la cavalerie admira les feux du 15^e dragons, qui furent commandés et exécutés comme à l'exercice. En un moment, les Mamelucks furent en fuite et disparurent dans le désert aussi vite qu'ils étaient venus.

Débarrassés de la cavalerie, nos dragons se tournèrent contre les paysans qui les avaient d'abord attaqués. Ce fut un massacre épouvantable de ces malheureux qui avaient sans doute été entraînés à une agression si peu justifiée par les promesses de Mourad.

Tout ce qui ne put prendre la fuite à temps, fut haché sur place et il resta plus de 1,500 cadavres sur le terrain.

Les chasseurs et les hussards, qui faisaient l'avant garde, tournèrent bride pour accourir au secours des dragons, dès qu'ils entendirent les premiers coups de feu. Ils eussent désiré que cela durât plus longtemps pour être de la partie, mais quand ils arrivèrent tout était terminé. L'adjudant général Rabasse, dans la courte mêlée qui avait eu lieu, tua un cheik de sa main.

La relation faite par le général Davoust, sur ce premier engagement de cavalerie, a produit au Caire le meilleur effet.

Elle se termine par l'éloge des officiers supérieurs qui ont pris part à l'affaire de Sohaig.

« Je me rappelle, général, que vous m'avez dit que je serais
« très content, dans l'occasion, du chef du 20^e Dragons. Effective-
« ment, je n'ai lieu que d'en être très satisfait, ainsi que de son
« chef d'escadron Roës. Villemet, du 14^e, s'est parfaitement

« comporté aussi ; il a eu le malheur de perdre un cheval auquel « il était très attaché ».

La cavalerie se porta ensuite, par une marche de dix heures, d'un bon pas, à Syout, où elle passa la nuit. Mais la fatigue avait déjà diminué ses effectifs et il fallait 80 chevaux, pour remplacer ceux qui étaient morts ou trop éclopés, pour continuer à rendre des services.

De retour à Girgeh, la cavalerie dut repartir aussitôt pour aider la flottille, dont les espions avaient enfin donné des nouvelles. Elle avait été attaquée, en effet, et plusieurs djermes qui s'étaient échouées sur les rives du fleuve, avaient été pillées par les habitants.

Davoust rencontra, près de Tantha, une forte avant-garde de 5 à 600 chevaux, à laquelle la leçon infligée aux Mamelucks, dans le combat de Sohaig, n'avait pas sans doute servi.

Bientôt des renforts accoururent et portèrent à deux mille environ le nombre des cavaliers, auxquels vinrent se joindre une foule immense de paysans que l'on put évaluer à douze mille.

Une telle multitude d'ennemis n'était point faite pour arrêter un instant notre cavalerie qui chargea résolument les Mamelucks et les mit en fuite en leur infligeant une perte de plus de deux cents chevaux.

Se tournant ensuite contre cette misérable infanterie, suivant la tactique qu'elle avait adoptée à Sohaig, elle sabra tout ce qui fit mine de résister et en laissa près de trois mille sur le terrain.

Le chef de brigade Pinon et le citoyen Boussard, chef d'escadron, se distinguèrent d'une manière toute spéciale dans ce combat qui ne coûta qu'un tué et 20 blessés à la cavalerie.

L'affaire de Tantha dégagea la flottille, qui avait beaucoup souffert des attaques des insurgés, depuis Beni-Souef jusqu'à Syout. Elle demeure depuis lors en vue de la cavalerie qui l'escorta vers Girgeh, où elle arriva le 14 janvier.

Les munitions et les vivres qu'elle apportait furent un précieux secours pour la division, dont les ressources étaient bien réduites. En même temps, des coureurs vinrent avertir le général Desaix que Hassan-bey-Osman, dont la bravoure était légendaire dans le pays, venait de se réconcilier avec Mourad, et lui amenait des renforts se montant à 400 Mamelucks et 2.000 Arabes d'Yambo.

Loin d'abattre son courage, cette nouvelle ne fit qu'exalter l'ardeur de la division Desaix et de la cavalerie de Davoust. Le 21

janvier, la petite armée quitta ses cantonnements de Girgeh, où elle s'était refaite, et marcha à la rencontre de Mourad qui avait levé son camp de How.

Le lendemain, elle le trouva devant elle, vers le village de Samanhout. L'avant-garde, composée de deux pelotons du 7^e hussards, sous le capitaine Verlier, fut brusquement assaillie par les soldats de la Mecque et quelques Mamelucks. Revenue de sa première surprise, cette petite troupe reprit l'offensive et sabra l'ennemi, elle eut un homme tué et quelques blessés dans cet engagement.

Pendant ce temps, les brigades Belliard et Friant qui s'étaient rapprochées avec le reste de la cavalerie se formèrent en carré, pendant que deux compagnies de carabiniers, soutenues par le lieutenant Duvernois, du 7^e hussards, attaquaient le village de Samanhout. La défense fut des plus vives, l'adjoint Rapp y fut blessé et le lieutenant Duvernois eut le poigné scié avec un poignard, mais sans en être estropié.

Le citoyen Clément, aide de camp du général Desaix, qui conduisait l'attaque, fit fort bien et se rendit promptement maître du village.

A ce moment, les Mamelucks qui s'étaient rassemblés passèrent comme un ouragan devant le carré de gauche qui était formé de la 21^e légère, aux ordres de Belliard, et vinrent fondre sur celui de Friant, 61^e et 88^e de bataille, mais l'artillerie de la Tournerie, qui était à l'angle de chaque face, les cribla de mitraille, et Mourad sembla s'arrêter un instant. Aussitôt les dragons de Davoust, qui formaient un carré à cheval entre les deux carrés d'infanterie, s'élançèrent, le fusil au poing, mais déjà Mamelucks renonçaient au combat et fuyaient bride abattue comme à leur ordinaire.

Le chef de brigade Lassalle, du 22^e chasseurs, vola sur leurs traces avec une poignée de ses cavaliers les mieux montés, il put à peine en joindre quelques-uns. Au reste, un sentiment d'humanité maintint sur le champ du carnage la plus grande partie de la cavalerie qui dut protéger les blessés contre les mutilations que les sauvages habitants du pays commençaient à leur faire souffrir. A ce retour offensif, les misérables qui avaient compté sur la poursuite commencée pour achever leur horrible besogne, s'enfuirent à toutes jambes, pour éviter le châtement dû à leurs forfaits, pas assez vite cependant pour qu'il n'en restât plus d'un millier sur le champ de bataille.

Les résultats de cette victoire furent immenses. Les magasins d'Esneh et d'Assouan tombèrent entre les mains de Desaix et après une poursuite de trois jours, la cavalerie poussa Mourad dans le désert de Nubie, au-delà des premières cataractes.

Les champs de Samanhout étaient jonchés d'armes précieuses, ornées de pierreries, et sur les Mamelucks tués, les soldats trouvèrent des bourses remplies d'or, qui les dédommagèrent de toutes fatigues. Après quelques moments de rafraîchissement à Farehout, la cavalerie s'était dirigée vers How, qu'elle atteignit au matin, ayant marché toute la nuit. Elle ne prit de repos que lorsqu'elle fut assurée de la disparition de Mourad. Puis elle revint à Esneh où elle se dispersa dans les cantonnements qui lui furent assignés et où elle se trouve aujourd'hui chargée d'assurer la perception du miri.

Ce fut dans cette marche que nos soldats aperçurent les premiers monuments de la Haute-Egypte, vestiges de cette civilisation antique qui date de plus de quatre mille ans. Les proportions gigantesques du temple de Denderah frappèrent d'admiration les âmes les plus grossières, et cette vue seule suffit à récompenser de leurs fatigues et des dangers qu'ils ont courus les braves qui bivouaquèrent au milieu de ces ruines célèbres.

CHAPITRE IX

Complément de remonte pour la cavalerie. — Modifications apportées à son règlement et à la tenue. — Organisation du régiment des dromadaires. — Chameaux destinés aux ambulances. — Assassinat de l'aide-camp Guermet. — Voyage du général en chef à Suez. — Belle conduite du guide Louis. — Apparition de la peste à Alexandrie. — Punition d'un chirurgien.

Boulacq, le 30 janvier.

Ces dernières semaines ont été bien monotones, et je n'ai pu résister au plaisir, d'ajouter au récit que j'ai entrepris de cette campagne, la relation qui m'a été envoyée par mon camarade le lieutenant Dard, des glorieux combats auxquels ont pris part un escadron du 14^e Dragons. Il paraît que les justiciables des conseils de guerre sont rares à la division Desaix puisque Dard, qui en est un membre, a le temps de rédiger de véritables journaux.

Ce n'est donc pas à tort que les Arabes appellent le général Desaix Sultan juste puisqu'il maintient dans son corps une si exacte discipline.

Ici ce n'est pas tout à fait la même chose et le Général en chef a dû flétrir dans un ordre du jour la conduite d'un détachement, escorte d'un convoi, dont les cavaliers avaient aidé les Maltais à piller les approvisionnements confiés à leur garde.

Aussitôt après le départ de nos frères d'armes pour Beni-Souef, le général Bonaparte stimula de nouveau l'activité des commandants de provinces pour hâter l'envoi des chevaux destinés à monter les hommes à pied du Caire et de Boulacq.

Les premiers chevaux envoyés avaient été pris avec tant de précipitation ou si peu de soin que beaucoup, âgés de deux ou trois ans ont été ruinés dès les premières marches et qu'il en faudra 180 en plus pour les remplacer. Là, ne se borna pas les soins du Général en chef.

La différence des attaques de cavalerie dans ce pays et en Europe, l'amena à faire présenter par des hommes expérimentés des modifications au règlement. Les chefs de brigade Duvivier et Bron avec le chef d'escadron Barthélemy furent chargés de ce travail sous la direction du général Murat, et voici ce qui a été adopté pour la place des officiers du régiment.

Le Chef de brigade qui n'a pas de place fixe, se tient habituellement à 20 pas derrière le centre du régiment, et le Chef d'escadron à 10 pas derrière le centre des deux escadrons.

Le capitaine-commandant de l'escadron a la croupe de son cheval dans le rang au centre de l'escadron et l'autre capitaine se place à la droite de la division. Le premier lieutenant est à la droite du second peloton et le second sous-lieutenant à la gauche du second peloton. Le premier sous-lieutenant en serre-file derrière la gauche du premier peloton. Il en est de même dans la seconde division. Le maréchal-des-logis chef, le fourrier-brigadier et un maréchal-des-logis sont en serre-file, le porte guidon se tient à la gauche de la première division et à droite du sous-lieutenant. Enfin on conserve six pas d'intervalle d'un escadron à l'autre.

Le pantalon large, à boutons de corne, et à peau de basane a été adopté pour toute la cavalerie et le gilet de chamois remplacé par le gilet de basin rayé moins chaud sous ce climat.

Les gilets et pantalons d'écurie, en toile du pays, adoptés dès le début, ont été d'un bon usage pour le service de la caserne, le

gilet est orné d'un collet et de parements à couleur distinctive.

La botte à l'écuyère et à la hussarde est maintenue pour la cavalerie ; mais celles qui ont été fabriquées dans le pays et mises en service sont plus souples que celles de nos magasins et paraissent très résistantes.

Dans la prévision d'une longue route à travers le désert, le Général a prescrit de faire fabriquer des outres de peau d'une contenance de dix litres à raison de deux par cavalier. Ces outres doivent s'attacher de chaque côté au-dessous du porte-manteau. Chaque peloton doit emporter en plus une outre de trente litres. La fourniture nous doit être faite d'abord à Boulaq, et si l'expérience réussit, il en sera envoyé dans la Haute-Egypte. Pour compléter ces mesures, nous habituons nos chevaux à se contenter d'une faible ration d'eau saumâtre, en ne leur donnant rien autre chose à boire ; plusieurs sont restés deux jours sans toucher à cette eau, mais la soif a eu raison de leur dégoût et ils ont tous fini par s'en abreuver.

Vers la mi-janvier les chevaux toucheront la ration de vert qui est fixée à quaranté-cinq livres de trèfle sauf pour les chevaux français qui continueront à manger du son, de l'orge ou des fèves.

On ne reçoit plus maintenant que des chevaux de quatre ans qui engrenés de bonne heure dans le pays sont tout à fait propres à supporter les fatigues des marches et des bivouacs. Les dernières remontes qui sont venues de la province de Garbieh où commande le général Fugières sont très bonnes et le chef de brigade Duvivier en a été si satisfait qu'il a envoyé des compliments au lieutenant Firsch commandant la cavalerie de la province.

Le général Menou, désolé de ne plus avoir de cavalerie, a fait de nouvelles tentatives pour obtenir un détachement de dragons quoiqu'il en ait dit tout le mal possible jadis, prétendant que c'étaient eux qui avaient fomenté les insurrections d'Italie. Le général en chef les lui a refusés tout net. Il tient à avoir sa cavalerie dans la main et pense qu'elle seule peut assurer le succès.

Il vient de décider l'organisation d'un corps qui tiendra à la fois de l'infanterie et de la cavalerie et que la rapidité de sa marche appelle à rendre de grands services.

Le régiment des dromadaires, doit être monté avec les animaux les plus vites et les plus résistants et compter deux escadrons.

Chaque escadron sera de quatre compagnies, comprenant un capitaine, un lieutenant, un maréchal-des-logis chef, deux maré-

chaux-des-logis, un fourrier brigadier, quatre brigadiers, un trompette et cinquante dromadaires.

Il sera commandé par un chef d'escadron et le régiment par un chef de brigade. Provisoirement c'est le chef d'escadron Cavalier qui est chargé d'organiser les premières compagnies.

Les hommes sont montés sur des dromadaires, et armés du fusil avec la baïonnette. Ils portent la giberne de l'infanterie et une longue lance de quinze pieds. L'uniforme consiste en un manteau arabe pour les marches. La tenue est à peu près celle des hussards: un dolman bleu de ciel avec col et parements rouges; une ceinture blanche et noire, la culotte à la hongroise bleue avec les bottes. Le turban qui leur avait d'abord été donné comme coiffure a été remplacé bien vite par le schako à haut plumet dont nos cavaliers légers sont si fiers. En parade ils sont ornés d'un cafetan rouge bordé de fourrures. La difficulté a été de trouver un harnachement pratique pour ce nouveau genre de monture. L'ordonnateur en chef, les chefs de brigade Bessières, Détrées et Duviervier se sont concertés et ont présenté le 14 janvier un modèle qui doit être confectionné le plus tôt possible.

Le général en chef apporte le plus grand soin au recrutement de ce nouveau corps; les hommes doivent être âgés au moins de 24 ans, et compter plus de quatre ans de service, la taille la plus basse est de cinq pieds quatre pouces, enfin les chefs de corps doivent les choisir parmi les sujets d'une bravoure connue.

Les régiments d'infanterie de l'armée fournissent les premiers effectifs. La moitié des régiments, y compris les guides à pied, enverra quinze hommes et l'autre moitié dix hommes par régiment, ce qui fait plus de deux cents hommes.

Le général en chef s'est préoccupé aussi du transport des malades et des blessés en vue de l'expédition de Syrie et l'on rassemble en ce moment un grand nombre de chameaux qui doivent porter des paniers semblables à ceux que les indigènes emploient pour faire voyager leurs femmes; cela servira d'ambulance mobile. Chaque division en a cinq et l'ambulance centrale dix.

Les environs du Caire sont maintenant assez sûrs grâce aux nombreux postes établis sur le Nil et aux patrouilles qui battent le pays. Cependant le 12 janvier le citoyen Guermet, aide de camp du général Dugua, a été assailli et massacré sur les bords du fleuve par sept ou huit brigands qui l'ont dépouillé. Le dragon qui l'accompagnait surpris de cette brusque attaque s'arrêta

court et vit l'infortuné tomber de cheval ; il courut aussitôt à un poste de grenadiers établi non loin de là, mais quand ils revinrent, les bédouins avaient déjà eu le temps d'arracher à Guermet ses armes et ses vêtements et de jeter dans le Nil le corps que les grenadiers eurent grand peine à retirer. Toutes les battues et les recherches faites aux alentours sont demeurées infructueuses et les malfaiteurs échappent à une forte vengeance.

Le général Bon était parti au commencement de décembre pour aller occuper le port de Suez avec le 2^e bataillon de la 32^e brigade, 110 hommes de la compagnie turque d'Omar, trente husards du 7^e régiment et deux pièces de canons traînées par des chameaux. Son expédition réussit très bien et il prit possession de la ville et de ses quais, qui sont les plus fréquentés de la mer Rouge, sans brûler une amorce. Soit que les rapports envoyés aient donnés au général en chef le désir de visiter cette partie de l'Égypte, soit qu'il veuille s'assurer par lui-même des ressources du pays au-delà de Saléhié, il a donné l'ordre aux 3^e et 14^e dragons de préparer une escorte avec quatre officiers et d'emporter des vivres pour six jours.

J'ai été désigné pour faire partie du détachement qui se composait de cent dragons et une vingtaine de guides à cheval. A l'heure indiquée nous vîmes arriver un superbe carrosse attelé de six chevaux et destiné au général Bonaparte, mais il ne s'en servit point et marcha tout le temps à cheval avec les citoyens Monge et Caffareilly qui l'accompagnaient. Le but de cette expédition était de reconnaître les ruines d'un ancien canal qui unissait Suez à la Méditerranée et que la barbarie des habitants a laissé combler par les sables du désert.

Nous avons suivi la route habituelle, par Belbis et Saléhié, où sont établis des postes du 3^e dragons, mais à partir de Katieh, nous nous sommes trouvés au milieu des sables, sans autre sécurité que la fidélité des guides. Cette marche fut des plus pénibles et le général Bonaparte seul ne parut point souffrir de la fatigue. Le matin du troisième jour après notre départ de Saléhié nous aperçumes du haut des collines une vaste étendue d'eau que les guides assurèrent être la mer Rouge. Le général en chef nous ordonna alors de bivouaquer à l'endroit où nous nous trouvions et partit seul avec le citoyen Monge le général Caffareilly, deux guides à cheval et un homme du pays qui déclarait connaître un passage à travers le fond du golfe que la mer forme là.

Vers le soir, l'inquiétude commença à nous prendre, car le général ne rentrait pas avec son escorte, et nous craignîmes qu'il ne lui fût arrivé quelque malheur.

Le citoyen Lallemand prit la précaution de faire allumer de grands feux sur les endroits les plus élevés, pour diriger les voyageurs, s'ils étaient égarés dans le désert. Enfin, vers le milieu de la nuit, ils rentrèrent mouillés jusqu'aux os, harrassés de fatigue. Le guide qui les conduisait avait perdu la tête au retour et après avoir fort bien dirigé le matin, il s'égara le soir dans un marais où le général Caffarely, infirme et avec une jambe de bois, faillit périr plusieurs fois. La petite troupe ne dut son salut qu'au courage et au sang-froid du guide à cheval Louis qui sonda le terrain en avant et porta entre ses bras le général dans les endroits les plus difficiles. En récompense de sa belle conduite, le général en chef, de retour au Caire, le nomma brigadier, et lui fit don d'un sabre sur lequel est gravée la mention suivante : « Le général Bonaparte au guide à cheval Louis — Passage de la Mer Rouge ».

Le 7, nous revenions à Bêlbeis ; le général en chef paraissait fort joyeux, il fit remettre par l'ordonnateur une somme de 120 livres au citoyen Lallemand et aux officiers des 3^e et 14^e Dragons qui étaient du détachement, et il donna une gratification de 20 livres aux dragons qui avaient passé les trois derniers jours dans le désert avec le quartier général.

Le sous-lieutenant Hecque, du 14^e Dragons, qui avait perdu son cheval dans la reconnaissance, en a reçu un superbe des écuries du général en chef. Enfin tout le monde est rentré au Caire très joyeux de cette expédition, prélude d'une plus longue et plus importante.

A notre retour, j'ai trouvé mon détachement relevé à la maison d'Ibrahim par une compagnie du 15^e dragons et je suis retourné à l'Okel des Riz où tout le régiment se trouve réuni.

Depuis quelque temps des bruits inquiétants venaient d'Alexandrie où le général Marmont avait constaté l'apparition de la peste. Cette nouvelle était malheureusement trop vraie et chaque jour le fléau fait de nombreuses victimes dans la population et dans la garnison, tous ceux qui peuvent fuir la ville l'ont abandonnée. Cependant grâce aux précautions sévères qui ont été prises, la maladie n'a pas fait de progrès ; les médecins et les employés militaires rivalisent de zèle et de dévouement.

Seul un chirurgien de la marine, le citoyen Boyer a été assez lâche pour refuser de donner des secours à des blessés qui avaient eu contact avec des malades supposés atteints de la contagion.

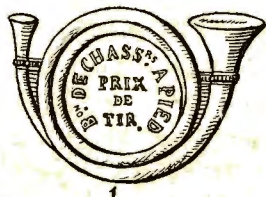
Dès qu'il en eut connaissance, le général en chef fit paraître un ordre du jour dans lequel il déclarait ce chirurgien déchu de la qualité de citoyen français. Il donna l'ordre qu'on l'habillât en femme et qu'on le promenât sur un âne dans les rues d'Alexandrie avec un écriteau sur le dos :

« Indigne d'être citoyen français, il craint de mourir ».

Puis il le fit jeter en prison, en attendant le premier bâtiment qui pût le ramener en France, et fit envoyer, par le commandant d'Alexandrie, un exemplaire de l'ordre du jour au président de son département avec invitation de le rayer de la liste des citoyens français.

(à suivre).

Com^t M....



EPINGLETTES DE TIR (Second Empire).

- | | |
|--|--------------------|
| 1. — Chasseurs à pied de la Garde, argent. | } Grandeur exacte. |
| 2. — Zouaves, tirailleurs et spahis, cuivre. | |
| 3. — Gendarmerie de la Garde, argent. . . . | |
| 4. — Zouaves de la Garde, argent. | |

Collection Grammont.

Trompettes 1^{er} Régiment de Carabiniers 1810-1812

La tenue représentée par la planche en couleurs dessinée par notre collaborateur L. Vallet a été donnée aux trompettes du 1^{er} Régiment de Carabiniers au commencement de 1810.

Habit bleu ciel ; collet bleu ciel galonné de blanc ; parements rouges, pattes de parements bleu ciel ; 6 doubles boutonnères en galon blanc sur la poitrine ; retroussis blancs avec grenade bleu ciel ; boutons blancs avec grenade.

Epaulettes blanches ; aiguillettes blanches et bleues.

Culotte en peau blanche ; bottes à l'écuyère.

Gants jaunes, crispin blanc.

Manteau de drap blanc piqué de bleu.

Porte-manteau carré en tricot bleu de ciel ; les fonds bordés d'un galon de fil blanc, numéro du régiment.

Porte Giberne et ceinturon en buffle jauni, bordés de blanc.

Cordon de sabre en buffle blanc.

Casque en cuivre à chenille blanche.

Cet uniforme a été modifié en 1812, par suite du décret impérial du 19 Janvier, lequel prescrivait que les tambours, cornets, trompettes et musiciens prendraient l'habit à la livrée impériale.

L. B.

SHAKOS DE TOUTES ARMES (1)

(Circulaires 1810 et 1811).

I. — *Circulaire du ministre directeur de l'administration relative aux changements apportés dans le shako et contenant un devis descriptif de cette coiffure.*

Du 9 novembre 1810.

(suite)

DEVIS DESCRIPTIF DU SHAKO.

Troupes à pied.

Infanterie de ligne.

Corps du shako, extérieur. — Le corps du shako est un feutre de dix-neuf centimètres (7 pouces de hauteur) ; il est couvert par une calotte en cuir de vache ciré, très fort, d'un diamè-

(1) Voir le numéro précédent.



TROMPETTES DU 1^{er} RÉGIMENT DE CARABINIERS

(1810)

tre de vingt-quatre centimètres, quatre millimètres (9 pouces), rabattue sur le feutre à une hauteur de quatre centimètres (18 lignes). Au bas du feutre, est un bourdalou en cuir de vache uni, de deux centimètres, sept millimètres (un pouce) de largeur, ayant sur le devant une boucle en cuivre, avec son ardillon aussi en cuivre, sous cette boucle est un gousset en veau souple pour faciliter le jeu du bourdalou ; une visièrè en cuir de vache fort, verni, est attachée au-devant du shako ; elle a six centimètres (27 lignes) au-dessous, et cinq centimètres, quatre millimètres (2 pouces) au-dessus, elle fait le demi-cercle, et la rondeur est de trente-deux centimètres (1 pied).

Intérieur. — Au dedans du shako est une basane de huit centimètres (3 pouces de hauteur), garnie d'une toile de neuf centimètres, cinq millimètres (3 pouces 1/2) de hauteur, y compris la coulisse, qui se ferme par une ficelle. Au bas du feutre, et attachée sous le bourdalou, est une autre basane, dite couvre-nuque (1), de quinze centimètres (5 pouces 1/2) de hauteur garnissant le derrière du shako, à partir des rosettes ou boutons de la jugulaire, et se terminant en pointe de chaque côté, en donnant sur sa longueur cinquante-quatre centimètres (20 pouces) ; ladite basane est bordée dans sa hauteur et dans sa longueur d'un ruban de fil de onze millim. (5 lignes) de large, ce ruban servant à arrêter ledit couvre-nuque sous le col du soldat.

ACCESSOIRES : Plaque. — Une plaque en forme de losange, en cuivre jaune, du poids de 25 grammes de onze centim. (4 pouces) de hauteur et largeur, sans autre ornement que deux filets autour ; celui de l'extérieur plus prononcé, ayant dans le centre le numéro du régiment, de quatre centimètres (18 lignes) de haut, et placée sur le devant du shako.

Cocarde et gousset pour la houpette. — Au-dessus de cette plaque est assujettie sur le feutre, au moyen d'un point de laiton de chaque côté, une cocarde aux trois couleurs, de sept centimètres (2 pouces, 9 lignes) de diamètre. Sous la cocarde est un gousset pour la houpette, attaché par une couture sur le feutre, ce gousset a onze cent. (4 pouces) de haut, quatre cent. onze millim. (19 lignes) de largeur, et deux cent. 7 millim. (1 pouce) à sa base.

Jugulaire. — De chaque côté du shako est placée une jugulaire composée d'une lanière en basane double, sur laquelle sont

(1) Le couvre-nuque a été provisoirement supprimé pour les fournitures de 1812. *Circul. du 2 avril 1812.*

montées quatorze écailles en cuivre jaune, non compris une quinzième de forme circulaire à l'extrémité. La première écaille a trois cent. six millim. (16 lignes); la seconde un peu moins, et ainsi en diminuant jusqu'à la dernière, qui a seize millim. (7 lignes), toutes ces écailles sont arrêtées chacune par un fil de laiton plat, ladite jugulaire est assujettie par un gros bouton de cuivre jaune, ayant quatre cent. (18 lignes) de diamètre. Au milieu de ce bouton est une étoile, et autour un seul filet estampé; au bout de chaque oreillon est un cordon de fil d'un centimètre (5 lignes) de large, et de seize cent. (6 pouces) de longueur, pour attacher la jugulaire.

Infanterie légère.

Corps du shako. — L'intérieur et l'extérieur, comme le shako de l'infanterie de ligne.

ACCESSOIRES : Plaque. — Une plaque en forme de losange, en fer blanc, du poids de dix-sept grammes de même hauteur et largeur que celle de l'infanterie de ligne, ayant au centre un cor de chasse de quatre centimètres (18 lignes) de hauteur, au milieu duquel est le numéro du régiment.

Cocarde et gousset pour la houpette. Même dimension que pour l'infanterie de ligne.

Jugulaire. Mêmes détails que pour l'infanterie de ligne, à l'exception des écailles, qui doivent être en fer blanc au lieu de cuivre jaune, et du bouton, au milieu duquel doit être un cor de chasse au lieu d'une étoile.

Corps hors ligne.

Les corps hors ligne recevront les shakos de l'arme à laquelle ils sont assimilés, en observant que la plaque sans numéro et la jugulaire seront de la couleur des boutons du corps.

Vétérans.

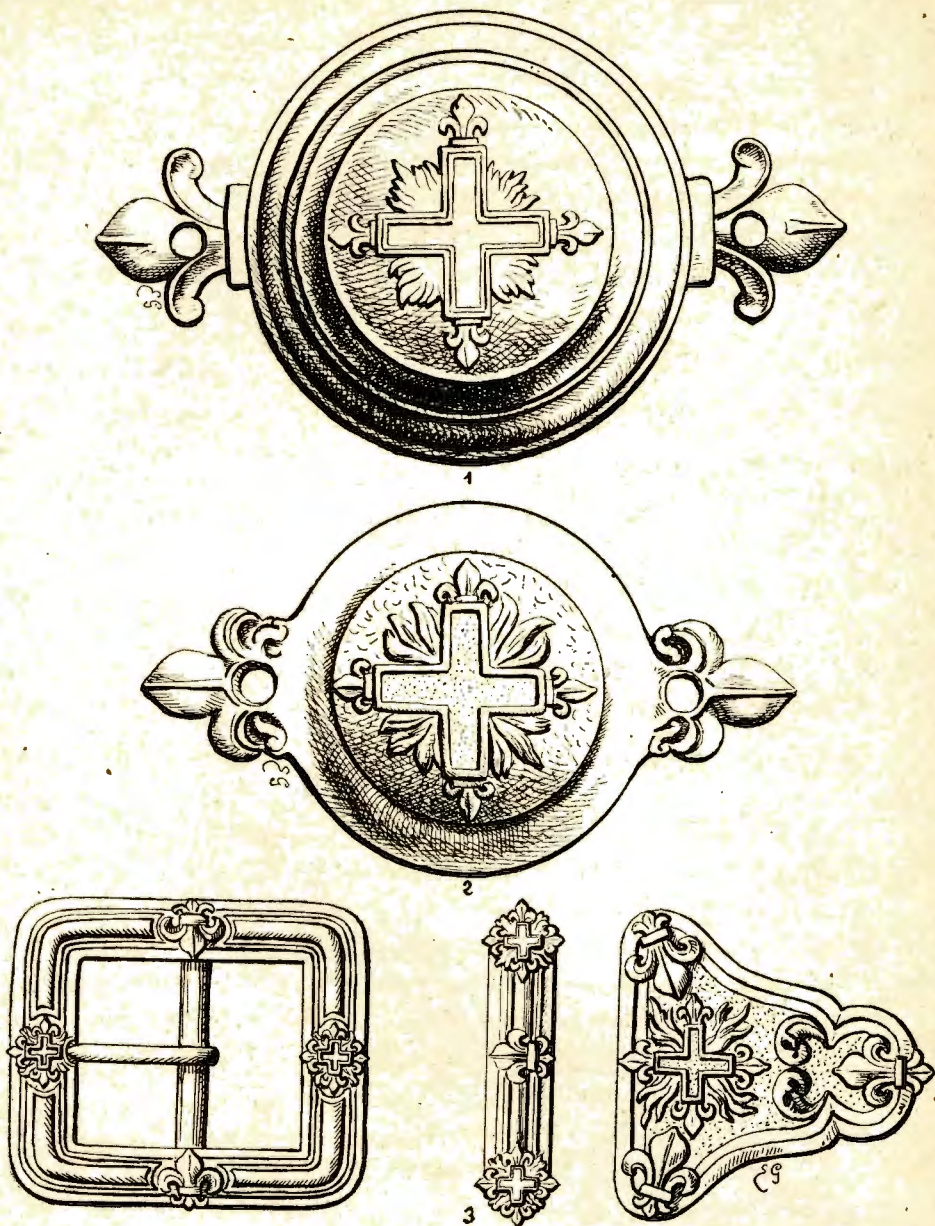
Mêmes détails que pour l'infanterie de ligne, sauf la plaque et la jugulaire, qui seront en fer blanc au lieu d'être en cuivre.

Artillerie, génie et canonniers vétérans.

Les shakos et les accessoires en tout conformes au devis de l'infanterie de ligne, sauf la plaque qui doit porter une grenade au-dessus du numéro (1).

(à suivre)

(1) La circulaire du 13 juillet 1811 autorise les corps de l'artillerie et du génie à conserver l'empreinte de l'aigle sur la plaque du shako.



1. — Bossette de mors, mousquetaires (18^e siècle), croix et flammes en métal argenté sur cuivre, grandeur réelle.
2. — Bossette de mors, mousquetaires (Louis XVIII), en cuivre doré, grandeur réelle.
3. — Ornaments de bride, mousquetaires (Louis XVIII), cuivre doré, grandeur exacte.

Collection Charassay.

Chasseurs à cheval, Garde Impériale

1856-1870

Le décret impérial du 20 Décembre 1855 comprenait dans la nouvelle organisation de la Garde Impériale un régiment de Chasseurs à cheval de 6 escadrons.

Les conditions d'admission étaient celles exigées pour les autres régiments de la Garde (voir le n° 8 de *la Giberne*, notice sur les Cuirassiers de la Garde); la taille minimum pour les sous-officiers brigadiers et cavaliers était 1^m67.

Afin de n'apporter aucune perturbation dans les régiments de cavalerie dont quelques-uns étaient en Crimée, la formation du régiment fut retardée.

Quatre escadrons furent formés en Crimée le 28 Avril 1856 avec des éléments fournis pour la plus grande partie, par le 4^e régiment de chasseurs d'Afrique, qui fut licencié, et par les 1^{er}, 2^e, 3^e régiments de la même arme, 1^{er} et 4^e Hussards qui composaient la cavalerie légère en Crimée.

Les deux autres escadrons furent formés à Compiègne au mois de mai de la même année avec des détachements fournis par les chasseurs d'Afrique restés en Algérie, et les chasseurs à cheval en France.

Les chasseurs d'Afrique avaient donc participé dans une grande proportion à la formation du régiment, et si celui-ci, par sa tenue flattait moins l'œil que le régiment des Guides, il avait en revanche un ensemble « vieux troupier » qui avait bien son charme.

Presque tous les officiers de pelotons sortaient du rang et avaient gagné leurs grades en Algérie.

La plus grande partie des sous-officiers étaient médaillés, quelques-uns portaient la croix ; quant aux brigadiers et cavaliers ils avaient presque tous deux ou trois chevrons, c'est-à-dire au moins 12 à 15 ans de service, ceux qui étaient dans leur premier congé étaient une exception.

La remonte était faite en chevaux barbes, gris pour l'ensemble du régiment, noirs pour les sapeurs, bais pour les trompettes.

Hommes et chevaux donnaient au régiment un aspect particulier qu'il a gardé jusqu'à la fin de l'empire, même après que



LIEUTENANT DE CHASSEURS A CHEVAL
de la Garde Impériale
(Second Empire)

le décret du 27 Avril 1860 eut admis dans la Garde des engagés volontaires n'ayant ja mais servi, et qu'en 1868 des conscrits, choisis avec le plus grand soin il est vrai, y furent incorporés.

Le régiment a fait la campagne d'Italie, où il fut engagé à Magenta et à Solferino. En 1870 il suivit le sort de la Garde aux armées du Rhin et de Metz, sans qu'on lui ait demandé les services qu'il était à même de rendre.

Un escadron était entré dans la formation, à Paris, du 1^{er} régiment de marche mixte de cavalerie, 12 septembre 1870.

Supprimé, comme toute la Garde par décret du 28 octobre 1870, le régiment est devenu, décret du 4 février 1871, le 13^e régiment de Chasseurs à cheval actuel.

Depuis sa formation jusqu'à sa suppression, le régiment de Chasseurs à cheval de la Garde a porté l'uniforme suivant :

Troupe.

Dolman en drap vert clair ; parements garance en pointe ; collet vert clair fermé dans le haut par 2 agrafes, bordé en haut et à son pied d'un galon de fil blanc posé à plat ; coutures du dos recouvertes d'un même galon blanc les dessinant ; de chaque côté du dolman, fausse poche simulée par un galon blanc. Sur la poitrine, 18 gros boutons en étain, demi-sphériques, estampés d'un aigle couronné en relief, et correspondant à 18 grosses tresses carrées blanches barant la poitrine.

Pantalon d'ordonnance en drap garance, avec passepoil vert entre deux bandes blanches, tombant par dessus la botte.

Pantalon de cheval en drap garance, semblable au précédent, basané en drap garance à l'entrejambe, avec fausses bottes en veau noirci.

Veste en drap vert clair ; parements en pointe verts, pattes au collet en drap garance, pas de pattes de ceinturon.

Talpack de forme cylindrique, en peau de veau marin noir, carcasse en cuir, calot en cuir verni noir, flamme écarlate avec soutache et gland blancs ; cordon de talpack (fourragère) avec deux plaques, trois glands et quatre coulants, le tout en laine blanche ; aigrette en crin blanc à tulipe de cuivre ; pompon en chardon de laine écarlate ; jugulaire à chaînettes en cuivre.

Bonnet de police en drap vert clair, passepoilé garance, galon blanc, grenade en fil blanc.

Manteau en drap blanc piqué de bleu, fermé au collet par une patte en drap blanc ; 4 boutons galons, en drap vert à la rotonde.

Ceinturon, banderolle de giberne en buffle blanc ; giberne en cuir noir, la patelette bordée d'une baguette de cuivre et ornée de l'aigle couronné sur un faisceau de rayons, en cuivre.

Porte-manteau en drap vert clair, avec passepoil garance.

Schabraque en drap vert clair, passepoilée garance, bordée d'un large galon de fil blanc et ornée aux deux coins d'un N couronné, en fil blanc.

Armement : pistolet, mousqueton du modèle général, sabre de cavalerie légère.

Officiers.

L'uniforme est celui de la troupe, mais les tresses, galons, fourragère, sont en galon d'argent.

Talpack comme la troupe, fourragère d'argent, pompon en torsade d'argent petite ou grosse, suivant le grade ; plumet blanc à tulipe dorée.

Pour la tenue de route ou de manœuvre, la fourragère et les galons du dolman étaient de soie noire.

En tenue de quartier, la coiffure était un petit shako de cuir verni noir, en forme de képi.

Pour la tenue du matin ; bonnet de police en drap vert, passepoilé garance, galonné d'argent, gland d'argent, et petite capote en drap vert clair, collet vert, patte garance découpée en accolade, jupe sans pli ni fronce, descendant jusqu'aux genoux, deux rangées de 7 boutons.

Manteau en drap vert clair avec 4 boutons en galon d'argent à la rotonde.

Ceinturon en cuir verni noir, avec bélières d'argent, raie verte au milieu.

Giberne en cuir verni, ornements dorés ; porte-giberne d'argent avec trois raies vertes.

Dragonne du modèle général.

Galon et ornements de schabraque en argent.

Le cordon de talpack (fourragère) a été supprimé, pour les officiers et pour la troupe par arrêté ministériel du 20 mars 1860.

Le 18 juin de la même année, une sabretache en cuir, recouverte de drap vert clair, bordée à cheval d'une bande en veau blanc et encadrée d'un galon de fil blanc, attributs impériaux en cuivre est mise en usage.

Pour les officiers, le galon de la sabretache était d'argent, les attributs dorés ; en petite tenue, sabretache en cuir noir, non recouverte de drap, sans galon, mais portant les attributs impériaux (aigle sur manteau) en cuivre doré.

L. BERNARDIN.

GRENADIERS DE LA GARDE IMPÉRIALE

1860-1870

Par décision du 18 février 1860, les grenadiers de la Garde impériale ont reçu l'uniforme représenté par la planche en couleurs de Monsieur H. Dupray.



A. Dupray.

GRENADIER DE LA GARDE IMPÉRIALE
(1866)

Il fut porté sans modification jusqu'à la fin de l'Empire.
Nous aurons ultérieurement l'occasion de faire une description
complète de cet uniforme, ainsi que de la tenue de ville.



PLAQUE DE SHAKO, École de Metz, 1831, dorée.
Grandeur réelle.
Collection Grammont.

Couleurs de l'uniforme des hussards.

Numéros des régiments	Pelisse				Dolman					Gilet	Culotte hongroise	Ceinture		Pantalon de cheval, veste d'écurie, manteau, dents de loup de schabraque, porté-manteau	gilet au bouton du haut de la pelisse, bouton du bas du gilet
	fond de la pelisse	bordure des bords et du collet, boudin, tour de manches	ganses, olives, tresses	Doublure de flanelle	fond du dolman	Collet	parements	Doublure				fond	garniture		
								partie supérieure	partie inférieure						
1 ^{er} rég	bleu de ciel foncé	peau noire	blanches	blanche	bleu de ciel foncé	bleu de ciel foncé	rouges	toile	peau rouge	écarlate	verte	cramoisi	blanche	verts	blancs
2 ^e	brun-marron	idem	idem	idem	brun-marron	brun-marron	bleu céleste	idem	idem	bleu céleste	bleu céleste	idem	idem	idem	idem
3 ^e	gris-argenté	idem	rouges	idem	gris-argenté	gris-argenté	rouges	idem	idem	gris-argenté	gris-argenté	idem	idem	idem	idem
4 ^e	écarlate	idem	jaunes	idem	bleu impérial	bleu impérial	écarlates	idem	idem	bleu impérial	bleu impérial	idem	jaune	idem	jaunes
5 ^e	blanc	idem	citron	idem	bleu céleste	bleu céleste	blancs	idem	idem	bleu céleste	bleu céleste	idem	idem	idem	idem
6 ^e	bleu impérial	idem	jaunes	idem	écarlate	écarlate	écarlates	idem	idem	écarlate	écarlate	idem	idem	idem	idem
7 ^e	vert-foncé	idem	idem	idem	vert-foncé	idem	idem	idem	idem	idem	écarlate	idem	idem	idem	idem
8 ^e	idem	idem	blanches	idem	idem	idem	idem	idem	idem	idem	idem	idem	blanche	idem	blancs
9 ^e	bleu clair	idem	jaunes	idem	écarlate	bleu clair	bleu clair	idem	idem	bleu clair	bleu clair	idem	jaune	idem	jaunes
10 ^e	bleu céleste	idem	blanches	idem	bleu céleste	écarlate	écarlates	idem	idem	écarlate	bleu céleste	idem	blanche	idem	blancs
11 ^e	bleu impérial	peau blanche	jaunes	rouge	bleu impérial	idem	idem	idem	idem	idem	bleu	idem	jaune	idem	jaunes

NOS MUSSARDS
 TROISIÈME PÉRIODE. — PREMIER EMPIRE
 (16 mai 1804. — 11 avril 1814) (suite).

Le 2 avril, une circulaire supprime l'usage du couvre-nuque.

Le 8 avril, paraît une circulaire du Ministre de la guerre, laquelle invite les généraux commandant les divisions et les inspecteurs généraux, à veiller à ce que l'uniforme soit en tout, conforme à celui prescrit par le règlement ; le ministre punirait les officiers supérieurs et autres qui se seraient permis de s'en écarter, et ils m'en informeraient afin que je puisse rendre compte à Sa Majesté.

Nous doutons fort que le Ministre ait pu sévir rigoureusement et avec beaucoup d'effet à ce sujet ; ce qui, du reste, lui aurait été très difficile, ainsi que l'on peut juger par l'extrait suivant, pris dans les souvenirs militaires du baron de Bourgoing, ayant précisément rapport à la tenue des troupes pendant la campagne de Russie en 1812 ;

« Dans ces divisions de ligne et d'infanterie légère, aussi bien
« que dans les corps de cavalerie, chaque régiment avait un caractère distinctif. Il régnait alors beaucoup d'arbitraire dans la
« coupe et les ornements accessoires de tous ces soldats formés et
« habillés dans les diverses régions de l'immense empire de Napoléon. Les colonels avaient une grande latitude pour modifier,
« surtout dans la cavalerie, les uniformes réglementaires. Il en
« résultait une bigarrure que le rigorisme administratif ne peut
« approuver, mais qui donnait à chacun de ces derniers corps,
« une physionomie à part, qui se gravait dans la mémoire et les
« faisait reconnaître de loin (1) ».

La même année, Napoléon décide que le drapeau sera uniforme pour tous les corps, avec les trois couleurs verticalement placées, et que sur le tablier on inscrirait le nom des batailles auxquelles le régiment, recevant le nouveau drapeau, aurait pris part. Les étendards de cavalerie étaient de dimensions moindres que les drapeaux des troupes à pied. C'est la première fois que l'armée reçoit uniformément un drapeau aux trois couleurs.

Par décret du 17 janvier, le 9^e régiment bis de hussards devient le 12^e régiment de même arme.

A part le collet du dolman qui devient bleu clair, le reste de l'uniforme ne varie pas.

Le 23 du même mois, l'Empereur prescrit, par décret, la for-

(1) Souvenirs militaires du baron de Bourgoing, 1791-1815, page 108.

mation de deux nouveaux régiments de hussards, sous les numéros 13 et 14.

Le 13^e régiment fut formé de la façon suivante : « deux premiers escadrons furent organisés à Rome, le 5 mars suivant, avec des hommes fournis par les départements de Rome et de Trasimène ; la revue de formation fut passée le 7 juin, sur la place de la porte du Peuple.

« L'état-major et les 3^e et 4^e escadrons furent formés à Florence, le 18 février. L'archiduchesse Elisa, sœur de l'Empereur, s'occupa, dans tous les détails de l'organisation du régiment ; par ses ordres, une 9^e compagnie fut créée à Florence le 8 juillet, et un 5^e escadron fut de même formé à Pise le 21 décembre 1813. Les escadrons de guerre furent mis en route et rallièrent la grande armée en Allemagne, avec le colonel Bureaux de Pusy (1) ».

La tenue de ce régiment fut celle du deuxième de hussards, sauf le collet du dolman qui était bleu de ciel.

Le 14^e régiment fut formé par le colonel Garavaque avec des recrues du Nord de l'Italie.

Son uniforme fut en tous points semblable à celui du 8^e de l'arme.

Envoyé en Allemagne, le 14^e régiment fut compris dans la capitulation de Dresde ; les hussards, d'origine étrangère, s'enrôlèrent presque tous dans l'armée autrichienne, et le régiment se trouva dissous.

Le 23 février ; furent créés les hussards *Croates*. Ils eurent pour uniforme pelisse et dolman bleu céleste ; collet et parements du dolman chamois ; tresses et boutons blancs ; culotte, manteau et porte-manteau gris de fer ; le reste comme les régiments de hussards français.

Le roi de Westphalie, Jérôme Napoléon, avait dans sa garde, et à sa solde, quelques escadrons de hussards tous composés d'Allemands. Désireux d'avoir un escadron composé de Français, pour former un régiment de hussards, avec ceux composés d'Allemands, il en fit la demande à l'Empereur qui le lui accorda. Il n'est pas sans intérêt de savoir de quelle façon s'y prit le roi

(1) Lieutenant-colonel L. Titeux.

Jérôme, pour avoir son escadron de hussards français. Voici comment nous le raconte, le général Baron de Marbot, alors colonel du 23^e de chasseurs, dans ses mémoires :

« Vers la fin de juin, tous les colonels envoyés en France pour organiser de nouvelles forces, ayant reçu cette tâche, reçurent l'ordre de retourner en poste à l'armée, bien que les hostilités dussent encore être suspendues pendant quelque temps. Je fus donc contraint de me séparer de ma famille, auprès de laquelle je venais de passer des jours si heureux ; mais l'honneur et le devoir parlaient, il fallait obéir !

« Je repris la route d'Allemagne et me rendis d'abord à Dresde, où l'Empereur avait convoqué tous les colonels, afin de les questionner sur la composition des détachements dirigés par eux sur l'armée. J'appris à ce sujet une chose qui me navra le cœur !... J'avais organisé dans mon dépôt quatre superbescadrons de 150 hommes chacun. Les deux premiers (heureusement les plus beaux et les meilleurs) avaient rejoint le régiment ; le troisième m'avait été enlevé par décision impériale, pour se rendre à Hambourg, où il fut incorporé dans le 28^e de chasseurs, un des plus faibles régiments de l'armée. Cet ordre étant régulier, je m'y soumis sans murmurer. Mais il n'en fut pas de même lorsque je fus informé que le 4^e escadron, que j'avais fait partir de Mons, ayant été vu à son passage par Jérôme, roi de Westphalie, ce prince l'avait trouvé si beau que, de son autorité privée, il l'avait incorporé dans sa garde !... Je sus que l'Empereur, très irrité de ce que son frère s'était permis de s'emparer ainsi d'un détachement de ses troupes, lui avait ordonné de se remettre sur le champ en route, et j'espérais qu'il me serait rendu ; mais le roi Jérôme fit agir quelques aides de camp de l'Empereur, qui représentèrent à Sa Majesté que la garde du roi de Westphalie étant uniquement composée d'allemands peu sûrs, il serait convenable de lui laisser un escadron français sur lequel il pût compter ; qu'en second lieu, le Roi venait de donner à grands frais à cet escadron le brillant uniforme des hussards de sa garde ; enfin que, même en le perdant, le 23^e de chasseurs serait encore un des plus forts régiments de la cavalerie française. Quoi qu'il en soit, l'incorporation de mon escadron dans la garde westphalienne fut ainsi maintenue, malgré mes vives réclamations. Je ne pouvais me consoler de cette perte et trouvais souverainement injuste de me voir ainsi dépouillé du fruit de mes peines et de mes travaux (1) ».

Jérôme Napoléon donna son nom à ce régiment de hussards, ainsi que l'uniforme suivant : pelisse bleu foncé, tresses et cinq rangs de boutons jaunes, bordure de peau de mouton blanc ; dolman, collet et parements écarlates, tresses et boutons comme à la pelisse ; culotte bleu foncé à tresses jaunes ; ceinture cramoisie à coulants mélangés bleu et blanc ; shako rouge orné d'un aigle en métal jaune, cocarde, etc. ; équipement, harnachement comme dans les régiments de hussards français.

Les Hussards Jérôme Napoléon passèrent à la solde de la

(1) *Mémoires du Général Baron de Marbot*. Tome III, pages 253 et 254.

France, le 1^{er} octobre ; et le 25 mars 1814, détruit presque entièrement à la bataille de la Fère-Champenoise, ses débris sont versés le 12 août suivant, dans le cinquième régiment de lanciers.

La même année, le général Lebrun duc de Plaisance, succède au général Junot comme colonel-général des Hussards.

La description des uniformes de 1812 avait laissé le colback aux compagnies d'élite de cavalerie ; ces colbacks furent supprimés en 1813, ainsi que le constate le tarif général d'habillement inséré au journal militaire de l'année, qui n'indique le colback pour aucun régiment et qui accorde à sa place, aux compagnies d'élite de cavalerie légère, un shako semblable à celui des soldats des autres compagnies, sauf qu'il était un peu plus élevé et qu'il était orné, au pourtour supérieur et inférieur, d'un galon en laine écarlate, et de chaque côté, d'un chevron de même galon. Ce shako portait en outre, au lieu de houpette, une aigrette en crin écarlate.

Le 22 juin, une circulaire ministérielle autorise les régiments de hussards, de substituer au buffle, le cuir noir de vache dans les effets de grand équipement.

Nous avons relaté, dans la description de l'armement, en 1800, que le mousqueton était muni d'une bayonnette. D'après un tableau portant la fixation des prix des effets de grand équipement en cuir de vache, pour la cavalerie, les hussards avaient un ceinturon avec bayonnette. Cette bayonnette, inutile, était la plupart du temps laissée au dépôt ou égarée volontairement par les hussards ou les chasseurs à cheval.

Le 13 décembre, un décret licencie le 13^e hussards.

1814

Le 1^{er} janvier, un nouveau 14^e régiment de hussards est créé et formé à Milan, par le colonel Grenier, avec les débris du 13^e de l'arme supprimé le 13 décembre précédent, et ceux du 14^e dissous après la capitulation de Dresde. Ce régiment n'eut pas de longue durée, car il fut supprimé le 12 mai suivant.

QUATRIÈME PÉRIODE. — RESTAURATION

(11 avril 1814. — 20 mars 1815).

1814

Le 13 avril, un arrêté du gouvernement provisoire déclare que la cocarde blanche est la cocarde française, et ordonne qu'elle sera prise par tous les régiments.

Le 23 avril, une circulaire porte la substitution de la fleur de lis aux signes distinctifs du gouvernement précédent, dans tout ce qui tient à l'uniforme des troupes...

« Les trompettes et musiciens devant quitter la couleur verte pour prendre le bleu de roi, avec les galons à la livrée de la maison régnante ».

Le 12 mai, une ordonnance du roi règle l'organisation de la cavalerie ; en ce qui concerne les hussards ; elle est ainsi conçue

Il y aura 6 régimens de hussards. Chaque régiment composé de 4 escadrons, chaque escadron composé de 2 compagnies. L'état-major et les compagnies seront organisés ainsi qu'il suit :

État-major	Officiers		Chev. (de troupe)	Compagnie	Officiers		Chev. (de troupes)
	Troupe	d'officiers			Troupe	d'officiers	
Colonel	1	» 3	»	Capitaine	1	» 2	»
Major	1	» 3	»	Lieutenant	1	» 1	»
Chefs d'escadron	2	» 4	»	Sous-lieutenans	2	» 2	»
Adjudans-majors	2	» 4	»	Maréchal des logis chef	» 1	» 1	»
Quartier-maître	1	» 1	»	Maréchaux des logis	» 4	» 4	»
Porte-étendard	1	» 1	»	Fourrier	» 1	» 1	»
Chirurgien-major	1	» 1	»	Brigadiers	» 8	» 8	»
Aide-chirurgien	1	» 1	»	Hussards . . . montés	» 42	» 42	»
Adjudans sous-officiers	» 2	» 2	»	Hussards non montés	» 16	» 2	»
Maréchal vétérinaire en 1 ^{er}	» 1	» 2	»	Trompettes	» 2	» 2	»
Maréchal vétérinaire en 2 ^e	» 1	» 1	»		—	—	—
Brigadier trompette	» 1	» 1	»	Totaux	4	74	5
Maitres- { tailleur	» 1	» 1	»				
{ sellier	» 1	» 1	»				
{ bottier	» 1	» 1	»				
{ culottier	» 1	» 1	»	Force du régiment	42	601	58
{ armurier-éperonnier	» 1	» 1	»				469
Totaux	10	10	18				

« Il y aura dans chaque régiment une compagnie d'élite ; elle sera la première du régiment. Les 6 premiers régimens de hussards prendront les numéros 1 à 6,

Le 1 ^{er}	régiment de hussards	prendra la dénomination de	<i>régiment du Roi</i>
Le 2 ^o	—	prendra celle de	<i>régiment de la Reine.</i>
Le 3 ^o	—	—	<i>du Dauphin.</i>
Le 4 ^o	—	—	<i>de Monsieur.</i>
Le 5 ^o	—	—	<i>d'Angoulême.</i>
Le 6 ^o	—	—	<i>du Berry.</i>

Les 7^o, 8^o, 9^o, 10^o, 11^o, 12^o, 13^o, et 14^o régiments de hussards seront distribués entre les six régiments conservés.

« Il y aura un étendard par régiment. Le fond de l'étendard sera blanc, portant l'écusson de France et la désignation du régiment. Les étendards seront donnés aux régimens à l'époque que nous fixerons. Il y aura deux enfans de troupe par compagnie, pris parmi ceux des sous-officiers et soldats ».

Le 7^o régiment de hussards qui devait être supprimé, fut conservé provisoirement et prit la dénomination de *régiment d'Orléans*.

Les régiments supprimés, furent répartis entre les sept régiments conservés, de la manière suivante :

Le 1^{er} régiment, fut formé avec l'ancien 1^{er} de hussards.

Le 2^o, avec l'ancien 2^o de l'arme, plus les 4 escadrons du 10^o et le 5^o escadron des éclaireurs de la garde.

Le 3^o, avec l'ancien 3^o, plus les 5^o et 6^o escadrons du 10^o et les 2 premiers escadrons du 8^o.

Le 4^o, avec anciens 4^o, 13^o, et 14^o de hussards.

Le 5^o, avec anciens 5^o et 11^o de hussards, les 3^o et 4^o escadrons du 8^o, et le 6^o escadron des éclaireurs de la garde.

Le 6^o, avec les anciens 6^o et 9^o de l'arme.

Le 7^o, avec l'ancien 7^o.

Le 1^{er} régiment de chaque subdivision d'arme était le régiment du Roi. Ces régiments tenaient garnison à Paris et portaient une distinction spéciale dans la tenue. Pour les *hussards du Roi*, cette distinction consistait en un plumet blanc au shako, au lieu du pompon que portaient les hussards des autres régiments. Sauf le 1^{er} hussards qui prend la culotte bleu de ciel, l'uniforme reste absolument le même pour tous les régiments, que sous l'empire.

La Restauration donna à chaque régiment de cavalerie un étendard dont le fond était blanc ; d'un côté, était l'écusson de France de l'autre ces mots : *Le roi à tel régiment de hussards*, avec deux branches de feuillage, auxquelles étaient suspendues la croix de Saint-Louis et la croix du Mérite militaire. La hampe bleue, surmontée d'un fer de lance en cuivre doré.

A la fin de l'année, Louis-Philippe duc d'Orléans est nommé Colonel-général des hussards.

1815

Le 16 janvier, une ordonnance royale prescrit que le 7^e régiment de hussards qui porte le titre de *régiment d'Orléans*, y ajoutera la dénomination de *Colonel général*. La cornette blanche du Colonel général sera confiée au 1^{er} escadron du régiment. Dans cet escadron, il y aura en plus un officier pris parmi les lieutenants qui portera le nom de *cornette blanc*. La cornette du régiment sera blanche, ayant au milieu un soleil en broderie d'or, avec la devise : *Nec pluribus impar*.

Dans un tarif d'habillement, du 8 février nous relevons :

Une aiguillette et contre-épaulettes pour le régiment du Roi ; une nouvelle plaque de shako en métal blanc ou jaune suivant le bouton, timbrée aux armes de France avec le numéro du régiment ; le shako sans couvre-nuque, orné d'un simple pompon sauf pour le régiment du roi qui portait le plumet blanc. La plaque de sabretache était également aux armes de France, avec le numéro du corps, en métal blanc ou jaune.

(à suivre)

L. FALLOU.

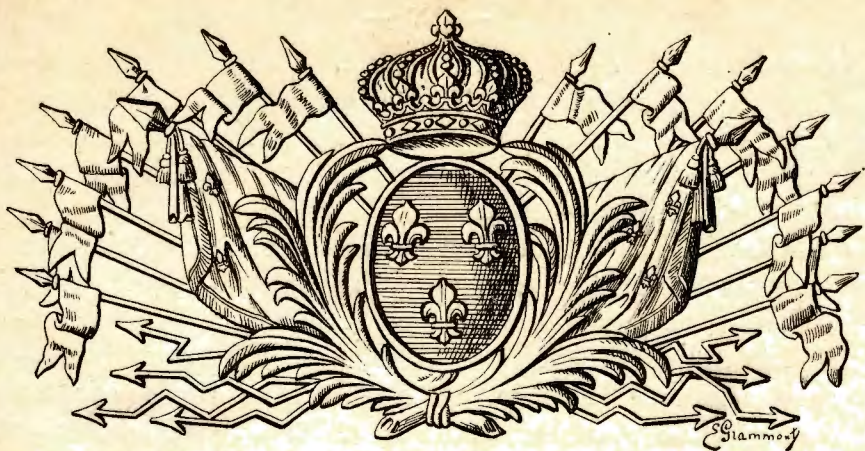
Errata.

Numéro 8. — A la planche de M. Orange représentant des officiers de marine, au lieu d'*officier de marche*, première désignation, lire officier de marine.

A la même planche, l'officier des marins de la Garde a les aiguillettes à gauche ; elles doivent être à droite.

A la page 246, dernier paragraphe, au lieu de : plaque en cuivre figurant les *armées* impériales entourées de rayons en *buffle* blanc ; lire : figurant les armes impériales entourées de rayons en métal blanc.

Directeur-gérant : L. FALLOU.



ORNEMENT DE GIBERNE. — (Argent)
d'officier de la Garde Royale
(Restauration).

DE 1786 À 1815

L'épaulette de la troupe et des compagnies d'élite

L'ÉPAULETTE DES ÉTATS-MAJORS

« Les habits des bas officiers et soldats des compagnies de fusiliers seront garnis d'une épaulette et d'une contre-épaulette en drap du fond de l'habit, larges de deux pouces y compris un liseré de drap de la couleur tranchante ; elles seront cousues par le bout supérieur à la naissance du collet et l'autre bout, qui sera terminé en écusson, s'attachera à un petit bouton placé près de la couture de la manche. Ces épaulettes et contre-épaulettes seront doublées de drap, garnies entre deux d'une toile et auront trois piqûres.

« En temps de guerre elles seront garnies entre le drap de dessus et celui qui doublera, d'une plaque de tôle à côtes ».

C'est ainsi que le règlement de 1786 définit l'épaulette de la troupe. C'est un accessoire de l'uniforme, destiné à maintenir la buffleterie et presque une arme défensive destinée à garantir l'épaule des coups de sabre.

Mais c'est aussi l'insigne distinctif des compagnies d'élite. « Les grenadiers porteront l'épaulette et la contre-épaulette en drap écarlate doublée et liserée de drap blanc sans houpes, il est ex-

pressément défendu de porter des épaulettes en laine tressée avec houppes tant en semestre qu'en garnison », l'épaulette à franges avait, paraît-il, fait déjà une timide apparition en dehors du règlement. « Les chasseurs porteront l'une et l'autre en drap vert doublé et liseré sans houppes ».

La forme de cette épaulette resta sensiblement la même pour les basses compagnies pendant la Révolution et l'Empire. Quant à celle du grenadier, elle prit dès le début la forme de celle de l'officier, avec franges et sa couleur écarlate est restée longtemps l'apanage exclusif de ces compagnies d'élite, ainsi que pour les carabiniers de l'infanterie légère. Il faudrait un volume pour décrire l'épaulette de la troupe sous le premier Empire et son emploi même dans les basses compagnies est à mettre au compte de ces fameuses dépenses de luxe, toujours proscrites par les arrêtés du journal militaire et toujours renaissantes. Suivant les corps, le corps de l'épaulette, la tournante, la frange même varient.

S'il exista des épaulettes d'infanterie légère vertes à tournante rouge, c'est la couleur habituelle, il y en eut aussi d'absolument imprévues, le plateau formé d'écaillés semblables à celle des marins de la garde mais ornées d'une tournante et de franges. Les voltigeurs qui en principe ne devaient avoir comme distinction que le collet chamois, en offrirent une grande variété, jaunes à tournante verte ou rouge, et cela sans autre réglementation que celle des chefs de corps. Dans la cavalerie, les compagnies d'élite suivirent l'exemple des grenadiers d'infanterie et la portèrent rouge ainsi que les carabiniers et les cuirassiers, ceux-ci réglementairement du moins.

En somme, fantassins à part, les basses compagnies portèrent sous l'Empire l'épaulette sans frange, les grenadiers l'épaulette rouge, les carabiniers rouge aussi à tournante blanche généralement, l'infanterie légère verte. Les voltigeurs, jaunes à tournante variable. Mais ce sont là les couleurs générales et ce n'est que par une étude très approfondie de l'estampe contemporaine que nous pouvons à peu près fixer pour chaque corps le port de cet agrément de l'uniforme. Je ne parle pas de la garde impériale dont les épaulettes sont parfaitement connues et définies aussi bien pour la cavalerie que pour l'infanterie.

A côté des officiers de troupes, les officiers d'état-major eurent des épaulettes spéciales non point au point de vue du grade qui

fut toujours désigné par les franges ou par les losanges de feu, mais par le corps ou la patte de l'épaulette. Le règlement de prairial, an IX est le premier qui définira une épaulette d'état-major, celle des adjudants généraux dont la patte est formée d'un galon tressé d'or, losangé de même métal, et brodé dans les losanges d'un ornement assez semblable à une pomme à quatre feuilles. Le règlement de l'an XII définit pour les adjudants généraux, pour les aides-de-camp, les officiers du service des places, ceux du génie, un galon de patte spécial pour chaque service. Il est le premier à parler de l'épaulette des officiers généraux qui jusqu'alors avaient porté comme insigne de commandement un baudrier et un glaive, tradition conservée encore dans ce règlement pour le grand uniforme des généraux, commandant en chef les armées.

Cette étude de l'épaulette est certainement bien incomplète, mais comme je l'ai dit, le manque de réglementation donne lieu à bien des incertitudes, et il est impossible d'arriver à une précision absolue, en raison de cette fantaisie effrénée dont nous trouvons à chaque instant les manifestations pendant le consulat et les premières années de l'Empire jusqu'en 1812, aussi bien pour l'épaulette de l'officier que pour l'humble épaulette de laine.

CAPITAINE BOTTET.

TROMPETTES DU 4^{ME} RÉGIMENT DE CUIRASSIERS

1808-1812

Les trompettes du 4^e régiment de Cuirassiers portaient en 1810, la tenue représentée par la planche en couleurs de notre collaborateur L. Vallet.

Cette tenue ne rappelle en rien celle du régiment, habit bleu, couleur distinctive aurore, tandis que celles que nous connaissons des trompettes des 1^{er}, 7^e, 8^e Cuirassiers ont de l'analogie avec celle de la troupe.

Nous ne croyons pas que cette tenue des trompettes du 4^e Cuirassiers, leur ait été donnée en 1803, lors de la formation du régiment avec le 4^e de cavalerie, nous pensons plutôt qu'ils l'ont reçue en 1808, lorsque le Prince Aldobrandini Borghèse a été nommé



TROMPETTE DU 4^e DE CUIRASSIERS
(tenue de route)

1810

colonel du régiment ; il fut remplacé dans son commandement le 23 janvier 1812, par le colonel Dujon.

La couleur rouge, était croyons-nous, nous appuyant sur certains indices qu'il serait trop long de développer ici, celle de la livrée de la maison des Princes Borghèse, c'est ce qui expliquerait pourquoi la tenue des trompettes du 4^e Cuirassiers est de cette nuance.

Voici la description de cette tenue :

Casque du modèle adopté pour les cuirassiers, crinière blanche, plumet rouge pour la grande tenue.

Habit veste rouge, col rouge avec galon d'argent, sept brandebourgs blancs sur la poitrine, retroussis blancs avec grenade rouge ; parements rouges ; patte de ceinturon rouge liserée de blanc, épaulettes blanches. Boutons blancs.

Culotte de peau blanche ; surcalotte grise pour la petite tenue. Bottes à l'écuyère.

Gants chamois, crispin blanc.

Ceinturon buffle blanc, boucle cuivre avec grenade ; dragonne buffle.

Tapis de selle bleu foncé, bordé d'un galon blanc, orné aux angles postérieurs d'une grenade blanche.

Porte-manteau carré bleu foncé, galon blanc, n^o du régiment en blanc.

Siège en peau de mouton noire, dents de loup rouges.

Cordon de trompette rouge avec glands de même couleur.

La livrée impériale a, par décret du 19 janvier 1812, remplacé cette tenue.

L. BERNARDIN.

SOUVENIRS DE 1814

LES DRAPEAUX

DES INVALIDES (1)

Le 31 mars 1814, deux heures après que les armées coalisées eurent pénétré dans Paris, un aide de camp envoyé par l'empereur Alexandre se présenta à l'hôtel des Invalides ; il était accom-

(1) Par Auguste Lallemand ; brochure de 23 pages éditée à Paris chez Auguste Aubry, libraire, 16, rue Dauphine (1864) ; communication de M. *Allart de Mesgrigny*.

pagné d'un garde national à cheval et de quelques hommes d'escorte ; il franchit sans difficulté la grille d'entrée et se dirigea vers la cour d'honneur. A son approche, la sentinelle crie : *Aux armes !* La grand'garde sort, croise les piques ; l'officier qui commande le poste déclare qu'il ne laissera point passer outre sans ordre supérieur (2). Le général Darnaud et l'état-major arrivent ; ils parlementent avec l'aide-de-camp, qui met pied à terre et est introduit dans la partie ouest de la cour d'honneur. Tous ceux qui étaient présents formèrent un cercle ; je me trouvais près de lui et je pus entendre ce qu'il dit au général : il venait de la part de l'empereur son maître *pour prendre connaissance des bâtiments et voir les étendards*. Le général lui répondit qu'il allait lui faire voir l'hôtel, mais qu'à *l'égard des drapeaux on en avait agi suivant les lois de la guerre*. L'aide-de-camp ne parut pas comprendre ce que cela signifiait ; la femme du général, qui s'était mêlée au groupe, voulut placer quelques mots, mais l'officier russe lui fit signe que ce n'était pas à elle qu'il s'adressait. Le général et les personnes présentes à cette réception se dirigèrent vers l'église ; elle était dépouillée de tous les drapeaux. Pour ceux qui l'avaient vu ornée de cette magnifique décoration, elle n'était pas reconnaissable. Quelle était la cause de cette nudité ? qu'étaient devenues ces trophées, qui, la veille encore, garnissaient toutes les corniches, les pilastres et les tribunes de l'église et du dôme ?

Dans la nuit du 30 au 31 mars, on en avait fait le sacrifice en les livrant aux flammes, dans la cour d'honneur, devant un piédestal qui devait recevoir la statue équestre du duc de Montebello. Il n'y eut pas que les drapeaux qui furent consumés ; on brisa et on jeta dans le brasier le cordon de l'Aigle noire, l'épée et la ceinture du grand Frédéric. On sait que ces insignes et les drapeaux que portait la garde du roi durant la guerre de sept ans avaient été religieusement conservés à Postdam. Napoléon, vainqueur de la Prusse, fit transporter ces trophées en France (2).

(1) Ce n'était pas une bravade de la part de l'officier du poste ; il ne faisait qu'exécuter la consigne, qui interdit l'entrée de l'hôtel aux troupes armées.
Note de l'auteur.

(2) INSIGNES DE FRÉDÉRIC LE GRAND, 25 octobre 1806. — « Napoléon qui a « établi depuis la veille son quartier-général à Postdam, va visiter le tombeau « du grand Frédéric. L'épée du héros prussien, son grand cordon de l'Aigle « noire, sa ceinture de général et les drapeaux portés par sa garde durant la

Je n'ai vu aucun document *Officiel* qui indiquât le nombre de drapeaux envoyés à Paris avec les insignes de Frédéric. Il paraît que l'on a confondu dans cet envoi les trophées pris à Postdam avec ceux qui furent conquis sur le champ de bataille; ce qu'il y a de certain, c'est que l'on avait construit dans l'église des Invalides, au-dessous de l'orgue, une tribune en planches pour y placer par faisceaux les drapeaux apportés avec les insignes. Cette tribune a été démolie vers 1818.

L'empereur attachait un tel prix à l'épée et aux insignes de Frédéric, que, déposés d'abord au château des Tuileries, ils furent ensuite donnés aux Invalides. A l'occasion de cette translation, il y eut grande cérémonie: cortège, chant guerrier dans l'église des Invalides, discours prononcé par M. de Fontanes, re-

« guerre de Sept ans ornaient ce monument. L'empereur ordonne que ces « dépouilles soient enlevées pour être déposées à l'hôtel des invalides à Paris ».

(*Ephémérides du siècle*, 25 octobre 1855).

« Deux cent quatre-vingts drapeaux conquis sur l'ennemi, l'épée, la ceinture et les décorations du grand Frédéric sont déposés en grande pompe à l'hôtel des Invalides ».

(*Itinéraire de Napoléon*, 25 octobre 1806, par M. Perrot).

9^e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE. *Weimar*, 17 octobre 1806. — « On a dit « dans le 5^e bulletin qu'on avait pris vingt-cinq à trente drapeaux: il y en a jus- « qu'ici quarante-cinq au quartier-général; il est probable qu'il y en aura plus « desoixante. Cesont des drapeaux donnés par le grand Frédéric à ses soldats; « celui du régiment des gardes, celui du régiment de la reine, brodé des mains « de cette princesse, se trouvent au nombre ».

(*Correspondance de Napoléon 1^{er}*, t. XIII, p. 451).

10^e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE. *Naumburg*, 18 octobre 1806. — « Parmi les drapeaux qui ont été pris à la bataille d'Iéna, il s'en trouve plusieurs « des gardes du roi de Prusse, et un des gardes du corps sur lequel la légende « est écrite en français ».

(*Correspondance de Napoléon 1^{er}*, t. XIII, p. 453).

15^e BULLETIN DE LA GRANDE ARMÉE. — « L'empereur a fait présent à l'hôtel « des Invalides, à Paris, de l'épée de Frédéric de son cordon, de l'Aigle noire, « de sa ceinture de général, ainsi que des drapeaux que portait sa garde dans « la guerre de Sept ans ».

Correspondance de Napoléon 1^{er}, t. XIII, p. 516. — *Histoire de Napoléon* par M. LAURENT (de l'Ardèche, p. 192).

— « Le Sénat français voulut complimenter l'empereur; il reçut en échange « les drapeaux conquis dans cette glorieuse campagne. Trois cent quarante « drapeaux et étendards pris à Iéna, ainsi que l'épée, l'écharpe, le hausse-col, « et le cordon du grand Frédéric furent remis aux députés du Sénat conser- « vateur, pour être placés par leurs soins aux Invalides ».

(*L'empereur Napoléon, tableaux et récits, etc.*, p. 112).

mise des trophées au maréchal Serurier par le maréchal Moncey salve d'artillerie et le soir illumination de l'hôtel des Invalides (1).

Sept années après une aussi brillante réception, tous ces objets vénérés sont anéantis !

On n'avait pas eu d'abord, le projet de détruire l'épée et les insignes de Frédéric ; voici du moins ce qui peut le faire supposer : le 30 mars 1814, à une heure, je rencontrai dans le corridor d'Avignon le maréchal Serurier (2), gouverneur des Invalides, le général Darnaud, les adjudants-majors Fried et Vallerand ; ce dernier portait l'épée et les insignes. La présence de ces messieurs dans ce lieu assez retiré de l'hôtel, et l'heure qui était celle où la division des officiers, descendus alors au réfectoire pour le dîner, était le plus solitaire, m'ont toujours donné à penser que l'on avait caché ces insignes, soit dans la poudrière, soit dans quelque coin des jardins du général ou de l'intendant.

Peut-être aussi ont-ils eu l'intention que je leur prête, sans l'avoir réalisée, et ont-ils obéi à un ordre supérieur qui a décidé la destruction ; ce que je puis affirmer, c'est que les faits que je viens de raconter sont de la plus grande exactitude ; je les ai présents à la mémoire comme au lendemain des événements.

On a vu au Louvre un tableau de moyenne grandeur, représentant cet épisode de notre histoire militaire ; les rares témoins du *brûlement* des drapeaux étaient ressemblants : j'y ai reconnu M. Vallerand brisant l'épée et la jetant au feu.

« Le 9 mars 1820, le maréchal Suchet, duc d'Albuféra, prononçant à la chambre des pairs l'éloge funèbre du gouverneur des Invalides, dit : « A l'époque de la première invasion des ennemis, en 1814, le maréchal Serurier, voulant épargner à l'armée française l'humiliation de voir enlever les dépouilles victorieuses confiées à sa garde, à l'exemple du régiment de Navarre, qui, en 1704, déchira et enterra ses drapeaux, ordonna que les quatorze cent dix-sept drapeaux et étendards pris sur les ennemis de la France dans toutes les parties du monde et qui étaient suspendus sous les voûtes du dôme, ainsi que l'épée et les déco-

(1) L'exécution du chant a coûté 6649 fr. Les travaux de charpente, de menuiserie, de serrurerie, de peinture et les honoraires d'architectes, 8,082 fr.

(Archives de l'empire, série F. i. c., n. 107).

(2) On écrit de diverses manières le nom de Serurier ; l'orthographe que j'ai adoptée est prise sur les lettres autographes signées du maréchal. *Note de l'auteur.*

« rations du grand Frédéric, fussent brisés et brûlés dans la principale cour de l'hôtel, ce qui fut exécuté le 30 mars, à neuf heures du soir.

« Ainsi furent anéantis les trophées de Denain, de Fontenoy, de Jemmapes, de Fleurus, d'Arcole, d'Aboukir, de Zurich, de Marengo, de Hohinlenden, d'Austerlitz, de Wagram, de Tarracone, etc. Les cendres de ce glorieux bûcher furent, par ses ordres, précipitées du pont d'Iéna dans la Seine, afin d'en dérober à l'ennemi jusqu'aux moindres vestiges. »

Je ne sais où l'orateur a puisé ces renseignements ; ce qu'il a dit renferme quelques inexactitudes que je crois devoir relever. Le nombre de quatorze cent dix-sept drapeaux ne se trouve mentionné dans aucun document ; mais on possède aux archives de l'hôtel des Invalides un certificat rédigé en 1830, seize ans après l'évènement. Il est signé de témoins oculaires que j'ai connus : le major Cazeaux, les adjudants Fried, Vallerand, Dauthier et l'architecte Bartholomé. Ces messieurs attestent que quinze à seize cents drapeaux ont été livrés aux flammes dans la nuit du 30 au 31 mars 1814. La même pièce apprend que les cendres ont été portées, dans la Seine, en face de l'hôtel. Le certificat ne fait mention ni de l'épée ni des insignes de Frédéric ; ne serait-ce pas une omission volontaire ? En juin 1815, on retira de la rivière des lances et des sabots trouvés au lieu indiqué par le certificat, et non pas au pont d'Iéna, comme le dit le maréchal Suchet.

Les trois chiffres énonçant le nombre de drapeaux brûlés ne concordant pas entre eux, je m'arrête à celui de quinze cents, qui est déjà très respectable et me paraît, d'après mes souvenirs, peu éloigné de la vérité.

Nous allons maintenant jeter un coup d'œil sur l'importance vénale que pouvaient présenter les débris de ces trophées ; d'après les renseignements que j'ai recueillis, on va voir qu'il y en avait pour une certaine valeur.

Il est permis de supposer que chaque drapeau ou étendard était surmonté soit d'une lance, soit d'un emblème quelconque, suivant la nation, puis, qu'il était garni dans le bas d'un sabot, ce qui ferait trois mille pièces de bronze ou de cuivre. Le poids moyen de chacune de ces pièces peut être évalué à 150 grammes : cela donne 450 kilogrammes ; on peut admettre, terme moyen, que chaque drapeau était fixé à la hampe par trente clous en cuivre

doré, ensemble quarante-cinq mille clous pesant 1 gramme chacun : cela produirait un poids de 45 kilogrammes. Voilà donc environ 495 kilogrammes de bronze qui valaient 2 fr. 50 le kilogramme (1), soit 1.237 fr. 50. Ces cuivres étaient dorés ; on estime que la fonte aurait pu produire au moins un demi-gramme d'or par pièce, ce qui ferait 1,500 grammes à 2 fr. 50 ; soit 3,750 fr. On peut dire, sans exagération, que la moitié de ces drapeaux (sept cent cinquante) étaient brodés et galonnés en or ; d'après les renseignements que j'ai pris, le produit de la fonte de chaque drapeau doit être estimé au moins 15 fr., soit 11,250 fr. En réunissant ces trois sommes, on trouve un chiffre de 16.238 fr. ; ce calcul est au-dessous de la réalité.

Ainsi, sans parler de la valeur historique, inappréciable l'on aurait jeté dans la rivière une somme assez forte. Il est à croire que certains industriels, qui auront eu connaissance de ce désastre, ont repêché, sans peine de petits lingots d'or et d'argent et quantité de cuivre ; je dis sans peine, parce que ces cendres ont dû être jetées au bord de l'eau ; à l'époque même, le bruit a couru qu'elles avaient été achetées par un invalide, alors crieur, dans les ventes, et qui n'était connu que sous le nom de *Grand-Nez*.

Le duc d'Albuféra dit, dans son éloge funèbre, que le maréchal Serurier ordonna de brûler les drapeaux confiés à sa garde ; il me paraît presque impossible que le gouverneur ait pris une si grande responsabilité : ce qui me porte à en douter, c'est que, pendant la journée du 30 mars 1814, on amena aux Invalides, dans un fourgon, des drapeaux que l'on disait être ceux qui avaient été déposés à Notre-Dame. Ne voulant pas énoncer ce fait sans m'en être bien assuré, je me suis adressé à M. l'abbé Lequeux, chanoine et archiviste du chapitre, qui a bien voulu me transmettre le résultat de ses recherches :

« *Extrait des registres du chapitre métropolitain de Paris.*
« — Le jeudi 31 mars 1814, immédiatement avant l'heure de
« matines (sept heures du matin), assemblée extraordinaire con-
« voquée par S. Em. Mgr le cardinal Maury, administrateur capi-
« tulaire, le siège vacant.

« Son Eminence a donné communication d'une lettre écrite

(1) Le 31 mars 1814, le vieux cuivre valait 3 fr. le kilogramme ; le lendemain, 2 fr. 50 (levée du blocus continental). J'ai adopté le prix le plus bas.
Note de l'auteur.

« par ordre de M. le préfet de la Seine (de Chabrol) et signée du
« chef de la première division, dont voici la teneur :

« Par ordre de M. le préfet, je charge M. La Pierre de se
« transporter sur-le-champ à l'archevêché et d'inviter S. Em. Mgr
« le cardinal à vouloir bien faire enlever tout de suite les dra-
« peaux qui sont appendus aux voûtes du chœur de l'église
« cathédrale.

« 31 mars, trois heures du matin.

« Signé : WILLEMSSENS, chef de la 1^{re} division. »

« Son Eminence a informé le chapitre qu'elle s'était confor-
« mée à cette invitation et que les drapeaux avaient tous été enle-
« vés ».

La date du 31 mars ne concorde pas avec mes souvenirs. Les drapeaux envoyés aux Invalides dans la journée du 30 ne pouvaient donc être ceux de Notre-Dame. Cependant il en est arrivé dans un fourgon, et en ma qualité d'enfant de la maison j'ai aidé à porter ces trophées du fourgon dans un petit vestibule de l'église.

J'ai eu recours à l'obligeance de MM. les archivistes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour savoir si par l'ordre donné à M. La Pierre il n'y avait pas eu de destination assignée à ces drapeaux ; on n'a absolument rien trouvé, pas même la mention de la lettre adressée au cardinal Maury.

Les drapeaux qui étaient à Notre-Dame ont pu être transportés aux Invalides le 31 mars, à l'aube du jour, et subir le même sort que les autres ; mais comment admettre que M. le préfet ait décidé la destruction des quarante-cinq drapeaux conquis à Austerlitz et déposés à Notre-Dame (1), quand il a conservé les huit de Wertingen, qui sont encore aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville ?

Le duc d'Albuféra, qui attribue au maréchal Serurier la résolu-

(1) L'empereur en faisant don de ces drapeaux à la cathédrale de Paris. écrivit une lettre de son *palais de Brünn*, le 20 frimaire an XIV, au cardinal, Maury :

«... Nous avons ordonné, en conséquence, qu'ils vous soient adressés
« pour la garde en être confiée à votre chapitre métropolitain. Notre intention
« est que, tous les ans, audit jour, un office solennel soit chanté dans ladite
« métropole, en mémoire des braves morts pour la patrie dans cette grande
« journée...

Signé, NAPOLÉON ».

(*Moniteur* du 4 nivôse an XIV, p. 361).

tion de détruire par le feu les reliques militaires confiées à sa garde pour les soustraire à l'ennemi, n'a peut-être pas eu la vérité, parce qu'on a eu intérêt à la lui cacher. Aujourd'hui, les témoins oculaires manquent ; MM. de Chabrol, Villemans et La Pierre, qui auraient pu fournir de précieux renseignements sur l'enlèvement des drapeaux de Notre-Dame, ne sont plus. En l'absence de preuves, j'aime mieux supposer que des ordres ont été donnés verbalement, et cela pour éviter toute responsabilité ; enfin, il faut le dire aussi, dans ce moment de trouble, il n'y avait plus d'administration.

Une lettre du ministre de la guerre Clarke, adressée au maréchal Serurier le 30 mars 1814 et conservée dans un dépôt public, renferme ces mots : « Votre Excellence peut se retirer où elle voudra, la route de la Loire est libre ; votre choix est peut-être déjà fait pour Avignon (1) ? Dans tous les cas, vous donnerez des ordres au général Darnaud (2) pour le gouvernement de l'hôtel et la conservation des trophées que Sa Majesté vous a confiés ».

On ne peut pas supposer que Serurier, brave soldat, voulut se retirer des Invalides au moment où sa présence pouvait y être nécessaire ; des motifs honorables lui avaient seuls fait prendre cette détermination. D'anciens militaires, qui étaient aux Invalides à l'époque de 1814, me disaient, lors de ma dernière visite à l'hôtel, qu'il avait été question d'envoyer les trophées à l'armée du Midi. Je me demande si le fourgon qui est arrivé aux Invalides dans la journée du 30 mars n'indiquerait pas un commencement d'exécution de ce projet de sauvetage, et si, n'ayant pas pu réussir à passer, ce fourgon n'aurait point ramené aux Invalides les drapeaux qu'il y avait pris ?

Je trouve cette idée de destruction si malheureuse que je voudrais ne laisser retomber le blâme que sur ceux qui en furent vraiment coupables.

Les dépouilles mortelles des braves Bessières, Duroc, Eblé, Lariboisière et Baraguey-d'Hilliers, morts tous cinq dans les premiers mois de 1813, étaient dans une chapelle du dôme, en attendant qu'on leur fit de dignes funérailles. Les circonstances ne permirent pas de se conformer au vœu de l'empereur. J'ai vu

(1) Il y avait dans cette ville une succursale de l'hôtel des Invalides. *Note de l'auteur.*

(2) Le maréchal Serurier ne donna pas suite à son projet de quitter l'hôtel des Invalides ; il était au Sénat le 2 avril. *Note de l'auteur.*

descendre les cercueils dans le caveau de l'église, le 29 ou le 30 mars. Pourquoi n'avoir pas caché dans ce caveau une partie des drapeaux, comme le fit M. de Sémonville pour ceux qui étaient au Sénat (1) ? Il est vrai que le général Darnaud n'aurait pas pu répondre avec assurance : « *qu'à leur égard on en avait agi suivant les lois de la guerre* ».

De mai 1806 à janvier 1810, le Corps législatif reçut solennellement cent dix drapeaux, la plupart pris sur les Espagnols. Ces drapeaux étaient conservés dans la salle des séances et ne furent en partie rendus qu'à la seconde invasion (1815). La moitié fut soustraite aux recherches par le dévouement intelligent du garçon de bureau Mathieu (2). Qui empêchait de faire aux Invalides ce qu'on fit au Sénat, au Corps législatif et à l'Hôtel-de-Ville ?

Le 31 mars au matin, lorsque j'appris l'évènement de la nuit, j'allai dans la cour où avait eu lieu l'incendie et je trouvai, dans le sable encore brûlant, une pique pleine de 13 cent. de long, à trois faces en cuivre, à demi consumée, et qui en raison de son peu de volume avait échappé au tombereau; je la ramassai, et je la conservai comme une relique de nos gloires militaires.

Le 10 juillet 1837, j'offris cette pique à la compagnie de grenadiers du 1^{er} bataillon de la 7^e légion de Paris pour en orner son guidon ; elle l'accepta et fit graver sur les trois faces une inscription qui en rappelle l'origine historique.

Le 25 mars 1848, après la suppression des grenadiers, le conseil de la compagnie me remit le guidon, que je possède encore aujourd'hui ; je serais heureux qu'après moi une place honorable fût réservée à ce petit monument, et, que, si aux Invalides on se décidait à réunir les quelques autres débris trouvés dans la Seine en une panoplie, on fit rentrer le mien dans son ancienne collection (3).

Qu'il me soit permis d'indiquer comment j'ai été témoin des faits que je viens de raconter. La Révolution, qui n'avait pu se faire sans bouleverser toutes les positions, toutes les fortunes, avait peuplé les Invalides d'anciens serviteurs de la monarchie.

(1) Les quarante drapeaux qui étaient dans la salle du Sénat ornent maintenant le reliquaire napoléonien au tombeau de l'empereur. *Note de l'auteur.*

(2) Vers 1836, on les fit sortir de leur cachette et placer dans la salle des Conférences, où ils décorent aujourd'hui la statue d'Henri IV. *Note de l'auteur.*

(3) Cette pique paraît avoir appartenu à un régiment de cavalerie ; quelques vieux militaires à qui je l'ai montrée la croient autrichienne. *Note de l'auteur.*

Les officiers en retraite ne recevaient pas leur pension ou étaient payés en assignats. Un tel dénuement les forçait à se réfugier dans l'hôtel fondé par Louis XIV, quoique à cette époque le régime n'y fût pas des meilleurs, car tous les grades y étaient confondus. Habillement, nourriture du colonel et du soldat étaient les mêmes. C'est Napoléon qui, par un décret du 25 mars 1811, fit cesser cet état de choses et rétablit l'hôtel sur le pied où on le voit aujourd'hui. Un des officiers supérieurs qui résidait aux Invalides était mon parent, et je suis resté avec lui jusqu'en 1816, époque de sa mort. Parmi ceux qui s'y trouvaient en même temps, je puis citer quelques noms qui sont demeurés dans ma mémoire : colonels : MM. Dubreuil-Héliou, de Perdiguier ; chefs de bataillon, MM. de Saint-Alembert, oncle de M. Jacquinet-Pampelune ; Le Voyard d'Ardenselle ; Montmorin-Saint-Herém, neveu du ministre Reynaud de Saint-Jeand'Angély ; Resville de Morlet (cinquante-six ans de service, vingt campagnes), oncle du général d'artillerie Legendre ; capitaines, de Champeau, de Grammont ; Leroy du Vallon ; Grouchet de Soquence ; Debusne, l'honnête et brave officier de gendarmerie qui, pendant dix jours, fut à la Conciergerie le gardien de Marie-Antoinette (2).

On vend à la porte des invalides un petit volume ayant pour titre : *Visite à l'hôtel des Invalides*. L'auteur qui a gardé l'anonyme, appartient probablement à l'armée ; cela se reconnaît à la manière dont il parle de la perte des trophées et au sentiment pénible qu'il éprouve de cet acte inconsidéré. Je me félicite que mes impressions se soient trouvées d'accord avec les siennes ; nous nous sommes rencontrés aussi pour quelques citations.

L'auteur de la *Visite à l'hôtel des Invalides* n'a pas été plus heureux que moi en ce qui touche les drapeaux de Notre-Dame. Il est à regretter que l'on n'ait pas su le nom de la personne qui, en 1829, remit aux Invalides un drapeau, qu'elle a prétendu être un de ceux dont jusqu'au matin du 31 mars 1814 la cathédrale était ornée. J'ai lu aussi dans cet intéressant opuscule que l'on

(1) « La reine avait alors pour la garder dans sa chambre l'officier de gendarmerie Debusne, qui fut remplacé dès le lendemain matin, et depuis persécuté pour avoir, à la première partie des débats, présenté respectueusement son bras à la reine, afin de la soutenir, lorsque, épuisée de fatigue, elle avait demandé à boire un verre d'eau ».

(E. CAMPARDON, *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, p. 203, renvoi n° 2).

Capitaine adjudant-major aux Invalides et chevalier de la Légion d'honneur en 1810, il mourut le 27 décembre 1814. *Note de l'auteur*.

avait eu sous l'Empire le projet de mettre dans la cour d'honneur les quatre chevaux de bronze apportés de Venise et qui, jusqu'en 1815, couronnaient l'arc-de-triomphe du Carrousel ; je me rappelle cette circonstance, j'ai vu ces chevaux aux Invalides et de plus le lion de Saint-Marc, qui fut déposé dans le corridor de la lingerie pendant le temps que l'on construisait au milieu de l'esplanade la fontaine sur laquelle il est resté jusqu'en 1815.

Tels sont, en résumé, les souvenirs que j'ai gardés du triste événement qui a privé la France de sestrophées, mouvement unique au monde, éclatants témoins des gloires de trois siècles. Les faits qui se sont alors accomplis sous mes yeux sont souvent l'objet des récits ou des commentaires les plus inexacts ; en écrivant ces lignes, j'ai cédé au désir de rectifier des erreurs accréditées, de suspendre au besoin des jugements accusateurs, et d'exposer dans leur véritable caractère les regrets d'une génération qui a porté longtemps le deuil de la patrie.

AUGUSTE LALLEMAND.

Archiviste honoraire aux Archives de l'Empire.

Mai 1864.



PLAQUE DE CEINTURON — (Dorée).
Tambour-major d'infanterie légère (1815).

Légion de la Vistule

1808-1814

« Fidèle comme un Polonais ».

Combien peu se souviennent aujourd'hui de ces simples mots, si connus en France pendant plus d'un demi-siècle et que Raffet, faisant parler ainsi un galant troupier, a mis comme légende à une de ses plus belles lithographies de genre.

Il suffirait alors en France de se dire Polonais pour éveiller, dans toutes les classes, un élan de sympathie presque inconnu maintenant, car disons-le franchement, la Pologne est pour ainsi dire inconnue, historiquement parlant, de la masse de notre génération, et elle mérite mieux que cet oubli.

En 1870, les prisonniers prussiens originaires de la province de Posen se disaient « Polonais amis des Français », espérant par cette déclaration améliorer leur sort pénible ; beaucoup parmi eux avaient eu un aïeul ou un grand-oncle ayant combattu sous le drapeau tricolore, ou sous l'aigle blanche, vaillante compagne de notre aigle impériale, et qui avait bercé leur enfance du récit des glorieux souvenirs de Napoléon et de Poniatowski. Les Posnaniens pouvaient donc se réclamer d'une ancienne confraternité d'armes dont les souvenirs étaient vivants chez leurs adversaires, car les vétérans des armées impériales étaient encore nombreux en France.

Pendant près de vingt ans, la Pologne a versé pour la France le plus pur de son sang ; depuis le jour où Kniaziewicz plantait le drapeau tricolore au Capitole (10 février 1793), jusqu'à la charge du 7^e Lanciers au pont de Sèvres, (3 juillet 1815), ses fils ont servi avec le plus grand dévouement, même quand tout était perdu.

La part qu'ils ont prise à nos guerres depuis 1797 jusqu'en 1815, soit comme troupes françaises, soit comme troupes du Grand Duché de Varsovie est trop ignorée à notre époque. C'est un sujet pour ainsi dire, absolument neuf, et nous espérons qu'il tentera une plume plus autorisée que la nôtre ; les quelques lignes suivantes n'ont pour but que de servir de texte à la planche en couleurs de Monsieur Maurice Orange, et n'ont nullement la pré-

tention d'être une histoire, même abrégée, des Régiments de la Vistule.

Le 22 février 1807, l'Empereur prit à la solde de la France un corps Polonais, composé d'infanterie et de cavalerie, qui était en Italie, au service du roi Joseph de Naples depuis le 5 août 1806.

Ce corps était issu des légions polonaises d'Italie formées en 1797 par le général Dąbrowski.

Appelé à la Grande Armée et commandé par le général Grabinski, ce corps fut, sous le nom de légion Polacco-italienne, employé en Silésie ; au mois de septembre 1807, il demanda à passer en Pologne pour faire partie de l'armée du Grand Duché de Varsovie, mais l'état précaire des finances de celui-ci, joint à des considérations politiques et militaires, empêcha la réalisation de ce vœu.

Le 11 novembre 1807, la Légion passa au service du royaume de Westphalie, mais le roi Jérôme ayant signalé à l'Empereur, l'avantage qu'il aurait à n'employer dans son armée que des troupes allemandes, elle revint de nouveau au service de la France, le 20 mars 1808.

Elle prit alors le nom de Légion de la Vistule, et fut composée de :

Trois régiments d'infanterie, comprenant chacun un état-major comme les régiments d'infanterie française, et 2 bataillons de 9 compagnies de 150 hommes, au grand complet, dont une compagnie de grenadiers et une compagnie de voltigeurs ; ces régiments étaient désignés 1^{er}, 2^{me}, 3^{me} Régiments de la Vistule ;

Un régiment de Lanciers de 4 Escadrons.

L'effectif de la Légion devait être de 9300 hommes, 8100 d'infanterie, 1200 de cavalerie ; comme à son arrivée en Silésie, au commencement de 1807, elle était pour ainsi dire réduite à ses cadres, environ 1500 hommes, elle fut complétée après la paix de Tilsitt et au commencement de 1808, avec des recrues fournies par le Grand Duché de Varsovie.

Les officiers furent fournis par la noblesse et la bourgeoisie des différentes parties de la Pologne, même de celles appartenant à la Russie et à l'Autriche. Un certain nombre d'anciens officiers subalternes, domiciliés dans le Grand Duché dont ils étaient natifs et sortant du service de la Prusse, reçurent sans les avoir sollicités des commissions de lieutenants et sous-lieutenants dans la Légion, et durent accepter ces lettres de cachet d'un nouveau genre.

Les régiments de la Vistule étaient traités en tout, solde, discipline, etc. comme les régiments français ; toutefois en certains cas, ivrognerie, absence de quelques jours, etc., les châtimens corporels, quoique non prévus par les réglemens, étaient appliqués.

Dans la capitulation qui avait été faite, lorsque la Légion était passée au service de la France, il avait été stipulé qu'elle ne pourrait pas être embarquée pour les colonies ou pour un service de mer.

La Légion prit le nom de 1^{re} Légion de la Vistule lorsque par décret impérial daté du camp de Walkersdorf, 8 juillet 1809, une autre légion fut formée.

Cette nouvelle légion, qui prit le n^o 2, devrait être composée, suivant le décret de formation, de soldats pris parmi les Polonais prisonniers, ou déserteurs, servant dans les armes autrichiennes.

Le général de brigade Bronikowski fut chargé de son organisation, mais les 3 régiments d'infanterie dont elle devait se composer ne purent être formés. L'organisation de 2 seuls fut commencée, et comme ils ne pouvaient pas se compléter ils furent réunis en un seul qui devint alors, 18 février 1810, le 4^e régiment de la Vistule ; la deuxième légion fut donc de ce fait supprimée.

Un 2^e régiment de lanciers fut créé le 7 février 1811, et formé avec des détachemens tirés de tous les régiments de cavalerie du Grand Duché.

Le 18 juin de la même année les deux régiments de lanciers prirent, dans la cavalerie française, les noms de 7^e et 8^e chevau-légers ; la Légion de la Vistule ne comprit donc plus alors que 4 régiments d'infanterie.

En mai 1812, un 3^e bataillon fut formé en Pologne pour chacun des 3 premiers régiments.

Le 18 juin 1813, les 4 régiments furent réunis en un seul, qui ne fut composé que d'un bataillon.

Bien que non compris dans la réorganisation des régiments étrangers le 16 décembre 1814, et que le traité de Fontainebleau 11 avril 1814, eût stipulé que les troupes polonaises rentreraient dans leur patrie avec armes et bagages, le régiment de la Vistule, n'était pas rapatrié et se trouvait à Reims lorsque l'Empereur revint de l'île d'Elbe.

Les Polonais offrirent immédiatement leurs services qui furent

acceptés. Par décret du 11 avril 1815, ils formèrent le 3^e Régiment étranger.

Dissout, le 6 septembre 1815, ses débris concoururent à la formation de la Légion royale étrangère, souche des 96^e régiment d'infanterie (ex 21^e Léger) et 1^{er} et 2^e régiments étrangers actuels.

De 1808 à 1814, les régiments de la Vistule ont eu leur dépôt général à Sedan ; un petit dépôt était à Bayonne pour subvenir aux besoins de la partie active en Espagne.

L'effectif ne fut jamais au grand complet.

La force des bataillons en campagne était généralement de 7 à 800 hommes, maintenue à ce chiffre par des recrues fournies par le Grand Duché.

Après avoir été habillées, armées et reçu un commencement d'instruction à Sedan, elles étaient dirigées en Espagne en bataillons de marche, et fondues alors dans les 2 bataillons de guerre de chaque régiment.

La constitution militaire du Grand Duché admettant le remplacement, un certain nombre d'Allemands, fit toujours partie en Espagne surtout, des régiments d'infanterie de la Vistule.

Comme toutes les troupes allemandes en Espagne, ils fournirent un grand nombre de déserteurs, attirés par la Légion allemande du Roi au service de l'Angleterre, où ils étaient mieux nourris et mieux payés qu'au service de la France.

Le 21 novembre 1813, l'Empereur dans une lettre au ministre de la guerre relative au Régiment de la Vistule, recommandait bien de veiller à ce qu'il n'y fût pas enrôlé d'allemands, « les officiers Polonais ont la rage d'enrôler des Allemands » disait-il dans cette lettre ; le 14 mars 1814, il écrivait encore au ministre : « Faites partir tout ce qui appartient au régiment de la Vistule... « faites recruter parmi les prisonniers de guerre quelques véritables Polonais, pour maintenir au complet le régiment de la « Vistule, qui est un excellent régiment ».

Colonels.

1^{er} Régiment de la Vistule.

1808 Chlopicki, général de brigade 18 juillet 1809, remplacé par
1809 Kosinowski, blessé et prisonnier à la Bérézina.

2^e Régiment.

1808 Chluzowitz, passé en août 1812, major au 3^e régiment de chevau-légers de la Garde Impériale, remplacé par
1812 Malezewski.

3^e Régiment.

1808 Fondzielski.

4^e Régiment.

1810 D'Estko.

Régiment unique.

1813 D'Estko, général de brigade 11 juillet 1813, remplacé par Malezewski, remplacé par, en :

Janvier 1814, Michel Kosiwski.

3^e Régiment étranger.

Major Goloszewski, puis Schutz.

CAMPAGNES :

Les régiments de la Vistule entrèrent en Espagne dans les premiers jours de juin 1808.

Ils commencèrent alors cette guerre terrible qu'ils devaient faire pendant 3 ans et demi, s'usant surtout dans les marches, contre-marches, escarmouches continuelles.

Comme les dragons français, les « Polaco » se firent vite connaître des Espagnols.

Les 3 régiments furent employés au siège de Saragosse, où chaque fois qu'il y eut un assaut à donner, les compagnies d'élite furent engagées.

En 1811 ils étaient aux sièges de Checa, Tortose, Tarragone, Sagonte, Valence, Péniscola.

Rappelés en France au commencement de 1812, les 3 régiments furent passés en revue par l'Empereur le 22 mars, sur la place du Carrousel, et dans les premiers jours d'avril ils furent constitués à Sedan, en une division de 6 bataillons aux ordres du général Claparède avec Chlopicki, l'ancien colonel du 1^{er} régiment, comme second.

Attachée à la Vieille Garde, la division franchit le Niémen le 26 juin ; au commencement de juillet elle fut rattachée au corps de Davoust avec lequel elle opéra jusqu'à la marche sur Smolensk ; elle revint alors, (1^{er} août) avec la Vieille Garde.

Elle fut engagée à la Moskowa et dans les combats qui suivirent jusqu'à l'occupation de Moscou.

Dans un de ces combats, le 11 septembre, Chlopicki reçut au pied une grave blessure qui le mit hors de combat pour le reste de la campagne ; il ne devait plus paraître dans les rangs de l'armée française. Ce fut une perte pour la Légion dont il avait été le vrai chef en Espagne, et même sous les ordres de Claparède.

Connaissant ses compatriotes dont il était à la fois aimé et re-

douté, il avait maintenu parmi eux une discipline sévère qui disparut après son départ.

Employée à la poursuite de l'armée russe après l'occupation de Moscou, la division passa en première ligne, lorsque la retraite commença. Elle quitta Moscou le 11 octobre, escortant les trophées et le trésor.

Les 3^e bataillons qui jusque-là avaient fait le service de garnison et assuré les communications sur les derrières de la Grande Armée, rejoignirent au commencement de novembre.

Les misères de la retraite réduisirent promptement la division qui à son arrivée à Borisow, le 24 novembre, comptait à peine un millier de baïonnettes.

Mise sous les ordres du maréchal Ney, elle fut anéantie le 28 novembre en combattant pour assurer le passage de la Bérézina, mais elle avait contribué au succès en délogeant les Russes d'un bois dont ils s'étaient emparés. Elle eut l'honneur posthume d'être citée au 29^{me} Bulletin de la Grande Armée.

Dès sa formation le 4^e régiment avait été dirigé sur l'armée de Portugal ; il y fut employé pendant les années 1810 et 1811 à des courses continuelles contre les Guérillas.

Rappelé comme toutes les troupes Polonaises au commencement de 1812, il arriva trop tard pour pouvoir prendre part à la campagne, et comme le territoire polonais était occupé par les armées russes, il ne put compléter ses cadres qui se trouvaient fort réduits.

Il suivit le mouvement de retraite des débris de la Grande Armée et, réuni à ce qui restait des 3 premiers régiments, fut réorganisé en un seul régiment d'un bataillon qui fut attaché à la Garde Impériale.

Employé d'abord sur la ligne de l'Elbe, le régiment fut écrasé à Leipzig.

Ce qui put s'échapper vint se réorganiser à Sedan en un bataillon qui, recruté parmi les débris du corps de Poniatowski et de la division Dabrowski put atteindre 700 baïonnettes. Il rejoignit la Grande Armée à la fin de janvier 1814, et le 19 février fut laissé en garnison à Soissons.

La faiblesse du général Moreau ayant malgré l'énergie de la garnison, secondée par la population, livré Soissons à l'armée de Blücher (3 mars 1814), le régiment rejoignit la Grande Armée et fit partie des troupes du maréchal Ney.

Il était alors sous les ordres du chef de bataillon Skrynecki, qui le commanda pendant le restant de la campagne, le colonel Kozynski, qui avait été blessé pendant le siège de Soissons, ayant été incarcéré comme tous les membres du conseil de défense, quoique s'étant opposé à la capitulation.

L'Empereur était tellement satisfait de la conduite du régiment, pendant le siège, qu'il lui avait accordé trente décorations de la Légion d'honneur.

A la première journée d'Arcis-sur-Aube (20 mars) l'Empereur sur le point d'être pris par la cavalerie russe, descendit de cheval et se réfugia dans le carré formé par le régiment. Il dit au chef de bataillon Skrynecki et à ses soldats, qu'il y était en sûreté, car c'était le carré des Polonais ; en effet leurs solides baïonnettes résistèrent à tous les assauts des Cosaques et hussards russes.

Ce fut la dernière affaire sérieuse du régiment dont la fidélité se maintint jusqu'au dernier jour, et qui suivit la Grande Armée jusqu'à Fontainebleau.

Pendant les Cent-Jours, le 3^e Régiment étranger fut constitué à Reims et atteignit promptement un effectif de 800 baïonnettes. Son organisation ne fut pas assez avancée pour lui permettre de prendre part à la campagne, il ne put donc faire qu'un service de garnison.

UNIFORME,

Kurtka bleu ; collet, revers, retroussis jaunes ; parements en pointe jaunes.
Pantalon blanc collant.

Demi-guêtres noires.

Capote bleu foncé.

Schako garni d'une plaque de cuivre en soleil avec le n^o du régiment au centre, cordon blanc avec raquettes et glands de même couleur ; jugulaire à chaînes en cuivre ; pompon pyramidal. Boutons plats en métal blanc, portant estampées les lettres WM (Wisłanka Miliąja) et au-dessous le numéro du régiment.

Équipement et armement de l'infanterie française.

Cet uniforme différait de celui porté par la Légion polaco-italienne. Il a été donné à l'infanterie de la Vistule au mois de mars 1808, et a été porté sans modification jusqu'en 1814. Les documents de l'époque indiquent les épaulettes blanches pour toute l'infanterie, sans faire de distinction pour les compagnies d'élite.

Dans les mêmes documents les sapeurs portent le pantalon long bleu avec bande jaune, le bonnet d'ourson à plaque avec flamme

jaune bordée de blanc, cordon, raquettes et glands blancs, plumet noir, épaulettes blanches.

Les sapeurs étant *grenadiers*, ces derniers auraient donc pu porter aussi le bonnet d'ourson, mais jusqu'ici nous n'avons trouvé aucun document nous confirmant cette opposition. Dans certains documents, les soldats de la Vistule sont représentés les uns en schakos, les autres en schapska ; il est donc plus que probable que ce sont les grenadiers qui portent cette dernière coiffure, en cuir noir et drap bleu clair, galonnée et passe-poilée blanc, plaque de cuivre en soleil.

Nous ne croyons pas qu'elle ait été portée pendant les campagnes d'Espagne ; elle a dû être mise en service en 1812, et était encore portée en 1814.

Nous donnerons ultérieurement l'uniforme et les services des Lanciers de la Vistule.

L. BERNARDIN.

SHAKOS DE TOUTES ARMES ⁽¹⁾

(Circulaires 1810 et 1811).

(Suite)

Troupes à cheval.

Chasseurs.

Corps du shako. Extérieur. Le corps du shako est un feutre de vingt-deux centimètres (8 pouces) de hauteur ; il est couvert par une calotte en cuir de vache ciré, très fort, d'un diamètre de vingt-sept centimètres (10 pouces) : rabattue et cousue sur le feutre à une hauteur de quatre centimètres (18 lignes) au bas du feutre est un bourdalou en cuir de vache uni ; de 27 millim. (12 lignes), ayant sur le derrière une boucle en cuivre, avec son ardillon aussi en cuivre : sous cette boucle est un gousset en veau souple, pour faciliter le jeu du bourdalou, une visière en cuir de vache très fort, verni et attaché au-devant du shako, elle a six centimètres (27 lignes) de hauteur en-dessous, et cinq cent quatre millim. (2 pouces) en dessus ; elle fait le demi-cercle, et sa rondeur est de trente-deux centim. (1 pied).

Intérieur. Mêmes détails que pour les shakos de l'infanterie de ligne.

Accessoires. Plaque. Une plaque en fer blanc, du poids de vingt-six grammes (6 à 7 gros), de treize centimètres (5 pouces), et de 10 centim. (3 pouces 1/2) de largeur, représentant un aigle couronné, ayant la tête de droite à gauche, posée sur un soubassement autour duquel règne deux filets, et au milieu le numéro du régiment, est placée sur le devant du shako.

Cocarde. Mêmes détails que pour l'infanterie de ligne.

Jugulaire. Mêmes détails que pour l'infanterie de ligne, à l'exception des écailles et du bouton, qui doivent être en fer blanc au lieu de cuivre jaune.

(1) Voir les numéros 8 et 9.



RÉGIMENT DE LA VISTULE

(Grenadier)

1812

Hussards.

Même devis que pour l'arme des chasseurs, à l'exception de l'aigle servant de plaque, qui doit être en cuivre jaune, du poids de trente-quatre grammes (1 once, un gros), et qui doit avoir la tête tournée de gauche à droite, au lieu de l'avoir de droite à gauche, et de la jugulaire, qui doit être en cuivre jaune, au lieu d'être en fer blanc.

Corps hors ligne de cavalerie légère.

Ces corps recevront le shako affecté à l'arme à laquelle ils sont assimilés, en observant que la plaque sans numéro et la jugulaire seront de la couleur du bouton du corps.

Artillerie à cheval.

Même devis que pour l'arme des hussards.

Train d'artillerie et des équipages.

Même devis que pour l'infanterie de ligne, à l'exception de la plaque et de la jugulaire qui doivent être en fer blanc, au lieu d'être en cuivre jaune.

Circulaire relative aux plumets, houpettes et plaques de shakos.

Du 21 février 1811.

EN vous adressant, le 9 novembre dernier, messieurs, le devis descriptif des shakos de toutes armes, je vous ai fait connaître les changements arrêtés dans cette coiffure par S. Exc. le ministre de la guerre.

Je dois vous informer également des dernières décisions du même ministre sur quelques parties accessoires.

1° Il ne sera rien changé à la matière, à la forme ni aux dimensions des cocardes qui sont en usage d'après les règlements militaires. Le bleu doit être placé au centre, le rouge ensuite et le blanc à la circonférence.

2° Le plumet des officiers supérieurs, qui ont seuls le droit d'en porter, sera sans aigrette, et de la hauteur de cinquante-six centimètres, non compris la partie de la tige qui entre dans le fourreau. Rien de particulier n'est prescrit sur la forme.

3° La couleur des houpettes des officiers de grades inférieurs et des sous-officiers du petit état-major, des grenadiers, carabiniers et voltigeurs, est déterminée par ma circulaire du 9 novembre ; savoir :

Blanc pour l'état-major, rouge pour les grenadiers et carabiniers, jaune pour les voltigeurs.

Pour tous les bataillons indistinctement, les houpettes seront rondes plates, de cinq centimètres et demi de diamètre, et d'un centimètre d'épaisseur, sans numéro.

Elles seront, vert foncé pour les premières compagnies de fusiliers, bleu céleste pour les secondes, aurore pour les troisièmes et violet pour les quatrièmes.

Les prix de ces houpettes rondes sont fixés comme il suit :

Blanche 60 centimes, rouge-garance vif 75 centimes, jaune, vert-foncé ; bleu céleste, aurore et violet, 60 centimes.

Les officiers porteront la houpette pyramidale, de la couleur affectée à leur compagnie, et de huit centimètres de hauteur.

4° Les galons d'or ou d'argent des shakos des officiers, seront unis, sans dessin; de la largeur fixée, pour chaque grade, par la circulaire précitée.

Les adjudants sous-officiers auront à leur shako le même galon que les sous-lieutenants, avec cette différence qu'il devra être mélangé de fils de soie rouge croisés en losange.

5° Les grenadiers, les carabiniers et les canonniers de la compagnie d'artillerie régimentaire, auront, comme l'artillerie à pied et le génie, une grenade dans la plaque de leur shako au-dessus du numéro; et les voltigeurs d'infanterie de ligne auront un cor de chasse comme ceux de l'infanterie légère.

La forme des plaques sera d'ailleurs la même pour toutes les compagnies.

La houpette est à la charge de la masse d'habillement; sa durée sera la même que celle de l'habit.

Quant au couvre-shako, dont l'usage s'est introduit dans les corps, la dépense en est à leur charge, comme celle du couvre-giberne.



— PLAQUE DE SHAKO — (Dorée).
1^{er} régiment d'infanterie de marine (Premier empire)
Collection Carlet.



OFFICIER DU 7^e DE DRAGONS

(Grande Tenue)

1805

Chasseurs à cheval, Garde Impériale

1856-1870

Trompettes

L'uniforme des trompettes était celui porté par la troupe, mais les couleurs étaient inversées.

Dolman rouge, collet rouge, parements verts.

Le galon du collet, en haut et au pied, est en tresse plate tricolore ; de même qu'aux parements et à la fente de fermeture.

Pantalon vert clair, passepoil garance entre deux bandes blanches.

Talpack, bonnet de police, veste, manteau comme la troupe.

L'aigrette est en crin blanc avec un tiers de garance au sommet. Pompon écarlate.

Porte-manteau garance, passepoil vert clair, galon et ornements en fil blanc.

Flamme de trompette en drap vert clair, portant au centre le chiffre impérial brodé en blanc, avec galon et franges blancs.

Cordon de trompette et glands blancs.

L. B.

Dragon d'Egypte

14^e DRAGONS

(Suite).

CHAPITRE X

Reconnaisances dans le désert. — Derniers préparatifs de l'expédition de Syrie. — Formation des compagnies de Vétérans. — Récompenses données par le général Bonaparte aux braves de l'armée. — Rassemblement de la cavalerie à Belbeis. — Marche sur El-Arish. — Siège et capitulation du fort.

Boulacq, 4 février.

Dès son retour au Caire, le général Bonaparte fit compléter par des expéditions sur Katieh et Saléhié, la reconnaissance qu'il venait de pousser lui-même jusqu'à la Mer Rouge et aux sources de Moïse.

Le chef de brigade Duvivier reçut ordre de mettre 60 hommes à la disposition du chef d'escadron Croizier, pour une marche dans



TROMPETTE DES CHASSEURS A CHEVAL
(Garde impériale)

1861

le désert ; le but était de reconnaître les puits qui peuvent servir de halte dans la marche sur El-Arish.

Le 14, le chef d'escadron Lambert, du 3^e dragons, aide de camp du général Dumas, prit avec lui 75 cavaliers de son régiment. Approvisionné à huit jours de vivres, il se dirigea par El-Ouad sur El-Rarus, et reconnut tous les chemins qui mènent à Katieh par le désert de Saléhié.

Le lendemain, notre chef de brigade reçut l'ordre d'aller enlever dans le désert les chameaux de Mokatam, sans toucher à ceux de Thor qui sont amis des Français. L'expédition ne dura que deux jours, mais peu après, le régiment dut fournir un nouveau détachement de 25 hommes avec le chef de brigade Hédé, pour aller à Miniet, disperser une horde d'Arabes dont il avait pris le camp tout récemment, et les pousser dans le désert, à cinq ou six heures de marche.

Comme le général en chef ne voulait laisser derrière lui aucun foyer de révolte, il prescrivit au général Murat de prendre avec lui 80 hommes de cavalerie et un bataillon de la 18^e et de se porter sur Kélioubé pour y enlever le bétail, faire prisonniers les vieillards, les enfants, les femmes, brûler et détruire toutes les récoltes des Arabes Ayadelis ; le chef d'escadron Croizier se dirigea, avec 60 cavaliers et 100 hommes de la 69^e demi-brigade, de manière à couper la retraite à tout ce qui tenterait de s'échapper. Le butin a été immense, et la punition de ces tribus, qui ont souvent bravé les ordres du général en chef, a produit le meilleur effet dans toute la province.

L'activité la plus grande règne dans les ateliers de l'Okel-des-Riz, les selliers du 7^e hussards et du 18^e dragons ont ordre d'achever au plus vite la confection des selles à la hussarde et à la dragonne, nécessaires pour compléter les approvisionnements de chaque corps. Ils resteront au dépôt pendant la campagne et ceux des autres régiments suivront l'expédition pour les réparations journalières. Tous les ouvriers des corps du Caire et du vieux Caire qui ont terminé leur habillement sont dirigés sur Boulacq pour hâter celui de la cavalerie qui est en retard.

Dans huit jours au plus, tout sera prêt. Le général en chef, plein de sollicitude pour les braves qui servent sous ses ordres, a ordonné de passer une revue à l'effet de constater quels hommes sont trop fatigués ou infirmes pour continuer un service actif. On en formera des compagnies de vétérans qui resteront à la garde.

de la citadelle du Caire. Le citoyen Dupas, qui était chef de bataillon des guides à pied, est chargé de constituer les premières compagnies et de les organiser sur le modèle de celles qui existent en France.

Le général Dumas, de plus en plus fatigué et souffrant, a dû solliciter d'une manière définitive, cette fois, sa rentrée en France, il ne quitte presque pas le lit et reconnaît qu'il ne peut plus rendre de services à la cavalerie qu'il a dirigée pendant plusieurs campagnes de la manière la plus distinguée.

Le général Murat a été appelé à lui succéder dans ce commandement. En même temps que le général Dumas s'embarquera pour la France, un détachement de 200 infirmes ou aveugles, que l'on réunit en ce moment au Caire, et dont l'aspect misérable arrache des larmes aux hommes les plus insensibles. Les ophtalmies font toujours de grands ravages dans les détachements qui bivouaquent, surtout lorsque les soldats n'ont pas la précaution de se couvrir les yeux pendant la nuit. L'irritation devient excessive et très douloureuse et gagne souvent jusqu'à priver de la vue le malheureux qui en est atteint.

A la veille du départ, le général Bonaparte fait remettre, à titre de gratification, des actions de la Compagnie Egyptienne à plusieurs officiers, dont le chef de brigade Duvivier, du 14^e Dragons, Bron, du 3^e, et Pinon, du 15^e, en reconnaissance des services rendus ; il a fait cadeau, en toute propriété, aux généraux Lannes, Dommartin et Murat, des maisons qu'ils occupent, et ordonné de partager en dix lots chacune des îles de Raoudah et de Boulacq, à l'exception des bâtiments militaires qui y sont établis, de les donner, à titre de gratification, aux officiers qui se distingueront en Syrie.

Les récompenses destinées aux soldats ne sont pas moins flatteuses : Les tambours recevront des baguettes garnies en argent, comme prix des actes de courage, il y en aura vingt-cinq pour l'armée, et les trompettes auront des trompettes d'argent, dont le nombre est fixé à cinq, les canonnières qui se feront remarquer par la justesse de leur tir ou leur intrépidité à servir et défendre leurs pièces, recevront une petite grenade d'or qui s'attache sur le baudrier, le nombre a été fixé à quinze pour toute l'armée. 200 Fusils garnis d'argent récompenseront les soldats et cavaliers les plus courageux ; enfin le général a fait connaître qu'il reste 25 sabres d'honneur pour les actions de bravoure extraordinaire.

Boulacq, 7 février.

Le 1^{er} de ce mois, les escadrons de campagne ont été désignés : Le 7^e et le 22^e chasseurs forment chacun un escadron de cent hommes ainsi que le 18^e de dragons.

Les 3^e, 14^e et 20^e régiments mettent sur pied tout leur monde disponible.

Notre régiment fournit 120 hommes montés, avec 12 officiers et 29 chevaux d'officiers, la force des deux autres régiments est à peu près la même. Les chefs de brigade Bron, Duvivier et Hédé doivent servir sous le général Murat, qui a été autorisé à choisir un officier pour le détail de la cavalerie, en attendant l'adjutant général Roize, qui arrive de la Haute-Egypte.

Le chef d'escadron Jollivet, du 14^e dragons, qui se sentait trop fatigué, a obtenu de rester au Caire où il commande la 9^e section.

Le chef d'escadron Lambert, qui devait commander l'escadron du 22^e chasseurs, vient d'être désigné pour partir avec l'escadron de dromadaires qui est déjà constitué. Le chef d'escadron Cavalier reste au Caire pour organiser et faire partir, au fur et à mesure des besoins, le 2^e escadron de ce régiment que le général en chef vient d'assimiler aux dragons pour la solde et les masses.

Plusieurs régiments fournissent un lieutenant, un brigadier ou maréchal-des-logis et quatre cavaliers d'ordonnance aux généraux Kléber, Desaix, Bon, Reynier et Lannes ; le 14^e n'est pas compris dans cet ordre, mais il envoie dix hommes à pied et un lieutenant pour la garnison du fort Camin à Boulacq.

Enfin les dépôts de la cavalerie légère au fort Sulkowski sont laissés sous le commandement du chef d'escadron Caire, et ceux des dragons à Boulacq aux ordres du chef d'escadron Spitzer.

Le général de brigade Leclerc, qui commande la cavalerie, restant en Egypte, hâtera l'habillement et l'équipement, pour que le plus grand nombre possible d'hommes rejoigne dans deux décades.

Le général en chef a passé à La Koubeh la revue des guides à cheval, de l'artillerie et de toute la cavalerie ; il a été satisfait et nous a répété qu'il compte sur nous pour un rôle décisif dans la campagne qui va s'ouvrir. Nous saurons lui prouver qu'il a eu raison d'avoir confiance dans notre zèle et notre courage.

Les généraux Kléber et Reynier sont déjà rendus à El-Arish avec les 9^e, 75^e et 85^e demi-brigades de bataille.

La division Kléber se compose de la :

2° Demi-brigade légère ; 25° demi-brigade de bataille ; 75° demi-brigade de bataille.

La division Reynier, qui occupait déjà Belbeis et Saléhié :

9° Demi-brigade de bataille ; 85° demi-brigade de bataille.

La division Bon part du Caire, elle est formée de :

18° Demi-brigade de bataille ; 32° demi-brigade de bataille.

La division Lannes de :

22° Demi-brigade légère ; 13° demi-brigade de bataille ; 69° demi-brigade de bataille.

La cavalerie quitte Boulacq et se dirige sur Belbeis, où elle sera rejointe par le 3° de dragons qui s'y est réuni. Il ne reste plus en Egypte que la 19° bataille, les troisièmes bataillons des régiments avec les légions nautique et maltaise.

Du Camp devant EL-ARISH, 15 février.

Enfin nous voici en campagne ; jamais je n'ai vu de chevaux plus chargés marcher d'un pas plus allègre. Outre le cavalier et ses armes chaque cheval porte quatre jours de vivres, vingt litres d'eau dans des outres et des ustensiles de campement ; on croirait qu'ils vont plier sous le faix, pas du tout, ils secouent leur longue crinière, hennissant d'un air joyeux et semblant aspirer avec délices les fraîches brises qui s'élèvent des sources au milieu des bouquets de palmiers près desquels ils bivouaquent. Sobres, infatigables, ils boivent quatre fois moins qu'un cheval français et marchent dix fois mieux ; c'est une race de chevaux tout à fait propres au genre d'expédition que le Général en chef a entrepris.

Le 9, nous étions campés près de Belbeis et le 10, le général Murat reçut l'ordre d'aller cantonner dans les villages à gauche et au-delà de Coraïm. Le 11 nous poussions jusqu'à Katieh qui est l'extrême limite des postes établis par le général Reynier sur la route du désert. Nous avons séjourné deux jours à cet endroit où la prudence du Général en chef avait fait réunir les provisions nécessaires pour la route, le pays est, en effet, dénué de ressources jusqu'à El-Arish. A peine rencontre-t-on çà et là, quelque hutte de terre sèche, habitation d'un pasteur du désert ; le 13, nous poussions jusqu'aux trois citernes de Birk el Ayoud et le 14, à Massoudiac ; le 15, nous nous trouvons en vue d'El-Arish, d'où le général Reynier a chassé, dès le premier jour, les Arqautes et les Maugrabins qui s'étaient installés dans le village.

Les grenadiers de la 9^e demi-brigade les poursuivirent la baïonnette dans les reins, jusqu'aux portes du fort qui est pourvu d'une bonne muraille flanquée de tours, mais sans fossé.

Comme nous ne pouvons être d'aucune utilité pour le siège de ce fort, le général Murat reçut l'ordre d'aller camper à un bois de Palmiers où aboutit un torrent dont le lit est à sec ; le pays est assez agréable et quelques jours de repos remettront nos chevaux, que la rapidité de notre marche et la charge qui leur avaient été imposée ont un peu fatigués.

Dans les deux derniers jours, les moins robustes avaient été chargés d'escorter l'artillerie dont l'allure a été plus lente que la nôtre.

El-Arish, le 25 février.

La canonnade a duré pendant cinq jours contre le fort et le sixième, comme la brèche était faite, le chef de l'Etat-Major Berthier envoya un parlementaire pour sommer le gouverneur de rendre El-Arish. Ces barbares, ignorants des premiers usages, n'en continuèrent pas moins le feu auquel répondaient nos pièces de campagne car l'artillerie de siège ne marche pas avec l'armée et doit être transportée par mer. Enfin, vers le soir, après des négociations les plus singulières du monde entre-mêlées de coups de canon, Ibrahim Neran, commandant du fort, se décida à capituler avec le colonel des Maugrebins, l'aga des Arnoutes et le chef des munitionnaires.

Le Général en chef craignant que l'ennemi ne tentât de s'enfuir dans le désert, prescrit au général Murat de faire monter à cheval et de se placer en observation pour couper toute retraite, mais cette mesure fut inutile ; toute la garnison déposa les armes se confiant dans la générosité du général Bonaparte.

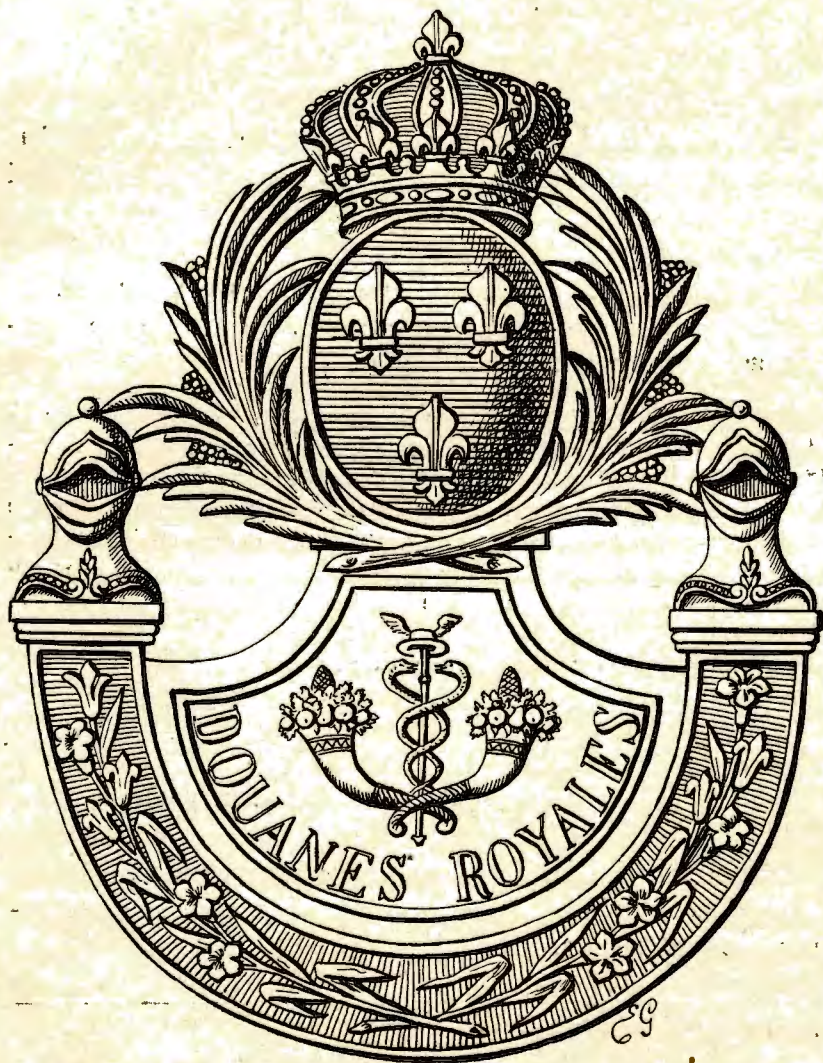
Outre cent chevaux et 90 chameaux qui avaient été pris dans le camp, les ennemis déposèrent aux pieds de leurs vainqueurs 8 drapeaux et un grand nombre d'armes précieuses. Leurs munitions, les subsistances et les fourrages furent d'un précieux secours pour le convoi. Enfin, le général Bonaparte donna l'ordre de répartir dans les corps de cavalerie 300 chevaux qui ont été capturés et qui remplaceront ceux qui sont fatigués.

Ce premier succès a enflammé tous les courages, nul ne doute que Djezzar ne soit promptement vaincu, et ses troupes dispersées. Nous partons demain avec la division Kléber qui prend l'avant-garde de l'armée. La cavalerie n'a fait encore aucune perte et

nous comptons 800 bons chevaux sous les ordres du général Murat prêts à aborder les Mamelucks et autres cavaliers des Pachas ; de plus, on nous adjoint aujourd'hui même, un certain nombre de Maugrabins qui ont demandé au général Bonaparte la faveur de servir dans son armée après la capitulation d'El-Arish. Ils sont destinés surtout à former des avant-gardes irrégulières.

(A suivre).

COMM^e M.



PLAQUE DE SHAKO — (Cuivre)
(1816)

Collection Carlet.

NOS HUSSARDS

CINQUIÈME PÉRIODE. — LES CENT JOURS

(20 mars 1815. — 22 juin 1815).

1815 (suite).

Le 20 mars, l'empereur retour de l'île d'Elbe remit toute l'armée sur le pied où il l'avait laissée. Par un décret du 25 avril suivant, les régiments de hussards quittent leur dénomination pour reprendre simplement leur numéro.

Le 1^{er} juin, des députations de tous les corps de l'armée, se rendirent au champ de mai, pour recevoir, des mains de l'empereur, les aigles aux couleurs nationales.

Rien de plus à dire, au point de vue de l'uniforme, etc., si ce n'est que la cocarde nationale avait remplacé la cocarde blanche sur les shakos, ou d'autres petits détails qui sont presque insignifiants, l'empereur n'ayant eu que le temps de faire face à l'ennemi, pendant cette période si courte mais si fertile en événements de toute nature, combats, batailles, victoires et défaites pendant lesquels nos braves hussards se montrèrent toujours, et en toutes circonstances, à la hauteur de la divine mission que doit remplir tout bon Français :

« Défendre son pays, mourir pour lui ».

(A suivre).

L. FALLOU.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro, la description de la tenue relative à la planche de l'officier du 7^e de dragons.

Directeur-gérant : L. FALLOU.

DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES DE L'UNIFORME

SOUS LA MONARCHIE ET SOUS L'EMPIRE

Le règlement de 1786 en donnant à chaque régiment d'infanterie un numéro, laissait subsister des distinctions qui parvinrent jusqu'à la Révolution.

De celles-ci, les unes, telles celles de Colonel-général, de Picardie, des régiments suisses, grisons et irlandais, consistaient dans les liserés, dans la disposition et l'agrément des poches, les autres plus intéressantes, dans le timbrage des boutons indépendamment du numéro.

La liste en est curieuse, et en la donnant d'après le règlement de 1786, je pense être utile aux collectionneurs de boutons.

<i>Régiments</i>	<i>Numéros</i>	<i>Timbrés</i>
Colonel-Général.....	1.....	de drapeaux en faisceau.
Dauphin.....	30.....	d'un dauphin.
Duc d'Angoulême.....	35.....	des armes du prince.
La Reine.....	42.....	des armes.
Royal Vaisseaux.....	44.....	d'un vaisseau.
Orléans.....	45.....	des armes du prince.
La Couronne.....	46.....	d'une couronne.
Condé.....	56.....	des armes du prince.
Bourbon.....	57.....	des armes du prince.
Monsieur.....	78.....	des armes du prince.
Penthièvre.....	81.....	des armes du prince.
Conti.....	84.....	des armes du prince.
Rohan Soubise.....	87.....	des armes du prince.
Chartres.....	93.....	des armes du prince.
Enghien.....	96.....	des armes du prince.
Nassau.....	101.....	d'un lion.

Je ne comprends pas dans ces distinctions celles des boutons des régiments provinciaux d'artillerie et du corps des grenadiers royaux qui se rapportent à l'arme plutôt qu'à l'historique du corps.

Celles que je viens de citer relèvent surtout de la livrée, c'est le mot employé du reste pour les régiments de cavalerie dont la distinction consiste dans le galon de la housse. La Reine, Artois, Orléans portent le galon à la livrée. De même dans les dragons. La Reine, Monsieur, Artois, Orléans, Chartres, Bourbon, Conti, Penthièvre, tout cela disparut à la Révolution.

Il y eut-il des distinctions militaires sous le nouveau régime. Certes oui, les inscriptions des drapeaux par exemple. « La brave 32^e était là ». Mais il est impossible dans le désarroi de l'uniforme de les relever d'une façon certaine. Deux du moins sont fort connues. Celles du sabre du 2^e chasseurs, et de la sabretache du 5^e.

Sous l'empire, j'en relève deux, les boutons décorés du 57^e et du 23^e. Le premier a fait l'objet de plusieurs dissertations et controverses. Je crois être le premier à signaler le second. Toujours est-il qu'il est impossible de déterminer à quelle époque ces régiments obtinrent le droit de porter sur le bouton au-dessous du numéro une petite étoile de la légion d'honneur.

Pour le 57^e il semble que c'est à la suite de la bataille de la Moskowa. Pour le 23^e qui fit glorieusement toute la campagne d'Espagne serait-ce à la suite du siège de Tarragone (1) ?

Je ne compte pas pour distinction militaire la présence de l'effigie impériale dans la plaque de schako du 54^e pas plus que dans certains hausse-cols d'infanterie légère ou dans certains boutons timbrés en exergue Napoléon empereur et roi.

Ce serait là plutôt les manifestations du fétichisme napoléonien, contemporain, manifestations du reste assez rare. Ce n'est guère que dans la garde qu'on trouve sur l'oreillon des sabres une effigie en argent ou des attributs impériaux sur les lames de sabres. Bien entendu, j'excepte ceux réglementaires des plaques de schako ou de ceinturon.

Du reste ce n'est que de la restauration ou du retour des cendres, que date la multitude d'images napoléoniennes qui nous est parvenue. Il semblerait que sous l'empire même, l'armée, ait observé, comme les mahométans, la loi qui défend la représentation de la divinité.

Capitaine BOTTET.

SEPTIÈME DRAGONS (1807)

Le 7^e dragons du 1^{er} empire, ancêtre direct du septième cuirassiers actuel, a été levé, sous le nom de Sauvebœuf-Dragons,

(1) La filiation des régiments d'infanterie ayant été interrompue à la seconde restauration. il n'y a pas lieu de s'étonner que les drapeaux de ces régiments ne soient pas au nombre de ceux décorés.

le 14 septembre 1673. Il prit le 29 août 1675 le titre de Dauphin- Dragons, qu'il conserva jusqu'au 1^{er} avril 1791. A cette date, ainsi que tous les autres corps de l'armée, il quitta son nom pour prendre un numéro ; son ancienneté lui donna le septième rang dans l'arme des dragons, et il le garda pendant toute la durée de la République et de l'Empire. A la première restauration, il prit le numéro 5 et le titre de Dragons d'Angoulême, redevint septième aux Cent-Jours, et au licenciement général qui suivit le second retour des Bourbons, son dépôt entra dans la composition du nouveau septième Dragons de la Manche, devenu en 1825 le septième cuirassiers, analogue avec le septième cuirassiers de nos jours. Le septième Dragons actuel, reformé à la même date par la transformation du 19^e Chasseurs à cheval, n'a aucun rapport avec le régiment du Dauphin et le 7^e Dragons de l'Empire.

L'organisation du 7^e Dragons a suivi les variations de celle des autres régiments de même arme. Le décret impérial du 10 mars 1807 le composa d'un état-major et de deux compagnies (1) ; il conserva cette composition sans grandes modifications jusqu'à la fin de l'Empire.

Le tableau ci-dessous, annexé au décret, donne la formation de l'Etat-Major et de la Compagnie.

ETAT-MAJOR		CHEVAUX	COMPAGNIE		CHEVAUX	
Colonel.....	1	3	Capitaine.....	1	2	
Major.....	1	3	Lieutenant.....	1	1	
Chefs d'escadron.....	2	4	Sous-Lieutenants.....	2	2	
Adjudans-Majors.....	2	4				
Quartier-Maître.....	1	1				
Chirurgiens	{ Major..... 1 Aide-Major..... 1 Sous-aides Majors... 2	1	Maréchal des logis chef...	1	1	
		1	Maréchaux des logis.....	4	4	
		2	Brigadier-fourrier.....	1	1	
Adjudants. S.-officiers....	2	2	Brigadiers.....	8	8	
Brigadier-trompette.....	1	1	Dragons (dont un maré- chal-ferrant).....	108	108	
Artiste-vétérinaire.....	1	1	Trompette.....	2	2	
Maîtres	{ tailleur..... 1 sellier..... 1 culottier..... 1 bottier..... 1 armurier-éperonnier. 1	»	TOTAL.....		129	
		»			129	
		»				
		»				
		»				
TOTAL.....	20	23				

(1) Le décret du 24 septembre 1803 avait institué dans chaque régiment de cavalerie (cuirassiers exceptés) une Cie d'élite. C'était la 1^{re} du 1^{er} escadron ; elle fut supprimée en 1815.

Au total 43 officiers avec 59 chevaux et 1001 hommes de troupe avec 996 chevaux.

Un décret du 25 février 1808 ajouta à la C^{ie} d'élite huit sapeurs et un brigadier.

Uniforme.

Habit vert dragon, revers, collet, parements, pattes de parements, retroussis et passepoils cramoisés ; quatre grenades vertes aux retroussis ; boutons blancs et plats timbrés du n^o 7 encadré d'un fleuron ; pattes d'épaules en drap du fond liseré de cramoisé, poches en travers.

Gilet à manches en drap blanc ; culotte de peau blanchie, recouverte en campagne d'une surculotte en drap gris. Bottes demi-fortes.

Casque en cuivre, à cimier, bandeau imitant la peau de panthère, houpette et crinière noires, plumet noir à sommet cramoisé.

Bonnet de police en tricot vert dragon, avec galon en fil blanc.

Manteau en drap blanc piqué de bleu.

Porte-manteau carré, vert, galonné, de fil blanc, housse et chaperons de même, grenades blanches aux angles de la housse, (en campagne les chaperons étaient remplacés par une demi-chabraque en peau de mouton blanche, bordée de dents de loup cramoisés).

La C^{ie} d'élite et les sapeurs portaient les insignes des grenadiers, épaulettes écarlates à franges, bonnet à poil, sans plaque, avec cordon blanc et plumet écarlate.

Pour tout le monde, buffleteries blanches et gants jaunes à crispins blancs. Les Dragons d'élite seuls portaient la moustache.

La tenue des officiers était semblable à celle de la troupe, les marques distinctives des grades étaient en argent ainsi que les galons, boutons, etc.

Le casque était doré et son bandeau en peau de tigre ou de panthère.

Les trompettes portaient la même tenue, mais les couleurs étaient inversées ; la houpette et la crinière du casque étaient blanches. Ceux de la C^{ie} d'élite avaient les épaulettes blanches.

M.

Confédération du Rhin ⁽¹⁾

Dans la nuit du 16 au 17 juillet 1806, le prince de Talleyraud fit signer l'acte réglant la *Confédération du Rhin*.

Cette confédération devait fournir à la France 63.000 hommes ainsi répartis :

(1) Communication de M. R. D...

Bavière	30.000.	
Wurtemberg.	12.000.	
Baden	8.000.	
Berg	5.000.	
Hesse-Darmstadt	4.000.	
Nassau et autres princes.	4.000.	Nassau (1.680 h.)

Organisation du Rég^t de Nassau 13 août 1808 :

Un Etat-Major de Rég^t

2 Bat^{ns} à 6 C^{ies} chacun, dont 4 de fusiliers, 1 de grenadiers, 1 de voltigeurs.

Les C^{ies} étaient de 140 hommes.

Chaque Batⁿ avait un drapeau porté par un sous-officier.

Le 1^{er} Batⁿ avait les armes des Dragons Hanovriens, le 2^e Bⁿ l'armement français.

L'uniforme se composait d'une tunique vert foncé, ouverte sur le devant avec col et parements noirs, passepoil jaune, gilet blanc ; d'un pantalon gris avec le même passe-poil ; des souliers et des guêtres. Les grenadiers et les voltigeurs avaient de grosses épauettes de laine, les premiers rouges, les seconds vertes ; les fusiliers n'avaient que des pattes d'épaule. Les grenadiers portaient le casque à chenille avec pompon sur le côté ; les autres C^{ies} le schako avec les armes de Nassau ; les voltigeurs le pompon vert, et en place d'armes, le cor de chasse. Le fourniment en cuir jaune était porté en bandoulière, le manteau roulé sur le sac, sous le sac la giberne. Les sapeurs avaient l'uniforme des grenadiers avec un tablier en cuir jaune, des gants de peau, et des haches de 3 p. de long. La tunique des petits tambours qui avaient 15 ans, avait sur la poitrine, les bras et les épaules d'épais brandebourgs jaunes : en plus ils portaient le nid d'hirondelle jaune.

La 2^e C^{ie} de gro. avait des schakos avec l'insigne des grenadiers.

Nassau, avec les princes qui étaient du collège dont cette principauté était le chef, devait fournir une brigade de 4.000 h. avec l'artillerie et la C^{ie} de sapeurs.

C'étaient :

1° La maison de Nassau	1.680
2° Le prince Primat	
3° Le duc d'Arenberg	379
4° Les princes de Hohenzollern, Zigmaringen et Hechingen	290
5° Les princes de Lichtenstein.	40
6° Les princes de Leyeu.	29
7° La maison de Salm	323
8° Le prince d'Isenbourg	291

Le prince héritier de Mecklembourg-Schwèrin, cédant aux circonstances, dut signer à Paris un traité avec la France d'après lequel (22 mars 1808), il entra dans la Confédération du Rhin, et devait fournir en cas de guerre un contingent de 1900 hommes d'Infie.

On forma 4 Bat^{ns} (le dernier ne comprenait que des Invalides). Les 3 B^{ns} étaient à 6 compagnies dont 1 de grenadiers, 1 de voltigeurs et 4 de fusiliers. L'uniforme de la brigade se composait d'une tunique bleu foncé, à coins coupés, à revers rouges, et à 2 rangs de boutons blancs. Sous la tunique était un gilet blanc, boutonnant sur le pantalon qui était long, de couleur grise, avec des bandes rouges larges de 1 1/4 de pouce.

Le 1^o Batⁿ portait le col et les parements jaunes, le 2^o Blancs le 3^o rouges, le 4^o couleur de pêche. Les officiers avaient des broderies en argent, et peu après tous les soldats reçurent une capote grise. — Ces uniformes devaient faire deux années.

En dehors du grand manteau, les officiers avaient un pardessus bleu de coupe simple, plus tard un manteau gris clair, et comme beaucoup de soldats un pantalon blanc l'été et gris pendant l'hiver.

Comme coiffure, c'était le schako avec jugulaire en argent pour les officiers, en laiton pour les soldats. Les officiers avaient leur écusson en forme de Soleil, sur lequel se trouvaient les armes ducales entourées d'une couronne de lauriers, et par dessus la cocarde Mecklembourgeoise.

Le fond du schako était entouré d'argent, et à la partie inférieure se trouvait une large tresse d'argent. — Sur le schako, les officiers d'Etat-Major portaient le pompon rond, en or, les capitaines et les officiers subalternes, en argent, les grenadiers rouges, les fusiliers noirs et les voltigeurs verts. Les tambours du régiment, Bat^{ns} et C^{ies} avaient les premiers un pompon rouge, des clairons, rouges ; et les hommes entouraient leurs coiffures de cordons blancs. Les sommets des plumets des clairons étaient rouges, ceux des tambours de l'Etat-major, des sous-officiers de grenadiers et de voltigeurs, blancs, ceux des sous-officiers de mousquetaires bleus. Tous les employés militaires portaient des chapeaux, les sapeurs des bonnets d'ours avec des pompons rouges. Les sous-officiers et les hommes, au lieu des armes, FF en laiton sur le schako, pour la protection desquels, dans la suite on utilisa des couvertures de toile cirée. noire Les plumets étaient de la même couleur que les pompons.

En dehors du service, les officiers subalternes portaient des chapeaux avec un panache noir, pendant que les sous-officiers et les hommes avaient le bonnet en drap bleu sans écusson, liseré de rouge avec un gland à la couleur du bataillon.

Les grenadiers avaient les épaulettes rouges, les voltigeurs vertes (en laiton), les mousquetaires des pattes d'épaules; la dragonne du sabre qui était portée par un équipement blanc, était chez les grenadiers et les chasseurs de la même couleur que les pompons chez les fusiliers, c'était blanc pour la 1^{re} Cie, bleu foncé pour la 2^e, jaune pour la 3^e et bleu clair pour la 4^e. — La buffleterie était blanche; sur les cartouchières les grenadiers avaient une grenade, les voltigeurs un cor de chasse, les sapeurs des haches. — Les officiers avaient les mêmes insignes en argent dans les angles de la tunique. Les soldats portaient des souliers et des guêtres, faites pour l'été de drap blanc, de drap noir pour l'hiver. — Plus tard on leur donna des sacs en peau de veau. Tous les officiers subalternes devaient porter de petites bottes par dessus leur pantalon: elles étaient échancrées sur le devant et garnies d'un galon d'argent. — Les officiers d'Etat-Major avaient le pantalon long.

Les officiers des compagnies de fusiliers avaient l'épée; ceux des grenadiers et des chasseurs, le sabre qui était porté par un baudrier en cuir verni blanc passant sur l'épaule avec écusson et armes. De même les hommes des dernières compagnies ainsi que tous les sous-officiers et musiciens avaient de petits sabres. Les autres avaient la baïonnette, dans un fourreau de cuir noir, et placée à côté de la cartouchière, suspendue par un baudrier sans écusson. Pour l'exercice, les compagnies de grenadiers recevaient de poudre, les compagnies de mousquetaires 3/4, et chaque homme avait par an 4 pierres à fusil.

Les grenadiers et les voltigeurs portaient seuls la moustache les sapeurs avaient toute leur barbe.

A la parade, les officiers portaient une écharpe d'or, d'une 1/2 aune de large, dans le milieu de laquelle était du blanc avec des raies rouges. Ce n'était pas un insigne de campagne.

En Espagne:

Les contingents de la Confédération du Rhin formèrent le 18 octobre 1808 une *division allemande* (du 4^e corps), réunie à Durango et commandée par le G^l Laval.

Cette division était à 3 brigades.

- 1^o Brig. — Régts d'Inf^{ie} de Bade et de Nassau. } G^l von Porbeck.
1 Batterie. Badoise.
- 2^o Brig. — Rég^t d'Inf^{ie} de Hollande. } G^l Chassé.
1 Rég^t de hussards. } id.
1 B^{ie} à cheval.
- 3^o Brig. — 1 Rég^t d'Inf^{ie} de Hesse. } G^l Grandjean.
1 Bⁿ Francfort.
1 Bⁿ Garde de Paris.
1/2 B^{ie} Hessoise.

R. D.



Dragon d'Egypte

14° DRAGONS

(Suite).

CHAPITRE XI

Combats de Gaza et de Zeta. — Prise de Jaffa. — Capture d'une canonnière à Caïffa. — Marche sur St-Jean-d'Acre. — Occupation des moulins et de Cheif-Amer, par la cavalerie. — Assaut infructueux du 28 mars.

Gaza, 25 février.

Le 21, au matin, nous levâmes le camp et le général Murat envoya auprès de Kléber pour prendre ses ordres. Nous avons reçu une distribution pour quatre jours, en prévision de la traversée d'un pays tout à fait dénué de ressources.

A midi, la colonne se mit en mouvement, l'escadron du 22° chasseurs prenant l'avant-garde, nous traversâmes le torrent desséché qui venait aboutir au bois de Palmiers et nous marchâmes sur un sol couvert de courtes bruyères. A trois heures le terrain commença à s'élever insensiblement et devint plus découvert ; nous approchions de Kan-Jounes, où se trouvent des puits qui marquaient l'endroit de la halte. L'étape avait été de cinq lieues environ. On bivouaqua jusqu'au jour à cet endroit. La marche se continua le lendemain dans les mêmes conditions. Les chasseurs prirent huit paysans qui conduisaient des chameaux chargés d'orges et qui déclarèrent connaître très bien le chemin de Cheik-Zoël où nous nous dirigeons.

Sur leurs indications, la tête de colonne tourna un peu vers la gauche pour se rapprocher du bord de la mer ; le chemin, coupé à chaque instant par des monticules de sable, fut extrêmement pénible, une soif ardente nous dévorait tous, hommes et chevaux et nous n'avions plus une goutte d'eau.

Après quatre heures de marche, nous atteignîmes un ravin à fond uni qui longeait la mer à une lieue de distance environ. A ce moment les patrouilles qui côtoyaient la colonne aperçurent le général en chef sur notre droite et presque sur notre hauteur.

Le général Kléber avait donc été trompé par les renseignements

des paysans. Craignant quelque surprise pour le général Bonaparte qui devait se croire couvert par la division d'avant-garde, le général Murat rassembla toute la cavalerie et se porta aussi rapidement que la fatigue des chevaux le permit, en avant du général en chef sur la route de Cheik-Zoël, que l'on atteignit à minuit.

La division Kléber harassée dut s'arrêter à deux heures du matin et bivouaquer où elle se trouvait ; ce jour-là, la gaieté avait disparu, nous n'avions pas bu depuis quarante-huit heures, et la chaleur était déjà très forte, chacun mangea un morceau de biscuit tout sec et s'établit le moins mal qu'il put. Le chemin était si difficile et la fatigue si grande que l'on dut tripler le nombre des chameaux employés aux attelages.

Enfin le 24, nous arrivâmes à proximité de Gaza, et l'aspect du pays changea tout à coup. Les riantes vallées ombragées d'arbres, les villages entourés de jardins, les frais cours d'eau succédaient à l'aride désert que nous venions de parcourir depuis El-Arish.

Je crois qu'il n'y a point dans l'histoire d'exemple d'une marche de troupe européenne, traversant aussi rapidement une contrée si désolée et avec si peu de ressources.

Abdallah-Pacha, à notre approche, sortit de Gaza avec une nombreuse cavalerie qui se répandit sur les collines avoisinantes, cherchant à nous envelopper. Le général Murat prit aussitôt ses dispositions de combat et fit prévenir le général en chef que nous étions en présence de l'ennemi. Chacun se réjouissait d'aborder cette cavalerie que nous ne doutions pas de renverser au premier choc, mais à notre approche elle se retira toujours petit à petit, se contentant de nous observer. En vain le général Murat employa toutes les manœuvres, tous les stratagèmes pour les attirer en plaine. Ils refusèrent constamment le combat. Sur les entrefaites, nous vîmes accourir des pelotons de carabiniers qui venaient appuyer la cavalerie, c'étaient les braves de la 22^e légère qui, harassés et marchant à la queue de la colonne, s'étaient cependant trouvés en mesure de nous soutenir et d'arriver à nous avant les autres corps de l'armée.

Le reste de la journée se passa sans escarmouches et le soir toute trace d'ennemis avait disparu.

Le lendemain les notables de la ville vinrent au devant du général Bonaparte. Abdallah s'était retiré dans la nuit emportant ce

qu'il pouvait, mais sans avoir le temps de détruire les magasins qui avaient été formés à Gaza, pour la subsistance des troupes de Damas.

Les ressources que nous trouvâmes dans la ville, nous dédommagèrent des privations que nous avons souffertes depuis longtemps. On put y faire du pain et nous n'en avons pas mangé depuis Boulacq ! Les chevaux touchèrent ration complète de fourrages et les bêtes de somme paturèrent largement. Toutes les fatigues, toutes les misères étaient oubliées.

Le général en chef voulut utiliser de suite notre conquête. Il y établit un dépôt de cavalerie et prescrivit d'y aménager des casernes de passage pour les troupes qui viendraient d'Egypte ou y retourneraient, ne voulant pas qu'elles bivouaquassent en dehors de la place à moins que leur nombre ne fût trop considérable.

Le 27, le général Kléber reprend l'avant-garde, toujours couvert par la cavalerie. C'est Jaffa que nous devons maintenant atteindre. Une demi-heure avant le jour nous nous mettons en marche et le soir nous bivouaquons un peu au-delà du village d'Esdoud sur la route de Ramleh. Le 28, nous devons pousser jusqu'à ce dernier point que le général en chef a donné l'ordre d'occuper s'il n'est aux mains de l'ennemi. Dans le cas où une attaque de vive force aurait peu de chance de réussite ou devrait coûter trop de sang, nous prendrons position en avertissant le général.

Jaffa, 11 mars.

Ramleh n'étant pas occupé, nous y avons passé deux jours, et le 2 mars, l'armée tout entière s'est portée de ce point sur Jaffa, où l'ennemi a l'intention d'opposer une vigoureuse résistance, d'après les rapports des espions, mais que peut l'aveugle résistance de ces fanatiques contre le génie de notre général et la valeur des troupes qu'il commande.

Pendant que la division Bon établit ses batteries pour faire brèche aux remparts de la place, Bonaparte envoie 400 hommes d'infanterie et 60 cavaliers en reconnaissance avec un chef d'escadron dans la direction de Naplous, dont on signale les mauvaises dispositions. Le camp de cavalerie s'établit sur la rivière de la Hoya, et nous fournissons des postes pour observer la route de Damas, par laquelle peuvent accourir des renforts.

Le lendemain la brèche fut jugée praticable, et comme il n'y

avait point de fossé, les grenadiers s'élancèrent à l'attaque, et refoulèrent les gardes dans la ville, les colonnes d'attaque précédées des adjudants généraux les suivirent de près. L'ennemi qui avait refusé la capitulation offerte par la générosité du général en chef, se défendit maison par maison, rue par rue ; Bonaparte abandonna ces fanatiques à la fureur du soldat. Sur trois mille cinq cents hommes qui formaient la garnison, la moitié fut passée au fil de l'épée et le reste fusillé le lendemain. Seuls trois cents Egyptiens qui se rendirent furent renvoyés dans leur pays. Pendant vingt-quatre heures la malheureuse ville fut livrée au pillage et du camp de Mauhr Agzino nous entendions les clameurs furieuses qui s'élevaient au milieu des incendies. Enfin nous recevons avis de descendre dans Jaffa pour y établir l'ordre. Dans le port on a saisi un grand nombre de bâtiments turcs, renfermant des ressources considérables en vivres et munitions, 20 pièces de campagne sont tombées en notre pouvoir. Les pertes de l'armée s'élèvent à 200 hommes dont trente tués. Parmi les blessés, le général Damas qui eut le bras cassé à l'attaque de la place et fut remplacé par le général Junot à l'Etat-Major de Kléber. L'ordre rétabli, le général en chef prescrit de transporter à Jaffa les dépôts établis à Gaza, et de rassembler des vivres pour toute l'armée. Le convoi s'est accru considérablement par les prises faites à Gaza et à Jaffa et nous emportons des approvisionnements pour huit jours.

Enfin le 14 nous recevons l'ordre de marcher sur St-Jean d'Acre.

Devant St-Jean d'Acre, 20 mars.

Le 15 au matin nous partions pour Miskri, et notre avant-garde ne tarde pas à voir arriver de nombreux cavaliers qui suivent le sommet des collines pendant qu'à travers les roches paraissent et se cachent successivement des bandes armées.

Le général Murat fait prévenir le général en chef et donne l'ordre de ralentir la marche. Bientôt nos patrouilles s'engagent contre les Mamelucks, et des renforts leur venant continuellement, de nombreux combats partiels se livrent dans la plaine de Zeta. Les cavaliers ennemis soutiennent notre choc avec la plus grande fermeté, mais l'arrivée de l'infanterie légère qui accourt au lieu change ces escarmouches en un combat réglé.

Nos efforts rompent enfin les groupes des Mamelucks qui fuient

en désordre et l'infanterie légère se jette sur notre droite pour en finir avec les Naplousains dont le feu nous avait gênés pendant la première partie de cette affaire. Malheureusement les carabinières se laissent emporter par leur ardeur et poursuivent l'ennemi trop loin à travers les rochers et les broussailles. Quand le général en chef, qui est arrivé sur le terrain du combat, veut faire cesser un combat inutile, l'infanterie légère éprouve quelques pertes en rejoignant le gros de l'armée. De chaque rocher part un coup de fusil et leur retraite est ainsi poursuivie par le feu d'ennemis invisibles jusqu'à ce qu'ils aient gagné la plaine.

Le 19 nous quittons Zeta à 8 heures du matin et le général Junot prend une partie de la cavalerie pour suivre le bord de la mer. La marche est de peu de durée et nous bivouaquons sans incident à la tour située à 3 lieues de Zeta. Le 12 nous gagnons Sabarni et le 18 Erbedeh tout près de St-Jean d'Acree.

Le général en chef a laissé pendant la route le chef d'escadron Lambert à Caïffa avec les dromadaires et un bataillon de la 2^e légère. Ce port est très fréquenté et l'habileté du commandant vaudra sans doute quelques prises sur les Turcs et leurs alliés les Anglais.

Nous voici donc devant cette place célèbre où Djeddar s'est enfermé sans oser risquer un combat en rase campagne. Les vantardises ont cessé depuis que nous avons mis le pied sur le sol de de la Syrie, il tremble au fond de son palais ; mais il est trop tard et déjà sous nos boulets ses murs commencent à s'écrouler.

Dans les combats que nous venons de livrer nous avons perdu environ 50 chevaux qu'il est impossible de remplacer. Comme l'armée ne marchera sans doute pas d'ici quelque temps, le général en chef a invité les officiers ou employés, qui ont plus de chevaux qu'il ne leur en faut, à les envoyer à l'état-major ou au général Murat qui les paieront et les répartiront entre les régiments de cavalerie.

Depuis que les opérations du siège sont commencées, nous avons eu peu à faire. Le général Murat a prescrit d'établir des postes aux moulins de Tanous et Guaidaneh d'où l'on découvre au loin la plaine, de fréquentes patrouilles battent le pays pour assurer la sécurité de petits détachements et tranquilliser la population. Enfin nous fabriquons des fascines de jonc pour le service de la tranchée.

Déjà le chef d'escadron Lambert s'est signalé à Caïffa : Une

chaloupe canonnière anglaise s'était avancée pour capturer quelques bateaux légers qui ont su l'amener tout près de terre. Lambert, qui s'était embusqué, s'est jeté tout à coup à la mer avec ses braves de la 2^e légère. Ceux-ci ont escaladé en un clin d'œil la chaloupe dont l'officier commandant fut tué, après une vive résistance, 22 prisonniers et 2 pièces de canons ont été les trophées de ce succès. Si nous ne sommes pas heureux sur mer, il faut reconnaître que les Anglais ne le sont guère sur terre, car il n'y a pas eu dans cette affaire un seul des nôtres blessé.

Devant Acre, 30 Mars.

La vie devient moins monotone ; puisque chaque jour nous avons avec les Turcs et les Naplousains quelque nouvelle affaire. Le 22 le général Murat a emmené 300 chevaux avec une pièce de canon pour protéger, au village de Cheif-Amer l'enlèvement de chameaux et de grains appartenant à Djezzar. Les habitants se sont soulevés contre ce tyran et ils ont aidé le détachement à repousser les Naplousains. Un bataillon de la 18^e de bataille reste à ce poste avec 50 cavaliers.

30 Dragons ont été envoyés à Caïffa pour être mis à la disposition du commandant Lambert.

Le 26 le général Murat reçut l'ordre d'aller avec 200 cavaliers 500 fantassins et 2 pièces de canon dissiper des rassemblements qui se sont formés du côté de Saffet (ancienne Bêthulie) et qui empêchent les provisions d'arriver au camp.

Nous devons partir le 27 pour cette expédition, quand l'ordre est arrivé de la retarder à cause d'un assaut général qui doit être donné le lendemain à la place, la brèche étant jugée praticable. Nos braves se sont lancés à l'attaque avec leur ardeur habituelle mais en arrière de la brèche ils se sont trouvés arrêtés par un fossé de plus de trente pieds. Exposés sans défense au feu des assiégés, ils ont dû battre en retraite après d'infructueux efforts pour franchir le fossé. Les adjudants généraux Lescaille et Laugier et l'adjudant Mailly ont payé de leur vie cette tentative prématurée. Cet échec, loin d'abattre les courages n'a fait que les exciter ; nous avons maintenant nos morts à venger.

CHAPITRE XII

Reconnaissance du Pont Jacob. — La peste paraît dans le camp. — Dévouement de Desgenettes. — Expédition de Junot sur Nazareth. — Combat de Cana. — Arrivée des troupes de Damas au secours de Saint-Jean-d'Acre.

Devant Acre, 10 avril.

L'expédition du général Murat au Pont Jacob et sur la route de Damas, retardée par l'assaut du 28, a eu lieu le 1^{er} Avril seulement. Elle a permis de constater que le Pont Jacob avait été l'objet de tentatives de destruction, restées heureusement sans effet. L'eau est très abondante, mais il y a peu de ponts permettant l'accès d'une rive sur l'autre; unemauvaise passerelle qui se trouve à 400 toises du Pont Jacob a été détruite par les troupes d'Ibrahim lors de leur passage et au-delà l'on ne trouve un pont qu'à douze heures de marche plus loin de l'autre côté du lac de Tibérief; cette reconnaissance ne s'est pas effectuée sans combats, les bandes qui parcourent le pays sont très hardies et l'on a été obligé d'en sabrer quelques-unes pour avoir la paix. Dans ces petits engagements les citoyens Duroc et Beauharnais ont été blessés légèrement.

Le vent d'Est qui commence à souffler a apporté au camp les germes de maladies contagieuses et le Général en chef a été obligé de prononcer l'évacuation des malades sur Jaffa. Beaucoup d'entre eux ont été très affectés par la fièvre et se sont crus perdus, mais le médecin en chef Desgenettes les a rassurés et pour leur prouver que les boutons qui couvraient leurs corps n'étaient point dangereux, il n'a pas hésité à s'en inoculer le venin et il s'est traité devant les malades par les remèdes qu'il leur ordonnait. Le courage de ce citoyen, aussi savant que dévoué, a rassuré les timides et peut-être amené une réaction favorable chez beaucoup. Cependant l'adjudant-général Grézieux est mort le 4 et l'on cache autant que possible les pertes que font journellement les lazarets.

En même temps que le général Murat se dirigeait sur le Pont de Jacob, le général Junot est parti avec 300 fantassins de la 19^e de bataille et de la 2^e légère et 150 dragons du 3^e et du 14^e, sous

le chef de brigade Duvivier, pour dégager Cheif-Amer et Nazareth, et rétablir les communications avec le camp.

Notre mission réussit pleinement, et nous nous sommes installés à Nazareth où la population, rassurée par notre présence, nous apporta en abondance les fruits du pays et toute sorte de provisions. Mais vers le 6, les coureurs du Cheik-Daher, qui est notre allié, annoncèrent que la garnison de Tiberieh se renforçait de troupes venues de Damas et qu'elle avait l'intention de tenter un coup de main sur les villages voisins de Nazareth.

Le général Junot tomba d'accord avec les chefs de brigade Duvivier et Dunoyer de la 2^e légère, qu'il fallait prévenir ce mouvement et le 8 au matin nous nous sommes mis en route à la pointe du jour pour dissiper les bandes ennemies.

Notre petite troupe comprenait 125 cavaliers et environ 300 hommes des deux demi-brigades, il ne resta à Nazareth que les gardes du camp.

A hauteur de Canâa-Galilea, sur la route de Tiberieh, le fils du Cheik-Daher accourut au galop prévenir que des forces considérables de cavalerie semblaient se diriger vers le mont Thabor. Junot nous prescrivit alors de tourner un petit mamelon où l'on apercevait une centaine de cavaliers, pendant que lui-même s'avancait droit sur la hauteur ; mais ils n'attendirent pas l'attaque et se retirèrent en plaine.

Nous distinguâmes alors un millier de chevaux devant nous ; les tirailleurs d'infanterie ouvrirent le feu contre ce corps de cavalerie, et nos dragons frémissants d'impatience s'apprêtèrent à les charger. A ce moment notre arrière-garde aperçut cinq à six cents cavaliers qui s'avançaient pour attaquer la queue de la colonne ; ils venaient de Loubi et, contre l'habitude des Turcs et des Arnauts, marchaient au pas et en fort bon ordre. Pour faire face à cette nouvelle attaque, Duvivier commande demi-tour à nos derniers rangs, ce qui s'exécute avec le plus grand calme.

Les chasseurs et les hussards qui éclairaient notre marche, rentrent dans les rangs et nous partons à la charge contre l'ennemi. Une courte mêlée s'engage, les Turcs reçoivent le choc sans faiblir et les coups de cimeterre pleuvent dru sur nos casques. Enfin nous enfonçons leurs rangs, ils commencent à lâcher pied, et le feu des grenadiers de la 19^e qui ont fait demi-tour en même temps que nous, achève de les mettre en fuite.

Mais ce n'est là qu'un premier engagement qui a eu pour résul-

tat de nous dégager un peu. En effet de nouveaux groupes de cavaliers accourent sans cesse, ils sont maintenant plus de trois mille autour de nous.

Le général Junot avec un sang-froid admirable remet de l'ordre dans sa petite troupe et nous gagnons tranquillement la hauteur voisine. Dans ce moment nous passons de la droite à la gauche, par où venait le plus de cavalerie turque.

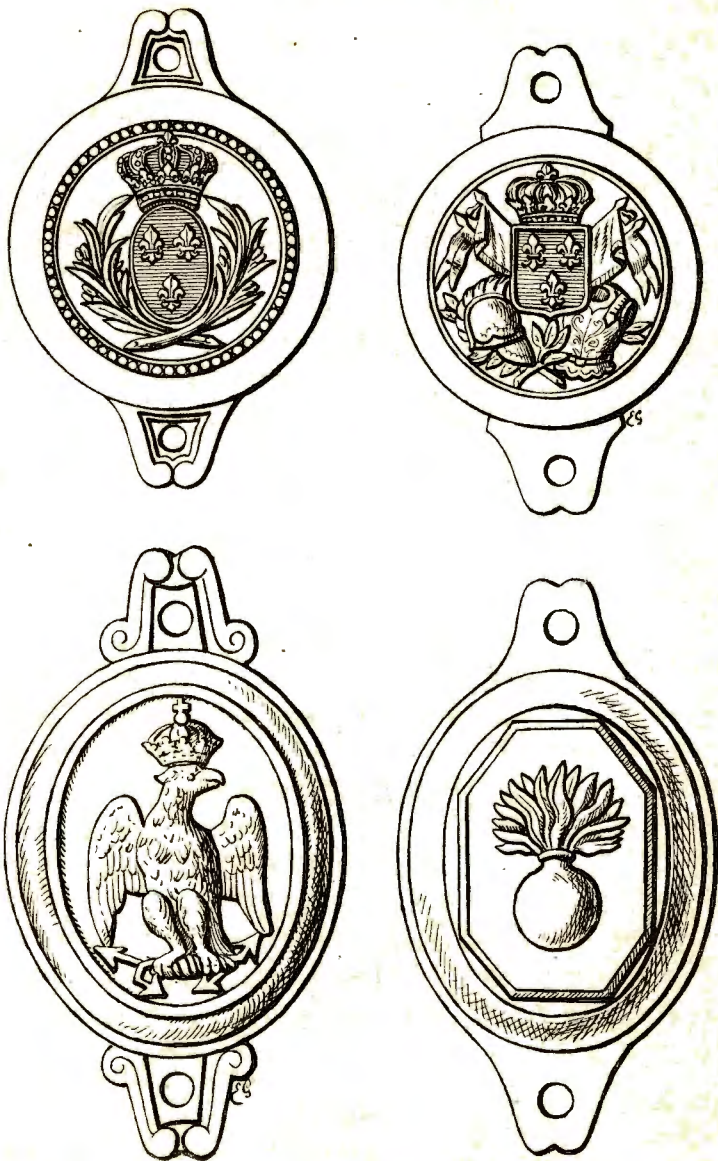
Le feu avait cessé de part et d'autre, il était environ dix heures du matin.

A peine sommes-nous établis dans notre position que les cavaliers turcs fondent sur nous au galop en poussant des cris horribles. Leurs cimenterres brillent au soleil, les manteaux flottants découvrent leurs riches vêtements brodés d'or ; leurs chevaux bondissent avec fureur et semblent partager leur rage. De notre côté règne le plus profond silence. Nos dragons ont le fusil haut, prêts à faire feu, les carabiniers de la 2^e légère attendent au repos de l'arme. A demi portée de mousqueton seulement, Junot commande le feu. La fusillade éclate alors couvrant le bruit des hennissements et le fracas des armes. A travers l'épaisse fumée qui nous entoure, j'aperçois ces hideux cavaliers au visage basané qui hurlent autour de nous comme des démons, mais déjà le chef de brigade, Duvivier, a fait mettre le sabre à la main, nous recevons de pied ferme la charge furieuse des Turcs et nos lattes commencent de terribles ravages dans leurs rangs. Un Mameluck richement vêtu vient me décharger à bout portant son pistolet dans la tête, la balle m'atteint légèrement, mais j'ai la consolation de l'étendre mort à mes pieds. A ce moment j'aperçois le brigadier Prévot luttant à pied contre deux Turcs, son cheval s'est abattu sous lui frappé d'une balle, mais il a pu se dégager à temps et pare avec un calme étonnant les coups précipités que lui portent ces ennemis. Le brave Pignard court à lui et passe son sabre au travers du corps d'un des ennemis, pendant que Prévot abat l'autre d'un coup de revers.

(à suivre).

COMM^t M...

BOSSETTES DE MORS
(Grandeur nature)



Restauration.

Officier général. — Dorée. | École royale de cavalerie. — Dorée.
1^{er} Empire.

Trompettes des Carabiniers

1693-1870.

Nous ne nous occupons dans cette notice que de la description des diverses tenues portées par les trompettes des Carabiniers, depuis la formation du Corps Royal jusqu'à suppression du Régiment de la Garde Impériale ; nous avons cherché à la faire aussi complète que possible, mais il est certain que beaucoup de détails nous sont inconnus, les documents sur ce sujet étant peu nombreux ou plus ou moins fantaisistes.

Ce petit travail est sans aucune prétention, nous avons surtout eu pour but de commenter la suite des planches en couleurs faites spécialement pour ce numéro par notre collaborateur L. Vallet. Nous espérons qu'il en consacra d'autres aux Carabiniers « le plus beau corps que nous ayons », comme les appelaient en 1793 les représentants du peuple en mission à l'armée de la Moselle, ce qui nous permettra de revenir sur ces beaux régiments, de détailler les diverses transformations qu'ils ont subies et de décrire les différents uniformes portés par les officiers et la troupe.

I

Les Carabiniers ayant toujours été habillés de bleu sous l'ancienne monarchie il s'est trouvé que tant que le corps a été Royal, c'est-à-dire depuis sa formation jusqu'en 1758, ses trompettes, habillés de la livrée royale, ont porté la même tenue que la troupe, ne se distinguant des simples carabiniers que par le galon de livrée.

Sous Louis XIV ce galon était composé de carrés rouges encadrés de blanc, et de carrés bleus aussi encadrés de blanc.

Sous Louis XV ou tout au moins à partir de 1724, la couleur bleue disparaît des galons ; le dessin change et varie dans sa forme. Il consiste généralement en ronds cramoisés entourés d'un large cercle blanc bordé d'un petit filet cramoisé aussi en forme de cercle, le tout sur fond blanc, ce qui avec la couleur bleue de l'habit (bleu turquin ou bleu de roi suivant l'époque) représente les trois couleurs de la maison de Bourbon.

A la fin du règne de Louis XV, les cercles cramois sont généralement remplacés par des carrés de même couleur entourés de blanc, mais à cette époque les Carabiniers, ne sont plus Corps Royal, et les trompettes ont changé de tenue.

La disposition des galons a subi de nombreux changements pendant cette période, en faire la description est impossible, elle serait forcément incomplète et erronée.

Le 13 mai 1758, le roi ayant donné l'entière propriété du corps à son petit-fils, le comte de Provence, le futur roi Louis XVIII, alors âgé de trois ans, les Carabiniers cessèrent d'être Corps Royal, et leurs trompettes, durent prendre la livrée de leur nouveau chef titulaire.

Privent-ils cette tenue de suite, ou seulement en 1771, à la majorité du comte de Provence, nous ne saurions le dire.

L'habit de livrée du comte de Provence, Monsieur en 1774, était rouge, avec un galon composé de losanges jaunes encadrés de blanc, un point noir au centre du jaune, vers 1780, ce galon bordait le haut et l'échancrure du col, les revers, les parements ; les coutures des manches, des épaules et figurait les poches ; il formait aussi huit chevrons sur les bras, d'une couture à l'autre.

Cette tenue, habit rouge galonné, a été portée jusqu'au règlement du 1^{er} avril 1791.

Le tableau ci-dessous récapitule les tenues portées par les trompettes depuis 1693 jusqu'en 1791.

Les col ou collet, revers, parements, retroussis ont toujours été ceux de la troupe.

La coupe de l'habit appelé d'abord justaucorps a beaucoup varié.

	Habit	Col	Revers	Parements	Retroussis	Veste ou gilet	Calotte
1693 à 1724	bleu turquin			rouges	pas de retroussis double rouge	rouge	rouge
1724 à 1734	»			»		jaune	»
1734 à 1749	bl. de roi	col rabattu { bl. de roi rouge passepoilé blanc bleu de roi	rouges	»	bl. de roi	»	jaune
1749 à 1758	»		rouges	»	»	»	»
1758 à 1762	rouge		rouge	»	rouge	»	»
1762 à 1776	»		rouge	»	rouge	rouge	»
1776 à 1779	»	blanc	aurore	aurore	aurore	blanche	blanche
1779 à 1786	»	bleu de roi	bl. de ciel écarlate	bl. de ciel écarlate	bl. de ciel écarlate	»	»
1786 à 1791	»	»	»	»	»	»	»

Chapeau galonné d'argent ; la forme en a subi de nombreuses variations ; cocarde noire.

Buffleterie jaune bordée de blanc.

Bottes à chaudron jusque vers 1740 ; ensuite bottes molles remplacées en 1776 par les bottes fortes. .

Le tapis de selle a généralement été de forme carrée couleur bleu turquin, ensuite bleu de roi avec galonnage blanc ; de 1761 à 1776 il est de forme ronde, bordé d'un large galon aurore pointillé de rouge ; il redevient ensuite de forme carrée galonnage blanc.

II

Le règlement du 1^{er} avril 1791 unifie les tenues des tambours, trompettes et musiciens de tous les régiments qui doivent prendre la livrée royale, habit bleu galonné.

Les Carabiniers étant toujours habillés de bleu, leurs trompettes se trouvent de nouveau avoir la même tenue que la troupe, c'est-à-dire :

Habit bleu national, col bleu, revers, parements, retroussis écarlates pour les deux régiments. Le 1^{er} a les pattes de parements écarlates, le second les a bleues.

Boutons blancs.

Gilet blanc, culotte blanche, bottes fortes, buffleterie jaune bordée de blanc.

Bonnet d'oursin sans plaque et chapeau.

Le galon de livrée aux trois couleurs borde le tour du collet, le tour des parements et des pattes, les bords extérieurs des revers, couvre dans toute leur longueur les coutures des manches, garnit les épaules, figure les poches, forme sept chevrons sur les bras d'une couture à l'autre.

Le 4 septembre 1792 un décret de l'Assemblée Législative supprime les galons de la livrée royale ; les trompettes des carabiniers eurent en place un galonnage d'argent dont la disposition nous est inconnue.

Cette tenue a été portée jusqu'au Consulat, peut-être même jusqu'au commencement de l'Empire.

En 1806, les documents donnent aux trompettes du 1^{er} Régiment la tenue représentée par une des planches de notre collaborateur L. Vallet :

Habit rouge, col rouge. revers parements, pattes de parements retroussis bleu de roi.

Galonnage d'argent au col, aux revers, sur les bords des retroussis.

Epaulettes bleu de roi galonnées d'argent.

Gilet blanc, culotte blanche, bottes fortes.

Bonnet d'oursin noir ; buffleterie jaune bordée de blanc.

Cette tenue est-elle spéciale au 1^{er} Régiment, ou a-t-elle été portée aussi par les trompettes du 2^e ? c'est un point que nous ne saurions préciser.

Dans le premier cas elle serait la livrée du prince Camille Borghèse, beau-frère de l'Empereur, colonel du 1^{er} Régiment du 27 décembre 1805 au 14 mai 1807 ; dans le second cas elle serait tout simplement l'uniforme inversé des deux régiments de Carabiniers.

Au commencement de 1810, lorsque les carabiniers reçurent l'habit blanc, leurs trompettes prirent la tenue que nous avons décrite dans le numéro de mars de la *Giberne* (Habit bleu céleste).

Dépuis la description de cette tenue nous avons trouvé un document sérieux figurant le collet blanc avec galon d'argent, tandis que d'après un document méritant aussi d'être pris en considération, nous avons indiqué collet bleu ciel galonné d'argent.

Si le collet de l'habit des trompettes était réellement blanc, leur tenue était donc celle portée par la troupe mais les couleurs entièrement inversées.

Les trompettes du 2^{me} Régiment se distinguaient de ceux du 1^{er} par les parements et pattes de parements blancs.

Le décret impérial du 19 janvier 1812 change complètement cette tenue. Les trompettes reçoivent un habit en drap vert se boutonnant droit sur la poitrine au moyen de neuf gros boutons blancs, dont quatre placés dans l'intervalle de cinq doubles boutonnieres en double galon de livrée. Ces galons se terminent en pointe et sont placés sur la poitrine depuis le bas du collet jusqu'au bas du devant, ils sont à égale distance les uns des autres.

Le haut et l'échancrure du collet, les parements, les poches, les bords des retroussis, sont aussi galonnés.

Les manches sont couvertes de sept galons semblables disposés en chevrons.

Tous ces galons sont vert-foncé et garnis d'écussons de couleur jaune portant une aigle et une N de couleur verte.

Le collet est bleu de ciel pour les deux régiments, les parements écarlates pour le 1^{er}, bleu de ciel pour le 2^{me}; les pattes de parements vertes au 1^{er}, bleu de ciel au 2^{me}; retroussis bleu de ciel, grenade des retroussis, blanche.

Les épaulettes rouges de la troupe sont réglementaires; les aiguillettes sont supprimées, le cordon de trompette et les glands sont verts et jaunes.

Casque de la troupe avec chenille blanche comme précédemment.

A la première Restauration la tenue reste la même, seuls les galons de la livrée impériale sont remplacés par ceux de la livrée de Monsieur chef titulaire des deux régiments, ces nouveaux galons sont blancs rayés de cramoisi.

Pendant les Cent-jours reprise des galons de la livrée impériale.

Comme pendant la période précédente, le harnachement est celui de la troupe, bleu galonné de blanc, grenade blanche sur le coin du tapis.

Les chaperons sont supprimés en 1791 et remplacés par une demi-schabraque en peau de mouton, noire, pour les trompettes et festonnée de la couleur distinctive.

Cette demi-schabraque supprimée au commencement de l'empire, est remplacée par une demi-schabraque en drap, mais le 12 février 1807 la trousse et les chaperons sont remis en usage.

Pour le service en campagne les chaperons sont remplacés par une demi-schabraque en peau d'agneau noire bordée d'un feston en drap de la couleur distinctive.

III

A la réorganisation de l'armée (1816), Monsieur étant toujours chef titulaire des Carabiniers, les trompettes du régiment unique prennent sa livrée :

Habit veste vert, col, parements, pattes de parements, retroussis, passe-poils cramoisis; grenade des retroussis, blanche.

La poitrine est garnie de cinq doubles boutonnières en double galon comme de 1812 à 1815, mais ces galons sont blancs rayés de cramoisi.

Les manches sont garnies de six galons formant chevrons; même galon au col.

Épaulettes blanches. Boutons blancs.

Casque de carabinier avec chenille et crinière blanches.

Culotte blanche ; surculotte grise, bottes fortes.

Cordon de trompette blanc et cramois.

Cette tenue fut portée peu de temps ; en 1817 la chenille est rouge, la crinière est supprimée, les épaulettes sont cramoisies.

La surculotte est remplacée par le pantalon basané gris de fer, avec passepoils cramois.

En 1825, les Carabiniers portés à 2 régiments, prennent l'habit-veste bleu céleste ; Monsieur étant devenu le roi Charles X, les trompettes portent avec le galonnage en plus la même tenue que la troupe : Habit bleu céleste, col cramois pour le 1^{er} régiment, bleu céleste pour le 2^e ; parements bleu céleste, pattes de parements, passe-poils, retroussis cramois pour les deux régiments. Grenade des retroussis blanche.

Tout le reste comme précédemment.

En 1827 les boutonniers en galon sont supprimées.

A partir de 1830 les trompettes ne se distinguent de la troupe que par le galon à losanges tricolores bordant le collet et les parements, et par la couleur de la chenille du casque qui est bleue jusqu'en Juillet 1843, époque à laquelle elle devient blanche.

Les épaulettes sont blanches en 1860.

Pour préciser, la tenue portée depuis 1830 jusqu'en 1865, tenue qui sauf les distinctions ci-dessus a été celle de la troupe, nous devons dire qu'en 1830 le pantalon garance basané à passe-poil bleu a été mis en usage ; le col cramois est remplacé par le col garance pour le 1^{er} Régiment, qui prend les parements bleu ciel, pattes garance, tandis que le 2^e Régiment a l'inverse pour les parements et les pattes. La grenade des retroussis est bleu céleste pour le 1^{er} Régiment, garance pour le 2^e.

En Mai 1854 le pantalon basané en cuir est remplacé par le pantalon basané en drap avec fausses bottes en cuir montant jusqu'aux genoux.

L'habit court est remplacé en 1860 par la tunique, et en même temps une culotte de tricot blanc et des bottes à l'écuycère sont mises en usage pour la grande tenue.

Sous la Restauration les tapis de selle et portemanteaux sont verts bordés de cramois, le siège en peau de mouton noire bordée de dents de loup cramoisies.

Lorsque les trompettes prennent l'habit bleu, le vert du harnachement est remplacé par le bleu, galonnage blanc.

En 1845 suppression du siège en peau de mouton, le galon de bordure est toujours blanc, mais avec un liseré rouge.

IV

Par décret du 15 novembre 1865 les deux régiments de Carabiniers réunis en un seul passent dans la garde impériale.

Les trompettes portent l'habit de troupe inversé : Tunique garance, six boutonnières en fil blanc sur la poitrine, doublure de jupe, parements, pattes de parements bleu ciel.

• Epaulettes et aiguilletes en fil blanc.

• Veste bleu de ciel, à patte écarlate.

Pantalon de grande tenue blanc, collant ; pantalon de cheval et de petite tenue bleu de ciel, passe-poil garance.

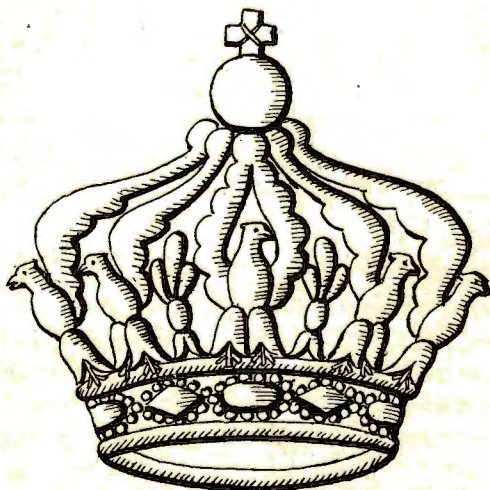
Casque de carabinier, chenille en crin blanc.

Bonnet de police bleu ciel à passe-poil écarlate.

Schabraque garance, galon et ornement en fil blanc.

Siège en peau de mouton noire.

L. BERNARDIN.



Ornement brodé des portemanteaux de cavalerie de la Garde
(2^e empire)
(Grandeur réelle)



L. V. H. F.

TROMPETTE DE CARABINIERS
(Grande tenue)
(1806)



**TROMPETTE DES CARABINIERS
DE MONSIEUR
(Tenue de route)
Restauration**



TROMPETTE DU 2^e DE CARABINIERS
(Grande tenue)
Règne de Louis-Philippe



TROMPETTE DES CARABINIERS
(Grande tenue)
Garde Impériale
(1869)

NOS HUSSARDS

SIXIÈME PÉRIODE. — LOUIS XVIII. — CHARLES X.
LOUIS-PHILIPPE I^{er}.

22 juin 1815. — 16 septembre 1824. — 7 août 1830. •

24 février 1848.

1815 (*suite*).

Après la seconde et dernière abdication de Napoléon 1^{er}, Louis XVIII, revenu sur le trône de France, licencia l'armée du premier empire et, par une ordonnance du 30 août, réorganisa la cavalerie.

L'arme des hussards fut remise à six régiments de quatre escadrons-compagnies chacun.

Chaque escadron prit le nom de son capitaine-commandant, et la dite ordonnance ajoute : « qu'il n'y aura point *d'escadron d'élite* et qu'il sera créé dans chaque régiment, un lieutenant-colonel, qui aura les marques distinctives, les appointements attribués en dernier lieu aux majors, et le second rang dans le régiment..

« Le choix des lieutenans-colonels aura lieu pour cette fois, parmi les majors que nous jugerons mériter une juste préférence.

« Dans la suite, cet emploi sera donné comme avancement aux chefs d'escadron, ainsi qu'aux majors de nouvelle création...

« Il sera créé dans chaque régiment, un major ayant rang de chef d'escadron....

« En conséquence..., l'état-major et les escadrons de chacun de nos régiments de cavalerie seront composés ainsi qu'il suit :

ETAT-MAJOR.	Officiers	Troupe	Chevaux	
			d'Officiers	de troupe
Colonel.....	1	»	3	»
Lieutenant-colonel.....	1	»	3	»
Chefs d'escadron.....	2	»	4	»
Major.....	1	»	2	»
Adjudans-majors.....	2	»	4	»
Trésorier.....	1	»	1	»
Officier d'habillement.....	1	»	1	»
Porte-étendard ou guidon.....	1	»	1	»
Chirurgien-major.....	1	»	1	»
Chirurgien-aide.....	1	»	1	»
Adjudans sous-officiers.....	»	2	»	2
Maréchal vétérinaire en premier.....	»	1	»	1
Maréchal vétérinaire en second.....	»	1	»	1
Trompette maréchal-des-logis.....	»	1	»	1
Trompette brigadier.....	»	1	»	1
Maitres { tailleur.....	»	1	»	»
{ sellier.....	»	1	»	»
{ bottier.....	»	1	»	»
{ armurier, éperonnier.....	»	1	»	»
	12	10	21	6

ESCADRON

Capitaine commandant.....	1	»	2	»
Capitaine en second.....	1	»	2	»
Lieutenant en premier.....	1	»	1	»
Lieutenant en second.....	1	»	1	»
Sous-lieutenans.....	4	»	4	»
Maréchal-des-logis en chef.....	»	1	»	1
Maréchaux-des-logis.....	»	8	»	8
Brigadier-fourrier.....	»	1	»	1
Brigadiers.....	»	16	»	16
Cavaliers { montés.....	»	92	»	92
{ non montés.....	»	12	»	»
Trompettes.....	»	2	»	2
	8	132	10	120

) dont 2 maré-
chaux-ferrants

Force d'un { Etat-major.....	12	10	21	6
{ Quatre escadrons.....	32	528	40	480
{ Complet.....	44	538	61	486

Formation et division de l'escadron.

Chaque escadron sera partagé en *divisions, pelotons, sections et escouades*, tant pour le service journalier et intérieur que pour l'ordre de bataille, conformément au tableau ci-dessous.

Capitaine commandant. — Capitaine en second. — Maréchal-des-logis en chef. — Brigadier-fourrier. — 2 trompettes.

		1 ^{re} DIVISION Lieutenant en premier				2 ^e DIVISION Lieutenant en second											
		PELOTONS															
		Premier		Deuxième		Troisième		Quatrième									
		1 s.-lieutenant		1 s.-lieutenant		1 s.-lieutenant		1 s.-lieutenant									
		SECTIONS															
		1 ^{re} Mal des logis	2 ^e Mal des logis	3 ^e Mal des logis	4 ^e Mal des logis	5 ^e Mal des logis	6 ^e Mal des logis	7 ^e Mal des logis	8 ^e Mal des logis								
		ESCOUADES															
		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e	16 ^e
Brigadiers.....		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Cavaliers.....		6	7	6	7	6	7	6	7	6	7	6	7	6	7	6	7
Force de chaque escouade.....		7	8	7	8	7	8	7	8	7	8	7	8	7	8	7	8
Total des seize escouades		120															
Maréchal des logis en chef.		1															
Maréchaux des logis.		8															
Brigadier-fourrier.		1															
Trompettes		2															
Force de l'escadron (non compris les 3 officiers).		132															

} 12	Les trompettes et les maréchaux ferrants seront placés aux 1 ^{re} et 9 ^e escouades, afin que chacun d'eux cantonne avec une division différente.
------	--

« Tous les enfants de troupe, quel qu'en soit le nombre, seront conservés dans l'organisation des régimens, mais à l'avenir il ne devra y en avoir que quatre par escadron...

- « Le premier régiment de hussards prendra la dénomination de Jura ;
- « Le 2^e celle de la Meurthe ;
- « Le 3^e celle de la Moselle ;
- « Le 4^e celle du Nord ;
- « Le 5^e celle du Bas-Rhin ;
- « Le 6^e celle du Haut-Rhin.

«... Il y aura un étendard par chaque régiment de... hussards... Notre ministre secrétaire-d'état de la guerre nous présentera le modèle des étendards dont le fond sera blanc, portant l'écusson de France, et la désignation des régimens ».

D'après certains auteurs, ces régiments furent reconstitués de toutes pièces avec des éléments qui n'avaient aucune corrélation avec ceux des anciens corps.

Le capitaine H. Choppin, nous dit, dans son *Histoire de la cavalerie*, que l'ordonnance du trente août concernant le licenciement et la nouvelle organisation de la cavalerie, « cherchait autant que possible à faire revivre les deux régiments ; mais on dut céder aux instances des alliés qui voyaient dans l'existence de l'ancienne armée, *une menace pour la tranquillité générale*.

« Alors les hommes furent renvoyés dans leurs foyers en congé provisoire, les chevaux furent placés en subsistance chez les propriétaires ou cultivateurs, enfin les régiments nouveaux furent reconstitués de *toutes pièces* ; le choix du personnel en officiers fut laissé aux chefs de corps sous leur responsabilité personnelle, les hommes furent puisés dans les départements désignés ».

Il est certain que l'armée impériale envoyée derrière la Loire fut licenciée, et que beaucoup de ses officiers et de ses soldats s'exilèrent en Amérique et dans les colonies pour ne pas servir le nouveau gouvernement. Pourtant, on le verra ci-après, ceux qui restaient, qui n'avaient pas voulu ou s'exiler, ou rentrer dans leurs foyers, furent admis à reprendre du service dans l'arme à laquelle ils appartenaient sous l'empire.

Ainsi pour l'arme des hussards, le premier régiment, dit *du Jura*, fut formé à Niort par le colonel de Venevelles, avec le fond de l'ancien 3^{me} hussards, le 3^{me} escadron du 7^{me} hussards, des cavaliers en congé illimité, des engagés volontaires et recrues et d'un supplément d'officiers de divers corps venus de la non-activité.

Le 2^{me}, dit *de la Meurthe*, fut formé à Clermont-Ferrand par le colonel prince de Savoie-Carignan, avec le fond de l'ancien 6^{me} de l'arme et du 4^{me} escadron des éclaireurs de la garde.

Le 3^{me}, dit *de la Moselle*, formé à Falaise et à Alençon par le colonel de Nadaillac, avec des engagés volontaires et le fond du 7^{me} hussards.

Le 4^{me}, dit *du Nord*, formé à Lille par le colonel Oudinot, avec le fond du 1^{er} hussards et des engagés volontaires.

Le 5^{me}, dit *du-Bas-Rhin*, formé à Poitiers par le colonel de

Castellane, avec des contingents parvenant des départements du Bas-Rhin et de Seine-et-Oise.

Enfin le 6^{me}, dit *du Haut-Rhin*, formé à Strasbourg par le colonel Faverot de Kerbreck, avec le fond de l'ancien 5^{me} *hussards* et des engagés volontaires du département du Haut-Rhin.

Maintenant, s'il nous est permis de donner notre appréciation personnelle, nous dirons que si les hommes changent, les régiments ne changent pas. Le premier régiment de hussards, pour ne parler que de celui-là, qu'il ait été Bercheny sous Louis XVI, 1^{er} de l'arme sous Napoléon, régiment *du Roi* ou *du Jura* sous Louis XVIII, est et sera toujours le premier de hussards, quels que soient les hommes qui le composent.

Du reste, l'autorité militaire de notre temps l'a compris ainsi, puisque l'étendard donné au premier hussard le 14 juillet 1880, porte, inscrits en lettres d'or, les noms des victoires suivantes, auxquelles le *nouveau* régiment n'aurait pu assister.

« *Jemmapes, 1792; Castiglione, 1796; Eylau, 1807* ».

Louis-Philippe duc d'Orléans reprend la dignité de colonel général des hussards qu'il devait conserver jusqu'à son avènement au trône.

La tenue des 6 régiments de hussards ne subit pas de modifications, quant à la coupe, et très peu dans la couleur du fond; c'est surtout dans les ornements des effets particuliers et dans les couleurs de la garniture de l'uniforme même, qu'il y eut un notable changement. On pourra s'en rendre compte par le tableau ci-après:

PARTIES DE L'UNIFORME		INDICATION DES RÉGIMENTS					
		1 ^{er} rég. du Jura	2 ^e rég. de la Meurthe	3 ^e rég. de la Moselle	4 ^e rég. du Nord	5 ^e rég. du Bas-Rhin	6 ^e rég. du H.-Rhin
Pelisse	fond.....	bleu céleste foncé	brun- marron	gris- argenté	vert- clair	bleu de roi	vert- foncé
	garniture des bords du collet, ect., en peau d'agneau... doublure en flanelle	noire blanche écarlate et bleu céleste	noire blanche bleu céleste et marron	noire blanche cramoisi et gris- argenté	noire blanche écarlate et vert- clair	noire blanche écarlate et bleu de roi	noire blanche bleu céleste et vert- foncé
	ganses, olives, tres- ses, des couleurs. mêlées.....						
Dolman	fond.....	bleu céleste foncé	brun- marron	gris- argenté	vert- clair	bleu de roi	vert- foncé
	dou- blure	partie supé- rieure en... partie infé- rieure en peau... collet.....	toile rouge bleu céleste foncé	toile rouge brun- marron	toile rouge gris- argenté	toile rouge vert- clair bleu de roi	toile rouge vert- foncé
	parements.....	écarlates	bleu céleste	cramoisi	écarlates	écarlates	bleu céleste
	ganses, olives, tres- ses, comme à la... trois rangs de bou- tons (les mêmes à la pelisse)....	pelisse	pelisse	pelisse	pelisse	pelisse	pelisse
	Ceinture (écheveau... coulants... Gilet en drap.....	blancs cramoisi blancs écarlate	blancs cramoisi blancs bleu céleste écarlate	blancs cramoisi blancs cramoisi	blancs cramoisi blancs écarlate	blancs cramoisi blancs écarlate	blancs cramoisi blancs bleu céleste vert- foncé
Veste d'écurie	fond.....	bleu céleste écarlate	brun- marron idem	gris- argenté idem	vert- clair idem	bleu de roi idem	vert- foncé idem
	collet.....	bleu céleste	idem	idem	idem	idem	idem
	parements..	bleu céleste idem	idem idem bleu	idem idem	idem idem	idem idem	idem idem bleu
Pantalon hongrois en drap croisé.....	écarlate	céleste	cramoisi	écarlate	écarlate	céleste	
Pantalon de cheval...	gris- argenté	gris- argenté	gris- argenté	gris- argenté	gris- argenté	gris- argenté	
Manteau à manches, en drap.....	blanc piqué de bleu pour les 6 régiments.						
Galons	de sous-offi- ciers, en... de brigadiers, en fil..... d'ancienneté en laine....	argent blanc	argent blanc	argent blanc	argent blanc	argent blanc	argent blanc
	Porte-manteau.....	écarlate bleu céleste	écarlate brun- marron	écarlate gris- argenté	écarlate vert clair	écarlate bleu de roi	écarlate vert- foncé
	Schabraque	fond de peau de mouton bordure.	blanc bleu céleste	blanc brun- marron	blanc gris- argenté	blanc vert- clair	blanc bleu de roi

Observations

Les ganses, olives et tresses de la pelisse, du dolman, du pantalon, ainsi que le cordon et les glands du shako, sont de couleurs mélangées, de 2/3 de celle du parement et d'un tiers de la couleur du fond du dolman. Les boutons sont bombés sans empreinte. Le shako est en feutre noir avec les jugulaires à écailles mobiles en métal blanc, et le couvre-nuque en cuir verni noir. Celui des officiers n'a ni jugulaire, ni couvre-nuque, et le cordon double et le gland sont en argent. Les shakos sont ornés d'une ganse de cocarde de couleurs mélangées, d'une cocarde en cuir verni blanc, et d'un pompon sphérique à la couleur de l'escadron :

Etat-major	blanc,
1 ^{er} escadron	bleu de roi,
2 ^e	cramoisi,
3 ^e	vert-foncé,
4 ^e	bleu de ciel.

La sabretache en cuir noir verni, sans broderie ni galon, portant au centre en métal blanc, l'écusson aux armes de France. Bottes, à cravate et glands blancs.

Armement { 2 pistolets et un sabre pour l'officier et l'adjudant.
1 pistolet, 1 sabre et un mousqueton pour les sous-officiers, brigadiers et hussards.

Les trompettes et les musiciens ont, dans tous les régiments, le dolman et la pelisse bleu de roi ; le collet et les parements du dolman de la couleur du fond ; les tresses, ganses, etc., de couleurs mélangées cramoisi et blanc ; et sauf les musiciens qui ont un galon d'argent au collet du dolman, le reste de la tenue est semblable aux autres hussards.

La schabraque, pour les trompettes et pour les officiers, est de peau de mouton noir.

A cette époque, nous raconte le chef d'escadron, Victor Dupuy, dans ses mémoires. « Il était d'habitude dans nos régiments de porter en route et en campagne, à l'instar des hussards hongrois, des petites branches de buis ou de sapin sur le haut du shako (1)... ».

(1) V. Dupuy, chef d'escadrons du 7^e hussards, Mémoires de, page 281.

(A suivre).

L. FALLOU.

ERRATA

C'est par erreur que la plaque de shako, reproduite à la page 312 (n° 10), porte la désignation de 1^{er} régiment d'infanterie de marine : c'est 1^{er} régiment d'artillerie de marine qu'il faut lire.

Page 289, même numéro, à la désignation de la plaque, au lieu de : ornement de giberne d'officier de la Garde Royale, lire : Ornement de giberne d'officier de lanciers de la Garde Royale.

Le cordon de trompette (planche du trompette de chasseurs à cheval de la garde 1861, n° 10) était tricolore.

L'officier des marins de la garde, (planche en couleurs, n° 8) a été dessiné d'après une miniature du temps. Nous avons indiqué dans un précédent erratum, qu'il devait avoir les aiguillettes à droite, la miniature les montrant placées à gauche. M. Orange l'a représenté tel qu'il l'avait sous les yeux.

Directeur-gérant : L. FALLOU.

Mayenne, Imprimerie CH. COLIN. — Spécialité de publications périodiques.

CHASSEURS A PIED ET CHASSEURS A CHEVAL A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

Prononcer le nom des chasseurs, ce n'est pas seulement évoquer l'historique des corps actuels, chasseurs à cheval au dolman bleu, chasseurs à pied à l'épaulette verte à tournante jaune des d'Orléans, chasseurs des légions de la garde impériale, mais surtout le souvenir des corps francs du XVIII^e siècle, chasseurs de *Grassin*, ou autres, troupes légères, corps francs mixtes, rappelant par leur composition l'ancienne légion romaine telle que l'expose dans ses rêveries le Maréchal de Saxe et destinées à des missions spéciales, que nous ne saurions enfin mieux comparer qu'aux groupes alpins actuels.

Coïncidence bizarre, les chasseurs à leur création reçoivent des noms de Montagnes le 1^{er} *Alpes*, les autres en suivant les numéros *Pyrénées, Vosges, Cévennes, Gévaudan, Ardennes*, sans toutefois que cette désignation ait jamais répondu à une affectation ou à une instruction spéciale que nous ne trouvons pas dans l'ordonnance de 1784 (8 mai). Ces légions mixtes se composaient d'un bataillon d'infanterie et d'un régiment de cavalerie. Bien entendu il n'est pas ici question des compagnies de chasseurs de la ligne qui encadraient dans chaque bataillon la gauche, comme les grenadiers d'élite encadraient la droite, dans l'ordre de bataille.

La séparation des deux armes eut lieu en 1788. La réorganisation qui supprima les légions porta les bataillons à douze de quatre compagnies; les régiments à douze également de quatre escadrons de deux compagnies. La révolution accrut les chasseurs à pied de deux unités, le 13^e et le 14^e formés de Compagnies soldées de la garde nationale composées elles-mêmes presque entièrement des anciens gardes français.

L'uniforme porté par les chasseurs au début de la révolution est fixé par le règlement de 1786, sur l'uniforme, document précieux, dont les époques postérieures ne présentent point de similaire, du moins jusqu'en 1852.

Chasseurs à cheval ou à pied portaient un habit vert foncé, doublé en serge de la couleur distinctive de chaque régiment, d'une veste de même couleur, les boutons blancs unis, tous ces effets de même coupe que ceux de l'infanterie. Les retroussis



Maurice QUÉLIN
1901

CAPORAL D'INFANTERIE DE LIGNE
(4796)

garnis d'un cor de chasse en drap du fond, les épaulettes en laine blanche lozangées de la couleur des distinctions et garnies entre le dessus et la doublure d'une plaque de toile à côtes. La culotte est spéciale à l'arme. Pour les fantassins elle est à la forme dite pantalon, venant à quatre pouces au-dessus de la cheville, les côtés ouverts à hauteur de la jarretière et fermés par quatre boutons, pour les cavaliers elle est à la hongroise, les ouvertures, l'échancrure et les coutures de derrière garnies d'une ganse plate de laine de quatre lignes de la couleur ainsi que le fond de l'habit. Le surtout, le manteau, le bonnet de police sont également de drap vert.

Le chapeau des chasseurs est spécial. Il est de la forme dite à visière coupé rond, de trois pouces six à huit lignes de profondeur et de quatre pouces six lignes de hauteur d'ails, relevées des deux côtés avec des ganses noires s'attachant à un bouton cousu sur le milieu de la forme; bordé d'un galon de laine noire et garni en temps de guerre d'une calotte de fer évidée.

Les houppes sont en laine, portées au-dessus de la cocarde, écarlate, bleu-céleste, rose et souci pour les fantassins, de même couleur mais mi-partie blanches pour les cavaliers, blanches pour les petits états-majors.

Les tambours et trompettes portent l'habit en drap bleu, les garnitures de la couleur distinctive, les galons à la livrée du roi pas de flamme aux trompettes.

Quant aux bas officiers et aux officiers leur habillement, celui de la troupe et les marques distinctives sont celles de l'infanterie, de la cavalerie ou des dragons.

La chaussure et la guêtre noire pour les fantassins, la botte à la hongroise pour les officiers, ceux d'infanterie portaient en grande tenue la guêtre.

L'équipement et l'armement sont ceux de l'infanterie, ou celui de la cavalerie ou des dragons, pour la cavalerie, la giberne est celle des hussards.

Des officiers à pied portent un sabre de modèle spécial, ceux à cheval, celui de la cavalerie, garni de la dragonne générale de l'armée. Seuls les officiers à pied portent un hausse col de cuivre doré, orné dans le milieu d'un médaillon en argent aux armes du roi.

La selle des chasseurs ainsi que tout l'équipage qui en dépend est à la hongroise; la schabraque en peau de mouton bordée



**CORNET D'INFANTRIE LÉGÈRE
DU 14^{ME} LÉGER**

à Corfou
(1808)

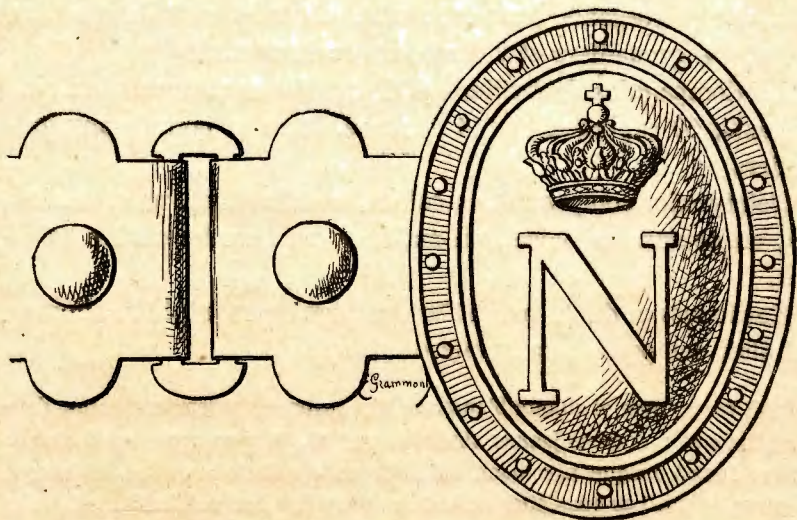
d'une bande à la couleur distinctive. L'armement en dehors du sabre est pour les fantassins, officiers particuliers, compris d'un fusil à bayonnette, pour les cavaliers d'une carabine, d'un pistolet et d'une hache à marteau, les cadres armés de deux pistolets.

Les couleurs distinctives sont en suivant l'ordre des numéros, pour les revers et parements, écarlate, cramoisi, jaune, chamois, aurore, blanc, les chasseurs à cheval portent sur l'épaule gauche une épaulette fond blanc, losangée de la couleur distinctive, celle du 6^e en vert foncé.

Je terminerai cette étude de l'uniforme des chasseurs en signalant une particularité curieuse dans l'armement des colonels-commandants et en second. Ceux-ci portaient le sabre des officiers d'infanterie lorsqu'ils ne commandaient que de l'infanterie, celui de la cavalerie dans le cas inverse se réglant sur la majorité quand la troupe était mixte. Le règlement oublie de dire quel sabre ils portaient dans le cas où leur troupe se partageaient en nombre égal de cavaliers et de fantassins.

Un dernier mot, les chasseurs portaient les cheveux à l'avant-garde. Si le souvenir de cette mode s'est perdu, c'est encore à l'avant-garde que l'on trouvera les chasseurs.

Capitaine BOTTET.



Frontal des Cent-Gardes (cuivre : N, couronne et boutons blancs).
Grandeur réelle.

uel,
. Il
è au
ien-
g en
alors
t du
con-
écé-
con-
for-

régis-
matre
avec

com-
nant
écri-
e, un

cinq
gre-

el en
résol-

orme,

dou-
chaque
essous
les des
nctive.
s bou-



OFFICIER D'INFANTERIE
Régiment de Béarn
(1777)

Régiment de Béarn, 1776

Le régiment de Béarn, première souche du 15^{me} de ligne actuel, fut créé en 1569 par Jean de Monluc, seigneur de Balagny. Il n'entra définitivement en solde qu'en 1595. Il fut alors classé au 2^e rang des régiments dits Petits-Vieux ; il était comme ancienneté le huitième de l'armée, et il prit définitivement ce rang en 1762 en même temps que le nom de Béarn, il avait jusqu'alors porté le nom de son colonel. Les ordonnances du 25 mars et du 31 mai de cette année le firent reculer au 15^{me} rang, qu'il a conservé depuis, par suite du dédoublement des corps qui le précédaient. Lui-même fut divisé en deux. Deux de ses bataillons continuèrent à former le régiment de Béarn, et les deux autres formèrent le régiment d'Agénois, n^o 16.

Le régiment de Béarn comprit alors, ainsi que les autres régiments d'infanterie, celui du Roi excepté, deux bataillons de quatre compagnies, plus une compagnie de grenadiers, marchant avec le 1^{er} bataillon, et une de chasseurs, marchant avec le 2^{me}.

La Compagnie de grenadiers comprenait un capitaine commandant, un capitaine en 2^{me}, un lieutenant en 1^{er}, un lieutenant en 2^{me}; deux sous-lieutenants, un sergent-major, un fourrier-écrivain, quatre sergents, huit caporaux, un cadet gentilhomme, un frater, 84 grenadiers et 2 tambours ou instruments.

Les Compagnies de fusiliers et de chasseurs comprenaient cinq sergents, 10 caporaux et 144 hommes, le reste comme aux grenadiers.

L'état-major comprenait un colonel commandant, un colonel en 2^{me}, un lieutenant-colonel, un major et un quartier-maître trésorier.

L'ordonnance du 31 mai 1776 avait également réglé l'uniforme, qui était composé de la manière suivante :

Habit veste, gilet et culotte blancs, collet, revers et parements roses, doublure blanche ; boutons jaunes timbrés du n^o 15. Il y en avait sept à chaque revers, deux à chaque parement, un à chaque épaulette et quatre au-dessous du revers droit. Les épaulettes étaient en drap du fond de l'habit, celles des grenadiers étaient terminées par une houpe de laine de la couleur distinctive.

Poches en travers, liserées de cramoisi, avec trois boutonnieres sans boutons.

Chapeau à quatre cornes « celle de devant retroussée brusquement ainsi que celle de derrière ; la corne du côté gauche horizontale, et celle du côté droit inclinée pour l'écoulement de la pluie », galon de bordure noir ; panache blanc pour les fusiliers, rouge et blanc pour les grenadiers, vert et blanc pour les chasseurs.

Les cheveux étaient renfermés dans une bourse de cuir, appelé e crapaud.

Capote blanche, à deux rangs de boutons, portant des épaulettes en tout semblable à celles de l'habit.

Buffleteries blanches en croix.

Guêtres blanches, en toile pour l'été, en laine pour l'hiver.

La tenue des officiers était analogue à celle de la troupe. Elle était confectionnée en drap fin, le pourtour du chapeau était en velours noir, les marques distinctives étaient en or. Tous les officiers portaient le hausse-col d'argent avec écusson doré aux armes de France. Bottes pour les officiers montés, guêtres pour les autres.

Les tambours et musiciens étaient habillés à la petite livrée du roi.

G.



Bossette de mors des Cent-Gardes (cuivre).
(Haut. réelle, 73 millim.).

Dragon d'Égypte

14^e DRAGONS

(Fin).

Après avoir pris part à la bataille du Mont-Thabor, à la prise du camp du Pacha de Damas, à l'expédition du chef d'escadron Lambert sur Maplouse, l'auteur assiste aux derniers jours du siège de Saint-Jean-d'Acre, bat en retraite avec l'armée, voit avec peine la destruction des pièces de siège que l'artillerie « a dû crever et abandonner sur le rivage après en avoir détruit les affûts » et le rasement des établissements militaires que le général en chef avait créés à Jaffa.

Le 13 juin, l'armée fait une entrée triomphale au Caire.

« En arrivant aux portes de la ville, chaque homme de l'armée, raconte l'auteur, porte à son casque une branche de palmier en signe de triomphe. Seuls les grenadiers de la 69^e demi-brigade marchent la tête basse et sans palme. Le général les a punis de cette manière pour avoir lâché pied et avoir refusé de marcher à une attaque. Le général Dugua à la tête de tous les officiers et employés et des notables de la ville, reçoit le général en chef au son des timbales et des tambourins et au milieu des acclamations enthousiastes de la foule.

« Les troupes se déploient en ordre de parade, et les spectateurs sont étonnés de voir cette armée sortant du désert et après quatre mois d'une campagne pénible et sanglante, se présenter dans le meilleur ordre et la plus belle tenue. »

Après les fêtes, le général en chef organise la cavalerie en deux brigades distinctes : « La première dite de la Basse-Egypte, sous Murat, comprend les 7^e hussards, 3^e et 4^e dragons qui sont casernés à Boulacq;

« La seconde, de la Haute-Egypte, aux ordres de Davoust, se compose du 22^e de chasseurs, des 15^e et 20^e dragons.

« Le 18^e est affecté spécialement à la division Kléber.

. . . . « Dès notre arrivée, les généraux de brigade ont passé une revue minutieuse des régiments pour en fournir une situation exacte au général en chef et lui présenter leurs besoins. . . .

« Le général en chef a décidé que dorénavant les dragons auraient la selle, la botte et le pantalon à la hussarde. »

L'auteur raconte ensuite les escarmouches auxquelles le régiment prit part, notamment à Bourshack, le 29 juin; s'étend sur les combats de Radésié, de Bir-Embar, où le chef de brigade Duplessis trouva glorieusement la mort dans une reconnaissance à la tête du 4^e hussards, et de Benchadi dans lequel le chef de brigade Pinon fut tué.

Il participe ensuite à la poursuite des Mamelucks sur le Caire et à la prise de Cosseïr.

Après la bataille d'Aboukir, le général en chef, de retour au Caire, « a pris des mesures pour renouveler l'habillement de toutes les troupes. Comme il a été reconnu qu'il est impossible de se procurer du drap bleu en quantité suffisante, le général l'a réservé pour l'artillerie et les sapeurs, la cavalerie sera habillé de drap vert et l'on emploiera le rouge, noir, gris, puce, etc., pour l'infanterie en ayant soin que les couleurs nationales se trouvent sur chaque uniforme.

« Les dragons conservent le gilet de basin rayé avec l'habit et le pantalon de drap, le dolman, le gilet et le pantalon des hussards et des chasseurs sont en drap. »

Enfin, après avoir parlé du départ de Bonaparte, pour la France, de la prise du commandement de l'armée par Kléber, de la reprise des hostilités dans la Haute-Egypte, des négociations du général Desaix avec Sidney-Smith pour l'évacuation de l'Egypte, de la prise d'El-Arish, de la victoire d'Héliopolis, du combat de Salehié, de la révolte et de la prise du Caire, de l'assassinat de Kléber, des différents combats qui furent livrés dans la Haute-Egypte et de la capitulation de Menou, à la suite de laquelle il fallut abandonner un grand territoire légitimement acquis pour rentrer en France, l'auteur termine ses notes en disant : « Adieu donc terre d'Egypte. Puissent un jour nos fils se souvenir des exploits que nous avons accomplis sur ton sol et réveiller par leurs accents guerriers les mânes des héros qui sont tombés à ta conquête (1). »

(1) *Dragon d'Egypte* (14^e dragons), notes recueillies par le Com' M... (librairie militaire Edmond Dubois, 18, rue des Grands-Augustins, Paris; prix : 4 fr.).

NOS HUSSARDS

SIXIÈME PÉRIODE. — LOUIS XVIII. — CHARLES X.

LOUIS-PHILIPPE I^{er}.

22 juin 1815. — 16 septembre 1824. — 7 août 1830.

24 février 1848.

(fin).

Nous citerons aussi le petit épisode suivant, extrait également des mémoires de Victor Dupuy :

« Le régiment prend enfin le chemin de la Loire où il va être licencié. En passant à Vienne, je laissais filer ma troupe et m'arrêtais quelques instants chez le général Bomé. En la rejoignant par une pluie battante, je fus tout étonné de voir les shakos des hussards décorés par derrière d'une cocarde tricolore.

« J'arrêtai la marche et donnai l'ordre de les faire disparaître ; il fut sur-le-champ exécuté (1)... ».

Le 1^{er} septembre, Louis XVIII institua la garde royale dans laquelle fut compris un régiment de hussards, indépendamment des 6 régiments existants. Ce régiment fut composé de six escadrons-compagnies et son uniforme fut réglé comme il suit :

(1) V. Dupuy, chef d'escadrons du 7^e hussards, Mémoires de, page 308.

PARTIES DE L'UNIFORME		Ordonnance du 22 septembre		Règlement addition- nel du 14 octobre	
		Officier	Troupe	Officier	Troupe
Pelisse	fond	bleu de roi	bleu de roi	bleu de roi	bleu de roi
	doublure de flanelle	cramoisie	cramoisie	cramoisie	cramoisie
	bordure de	martre	peau noire	martre	peau noire
Dolman	tresses, ganses, etc., de couleurs mêlées, entièrement	cramoisie et argent	cramoisie et blanc	argent	blanches
	trois rangs de boutons bombés	argent	blancs	argent	blancs
Gilet en drap.	fond	bleu de roi	bleu de roi	bleu de roi	bleu de roi
	collet	cramoisie	cramoisie	cramoisie	cramoisie
Ceinture... (écheveau)	parements	cramoisie	cramoisie	cramoisie	cramoisie
	tresses, boutons, etc., comme à la Gilet en drap.	pelisse	pelisse	pelisse	pelisse
Culotte hongroise	fond	cramoisie	cramoisie	cramoisie	cramoisie
	bandes	gris- argenté	gris- argenté	gris- argenté	gris- argenté
Manteau- capote... (fond blanc piqué de)	brandebourgs de la coul.	bleu distinctive	bleu distinctive	bleu distinctive	bleu distinctive
	Shako..... (fond en feutre)	noir	noir	»	»
Kolback... (cordon natté)	et	cramoisie	cramoisie	»	»
	glands	et argent	et blancs	»	»
Sabretache. (fond de peau d'ours)	cordons double et glands.	»	»	ours noir	ours noir
	plumet. (haut)	»	»	argent	blancs
Porte-mant. (bas)	flamme	»	»	blanc	blanc
	flamme	»	»	cramoisie	cramoisie
Schabraque (fond, sans bordure, en cuir verni)	au centre, l'écusson de France en métal.	noir	noir	noir	noir
	galon autour des ronds	argenté	blanc	argenté	blanc
Schabraque (drap du fond.)	galon de bordure	cramoisie argent	cramoisie blanc argent	cramoisie argent	cramoisie blanc bleu de roi

Observations.

La coupe, les dimensions et les proportions de toutes les parties de l'habillement, du grand et du petit équipement, ainsi que le harnachement, sont pour les hussards de la garde royale, les mêmes que pour ceux de la ligne.

Le pantalon de cheval est garni de deux bandes, sur les côtés latéraux, de la couleur distinctive.

En grande tenue les officiers portaient la sabretache de drap cramoisi, bordée d'un galon d'argent, pour les officiers inférieurs, et de deux galons, également en argent, pour les officiers supérieurs, ornée des armes de France en métal argenté.

Les officiers, sous-officiers et soldats ont les cheveux coupés et sans poudre.

Les officiers sont autorisés à faire usage d'un surtout.

Les distinctions des officiers sont en argent et conformes à celles des autres régiments de hussards.

Le porte-épinglette placé sur le porte giberne, était formé d'une grenade en cuivre, pour la troupe, cuivre doré pour les officiers.

Dans le règlement additionnel, il est dit que ce régiment portera en outre comme distinction particulière, un petit galon blanc servant d'encadrement et placé à l'extérieur des tresses, qui forment boutonnères, sur la pelisse et le dolman.

Les trompettes avaient un uniforme distinct de celui des hussards, mais point ordonné ; la description que nous donnons ci-dessous, a été prise d'après des peintures de l'époque.

Cet uniforme comprenait : une pelisse cramoisie, bordée de fourrure noire, ornée de tresses cramoisies et blanches, et trois rangs de boutons blancs ; le dolman cramoisi à collet et parements bleu de roi, mêmes tresses et boutons qu'à la pelisse ; la hongroise cramoisie ; le pantalon de cheval gris-argenté ; le colback fauve, avec le plumet blanc, cramoisi à sa base ; la ceinture blanche à coulants bleus.

L'article 2 de l'ordonnance royale du 23 septembre, prescrit « que tous les militaires, officiers, sous-officiers et soldats, auront les cheveux coupés et sans poudre. Cette disposition ne fut pas appliquée de suite dans son intégrité, ainsi que nous le dit le maréchal de Castellane dans son journal. Le 5^e hussards, dont il était colonel à cette époque, porta la queue et les tresses pendant un an encore, et que ce n'est que sur l'ordre formel de l'inspecteur général qu'elles furent coupées en 1816. Il paraît d'ailleurs que cette mesure ne s'exécuta pas sans difficulté ; les hussards tenaient tellement à leurs queue et tresses, que l'ordre de les couper occasionna de nombreuses désertions.

Les bottes seront à coutures latérales, sans plis ni soufflet. Elles auront les talons larges auxquels on fixera des éperons de 5 cent. de long au plus. Le haut de la tige continuera d'être coupé à la hongroise ».

La même ordonnance ajoute que les officiers retirés avec permission auront le droit de porter pour uniforme, un habit bleu de roi, sans retroussis, avec un collet en velours cramoisi, et les épauettes de leur grade en or.

1816

Le 20 mars, une ordonnance royale porte le nombre des trompettes à 3 par escadron.

Le 7 septembre, les régiments de hussards reçurent chacun un étendard blanc aux armes de France. Il était en satin, brodé et chamarré d'or et portait d'un côté, trois fleurs de lis sur champ d'azur, et de l'autre côté, ces mots : *Le roi à tel régiment de hussards.*

Le 18 décembre, une ordonnance prescrit que les enfants de troupe peuvent être employés comme trompettes, dès l'âge de 14 ans.

D'après un devis des effets d'habillement, le pantalon d'ordonnance des hussards a une tresse plate de couleurs mélangées, de

9 mil. de largeur, sur les coutures latérales, et formant un nœud par derrière et deux trèfles sur le devant ;

Le pantalon de cheval est muni d'un morceau de peau de veau pour résister au frottement du sabre ;

Les trompettes ont 7 chevrons en galon de livrée d'une largeur de 20 mil., sur chaque manche du dolman et de la pelisse.

La même année, les hussards reçurent des armes d'un nouveau modèle décrit ci-après :

Le *sabre* à lame d'acier, plate à dos en baguette, de 93 cent. de longueur, cambrée à 2 c. 5 de flèche ; garde à demi-coquille à rebord et à quillon, une branche principale et 2 S en cuivre ; fourreau à tôle d'acier sans fût, cuvette à ressort.

La *hache de campement*, à peu près de la même forme que celle des sapeurs, mais beaucoup plus petite, ayant son fer acéré et le manche en frêne.

Le *mousqueton* au canon long de 50 cent., calibre de 17 mil. 1, même platine qu'en l'an IX (1800), bois très raccourci, ne portant qu'une seule boucle en cuivre servant à retenir la tringle ; tringle en fer, recourbée et à pivot, pénétrant dans le prolongement de la contre-platine, et dont le coude s'élève au-dessus de la vis du milieu ; embouchoir, esse, pontet et plaque de couche en cuivre ; baguette à tête de clou, terminée par un anneau qui s'attache à la buffleterie du cavalier.

Le *pistolet* ; canon long de 20 cent., même calibre que le mousqueton ; avec la platine du pistolet de l'an 9 ; la crosse plus recourbée, plus large et plus mince ; vis de calotte portant un anneau destiné à recevoir une courroie servant à fixer le pistolet, pour empêcher qu'il ne se perde quand le cavalier l'abandonne pour saisir son sabre.

1818

Le 11 du même mois, une décision prescrit que le trompette-major du régiment des hussards de la garde, aura le cordon de Colback en argent et que la schabraque et le porte-manteau aurait le galon, les ornements ou chiffres qui les décorent, brodés en argent.

Extrait d'une ordonnance du Roi du 13 mai, portant règlement sur le service intérieur, la police et la discipline des troupes à cheval.

Tenue des officiers.

Il y a trois tenues pour les officiers : la tenue du matin, la petite tenue, la grande tenue.

Celle du matin est permise jusqu'à dix heures pour les officiers en général, et jusqu'à midi pour ceux employés à l'instruction.

La petite tenue est la tenue habituelle; les officiers de service intérieur ou de semaine doivent la prendre dès que leur service commence; elle n'est exigée pour les autres que depuis 10 heures du matin.

La grande tenue se porte pour tout service de place et tout service armé, à moins que l'officier général commandant, ou à son absence, le lieutenant de roi n'en ordonne autrement.

Tenues des sous-officiers et cavaliers.

L'obligation de la tenue pour tout sous-officier et cavalier qui sort du quartier, commence après le pansage du matin (1 heure et demie après le réveil). Elle ne commence qu'à l'heure du rassemblement de la garde (11 heures et demie), pour les sous-officiers employés à l'instruction; le sabre en fait toujours partie.

Les maîtres-ouvriers et ouvriers sont habituellement dispensés de la tenue, afin de pouvoir vaquer librement à leurs occupations.

La santé du soldat exige que tout homme dont le service doit durer la nuit, soit muni de son manteau pour s'en couvrir au besoin.

Le 25 novembre, une décision ministérielle porte le remplacement de la cocarde de basin blanc et de cuir bouilli peint en blanc, par une cocarde en métal blanc de 70 mil. de diamètre. Les officiers porteront la cocarde en métal blanc ou en argent.

Dans le courant de l'année, la couleur vert pomme se fanant trop vite; la tenue suivante fut ordonnée pour le 4^e de hussards; pelisse et dolman garance foncé; tresses mélangées de 2/3 bleu de ciel et d'un tiers rouge; le collet du dolman garance et les parements bleu de ciel; shako noir; pantalon bleu de ciel avec passepoil garance et basané pour la troupe, avec double bande d'argent et passepoil garance pour les officiers; le reste ne change pas.

Le 3 décembre, une ordonnance institue une haute paie pour les soldats rengagés n'ayant pas encore dix ans de service, et, décide en même temps, que ces hommes porteront une marque distinctive qui consistera en un galon de laine rouge de la longueur du galon de chevron, placé obliquement sur le bras gauche, et qui s'appellera demi-chevron. Le demi-chevron ne se portera point concurremment avec le chevron accordé au bout de la dixième année de service.

1821

Par une décision du 3 août, l'usage du surtout et de l'épée est supprimé dans la petite tenue des officiers de hussards de la ligne, ainsi que l'usage du chapeau.

Les officiers porteront : en grande tenue ;

à pied.

à cheval.

Pelisse, dolman, ceinture, pantalon d'ordonnance. Col de soie noire sans rabat ni col de chemise. Bottes légères avec éperons. Shako, giberne et porte-giberne. Ceinturon, sabre et dragonne. Sabretache. Gants sans parements.

La tenue des officiers sera la même que celle ci-contre. Le cheval aura le harnachement complet : la selle sera garnie des pistolets, du porte-manteau et du manteau-capote.

En petite tenue ou tenue habituelle :

à pied.

à cheval.

Pelisse ou dolman sans ceinture. Pantalon d'ordonnance ou de coutil blanc, suivant la saison. Col noir en soie, sans rabat ni col de chemise. Bottes légères avec éperons. Shako couvert d'une coiffe en taffetas noir ciré. Ceinturon. Sabre avec dragonne. Gants sans parements.

La tenue des officiers sera la même que celle à pied. Leurs chevaux seront sans schabraques ni portemanteaux.

En tenue du matin jusqu'à l'heure de la parade :

à pied.

à cheval.

Redingote (1). Gilet d'étoffe. Pantalon d'ordonnance ou pantalon blanc, suivant la saison. Col noir, sans rabat ni col de chemise. Shako. Bottes avec éperons. Ceinturon. Sabre.

Le matin, pour la manœuvre ou le détail, la tenue des officiers sera la même ; mais leurs chevaux seront sans portemanteaux et sans schabraques.

Décision du 31 octobre : A partir du 1^{er} janvier 1822, l'uniforme des trompettes des régiments de hussards de la ligne, sera fixé comme l'indique le tableau ci-après :

N ^{os} des régiments	pelisse	dolman	veste d'écurie	bonnet de police	pantalons	portemanteau
1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 5 ^e et 6 ^e 4 ^e	bleu de roi idem	bleu de roi idem	bleu de roi idem	bleu de roi idem	garance bl. céleste	garance idem

(1) La redingote sera en drap vert foncé. Elle croisera sur la poitrine au moyen de deux rangées de 7 gros boutons en métal à l'uniforme du corps ; le collet sera montant et évasé ; les parements seront taillés en pointes et se fermeront en dessus au moyen de deux petits boutons en métal et de 2 boutonnières ; les poches seront pratiquées dans les plis des côtés ; la redingote ne sera ornée d'aucun passepoil, mais elle portera des passants d'épaulettes. Sa longueur sera telle que lorsque l'homme est debout, elle tombera à 330 mil. de terre.

Le bonnet de police sera sans galon et sauf la qualité de l'étoffe, il sera entièrement

1825

Par ordonnance royale du 17 août, les régiments de hussards cessent de porter les noms de départements. Le premier régiment continue à porter le nom de hussards *de Chartres*.

Par circulaire du 21 octobre, les maréchaux des logis et les fourriers n'auront plus le mousqueton comme armement.

D'après un tableau d'Horace Vernet, au musée de Versailles, qui représente une revue au Champ de mars passée par le roi Charles X, voici quel était l'uniforme du duc d'Orléans, colonel général des hussards :

Pelisse bleu foncé avec bordure de martre, tresses et trois rangs de boutons or ; dolman blanc, à collet et parements bleu foncé, mêmes tresses et boutons qu'à la pelisse ; ceinture cramoisie à coulants or, pantalon rouge, porté par dessus la botte, orné de bandes d'or ; shako rouge avec broderies et ganses d'or ; aigrette blanche ; sur les manches du dolman, galons de colonel en or, avec trois étoiles d'argent.

1830

Ordonnance du 7 août. — Le duc d'Orléans proclamé roi des français sous le nom de Louis-Philippe I^{er}, rétablit la cocarde tricolore et dit que la nation française reprend ses couleurs.

Le 11 août, l'état-major et les corps de toutes armes qui composaient la garde royale sous Charles X, sont dissous par ordonnance royale.

Tous les officiers, sous-officiers et soldats, sont mis en disponibilité, sauf ceux qui désireront servir dans leur ancien corps sur leur demande.

Par suite de l'avènement au trône du duc d'Orléans, le grade de colonel-général est supprimé. Les hussards *de Chartres* quittent leur dénomination pour conserver celle de premier régiment de hussards.

Le 11 septembre, une décision apporte les modifications suivantes, dans la forme de certains accessoires de la coiffure, de l'habillement et de l'équipement.

Coiffure. — La cocarde sera de même dimension et de même métal qu'au paravant, en fer blanc pour la troupe et en doublé d'argent pour les officiers ; mais elle sera empreinte des couleurs nationales divisées en trois zones de largeur à peu près égale ; la première, au centre, sera bleue ; la seconde sera blanche, et la troisième écarlaté.

Sur le devant du bonnet de police, il y aura une étoile.

Habillement. — La pelisse et le dolman des trompettes seront semblables à ceux de la troupe, mais garnis de tresses aux couleurs nationales ; le cordon de la pelisse ainsi que les ganses du shako seront pareils aux tresses du dolman. Ceux des trompettes-majors seront garnis au collet et aux parements, d'un galon en argent.

La fleur de lis du portemanteau des hussards sera remplacée par une étoile.

Equipement : — *Sabretache.* — Un coq entouré de deux branches de laurier remplacera l'écusson qui figure au centre de la plaque de sabretache.

Giberne des officiers. — L'écusson qui sert d'ornement à la pattelette de la giberne, sera remplacé par un coq entouré de 2 branches de laurier.

Porte-giberne. — La couronne d'où s'échappent les chaînettes sera remplacée par une tête de lion. L'écusson sera bruni dans toute sa surface et la fleur de lis sera remplacée par un coq entouré de 2 branches de laurier.

Décision du 15 septembre.— Tout ce qui rappelle l'ancien gouvernement, devra disparaître promptement de la tenue des troupes.

Les fleurs de lis du fond de portemanteau, de la plaque de sabretache, etc., doivent être enlevées.

Le pompon olive en laine blanche de l'état-major des rég^s de hussards, sera désormais de deux couleurs ; la partie inférieure bleue, la partie supérieure écarlate ; le plumet continuera d'être blanc.

Par une décision du 18 septembre, il est prescrit aux officiers de hussards de la garde royale, mis en disponibilité par suite du licenciement de la garde, de porter la tenue du 1^{er} de hussards ou l'habit du 1^{er} rég^t de chasseurs à cheval.

Quant aux sous-officiers et soldats pourvus de congé définitif ou de congé d'un an, ils ne doivent faire usage des habits et autres effets dont ils sont pourvus, qu'après en avoir enlevé les brandebourgs et les galons autres que ceux du grade...

1831

Le 27 mars, les régiments de hussards reçurent chacun un nouvel étendard. D'après celui du 1^{er} hussards conservé au musée d'artillerie, voici quel était cet étendard :

En satin broché, aux couleurs nationales ; le milieu est un carré blanc avec les sommets des angles placés au milieu des côtés de l'étoffe ; ce carré blanc, sur une face, porte l'inscription suivante brodée en or : *Le roi des Français au ^{ma} régiment de hussards* ; sur l'autre face : *Honneur et Patrie*. Deux triangles bleus

tiennent à la hampe et les deux autres, du côté flottant, sont rouges; sur ces triangles sont quatre couronnes de lauriers entourant deux foudres d'or et deux chiffres L. P. surmontés de la couronne royale. La hampe est bleue et surmontée d'un coq gaulois (remplaçant la lance); au bas du coq, cravate aux couleurs nationales avec franges d'or.

Le 12 avril, une décision prescrit le remplacement des fontes de pistolet et les porte-haches en usage pour les maréchaux-fer-rants, par des sacoches propres à recevoir les outils et ustensiles nécessaires à l'exercice de leur profession.

Le 25 du même mois, le roi a décidé que dans l'arme des hussards, le plumet droit sera remplacé par un plumet tombant :

Pour les officiers d'état-major, tricolore et en plumes de coq.	} avec une tête en laine de la couleur et de la forme du pompon de petite tenue.
Pour les trompettes, rouge et en crin.	
Pour tout autre officier et cavalier, noir et en crin	
(Voir au 21 novembre suivant la description du plumet des officiers d'état-major).	

Décision du 21 novembre. — Description et couleurs du plumet flottant à plumes des officiers d'état-major des régiments de hussards :

Sommet rouge, trois rangs de plumes; centre blanc, trois rangs de plumes; base ou partie flottante: sur la visière, bleue, quatre ou cinq rangs de plumes. Pompon olive en argent, de même pour les autres officiers (décision du 27 avril).

1840

Par décision du roi du 29 septembre, il est créé trois nouveaux régiments de hussards qui prennent les numéros 7, 8 et 9, et qui sont formés à 6 escadrons comme les 6 premiers régiments.

Ces trois régiments furent constitués à Lunéville, par le général Boyer délégué par son Altesse Royale le duc de Nemours.

Le 7^e s'organisa sous les ordres du colonel de Grouchy.

Le noyau de ce régiment fut formé avec des détachements provenant des 4^e, 5^e, 6^e et 12^e chasseurs et du 5^e de hussards.

Le 8^e s'organisa sous les ordres du colonel Delmas de Grammont.

Il fut formé à l'aide de contingents fournis par les 7^e, 8^e et 11^e chasseurs et du 5^e de hussards.

Le 9^e s'organisa sous les ordres du lieutenant-colonel de Foulques-d'Oraison.

Il fut formé par les 1^e, 3^e, 4^e, 6^e hussards, 9^e chasseurs et 25 recrues de la classe 1835.

L'uniforme de ces trois nouveaux régiments est déterminé par une décision royale, comme suit :

DÉSIGNATION DES PARTIES DE L'UNIFORME		INDICATION DES RÉGIMENTS		
		7 ^{m^e}	8 ^{m^e}	9 ^{m^e}
Dolman.....	{ fond, collet, manches.....	verts	blancs	noirs
		garance	bleu de ciel	bleu de ciel
Pelisse.....	{ fond et manches.....	verts	blancs	verts
		collet et parements en four- rure.....		
Shako.....	{ doublure en flanelle.....	grise	noire	noire
		fond ou manchon.....	bleu de ciel	bleu de ciel
Accessoires du dolman de la pelisse et du shako....	{ boutons.....	vert clair	bleu de ciel	bleu de ciel
		jaunes	jaunes	jaunes
	{ tresses et cordons { officiers. troupe..	or	or	or
		2/3 orange	2/3 écarlates	
		1/3 vert	1/3 bleu de ciel	noirs
		dragon	bleu de ciel	noirs
Dolman de petite tenue des officiers.	{ fond, collet et manches.....	verts	blancs	bleu de ciel
		parements.....	noires	noires
Redingote des officiers....	{ tresses.....	garance	vert	vert
		drap du fond.....	vert	vert
Veste d'écurie	{ boutons.....	dorés	dorés	dorés
		fond, collet, manche.....	verts	verts
Manteau.....	{ patte de collet.....	garance	bleu de ciel	bleu de ciel
		officier.....	blanche	bleu de ciel
	{ troupe... blanc piqué de... fond.....	vert	vert	bleu
		bleu	bleu	bleu
Pantalon....	{ ornement { officier (galon).. des côtés { troupe (passe- poil).....	garance	bleu de ciel	bleu de ciel
		or	or	or
Bonnet de police.....	{ turban ou partie inférieure. partie supérieure.....	vert	blanc	noir
		vert	bleu de ciel	noir
Porte- manteau....	{ fond.....	garance	blanche	bleu de ciel
		garance	bleu de ciel	bleu de ciel
Ceinture.....	{ passe-pois.....	verts	blancs	noirs
		tresses.....	cramoisies	cramoisies
	{ nœuds. } officiers.....	or	or	or
		troupe (laine).....	jauneorange	jauneorange
Schabraque pour cheval.	{ d'officier. } fond (drap).....	garance	bleu de ciel	bleu de ciel
		ornements et ga- lons.....		
	{ fond.....	verts	blancs	noirs
		peau de mouton	peau de mouton	peau de mouton
	{ bordure de drap.	garance	bleu de ciel	bleu de ciel

« La buffleterie sera blanche comme dans les six premiers régiments (1).

« Les 2^e et 4^e régiments de hussards dont les porte-manteaux et le drap des schabraques ne sont pas comme dans les autres régiments, de la couleur du pantalon, substitueront le drap bleu de ciel au drap garance des porte-manteaux et des schabraques d'officier et de troupe.

« Les grades des officiers sont indiqués sur la pelisse et le dolman de grande tenue par la hauteur du galon.

« 20 centimètres les sous-lieutenants, 25 cent. les lieutenants, 30 cent.

les capitaines, 35 cent. les chefs d'escadrons, lieutenant-colonel (2 métaux), colonel.

« Ces grades seront à façon dite « à lézarde », et placés « à la piqûre » de la manche.

« Le capitaine commandant, plus large entre-deux du modèle général, (10 millim.), de même le lieutenant-colonel qui, sur ses cinq galons, aura les impairs en 16 mil. et les pairs en 20 mil.

« Ces galons monteront plus ou moins haut, suivant les grades, depuis 10 cent. au-dessous de la saignée (sous-lieutenant), jusqu'à 10 cent. au-dessus (colonel). Le capitaine les portera à la saignée.

« En petite tenue, les galons seront à la hongroise comme aujourd'hui, mais arrondie et non en pointe.

« Les trompettes et les musiciens porteront le colback et le plumet de crins. Une flamme de la couleur du pantalon adhérente au colback, se renforcera, en petite tenue, sur le fond où elle est maintenue par un rond en cuir verni qui s'y agrafe. Le cordon en laine tricolore ».

Une décision royale du 7 décembre, décide que :

1° Le galon d'or ou d'argent qui garnit chacun des côtés des pantalons des officiers sera remplacé par une bande de drap de 40 mil. de largeur ; cette bande sera de couleur garance pour le 8^e régiment, et pour les autres régiments elle sera de la couleur du fond de la pelisse.

2° Dans le 8^e régiment, les passe-poils du pantalon de sous-officier et de soldat, ceux des porte-manteaux de tout grade, seront en drap garance, ainsi que les ornements des fards du porte-manteaux de troupe ; la schabraque de cheval d'officier sera bordée dans tout son pourtour, d'un passe-poil garance ; les pantalons des sous-officiers et des soldats seront garnis d'une peau de veau fauve et toutes les parties de cuir des selles de chevaux d'officier ou de troupe seront de couleur fauve, à l'exception de la bride, du filet, du licol, des rênes, du poitrail, de la botte de mousqueton et sa courroie.

Par décision royale du 18 décembre, l'uniforme du 8^e régiment de hussards est modifié ainsi qu'il suit ;

Pelisse : fond et manche blancs ; collets, parements et bordure en fourrure noire ; doublure bleu de ciel ; boutons jaunes, or pour les officiers ainsi que les ganses, tresses et cordons ; pour la troupe jauné d'or.

Dolman de grande tenue : fond, collet, manches et parements bleu de ciel ; boutons et accessoires comme ceux de la pelisse.

Dolman de petite tenue des officiers : fond, collet, manches bleu de ciel ; parements blancs ; tresses noires ; boutons dorés.

Redingote d'officier : fond, collet, manches et parements verts ; boutons dorés.

Veste d'écurie : fond, collet, manches et parements bleu de ciel ; boutons jaunes ; patte de collet blanche.

Pantalon : fond bleu de ciel, bande de drap de 4 cent. de large, pour les officiers, cramoisie ; passé-poil, pour la troupe, cramoisi ; garniture du pantalon de cheval, de troupe, en cuir fauve.

Manteau d'officier : vert ; de troupe blanc piqué de bleu.

Porte-manteau : fond bleu de ciel ; passe-poils cramoisis ; ornements des fonds : officier, or ; troupe : jaune d'or.

Bonnet de police : flamme ou partie supérieure, blanche ; passe-poil de la flamme, bleu de ciel ; turban ou partie inférieure, bleu de ciel ; nœud hongrois, officier : or, troupe : jaune d'or ; gland, officier : or, troupe : couleur affectée à l'escadron :

Ceinture cramoisie ; nœuds et cordons, officier : or, troupe : jaune d'or :

Équipement : le même que celui des autres régiments de l'arme.

Schabraque : (fond) drap bleu de ciel ; ornement, passe-poil et galon, cramoisie (pour les officiers). Fond (peau de mouton blanc ; bordure bleu de ciel (troupe).

Tableau des couleurs de l'uniforme des hussards.

PARTIES DE L'UNIFORME	1 ^{er} rég ^t	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	
Pelisse..	fond.....	bl. de ciel	marron	gris-arg.	garance	bleu de roi	vert foncé	vert foncé	blanc	noir bleu
	doublure en flanelle.....	garance	bl. de ciel	garance	bl. de ciel	garance	garance	garance	bl. de ciel	bl. de ciel
	bordure de peau de mouton.....	noir	noir	noir	noir	noir	noir	gris	noir	noir
	tresses.....	blanches	blanches	2/3 ga- rance vif 1/3 bleu	blanches	2/3 ga- rance vif 1/3 bleu	2/3 ga- rance vif 1/3 vert foncé	2/3 orange 1/3 vert foncé	jaune d'or	noires
trois rangs de boutons.....	blancs	blancs	blancs	blancs	blancs	blancs	jaunes	jaunes	jaunes	
Dolman..	fond.....	bl. de ciel	marron	gris-arg.	garance	bleu de roi	vert foncé	vert foncé	bl. de ciel	noir bleu
	collet.....	idem	idem	idem	idem	idem	idem	idem	idem	idem
	parements.....	garance	bl. de ciel	garance	bl. de ciel	garance	garance	garance	bl. de ciel	bl. de ciel
	tresses et boutons comme à la.....	pelisse	pelisse	pelisse	pelisse	pelisse	pelisse	pelisse	pelisse	pelisse
Pantalon d'ordonnance et Pantalon de cheval....	fond.....	garance	bl. de ciel	garance	bl. de ciel	garance	garance	garance	bl. de ciel	bl. de ciel
	passé-poil.....	bl. de ciel	marron	gris-arg.	garance	bleu de roi	vert foncé	vert foncé	cramoisi	noir bleu
Shako.....	fond.....	garance	bl. de ciel	garance	bl. de ciel	garance	garance	vert clair	bl. de ciel	bl. de ciel
Ceinture.....	écheveau.....	cramoisi	cramoisi	cramoisi	cramoisi	cramoisi	cramoisi	cramoisi	cramoisi	cramoisi
	coulants.....	blancs	blancs	blancs	blancs	blancs	blancs	oranges	jaune d'or	oranges
Porte-manteau.....	fond.....	garance	bl. de ciel	garance	bl. de ciel	garance	garance	garance	bl. de ciel	bl. de ciel
	passé-poil.....	bl. de ciel	marron	gris-arg.	garance	bleu de roi	vert foncé	vert foncé	cramoisi	noir bleu



INFANTERIE LÉGÈRE
(Carabinier)
(1812)